

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Appendice No. 16 comporte un numéro fautif: No. 46.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		12x		14x		16x		18x		20x		22x		24x		26x		28x		30x		32x
														✓								

APPENDICE, No. 3,

AU

DIX-SEPTIEME VOLUME.

APPENDICE AU DIX-SEPTIEME VOLUME

DES

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DU CANADA.

Du 29 Janvier au 4 Mai 1859, ces deux jours inclusivement.

DANS LA VINGT-DEUXIEME ANNEE DU REGNE DE NOTRE SOUVERAINE DAME LA
REINE VICTORIA.

Etant la 2me Session du 6me Parlement Provincial du Canada.

SESSION 1859.

Imprimé par Ordre de l'Assemblée Législative.

Vol. 17.

IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, RUE BAY, TORONTO.

RAPPORTS

DES

COMMISSAIRES

POUR LA

RÉVISION DES STATUTS

DU

HAUT CANADA.



Toronto:

IMPRIMÉ PAR STEWART DERBISHIRE & GEORGE DESBARATS,

IMPRIMEUR DES LOIS DE SA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.

1859.

RAPPORT SUPPLEMENTAIRE

Rédigé par le Président de la Commission des Statuts du Haut Canada.

A Son Excellence le Très-Honorable Sir EDMUND HEAD, Baronnet, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

Le Président de la Commission pour la Révision et la refonte des Statuts Généraux et Publics du Haut Canada, présente très respectueusement à Votre Excellence le Rapport suivant :

1. Relativement à cette partie du rapport des Commissaires, portant la date du 19 avril, 1858, dans laquelle il était dit (No. 55) que la refonte des lois du Haut Canada ne pouvait pas être considérée comme une œuvre achevée, et recommandé qu'une nouvelle révision fut faite, avant de la soumettre à la législature, je dois ajouter :

2. Que les autres membres de la commission ont considéré leurs travaux collectifs terminés du moment où fut accomplie la tâche ardue de donner à l'ouvrage le caractère de perfection qu'il avait alors atteint.

3. Etant tous des membres de la profession, jouissant d'une haute réputation, et à la tête d'une grande clientèle, les services importants qu'ils rendirent dans le progrès de la refonte dans ses phases les plus difficiles et les plus pénibles, le furent à leur grand détriment, et ils ne pouvaient sans faire un tort sérieux à leurs affaires professionnelles, continuer de donner plus d'attention au sujet.

4. Il leur avait été impossible jusque là de consacrer à l'ouvrage cette attention continue que du moment que je fis partie de la commission je jugeai si désirable si non essentielle au succès complet de l'œuvre commencée ; et ces messieurs n'ayant pris aucune part dans ce qui fut fait ensuite, c'est donc sur moi qu'en retombe toute la responsabilité.

5. Il fut impossible de songer dans le cours de la dernière session de la législature à faire un nouvel examen des Statuts pour la raison que des dispositions législatives furent alors introduites qui devaient trouver place dans la première révision.

6. Ce qui restait à faire ne pouvait l'être par un seul individu, et je désirais beaucoup m'assurer les services d'une personne capable qui aurait pu consacrer quelques jours à réviser nos travaux et à y apporter des modifications.

7. Ayant une haute idée des capacités et des aptitudes de l'Honorable Juge Gowan, Juge de la cour de Comté du Comté de Simcoe,—à la clôture de la Session, je lui demandai de m'aider à accomplir cet objet public si important, si la chose était en son pouvoir.

8. Il consentit sans difficulté à offrir ses services par intervalles, selon que les circonstances le permettraient, et sur ma demande, il plût à Votre Excellence, le prier de m'assister dans ma tâche, pendant les loisirs que lui laisseraient ses devoirs judiciaires.

9. Ce monsieur s'est en conséquence joint à moi de temps à autre, à de grands inconvénients personnels, et tous deux nous avons parcouru tous les Statuts Publics et Généraux concernant le Haut Canada, ainsi que la partie de l'œuvre conjointe de la refonte du domaine de la commission du Haut Canada, et nous avons incorporé les actes de la dernière session parmi les premiers Statuts.

10. Le juge Gowan me parut prendre le plus grand intérêt à l'achèvement d'un travail dont il sait si bien apprécier toute l'importance, et sa coopération m'a été d'une bien grande utilité ; sa connaissance parfaite des statuts de la province, et la promptitude avec laquelle il saisit si bien les détails et le fonctionnement pratique de quelques uns des plus difficiles de ces actes dans leur usage général, m'ont permis de corriger plusieurs inexactitudes et d'adopter grand nombre de modifications importantes. En comparant la refonte dans son état actuel avec la forme qu'on lui avait donné d'abord, l'on verra les additions et les changements qui y ont été introduits, y compris comme de raison les actes de la dernière session.

11. Je ne dois non plus passer sous silence les services importants que m'a rendus Thomas Hodgins, Ecr., membre du barreau, en révisant comme il l'a fait les actes des écoles de grammaire et des écoles communes. La connaissance parfaite qu'il possède de ces lois dans toute leur portée et dans tous leurs détails m'a été d'un avantage spécial, et sans son assistance je n'aurais pu refondre ces actes dans la forme méthodique et avec l'exactitude qui caractérisent son travail et que l'on ne manquera pas d'observer.

12. Après avoir été assisté en premier lieu par les autres commissaires, et ensuite par le juge Gowan dans la rédaction et l'épuration de ce travail, il ne me reste plus qu'à soumettre la révision des statuts du Haut Canada, telle que compilée au meilleur de notre habilité et notre jugement, et d'en recommander l'adoption définitive, si la manière en laquelle elle a été faite est sanctionnée par Votre Excellence et par les deux chambres du parlement provincial.

13. Mais en même temps je suis loin de prétendre que l'œuvre est parfaite ou même exempte d'erreurs. L'on en a découvert plusieurs depuis que les dernières épreuves ont été frappées. Dans le travail difficile de la refonte sur le plan d'un arrangement perfectionné et systématique de la loi des Statuts, des erreurs se sont glissées, malgré tous mes efforts pour les éviter. Elles sont, il est vrai, peu importantes, et un peu d'attention suffit pour les faire observer. Dans les copies officielles, elles sont corrigées à la plume.

14. Mais bien qu'encore une œuvre imparfaite, et bien que je ne puisse garantir que le langage dans lequel elle est couchée soit l'expression de la Loi telle qu'on pourrait la retracer au moyen d'une interprétation juridique des Statuts, disséminés et détachés comme ils le sont aujourd'hui, cependant je la considère suffisamment exacte pour permettre que la refonte revisée soit substituée aux actes dont la révocation est indiquée, avec l'espoir que la législation future rectifiera les erreurs ou les omissions que l'on pourra découvrir.

15. Les changements nombreux qui ont été jugés nécessaires ont nécessité des changements analogues dans les copies imprimées qui étaient déjà prêtes, et comme les amendements auraient été en grande partie inutiles, si on se fut contenté de les insérer à la plume et dans quelques copies seulement, et sans en faire la même distribution que les bills parlementaires, une nouvelle édition de 500 copies a été frappée avec les amendements et les additions rendus nécessaires par les actes de la dernière session. Les copies finales sont à l'heure qu'il est entre les mains de l'Imprimeur de Sa Majesté.

16. Il ne me siérait pas de laisser passer cette occasion sans exprimer ma haute opinion de l'habilité et de la promptitude avec lesquelles l'Imprimeur de la Reine de même que les personnes employées au Bureau de la Gazette ont rempli leur tâche, et sans exprimer ma satisfaction de la

politesse marquée dont chaque membre de la commission a constamment été l'objet, dans tout le cours de nos relations avec ce Bureau.

17. Il est bon de remarquer que des "TITRES" ont été ajoutés d'accord avec le projet original, et que les deux premiers chapitres contiennent nécessairement de nouvelles matières; le premier révoque les Statuts qui doivent être remplacés, sauf les droits existant, etc., et le second donne l'interprétation de certains termes et de certaines expressions, pour rendre la loi refondue plus intelligible.

18. Dans quelques cas des notes au bas de la page ont été ajoutées pour des raisons qui s'expliquent d'elles-mêmes.

19. Dans la rédaction du travail de la révision, l'on a cherché à introduire l'uniformité du style, excepté dans les actes relatifs aux biens-fonds.

20. L'on a cru qu'il vaudrait mieux s'en tenir strictement à l'original de ces actes, et leur donner un effet rétroactif à compter du jour qu'ils sont devenus en vigueur, plutôt que d'y introduire des modifications, qui auraient pu compromettre leur effet légal.

21. Leur importante influence sur les droits de propriété et sur les intérêts acquis, ont engagé les commissaires à ne pas dévier d'un mode qu'ils croyaient être le plus prudent; mais je suis loin de croire que ces actes ne pourraient pas, avec une égale facilité, recevoir des modifications qui leur donneraient un cachet d'uniformité avec le reste des Statuts révisés, et cela sans encourir plus de risque de s'éloigner de l'interprétation technique qu'en cherchant à perfectionner la Loi des Statuts en matières de composition ou d'arrangement, en ne touchant pas toutefois aux droits et aux intérêts acquis en vertu des Statuts qui les a créés. Cette amélioration, en vue de l'uniformité, pourrait facilement s'opérer, si Votre Excellence le jugeait à propos.

22. L'on a prétendu qu'il vaudrait mieux ne pas refondre et abroger les Statuts qui ont introduit la loi d'Angleterre relative à la propriété et aux droits civils, ainsi que les lois criminelles anglaises et les réimprimer simplement dans toute leur intégrité, afin d'éviter les changements que pourraient entraîner leur révocation et leur révision. Je comprends parfaitement bien toute la justesse de la suggestion, mais il me semble qu'avec les modifications tempérées et prudentes qui sont introduites, il n'existe guère de danger de donner lieu à des innovations qui pourraient compromettre le sens ou l'effet légal de ces Lois intelligibles

23. Les avantages manifestes pour le public d'avoir à sa portée la Loi des Statuts arrangée méthodiquement et réduite dans un cadre étroit, excède de beaucoup les frais qui auront contribué à atteindre cet objet important.

24. Un Rapport séparé accompagne les copies imprimées des Statuts Refondus qui s'appliquent tant au Haut qu'au Bas Canada.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,) J. B. MACAULAY.

TORONTO, Janvier, 1857.

PREMIER RAPPORT

Des Commissaires nommés pour réviser et refondre les Statuts qui s'appliquent exclusivement au Haut Canada.

A SON EXCELLENCE LE TRES HONORABLE SIR EDMUND W. HEAD, Baronnet, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

Les soussignés, Commissaires nommés par commission et par commissions supplémentaires sous le Grand Sceau de la Province du Canada, en date du 7 Février, 1856, du 17 Décembre, 1856 et du 26 Janvier, 1857, "pour examiner, réviser, refondre et classier les Statuts Généraux et Publics du Haut Canada, et conjointement avec les Commissaires nommés "pour le Bas Canada, pour examiner, réviser, refondre et classier les "Statuts Généraux et Publics de la Province du Canada," ont très-respectueusement l'honneur de faire le rapport suivant à Votre Excellence :

1. Les Commissaires se réunirent la première fois le 7 de février, 1856.

2. A une assemblée tenue le 8 mars 1856, David B. Read, écuyer, l'un des Commissaires, fut nommé Secrétaire.

3. L'honorable Joseph Morrison ayant résigné, Samuel Henry Strong, écuyer, fut, le 14 décembre 1856, nommé à sa place.

4. L'honorable John Hillyard Cameron ayant aussi résigné, l'honorable James B. Macaulay fut nommé doyen des commissaires à sa place le 26 janvier, 1857.

5. Le Dr. Connor, C. R., et Oliver Mowat, écuyer, résignèrent avant que d'être élus membres de l'assemblée législative lors de la dernière élection générale.

6. A une assemblée des commissaires du Haut et du Bas Canada, le 12 avril 1856, il fut résolu :

Premièrement.—Que les commissaires du Bas Canada procéderaient à la révision des Statuts s'appliquant exclusivement au Bas Canada, et que les commissaires du Haut Canada procéderaient à la révision des Statuts s'appliquant exclusivement au Haut Canada, avant que d'entamer les Statuts qui s'appliquent à toute la province.

Deuxièmement.—Que les commissaires s'assignèrent les trois devoirs suivants, qu'ils étaient tenus de ne pas confondre :

Premièrement.—De constater quels Statuts provinciaux et parties de Statuts provinciaux concernant l'une ou l'autre section de la province sont encore en vigueur ; les classer et les arranger ainsi que leurs diverses clauses de la manière la plus avantageuse, en conservant le langage légal tel qu'il se trouve.

Deuxièmement.—Abréger et perfectionner le langage et refondre autant que possible, mais ne pas modifier la loi.

Troisièmement.—Suggérer les amendements qu'ils jugeront à propos ou désirable dans le cours de leurs travaux.

7. A une assemblée subséquente, le 14 avril de la même année, les commissaires reçurent intimation que le procureur général du Bas Canada et le procureur général du Haut Canada approuvaient les vues exprimées dans les résolutions précédentes.

8. Les commissaires délibérèrent s'il vaudrait mieux refondre des Statuts sur des sujets détachés et en faire rapport de temps à autre, ou de la révision jusqu'à ce que tous les Statuts fussent ajourner le rapport soumis ensemble, et les soussignés furent d'avis qu'il serait plus avantageux de présenter le tout dans un seul volume.

9. Deux points importants se présentèrent naturellement : la *classification* et la *refonte* : tous deux également essentiels à la révision systématique et efficace.

1. CLASSIFICATION.

10. Nous avons lu les copies imprimées du premier et du second rapports faits à Sa Majesté par les commissaires royaux nommés en Angleterre par commission de Sa Majesté, datée le 23 août 1854, pour refondre les Statuts du royaume ou du moins les parties qui pouvaient l'être utilement et convenablement, etc.

11. Les objets et les devoirs indiqués dans cette commission excèdent ceux assignés à la commission sous l'autorité de laquelle nous avons l'honneur d'agir, mais les rapports et les documents qui les accompagnaient renferment plusieurs observations importantes et applicables à la révision des Statuts du Canada, et nous nous proposons d'en annexer des extraits dans le présent rapport. A.

12. Nous avons pareillement étudié les plans suivis pour la révision des Lois de l'Etat de New York et de l'Etat de Massachusets, ainsi que dans les provinces de la Nouvelle Ecosse et du Nouveau Brunswick.

13. Les commissaires de la Nouvelle Ecosse étaient autorisés à "refondre, simplifier le langage, et à publier les Statuts dans un code uniforme."

14. Nous pensons que l'on a déployé beaucoup d'habileté et de jugement dans ces révisions, et bien que les sujets de législation dans le Haut Canada ne rendent pas, selon nous, une pareille classification nécessaire, cependant nous n'avons pas manqué d'admirer l'analyse importante qu'on y a faite.

15. Nos pouvoirs et nos devoirs sont limités aux actes publics et généraux, et n'embrassent pas, comme ceux des commissaires royaux, en Angleterre et dans la Nouvelle Ecosse, tout l'ensemble de la Loi des Statuts.

16. Les Statuts publics et généraux applicables au Haut Canada se composent de dispositions détachées et isolées greffées tant sur le Droit Commun que sur la Loi des Statuts en Angleterre. Et les Statuts Provinciaux, à refondre sous l'autorité de cette commission, se partagent en deux séries qui exigent séparément une refonte.

1^{er}ment. Les Statuts qui s'appliquent exclusivement au Haut Canada embrassant tant ceux passés avant que ceux passés après l'union ; et

2^{me}ment. Ceux passés depuis l'union qui s'appliquent tant au Haut qu'au Bas Canada.

17. Cette considération, jointe à la variété et à la nature confuse des sujets de nos divers actes locaux, empêche qu'ils ne soient analysés d'une manière scientifique, bien qu'il soit très opportun de les classer autant que possible dans un ordre systématique.

18. Il nous semble que la meilleure classification à suivre est de grouper les Statuts sous des titres spéciaux et de les arranger d'une manière aussi méthodique que possible, chaque titre embrassant une série de chapitres, de sections et de paragraphes.

19. L'ébauche de la méthode proposée a été adoptée de concert avec les commissaires du Bas Canada en vue des Statuts qui s'appliquent également aux deux provinces, et se trouve dans la cédule imprimée qui accompagne ce rapport. B.

20. La Loi actuelle des Statuts publics et généraux, tant dans le Haut Canada que dans toute la province, peut facilement être disposée sous l'un ou l'autre des principaux titres, mais non sans grandement compromettre l'ordre dans lequel se trouvent actuellement plusieurs des Statuts et des Sections, ni sans laisser quelques titres sans rien ou presque rien y inclure en conséquence de la différence qui sépare les actes qui s'appliquent exclusivement au Haut Canada de ceux qui s'appliquent à toute la province.

21. Les Statuts qui s'appliquent également aux deux provinces peuvent être bien plus facilement placés sous ces titres que ceux qui sont limités dans leur opération au Haut Canada exclusivement, et ayant été préparés avant la refonte des actes, il pourra peut-être devenir expédient d'en réduire le nombre, peut-être même la distribution. Et plus l'ouvrage a fait de progrès, et plus le contenu des Statuts a été amplement étudié, plus il devient important de résoudre la question de savoir s'il faudrait insérer des titres à part des chapitres—ces derniers étant arrangés dans un ordre méthodique.

2.—REFONTE.

22. Le mot *refonte* est évidemment susceptible de diverses interprétations, et nous voyons d'après les documents imprimés qui accompagnent le rapport des commissaires royaux, que plusieurs juristes éminents en Angleterre qui ont entrepris l'œuvre de la refonte, se sont imperceptiblement sentis pencher vers la *codification*.

23. Il est évident que ce mot ne peut avoir le même sens que celui de "codification," mais dans le cercle de sa propre sphère légitime, le mode

de refonte peut être plus ou moins abrégé et il est souvent difficile de définir le juste milieu qui doit être suivi et de s'y tenir.

24. L'opinion que nous entretenons à l'heure qu'il est que nous devons opérer une refonte efficace sans nous éloigner du texte original lorsque le langage est explicite et concis—effaçant ou reconstruisant là où il semble que des modifications partielles ou une plus grande concision peuvent être adoptées sans compromettre la signification et le sens du Statut original. En un mot, l'objet devrait être de refondre d'une manière succincte et d'embrasser dans le cadre d'un seul Statut, les différents actes se rattachant à un seul et même sujet.

25. Le Statut du Canada, 18 V. c. 8, prescrit les règles qui, en autant que la chose a été possible, ont servi à nous guider, comme, par exemple la manière de mentionner l'autorité sous laquelle la législature décrète la Loi, la formule précise et énonciative dans laquelle le dispositif des clauses doit être exprimé chaque fois que des matières nouvelles sont introduites ou qu'on s'est éloigné du texte. Lorsque des objets plus importants que des modifications verbales dans le langage ou dans le style des Statuts ont été jugés nécessaires, nous nous sommes efforcés de ne pas déroger à l'esprit et au sens de la Loi existante.

26. Nous allons maintenant expliquer les démarches que nous avons adoptées pour accomplir notre tâche.

27. Convaincus que dans le premier cas les Statuts en vigueur devraient être distingués de ceux qui avaient expiré ou qui avaient été révoqués, ou dont l'objet avait été accompli, et que dans des actes encore en vigueur, les Statuts publics et généraux devraient être distingués de ceux d'une nature accidentelle, locale ou purement privée, nous commençâmes par le dernier acte de la session 1856; et, remontant au premier acte de la première session du parlement du Haut Canada, nous annotâmes chaque acte successivement, distinguant ceux en vigueur de ceux qui avaient expiré qui avaient été révoqués ou dont l'objet était accompli, et distinguant pareillement les actes publics généraux des actes accidentels, locaux et privés.

28. Nous préparâmes ensuite des cédules du travail entier, et de chaque classe séparément, et nous fîmes une démarcation entre ceux de chaque classe qui concernaient le Haut Canada seulement, de ceux qui s'appliquaient à toute la province, ou au Bas Canada uniquement. (*Voir les cédules Nos. 1 et 2.*)

29. La tâche d'une pareille révision et la préparation des diverses cédules qui semblaient nécessaires pour vérifier cette partie de l'ouvrage exigèrent beaucoup de temps et de soin, et nous ne pouvons que rendre justice à M. Wicksteed, l'un des commissaires du Bas Canada, en reconnaissant l'aide et la collaboration qu'il nous a prêtées, non seulement par les index exacts et volumineux des Statuts qu'il a rédigés en obéissance aux résolutions de l'honorable assemblée législative, mais aussi par les examens réitérés qu'il a lui même faits des cédules qui, en ce qui concerne les travaux collectifs, ont été finalement terminées grâce à son active coopération.

30. L'on verra par la cédule qui accompagne ce rapport, qu'entre la période de la séparation de la province de Québec sous le nom de Haut et Bas Canada, en l'année 1792, et de l'union en l'année 1841, 1253 Statuts furent passés par la législature de la province du Haut Canada.

31. Que depuis l'union des deux provinces, 1969 Statuts ont été passés, dont quelques uns sont exclusivement applicables au Haut ou au Bas Canada respectivement, et d'autres également applicables à toute la province.

32. Les cédules indiquent les numéros et les sujets de chacun, et font voir ceux qui ont cessé d'opérer et ceux qui continuent d'être en vigueur.

33. L'on ne manquera pas de supposer qu'une des grandes difficultés a été de déterminer quels actes ou parties d'actes étaient tombés en désuétude soit par l'accomplissement de leur objet ou par leur révocation, non pas d'une manière spéciale ou en termes exprès, mais par induction ou par des renvois généraux à des dispositions incompatibles.

34. Les Statuts généraux et publics après avoir été choisis, furent subdivisés ensuite en séparant ceux qui s'appliquaient à toute la province de ceux qui s'appliquaient au Haut Canada uniquement.

35. Ces derniers Statuts tombant exclusivement dans le domaine des commissaires du Haut Canada, furent placés dans les cédules sous les titres qui nous parurent les plus convenables, et les actes ainsi partagés furent ensuite distribués parmi les commissaires pour subir la refonte.

36. La division des Statuts communs à toute la province ayant été pareillement partagée, la première moitié en fut assignée aux commissaires du Bas Canada et l'autre moitié à ceux du Haut Canada.

37. Les actes de la dernière session du parlement furent passés après que le mode précédent d'épuration et de classification eût été accompli, et comme de raison il fallut les réviser dans leur entier pour la raison qu'ils modifiaient d'anciennes dispositions ou en introduisaient de nouvelles.

38. Rattachée à ces Statuts, la préparation d'un nouveau bill municipal en vue de la refonte et de la modification des lois municipales actuelles, engagea l'attention des commissaires et enleva une grande partie de leur temps. Quand il aura force de loi, ce bill constituera l'acte municipal refondu du Haut Canada.

39. L'on a cherché à introduire dans ce bill un choix plus concis d'expressions.

40. Les Statuts en général laissent ressortir deux spécialités que plusieurs ont appelé des défauts, c'est-à-dire :

Premièrement.—De longues clauses avec de nombreux provisos et une redondance de mots.

Deuxièmement.—L'emploi du futur au lieu du temps présent quand ce dernier convient mieux.

Le remède suggéré pour la première de ces défauts est la précision des sujets, des clauses et des phrases courtes, et l'absence de tautologie des mots ou des idées.

Pour éviter la fréquence des provisos, de nouvelles sections ou un sommaire du texte peuvent être substitués.

Le remède qu'il fallait adopter pour la seconde de ces défauts, nécessitait l'emploi du temps présent au lieu du futur, qui offre un style plus familier et qui dispense de l'usage fréquent du verbe auxiliaire "être," dans le double but de placer simplement le verbe au temps futur à un endroit et d'exprimer l'obligation ou l'ordre à un autre endroit, fréquemment dans la même phrase, et plus fréquemment encore dans le même acte.

41. L'emploi du présent découle comme de raison du principe que dans un Statut comme dans le droit commun, c'est toujours la loi qui parle.

42. L'usage du temps futur est basé sur le principe qu'un Statut est interprété comme obligatoire du moment qu'il devient loi, et qu'obligeant ainsi en perspective, ses dispositions doivent être exprimées non seulement

hypothétiquement mais au temps futur ; et comme l'auxiliaire " être " est bien usité pour cet objet, son emploi (souvent déplacé) est d'un usage constant dans la composition des dispositions législatives.

43. Mais s'il est vrai en jurisprudence qu'une loi, une fois qu'elle est passée, embrasse tous les temps, il n'est pas moins vrai aussi qu'il soit correct de l'exprimer au temps présent, soit qu'elle se rapporte à des événements passés, présents ou futurs.

44. Quoique ce style ne soit pas celui ordinairement employé en Angleterre, même dans les Statuts récents, cependant il n'est pas sans précédent comme on peut s'en assurer par la lecture des Statuts Impériaux 15 et 16 Vic., ch. 44, et 17 et 18 Vic., ch. 104. (*Voir* volumes du H. C., 16 Vic. et 18 Vic.)

45. Nous avons entrepris de faire, dans ce style, la révision qui nous a été confiée, mais non aussi uniformément que nous l'aurions désiré, surtout quand il s'est agi des actes ayant rapport à la propriété immobilière, à l'égard desquels nous nous sommes permis peu d'innovation.

46. Si la méthode que nous avons suivie prêtait à des objections sérieuses, il serait facile de changer le langage des Statuts Révisés de manière à le rendre plus conforme à l'ancien style qui est plus en usage. Si au contraire elle est approuvée, toute la révision pourra se faire d'après un style uniforme, au temps présent.

47. Nous avons laissé de côté les actes locaux ou accidentels, aussi bien que les actes privés. Quant aux premiers, tels que les actes des canaux Rideau et Welland, du Grand Tronc, et quelques autres qui se rapportent à des travaux strictement publics ou de la plus haute importance, et conséquemment tombant dans le domaine de la commission, nous en aurions fait la refonte, si nous en eussions eu le temps.

48. Si on jugeait à propos de les inclure dans la révision, nous pensons qu'il conviendrait de refondre tous les actes de cette nature à part des actes généraux.

49. Nous prenons aussi la liberté de suggérer qu'il serait à propos d'insérer en tête des actes généraux des extraits des Statuts Impériaux 14 Geo. 3, ch. 83 ; 31 Geo. 3, ch. 31, et 3 et 4 Vic., ch. 35, ainsi que des extraits des traités et aussi des proclamations pour la division de la province de Québec, et la subdivision du Haut Canada en comtés, etc., afin de faire

connaître la constitution et les divisions territoriales primitives de la province actuelle du Canada.

50. Les ordonnances de la province de Québec, avant sa division en 1792, ont été longtemps regardées, soit comme abrogées, soit comme tombées en désuétude, bien qu'elles n'aient pas été abrogées. Nous ne nous proposons point cependant d'en incorporer aucune dans les Statuts Révisés comme ayant encore force de loi dans le Haut Canada.

51. En préparant les statuts pour la refonte, nous avons collé des copies des actes imprimés sur du papier fort, et souvent nous avons été obligés de les décoller en classant les clauses, après quoi nous avons réduit le texte en retranchant les clauses expirées, abrogées, nulles ou tombées en désuétude, et les mots et expressions redondantes.

52. En outre, il a souvent été nécessaire de récrire des clauses ou séries de clauses entières, vu que c'était le seul moyen possible de refondre effectivement plusieurs actes passés sur le même sujet à des époques différentes.

53. Après ce premier pas fait dans la voie de la refonte, il s'est agi de savoir s'il ne vaudrait pas mieux faire préparer des copies manuscrites pour l'imprimerie, ou d'imprimer de suite d'après notre premier travail, bien qu'au risque de faire ensuite beaucoup de corrections et de transpositions. Considérant quelle perte de temps et quelle dépense additionnelle il aurait fallu encourir pour faire copier les actes, et qu'un tel ouvrage n'aurait pas dispensé de faire des corrections ultérieures ; considérant aussi que notre travail devait être finalement imprimé, et voyant que l'imprimeur de la Reine était prêt à en commencer l'impression, nous avons cru qu'il était mieux de le lui envoyer tel que nous l'avions d'abord préparé ; cela fait, nous en avons révisé et corrigé les épreuves, et finalement il a été imprimé.

54. Les Statuts qui se rapportent au Haut Canada seulement, contiennent 1025 pages, et ont été imprimés par chapitres consécutifs, auxquels nous n'avons point donné de titres, mais que nous avons (sauf quelques exceptions accidentelles) mis par ordre. S'il est nécessaire, nous pourrions y insérer des titres plus tard.

55. Avant de parler des actes communs aux deux provinces, nous prenons la liberté de faire observer à l'égard de la refonte des lois du Haut Canada, qu'elle est actuellement terminée. Elle est aussi parfaite que nous avons pu la faire sans retarder le présent rapport pendant une

autre année, et suffira, nous l'espérons, pour faire connaître le plan que nous avons suivi, et ce qui peut être retranché du livre des Statuts. Avant de soumettre notre travail à l'adoption de la législature, nous recommandons qu'il soit revu en entier, pénétrés que nous sommes de l'importance qu'il y a qu'il soit correct, et des difficultés qu'il y a de le rendre tel, et convaincus en outre qu'il a besoin d'être corrigé, et qu'il est susceptible d'amélioration.

56. Cette révision pourra se faire avec la plus grande facilité, vu que la matière de tout le travail actuel, tant celui qui concerne toute la province que celui qui ne concerne que le Haut Canada, est encore debout, et peut, croyons-nous, rester ainsi debout sans trop d'inconvénient jusqu'à ce que les Statuts Révisés soient finalement imprimés.

57. Nous recommandons une révision aussi parfaite que possible, convaincus que nous sommes de son importance pour le public, et du fait que l'exécution d'un pareil travail en justifiera toutes les dépenses.

58. A l'égard de la moitié de la partie du travail qui concerne toute la province, et qui a été confiée aux commissaires du Haut Canada, nous devons dire que presque toute la matière dont elle se compose est debout, et qu'elle sera bientôt imprimée sous forme de bills séparés. Nous aimions que la chose se fit ainsi pour faire connaître la ressemblance comme la différence qu'il y a entre les lois passées par le parlement du Haut Canada et celles passées par le parlement des Canadas réunis, particulièrement en ce qui concerne les Actes relatifs à la justice criminelle. Plusieurs de ces dernières, qui ne s'appliquent aujourd'hui qu'à une province, pourraient être refondues et rendues applicables à tout le Canada, la loi criminelle anglaise étant commune aux deux sections de la province.

59. Nous croyons que plusieurs des clauses des lois criminelles, du moins les parties de ces clauses qui se rapportent à la nature de l'offense et à la punition des délinquants, pourraient être abrégées, et exprimées au temps présent plus généralement que nous n'avons osé le faire. Telles qu'elles sont actuellement, elles suffiront pour l'objet que nous nous sommes proposés, et elles pourront plus tard être mieux révisées, et être exprimées dans un langage plus uniforme.

60. Comme de raison, nous ne considérons pas la refonte des actes communs aux deux provinces comme terminée; nous soumettons notre travail dans l'état où il se trouve aujourd'hui que pour les raisons ci-dessus données.

61. Bien qu'en vertu de la présente commission les Statuts communs aux deux provinces doivent être publiés en deux parties séparées, l'une exclusivement applicable au Haut Canada, et l'autre aux deux provinces réunies, nous ferons remarquer que lorsque la codification des Lois Civiles du Bas Canada se fera, conformément à l'acte 20 Vic., ch. 43, le code embrassera tous les Statuts actuels qui s'appliquent également aux deux provinces, sauf ceux qui se rapportent aux crimes, et constituera par lui-même un Statut exclusivement applicable au Bas Canada, dont l'effet sera de laisser la principale partie des actes communs aux deux provinces, aussi bien que des actes exclusivement relatifs au Haut Canada, subissant actuellement la refonte applicables seulement au Haut Canada.

62. Si nous eussions considéré comme final notre présent rapport, nous l'eussions accompagné d'une cédule de chaque acte refondu, et de renvois pour expliquer comment il a été disposé de chaque clause.

63. Cette cédule était trop longue pour la finir à temps pour la présenter avec le présent rapport ; d'ailleurs, elle n'est pas absolument importante pour le moment, vu l'état imparfait de notre travail.

J. B. MACAULAY.

ADAM WILSON.

D. B. READ.

S. H. STRONG.

Toronto, 19 Avril, 1858.

APPENDICE A.

EXTRAITS du premier Rapport des Commissaires de Sa Majesté nommés pour faire la refonte des Statuts d'Angleterre, daté le 10 Juillet, 1855.

“ La première et la principale difficulté se présente dans la classification des matières qu’il est de notre devoir de refondre. On peut bien faire d’un corps de loi complet le sujet d’une analyse et d’une classification scientifique, bien que, même dans ce cas, il ne puisse y avoir d’exactitude absolue ; et des objections, pensons-nous, ont été faites à la plupart des divisions adoptées par les juristes ; mais cette question de classification qui est si difficile même quand il s’agit d’un corps de loi complet, devient encore beaucoup plus difficile lors qu’il ne s’agit que de la loi statutaire, c’est-à-dire, d’un amas d’amendements et d’additions faits au corps général de la loi non écrite, qui non seulement sont à présent dans un état parfait de confusion, mais qui, dans quelques cas, ne pourraient jamais être mis en ordre, si on voulait les refondre à part, sans les incorporer dans quelques unes des lois non écrites ; car il est difficile qu’une série d’exceptions puisse subsister sans des règles d’où elle découle.”—

“ Il est vrai qu’on peut d’abord arrêter un plan général pour la refonte de toutes les lois, et y faire entrer ensuite la loi statutaire à la place qui lui convient, mais ce plan, s’il était strictement suivi, aurait l’effet, croyons-nous, de conduire à un résultat bien différent de celui qu’on s’est proposé par la refonte des Statuts, car nous pensons que le dérangement, section par section, de toutes les matières du livre des Statuts, et leur redistribution d’après un plan entièrement nouveau, ne sont pas du domaine de la commission dont nous avons été honorés par Votre Majesté ; et cependant, il est probable qu’une division des Statuts, d’après les plans analytiques proposés par les juristes, nécessiterait le recours à un tel procédé ; si, par exemple, les premières grandes classifications traitaient des “ droits et recours,” “ offenses et punitions,” il faudrait morceler presque chaque Statut du parlement.” * * *

“ En outre, vu les proportions différentes dans lesquelles la loi sur un
“ sujet donné se répartit en loi statutaire et non-statutaire, il pourrait bien ar-
“ river que la classification la plus scientifique de la Loi entière ne serait
“ pas celle qui serait la plus conforme à un arrangement qui ne devait
“ comprendre que la loi statutaire.”

“ Nous ne voulons cependant pas prétendre que nous ne pourrions pas
“ introduire plus d'ordre et un arrangement plus systématique là où règne
“ aujourd'hui l'absence entière des deux ; mais tout en le faisant, il nous
“ semble que nous travaillerions plus à l'avantage de ceux qui s'occupent
“ de la Loi, en ne tenant pas compte jusqu'à un certain point des principes
“ d'une classification scientifique et en adoptant pour une autre considéra-
“ tion, le mode de résumer dans un seul Statut nouveau le contenu de
“ plusieurs Statuts différents. Mais, même avec cette limitation, il se pré-
“ sente de nombreuses difficultés de détails dans plusieurs cas qui ne seront
“ jamais réglées d'une manière parfaite.” * * * * *

“ Une autre question préliminaire qui se présente est, quelle est la
“ signification exacte du mot *Refonte*? Ordinairement le sens de ce
“ mot et le mode d'effectuer la refonte sont évidents, mais plusieurs
“ difficultés se présentent quand il s'agit de donner à l'œuvre une échelle
“ importante. La plus sérieuse des questions à cet égard est de savoir
“ jusqu'à quel point il nous est prudent de simplifier et d'amender la Loi
“ dans les Bills que nous nous préparons pour les soumettre au parlement,
“ et si nous sommes autorisés à récrire avec leurs corrections les
“ actes qui n'exigent pas une refonte à proprement parler. L'on allègue
“ d'un côté que les travaux de la commission sont différents de ceux d'un
“ ministre responsable qui prépare un bill de refonte. C'est évidemment un
“ bill pour refondre et amender la loi, et qui est présenté au parlement dans
“ le but surtout de faire disparaître les défauts qui ont été découvertes
“ aussi bien que dans le but de mettre la loi plus à la portée de tout le
“ monde. Les devoirs de la commission au contraire sont, dit on, de pré-
“ senter la loi telle qu'elle la trouve, seulement sous une forme plus accep-
“ table ; et si le parlement est convaincu que sa commission borne ses opé-
“ rations à cela, les bills qui sont préparés sous sa surveillance seront (ou de-
“ vraient être) acceptés et passés par le parlement sans discussion sur le
“ mérite de la loi elle-même ; tandis que si les bills contiennent des mo-
“ difications à la loi existante, le parlement ne saurait, sans se départir de
“ ses attributions et de ses devoirs, les considérer autrement que comme des
“ bills parfaitement nouveaux. D'un autre côté, l'on peut dire que tant

“ facile qu’il puisse paraître de donner comme règle qu’il ne doit pas être
“ introduit d’amendements dans les actes refondus, cependant, une pareille
“ règle, si elle était strictement suivie, enleverait au travail de la refonte
“ une grande partie de sa valeur. Un des grands désavantages pratiques de
“ notre Loi Statutaire (provenant du fait qu’elle a été rédigée par différentes
“ personnes à différentes époques, sans la moindre surveillance) est qu’elle
“ contient un nombre immense de variantes auxquelles l’on ne peut guère
“ supposer que l’on ait jamais attaché une importance sérieuse, et que l’on
“ pourrait très-bien réduire à une simple règle. Et l’on prétend que re-
“ fuser à un rédacteur la liberté d’exercer son jugement et sa discrétion
“ dans des bornes modérées, ce sera l’obliger à travailler sous l’impression
“ décourageante qu’il est forcé de prendre de grands soins pour en arriver
“ à un résultat qu’il devra, s’il possède l’intelligence sans laquelle il ne
“ saurait accomplir sa tâche avec exactitude, trouver bien peu satisfaisant
“ et comparativement inutile, et qu’il aurait pu facilement rendre meilleur.
“ Bien que l’on prétende que la question de savoir jusqu’à quel point les
“ Rédacteurs des Statuts Refondus peuvent en toute sûreté être autorisés à
“ modifier la substance des Statuts existants, présente des difficultés, si
“ nous la traitons d’une manière abstraite et si nous prescrivons des règles
“ générales, la difficulté de la résoudre et de la réduire en pratique
“ en ce qui concerne un Statut refondu quelconque, ne sera pas bien consi-
“ dérable pour une personne de discrétion et de jugement ; et quant à l’objec-
“ tion qu’il sera impossible de passer des bills refondus à moins qu’ils ne
“ comportent l’assurance qu’ils ne contiennent pas de modifications à la loi,
“ l’on peut répondre que l’on pourrait objecter avec beaucoup plus de
“ raison aux refontes pures et simples pour la raison que c’est une perte
“ de temps pour la législature que de mettre tout le mécanisme de la lég-
“ islation en mouvement dans le but de donner délibérément une nou-
“ velle sanction parlementaire aux lois que l’on admet être dans un état
“ imparfait et loin d’être satisfaisant, sans donner l’occasion d’introduire
“ des amendements qui ne peuvent souffrir objection.” * * * *

“ Une autre question difficile qui se rattache à l’œuvre de la refonte
“ est de savoir jusqu’à quel point les mots mêmes des Statuts existants
“ doivent être conservés. Personne ne doute que l’on ne puisse retrancher
“ les répétitions purement inutiles ; mais pour arriver à l’harmonie en fait
“ de concision et d’uniformité dans les dispositions de différentes époques,
“ il faut bien plus que cela ; toutes les matières ont besoin d’être remo-
“ delées. L’on a prétendu que ce mode aurait l’effet de troubler toutes

“ les décisions judiciaires en existence, rendues sur les anciens Statuts et
“ qu’en conséquence de cela les mots mêmes des anciens Actes devraient
“ être reproduits, au moins dans les cas où ils ont été le sujet de quelqu’inter-
“ prétation judiciaire. D’un autre côté, cependant, l’on devra se rappeler
“ que chaque fois qu’il y a eu une décision judiciaire rendue sur un Statut,
“ la loi sur le sujet se retrouvait dans le Statut, tel qu’expliqué par la déci-
“ sion ; alors reproduire le Statut seul, et sans le modifier, pourrait donner
“ une fausse idée de ce qu’est véritablement la loi.

“ L’objet principal de nos travaux, selon nous, est, dans les cas nom-
“ breux où se rencontrent plusieurs actes applicables à un seul sujet, et qui
“ sont souvent incompatibles, souvent ambigus, ou qui ne donnent que
“ l’expression incomplète de l’intention de la législature, et dans des
“ termes souvent redondants, de réduire autant que possible chaque sujet
“ en un simple Statut de manière à ce qu’un énoncé intelligible de la Loi
“ puisse se trouver dans un seul acte, ce qui, entr’autres avantages, sera
“ d’un grand secours pour la législation future.”

EXTRAITS du Second Rapport des Commissaires de Sa Majesté
pour la Refonte de la Loi des Statuts d’Angleterre, en date
du 5 Mars, 1856.

“ En ce qui concerne la forme—un langage de convention, redondant
“ et obscur avait à la suite d’une longue pratique été considéré comme
“ presque essentiel à la rédaction des actes du parlement, tellement que les
“ personnes dont l’occupation étaient de préparer les bills, se sont trouvées
“ pour ainsi dire dans l’impossibilité de faire usage d’un style simple et
“ concis. En ce qui concerne le fonds—le législateur ignore souvent jus-
“ qu’à quel point la mesure projetée devra affecter d’autres branches de la
“ Loi, ou bien il ne connaît pas exactement l’état dans lequel se trouve la
“ Loi qu’il se propose de traiter, ou bien encore il omet d’énoncer distincte-
“ ment jusqu’à quel degré la nouvelle mesure aura l’effet d’abroger ou de
“ remplacer la Loi existante. Ainsi donc, quant un mal est découvert, le
“ remède est ordinairement appliqué au cas particulier dans lequel l’im-
“ perfection s’est fait sentir, au lieu de réparer généralement l’erreur et la
“ déféctuosité qui a produit les résultats dont on se plaint. Mais il est bien
“ probable que la principale cause de la confusion est la manière en la-

“ quelle des amendements hâtifs et incompatibles, jurant avec le reste de
“ la mesure, sont faits lorsque le bill est sous la considération du comité.
“ Les promoteurs de ces amendements n’ont souvent que leurs propres
“ avantages en vue, et ne se donnent pas la peine de songer si ces amende-
“ ments compromettront les autres parties de la mesure elle-même. Le
“ promoteur du bill accepte trop fréquemment les modifications et les
“ changements qu’il n’approuve pas, dans le but d’éviter une opposition
“ dangereuse, et par ce moyen le bill revient souvent du comité dans une
“ forme bien propre à justifier l’idée de Lord Tenterden qui disait que quoi
“ que la législature ne saurait être censée *inops consilii*, cependant il nous
“ est pénible de la trouver *magnas inter opes inops*.” * * *

“ Parmi les actes publics et généraux de chaque session l’on retrouve
“ des Statuts (bien plus nombreux que ne pourraient le supposer ceux qui
“ ne les examinent pas dans un but spécial) qui ne peuvent à proprement
“ parler être appelés “ Lois ” dans le sens indiqué plus haut. Il n’est pas
“ besoin d’argument pour prouver que des actes que l’on appelle privés ne
“ doivent pas être classés dans les Lois ; comme par exemple, un acte de
“ succession ou un acte de divorce. Mais il y a un grand nombre d’actes
“ aujourd’hui rangés parmi les Statuts publics et généraux qui bien que
“ d’un intérêt public parce qu’ils s’appliquent à la propriété consacrée aux
“ usages publics, n’ont pas plus le droit d’être considérés comme “ Lois ”
“ qu’un acte privé de succession, comme par exemple, l’acte de 1853 pour
“ autoriser la vente du bureau d’accise dans Broad Street qui est aussi
“ strictement un “ acte de succession ” que s’il eut été passé pour l’avan-
“ tage, et à la demand de personnes privées. Il y a aussi parmi les Statuts
“ publics et généraux des classes d’actes d’une nature différente, qui bien
“ qu’ils soient de la plus haute importance, n’ont pas plus le droit d’être
“ rangés parmi les lois. Ce sont purement des actes (souvent transitoires)
“ d’administration. Nos usages constitutionnels ne veulent pas admettre
“ la possibilité que le mécanisme gouvernemental puisse fonctionner sans
“ un parlement. Comme une conséquence de cette jalousie, le parlement, en
“ sus des affaires législatives proprement dites, accomplit grand nombre
“ d’actes qui dans la plupart des pays ne seraient considérés que comme
“ exécutifs. Citons en un des plus importants : un acte d’appropriation est
“ passé à la fin de chaque session pour décréter à quels objets sera appliqué
“ tout le revenu public de l’année, qui n’a pas encore été affecté. De pareils
“ actes ne sont de fait que de simples mandats adressés aux fonctionnaires
“ publics ; l’accomplissement de chaque acte se retrouve dans la transac-

“ tion autorisée, comme le dit Blackstone. Quant le trésor et l'échiquier ont
“ émis les deniers conformément aux exigences d'un acte d'appropriation,
“ le Statut est comme un chèque sur un banquier après avoir été payé ; il n'offre
“ plus d'intérêt si ce n'est en matière d'audition ou d'histoire. Il y a d'autres
“ actes administratifs du parlement qui ne sont pas aussi transitoires dans leur
“ opération ; par exemple, les actes d'emprunt qui autorisent la création de
“ rentes perpétuelles, ou au même effet ; mais même ces actes ont une
“ nature assez transitoire et spéciale pour qu'il soit important de les distin-
“ guer des autres Statuts au moyen de la classification. Quand des règles
“ de Loi applicables à des garanties de la même nature sont établies, tout
“ ce qui est important dans l'acte qui autorise l'emprunt est le montant des
“ rentes dont la création est assurée, et les conditions auxquelles elles peu-
“ vent être acquises par ceux qui avancent les deniers au public. Quand
“ ces conditions sont remplies, l'acte cesse d'avoir de l'importance,
“ même en qualité de titre, car une personne qui achete à trois pour cent
“ ne peut constater sous l'autorité duquel des nombreux actes d'emprunt,
“ le capital qu'il prend a été créé. La multiplicité des actes dont nous
“ avons parlé plus haut, justifie par elle-même qu'il y ait une classification
“ dont l'un des objets serait de séparer des autres Statuts les actes qui ne
“ sont pas des “ Lois ” à proprement parler ; tout acte en un mot dont l'ob-
“ jet est accompli par la transaction. Il ne s'en suit pas nécessairement
“ que chaque Statut de cette nature devrait être rangé dans la même classe,
“ car il peut y avoir également un avantage à classer les actes d'admi-
“ nistration aussi bien que les actes de législation. Il nous suffit pour le
“ présent de dire qu'ils ne devraient pas être confondus avec nos Lois géné-
“ rales. * * *

“ Des actes locaux qui sont aujourd'hui rangés parmi les Statuts
“ publics et généraux, il y en a que l'on ne saurait préférer sur le principe
“ de l'étendue de l'opération ou de l'importance à d'autres qui se trouvent
“ dans la série des actes locaux et personnels. Quelques-uns sont considé-
“ rés comme publics et généraux, parce qu'ils ont été introduits par des
“ départements publics pour des considérations du ressort de l'administra-
“ tion de la justice ou des affaires publiques ; d'autres, parce qu'ils s'éten-
“ dent à des districts si considérables, (comme, par exemple, les bills con-
“ cernant la métropole), qu'il serait difficile et dangereux de leur appliquer
“ les règles qui régissent les délibérations sur les bills privés.” * * *

“ Pour prévenir la multiplication des classes, il serait peut être bon
“ de placer les actes spéciaux dont il a été parlé plus haut dans la même

“ série avec les actes spéciaux décrits ci-dessus, qui, en ce qui concerne leur
“ opération limitée, peuvent être assimilés aux actes privés ou personnels.
“ L’objet, en rangeant les actes locaux dans une classe à part, est d’empêcher
“ qu’ils ne continuent d’encombrer ceux qui n’ont rien de commun avec les en-
“ droits auxquels ils se rapportent, et il n’y aura pas de surcroît de danger,
“ en conséquence d’un pareil arrangement, de voir ces Statuts échapper
“ à l’attention de ceux que doivent intéresser leurs dispositions.

EXTRAITS des Instructions des Commissaires Royaux aux Ré-
dacteurs. Appendice 11, No. 4, Page 26.

“ 1. Comme l’objet immédiat de la commission est uniquement de
“ refondre, non pas d’amender la loi, le rédacteur doit croire qu’il est de son
“ devoir, en l’absence d’instructions spéciales, de soumettre d’une manière
“ aussi correcte que possible, l’effet des Statuts en vigueur sans introduire
“ d’amendements au-delà de la correction des erreurs et des omissions
“ cléricales qui paraîtront avoir été commises sans intention ; il devra pré-
“ senter les amendements à la loi qu’il lui paraîtra utile de suggérer, dans
“ un rapport séparé ; et dans le cas où ils seraient nécessairement con-
“ fondus avec d’autres matières, il devra prendre grand soin d’annoter ce
“ qu’il y a de nouveau.”

“ 2. Il est important de répéter exactement les mots mêmes des
“ Statuts existants chaque fois que la chose ne répugne pas à la refonte
“ concise et efficace.”

“ 3. La commission royale autorise expressément l’incorporation de
“ la loi commune ou non écrite quand cela sera jugé à propos dans le
“ cours de la refonte de la loi des Statuts ; conséquemment le rédacteur a
“ de la latitude sur ce point, mais il devra se rappeler que la codification
“ de la loi commune ne fait aucunement partie des objets de la présente
“ commission, et qu’il ne peut en incorporer aucune partie si ce n’est
“ lorsqu’il aura constaté qu’il ne peut arriver à une bonne refonte de la loi
“ des Statuts, sans cela.”

“ 4. Sur le sujet général du style et de la phraséologie des actes
“ du parlement, l’extrait suivant d’un document publié dans le
“ troisième rapport du ci-devant bureau, contient probablement tout

“ ce qui peut utilement servir à la gouverne du rédacteur. Il y est dit :
 “ la concision et la clarté dans les actes du parlement ne sauraient être
 “ atteints qu’en la manière qu’elles le sont dans toutes les autres composi-
 “ tions, c’est-à-dire par l’observation des règles de la grammaire et de la
 “ logique,—Toutes les déféctuosités des Statuts sous le rapport de la forme
 “ et du style qui exigent correction, sont purement des fautes littéraires et
 “ ne peuvent être amendées qu’au moyen d’une réforme purement littéraire,
 “ sans l’aide ni l’intervention législative. Il suffit pour arriver à ce but que
 “ les personnes qui rédigent les actes du parlement prennent la ferme déter-
 “ mination de faire usage d’un style simple et concis ; de choisir avec soin
 “ les mots propres pour exprimer leurs idées et de ne jamais se servir
 “ d’un mot qui n’est pas nécessaire ; et surtout, de supposer qu’elles
 “ écrivent pour des individus d’une intelligence ordinaire, et de ne pas
 “ croire, comme tel est le cas aujourd’hui, qu’il est nécessaire d’introduire
 “ tous les sophismes insignifiants et futiles que des personnes déraison-
 “ nables peuvent suggérer. Tant que les actes du parlement seront rédi-
 “ gés dans la supposition que les juges ou que d’autres personnes ne
 “ comprendront pas, ou prétendront ne pas comprendre, ce que signifie
 “ 1 & 2 V. c. 1, avant que la législature ne décrète qu’ils peuvent et doivent
 “ le comprendre, c’est en vain que l’on s’efforcera d’arriver à la concision
 “ et à la clarté. Il est suggéré qu’en règle générale la concision n’est
 “ désirable que dans les bornes indiquées plus haut ; que les actes du
 “ parlement devraient être les specimens du pur anglais, et que ce qui
 “ a été appelé *sténographie parlementaire* n’est pas nécessaire. ” * * *

“ La législature a cherché à adopter certaines interprétations ou dé-
 “ finitions générales d’une nature différente des règles dont il a été question
 “ plus haut, c’est-à-dire qu’elle a voulu fixer arbitrairement et pour l’avenir
 “ le sens de mots ambigus de leur nature. C’est un principe erroné, et
 “ propre à amener la confusion. Si un mot est ambigu, c’est-à-dire, s’il
 “ n’existe qu’un seul mot pour signifier deux choses différentes, c’est un
 “ vice de langage que l’on devrait et que l’on pourrait facilement éviter en
 “ ayant recours à un contexte convenable ; mais il n’est pas du domaine
 “ de la législation de décréter d’une manière générale qu’à l’avenir un mot
 “ ne signifiera qu’une des deux choses qu’il signifie réellement. Néan-
 “ moins, il est nécessaire que le rédacteur n’oublie pas qu’il y a des dis-
 “ positions de cette espèce, afin de pouvoir modéler son langage en con-
 “ séquence ; il y a 20 Geo. 2, c. 42, s. 3 ; 7 et 8 Geo. 4, c. 28, s. 14, et 13
 “ et 14 V. c. 21, et probablement quelques autres encore.”

APPENDICE B.

ACTES EN FORCE

S'APPLIQUANT

AUX DEUX SECTIONS DE LA PROVINCE.

Ebauche de la Classification de ces actes, suggérée par les Commissaires Réviseurs pour le Haut Canada, ré-imprimée avec les amendements proposés par les Commissaires pour le Bas Canada.

1.—CONSTITUTION ET DROITS POLITIQUES, LEGISLATION, etc.	ANNÉE ET CHAP.
Parties des actes impériaux maintenant en force. <i>Voir Index</i>	14 G. 3, c. 83. 18 G. 3, c. 12. 31 G. 3, c. 31. 3, 4 V. c. 35.
<i>On se propose de n'imprimer de ces actes que les sections qui sont encore en force, afin de montrer la loi telle qu'elle existe maintenant.</i>	11, 12 V. c. 56. 17, 18 V. c. 118.
Conseil législatif rendu électif.....	19, 20 V. c. 140.
Assemblée législative, représentation dans l'. (<i>La description des comtés du H. C. de la 14, 15 V. c. 5, devrait être ici insérée ainsi que les parties (s'il y en a) de la 12 V. cc. 78 et 79 qui ont rapport à la représentation et qui ne sont pas remplacées par des actes passés plus tard. Voir aussi l'acte du H. C. 1 G. 4, c. 2.</i>)	16 V. c. 152. <i>Voir</i> 6 V. c. 16.
Assemblée législative, représentation dans l'.--(Changements dans les comtés.).....	18 V. c. 76.
Assemblée législative, salaire de l'orateur.....	14, 15 V. c. 174.
Do. proviso en cas de l'absence de l'orateur.....	19, 20 V. c. 41.
Do. indemnité des membres.....	12 V. c. 33.
Elections, (des deux chambres).....	12 V. c. 27.
Do. do.	14, 15 V. cc. 87 &
Do. do.	16 V. c. 7. [108.
Do. (Franchise étendue).....	18 V. c. 87.
Elections contestées.....	14, 15 V. c. 1.
Do.....	20 V. c. 23.

	ANNÉE ET CHAP.
Le parlement subsistera nonobstant le décès du souverain..	7 V. c. 3.
Indépendance du parlement.....	20 V. c. 22.
Aubains—Naturalisation des	4, 5 V. c. 7.
Do.	12 V. c. 197.
Do.	18 V. c. 6.
Tribus sauvages—Civilisation graduelle et émancipation des ? <i>Ce titre paraît être le meilleur?</i>	20 V. c. 26.
Formule des statuts.....	18 V. c. 88.
Interprétation de do. (excepté Sec. 4).....	12 V. c. 10.
Publication et distribution de do.	8 V. c. 68.
Do. do.	12 V. c. 16.
Do. do.	14, 15 V. c. 81.
Preuve de do. do. <i>Partie de</i>	7 V. c. 4.
2.—GOUVERNEMENT EXECUTIF ET OFFICIERS PUBLICS EN GÉNÉRAL.	
Le gouverneur sera une corporation (<i>sole</i>)—Section 4 de....	12 V. c. 10.
Liste civile.....	9 V. c. 114.
Do.	14, 15 V. c. 173.
Do.	18 V. c. 89.
Service civil, officiers du.....	20 V. c. 24.
Commissions, etc. des, pas sujettes à être renouvelées au décès du souverain.....	7 V. c. 8.
Serment d'office et d'allégeance.....	13, 14 V. c. 18.
Cautionnements donnés par.....	4, 5 V. c. 91.
Do. do.	14, 15 V. c. 80.
Do. do.	16 V. c. 87.
Commissions pour s'enquérir de matières publiques.....	9 V. c. 38.
Gazette Officielle, etc.....	12 V. c. 26.
3.—DEPARTEMENTS PUBLICS, REVENU, PROPRIÉTÉ, etc.	
REVENU ET FINANCE, SAVOIR:	
Système monétaire.....	16 V. c. 158.
Do.	20 V. c. 18.
Comptes publics (Audition).....	18 V. c. 78.
Dette publique etc. <i>Voir aussi travaux publics.</i>	12 V. c. 5.
Do. ? (<i>On ne se propose pas d'insérer ici les actes qui ont rapport simplement à des emprunts ou octrois.</i>)....	10, 11 V. c. 2.
Douanes et du revenu, administration des.....	8 V. c. 4 ; 12 V. c. 2.
Douanes.....	10, 11 V. c. 31.
Do.	12 V. c. 1.
Do.	13, 14 V. c. 5.
Do.	16 V. c. 85.
Do.	18 V. c. 5.
Do. (18 V. c. 81, son objet semble être accompli ou il est <i>tombé en désuétude</i>).....	19, 20 V. c. 10.
Do. (Réciprocité avec les colonies de l'A. B. N.).....	13, 14 V. c. 3.
Do. (do. avec les Etats-Unis).....	18 V. c. 1.

	ANNÉE ET CHAP.
Droits sur les spiritueux.....	9 V. c. 2.
Do.	12 V. c. 14.
Do.	19, 20 V. c. 42.
Droits sur les billets de banques.....	4, 5 V. c. 29.
Do. (partie de).....	14, 15 V. c. 70.
Do. do.	16 V. c. 162.
TERRES PUBLIQUES, etc., savoir :	
Administration des.....	16 V. c. 159.
Scrip pour terres? <i>Question:—L'objet de ces deux actes, et</i>	} 13, 14 V. c. 16.
<i>de 14, 15 V. c. 56—est-il accompli?</i>	
<i>Informez-vous du département.....</i>	
Bois sur les.....	12 V. c. 30.
Townships—Petites étendues de terre.....	12 V. c. 11.
Arpenteur général (Sa charge réunie à celle du commissaire du département des terres de la couronne).....	8 V. c. 11.
Terres de l'artillerie (maintenant propriété provinciale)....	18 V. c. 91.
Do do	19, 20 V. cc. 2, 45.
Réserves du Clergé. <i>Ce titre est préférable à celui de "Corps</i>	} 18 V. c. 2.
<i>Religieux?"</i>	
Do do	
Do do	20 V. c. 71.
TRAVAUX PUBLICS, etc., savoir :	
	Voir 16 V. c. 161.
Bureau des travaux publics, etc. (une petite portion seule- ment du).....	4, 5 V. cc. 28 & 38.
Do	9 V. c. 37.
Do	13, 14 V. c. 13.
Do	14, 15 V. cc. 53, 76.
Do	10, 11 V. c. 24.
Do	16 V. c. 160.
Péages sur les.....	12 V. cc. 4 & 15.
Do	20 V. c. 19.
Transport des, aux municipalités, etc. (partie de).....	12 V. c. 5.
Do (partie de).....	14, 15 V. c. 57.
Do (partie de).....	13, 14 V. c. 14.
Droits de tonnage et phares.....	14, 15 V. c. 52.
Vente de liqueur sur.....	16 V. c. 164.
Emeutes dans les environs des.....	8 V. c. 6.
Do	14, 15 V. c. 76.
BUREAU DE POSTE, savoir :	
Acte imp.	12, 13 V. c. 66?
Do	13, 14 V. c. 17.
Do	14, 15 V. c. 71.
Do	16 V. c. 8.
Do	18 V. c. 79.
Do	20 V. c. 25.

	ANNÉE ET CHAP.
STATISTIQUES, AGRICULTURE, ARTS, etc., SAVOIR :	
Bureau d'agriculture, etc. (<i>Les dispositions qui ont rapport au H. C. quand aux sociétés d'agriculture devraient être omises, ou celles du B. C. insérées. Il paraît préférable de les omettre dans les deux cas, et de les insérer dans leurs places respectives parmi les actes du H. C. ou B. C.</i>).....	20 V. c. 32.
Recensement et statistiques.....	10, 11 V. c. 14.
Do do?	12 V. c. 90.
Do do	14, 15 V. c. 49.
Rapports annuels au gouvernement? (<i>presque tous H. C.</i>)..	16 V. c. 163.
Exploration géologique?.....	8 V. c. 16.
Do do	19, 20 V. c. 13.
Lettres patentes pour invention.....	12 V. c. 24.
Do	14, 15 V. c. 79.
Do	20 V. c. 33.
DEFENSE PUBLIQUE, SAVOIR :	
Milice	18 V. c. 77.
Do	19, 20 V. c. 44.
Do (pompiers exemptés).....	4, 5 V. c. 43.
Do do	12 V. c. 36.
Artillerie (terres prises pour défense militaire)	7 V. c. 11.
Amirauté (do pour défense navale).....	14, 15 V. c. 67.
EDUCATION, SAVOIR :	
Fonds d'école.....	4, 5 V. c. 18.
Do (Section 9 de).....	7 V. c. 9.
Do	12 V. c. 200.
SANTÉ PUBLIQUE, SAVOIR :	
Bureaux de	12 V. c. 8.
Quarantaine (et émigration?).....	16 V. c. 86.
Variole.....	16 V. c. 170.
4.—TRAFIC ET COMMERCE.	
NAVIGATION, SAVOIR :	
Enregistrement des vaisseaux.....	8 V. c. 5.
Do do	13, 14 V. c. 24.
Matelots (désertion des.) <i>Question, B. C. seulement? Non.</i>	16 V. c. 165.
Bateaux-à-vapeur (lumières, etc.).....	14, 15 V. c. 126.
Do do	16 V. c. 167.
Do (Inspection).....	20 V. c. 34.
Pour encourager la construction des navires.....	19, 20 V. c. 50.
INSPECTION, etc. DE DIVERS ARTICLES, VIZ :	
Fleur.....	19, 20 V. c. 87.
Potasse et perlasse.....	18 V. c. 11.
Do do	18 V. c. 95.

	ANNÉE ET CHAP.
Bois de construction.....	8 V. c. 49.
Do	9 V. c. 16.
Do	16 V. c. 168.
Do	18 V. c. 93.
Bœuf et lard.....	4, 5 V. c. 88.
Do	13, 14 V. c. 30.
Do	20 V. c. 13.
Grains et légumes, étalon de poids pour les, etc.....	16 V. c. 193.
Do do	18 V. c. 15.
AUTRES MATIÈRES, SAVOIR :	
Banques et commerce de banque.....	4, 5 V. c. 99.
Do	13, 14 V. c. 22.
Do	13, 14 V. c. 21.
Do	14, 15 V. c. 69.
Do	14, 15 V. c. 70.
Do	16 V. c. 162.
Do	19, 20 V. c. 3.
Do	19, 20 V. c. 48.
Lettres de change et billets promissaires. (<i>La loi du H. C. et du B. C. devrait être uniforme autant que possible</i>)... Do (jours de fête).....	13, 14 V. c. 23. 18 V. c. 10.
Usure—Intérêt.....	16 V. c. 80.
Agents, personnes qui transigent avec eux.....	10, 11 V. c. 10.
Sociétés en commandite.....	12 V. c. 75.
Do	18 V. c. 14.
Prêteurs sur gages ?.....	14, 15 V. c. 82.
5.—COMPAGNIES ET CORPORATIONS COMMERCIALES.	
Compagnies d'assurance.....	19, 20 V. 89.
Manufactures et mines etc., compagnies de.....	13, 14 V. c. 28.
Do do do	16 V. c. 172.
Do do do	19, 20 V. c. 12.
Do do do	20 V. cc. 14 & 15.
Compagnies de chemin de fer (Clauses).....	14, 15 V. c. 51.
Do do	16 V. cc. 169 & 2.
Do do	20 V. c. 35.
Péages,—(sections 14 et 15 de).....	10, 11 V. c. 63.
Chemins de fer, services qu'ils sont obligés de rendre au gouvernement	12 V. c. 28.
Do pour prévenir les accidents sur.....	20 V. c. 12.
Do employés etc., qui contreviennent aux règlements.....	19, 20 V. c. 11.
Garantie provinciale en faveur des chemins de fer.....	12 V. c. 29.
Do (ligne du Grand Tronc).....	14, 15 V. c. 73.
Union des chemins de fer.....	16 V. cc. 37 & 76.
Chemin de fer du Grand Tronc. <i>Voir plus bas.</i>	
Compagnies de télégraphe.....	16 V. c. 10.
Do (Protection des fils).....	13, 14 V. c. 31.
Compagnies de gaz et d'eau.....	16 V. c. 173.
Do do	18 V. c. 94.
Amélioration des rivières et cours d'eau.....	16 V. c. 191.
Do do	18 V. c. 84.

	ANNEE ET CHAP.
6.—SOCIÉTÉS DE BIENVEILLANCE, ETC.	
Incorporation générale des.....	13, 14 V. c. 32.
Banques d'épargnes.....	18 V. c. 96.
Associations de bibliothèque et instituts des artisans, etc....	14, 15 V. c. 86.
Do do	19, 20 V. c. 51.
7.—CORPS RELIGIEUX, ETC.	
Rectoreries.....	14, 15 V. c. 175.
Eglise luthérienne évangélique.....	18 V. c. 58.
Do	19, 20 V. c. 130.
<i>Nous croyons préférable d'omettre tous les actes qui n'ont simplement rapport qu'à l'administration des biens, etc., des différentes sectes religieuses, et de n'insérer seulement que ceux qui confèrent des droits qui concernent toute la société, comme le pouvoir de célébrer les mariages, etc.</i>	U. C. only superseded by 20 V. c. 26.
8.—PROFESSIONS.	
Loi.....	13, 14 V. c. 26.
Médecine.....	4, 5 V. c. 41.
Anatomie.....	7 V. c. 5.
Arpenteur (partie de).....	12 V. c. 35.
Do	14, 15 V. c. 4.
Do	18 V. c. 83.
Do (partie de).....	19, 20 V. c. 13.
Do	20 V. c. 37.
9.—DROITS PRIVÉS ET RECOURS.	
Biens-fonds (Arpentages), partie de.....	12 V. c. 35.
Do do	20 V. c. 73.
Personnes tuées accidentellement, blessures, duels, etc....	10, 11 V. c. 6.
Actions d'un fonds social saisissables en vertu d'une exécu.	12 V. c. 23.
Commissaires nommés à l'effet de recevoir des affidavits....	12 V. c. 77.
Do do	19, 20 V. c. 88.
Jugements rendus à l'étranger, etc.....	13, 14 V. c. 19.
Témoins dans les causes civiles.....	18 V. c. 9.
Droits d'auteur, pour assurer le.....	4, 5 V. c. 61.
Do	10, 11 V. c. 28.
Do	13, 14 V. c. 6.
10.—INSTITUTIONS MUNICIPALES.	
Fonds d'emprunt municipal.....	16 V. c. 22.
Do do	16 V. c. 123.
Do do	18 V. c. 13.
Do do	20 V. c. 20.
Do do	20 V. c. 42.
Débitures Municipales.....	18 V. c. 80.
Chemins dans les cités et villes abandonnés par le bureau des travaux publics.....	13, 14 V. c. 15.
Corvées—exemption des pompiers.....	14, 15 V. c. 85.

11.—MATIERES CONCERNANT L'ECONOMIE
INTERIEURE ET PUBLIQUE.

ANNEE ET CHAP.

Assemblées publiques.....	7 V. c. 7.
Enquêtes après les incendies dans les cités, villes et villages.....	20 V. c. 36.
Engrais, exempts de péage.....	7 V. c. 14.
Asiles des aliénés (Publics) <i>Voir</i> 20 V. c. 28, s. 16.....	16 V. c. 188.
Do (Privés).....	14, 15 V. c. 83.
Aliénés dangereux.....	14, 15 V. c. 84.
Pêcheries.....	20 V. c. 21.
Loteries.....	19, 20 V. c. 49.
Cruautés envers les animaux.....	20 V. c. 31.
Poisons?.....	12 V. c. 60.

Il ne paraît pas y avoir de lois concernant la chasse et le gibier en force pour toute la province, mais si toutefois il en existait quelques unes, elles devraient entrer ici.

12.—LOI CRIMINELLE.

Dommages malicieux causés aux personnes. (<i>Voir aussi partie de</i> 18 V. c. 92).....	4, 5 V. c. 27.
Larcin et détournement, etc.....	4, 5 V. c. 25.
Dommages malicieux causés aux propriétés.....	4, 5 V. c. 26.
Do do (<i>Voir aussi partie de</i> 18 V. c. 92).....	10, 11 V. c. 4.
Incendiaires (et monnayage).....	12 V. c. 20.
Faux-crime de.....	10, 11 V. c. 9.
Monnaies étrangères falsifiées.....	20 V. c. 30.
Monnaies de cuivre falsifiées.....	4, 5 V. c. 17.
Gardes-magasins, actes frauduleux des.....	12 V. c. 12.
Punition.....	6 V. c. 5.
Administration de la loi criminelle.....	4, 5 V. c. 24.
Indictements, etc., forme d'.....	2 V. c. 21.
Do do (partie de).....	18 V. c. 92.
Témoins dans les causes criminelles.....	9 V. c. 35.
Petits délits et tentatives de larcin.....	20 V. c. 27.
Jeunes délinquants, jugement et punition sommaire des, etc.....	20 V. c. 29.
Juges de paix.....	6 V. c. 3.
Do do.....	19, 20 V. c. 46.
Do do.....	9 V. c. 41.
Do do.....	16 V. c. 15.
Do do } Il serait désirable de refondre ces quatre Actes et de les appliquer à tout le Canada avec les deux actes qui ont rapport à la protection des juges de paix, 14, 15 V. c. 54,—16 V. c. 180.	14, 15 V. c. 95.
Do do }	14, 15 V. c. 96.
Do do }	16 V. c. 178.
Do do }	16 V. c. 179.
Do do ? } Administration de la justice dans les territoires non organisés.	16 V. c. 176.
Do do ? } <i>Question, ces actes s'appliquent-ils au H. C. seulement?</i>	20 V. c. 60.
Constables spéciaux.....	10, 11 V. c. 12.
Extradition des criminels étrangers.....	12 V. c. 19.
Pénitencier.....	4, 5 V. c. 69.
Do.....	14, 15 V. c. 2.
Prisons et discipline des prisons.....	20 V. c. 28.

	ANNEE ET CAP.
CHEMIN DE FER GRAND TRONC ?— <i>Question : ce chapitre devrait-il être inséré ici, vu que les travaux bien qu'importants sont accomplis par des compagnies privées. Les commissaires du B. C. sont décidément d'avis qu'il devrait être omis.</i>	
Incorporation, &c.....	16 V. cc. 37-38-39.
Do	18 V. c. 33.
Pont sur le St. Laurent.....	16 V. c. 75.
Chemin de fer d'union.....	16 V. c. 76.
Aide à.....	18 V. c. 174.
Do	19, 20 V. c. 111.
Do	20 V. c. 11.

REMARQUE.—Les commissaires du Bas Canada sont d'opinion que la liste précédente contient tous les actes en force qui renferment toutes les dispositions qui s'appliquent aux deux sections de la province, ainsi que quelques autres qui, bien que s'appliquant uniquement à une seule section, ont néanmoins trait à des sujets qui sont communs aux deux. Quand des actes contiennent des dispositions communes aux deux sections et d'autres qui ne s'appliquent qu'à l'une d'elles, la meilleure règle à suivre serait de séparer les dispositions pour le B. C. et le H. C., quand les actes principaux sur le sujet sont distincts pour le H. C. et pour le B. C, mais de ranger les deux Actes sous le même chapitre quand les principaux Actes sur le sujet s'appliquent à toute la Province. Mais une discrétion raisonnable doit être laissée aux messieurs qui entreprennent chaque chapitre.

La classification ne correspond pas exactement soit avec celle qui se trouve dans les Statuts Révisés du B. C. ou dans les index des Statuts du Haut ou du Bas Canada, et il était impossible que la chose en fut ainsi, pour la raison que la nature générale et les sujets des actes relatifs à toute la province, sont bien différents de ceux des actes relatifs à une section uniquement ; tandis que d'un autre côté, les index embrassent les deux classes. L'on a pris un grand soin de se conformer aux vues des commissaires du H. C.—et la classe "Loi criminelle" a été placée la dernière, d'accord avec leur désir, et en partie parcequ'elle se trouve ainsi placée dans le code français, le code de New York, etc. Les entêtes elles-mêmes sont introduites plutôt dans le but d'indiquer la raison de l'ordre adopté que dans tout autre but, et elles peuvent être modifiées, multipliées ou diminuées en nombre dans l'ouvrage même ou omises entièrement, en ne retenant que les titres spéciaux. Les actes placés sous chaque titre spécial seront comme de raison refondus et leurs dispositions arrangées dans le meilleur ordre possible. Les commissaires du B. C. pensent qu'à l'égard des sociétés religieuses, il vaudrait mieux ne s'occuper que des actes qui donnent des pouvoirs concernant le public, comme celui de célébrer les mariages, et.,—et d'omettre ceux qui ont uniquement trait à l'administration de la propriété, de la discipline intérieure, etc. Il serait important que les lois relatives au droit de célébrer les mariages fussent rendues uniformes dans la province.

TABLE CLASSIFIÉE DES ACTES

QUI ONT TRAIT AU

HAUT CANADA SEULEMENT.

TITRE 1.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES.

Chapitre.	Page.
1. Révocation d'anciens actes.....	1
2. Interprétation de certains mots.....	3

TITRE 2.

DIVISIONS TERRITORIALES.

3. Divisions Territoriales du Haut Canada.....	5
--	---

TITRE 3.

GOVERNEMENT EXÉCUTIF.

4. Débentures du Gouvernement	20
5. Enregistrement des dettes de la couronne.....	23
6. Pensions de milice.....	24
7. Vente et achat de créances dues au Gouvernement...	29
8. Entretien des phares.....	30

TITRE 4.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

I.—*Loi d'Angleterre concernant la propriété et les droits civils, continuée.*

9. Loi d'Angleterre concernant la propriété et les droits civils.....	31
---	----

II.—*Cours.*

Chapitre.	Page.
10. Cours supérieure de droits.....	33
11. Cours d'Assize et de Nisi Prius.....	43
12. Cour de chancellerie.....	48
13. Cour d'erreur et d'appel.....	66
14. Cour des mises en accusation.....	78
15. Cours de comté.....	80
16. Cours de surrogate.....	99
17. Cours des sessions trimestrielles de la paix.....	122
18. Cour des débiteurs insolubles.....	125
19. Cours de division.....	144
20. Honoraire des cours locales et droits fiscaux des avocats de comté, etc.....	189
21. Procédures dans les affaires de revenu.....	192
22. Procédure du droit commun.....	195
23. Mandamus et injonction.....	286
24. Débiteurs frauduleux.....	289
25. Secours des débiteurs insolubles.....	299
26. Eviction.....	308
27. Douaire.....	329
28. Replevin.....	332
29. Plaidoeries.....	339
30. Jurés et Jurys.....	342
31. Témoins et preuve.....	408

TITRE 5.

PROFESSIONS, ETC.

1.—*Profession de la loi.*

32. Société de droit.....	413
33. Avocats.....	417
34. Procureurs.....	418
35. Rapporteurs des cours supérieures.....	433
36. Avocats locaux de la couronne.....	435
37. Office de shérif.....	436
38. Commissaires chargés de recevoir les affidavits et les cautionnements.....	442

2.—*Profession Médicale.*

39. Bureau médical et médecins pratiquants.....	444
---	-----

TITRE 6.

TRAFIC ET COMMERCE.

1.—*Loi Commerciale.*

Chapitre.	Page.
40. Lettres de change et billets.....	447
41. Intérêt	459
42. Promesses écrites.....	460
43. Hypothèques.....	463

2.—*Eaux et cours d'eau navigables.*

44. Feux sur les vaisseaux et les trains de bois et leur navigation.....	468
45. Passages d'eau.....	473
46. Rivières et ruisseaux.....	476
47. Moulins et chaussées.....	479

3.—*Compagnies commerciales et autres.*

48. Compagnies à fonds social pour des chemins.....	484
49. “ “ “ jetées, quais, etc.....	511

TITRE 7.

INSTITUTIONS MUNICIPALES.

50. Compagnies d'assurance mutuelle.....	517
51. Sociétés de bâtisse	528
52. Institutions municipales.....	534
53. Cotisation de la propriété.....	652
54. Circulation dans les grands chemins.....	691
55. Clôtures de ligne et cours d'eau.....	694
56. Poids et mesures.....	700
57. Santé publique.....	705
58. Destruction des loups.....	707
59. Lois de la chasse.....	709

TITRE 8.

EDUCATION.

60. L'université de Toronto, collège de l'université, collège du Haut Canada, et école royale de grammaire.	710
61. Ecoles de grammaire.....	727

Chapitre.	Page.
62. Ecoles communes.....	736
63. Ecoles séparées.....	777

TITRE 9.

INSTITUTIONS RELIGIEUSES ET DE BIENVEILLANCE.

64. Dîmes.....	784
65. Cimetières.....	785
66. Transports aux syndics de cimetières.....	790
67. Propriété pour les institutions religieuses.....	791
68. Fonds de construction pour l'asile des aliénés, etc...	794
69. Asile provinciale des aliénés.....	795

TITRE 10.

RELATIONS DOMESTIQUES, DROITS ET RECOURS.

70. Mariages.....	799
71. Nomination de tuteurs, &c.....	804
72. Maître et serviteur.....	807
73. Apprentis et Mineurs.....	810
74. Séduction.....	814
75. Actions par et contre des Exécuteurs, &c., et limitation de certaines actions.....	816
76. Pour prévenir les accidents causés par les machines..	819

TITRE 11.

BIENS-FONDS.

77. Droits aux terres pour lesquelles il n'a pas été émis de Patentes.....	821
78. Pour prévenir les empiétements sur les terres publiques et sur les terres des sauvages.....	830
79. Propriétés foncières.....	839
80. Assurance des biens substitués.....	850
81. Douaire	863
82. Cession de biens-fonds par les femmes mariées.....	866
83. Partage et vente de biens-fonds.....	868
84. Hypothèques sur les biens-fonds.....	878
85. Limitation des actions et poursuites concernant les pro- priétés foncières.....	880

Chapitre.	Page.
86. Acte d'enregistrement.....	893
87. Transfert des propriétés foncières.....	913
88. Formules de transfert.....	916
89. " " Baux.....	922
90. Arpentage des terres.....	927

TITRE 12.

LOIS CRIMINELLES.

(Voir aussi Statuts conjointement refondus du Canada.)

91. Loi Criminelle d'Angleterre continuée.....	940
92. Arrestation des fugitifs des autres colonies.....	941
93. " " " des pays étrangers.....	942
94. Haute trahison, tumultes, assemblées tumultueuses et autres offenses.....	943
95. La protection des habitants du U. C. contre l'aggression illégale.....	947
96. Exercice ou pratique illégale des armes à feu.....	948
97. Embauchage des soldats ou des matelots pour les engager à quitter le service de Sa Majesté.....	950
98. Crime de faux et parjure.....	951
99. Châtiment contre les personnes célébrant illégalement le mariage.....	953
100. Calomnie et libelle.....	954
101. Profanation du Sabat.....	958
102. Petits délits.....	962
103. Avocats de comté.....	963
104. Procédure pour la mise hors la loi dans les causes criminelles.....	967
105. Poursuite dans les cas de délit.....	972
106. Pour expédier les affaires devant les grands jurés...	974
107. Pour accorder à la personne mise en accusation une copie de l'acte d'accusation.....	975
108. Amendements aux procès.....	976
109. Réserve des points de droit dans les causes criminelles.....	977
110. Appels dans les causes criminelles.....	980
111. " Causes de conviction sommaire.....	983
112. Commutation de la peine de mort.....	985
113. Corruption du sang.....	986
114. Confiscation.....	987

Chapitre.	Page.
115. Emploi des amendes.....	992
116. Honoraire des conseils et des autres officiers.....	993
117. Frais de l'Administration de la Justice.....	997
118. Emploi des fonds de comté.....	1003
119. Soutien des insensés pauvres.....	1004
120. Frais du prélèvement des saisies pour loyers et amendes peu considérables.....	1005
121. Rapport des convictions et des amendes, etc.....	1008
122. Enquête des coroners.....	1011
123. Protection des juges de paix contre les poursuites vexatoires.....	1014
124. Cours de justice, prisons et maisons de correction....	1019

TITRE 13.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE DANS LES ENDROITS NON ORGANISÉS.

125. Administration de la Justice dans les endroits non organisés.....	1022
---	------

Toronto:

IMPRIMÉ PAR STEWART DERBISHIRE & GEORGE DESBARATS,
IMPRIMEUR DES LOIS DE LA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ DE LA REINE.

**ETAT des HONORAIRES et EMOLUMENTS reçus par les
REGISTRATEURS de COMTE dans le HAUT-
CANADA, fait en conformité de l'Acte 16 Vic., chap.
187, sect., 9, pour l'année 1858.**

COMTE.	NOM DU RÉGISTRATEUR.	Total des Recettes.		Dépenses.		Recettes nettes.	
		\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Peterborough.....	Charles Rubidge.....	1840	88	538	00	1302	88
Wellington.....	H. W. Peterson.....	2832	50	1168	00	1664	50
Simcoe.....	George Lount.....	2394	72	1089	50	1805	22
Durham.....	George Ward.....	3149	21	1170	00	1979	21
Norfolk.....	F. Walsh.....	1355	26				
Essex.....	John A. Askin.....	1038	12				
Haldimand.....	Agnew P Farrell.....	1346	63				
Elgin.....	J. McRay.....	1883	87	500	00	1383	87
Lincoln.....	John Powell.....	1553	99				
Huron et Bruce.....	John Galt.....	3956	50				
York.....	John Ridout.....	5861	25				
Frontenac.....	James Durand.....	1296	00	425	00	871	00
Lennoc et Addington.....	Charles Fraser.....	1169	20				
Peel.....	S. Brega.....	1994	40	739	00	1255	40
Dundas.....	Alexander McDonell.....	623	80				
Welland.....	D. D. Everardo.....	1780	00	912	50	867	50
Prince Edouard.....	John P. Roblin.....	1032	64				
Leeds.....	David Jones.....	1399	50				
Victoria.....	Hartley Dunsford.....	1391	53				
Lanark.....	James Bell.....	1193	82				

[En conformité de la recommandation du comité permanent des impressions, il n'est imprimé qu'un sommaire des Rapports des Régistrateurs.]

HOPITAL GENERAL DE TORONTO.

ÉTAT des RECETTES et DÉPENSES de l'HOPITAL GÉNÉRAL de TORONTO, pour l'année expirée le 31 Décembre 1858.

RECETTES.	Montant.		DÉPENSES.	Montant.		Montant.
	\$	cts.		\$	cts.	
Loyer et intérêt.....	5626	88	Dépenses de l'Hôpital.....		10492	56
A compte de ventes.....	156	83	Salaires et gages.....		8580	67
Payants.....	248	38	Dépenses contingentes.....		1832	68
Honoraires d'admission.....	261	25	Médecines.....		586	20
Produit de la vente de Débitures.....	5948	00	Amortissement.....		1713	70
Oetroi provincial.....	14000	00	Frais de justice.....		200	00
			Intérêt sur Débitures.....		3950	00
			A compte du nouvel hôpital.....		8039	48
Balance en main, 1er Janvier 1858.....	26235	84			25384	35
	310	40	Montant remis à la Banque du Haut-Canada.....	641		00
			Balance en main, 1er Janvier 1859.....	569		79
				*		
	26545	74			1211	89
	\$				20545	74

JOHN BRENT,

Secrétaire et Trésorier.

1er Mars, 1859.

L'HOSPICE ST. JOSEPH DE LA MATERNITÉ DE QUÉBEC.

RAPPORT ANNUEL fait aux trois Branches de la Législature par L'HOSPICE ST. JOSEPH de la MATERNITÉ de QUÉBEC, constitué en Corporation par l'Acte 18 Vic. chap. 226, pour l'année expirée le 31 Décembre 1858.

1.—NOMS DES MEMBRES.—

L. C. PANET.
H. B. TASCHEREAU.
T. L. TETU.
E. M. PELLETIER.
H. M. CARRIER.
T. P. BILODEAU.
A. L. TASCHEREAU.
M. METIVIER, TRESORIER.
C. L. TETU.
E. M. LANGEVIN.

2.—Nombre de personnes présentées et admises dans l'Institution.....7

3.—Dotation.....Aucune.

4.—ÉTAT GÉNÉRAL DES AFFAIRES DE LA CORPORATION.

La Corporation a acquis un lot et une maison situés dans la Haute-Ville de Québec, mesurant 85 pieds de front, sur 53 de profondeur, pour la somme de £1,175 ou \$4,700. Ce montant n'a pas été payé et il porte intérêt.

Les revenus de la Corporation se bornent aux contributions et dons des membres, à l'octroi Législatif et aux produits de ses travaux.

ÉTAT des AFFAIRES de L'HOSPICE de ST. JOSEPH de la MATERNITÉ de QUÉBEC, 1858.

1858.	Dr.	£	s.	d.	\$	cts.	1858	Av.	£	s.	d.	\$	cts.
31 Déc.	Argent à la Banque au commencement de l'année	30	19	9	123	95	31 Déc.	Payé à compte du terrain	100	0	0	400	00
do	do reçu des pensionnaires..	22	17	7	91	52	do	do l'intérêt sur £1,000 ..	60	0	0	240	00
do	do provenant d'un Bazar ..	52	18	9	211	75	do	do l'assurance, le bois de chauffage, etc., etc	94	17	8	379	45
do	do pour ouvrage fait	14	16	8	59	33	do	do Provisions	42	9	4	169	87
do	do provenant de divers dons.	74	7	6	297	50	do	do Balance en main	48	13	8	104	73
do	do de la Législature	150	0	0	600	00							
	£	346	0	3	\$1384	05			346	0	3	\$1384	05

L'Institution doit sur son immeuble une balance de £900, ou \$3,600.

E. et O. E.

M. L. C. PANET,

Président.

E. M. LANGEVIN,

Secrétaire.

QUÉBEC, 31 Décembre 1858.

IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, BAY STREET, TORONTO.

COMPTES DES SYNDICS

DES

CHEMINS A BARRIÈRES DE MONTRÉAL,

Jusqu'au 31 Decembre 1858.

[En conformité de la recommandation du Comité Permanent des Impressions, ces comptes ne sont imprimés qu'en abrégé.]

COMPTE des DÉPENSES, du 1er Janvier au 30 Juin 1858.

			Pièces jus- tificatives.	\$	cts.
30 juin	1858..	Intérêt payé sur des débentures		5990	62
do do	do ..	Petits comptes.....		87	02
do do	do ..	John Penner, salaire comme secrétaire.....	185	730	00
do do	do ..	William Youle, do do inspecteur	218	320	00
do do	do ..	Finlay Dow, do messenger, 4 mois.....	112	20	00
do do	do ..	William Lane, do do 2 mois.....	214	10	00
Total.....				\$ 7157	64

COMPTE GÉNÉRAL des PÉAGES, du 1er janvier au 30 juin 1858.

			\$	cts.
30 juin	1858..	Péages de Victoria, montant net de 6 mois.....	518	16½
do do	do ..	do de Québec, do ..	1627	99
do do	do ..	do de la Côte des Neiges, do ..	1755	26
do do	do ..	do de St. Antoine, do ..	581	36
do do	do ..	do de St. Laurent, do ..	3939	86½
do do	do ..	do du Bas de Lachine, do ..	271	41
do do	do ..	do du Haut de Lachine, do ..	2488	26
do do	do ..	do de Longue Pointe, do ..	347	97
Total.....			\$	11530 28

COMPTE des CHEMINS à BARRIÈRES, du 1er janvier au 30 juin 1858.

			\$	cts.	\$	cts.
31 décembre	1857..	Frais et réparations jusqu'à cette date.....			218246	64
		Compte de déboursés et proportion de dépense :				
30 juin	1858..	Chemin de Lachine d'en haut	1847	01		
		Chemin de Lachine d'en bas	2166	00		
		Chemin St. Antoine et St. Luc.....	1868	94		
		Chemin de la bord à Plouffe	2223	82		
		Chemin de Ste. Catherine.....	1183	40		
		Chemin St. Laurent.....	1770	48		
		Chemin Victoria.....	309	80		
		Chemin de Québec.....	2721	33		
					14090	78
					\$	232337 42
						30 00
		Dépense omise dans le compte ci-dessus.....				
					\$	232367 42
Av.						
30 juin	1858..	Péages pour 6 mois, selon le compte général des péages.....			11530	28
Total.....					\$	220837 14

BILAN, 30 Juin 1858.

Dr.	\$	cts.	Av.	\$	cts.
Chemins à barrières. Coût et réparations	220837	14	Emises pour argent emprunté.....	201200	00
Bureau des travaux Pour plans de ponts et rélevement de la Rivière au Bout de l'Île.....	660	94	Avances pour payer l'intérêt.....	26837	59
Maison à Mile End... Coût et réparations	796	44	Balance de contrat.....	24	32
Banque de la Cité... Dépôts.....	5643	98	do do	400	00
Argent	103	55	do do	579	14
Total..... \$	228041	05	Total..... \$	228041	05

JOHN PENNER,
Secrétaire.

MONTREAL, 30 juin 1858.

Examiné et trouvé exact.

W. J. KNOX,
JNO. CRAWFORD.

COMPTÉ DES DÉPENSES, du 1er juillet au 31 décembre 1858.

		Pièces justifications.	\$	cts.
31 décembre 1858...	Intérêt payé sur des débetures.....		11601	39
	Petits comptes.....		269	89
	J. Penner, salaire comme secrétaire.....	154	73	00
	William Youle, do inspecteur.....	155	320	00
	Total.....		\$ 12921	28

COMPTÉ GÉNÉRAL DES PÉAGES, du 1er juillet au 31 décembre 1858.

		\$	cts.
31 décembre 1858...	Péages de Victoria, montant net de 6 mois	578	25½
	do Québec, do do	1880	05
	do Cote des Neiges, do do	2283	10
	do St. Antoine, do do	941	50
	do St. Laurent, do do	5512	95½
	do Lachine d'en bas, do do	556	40
	do Lachine, d'en haut do do	3062	20
	do Longue Pointe, do do	697	35
	Total.....	\$ 15511	81

COMPTÉ DES CHEMINS A BARRIÈRES, du 1er juillet au 31 décembre 1858.

		\$	cts.	\$	cts.
30 juin 1858	Frais et réparations jusqu'à cette date.....			220837	14
31 décembre do ..	Compte de déboursés et proportion de dépense :—				
	Chemin de Lachine d'en haut.....	2655	88		
	do do d'en bas.....	2760	63		
	do St. Antoine.....	1372	50		
	do la bord à Plouffe	2321	47		
	do Ste. Catherines	1625	58		
	do St. Laurent.....	2065	55		
	do Victoria.....	379	69		
	do Québec	3903	93		
	Total.....			17085	23
	Total.....			\$ 237922	37
CRÉDIT.					
31 décembre 1858...	Péages, selon le compte général des péages.....			15511	81
	Total.....			\$ 222410	56

BILAN, 31 Décembre 1858.

	Dr.	\$	cts.	Av.	\$	cts.
Chemins à barrières. Coût et réparations.....		222410	56	Emises pour emprunts de deniers.....	201200	00
Bureau des Tra. Pub. Pour plans de ponts et relèvement de la rivière au Bout de l'Île.....		660	94	Avances pour paiements d'intérêts.....	25337	59
Maison à Mile End.. Coût et réparations.....		772	44	Balance du contrat.....	24	32
Banque de la Cité.. Dépôts.....		3892	30	do do.....	400	00
Argent..... Dans le Bureau.....		81	81	do do.....	597	14
	Total.....	228041	05	Total.....	228041	05

JOHN PENNER,
Secrétaire.

MONTRÉAL, 31 décembre 1858.

Examiné et trouvé correct.

H. TAYLOR,
W. J. KNOX.

IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, BAY STREET, TORONTO.

RAPPORTS

DE BANQUES, BANQUES D'ÉPARGNE ET DE COMPAGNIES

D'ASSURANCE CONSTITUÉES EN CORPORATIONS.

BANQUES.

No. 1.—Banque de la Cité de Montréal, le 31 janvier 1859.

No. 2.—La Banque du Peuple, le 28 février 1859.

BANQUES D'ÉPARGNE.

No. 3.—Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, le 31 décembre 1858.

No. 4.—Banque d'Épargne et de Prévoyance de Québec, le 1er mars 1858.

No. 5.—Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec, le ———

COMPAGNIES D'ASSURANCE.

No. 6.—Compagnie d'Assurance sur la Vie et de Placement, le 31 août 1858.

No. 7.—Compagnie d'Assurance sur la Vie, du Canada, le 30 avril 1858.

No. 8.—Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique, le 31 décembre 1858.

No. 1.

ETAT de L'ACTIF et du PASSIF de la BANQUE DE LA CITÉ le 31 janvier 1859,
fait en conformité d'actes du parlement.

P A S S I F.	Montant.
	\$ cts.
Billets en circulation ne portant pas intérêt.....	521181 00
Lettres de change en circulation ne portant pas intérêt.....	
Lettres de change et billets en circulation, portant intérêt.....	
Balances dues à d'autres banques.....	18593 75
Dépôts ne portant pas intérêt.....	459350 17
Dépôts portant intérêt.....	299961 69
Total du passif.....	1299086 61
A C T I F.	
Espèces et lingots.....	236257 75
Propriété foncière et autres de la banque.....	34000 00
Effets publics.....	196038 35
Billets et lettres de change d'autres banques.....	97837 97
Balances dues par d'autres banques.....	88591 65
Billets et lettres de change escomptés, et autres créances de la banque non comprises sous ce chapitre.....	2016383 29
Total de l'actif.....	2669108 98

H. MACCULLOCH,

Caissier.

BANQUE DE LA CITÉ, MONTRÉAL,
7 février 1859.

No. 2.

ETAT des affaires de la BANQUE du PEUPLE, le 28 février 1859.

	\$	cts.		\$	cts.
Montant de capital versé.....	973330	00	Montant des billets escomptés et autres créances de la banque, (les balances dues par d'autres banques exceptées)....	1642333	52
do des billets de banque en circulation.....	323516	00	do des hypothèques et jugements.....	79091	33
do des dépôts ne portant pas intérêt.....	270555	48	do des immeubles.....	52380	84
do des dépôts portant intérêt.....	262595	68	do balances dues par d'autres banques et banquiers.....	52325	58
do des dividendes non réclamés.....	3364	94	do billets de banque et chèques des banques de cette Pro- vince.....	35842	98
do des profits nets en main, déduction faite de toute les dépendes.....	204489	46	do espèces en or et en argent.....	113471	89
do des balances dues à d'autres banques et banquiers....	40236	63	do des effets publics.....	101542	05
Total.....	2078088	19	Total.....	2078088	19

G. PELTIER,
Comptable.
B. H. LEMOINE,
Cassier.

LA BANQUE DU PEUPLE,
Montréal, 7 mars 1859.

No. 3.

ETAT transmis à l'assemblée législative par les Syndics de la banque d'Epargne de la cité et du district, conformément à la 4 et 5 Vic., ch. 32, sec. 13, pour l'année expirée le 31 décembre 1858, étant le jour fixé par les règlements de la dite banque pour faire l'état annuel de ses affaires.

P A S S I F.		\$	cts.	\$	cts.
Montant dû aux déposants.....				572550	51
do dû pour loyer de bureau.....				120	00
Total en passif.....		\$		572670	51
A C T I F.					
Montant prêté sur billets endossés et garantis par des effets publics.....				120978	45
Placements dans le capital des Banques suivantes :—					
La Banque du Peuple.....	44865	33			
Banque de la Cité, de Montréal.....	17153	60			
Banque de Montréal.....	2617	33			
Banque Commerciale du Canada.....	2500	00			
Banque d'Ontario, de Bowmanville.....	4106	60			
				71242	92
Montant placé en effets publics :—					
Bons de l'aqueduc de la cité de Montréal.....	252686	50			
Chemin de fer de Champlain et du St. Laurent, bons privilégiés.....	67179	46			
				319865	96
Montant garanti par des biens-fonds sur jugement hypothécaire.....				2368	36
Propriété foncière de la banque, pour son bureau.....				14828	83
Loyer dû à ce bureau.....				500	00
Ameublement.....				66	25
Argent dans la Banque de la Cité et autres banques.....				103395	95
Total de l'actif.....		\$		633246	72
Montant de l'intérêt devenu dû durant l'année.....		\$		33808	13
Dépenses de la banque pour l'année.....		\$		4976	07
Nombre des déposants.....	2244				

Nous, soussignés, l'actuaire et les syndics, jurons de l'exactitude de l'état ci-dessus, au meilleur de notre connaissance et croyance.

E. J. BARBEAU, Actuaire.
 JOS. BOURET, Président.
 EDWIN ATWATER, Vice-Président.
 ALFRED NELSON,
 HENRY STARNES,
 A. M. DELISLE,
 HENRY MULHOLLAND.

Assermenté devant moi, à Montréal,
 ce 28e jour de janvier 1859.
 CHAS. J. COURSOL, J. P.

No. 4.

RAPPORT des SYNDICS de la BANQUE D'ÉPARGNE et de PRÉVOYANCE aux trois branches de la législature, conformément aux dispositions de la 4me et 5e Vic., châp. 32, sec. 13, pour l'année expirée le 1er mars 1858, étant la date fixée par les règlements pour faire l'état annuel.

	\$	cts.	\$	cts.
Placements en actions de banque:—				
Banque de Québec			22200	00
Mis à intérêt dans la Banque de Québec.....			19844	90
Placements en effets publics ou prêts garantis par ces effets:—				
Débitures de l'aqueduc de la corporation de Montréal..	44000	00		
Débitures de la corporation de Québec	44000	00		
Débitures des incendiés de Québec	56860	00		
Débitures provinciales	1387	40		
Débitures du havre de Montréal	3800	00		
Débitures de la cité d'Hamilton	80000	00		
Débitures de la ville de London	56000	00		
Débitures de la ville de Woodstock	14000	00		
Débitures du comté de Middlesex	20000	00		
Débitures de la commission des chemins à barrières de Québec	800	00		
			320847	40
Nombre de dépôts	2169			
Total des dépôts			372069	05
Intérêt pour l'année			14643	05
Depenses de la banque durant l'année, y compris diverses réparations à ses bâtimens			5717	02

Nous, soussignés, certifions par serment que le rapport ci-dessus est exact et fidèle, au meilleur de notre connaissance et croyance.

CHRISTIAN WURTELE.

HENRY S. SCOTT.

L. MASSUE.

J. H. CLINT.

J. S. HOSSACK.

JOSEPH AULD.

A. FRASER.

GEO. VEASAY,

Catssier.

Assermenté devant moi, ce septième jour de février,
dans l'année de Notre Seigneur 1859.

JOHN ROSS, J.P.

No. 5.

ÉTAT des affaires de la CAISSE D'ÉCONOMIE NOTRE DAME DE QUÉBEC, pour l'année expirée le 31 mai 1858.

RECETTES.	\$	cts.	DÉBOURSÉS.	\$	cts.
Dépôts	310417	13	Dépôts remis	303780	78
Prêts et placements	95018	15	Prêts et placements	94278	62
Intérêt	5736	33	Intérêts sur les dépôts	4471	85
Emprunt de la société permanente de construction de Québec	14400	00	Dépenses, y compris les salaires	759	35
Dernier semestre de loyer de l'ancienne bâtisse.	140	00	Payé sur le terrain et l'édifice	21641	60
Balancé restante de la somme affectée l'an dernier, pour obtenir la passation d'une loi autorisant la caisse à acquérir certaine propriété	19	74	Argent dans la banque de Québec, le 31 mai 1858.	424932	20
Vente d'un coffre de sûreté	163	20	22174	93
Argent dans la banque de Québec, au 31 mai 1857.	Total	447107	13
Total	\$	447107	13	\$	447107

CAISSE D'ÉCONOMIE NOTRE-DAME DE QUÉBEC, 31 mai 1858.

Assermenté devant moi, à Québec,
ce 21e février 1859.

Jos. MORIN, J.P.

Examiné et trouvé correct.

(Signé)

ISAIE GAUDRY, }
M. BILODEAU. }
Auditeurs.

QUÉBEC, 5 juin 1858.
Nous, soussignés, directeurs de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, déclarons, au meilleur de notre connaissance et croyance, que l'état ci-dessus est correct, selon les livres de cette institution.

O. L. ROBITAILLE, *Président.*
A. B. SIROIS, *Vice-Président.*
D. DUSSAULT.
J. THIBAUDEAU.
E. CHINIC.
CHAS. CINQ-MARS.
W. BROSSEAU.

QUÉBEC, 19 février 1859.

Assermenté devant moi, à Québec,
ce 21e jour de février 1859.

Jos. MORIN, J.P.

F. VEZINA, *Secrétaire trésorier.*

No. 5.—ÉTAT de l'ACTIF et du PASSIF de la CAISSE d'ÉCONOMIE NOTRE-DAME de QUÉBEC.

ACTIF.		PASSIF.	
\$	cts.	\$	cts.
Placé en débetures publiques de la province pour le Bas-Canada	70427	Drs à 669 déposants	118885
Placé dans le capital de la banque de Québec	1400	Balance formant le fonds de réserve	11457
Prêts faits et garantis par des débetures publiques, Bas-Canada	15417		23
Prêts garantis par des hypothèques	1463		
do sur des garanties de particuliers	5566		
Placés dans la propriété de la Caisse	10071		
Intérêt dû et non reçu	3797		
Mobilier de bureau	24		
Argent dans la banque de Québec	108167		82
	22174		93
Total	130342	Total	130342
	75		75

CAISSE D'ÉCONOMIE NOTRE-DAME DE QUÉBEC, 31 mai 1858.

Assermenté devant moi, à Québec,
21 février 1859.

Jos. MORIN, J.P.

Examiné et trouvé correct.

ISAIE GAUDRY, }
M. BILODEAU. } *Auditeurs.*

Nous, soussignés, directeurs de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, déclarons, au meilleur de notre connaissance et croyance, que l'état ci-dessus est correct, selon les livres de cette institution.

O. L. ROBITAILLE, *Président,*
A. B. SIROIS, *Vice-Président,*
D. DUSSAULT,
J. THIBAUDEAU,
E. CHINIC,
CHAS. CING-MARS,
W. BROSSEAU.

Assermenté devant moi, à Québec,
21 février 1859.

Jos. MORIN, J.P.

F. VEZINA, *Secrétaire trésorier.*

No. 6.

RAPPORT de la COMPAGNIE d'ASSURANCE sur la VIE et de PLACEMENT, pour l'année expirée le 31 août 1888.

RECETTES.	Montant.		DÉPENSES.	Montant.	
	£	s. d.		£	s. d.
Balance à la banque, le 31 août 1887	51	10 3	Placements sur hypothèques	191	2 6
Argent en main	19	0 0	Réclamation après décès	300	0 0
Paiements sur le capital	208	13 2	Frais de port	12	18 6
Primes et frais de police	264	3 9	Commis-sions des agents	29	13 8
Reprise sur hypothèques	393	9 8	Allocations aux actionnaires	6	5 10
Intérêt	170	11 8	Frais de bureau	18	19 6
Depôts	75	0 0	Honoraires de médecins	7	5 0
Banque du Haut-Canada	180	0 0	Frais de voyage	88	8 6
Débiture du F. d'E. M. vendue	420	0 0	Salaires	783	6 0
Compte ouvert	67	9 8	Impression et papeterie	94	17 4
Total	1819	18 2	Loyer et taxes	47	10 0
			Annouces	43	6 9
			Renouvellement d'assurance	3	10 0
			Meubles de bureau	0	13 0
			Dépôt retiré	7	0 0
			Prêts	13	2 5
			Intérêt payé	5	5 11
			Banque du Haut-Canada	160	0 0
			Balance en banque	3	3 9
			Argent en main	13	10 6
Total	£ 1819	18 2	Total	£ 1819	18 2

No. 6.—RAPPORT de la COMPAGNIE d'ASSURANCE sur la VIE et de PLACEMENT, etc.—(Suite.)

P A S S I F.	Montant.			A C T I F.	Montant.		
	£	s.	d.		£	s.	d.
Reçus sur le capital, moins les placements confisqués.....	11950	8	5	Placements sur hypothèque	7745	19	6
Valeur actuelle de £11,000, assurés par 36 polices	2534	9	7	£500 en débetures du fonds d'emprunt municipal—confit	485	0	0
Dépôts pour être placés.....	85	0	0	Intérêt ju-qu'au 31 août, sur les effets ci-dessus	394	1	1
Billets payables	50	14	1	Intérêts et amendes à verser dans le capital.....	42	14	1
				Valeur actuelle du revenu de 36 polices d'assurance sur la			
				vie	2874	18	5
				Billets recevables.....	14	1	7
				Meubles de bureau	77	2	2
				Balance à la banque	3	3	9
				Argent en main	13	10	6
				Balance (y compris la dépense).....	2970	1	0
Total.....	£	14620	12 1	Total.....	£	14620	12 1

(Signé,) W. H. SMITH,
Directeur Gérant.

“ E. T. RICHARDSON,
Secrétaire.

No. 7.

ETAT des RECETTES et DÉPENSES de la COMPAGNIE d'ASSURANCE du CANADA sur la VIE, du 30 avril 1857, au 30 avril 1858.

RECETTES.	Montant.		DÉPENSES.	Montant.		Montant.
	\$	cts.		\$	cts.	
Primes sur 193 nouvelles polices prises et renouvelées	83744	79	Compte des dépenses, selon l'état détaillé		23598	86
lees			Election du bureau		1600	00
Annuités	349	27	Assurances renouvelées		476	46
273 nouvelles actions, à \$29 chacune, égal à	7917	00	Réclamations payées		22322	88
Reçus comme dépôt	196161	70	Annuités (trois)		526	13
Intérêt sur placements	49014	48	Dépôts retirés		212611	75
Honoraires d'inscription	5	00	Intérêt payé sur les dépôts		7887	09
Honoraires sur les polices, amendes, et risques extra	578	31	Profits de la succursale d'assurance mutuelle			
			Comme bonus	766		
			En argent	1327		
			Sur la réduction des primes	493		
					2588	25
					3168	22
					45	50
					617	61
					9381	47
Balance, 30 avril 1857, £124,661 10s. 8d.	498646	13				
			Balance répartie comme ci-dessous		281824	22
					551592	46
Total	836416	68	Total		836416	68

No. 7.—ÉTAT des Recettes et Dépenses de la Compagnie d'assurance sur la vie, etc.—(Suite.)

LA BALANCE CI-DESSUS EST AINSI RÉPARTIE.

	\$	cts.	\$	cts.
Argent en banque	23562	86		
Argent entre les mains des agents	3867	33		
			27430	19
Placements au pair, \$453,277.37			404119	41
Intérêt sur iceux, jusqu'au 30 avril 1858.....			2544	75
Immeubles—les bureaux de la compagnie			74678	86
Versements semestriels et trimestriels de primes sur des polices, payables en neuf mois.....			27021	56
Polices dont il est fait crédit pour la moitié			10986	63
Meubles de bureau			4811	06
Total.....		\$	551592	46

STATISTIQUES DES ASSURANCES.

	\$	cts.
Montant total assuré.....	3157966	86
Cinq annuités	935	64
Nombre de vies assurées.....	1440	
Nombre de polices en force.....	1638	

No. 8.

RAPPORT de la COMPAGNIE D'ASSURANCE BRITANNIQUE AMÉRICAINE, jusqu'au 31 décembre 1858, transmis en conformité de la 3me Guil. IV, ch. 18, sec. 25, et 6 Vic., ch. 26, sec. 2.

	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Débentures à 6 pour cent avec intérêt.....								
Prêts sur billets et sur hypothèques.....		67	87798				180000	00
Billets recevables.....		47	68411					
Loyer des bâtimens de la compagnie.....		69	4316					
Membres de bureau.....		59	10249			82		50
Pompe à feu.....		00	100					
Pompes à vapeur pour des fins de sauvetage.....		00	250					44
Sauvetage—steamer "Welland".....	1600	00	483			966		00
Sauvetage—steamer "Trenton".....	1185	45					1293	94
Aux agens cette somme.....			2785	45				
Prime de navigation, non payée.....			8190	65		2631		16
Banque du Haut-Canada.....	9672	87	1108	00		7785		50
Argent.....	13	59					10416	66
Total.....			9686	46			1670	21
Total.....			19380	81			19380	81
Balance rapportée.....			1670	21				

No. 8.—RAPPORT de la COMPAGNIE D'ASSURANCE BRITANNIQUE AMÉRICAINE, etc.—(Suite.)

Capital souscrit.....	8,000 actions.....	Montant \$100,000
Capital versé.....		Montant \$180,000
ASSURANCE contre le FEU, pour l'année expirée le 31 décembre 1858 :—		
Montant de la propriété assurée	6370447	00
Montant des primes reçues pour ces assurances.....	72843	27
Montant des pertes encourues.....	24544	86
Montant actuel dû sur 3,015 polices.....	6651934	00
ASSURANCE MARITIME, pour l'année expirée le 31 décembre 1858 :—		
Montant de la propriété assurée sur les eaux de l'intérieur.....	778586	00
Montant des primes reçues pour ces assurances	7713	97
Montant des pertes encourues.....	3214	70

Nous, soussignés, déclarons par serment que ce qui précède est, au meilleur de notre connaissance et croyance, un état fidèle des fonds et de la propriété de la compagnie d'assurance Américaine.

G. P. RIDOUT,
Gouverneur.
 P. PATERSON,
 G. H. RUTHERFORD, } *Syndics.*
 THOS. D. HARRIS, }

Assermentés devant moi en la cité de Toronto,
 ce 24 de février 1859.

C. GAMBLE,
Commissaire nommé pour recevoir des affidavits,
Etc., etc., etc.

R A P P O R T S

Des diverses banques constituées en corporations, indiquant le nom et le lieu de résidence des actionnaires, avec le nombre et la valeur des actions qu'ils possèdent—transmis conformément à un ordre de la chambre du 14 mars.

* BANQUE DE MONTRÉAL,
* BANQUE DE L'AMÉRIQUE
BRITANNIQUE DU NORD,
* BANQUE DU DISTRICT DE
NIAGARA,
* BANQUE COMMERCIALE DU
CANADA,
* BANQUE DE TORONTO,
BANQUE D'ONTARIO,

* BANQUE MOLSON,
* BANQUE DE LA CITE, MONTRÉAL,
* BANQUE DE QUÉBEC,
* LA BANQUE DU PEUPLE,
BANQUE INTERNATIONALE,
* BANQUE DE GORE,
* BANQUE DU HAUT-CANADA,

*(En conformité de la recommandation du Comité Permanent des Impressions, les rapports des banques dont le nom est précédé de ce signe * ne sont pas imprimés, attendu qu'ils ont été insérés dans l'Appendice des Journaux de 1857, Vol. 4, No. 11.)*

BANQUE D'ONTARIO.

ETAT des actionnaires de la Banque d'Ontorio, indiquant leur résidence, le nombre et la valeur nominale des actions qu'ils possèdent et si c'est pour eux ou pour d'autres qu'ils possèdent telles actions.

NOM.	RÉSIDENCE.	No. d'actions. \$40 chaque.	MONTANT.		
			\$	cts.	
Allison, William, M. D.	Bowmanville	25	1000	00	
Arnour, Robert	do	355	14200	00	
Arkland, Succession de C.	Oshawa	25	1000	00	
Arkland, Edward	do	5	200	00	
Annis, William	do	25	1000	00	
Aunis, Andrew	do	25	1000	00	
Agnew, John	Whitby	10	400	00	
Allan, Hugh	Montréal	100	4000	00	
Allin, William, Junior	Orono	10	400	00	
Armstrong, Js. R.	Toronto	50	2000	00	
Austin, Charles	Montréal	50	2000	00	
Adams, William et H. F.	do	32	1280	00	
Burk, John	Bowmanville	500	20000	00	
Brodie, Thomas jr.	do	50	2000	00	
Brown, Thomas	do	50	2000	00	
Bates, James S.	do	30	1200	00	
Billwood, Charles	Clarke	100	4000	00	
Bickell, J. B.	Bowmanville	30	1200	00	
Bowden, Thomas	do	25	1000	00	
Burns, Gavin	Oshawa	60	2400	00	
Bartletts, Fils	do	75	3000	00	
Beith, Robert	Darlington	20	800	00	
Bain, William	do	25	1000	00	
Boswell, George M.	Cobourg	100	4000	00	
Brokenshire, John	Bowmanville	10	400	00	
Bull, Thomas	do	2	80	00	
Bates, Charles S.	do	150	6000	00	
Burk, Ira B.	do	4	160	00	
Burk, William K.	do	50	2000	00	
Burk Clara	do	10	400	00	
Bueckler, Aaron	do	15	600	00	
Beman, Joel	Clarke	10	400	00	
Beith, Alexander	Darlington	10	400	00	
Bradley, W. R.	Newcastle	2	80	00	
Beall, William	Columbus	20	800	00	
Bates, Elizabeth	Bowmanville	25	1000	00	
Bone, John D.	Darlington	10	400	00	
Boulton, George S.	Cobourg	25	1000	00	
Bowen, Bradford	Clarke	25	1000	00	
Bowen, Nelson	do	2	80	00	
Bellwood, John, Junior	do	15	600	00	
Brock, Joseph	Newcastle	5	200	00	
Branch, Ezekial	Clarke	5	200	00	
Borland, Samuel et W.	Newcastle	2	80	00	
Bowen, Samuel	Clarke	25	1000	00	
<i>A reporter</i>		2199	\$	87960	00

ETAT des Actionnaires de la BANQUE D'ONTARIO, etc.—(Suite.)

NOM.	RÉSIDENCE.	No. d'actions. \$40 chaque.	MONTANT.	
			\$	cts
<i>Report</i>		2190	87960	00
Bonte. W. T.....	Newcastle	3	120	00
Bethel, succession de Robert.....	do	3	120	00
Best, John.....	Orono	25	1000	00
Benson, G. et T.....	Manvers	25	1000	00
Bainbridge, Martin.....	Oshawa	5	200	00
Burk, David* junior.....	do	50	2000	00
Bowles, John.....	Whitby	25	1000	00
Burnham, W.....	do	50	2000	00
Blair, William.....	do	50	2000	00
Bettes, H. H.....	do	25	1000	00
Bates, James.....	do	15	600	00
Bigelow, Joel.....	do	25	1000	00
Brown, A. W.....	Lindsay	2	80	00
Bigelow, Joseph.....	Port Perry	10	400	00
Brown, Alexander.....	Ashburn	10	400	00
Brash, Robert.....	do	10	400	00
Bourret, honorable J.....	Montréal	16	400	00
Bourret hon. J., en dépôt pour la Ban- que d'Épargne de la Cité et District	do	100	4000	00
Barbeau, Edmund S.....	do	10	400	00
Bruyere, J B.....	do	50	2000	00
Boyer, Thomas William.....	Bowmanville	10	400	00
Bethune, Donald, Junior.....	do	100	4000	00
Bradley, Thomas.....	Darlington	10	400	00
Ballard, George.....	Pickering	10	400	00
Blamey, Madame Ann.....	Oshawa	5	200	00
Brooke, John.....	Montréal	200	8000	00
Bellwood, John, junior, en dépôt pour succession de C. Bellwood, junior.	Clarke	50	2000	00
Bradford, William M.....	Montréal	8	320	00
Cubitt, Frédéric.....	Bowmanville	50	2000	00
Coleman, Peter.....	do	50	2000	00
Clemens, Stephen.....	Darlington	50	2000	00
Cryderman, James.....	Hampton	20	800	00
Campbell, John.....	Brooklin	50	2000	00
Calder, John.....	Whitby	25	1000	00
Cryderman, F. B.....	Darlington	10	400	00
Cawker, John.....	Bowmanville	10	400	00
Channon, Samuel.....	Tyrone	5	200	00
Clayton, John.....	Bowmanville	10	400	00
Clinie, John, révérend.....	do	10	400	00
Clemens, Joseph.....	Darlington	10	400	00
Clemens, William.....	do	50	2000	00
Clarke, Thomas.....	Hampton	10	400	00
Courtice, Christopher, senior.....	Darlington	20	800	00
Courtice, William.....	do	10	400	00
Clarke, Robert.....	Newcastle	5	200	00
Casselman, Jacob.....	do	5	200	00
Contie, David.....	do	5	200	00
Collins, Asa.....	do	2	80	00
Cooper, Edmund.....	Oshawa	25	1000	00
Carmichael, James.....	do	25	1000	00
Clarke, Joseph.....	do	30	1200	00
<i>A report</i>		3582	\$ 143280	00

Liste des actionnaires de la BANQUE D'ONTARIO, etc.—(Continuation.)

N.O.M.	RÉSIDENCE.	No. des actions de \$40 chacune.	MONTANT.	
			\$	cts.
<i>Rapporté</i>		3582	143280	00
Conat, Thomas	Oshawa.....	50	2000	00
Craig, John G.....	Brooklin.....	3	120	00
Croll, James	Whitby.....	10	400	00
Cochrane, Samuel.....	do.....	50	2000	00
Campbell, R. A.....	Brooklin.....	10	400	00
Crandall, Reuben.....	Port Perry.....	53	2120	00
Currie, George.....	Prince Albert.....	25	1000	00
Churchill, Levins.....	Pickering.....	25	1000	00
Campbell, Robert S.....	do.....	10	400	00
Cooledge, Johiel.....	Oshawa.....	50	2000	00
Cummings, W. B.....	Montréal.....	100	4000	00
Colquhoun, William.....	Dickinson's Landing.....	5	200	00
Coutts, Thomas.....	Columbus.....	5	200	00
Campbell, Robert.....	Whitby.....	15	600	00
Cheney, Gilman.....	Montréal.....	25	1000	00
Couttie, Aynes.....	Newcastle.....	1	40	00
Chapple, Eulychia.....	do.....	4	160	00
Dryden, James.....	Brooklin.....	65	2600	00
Darlington, Robert.....	do.....	10	400	00
Dickson, John.....	Newcastle.....	5	200	00
Dickey, Theron.....	Clarke.....	25	1000	00
Davy, John.....	Liskard.....	15	600	00
Davy, Alexander.....	Clarke.....	25	1000	00
Dunn, Edward.....	Oshawa.....	25	1000	00
Dullier, Dennis.....	do.....	10	400	00
Drew, Lauren.....	do.....	25	1000	00
Drew, Hollis.....	do.....	25	1000	00
Drew, Joseph.....	do.....	25	1000	00
Draper, Chester.....	Whitby.....	100	4000	00
Davis, N. H.....	do.....	10	400	00
Davis, J. W.....	Port Perry.....	5	200	00
Delong, Peter.....	Brooklin.....	25	1000	00
Dickinson, William.....	Toronto.....	100	4000	00
Dunn, Edward, pour Edward Beswick.	Oshawa.....	10	400	00
Dewar, John Forest, M. D.....	Port Hope.....	50	2000	00
Dorwin, C.....	Montréal.....	50	2000	00
Elliott, Henry.....	Hampton.....	100	4000	00
Elliott George.....	Clarke.....	12	480	00
Eddy, James.....	Newcastle.....	4	160	00
Eddy, Charles M.....	Orono.....	25	1000	00
Fisher, David.....	Bowmanville.....	50	2000	00
Fairbairn, James B.....	do.....	40	1600	00
Fee, John.....	do.....	50	2000	00
Fletcher, Alexander.....	do.....	20	800	00
Foote, Honorable Solomon.....	Rutland, Vt.....	250	10000	00
Fairbanks, Silus B.....	Oshawa.....	100	4000	00
Forman, James G.....	Bowmanville.....	15	600	00
Fuller, Succession de William C.....	do.....	25	1000	00
Fowke, Thomas.....	Hampton.....	25	1000	00
Ferguson, Adney.....	Newcastle.....	2	80	00
Farncomb, Frederic.....	do.....	10	400	00
Fuller, Thomas and W.....	Oshawa.....	25	1000	00
<i>Porté en l'autre part</i>		5381	215240	00

Liste des actionnaires de la BANQUE D'ONTARIO, etc.—(Continuation.)

N O M .	RESIDENCE.	No. des ac- tions de \$40 chacune.	MONTANT.	
			\$	cts.
<i>Rapporté</i>		5381	8215240	00
Farewell, Abram	Oshawa	200	800	00
Farewell, Charles	do	25	1000	00
French, Isaac	do	5	200	00
Foote, Jonathan M. D.	Brooklin	50	2000	00
Forman, Thomas C.	Prince Albert	25	1000	00
Fortune, J. B.	Cobourg	50	2000	00
Fielding, William	Clarke	25	1000	00
Ferguson, Archibald, pour Christian Stewart	Montréal	50	2000	00
Ferguson, Archibald	do	51	2040	00
Ferguson, David	do	51	2040	00
Forman, Mme. T. C. (Exécuteurs de feu James Laing comme curateur de	Oshawa	31	1240	00
Galbraith, Malcolm	Bowmanville	50	2000	00
Gordon, John	Brooklin	20	800	00
Gardiner, Stephen C.	Dunbarton	20	800	00
Gand, William H.	Bowmanville	5	200	00
Gibbs, Thomas N.	Oshawa	100	4000	00
Gibbs, William H.	do	100	4000	00
Gray, Révérend James	Matilda	100	4000	00
Glindinning, John	Newcastle	2	80	00
Gairdner, Thomas	Clarke	50	2000	00
Galbraith, David M. D.	Newcastle	100	4000	00
Gilmour, Thomas	do	10	400	00
Gamsby, Guy	Orono	25	1000	00
Gray, John	Tyrone	25	1000	00
Guy, James, O.	Oshawa	15	600	00
Gould, Joseph	do	25	1000	00
Gunn, Robert J., M. D.	Whitby	20	800	00
Graham, Alexander	Prince Albert	10	400	00
Graham, Frederick	do	10	400	00
Garipey, Alfred	Montréal	5	200	00
Gault, M. H.	do	50	2000	00
Glennon, John	do	100	4000	00
Gardner, Hiram	Bowmanville	5	200	00
Graham, Robert	Oshawa	25	1000	00
Gorrie, William M.	Toronto	100	4000	00
Gibb, Benaiah	Montréal	200	8000	00
Holmes, George A.	Montréal	65	2600	00
Hindes, A.	Bowmanville	50	2000	00
Heal, John	do	10	400	00
Haines, George	do	125	5000	00
Heal, Samuel	do	25	1000	00
Harrison, Robert J.	Brooklin	100	4000	00
Hoskin, William	Darlington	25	1000	00
Henderson Francis	do	10	400	00
Honey, Charles	Bowmanville	5	200	00
Hughes, Samuel	Darlington	10	400	00
Hibbert, John	Bowmanville	50	2000	00
Hatch, Francis	Darlington	10	400	00
Hoar, John	do	10	400	00
Honey, Samuel	Newcastle	50	200	00
Hishop & Gilchrist	Oshawa	25	1000	00
<i>Porté en l'autre part</i>		7641	305640	00

Liste des actionnaires de la BANQUE D'ONTARIO, etc.—(Continuation.)

N O M .	R E S I D E N C E .	No. des ac- tions de \$40 chacune.	M O N T A N T .	
			\$	cts.
<i>Rapporté.....</i>		7641	305640	00
Hait, James Drew.....	Oshawa.....	25	1000	00
Hyland, John.....	do.....	50	2000	00
Ham, J. O.....	Whitby.....	50	2000	00
Hopkins, Henry.....	do.....	50	2000	00
Hannah, Hugh.....	do.....	25	1000	00
Huckins, Noah.....	do.....	50	2000	00
Hodgson, Thomas.....	Brooklin.....	10	400	00
Holliday, Daniel.....	do.....	50	2000	00
Hudon, O.....	Montréal.....	50	2000	00
Hart, Theodore.....	do.....	100	4000	00
Hudon Fils et Cie., E.....	do.....	50	2000	00
Hepburn, John, Senior.....	Oshawa.....	10	400	00
Heron, William.....	Ashby.....	25	1000	00
Hardman, James.....	Montréal.....	15	600	00
Hart, Theodore, pour M ^{lle} . E. Bradbury	do.....	10	400	00
Hart, Theodore, pour M ^{me} . Harriet Duchesnay.....	do.....	3	120	00
Jones, Mathew.....	Bowmanville.....	50	2000	00
Jones, Mathew, pour Township de Dar- lington.....	do.....	38	1536	00
Jerome, James.....	Clarke.....	5	200	00
Johnston Robert.....	do.....	5	200	00
Jones, George.....	Whitby.....	10	400	00
Jones, M ^{me} . Susanna J.....	Brockville.....	200	8000	00
Joseph, Jacob H.....	Montréal.....	100	4000	00
Isaacson, Eliza.....	do.....	10	400	00
Kinnear, John.....	Springville.....	10	400	00
Ketchum, J., Junior.....	do.....	50	2000	00
Knapp, Joseph.....	Montréal.....	100	4000	00
Keith, J.....	Beauharnois.....	50	2000	00
Low, George, H., M. D.....	Bowmanville.....	100	4000	00
Lamon, Daniel.....	Brooklin.....	25	1000	00
Lockhart, K. J.....	Montréal.....	10	400	00
Lorriman, William.....	Darlington.....	50	2000	00
Lorriman, George.....	do.....	10	400	00
Leslie, Honorable James.....	Montréal.....	50	2000	00
Leslie, Patrick.....	do.....	25	1000	00
Leslie, Edward.....	do.....	25	1000	00
Lister, Charles J.....	Bowmanville.....	6	240	00
Lockhart, A.....	Bowmanville.....	80	3200	00
Lockhart, A., pour les Héritiers de feu James Lockhart.....	do.....	25	1000	00
Lansbury, William.....	do.....	50	2000	00
Langmaid, J.....	Darlington.....	25	1000	00
Lick, William.....	Oshawa.....	25	1000	00
Loscomb, R. K.....	Bowmanville.....	10	400	00
Lovekin, James P.....	Newcastle.....	10	400	00
Lyall, John.....	Clarke.....	50	2000	00
Lyons, John.....	Manvers.....	10	400	00
Lockhart, William T.....	Oshawa.....	3	120	00
Luke, James.....	do.....	15	600	00
Lund, R.....	Port Perry.....	10	400	00
<i>Porté en l'autre part.....</i>		9456	378256	00

Liste des actionnaires de la BANQUE D'ONTARIO, etc.—(Continuation.)

N O M .	RESIDENCE .	No. des actions de \$40 chacune.	MONTANT .	
			\$	cts.
<i>Rapporté.....</i>		9456	378256	00
Linton, William	Pickering	100	4000	00
Lindsay, Maria	Port Hope	40	1600	00
Lockhart, James	Mackenzie's River	20	800	00
Luke, Philip, pour Philander et Magnus Berg	West Huntingdon	5	200	00
Mann, James	Bowmanville	110	4000	00
Mallory, Amos	do	50	2000	00
Mitchell, W	do	25	1000	00
Maynard, Joseph	do	10	400	00
Moore, Richard	Darlington	10	400	00
Masson, William	Brooklin	25	1000	00
Manning, Robert S	Bowmanville	75	3000	00
Mason, Samuel	do	50	2000	00
Mitchell, B	do	25	1000	00
Mitchell, James	do	10	400	00
Minhinnick, W. H.	do	10	400	00
Moorcraft, William	do	20	800	00
Murdoch, Brothers	do	25	1000	00
Munro, Henry	Newcastle	10	400	00
Milligan, A. S.	Clarke	50	2000	00
Muir, Alexander	do	5	200	00
Middleton, John	do	25	1000	00
Montague, Rebecca	Newcastle	50	2000	00
Martin, Sanford	Oshawa	10	400	00
Mackie, William	do	30	1200	00
Mackay, Silvester	Whitby	25	1000	00
Mason, John A.	Bowmanville	10	400	00
Major, Edward	Port Perry	10	400	00
Mathewson, G. P.	Brooklin	25	1000	00
Montgomery, Thomas J.	Ashburn	10	400	00
Mitchell, Joseph	Brooklin	10	400	00
Mitchell, J. and T.	Montréal	65	2600	00
Mitchell, John, pour	do	40	1600	00
Mathews, G.	do	50	2000	00
Murdoch, William	Halifax, Nouvelle Ecosse	200	8000	00
Marchand, Louis	Montréal	50	2000	00
Masson, J. W. A. R.	do	125	5000	00
Magill, Robert	Manvers	30	1200	00
Magill, William	do	20	800	00
Mills, Mattice & Co.	Montréal	25	1000	00
Montgomery, A.	Darlington	25	1000	00
Major, Alicia	Montréal	50	2000	00
Major, James E.	do	80	3200	00
Masson, Honorable Joseph, Succession de	do	600	24000	00
Montréal, Cité de	do	350	14000	00
Molson, Alexander, pour Mme. E. A. Molson	do	5	200	00
Mathews, John	Pickering	75	3000	00
Maxwell, Thomas	Montréal	10	400	00
Montreal, City and District Building Society.	do	50	2000	00
McFecters, James	Bowmanville	150	6000	00
McMurtry, William	do	100	4000	00
<i>Porté en l'autre part.....</i>		12436	497456	00

ETAT des Actionnaires de la BANQUE d'ONTARIO, etc.—*Suite.*

NOM.	RÉSIDENCE.	No. d'actions \$40 chaque	MONTANT.	
			\$	cts.
<i>Report</i>		12436	497456	00
McLeod, John	Bowmanville	50	2000	00
McArthur, J. F.	do	25	1000	00
McMillan, James E.	do	5	200	00
McDougall, George	do	100	4000	00
McNab, révérend A. D. D.	do	10	400	00
McMurtry, Samuel	do	25	1000	00
McClung, John	Tyrone	50	2000	00
McLaughlin, John	do	30	1200	00
McDermid, John	Manvers	20	800	00
McNaughton, Andrew	Newcastle	100	4000	00
McIntosh, William	do	75	3000	00
McClune, James	Clarke	2	80	00
McCoy, Samuel	Newcastle	10	400	00
McGuire, John	Manvers	5	200	00
McNaughton, John	Newcastle	5	200	00
McMurtry, James	Newtonville	10	400	00
McMahon, James	Clarke	6	240	00
McNaughton, David	Newcastle	9	360	00
McNair, James H.	do	5	200	00
McGill, William, M. D.	Oshawa	100	4000	00
McName, John	Whitby	1	40	00
McCulloch, Hugh	Epsom	5	200	00
McMaster, William	Toronto	100	4000	00
McKenzie, J. G.	Montréal	150	6000	00
McKenzie, Gordon	do	50	2000	00
McKenzie, J. G. et Cie	do	185	7400	00
McNally, Hester	Bowmanville	2	80	00
Macdonell, William J.	Toronto	50	2000	00
McNaughton, Madame E.	Newcastle	12	480	00
McCabe, William	Whitby	10	400	00
McDougall, D. L.	Montréal	50	2000	00
McGill, George	Oshawa	25	1000	00
Meads, Jacob	Bowmanville	100	4000	00
Norris, William George	do	10	400	00
Newson, S. F.	do	25	1000	00
Ogilvie, Patrick	Rahby	50	2000	00
Orris, Selah	Whitby	3	120	00
Ogilvie, Lewis et Cie	Montréal	50	2000	00
Orr, Henry	Bowmanville	15	600	00
Orr, John	do	50	2000	00
O'Hare, R. E. H.	do	10	400	00
Porter, William	do	50	2000	00
Paterson, B. M. D.	do	25	1000	00
Perry, R. F.	do	50	2000	00
Post, Jordan	Pickering	100	4000	00
Post, Sarah	Bowmanville	25	1000	00
Patton, Henry	Tyrone	20	800	00
Power, Edward	Bowmanville	25	1000	00
Patrick, Thomas	Lindsay	10	400	00
Pool, John	Newcastle	2	80	00
Perry, Robert E.	Whitby	100	4000	00
Posi, Hiram	do	25	1000	00
Paxton, William, Junior	do	50	2000	00
<i>A reporter</i>		14538	\$ 580436	00

ETAT des Actionnaires de la BANQUE d'ONTARIO, etc.—(Suite.)

NOM.	RÉSIDENCE.	No. d'actions, \$40 chaque.	MONTANT.	
			\$	cts.
<i>Report</i>		14533	580436	00
Paxton, Thomas.....	Port Perry.....	15	600	00
Paxton, William.....	do.....	10	400	00
Paxton, George.....	do.....	15	600	00
Paxton, Charles.....	do.....	10	400	00
Phillips, Henry T.....	Bowmanville.....	10	400	00
Palmer, Jeremiah W.....	Brooklin.....	2	80	00
Patterson, Mary.....	Whitby.....	10	400	00
Reed, Richard.....	Bowmanville.....	10	400	00
Ray, William.....	Darlington.....	10	400	00
Rowe, John.....	Cesarea.....	5	200	00
Rollo, James.....	Toronto.....	10	400	00
Rutherford, William.....	Clarke.....	10	400	00
Rose, William M., M. D.....	Newcastle.....	2	80	00
Renwick, Herbert.....	Clarke.....	25	1000	00
Ruddock, Richard.....	do.....	25	1000	00
Renwick, William.....	do.....	50	2000	00
Renwick, Walter W.....	do.....	25	1000	00
Renwick, John.....	do.....	10	400	00
Rench, Henry.....	do.....	10	400	00
Ritson, John.....	Oshawa.....	20	1000	00
Rowe, James.....	Whitby.....	50	2000	00
Reynolds, N. G.....	do.....	25	1000	00
Ratcliffe, Robert.....	Brooklin.....	25	1000	00
Rogers, Joseph L.....	do.....	25	1000	00
Ross, Aaron.....	Prince Albert.....	25	1000	00
Richardson, James.....	Pickering.....	25	1000	00
Renaud, honorable L.....	Montréal.....	50	2000	00
Rhynas, John.....	Portland.....	25	1000	00
Ratcliffe, John.....	Columbus.....	10	400	00
Rintoul, A.....	Montréal.....	15	600	00
Rae, William.....	do.....	50	2000	00
Simpson, honorable John.....	Bowmanville.....	422	16880	00
Simpson, Hon. John, en dépôt pour la succession de feu M. Smith.....	do.....	20	800	00
Simpson, Sir George.....	Lachine.....	100	4000	90
Simpson, Alexander.....	Montréal.....	100	4000	00
Starnes Henry, M. P. P.....	do.....	500	20000	00
Starnes, Henry, tuteur des enfans.....	do.....	1000	40000	00
Starnes, Henry administrateur de la succession de feu Charles Bowman.....	do.....	1000	40000	00
Sutton, Thomas C.....	Bowmanville.....	100	4000	00
Soneh, Richard.....	Darlington.....	10	400	00
Stauben, James.....	do.....	25	1000	09
Silver, Edward.....	Bowmanville.....	10	400	00
Sabin, A. A.....	do.....	10	400	00
Soper, Timothy.....	do.....	150	6000	00
Soper, Harvey.....	do.....	50	2000	00
Stephens, James.....	do.....	25	1000	00
Stevens, Elijah.....	do.....	10	400	00
Stacey, Jane.....	do.....	2	80	00
Shaw, Robert.....	Williamsburg.....	40	1600	00
Sisson, William.....	Port Hope.....	50	2000	00
Smith, révérend John.....	Bowmanville.....	15	600	00
<i>A reporter</i>		18766	\$ 750656	00

Etat des Actionnaires de la BANQUE D'ONTARIO, etc.—(Suite.)

NOM.	RESIDENCE.	No. des Parts, \$ 40 chaqu.	MONTANT.	
			\$	cts.
<i>Rapporté</i>		18766	750656	00
Stark, William.....	Clarke.....	5	200	00
Start, George.....	Darlington.....	10	400	00
Strowxer, William.....	Newcastle.....	5	200	00
Smith, Noble C.....	Newtonville.....	25	1000	00
Smith, Lothrop.....	Clarke.....	25	1000	00
Spalding, John.....	Port Hope.....	50	2000	00
Stone, W. K.....	Oshawa.....	25	1000	00
Sutton, W. I.....	do.....	25	1000	00
Smith, Robert.....	Columbus.....	30	1200	00
Skinner, Abram.....	Oshawa.....	25	1000	00
Sprowl, J. S.....	Whitby.....	50	2000	00
Sixton, W. S.....	Port Perry.....	10	400	00
Sharrard, Aaron.....	Balsam Bureau de Poste.....	10	400	00
Sheppard, John.....	Claremont.....	50	2000	00
Stephen, William.....	Montréal.....	50	2000	00
Smith, Edward.....	Oshawa.....	50	2000	00
Small, A. G.....	do.....	25	1000	00
Scott, William Thomas.....	Bowmanville.....	10	400	00
Smith, Sarah Jane.....	Montréal.....	72	2880	00
Seymour, M. A.....	do.....	50	2000	00
Sutherland, William.....	do.....	65	2600	00
Shipman, John.....	Oshawa.....	25	1000	00
Short, John.....	Montréal.....	25	1000	00
Tuer, William.....	Darlington.....	25	1000	00
Trewin, William.....	Enniskillen.....	25	1000	00
Trewin, Samuel.....	do.....	25	1000	00
Thomson, Thomas M.....	Montréal.....	25	1000	00
Trick, Charles.....	Bowmanville.....	20	800	00
Taylor, Stephen.....	do.....	10	400	00
Trelevan, John.....	Newcastle.....	2	80	00
Tramblyn, Thomas.....	do.....	5	200	00
Taylor, Philip.....	Oshawa.....	5	200	00
Taylor, Peter.....	do.....	25	1000	00
Tempest, W., M.D.....	do.....	20	800	00
Terwillegar, Abram.....	do.....	5	200	00
Thomson et Warren.....	do.....	25	1000	00
Thomas, L. C.....	Whitby.....	10	400	00
Thomas, Stephen M.....	do.....	10	400	00
Taylor, Peter.....	Pickering.....	25	1000	00
Trull, W. W.....	Orono.....	15	600	00
Thomson, William H.....	Montréal.....	15	600	00
Vanstone, Samuel.....	Darlington.....	25	1000	00
Vancamp, Ira.....	Bowmanville.....	100	4000	00
Vancamp, Jesse.....	do.....	10	400	00
Vancove, Richard.....	Newcastle.....	5	200	00
Vail, Ira.....	Whitby.....	50	2000	00
Vincent, Thomas.....	Clarke.....	10	400	00
Whitlock, William.....	Darlington.....	40	1600	00
Williams, William.....	Hampton.....	5	200	00
Woodley, James.....	Darlington.....	50	2000	00
Warren, Jn. B.....	Oshawa.....	360	14400	00
Warren John.....	do.....	100	4000	00
Walls, Mrs. Robine.....	Clarke.....	15	600	00
<i>Reporté</i>		20545	\$ 821816	00

ÉTAT des Actionnaires de la BANQUE D'ONTARIO, etc.—(Suite.)

N O M .	R E S I D E N C E .	No. des Parts, \$ 40 chaqu.	M O N T A N T .	
			\$	cts.
<i>Rapporté</i>		20545	821816	00
Washington, Stephen.....	Hampton.....	25	1000	00
Washington, Anthony.....	Darlington.....	25	1000	00
Windatt, William.....	do.....	10	400	00
White, Edward.....	do.....	5	200	00
Werry, William.....	do.....	25	1000	00
Wilburn, Clark.....	do.....	25	1000	00
Williams, D. D.....	Bowmanville.....	10	400	00
Williams, John.....	Orono.....	2	80	00
Walbridge, Asa F.....	Newcastle.....	50	2000	00
Wylie, George.....	Clarke.....	25	1000	00
Wellington, Richard.....	Oshawa.....	5	200	00
Watson, Eason.....	do.....	250	10000	00
Warren, Robert.....	do.....	10	400	00
Wood, Agnes.....	do.....	10	400	00
Wood, J. F.....	do.....	5	200	00
Watson, John.....	Whitby.....	50	2000	00
Warren, James.....	Brooklin.....	15	600	00
Williamson, Zenas M.....	do.....	5	200	00
Walker James.....	Ashburn.....	10	400	00
Workman, William.....	Montréal.....	125	5000	00
Workman, Thomas.....	do.....	25	1000	00
Wilmot, Samuel.....	Newcastle.....	25	1000	00
Warren, William.....	Montréal.....	50	2000	00
Whitney, H. H.....	do.....	50	2000	00
Wade, John.....	Port Hope.....	180	7200	00
Wolff, Rév. Philip.....	Montréal.....	125	5000	00
Total.....		21687	\$ 867496	00

D. FISHER,
Caissier.

BANQUE D'ONTARIO,
Bowmanville, 21 Mars 1859.

BANQUE INTERNATIONALE DU CANADA.

ÉTAT des Actionnaires de la BANQUE INTERNATIONALE DU CANADA, le 28 Mars 1859, fait en conformité de l'Ordre de l'Assemblée Législative, en date du 14 du courant.

NOM.	RESIDENCE.	No. d'Actions.	MONTANT.	
			\$	cts.
William Fitch.....	Toronto	250	25000	00
William H. Bull.....	do	130	13000	00
Archibald Thompson.....	Stamford	20	2000	00
John Folmsbee.....	Canboro.....	50	5000	00
Dexter D'Everardo.....	Fonthill.....	10	1000	00
John Scholfield.....	Pelham	20	2000	00
Jonas Steele.....	do	10	1000	00
Robert Holditch.....	do	2	200	00
John R. Cooke.....	do	1	100	00
Whitson C. Moore.....	do	40	4000	00
Hull Curtis.....	West Oxford.....	20	2000	00
David Curtis, Junior.....	Brantford	60	6000	00
B. C. Moore.....	Thorold	30	3000	00
Christopher Young.....	Caledonia	2	200	00
N. T. Fitch.....	Welland	50	5000	00
A. K. Scofield.....	do	10	1000	00
William A. Balde.....	do	2	200	00
A. L. Cumming.....	do	2	200	00
Richard C. Dolson.....	do	2	200	00
L. D. Raymond.....	do	2	200	00
Taylor S. Harris.....	do	5	500	00
James McCoppen.....	do	2	200	00
William Thompson.....	do	2	200	00
Michael Graybiel.....	do	5	500	00
C. H. Carter.....	Port Colborne.....	2	200	00
Lewis G. Carter.....	do	2	200	00
John McRae.....	Stone Bridge	6	600	00
Duncan Campbell.....	Cayuga	40	4000	00
F. S. Stevenson.....	do	2	200	00
Isaac Honsberger.....	Rainham	1	100	00
A. L. Mitchell.....	York	40	4000	00
James Mitchell.....	North Cayuga.....	2	200	00
L'Hon. Malcolm Cameron.....	Sarnia	40	4000	00
J. R. Fitch.....	Welland	40	4000	00
William H. Childs.....	Chute de Niagara, N.-Y.....	30	3000	00
J. H. Markell.....	Toronto.....	180	18000	00
H. H. Markell.....	Dubuque, Iowa.....	150	15000	00
Peter F. Nellis.....	St. Johnsville, N.-York.....	80	8000	00
James E. Fitch.....	Brantford.....	40	4000	00
<i>Reporté.....</i>		1382	\$ 138200	00

ÉTAT des Actionnaires de la BANQUE INTERNATIONALE DU CANADA, etc.—
(Suite.)

NOM.	RESIDENCE.	No. des Parts.	MONTANT.	
			\$	cts.
<i>Report</i>		1382	138200	00
A. R. Fox	Fort Plain, N.-Y.	30	3000	00
J. I. Kellar	do do	100	10000	00
P. P. Fox	do do	50	5000	00
N. Folmsbee	Charlestown, N.-Y.	20	2000	00
S. Holmes	Port Welland, C. O.	5	500	00
John Keik	Canboro	5	500	00
T. M. Daly, M. P. P.	Stratford	40	4000	00
Robert Hobson	Fonthill	20	2000	00
John Fraser	do	5	500	00
Total		1657	\$ 165700	00

COMPTES DE LA MAISON DE LA TRINITÉ DE QUÉBEC,

Pour l'année expirée le 31 décembre 1858.

[En conformité de la recommandation du Comité permanent
des impressions, ces comptes ne sont imprimés qu'en abrégé.]

LA MAISON DE LA TRINITÉ de QUÉBEC, en compte courant avec ALEX-
ANDRE LEMOINE, Trésorier.

	Dr.	\$	cts.		\$	cts.
1858. Payé S. Langlois et Cie, montant dû à John Dunn, pour frêt de provisions de phares, par goélette <i>Triumph</i> , comme par jugement de la Cour Supérieure, daté du 4 décembre 1858, dans la cause de S. Langlois et Cie. vs. John Dunn, et la Maison de la Trinité, tiers-saisie					330	00
Montant des extraits suivants: —						
No. 1.—Dépenses contingentes		2941	13			
2.—Bureau du Havre		1533	54			
3.—Bouées		332	95			
4.—Compte d'huile		5754	15			
5.—Quarantaine.		4	50			
6.—Dépôts de provisions		452	71			
7.—Phare flottant		2265	48			
8.—Phare des Piliers		126	44			
9.— do Ile Rouge		30	01			
10.— do Ile Verte		57	22			
11.— do Biquet		196	88			
12.— do Pointe des Monts		66	09			
13.— do Cap Rosier		199	55			
14.— do Pointe Ouest d'Anticosti		242	10			
15.— do Pointe S. O. d'Anticosti.		165	30			
16.— do Extr. E. d'Anticosti		120	46			
17.— do Forteau		334	53			
18.— do Belle Ile		1149	78			
19.— do Portneuf		56	61			
20.— do St. Antoine		104	10			
A reporter	\$	16130	00		330	00

LA MAISON DE LA TRINITÉ de QUÉBEC, en compte courant avec ALEX-ANDRE LEMOINE, Trésorier.—(Suite.)

Dt.—(Suite.)		\$	cts.	\$	cts.
	Report	16130	83	330	00
1858.	Montant des extraits suivants :—				
	No. 21.—Phare de Ste. Croix	3	00		
	22.—Naufrage du <i>Medina</i>	1	20		
	23.—Salaire des officiers de la Maison de la Trinité.	9189	50		
	24.— do des gardiens de phares	6690	49		
	25.—Pensions	1781	25		
	26.—Salaires	646	42		
	Balance			34742	69
				86	88
				\$	35159 57
Cr.		\$	cts.	\$	cts.
1858.	Balance entre les mains du trésorier au 31 décembre 1857, comme par compte de cette date			522	88
	Reçu du capitaine Forbes, patron de la barque <i>Emigrant</i> , montant des frais encourus pour réparer les dommages faits au phare par ce navire, lorsqu'il l'aborda en mai dernier			68	27
	Reçu d'E. B. Lindsay, clerc, pour bureaux et frais			9	56
	Reçu du Maître du Havre, un tiers du produit net de la vente des chaînes et ancres ramassées dans le fleuve St. Laurent			48	36
	Reçu du Maître du Havre, montant à lui avancé en 1857, pour charriage des ancres et chaînes			10	50
	Reçu par warrant de Sir Edmund Head—				
	No. 3820	5000	00		
	No. 1269	8500	00		
	No. 1937	8000	00		
	No. 3156	8000	00		
	No. 3740	5000	00		
				34500	00
				\$	35159 57

E. E.

A. LEMOINE,
Trésorier.

QUÉBEC, 31 décembre 1858.

Assermenté comme correct à Québec,
ce vingt janvier 1859,
H. LEMESURIER, J. P.

Examiné,—La balance entre les mains du trésorier étant de quatre-vingt-six dollars et quatre-vingt-huit cents.

H. LEMESURIER,
Maître.

LE FONDS DES PILOTES INFIRMES DE QUÉBEC, en compte avec
ALEXANDRE LEMOINE, Trésorier de la MAISON de la TRINITÉ de
QUÉBEC.

Dr.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Pour les sommes et pensions suivantes payées durant l'année 1857:—</i>		
Arrérages de pensions jusqu'au 31 décembre 1857, comme par liste..	216 82	
Montant de la liste des pensions pour le semestre expiré le 31 janvier 1858	2047 36	
do do do 30 avril do ..	2089 25	
do do do 31 juillet do ..	2046 20	
do do do 31 octobre do ..	2030 58	
do accordé comme secours	312 13	
		8742 44
<i>Pour les paiements suivants:—</i>		
A Charles L'espérance, pour aider le trésorier dans la perception du fonds des pilotes, durant l'année 1858	320 00	
A Charles Hianveux, pour livre de caisse	8 30	
A Middleton et Dawson, pour publier dans la <i>Gazette de Québec</i> l'état annuel du fonds	12 53	
A E. R. Fréchette, pour do do dans le <i>Canadien</i>	12 20	
A A. Côté, pour do do dans le <i>Journal de Québec</i> , et pour impression de blancs de certificats	38 36	
		391 39
Balance		1574 29
	\$	10708 12
Av.	\$ cts.	\$ cts.
Balance entre les mains du trésorier, le 31 décembre 1857		2527 20
<i>Capital et intérêt reçus des corps et personnes suivantes, durant l'année 1858.</i>		
Des syndics des chemins à barrière de Québec, 1 année d'intérêt sur \$22800, jusqu'au 1er juillet 1858	1368 00	
De T. Boisseau, 1 année do \$3500, jusqu'au 26 janvier 1858	210 00	
De George Bissett, 1 année do \$800, jusqu'au 4 octobre 1857	48 00	
Du ministre et syndics, église St. André, 1 année do \$2000, jusqu'au 18 novembre 1857	120 00	
De A. Fergusson, arrérages d'intérêt	20 00	
De la corporation de la cité de Québec, 1 année d'intérêt sur \$3000, jusqu'au 1er novembre 1858	546 00	
Du gouvernement provincial, 1 année do \$1600, jusqu'au 1er octobre 1858	96 60	
De Sir J. Stuart, 1 année do \$4000, jusqu'au 9 mai 1858	340 00	
De O. L. Richardson, 1 année do \$2000, jusqu'au 16 juin 1858	120 00	
		2868 00
<i>A reporter</i>	\$	2527 20

LE FONDS DES PILOTES INFIRMES DE QUÉBEC, ETC.—(Suite.)

Av.—(Suite.)	\$ cts.	\$ cts.
<i>Capital et intérêt reçus des corps et personnes suivants, durant l'année 1858.—(Suite.)</i>		
<i>Report</i>	2868 00	2527 20
De J. Cary, 1 année d'intérêt sur \$1200, jusqu'au 20 mai 1858.....	72 00	
De C. H. Têtu, 1 année do \$1600, jusqu'au 17 mars 1858..	96 00	
De la succession de J. Prendergast, à compte du capital ...\$400.00		
Intérêt sur do du 13 septembre 1856, jusqu'au 28 juillet 1858	\$44.92	
1 année do sur \$400, balance due jusqu'au 13 septembre 1857.....	24.00	
	68.92	
<i>Pondage.</i>		3404 93
Montant reçu durant l'année 1858.....		4776 00
		10708 12
	\$	

E. E.

A. LEMOINE,
Trésorier.

QUÉBEC, 31 décembre 1858.

Assermenté devant moi comme étant fidèle et correct, à Québec,
ce 20 janvier 1858.

H. LEMESURIER, J.P.

Examiné,—La balance entre les mains, mille cinq cent soixante-et-quatorze
dollars vingt-neuf cents.H. LEMESURIER,
Maître.

C O M P T E S

DE LA

MAISON DE LA TRINITE DE MONTREAL,

Pour l'annee expiree le 31 decembre 1858.

[En conformité de la recommandation du Comité permanent des impressions, ces comptes ne sont imprimés qu'en abrégé.]

LE TRÉSORIER de la MAISON de la TRINITÉ de MONTRÉAL, en compte avec le GOUVERNEMENT de SA MAJESTÉ.

		Dr.	\$	cts.	\$	cts.
31 mars	1858..	Pour les salaires et autres déboursés pour le semestre expirant ce jour	1670	61		
30 juin	do ..	do do do do ..	2387	66		
do	septembre do ..	do do do do ..	3045	89		
31 décembre	do ..	do do do do ..	6732	51		
		Dépense totale			\$	13836 67
		Av.	\$	cts.	\$	cts.
31 décembre	1857..	Balance à la Banque du Haut-Canada, au crédit du trésorier.....	2468	61		
29 avril	1858..	Warrant du receveur général.....	4000	00		
5 avril	do ..	do do do ..	4000	00		
25 novembre	do ..	do do do ..	4000	00		
		Recettes totales			\$	14468 61
		Balance à la Banque du Haut-Canada, au crédit du trésorier			\$	631 94

E. E.

(Signé,)

E. D. DAVID,

Trésorier.

MONTRÉAL, 31 décembre 1858.

Examiné et trouvé correct.—Balance à la Banque du Haut-Canada, au crédit du trésorier, le 31 décembre 1858, six cent trente-et-une piastres et quatre-vingt-quatorze cents.

(Signé,)

J. L. BEAUDRY, Syndic, }

P. COTTÉ, Syndic. }

Auditeurs.

COMPTES DU FONDS DES PILOTES INFIRMES DE MONTREAL.

[En conformité de la recommandation du Comité permanent des impressions, ces comptes ne sont imprimés qu'en abrégé.]

LE FONDS des PILOTES INFIRMES de MONTREAL, en compte avec le TRÉSORIER de la MAISON de la TRINITÉ de MONTREAL.

		Dr.	\$	cts.	\$	cts.
31 mars	1858..	Pensions, pour le trimestre expirant ce jour ...	170	70		
30 juin	do ..	do do do ..	330	00		
30 septembre	do ..	do do do ..	220	00		
31 décembre	do ..	do do do ..	288	50		
Païement total.....					\$	1009 20
		Av.	\$	cts.	\$	cts.
31 décembre	1857..	Balance entre les mains du trésorier	510	20		
— mars	1858..	Intérêt sur débetures, etc	198	00		
— mai et juin	do ..	Intérêts sur bons—pilotage et pondage.....	251	23		
Juillet et août	do ..	Intérêt sur bons et débetures,—et pondage...	294	98		
Septembre, octobre, novembre et décembre,	do ..	Pondage	241	33		
Recettes totales					\$	1495 74
Balance entre les mains du trésorier.....					\$	486 54

ÉTAT des BONS.

	\$	cts.	\$	cts.
Bons du havre de Montréal.....	1200	00		
Bons de l'aqueduc de Montréal.....	3600	00		
Bailleur de fonds	2400	00		
Débetures du fonds d'emprunt municipal	800	00		
Débetures du gouvernement	2800	00		
Argent entre les mains du trésorier	486	54		
			11286	54

E. E.

(Signé,)

E. D. DAVID.

Trésorier.

MONTREAL, 31 décembre 1858.

Examiné et trouvé correct.—Balance entre les mains du trésorier, le 31 décembre 1858, \$486 54 cents.

J. L. BEAUDRY, Syndic, }
P. COTTÉ, Syndic. } *Auditeurs.*

RAPPORTS

DE

Compagnies de Chemins de Fer.

No. 1.—Chemin de fer du Nord du Canada, pour l'année 1858.

No. 2.—Chemin de fer de Montréal et Champlain, pour l'année 1858.

No. 3.—Compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, pour l'année 1857.

No. 4.—Chemin de fer du St. Laurent et du village d'Industrie, pour l'année 1858.

No. 1.

CHEMIN DE FER DU NORD DU CANADA.

ÉTAT des RECETTES et DÉPENSES, du 1er janvier au 31 décembre 1858.

RECETTES.		\$	cts.	\$	cts.
Fret		147541	18		
Voyageurs		99902	67		
Transport de la malle		4800	00		
Hangarage		2738	02		
Quaiage		1818	70		
Autres revenus		4901	35		
Total des recettes				\$	261701 92
A reporter				\$	261701 92

No. 1.—ÉTAT des RECETTES et DÉPENSES, Etc.—(Suite.)

	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
<i>Report</i>					261701	92
D É P E N S E S .						
NOUVELLES CONSTRUCTIONS.						
Cure-môle	71	00				
Élévateurs	1188	91				
Abris pour les émigrants	508	18				
Nouvelles Aiguilles.....	427	71				
Maison du cantonnier, à Mad River.....	74	27				
Canaux en pierre	2468	48				
Neuvel aqueduc.....	78	93				
Quais, nouvelles clôtures, etc	922	97				
			5740	45		
ENTRETIEN DE LA VOIE.						
Matériel en main, 1857.....	786	23				
Réparation de la voie.....	48704	52				
do des édifices.....	1757	11				
do des clôtures, barrières et traverses	1171	17				
do des ponts.....	8449	16				
do des quais	475	31				
do des rigoles	897	47				
	\$	62240	97			
Moins—Matériel en main.....		456	58		61784	39
OUTILLAGE ET FONDS ROULANT.						
Matériel en main, 1857	8828	28				
Réparation des locomotives et tenders	17351	58				
do des chars des voyageurs et des bagages..	4103	49				
do des chars du fret.....	9284	88				
do de l'outillage	857	33				
	\$	40425	56			
Moins—Matériel en main.....		3090	04		37335	52
EXPLOITATION.						
Matériel en main, 1857	1359	90				
Dépenses de bureau—loyers, salaires, etc.....	12197	91				
Salaire des maîtres de station	10139	17				
Maniement du fret.....	3236	68				
Conducteurs, gardes-bagages et gardes-frein	7969	60				
Mécaniciens, chauffeurs et nettoyeurs.....	12656	25				
Aiguilleurs, cantonniers et porteurs	9806	41				
Huile et déchets	6307	32				
Eau.....	2815	93				
Dommages, 1855, 1856 et 1857	\$706	27				
do 1858.....	116	02				
		822	29			
Dépenses contingentes	1051	34				
Opérateurs du télégraphe	2323	35				
Dépenses des stations.....	506	75				
<i>A reporter</i>	\$	00000	00		000000	00
					261701	92

No. 1.—ÉTAT des RECETTES et DÉPENSES, etc.—(Suite.)

DÉPENSES.—(Suite.)	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
EXPLOITATION.—(Suite.)						
Report	00000	00	000000	00	261701	92
Papeterie	2071	40				
Bois—10,657 cordes	27465	50				
	100729	80				
MORNS—Matériel en main	510	06				
			100219	74		
Frais de justice			1265	19		
Frais de direction			1096	00		
Génie			1002	30		
Assurance			642	37		
Taxes foncières			3144	35		
Dépêches télégraphiques et frais de port	486	54				
Escompte sur billets	438	14				
Frais de voyage	770	68				
Frais de législation	310	99				
Divers	1846	02				
			3852	27		
Frais d'exploitation			45635	25		
Total des dépenses					\$	261717 82
Excédant des dépenses sur les recettes					\$	15 90

THOS. HAMILTON,
Comptable.

TORONTO, } JE, THOMAS HAMILTON, premier comptable du chemin de
savoir : } fer du Nord du Canada, jure par ces présentes que l'état ci-
dessus des recettes et dépenses est, au meilleur de ma connaissance, fidèle et
correct.

THOS. HAMILTON,
Comptable.

Assermenté devant moi
ce 19me jour de février 1859,
en la cité de Toronto susdite,

ADAM WILSON,
Maire de Toronto.

No. 1.—ÉTAT de la QUANTITÉ de MARCHANDISES et de VOYAGEURS
TRANSPORTÉS par le CHEMIN de FER du NORD du CANADA,
en 1858.

Produits forestiers	Ton.	34418	348
Animaux	do	3779	234
Végétaux	do	20022	1871
			2076
A reporter		00000000	

No. 1.—ÉTAT de la QUANTITÉ de MARCHANDISES et de VOYAGEURS
TRANSPORTÉS, etc.—(Suite.)

<i>Report</i>Ton.	00000000
Produits agricoles..... do	1345 $\frac{1236}{2000}$
Articles manufacturés..... do	2007 $\frac{1601}{2000}$
Autres marchandises..... do	8743 $\frac{742}{2000}$
Autres Articles..... do	7141 $\frac{791}{2000}$
Total..... do	81032 $\frac{1725}{2000}$
Nombre de Voyageurs :—	
Qui ont parcouru toute ou partie de la route.....	83670
Transportés gratuitement, y compris les travailleurs.....	2359
Total.....	86029

TORONTO, } JE, SAMUEL SKELTON, surintendant du chemin de fer du Nord
savoir : } du Canada, jure, par les présentes, que l'état ci-dessus est fidèle
et correct, au meilleur de ma connaissance et croyance.

SAMUEL SKELTON,

Surintendant.

Assermenté devant moi,
ce 19me jour de février, 1859,
en la cité de Toronto susdite,

ADAM WILSON,
Maire de Toronto.

No. 2.

COMPAGNIE du CHEMIN de FER de MONTRÉAL et CHAMPLAIN.

ÉTAT des RECETTES et DÉPENSES du CHEMIN de FER de MONT-
RÉAL et CHAMPLAIN,—avec indication de la quantité de marchandises
et du nombre de voyageurs transportés sur ce chemin durant l'année
1858,—transmis en conformité de la 49me section de l'acte 2 Guil. IV,
chap. 58.

RECETTES.	DÉPENSES.	TONNAGE.	VOYAGEURS.
\$ cts.	\$ cts.		No.
220980 95	119465 88	86945	13850

G. IRVING,
Comptable.

MONTRÉAL, 10 février 1859.

JE, GEORGE IRVING, jure que l'état ci-dessus est en tout point exact, au
meilleur de ma connaissance et croyance.

G. IRVING.

Assermenté devant moi à Montréal
ce 10me jour de février 1859.

T. BOUTHILLIER, *J.P.*

No.

ETAT DES AFFAIRES DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DECEMBRE

COMPAGNIE du CHEMIN de FER GRAND TRONC du CANADA.—

	Dr.	Dépenses jusqu'au 30 juin 1858.		Dépenses pour le semestre expiré le 31 décembre 1858.		Total des dépenses jusqu'au 31 décembre 1858.	
		\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
DIVISION EST . . . 279 milles.							
St. Laurent et l'Atlantique, Québec et Richmond, et Québec et Trois Pistoles.	Génie	381940	70	6248	66	388189	36
	Travaux et voie permanente	9583935	45	134113	35	9718048	80
	Stations, édifices et bureaux	861719	30	32410	29	894129	59
	Locomotives	784719	57	1	85	784721	42
	Chars à marchandises	519098	66	1073	15	520171	81
	Chars à voyageurs	143127	62			143127	62
	Autres voitures	66899	06	335	10	67284	16
	Télégraphe électrique	25738	48			25738	48
	Dépenses générales	840648	49	22608	48	872256	97
	Terreins et dommages à des terrains	63919	51	Av. 37	75	63881	76
DIVISION CENTRALE . . . 333 milles							
De Montréal à Toronto.	Génie	332914	61	4755	09	337669	70
	Travaux et voie permanente	13689399	31	138108	18	14870507	49
	Stations, édifices et bureaux	1595654	96	17834	17	1613489	13
	Locomotives	1005210	48	14188	34	1019398	82
	Chars à marchandises	525314	69	8211	53	533526	22
	Chars à voyageurs	131086	14	1652	15	133338	29
	Autres voitures	19591	96	4241	20	23833	16
	Télégraphe électrique	23810	24	324	06	24134	30
	Etude—de Belleville à Peterborough	27020	67			27020	67
	Dépenses générales	647735	87	29472	57	677208	44
DIVISION OUEST . . . 88 milles.							
De Toronto à Stratford.	Génie	135909	03	7776	03	143685	06
	Travaux et voie permanente	4563054	43	58295	24	4621349	67
	Stations, édifices et bureaux	374679	65	16601	21	391280	86
	Locomotives	294092	14	528	47	294620	61
	Chars à marchandises	278425	70	1016	37	279422	07
	Chars à voyageurs	75156	10	151	76	75307	86
	Autres voitures	3416	57	167	79	3584	36
	Télégraphe électrique	6440	57	1422	96	7863	53
	Dépenses générales	120139	75	10793	23	130932	98
	Etude—de Stratford à London	10010	58			10010	58
	Compensation accordée aux entrepreneurs canadiens pour interruption de leurs travaux	121666	67			121666	67
	Terreins à Sarnia			24333	33	24333	33
	A reporter	\$ 0000000	00	000000	00	0000000	00

3.

DE FER GRAND TRONC DU CANADA, JUSQU'AU 31 1858.

Compte du capital pour le semestre expiré le 31 décembre 1858.

Av.			Montant.	Montant total.
	\$	cts.	\$	cts.
CAPITAL CONSOLIDÉ.				
Montant des actions converties en capital				12985835 67
COMPTE DES ACTIONS.				
Montant des actions non encore converties			249452	63
Somme payée sur des actions confisquées			6716	00
				256168 63
CAPITAL DE DÉBENTURES.				
Débtures de la cité de Montréal			400000	00
do d'Island Pond			428000	00
Bons de la compagnie des terres de l'Amérique Britannique			100000	00
Bons du séminaire de Montréal			100000	00
			1028000	00
Déb. du ch. de Québec à Richmond			486666	67
DÉB. DU CH. DE FER GRAND TRONC.				
Emission A	4260231	33		
Emission B	3554613	34		
			7814844	67
Débtures à 7 par cent dues en 1862	1638319	53		
do do en 1867	2433333	33		
do do en 1872	1084631	07		
			5156183	93
Montant reçu sur les débtures non émises de la compagnie, porté au compte des actions confisquées, savoir :—				
SUR DES CERTIFICATS DE DÉBENTURES.				
De la compagnie	17763	34		
Du gouvernement	17763	34		
			35526	68
			13006555	28
			14531221	95
A reporter				\$ 0000000 00

COMPAGNIE du CHEMIN de FER GRAND TRONC du

—	Dr.	Dépenses jus- qu'au 30 juin 1858.		Dépenses pour le semestre expiré le 31 décembre 1858.		Total des dépenses jus- qu'au 31 dé- cembre 1858.	
		\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
	<i>Report</i>	00000000	00	000000	00	00000000	00
	DIVISION PORTLAND.... 149 milles.						
Chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, loué à la compagnie.	Génie	6281	98	146	00	6427	98
	Travaux et voie permanente.....	367013	21	110880	35	477893	56
	Stations, édifices et bureaux.....	231649	63	42782	79	274432	42
	Locomotives	41963	38	63	56	42026	94
	Chars à marchandises.....	104432	37	85	50	104517	87
	Chars à voyageurs.....	7187	40			7187	40
	Autres voitures.....	5297	42			5297	42
	Télégraphe électrique.....	9229	30	8	10	9237	40
	Dépenses générales.....	108239	83	3460	50	111700	33
	Terrains—Division Portland.....	7666	75			7666	75
	Location du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent.....	1486069	02	188059	80	1674128	82
	Actions dans la compagnie d'entrepôt du St. Laurent.....	20000	00	30000	00	50000	00
	Dépenses du bureau de London.....	68435	91	13681	16	82117	07
	Bateaux traversiers.....	105434	90			105434	90
		TRAVAUX EN VOIE D'EXÉCUTION.					
Section de St. Thomas à la Rivière du Loup.....	996012	00	1334663	87	2330675	87	
Embranchement des Trois-Rivières à Ar- thabaska.....			5983	31	5983	31	
Pont Victoria.....	4234755	49	2317466	42	655221	91	
Embranchement du pont Victoria.....			34015	00	34015	00	
do de Kingston.....	64354	52	56068	47	120422	99	
Ligne de déviation, havre du Duck.....			33600	00	33600	00	
Chemin de fer de jonction du Grand Tronc et London.....	723988	95	169593	90	893582	85	
Section de Stratford à Ste. Marie.....	59860	01	24236	54	84096	55	
Section de Ste. Marie à Sarnia.....	741135	70	779444	59	1520579	29	
	Total.....	\$ 46651083	73	5680866	67	52331950	40

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER GRAND TRONC,
Bureau du premier comptable,
Montréal, 7 mars 1859.

CANADA.—Compte du capital, etc.—(Suite.)

Av.	—		Montant.		Montant Total.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
<i>Report</i>					237773226	25
CAPITAL DE DÉBENTURES PRIVI- LÉGIÉES.						
Montant des débetures privilégiées rachetées par le gouvernement provincial en vertu des disposi- tions de l'acte 19 et 20 Vic., chap. 111.....					8690466	99
DÉBENTURES PROVINCIALES.						
Montant des débetures provinciales émises à compte du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique.....			2275166	66		
Chemin de fer de Québec à Richmond.....			1216666	67		
Chemin de fer grand tronc.....			11650800	00		
Balance au débit du compte de capital.....					15142633	33
					725623	83
Total.....			\$ 52331950	40		

W. H. A. DAVIES,
Premier comptable.

No. 3.—COMPTE du REVENU, pour le semestre expiré le 31 décembre 1858.

DÉPENSES.		RECETTES.		Total des recettes.	
	Total des dépenses.			\$	cts.
Frais se rattachant au fonctionnement des locomotives.....	258548	Voyageurs.....No. 361048½		542051	53
Frais se rattachant au transport des voyageurs.....	103366	Bagages.....		4812	34
Frais se rattachant au transport des marchandises.....	171571	Malles.....		44566	87
Entretien de la voie et des bâtisses.....	412515	Merchandises.....Tons. 25392½		684009	13
Dépenses générales se rattachant au trafic.....	66985	Trains exprès.....		10739	17
Frais se rattachant au fonctionnement du télégraphe.....	3648	Louage de voiture.....		1925	83
Taxes.....	14832	Loyers.....		3071	43
Dépenses se rattachant aux bateaux traversiers.....	8648	Depêches télégraphiques envoyées par le public.		351	50
Somme payée pour perte et endommagement d'effets.....	2205	Total.....	\$	1191527	30
Compensation pour bestiaux tués par les trains.....	597				
Coût du transport des voyageurs, des malles, etc., aux stations.....	4164				
Coût du charriage des marchandises, etc., aux stations.....	6829				
Usage de la ligne à Toronto du chemin de fer d'Ontario, Simcoe et Huron.....	1126				
Frais d'agence aux Etats-Unis.....	21679				
Frais d'agence en Europe.....	2374				
Balance au crédit du compte des revenus.....	100636				
Total.....	1191527				

W. H. A. DAVIES,
Premier comptable.

Montréal, 7 mars 1859.

No. 4.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT
ET DU VILLAGE D'INDUSTRIE.

ÉTAT transmis à la LÉGISLATURE du CANADA, indiquant la QUANTITÉ de FRET et le NOMBRE de VOYAGEURS TRANSPORTÉS par le CHEMIN de FER du ST. LAURENT et du VILLAGE D'INDUSTRIE, et aussi les RECETTES et DÉPENSES de cette COMPAGNIE, pour l'année expirée le 31 décembre 1857.

RECETTES.			DÉPENSES.			TON.	VOYAGEURS.
£	s.	d.	£	s.	d.		
2320	14	9½	2142	15	3¾	3598	5226

Je certifie que l'état ci-dessus est fidèle et exact, au meilleur de ma connaissance et croyance.

C. W. W. PANNETON,
Secrétaire trésorier, comp. du ch. de fer du St. L. et I.

Assermenté devant moi,
au Village d'Industrie,
ce 26e jour d'avril 1859.

L. S. LAURIER, *J. P.*

RAPPORT DE LA MILICE DU CANADA, POUR 1858.

[En conformité de la recommandation du comité permanent des impressions, ce rapport n'est imprimé qu'en abrégé.]

BUREAU DE L'ADJUDANT GÉNÉRAL,

Toronto, 3 janvier 1859.

Monsieur,—Conformément aux instructions contenues dans le mémorandum de Votre Excellence en date du 10 ultimo, j'ai l'honneur de transmettre ci-joint un rapport détaillé sur la milice sédentaire du Haut-Canada, pour l'année 1858, dans lequel sont indiqués le nombre et la force des bataillons des différents districts militaires ; et, comme le demande aussi Votre Excellence, je sou mets respectueusement mes opinions sur ce que je crois nécessaire relativement à la milice sédentaire pour l'année 1858.

A propos du rapport détaillé de la milice sédentaire, il y a aujourd'hui dans le Haut-Canada 263 bataillons,—ce qui constitue une augmentation de six durant l'année 1858.

Des rapports annuels ont été reçus de 214 bataillons, ce qui laisse 49 bataillons qui n'ont pas rendu compte. De ce nombre, 9 ne sont pas organisés, 12 ne le sont que partiellement, et le reste fait défaut.

Les rapports des bataillons montrent que des officiers commandant des compagnies sont en défaut, et il leur a été écrit par le département, par l'entremise de leurs officiers supérieurs, de donner leurs raisons par écrit de cette négligence de devoir. La plupart l'ont fait, et leurs réponses ont été soumises à la considération de Votre Excellence, et, à quelques exceptions près, Votre Excellence a trouvé ces raisons satisfaisantes.

Quant à mes opinions relativement à l'efficacité de la milice sédentaire, je partage généralement celles exprimées par le ci-devant adjudant général de la milice dans ses rapports pour les années 1856 et 1857. Je considère, cependant, qu'il est à souhaiter d'avoir une revue annuelle de la milice sédentaire.

J'ai l'honneur d'être,
De Votre Excellence le très humble serviteur,
D. MACDONELL,
Lieutenant Colonel,
Député Adjudant Général de Milice pour le Haut-Canada.

A Son Excellence le Très Honorable
Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet,
Gouverneur Général et Commandant en Chef,
etc., etc., etc.
Toronto, H. C.

RAPPORT sur la MILICE SÉDENTAIRE du HAUT-CANADA, pour 1858.

Districts militaires.	Nombre de bataillons.	Etat major des districts militaires.	Officiers de bataillons.	Sergents.	NOMBRE DE MILICIENS DE CHAQUE CLASSE.						Total de tous rangs.	
					Hommes de service, 1re cl., 18 mois moins de 40.		Hommes de service, 2me cl., 18 mois moins de 40.		Hommes de réserve, 40 ans moins de 60.			Total des soldats.
					Non mariés.	Veufs sans enfants.	Mariés.	Veufs sans enfants.	Hommes de réserve, 40 ans moins de 60.			
No. 1	24	3	621	347	3295	14	9629	2246	9238	10204		
2	27	3	768	450	4707	15	4421	3224	12413	13634		
3	25	3	746	532	5566	35	6791	3356	15836	17117		
4	24	3	715	375	5189	83	6809	3449	15808	16401		
5	42	3	1136	617	8288	154	9320	8053	22996	24652		
6	42	3	1060	570	7501	32	9035	6009	21711	23344		
7	26	3	816	503	6492	32	7432	3913	17944	19266		
8	35	3	1046	639	8727	86	10347	6107	25389	27077		
9	18	3	371	234	2801	16	3146	1792	7807	8416		
Total 9	263	27	7279	4167	52566	467	60630	34149	148637	160110		

SOMMAIRE.

Districts militaires	214	Etat major des districts militaires	27
Bataillons—Organisés et rapports annuels reçus	28	Officiers de bataillon	7279
do do non reçus	12	Sergents	4169
Partiellement organisés, do	9	Hommes de service de 1re classe	53038
Non organisés, do		Hommes de service de 2me classe	61456
Total des rapports non reçus	49	Total des hommes de service	114488
		Hommes de réserve	34149
Total des bataillons	263	Total des soldats	148637
		Total de tous rangs	160110

NOTE.—Le nombre total de miliciens de tous rangs, dans le Haut-Canada, est probablement d'environ 200,000.

BUREAU DE L'ADJUDANT GÉNÉRAL,
Toronto, 3 janvier 1859.

D. MACDONELL, Lieutenant Colonel,
Député Adjudant Général de Milice pour le Haut-Canada.

BUREAU DE L'ADJUDANT GÉNÉRAL,
Toronto, 31 décembre 1858.

A Son Excellence le Très Honorable
Gouverneur Général et Commandant en Chef,
Etc., etc., etc.
Hôtel du Gouvernement, Toronto.

Monsieur,—En obéissant aux instructions contenues dans le memorandum de Votre Excellence en date du 10 courant, j'ai l'honneur de transmettre ci-joint un rapport détaillé sur la milice sédentaire du Bas-Canada, pour l'année 1858, dans lequel sont indiqués le nombre et la force des bataillons des différents districts militaires, et en même temps je prends la liberté de soumettre mes opinions sur ce que je crois nécessaire relativement à cette force.

A propos du rapport détaillé de la milice sédentaire, il y a dans le Bas-Canada 188 bataillons.

Des rapports annuels ont été reçus de 165 bataillons, ce qui laisse 23 bataillons dont il n'a pas été reçu de rapport. Cependant, il a été généralement donné de bonnes excuses pour cette négligence de devoir.

Quant à ce que je crois nécessaire pour l'efficacité de la milice sédentaire, je suggère humblement qu'il est à désirer de voir réorganiser cette force, et comme il existe un désir général parmi les officiers et les soldats d'être placés sur un meilleur pied, je crois que si l'on pouvait affecter un certain nombre d'armes et d'accoutrements à l'usage de la milice sédentaire, il pourrait être armé un certain nombre de compagnies de troupes légères, en les plaçant ainsi sur un meilleur pied.

Je n'ai aucun doute que si l'on prenait des mesures convenables, la milice sédentaire pourrait bientôt devenir très efficace, et contribuer beaucoup, le cas échéant, à la défense de la province.

Durant la dernière guerre avec les Etats-Unis d'Amérique, la milice incorporée était tirée de la milice sédentaire, et bien que les lois de milice fussent insuffisantes pour gouverner des hommes d'après les principes militaires, les ordres généraux de 1812 et 1813 prouvent avec quelle efficacité la milice du Canada résista et repoussa, dans toutes les occasions, les envahisseurs étrangers qui essayaient de souiller notre sol.

J'ai l'honneur d'être,
De Votre Excellence le très obéissant serviteur,

A. DESALABERRY,
Lieutenant Colonel,
Député Adjudant Général de Milice, Bas-Canada.

RAPPORT SUR LA MILICE, ETC., BAS-CANADA.

DISTRICT MILITAIRE.	NOMBRE DE BATAILLONS.				Etat-major des districts militaires.	Nombre d'officiers.	Nombre de sergents.	NOMBRE DE MILICIENS DE CHAQUE CLASSE.				Total.	
	Organisés et rapports annuels reçus.	Organisés et rapports annuels non reçus.	Non organisés.	Total de bataillons.				1er classe hom. de service de 18 à 40.	Total 1re classe.	2de classe hom. de service de 18 à 40.	Total 2de classe.		Hommes de réserve de 40 à 60.
District militaire No. 1.....	2	5	7	3	45	33	278	2	280	181	2	669
do 2.....	16	16	3	488	376	3936	25	3961	5410	80	13434
do 3.....	14	1	15	3	459	365	3551	26	3577	4863	50	12471
do 4.....	4	4	8	3	144	111	830	3	833	1085	24	3158
do 5.....	21	21	3	647	469	3171	41	3212	6625	97	16357
do 6.....	20	4	24	3	624	485	3772	33	3805	5669	97	14674
do 7.....	26	26	3	830	620	4452	304	4756	7213	323	18048
do 8.....	23	3	26	3	737	561	3640	32	3672	6678	114	16337
do 9.....	29	3	32	2	921	572	4900	64	4964	7867	175	18397
do 10.....	10	3	13	3	276	228	2325	15	2340	3224	36	18289
Total	165	23	188	29	5171	3720	30845	545	31390	48815	998	120934

A. DESALABERRY,
Lieutenant Colonel,
Deputé Adjudant Général de la Milice du Bas-Canada.

BUREAU DE L'ADJUDANT GÉNÉRAL,
Toronto, 31 décembre 1858.

MONTRÉAL, 6 janvier 1859.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport d'inspection pour l'année dernière.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. ERMATINGER,
Lieutenant Colonel,
Officier Inspecteur d'Etat Major de Milice.

L'Adjudant Général de la Milice,
Toronto, etc., etc.

EXTRAIT du rapport d'inspection de l'officier inspecteur de l'état major de milice pour le Bas-Canada, de la troupe volontaire de son district, durant l'année 1858.—Daté de Montréal, 1er janvier 1859.

NOM ET CLASSE DU CORPS.	COMMANDANT.	EN UNIFORME.		Chevaux.
		Officiers.	Soldats.	
Milice volontaire de Québec, carabiniers.....	Lieut. col. Sewel.....	1
No. 1, A.....	Capitaine Corneil.....	3	44
No. 2, do.....	do Byrne.....	3	43
No. 3, do.....	do Burns.....	3	43
No. 4, do.....	do Fallardeau.....	3	29
Milice volontaire de Québec, compagnies d'artillerie à pied.....	Major Boomer.....	1
No. 1, classe A.....	Capitaine Lindsay.....	4	52
No. 2, B.....	do McKay.....	3	35
Milice volontaire de Québec, batterie de campagne, A.....	do Lamontagne.....	3	48	44
Milice volontaire de Québec, cavalerie.....	Lieut. col. Bell.....
No. 1, classe A.....	Major Forsyth.....	4	29
Milice volontaire de Montréal, carabiniers.....	Lieut. col. Wily.....
No. 1, A.....	Major Evans.....	4	39
No. 2, do.....	Capitaine Lambert.....	2	45
No. 3, do.....	do May.....	4	50
No. 4, do.....	Major Doolin.....	2	63
No. 5, do.....	Capitaine Kavanagh.....	1	52
No. 6, do.....	do Hill.....	3	56
No. 8, do.....	do Belle.....	3	44
No. 9, do.....	do Latour.....	3	40
Montagnards do.....	do MacPherson.....	3	37
Milice volontaire de Montréal, infanterie légère.....	Lieut. col. Dunkin.....
No. —, classe B.....	Capitaine Taylor.....	3	48
Mil. vol. de Montréal, batterie de campagne.....	Major Hogan.....
Milice volontaire de campagne.....	Capitaine Stevenson.....	2	51	40
do do compagnie d'infanterie.....	do Ward.....	3	35
Bataillon d'artillerie de Montréal.....	Lieut. col. Tyler.....
No. 1, classe B.....	Capitaine Morgan.....	3	25
No. 6, do do.....	do Ganet.....	3	34
Milice volontaire de Montréal, cavalerie.....	Lieut. col. David.....
No. 1, classe A.....	Capitaine Ogilvie.....	3	41	44

EXTRAIT du rapport d'inspection de l'officier inspecteur de l'état major de milice pour le Bas-Canada, de la troupe volontaire de son district, etc.—
(Suite.)

NOMS ET CLASSE DU CORPS.	COMMANDANT.	EN UNIFORME.		Chevaux.
		Officiers.	Soldats.	
No. 2, A	Capitaine DesRivières.	1	45	46
Mil. volont. comp. de carabiniers, Mégantic, A	do Banois	3	58
do do do St. Vincent	Major Belrose.....	4	77
de Paul, A.....	Capitaine Lahaise	5	33
do do do St. Martin, A.....	do Hunt.....	3	39
do do do Sorel, A.....	do Miller.....	2	46
do do do Granby, A.....	do Ibbotson.....
do do do Sherbrooke, A ...	do Pope, M.P.P.	2	46	48
do troupe de cavalerie, Cookshire, A.	do Major Oswald.....	3	47	50
do do do St. André, A.	Capitaine Simpson....	2	38 hom. sans uniforme.	40
do do do LaChute, B.				

Les hommes sont généralement sous l'impression qu'ils ne sont pas obligés d'assister aux parades excepté durant les 10 jours d'exercice, ce qui explique en grande partie le nombre des absents les jours d'inspection.

W. ERMATINGER,
Lieutenant Colonel,
Officier Inspec. d'Etat Major de Milice.

TORONTO, 15 janvier 1859.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre, en duplicata, un extrait du rapport d'inspection de la force de milice volontaire du Haut-Canada, durant l'année 1858.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

D. MACDOUGALL,
Lieutenant Colonel,
Officier Inspec. d'Etat Major de Milice.

L'Adjudant Général,
etc., etc., etc.
Toronto.

EXTRAIT du rapport d'inspection de l'officier inspecteur d'état major de milice pour le Haut-Canada, de la troupe volontaire de son district, durant l'année 1858.—Daté de Toronto, 31 décembre 1858.

NOM ET CLASSE DU CORPS.	COMMANDANT.	EN UNIFORME.		Chevaux.
		Officiers.	Soldats.	
CLASSE A.				
1ère troupe de cavalerie du comté de Frontenac.....	Capitaine J. Flanigen.	3	48	51
Troupe de cavalerie de Ste. Catharine.....	Major Thomas Bate...	3	42	45
1ère troupe de cavalerie du comté de Wentworth.....	Capitaine H. B. Bull..	4	44	48
do do do York.	do G. T. Denison	2	50	52
2e do do do do	Major N. T. MacLeod.	3	46	49
Troupe de cavalerie de Cornwall.....	do J. J. Dickinson.	3	49	53
do do Napanee.....	Capt. W. H. Sweetman	6	42	49
do do Cobourg.....	Lieut. Col. Boulton...	3	40	43
do do Essex.....	Capitaine T. Wigle...	3	49	52
do do St. Thomas.....	do J. Cole.....	2	40	42
do do London.....	do J. Rivers.....	3	26	29
CLASSE B.				
Troupe de cavalerie de Markham.....	do W. Button...	3	28	31
2e troupe de cavalerie du comté de Frontenac.....	do James Wood.	3	44	47
Troupe de cavalerie de Grimsby.....	do C. Teeter....	3	37	41
2e troupe de cavalerie du comté de Wentworth.....	do Thos. Robertson.....	1	7	8
1ère do do do Durham.	do W. Smart...	2	31	33
1ère do do do Leeds...	do Thomas M. Morton.....	2	15	22
CLASSE A.				
Batterie de campagne d'Ottawa.....	Major J. B. Turner...	4	73	48
do do d'Hamilton.....	Capitaine John Harris.	3	71	48
do do de Toronto.....	Major R. B. Denison..	1	50
Compagnie d'artillerie à pied de do.....	do do.....	3	70	60
Batterie de campagne de Kingston.....	Lieut. Col. R. Jackson.	1	35
Compagnie d'artillerie à pied de do.....	Capitaine Palmer.....	5	65	57
Batterie de campagne de London.....	Major J. Shanly.....	2	26	2
Compagnie d'artillerie à pied de Dundas.....	Lieut. Col. Notman...	3	31
Compagnie de carabiniers de Brockville.....	Capitaine J. Crawford.	3	58
do do Ste. Catharines.	Lieut. Col. R. A. Clarke	2	74
1ère compagnie de carabiniers de Kingston...	Major D. Shaw.....	4	45
1ère do do do do	do do.....	2	23
Compagnie de carabiniers de Barrie.....	Lieut. Col. Durie.....	3	37
1ère compagnie de carabiniers d'Hamilton...	Major T. Gray.....	3	50
2e do do do do	Capitaine T. Samuel..	3	32
Compagnie de montagnards d'Hamilton.....	do T. F. McCuaig	2	32
Compagnie de carabiniers de Cobourg.....	Major G. Goodeve.....	3	57
1ère compagnie de carabiniers de Picton.....	Capitaine G. Webster.	3	35
do do do do	do J. Gibson.....	3	48
Compagnie de carabiniers de Guelph.....	do N. Higinbotham	3

EXTRAIT du rapport d'inspection de l'officier inspecteur d'état major de milice pour le Haut-Canada, de la troupe volontaire de son district, etc.—(Suite.)

NOM ET CLASSE DU CORPS.	COMMANDANT.	EN UNIFORME.		Chevaux.
		Officiers.	Soldats.	
CLASSE A.—(Suite.)				
1ère compagnie de carabiniers de Toronto ...	Capitaine G. Brooke ..	3	52
2e do do do do ...	do D. K. Feehan.	2	63
3e do do do do ...	Major J. Nickinson ...	4	57
Compagnie de montagnards de Toronto.....	Capitaine A. M. Smith.	4	44
2e compagnie de carabiniers de London.....	do A. C. Hammond	3	26
Compagnie de montagnards de do	do J. Moffatt.....	2	26
1ère compagnie de carabiniers de Prescott ...	Lieut. Col. H. D. Jessup	6	23
1ère do do Ottawa	Capitaine G. Patterson.	3	36
2e do do do do	do Turgeon.....	3	21
1ère do do Brighton	do S. Davidson....	3	30
1ère do do do do	do do	2	38
Compagnie de carabiniers de Brampton	do G. Wright.	2	40
do do Woodstock	do J. G. Carroll....	4	47
do do Paris	do W. Patton.....	3	37
do do Williamsburgh. do	do J. Holden.....	4	49
do do Peterborough. do	do A. Scott.	2	34
do do St. Thomas.....	do J. Staunton	3	30
do do Dunville	do S. Amsden.....	3	37
do do Port Dover	do J. Riddell.....	3	37
CLASSE B.				
Compagnie de carabiniers de Collingwood....	Major A. R. Stephen..	3	25
2e do do Prescott	Capitaine B. White...	4	26
Compagnie de do Port Hope.....	do A. Roche.....	1	20
do do Gananoque.....	do J. Kirker.....	3	28
do do Belleville	do C. J. Levescote	3	28
do montagnards de Whitby	do J. Wallace.....	2	28
do carabiniers de Merrickville.....	do J. Muir.....	3	45
do do Stratford.....	do H. Imlach	3	45

Les hommes appartenant aux compagnies de la classe A, qui se sont absentes lors de la revue de leurs corps respectifs, ont, à peu d'exception près, fourni les dix jours d'exercice exigés par l'acte de la milice. La raison généralement donnée pour leur absence, a été la stagnation des affaires, et la nécessité qui les a forcés d'aller chercher ailleurs le travail qu'ils ne pouvaient se procurer chez eux.

D. MACDOUGALL,

Lieutenant Colonel,

Officier Inspecteur d'Etat Major de Milice pour le Haut-Canada.

RAPPORT

DU

COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE

EN CANADA,

POUR L'ANNÉE 1858.

Imprime par ordre de l'Assemblée Législative.



TORONTO:

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, COIN DES RUES YONGE ET MELINDA
1858.

TABLE DES MATIÈRES.

CLASSES DE TERRES PUBLIQUES ET TRANSACTIONS EN 1858.

BAS-CANADA.

Terres de la couronne.....

Terres du clergé

Biens des Jésuites'.....

Seigneurie de Lauzon.....

Domaine de la couronne.....

HAUT-CANADA.

Terres de la couronne.....

Terres du clergé.....

Terres des écoles.....

SUJETS GENERAUX.

Bois et forêts.....

Mines

ARPENTAGES.

Haut-Canada.....

Bas-Canada

ROUTES DE COLONISATION.

Bas-Canada

Haut-Canada

PECHERIES

TERRAINS DE L'ARTILLERIE

NOUVEAUX REGLEMENTS

RAPPORT

DU

COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE

EN CANADA.

A Son Excellence le Très Honorable Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, Membre du Très-honorable Conseil Privé, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Le rapport suivant, préparé conformément à une résolution de l'assemblée législative, adoptée durant la session de 1856, exposant les transactions de cette branche du service public durant l'année expirée le 31 décembre 1858, est respectueusement soumis à Votre Excellence.

~~~~~

### BAS-CANADA.

---

#### TERRES DE LA COURONNE.

A l'expiration de l'année 1857, il y avait 5,019,104 acres de terres de la couronne en disponibilité dans le Bas-Canada, et il en a été arpenté 183,345 acres durant l'année 1858, faisant un total de 5,202,449 acres, dont 49,143 acres ont été vendus, et 1,100 donnés gratuitement, laissant une balance de 5,152,206 acres au commencement de l'année courante.

Le prix des terres vendues est de \$22,249.10. Le montant brut reçu sur le prix de ces ventes, y compris celles des années précédentes, est de \$13,553.85. Le montant net, déduction faite des remboursements (\$12.10), est de \$13,541.75.

---

#### TERRES DU CLERGÉ.

Sur la balance (482,462½ acres) des terres du clergé dans le Bas-Canada restant au commencement de l'année dernière, il a été vendu 4,116 acres, laissant 478,346½ acres à disposer pour l'avenir. Le produit des ventes de terres durant l'année a été de \$3,809.53. Le montant brut des recettes, y compris les versements, les fermages, l'intérêt, les honoraires d'inspection, le cens, et les droits de coupes de bois, a été de \$7,498.56; les déboursés. (en commission et remboursements), \$468.02; le produit net, \$7,030.54.

## BIENS DES JÉSUITES.

La somme de \$23,354.70 a été reçue de ces biens en 1858, dont \$11,302.54 étaient des arrérages dus avant le 19 juin 1856, et \$2,760.27,—capital de certaines rentes constituées et foncières, et partie du prix de vente de lots dans les seigneuries du Cap de la Magdeleine et de St. Gabriel,—sont pour le compte du “Fonds de placement d’éducation supérieure du Bas-Canada,” conformément aux dispositions de l’acte 19 et 20 Vict., chap. 54. La balance, \$9,291.89 est pour le compte du “Fonds de revenu d’éducation supérieure du Bas-Canada.” Les dépenses de l’année, y compris le salaire de l’agent, la commission et les déboursés, etc., et aussi \$172.20 pour arpentage, s’élèvent à \$3,297.59,—ce qui laisse un produit net de \$20,057.11.

D’après le rapport de M. Varin, nommé au mois de juillet 1857, pour régler et percevoir les arrérages, qui doivent être versés et portés au crédit du fonds de placement ci-dessus mentionné, conformément aux dispositions de l’acte précité, il appert que, jusqu’au 30 novembre dernier, il a été passé par les censitaires et débiteurs dans les diverses seigneuries et dans la Vacherie, 557 actes de reconnaissance, représentant une somme de \$56,046.51, comme suit :

|                              |     |              |             |
|------------------------------|-----|--------------|-------------|
| Dans Laprairie .....         | 219 | représentant | \$33,284.78 |
| “ Cap de la Magdeleine ..... | 91  | “            | 3,650.15    |
| “ Batiscan .....             | 65  | “            | 3,835.87    |
| “ Sillery .....              | 23  | “            | 2,583.43    |
| “ St. Gabriel .....          | 82  | “            | 6,392.23    |
| “ Bélair .....               | 35  | “            | 2,116.25    |
| “ Notre Dame des Anges ..... | 22  | “            | 1,652.08    |
| “ La Vacherie.....           | 20  | “            | 2,531.72    |
|                              |     |              | 557         |
|                              |     |              | \$56,046.51 |

Qu’il a préparé des comptes d’arrérages qui lui ont été payés (sans avoir été reconnus par acte notarié) pour la somme de 7,988.76  
Formant en tout, pour arrérages ainsi réglés par lui, pour lesquels il a été passé des actes de reconnaissance, et qui lui ont été payés sur simples comptes sans reconnaissances, la somme de..... 64,035.27

Les sommes dues, tel que par les actes de reconnaissance, sont payables par versements de la moitié, du tiers, et d’un quart en 1858, 1859, 1860 et 1861, la longueur du délai variant suivant les moyens du débiteur et les sommes dues. Il est stipulé que l’intérêt sera payé sur chaque versement depuis et après le jour où il sera dû, s’il n’est pas alors liquidé, et M. Varin dit que l’intérêt court maintenant sur un tiers des sommes dues en vertu des reconnaissances, et qu’il courra sur la moitié de ces sommes après le 1er avril prochain. Des sommes ci-dessus réglées par actes notariés il a été payé :

|                             |            |
|-----------------------------|------------|
| Dans Laprairie.....         | \$4,195.44 |
| “ Cap de la Magdeleine..... | 97.69      |
| “ Batiscan .....            | 36.41      |
| “ Sillery .....             | 188.26     |
| “ St. Gabriel .....         | 302.48     |
| “ Bélair .....              | 217.89     |
| “ La Vacherie.....          | 62.52      |
|                             | \$5,100.69 |

Le fermage de la terre du domaine de la seigneurie de Notre-Dame des Anges, située à Beauport, (laquelle terre a été affermée en 1852, pour sept ans, à

\$384 par année), étant sur le point d'expirer, le fermage en a été de nouveau offert à la compétition publique, et il a rapporté \$704 par année, la couronne se réservant le droit d'annuler le bail et de reprendre possession de la propriété sans indemnité au locataire, en toute année après l'expiration des deux premières années, en lui donnant six mois d'avis.

#### LA SEIGNEURIE DE LAUZON.

Cette propriété a rapporté durant l'année dernière, la somme de \$6,019.42. Les dépenses, pour le salaire de l'agent et les déboursés (ce dernier item comprenant une somme de \$350 remboursée à certains particuliers, acquéreurs de lots dans Aubigny, en 1853,) se sont élevées à \$1,170.54. A ces dépenses il faut ajouter la somme de \$1,900, employée pour l'arpentage de la seigneurie commencé en 1854 et qui a été terminé durant l'année dernière. Les rapports de cet arpentage ont été soigneusement examinés par le département durant l'année dernière, et des copies des plans des trois sections par lesquelles l'arpentage avait été divisé, et des différents villages, ont été faites; ces copies sont pour l'usage de l'agent de la seigneurie, avec les feuilles originales préparées par les arpenteurs, indiquant l'étendue précise de la tenure de chaque censitaire et les bornes de sa terre. Ces plans et feuilles seront d'un immense service pour l'administration équitable de la seigneurie, dont il n'existe aucun terrier régulier, depuis celui qui a été détruit par le feu il y a déjà nombre d'années.

#### LE DOMAINE DE LA COURONNE.

Les revenus bruts du domaine de la couronne dans le Bas-Canada, durant l'année 1858, ont été de \$7,811.94. Les dépenses ont été de \$2,148.57, (\$1,594.46 pour le salaire et la commission de l'agent, \$390.46, pour les déboursés de l'agent, \$57.88 pour annonces, et \$105.67 de lods et ventes remboursés), laissant un revenu net de \$5,663.57.

### HAUT-CANADA.

#### TERRES DE LA COURONNE.

Les ventes de terres de la couronne durant l'année se sont élevées à 121,603 acres, et le prix de vente à \$138,693.06. Les octrois gratuits à 55,700 acres. Il a été arpenté 307,659 $\frac{1}{4}$ ; et 1,193,057 $\frac{1}{4}$  acres, subdivisés en fermes, parcs et lots de villes, sont maintenant disponibles.

Le montant brut des recettes a été de \$100,819.10, dont il faut déduire \$118.25 remboursés,—laissant une balance de \$100,700.85.

#### TERRES DU CLERGÉ.

Il a été vendu 25,812 $\frac{1}{4}$  acres de terres du clergé, le prix de vente étant de \$58,761.99.

En déduisant les 25,812 $\frac{1}{4}$  acres ci-dessus de la balance qui restait au commencement de 1858 (363,007 $\frac{1}{4}$  acres), il reste 337,195 acres pour la disposition future.

Le montant brut perçu durant l'année est de \$110,320.20; les déboursés y compris la commission et les remboursements, de \$7,985.41; les recettes nettes e \$102,334.79.

---

**TERRES DES ÉCOLES.**
**ÉCOLES DE GRAMMAIRE.**

Des 78,202 $\frac{3}{4}$  acres de terres des écoles de grammaire restant en disponibilité à la fin de l'année 1857, il en a été vendu 5,644 acres durant l'année dernière pour \$11,469 de prix de vente, laissant 72,559 $\frac{3}{4}$  acres non vendus. Les recettes brutes ont été de \$14,184.60; les recettes nettes, en déduisant la commission, \$13,333.55.

---

**ÉCOLES COMMUNES.**

Du million d'acres de terre approprié par la 12<sup>e</sup> Victoria, chap. 200, pour créer un fonds des écoles communes, il ne restait que 29,159 $\frac{1}{4}$  acres non vendus au commencement de l'année dernière, et sur cette quantité il a été vendu depuis 3,571 acres, laissant 25,588 $\frac{1}{4}$  acres en disponibilité au commencement de cette année. Le prix des ventes de l'année s'élève à \$9,930.40. Le montant brut des recettes, principal, fermage, intérêt, etc., \$24,916.83;—les déboursés pour arpentages, commission, etc., \$1,746.98;—laissant un revenu net pour l'année de \$23,169.85. Le montant net réalisé jusqu'ici sur ces terres est de \$517,357.75.

---

**BOIS ET FORETS.**
**CANADA.**

Le revenu provenant du fermage des terres et des coupes de bois durant l'année a été de \$202,942.34, et des glissoires du gouvernement de \$29,682.08,—faisant un total de \$232,624.42. Le montant brut des fermages de terre et des droits de coupes de bois perçus a été de \$276,166.27, et des glissoires du gouvernement de \$32,664, y compris le paiement des péages arriérés, faisant un total de \$308,830.27. Le montant payé pour la perception des fermages de terres et des droits de coupe de bois (les salaires des officiers du bureau principal non compris, non plus que \$745.18 remboursés), a été de \$24,868.49. Les frais à porter contre les glissoires sont de \$1,000, faisant un total de \$25,868.49.

Il n'a pas encore été reçu de rapport annuel des territoires du Saguenay et de la Madawaska. Ils auraient ajouté environ \$19,000 au revenu provenant de ces sources.

---

**MINES.**

Il a été reçu \$100 pour le compte des mines comme honoraires d'un permis d'exploitation sur la rive occidentale du Lac Supérieur.

L'on croit que l'exploitation des mines est partout inactive, excepté aux mines de Bruce, mais on espère que les efforts faits pour amener sur le marché les richesses minérales des bords des grands lacs recevront un nouvel élan des arpentages et des explorations qui sont maintenant en voie d'exécution, pour le développement des ressources du vaste territoire situé à l'Ouest du Lac Supérieur.

---

**ARPENTAGES DANS LE HAUT-CANADA.**

Les arpentages durant l'année 1858 ont principalement eu lieu dans les townships qui bordent les routes du Mississippi, de Frontenac, d'Addington, Hastings, de Bobcaygean et de Muskoka, et au nord du Sault Ste. Marie et au sud du Lac Nipissing.

Sur la route du Mississippi, qui conduit du canal Rideau, par la ville de Perth, à l'intérieur de la région de l'Ottawa, les arpentages ont été faits dans les town-

ships de Canoto nord et sud, Miller, Abinger et Ashby; 105,763 acres ont été divisés en lots de ferme, et l'on est en voie d'en arpenter 126,000 acres.

Les rapports des arpenteurs employés à ces arpentages sont très favorables quant à la qualité générale des terres pour l'exploitation agricole.

Les arpentages des terres des townships d'Olden et Clarendon, sur la route de Frontenac, ont été poursuivis durant l'hiver.

Dans les townships d'Anglesea et Denbigh, sur la route d'Addington, plus de 15,000 acres ont été divisés en lots de 100 acres, et l'arpentage d'Abinger se poursuit maintenant pour répondre aux demandes de terres dans cette localité, que l'ouverture et la colonisation de la route ont créées.

L'arpentage des townships qui bordent la route d'Hastings a fait beaucoup de progrès, et les terres situées à la jonction et dans les environs des routes d'Hastings et d'Opéongo sont maintenant en voie d'arpentage.

Sur la route de Bobcaygean les arpentages des townships de Snowdon, Lutterworth, Anson et Minden, sont en voie de progrès, et Carden et Laxton, situés à l'ouest de cette route, ont été subdivisés en lots de ferme.

Sur la route de Bobcaygean, et dans les environs, plus de 52,000 acres ont été subdivisés en lots de ferme, et l'arpentage se poursuit encore.

Les arpenteurs provinciaux Sinclair et Savigny ont terminé l'arpentage des lignes de contour des townships et les explorations au sud du lac Nipissing, dont il est question dans le rapport de 1857, et M. Savigny a été envoyé pour continuer les opérations dans cette région, afin d'avoir un nombre suffisant de townships prêts pour la vente, *en bloc*, en vertu des nouveaux règlements, à l'ouverture de la navigation. M. Sinclair divise les terres des townships de Clara et Maria, sur la route de la Matawan, pour la colonisation.

Quatre townships de la fertile bande de terre située au nord du Sault St. Marie, ont été subdivisés par les arpenteurs provinciaux Salter et Johnson, et l'arpentage des lignes de contour de quatre autres townships dans la même localité, qui devront être vendus en bloc, se poursuit maintenant.

L'arpentage des lignes de contour de neuf townships, situés au nord du comté de Victoria, a aussi été terminé.

### TERRAINS DE L'ARTILLERIE.

Les terrains de l'Artillerie situés au Fort Erié, à Amherstburgh et Penetanguishène, ont été divisés en lots pour les pensionnaires enrôlés, suivant les conditions d'établissement convenues avec le gouvernement impérial lors de l'obtention des réserves à ces postes.

### ARPENTAGES DANS LE BAS-CANADA.

Les arpentages dans le Bas-Canada ont été limités aux endroits pour lesquels il avait été reçu des demandes nombreusement signées, et qui avaient déjà été autorisés par des ordres en conseil. Ils sont dispersés dans treize comtés, et forment une étendue totale d'environ 365 milles carrés, lesquels, divisés en lots de 100 acres chacun, ont produit 2,400 lots pour la colonisation dans des localités pour la plupart favorables à l'exploitation agricole.

Dans le comté d'Ottawa, 4,200 acres du township de Bouchette, sur la rivière Gatineau, ont été subdivisés en lots de ferme. L'on dit que le sol est d'une bonne qualité, et qu'il offre un champ avantageux pour la colonisation immédiate.

Dans le township de DeSalaberry, sur la Rivière Rouge,—l'un des tributaires de l'Ottawa,—22,000 acres de terre fertile ont été arpentés. L'arpenteur provincial Albright, qui a fait cet arpentage, rapporte que la région située au nord de

ce township est rocheuse et nue, mais qu'à l'ouest il y a un immense plateau de terre d'une qualité supérieure.

Environ 52,000 acres ont été subdivisés dans les townships de Chapais et Painchaud, dans le comté de Kamouraska, et 24,000 acres dans le township de Duquesne, dans le comté de Rimouski, sur la ligne du chemin Taché.

Dans le township de Maria, sur la Baie des Chaleurs, 21,940 acres ont été arpentés pour répondre aux demandes de terres dans cette partie de la province.

Sur la rive occidentale du lac St. Jean, dans le comté de Chicoutimi, 21,540 acres ont été arpentés dans le township de Roberval et la lisière des Sauvages de Oujatchawan, comprenant tout le terrain arable du township jusqu'à une profondeur d'environ cinq milles en arrière du lac. Les premiers rangs de ce township et du township adjacent sont tout établis, principalement par des familles venant des anciennes paroisses du St. Laurent.

La prospérité de cet établissement serait considérablement accrue par la continuation de la route de colonisation de Kinogami sur la rive du lac.

L'arpentage du township d'Ashburton (31,263 acres), dans le township de Montmagny, mérite une mention spéciale, non pas, cependant, à cause de la supériorité de son sol ou de ses bois, mais parce qu'il a été fait à la demande de la *Société de Colonisation des Ouvriers de Québec*, qui a choisi les terres et avancé le coût de l'arpentage, qui sera remboursé par le gouvernement lors de l'achat des terres par la société.

Parmi les nombreuses sociétés qui ont fait de semblables efforts pour la colonisation des terres incultes du Bas-Canada, il n'y a que cette société et l'association de Kamouraska, sous la présidence du révérend messire Hébert, pour l'établissement des terres sur le Haut-Saguenay, qui aient atteint le but de leur organisation.

## ROUTES DE COLONISATION DU HAUT-CANADA.

### LA ROUTE D'OPÉONGO.

Sur cette route, 68 colons se sont établis durant l'année dernière, formant un total de 200 établissements depuis la nomination de l'agent résident, M. French, en 1855; sur ce nombre, 173 sont maintenant occupés par une population résidente de 748 âmes. Il a été défriché 1372 acres de terre, dont 800 ont été cultivés l'année dernière. La valeur des produits, y compris la potasse qui a été faite, est estimée à \$96,696. Pour les détails, je prends la liberté de renvoyer au rapport de M. French, appendice S 1.

Les terres des townships qui bordent cette route sont rapidement achetées par des colons réels, encouragés qu'ils sont par les pionniers auxquels on a fait des octrois gratuits.

Un chemin latéral, de 34 milles de longueur, a été ouvert, et relie cette route à celle d'Hastings. Il part de la route d'Opéongo dans le township de Brudenell, et rejoint celle d'Hastings dans le township de McClure. Les terres qu'il traverse sont généralement d'une bonne qualité. Ce chemin de jonction facilitera l'établissement des terres et l'exploitation des bois de la vallée de la rivière Madawaska.

### LA ROUTE D'ADDINGTON.

Sur cette route il a été concédé 244 lots, dont 149 sont maintenant occupés par les cessionnaires; 175 ont été choisis en 1858, sur 90 desquels il y a des colons réels. Durant l'année dernière 309 acres de terre ont été défrichés, 358 ont été déblayés, 136½ ont été semés de blé d'automne, et 52½ de fourrage. L'augmentation de la population a été de 178 âmes.



La valeur de la récolte l'année dernière est estimée à \$10,990.90. Voir le rapport de M. Perry, appendice S 3.

Il a été tracé une ligne pour un chemin de traverse reliant cette route avec celle d'Opéongo, et il en a été fait environ deux milles et demi.

#### LA ROUTE D'HASTINGS.

Il appert d'après le rapport de M. Hayes (voir appendice S 2), que 144 colons ont été établis l'année dernière, et que 297 lots sont maintenant occupés. La population actuelle s'élève à 683 âmes. Il a été défriché 1085 acres de terre, et 462 acres sont en voie de défrichement; 598 acres étaient sous culture l'année dernière, et M. Hayes en évalue le produit à \$21,808.

#### LA ROUTE DE BOBCAYGEAN.

Cette route a été ouverte plus récemment que les routes de colonisation mentionnées jusqu'ici, mais l'établissement progresse rapidement. 170 lots sont déjà concédés, dont 100 sont occupés. La population s'élève à 538 âmes. Il a été défriché 404 acres de terre et construit 91 maisons.

#### LA ROUTE DU MISSISSIPPI.

Il a été ouvert environ 18 milles de cette route, et 5 milles ont été déblayés et essartés; l'arpentage des terres qui la bordent se poursuit maintenant. Il n'a pas encore été fait d'octrois gratuits.

#### LA ROUTE DE MUSKOKA.

Il a été construit huit milles de cette route, et l'arpenteur provincial Charles Rankin est occupé à diviser en lots de ferme les terres qui la bordent.

#### ROUTES DE COLONISATION—BAS-CANADA.

Pour un état des dépenses de l'octroi parlementaire fait en faveur des routes de colonisation dans le Bas-Canada, et pour les détails du progrès des travaux sur les différentes routes ouvertes et améliorées, voir le rapport de l'inspecteur des agences, appendices U et V.

L'arpentage des quatre grandes routes de colonisation décrites à la page 10 du rapport de 1857, a été terminé l'année dernière, et les rapports des différents arpenteurs employés sont favorables quant aux facilités offertes à la construction des routes et à la qualité générale de la terre par rapport à la colonisation. Pour les détails, voir le rapport du sous-arpenteur général, appendice W.

Les travaux ont été considérablement retardés sur ces routes par l'énorme quantité de pluie qui est tombée durant l'automne.

#### PECHERIES.

Les pêcheries en eau profonde du golfe et du fleuve St. Laurent sont dans un état florissant, et rendent sur le tout un produit moyen. La pêche à la baleine est très avantageuse. Dans la pêche à la morue, il paraît y avoir eu, durant l'année dernière, un succès constant, bien que modéré. La pêche du loup-marin a quelque peu manqué sous le rapport de la quantité, mais les prix qu'il commande sur le marché font plus que compenser pour cette diminution accidentelle. La pêche de la tortue est bonne. La prise du maquereau et du hareng, toujours susceptible de variation, est moins abondante, dit-on, que dans d'autres années précédentes. Cependant, cette diminution doit être attribuée à l'invasion (et au trouble qui en résulte) d'étrangers dans les pêcheries anglaises plutôt qu'à une absence de poisson. La position encore incertaine des limites navales en vertu de certaines stipulations du traité de réciprocité, soumet constamment les

pêcheurs indigènes à l'invasion de ces maraudeurs qui viennent leur faire compétition.

Sur le tout, il est satisfaisant de voir que les Canadiens prennent une part plus active et plus considérable que par le passé dans ces branches importantes d'industrie et de commerce de la province.

L'acte des pêcheries amendé, adopté par le parlement actuel, n'étant devenu loi que vers la fin de la dernière session, la saison était alors tellement avancée qu'il a été impossible de réaliser les bons effets de ses dispositions aussi complètement ni aussi tôt qu'on l'espérait.

Pour ce qui a rapport aux principales pêcheries commerciales dans les eaux du Haut-Canada, il a déjà été adopté un système par lequel on afferme toutes les terres publiques vacantes appartenant à la couronne en stipulant comme accessoire obligé l'exploitation des pêcheries. Il fallut d'abord constater l'étendue locale et la valeur probable des privilèges ainsi concédés. Le temps que l'on pouvait employer à cette investigation, bien que limité, a suffi pour établir que de nombreuses et lucratives stations de pêche, avec des terres incultes en arrière, sont maintenant disponibles, dont le fermage a déjà été sollicité par plusieurs personnes. Les fermages dateront du 1er février prochain.

Quant aux pêcheries du saumon dans le Bas-Canada, il a été jugé bon d'offrir actuellement à l'enchère publique plusieurs pêcheries au filet précieuses à l'embouchure de certaines rivières à saumon bien connues, tributaires du Bas-St. Laurent. Des soumissions (recevables jusqu'au 15 mars) ont été demandées pour le fermage de ces rivières pendant cinq ans,—la partie subissant l'action de la marée étant assignée à la pêche aux filets, et la rivière proprement dite à la pêche à la ligne, respectivement. La plus grande publicité possible a été donnée à ces avis de vente, ainsi qu'aux renseignements pratiques relativement à la situation et à la qualité des pêcheries, de chacune desquelles le sousigné a raison d'attendre un rendement favorable.

Dans la gestion des pêcheries d'eau douce des deux sections de la province, leur réglementation et leur conservation vont de pair avec le principe de leur développement économique comme ressources industrielles et approvisionnement indigène, qui méritent bien d'être traités avec prudence et d'être surveillés avec soin par l'autorité. Quelque soient les restrictions que l'on puisse être obligé d'imposer pour arriver à une exploitation judicieuse des pêcheries, elles seront sans aucun doute récompensées par la régularité imposée à tous ceux qui s'engageront dans cette industrie, et par la protection offerte aux personnes qui emploieront leurs capitaux et leur énergie à l'exploitation des grandes pêcheries des lacs et des rivières du Canada,—dont on n'apprécie pas encore convenablement toute l'importance.

Il ne serait pas sage, dès le commencement de ce système, de calculer quels en seront les résultats en gain direct pour le revenu ou pour le pays sous un point de vue commercial, et il serait impossible de les prédire.

Les appendices T (1) et T (2) contiennent les rapports annuels des surintendants des pêcheries pour le Haut et le Bas-Canada.

#### TERRAINS DE L'ARTILLERIE.

Les propriétés connues comme terrains de l'Artillerie sont dispersées sur toute la province depuis Témiscouata à l'Est, dans le Bas-Canada, jusqu'à Amherstburgh et Pénétanguishène, au nord et à l'ouest, dans le Haut-Canada.

Quelques uns de ces terrains sont avantageusement situés dans les cités de Toronto, Kingston, London et Ottawa, et dans la ville de Chatham; d'autres occupent des points importants sur la frontière. Les terrains de l'île aux Noix, St. Jean, Chambly et Trois-Rivières, et la seigneurie de Sorel, sont bien situés et constituent des propriétés de valeur dans le Bas-Canada.

Les casernes et édifices militaires, dans plusieurs des localités ci-dessus nommées, sont en bon état et adaptés à des usages utiles.

L'étendue totale de ces terrains est d'environ 90,000 acres.

Ces propriétés ont été transportées à la province du Canada par l'acte 19 Vic., c. 45, passé le 19 juin 1856. De fait ces terrains ont été remis à la province le 5 novembre 1856, par le Département du Génie, et les casernes et édifices en partie par la Troupe des Pensionnaires, et en partie par le Département de la Guerre, dans les mois de juillet et août derniers (1858).

Depuis cette époque les réclamations des pensionnaires sur des terrains situés au Fort Erié, à Pénétanguishène et à Amherstburgh, ont été réglées. Des arpentages ont été faits et des billets de location ont été distribués en conséquence.

Le poste et les édifices militaires de l'Île aux Noix et les casernes de Pénétanguishène ont été convertis en institutions pour la réformation de jeunes délinquants. Il a été arpenté et divisé des terrains suffisants pour l'exploitation agricole, en les rattachant à ces institutions, et ils leur ont été assimilés par proclamation.

Un ordre en conseil a ordonné l'arpentage et la division des terrains d'Amherstburgh, Chatham, Lyons' Creek, Chippawa, des hauteurs de Queenston, de la ville de Niagara, de Pelham Farm, Shorthills, des hauteurs de Burlington, de Prescott et Cornwall, dans le Haut-Canada, et des terrains des Trois-Rivières, de Laprairie, St. Jean, la Rivière du Sud, Chambly, Chateauguay et du Côtéau du Lac, dans le Bas-Canada, afin de les offrir à l'enchère publique aussitôt que l'état du marché le permettra.

Des lots de ville ont été arpentés aux Trois-Rivières, à St. Jean et à Niagara, dont la vente sera annoncée aussitôt qu'elle sera approuvée.

L'on a suggéré l'établissement de pouvoirs d'eau au Hogsback, sur le Rideau, dans le township de Gloucester, comté de Carleton, et de diviser les terrains de l'Artillerie qui se trouvent dans les environs en lots de village et de ferme.

Aussi, d'établir des pouvoirs d'eau à la chute inférieure de Brewer et d'augmenter ceux des Moulins de Kingston, et de diviser les terres avoisinantes, dans les townships de Pittsburg et de Sorrinton, en lots de ferme et de village, pour les offrir en vente le plus tôt possible, par annonces publiques.

Un ordre en conseil a autorisé le département des travaux publics d'étudier les pouvoirs d'eau et de faire rapport.

Il a été fait rapport de nombreuses demandes de terres dans différentes parties de la province, et ces demandes ont été soumises et ajustées. Un grand nombre de demandes de terres sur la ligne de navigation du Rideau, commençant dans les townships de Pittsburg et Sorrinton, ont été soumises et sont sous considération.

La difficulté qui existait entre le gouvernement et la corporation de Toronto, à propos de la réserve de l'Artillerie ou commune de la garnison à Toronto, a été réglée à l'amiable d'une manière satisfaisante pour les deux parties.

Une partie de cette réserve ou commune a été offerte à l'enchère publique, le 15 décembre dernier, et il en a été vendu 22 lots, qui ont rapporté \$14,327.50, payables en dix versements, avec intérêt, égal à une valeur moyenne de \$13 le pied, ou \$1,250 l'acre.

Des fermages ont été perçus à Windsor, Amherstburgh, l'Île au Bois Blanc, London, Fort Erié, Chippawa, Queenston, Niagara, Toronto, Kingston, St. Jean, Chambly, et de la seigneurie de Sorel, ainsi qu'à Ottawa et sur la ligne de navigation du Rideau, et sur les canaux de l'Ottawa.

Le revenu de 1858 a été de \$15,127.50, outre une somme de \$789.54 reçue après que le compte ci-dessus eût été fermé, mais qui devrait être portée parmi les recettes de l'année dernière.

Les dépenses de 1858 pour salaires, agent, clerc, teneur de livres, sept

gardiens, les déboursés, etc., se sont élevées à \$8,310.45, avec un remboursement de \$7,362.65 fait au département de la guerre pour arrérages perçus par erreur pour ce département en 1857.

Les fermages des réserves de l'Artillerie avaient été jusqu'alors perçus par le département de la guerre à ses bureaux à Montréal, Kingston et Ottawa. Depuis le transport des propriétés, l'administration a été simplifiée et concentrée à Ottawa, où les archives du département antérieur avaient été tenues; où se trouve la plus grande partie des propriétés, et où les plus fortes rentes, avec une augmentation probable, doivent être perçues.

### REGLEMENTS POUR LA VENTE ET L'ADMINISTRATION DES TERRES PUBLIQUES.

Bien que les règlements qui suivent n'aient été adoptés qu'après l'expiration de l'année dernière, ils sont néanmoins inclus dans ce rapport, parce que c'est, dans mon opinion, le meilleur moyen de les soumettre à la législature.

*REGLEMENTS pour la vente et l'administration des terres publiques, approuvés par son excellence le gouverneur général en conseil.*

1. Les terres dans des townships qui ont déjà été tracés ou qui le seront ci-après par arpentage de leurs lignes extérieures seulement, pourront être offertes en vente en bloc aux conditions suivantes, savoir :

2. Le prix sera d'une demi-piastre par acre, payable au temps de la vente.

3. L'acheteur fera arpenter les terres à ses propres frais en lots comprenant soit cent ou deux cents acres de terre par chaque lot; et sur la rive nord du lac Huron, en quarts de sections de 160 acres chaque, excepté dans des endroits où la configuration du township pourra rendre impossible ces justes quantités, et alors aussi approximativement de ces subdivisions que possible.

4. Ces arpentages seront faits par un arpenteur provincial dûment licencié, approuvé par le commissaire des terres de la couronne, qui agira sous ses instructions, et qui fera son rapport avec les observations qu'il aura prises sur les lieux, etc., de la manière ordinaire suivie par les arpenteurs, lesquels seront aussi approuvés par le département.

5. Un tiers de la quantité des terres dans le township sera établi dans l'espace de deux ans à compter du jour de la vente; un autre tiers le sera dans le cours des cinq années suivantes, c'est-à-dire sept années à compter du jour de la vente, et le reste dans une période de trois années, c'est-à-dire dix années à compter de la date de la vente; l'établissement requis sera, qu'il devra y avoir au moins un tenancier *bonâ fide* en possession autorisée par chaque deux cents acres de terre; toute terre non ainsi établie à l'expiration de dix années à compter du jour de la vente, sera forfaite et retournera sans réserve à la couronne, si ce n'est telles portions d'icelles qui seront trouvées être d'une nature à ne pouvoir être établies, ou telles portions qui seront d'une qualité très inférieure, et qui, pour cette cause, seront demeurées inoccupées, en conséquence de quoi le gouverneur en conseil pourra, sur application, en exempter la forfaiture, et les fera remettre à l'acheteur primitif ou à ses ayants-cause.

6. Un contrat de vente sera fait entre l'acheteur et la couronne, sujet aux conditions qui précèdent et aux suivantes; mais les lettres patentes n'émaneront qu'en faveur des occupants des lots achetés tenant leurs titres de l'acquéreur de la couronne, ou en faveur des ayants-cause de tels acquéreurs ou occupants, qui se seront conformés aux conditions d'établissement ci-après mentionnées, sur un certificat ou autre preuve qu'ils ont payé cet acquéreur ou ses ayants-cause, ou qu'ils se sont conformés aux conditions du contrat avec lui pour ou en considération de tel lot en particulier; et sur preuve que le demandant ou celui de qui il tient ses droits a résidé sur le dit lot pendant au moins deux années consécu-

tive, et que sur le dit lot (qui ne devra pas contenir au-delà de deux cents acres) dix acres au moins par chaque cent acres ont été défrichés et mis en état de culture et de récolte, et que de fait ils ont déjà été récoltés, et qu'une maison habitable d'une dimension d'au moins seize pieds sur vingt est bâtie sur icelui, et sur le paiement de la somme de quatre piastres comme honoraires de la patente pour en acquitter les frais, etc. La nature et la description de la preuve dont il est fait mention ci-dessus seront réglées et prescrites par le commissaire des terres de la couronne.

7. Toutes terres qui, d'après les conditions précédentes, retourneront à la couronne, seront offertes en vente par encan public, en tels temps et lieux, et à tel prix de départ que le commissaire des terres de la couronne fixera.

8. Dans les townships qui ont été arpentés et subdivisés en lots, et où les terres sont maintenant offertes en vente à quatre chelins par acre, ainsi que dans ceux où il n'a pas encore été offert de terre en vente, et dans les townships en voie d'arpentage ou qui sont encore à être subdivisés en lots, les terres seront vendues d'après les réglemens qui suivent, savoir :

9. Les terres seront vendues pour argent comptant à soixante-et-dix cents par acre, et à termes aux conditions qui suivent, savoir : une piastre par acre, dont un cinquième payable au temps de la vente, et les quatre autres cinquièmes en quatre versements annuels égaux, avec intérêt, jusqu'au paiement du prix d'achat.

10. Lorsque des terres dans un township seront demeurées une année sans être vendues après en avoir donné avis, les terres non vendues à l'expiration de cette période, seront à un temps qui sera fixé, et après que le commissaire des terres de la couronne en aura donné un avis raisonnable, offertes en vente par encan public au prix de départ fixé pour leur vente comme susdit, ou à tout tel autre prix de départ qui, sous des circonstances spéciales, pourra être fixé par le commissaire des terres de la couronne; et telles ventes publiques de toutes terres ainsi non vendues dans l'intervalle, auront lieu tous les six mois à des époques qui seront fixées par le commissaire des terres de la couronne, jusqu'à ce que toutes les terres dans le township aient été vendues; les terres non vendues après chacune de ces ventes publiques, continueront à être exposées en vente privée au prix de départ susdit, jusqu'à la semaine qui précédera la vente publique suivante.

11. Tous lots de terre qui auront été offerts comme "octrois gratuits," et qui n'auront pas été pris et occupés à l'expiration d'une année à compter du temps où ils auront ainsi été offerts, cesseront après ce temps d'être considérés comme "octrois gratuits," mais seront offerts en vente privée, ou seront offerts en vente publique par encan comme partie des terres du township dans lequel ils sont situés, et aux mêmes termes que les terres qui y sont situées.

12. Toutes terres (celles actuellement exemptes exceptées) seront sujettes aux conditions d'établissement, et nulles lettres patentes ne seront accordées dans aucun cas (même si la terre se trouve avoir été payée en entier au temps de l'achat) pour aucune telle terre à quelque personne qui ce soit, qui, soit par elle-même ou la personne ou personnes de qui elle tient ses droits, n'aura pas pris possession de telle terre dans l'espace de six mois, à compter du temps de la vente, et qui n'aura depuis ce temps continuellement de *bonâ fide* occupé et résidé sur la terre pendant au moins deux années, et défriché et mis en état de culture et de récolte, dans le cours de quatre années au plus, à compter du temps de l'achat de la terre, une étendue d'icelle égale au moins à dix acres par chaque cent acres, et érigé sur icelle une maison habitable d'au moins seize pieds sur vingt.

13. Toutes autres terres non comprises dans la catégorie précédente seront exposées en vente par encan public tous les ans, ou à la discrétion du commissaire des terres de la couronne, tous les six mois, pour argent comptant, à tels temps et lieux, et à tels prix de départ que le commissaire des terres de la couronne pourra fixer.

14. Les terres connues comme "Réservés du Clergé," seront vendues aux mêmes conditions et de la même manière que les autres terres publiques du township dans lequel elles se trouvent respectivement situées.

15. L'exactitude dans les paiements sera dans tous les cas une des parties essentielles des contrats, et à défaut de faire tels paiements, l'acheteur perdra tous paiements antérieurs, et tous droits à la terre.

16. Dans les cas de ventes déjà faites, le paiement d'arrérages sera exigé, et avis public sera donné dans la *Gazette Officielle*, et par les voies ordinaires de publicité, qu'à moins que ces arrérages ne soient payés dans le cours de douze mois, à compter du premier jour de janvier 1859; la terre à l'égard de laquelle il y aura eu défaut, retournera à la couronne et sera vendue de nouveau, et qu'à l'égard de tous prix d'achat et d'intérêt qui, à l'avenir, deviendront dus, un prompt paiement en sera exigé.

### SQUATTERS.

17. Le système de reconnaître l'occupation de terres, sans autorisation communément connu comme "occupants sans licence" (*squatting*), est discontinué, sujet aux dispositions suivantes, savoir :

Qu'avis public et général soit donné par le département des terres de la couronne qu'à partir du premier jour de septembre prochain, aucune réclamation de pré-emption à raison de telle occupation ne sera prise en considération, et qu'aucune telle réclamation qui n'est pas actuellement de nature à être admise, ne sera rendue valable par quelque chose que la partie réclamant puisse faire ci-après, et qu'en conséquence ses labeurs seront perdus.

Les prix ci-dessus fixés pour les terres ne s'appliqueront qu'au Haut-Canada seulement.

Les prix des terres dans le Bas-Canada seront de temps à autre réglés par ordre en conseil.

Bureau des Terres de la Couronne,  
Toronto, 13 janvier 1859.

P. M. VANKOUGHNET,  
Commissaire.

### DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

Toronto, 21 janvier 1859.

Le commissaire des terres de la couronne, (avec la sanction du gouverneur général en conseil), donne avis qu'aucune assignation par l'acheteur ou locataire de la couronne ou par aucune personne réclamant par lui, ne sera enregistrée ou reconnue dans aucun cas où le prix d'achat dû à la couronne, sera en arrérage ou sera demeuré non payé, ou que les termes ou les conditions de paiement de la location resteraient non réglés, et qu'aucune licence d'occupation ne sera donnée pour terre s'il y a faute de paiement à la couronne ou en rapport avec aucune des conditions de vente.

Respectueusement soumis,

Par le très obéissant serviteur de Votre Excellence,

Département des Terres de la Couronne,

Toronto, 5 février 1859.

P. M. VANKOUGHNET,  
Commissaire.

NOTE.—Les rapports des agents pour les routes de colonisation du Haut-Canada, appendices S 1, S 2 et S 3; des surintendants des pêcheries pour le Haut et le Bas-Canada, appendices T 1 et T 2; du sous-arpenteur général sur les routes de colonisation du Bas-Canada, appendice W; de l'inspecteur des agences du Bas-Canada, appendice V, et son compte, appendice U; et le rapport de l'agent des terrains de l'Artillerie, appendice X, n'ont pas été imprimés, mais sont soumis ci-joints en manuscrit.

---

A P P E N D I C E

AU

R A P P O R T

DU

COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE

EN CANADA,

POUR L'ANNÉE 1858.

---

## MATIÈRES DE L'APPENDICE.

|                                                                                                              | PAGE |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| <b>A</b> <sup>(1)</sup> et                                                                                   |      |
| <b>A</b> <sup>(2)</sup> . Liste des officiers et des clercs du département.....                              |      |
| <b>B</b> .... Agents des terres de la couronne dans le Bas-Canada.....                                       |      |
| <b>C</b> .... Agents des terres de la couronne dans le Haut-Canada.....                                      |      |
| <b>D</b> .... Agents des bois de la couronne.....                                                            |      |
| <b>E</b> .... Agents des biens des jésuites, du domaine de la cour., et de la seigneurie de Lauzon.          |      |
| <b>F</b> .... Etat des terres vendues en 1856, 1857 et 1858.....                                             |      |
| <b>G</b> .... Etat des recettes considérées comme revenu.....                                                |      |
| <b>H</b> .... Etat des déboursés considérés comme frais d'administration.....                                |      |
| <b>I</b> .... Montant des perceptions en 1858.....                                                           |      |
| <b>J</b> .... Recettes et déboursés à compte des réserves du clergé, Haut-Canada.....                        |      |
| <b>K</b> .... Recettes et déboursés à compte des réserves du clergé, Bas-Canada.....                         |      |
| <b>L</b> <sup>(1)</sup> . Recettes et déboursés à compte des terres des écoles communes, Haut-Canada.....    |      |
| <b>L</b> <sup>(2)</sup> . Recettes et déboursés à compte des écoles de grammaire, Haut-Canada.....           |      |
| <b>M</b> .... Montant du fonds d'amélioration.....                                                           |      |
| <b>N</b> .... Rapport des arpentages du Bas-Canada.....                                                      |      |
| <b>O</b> .... Rapport des arpentages du Haut-Canada.....                                                     |      |
| <b>P</b> .... Etat des ouvrages du bureau.....                                                               |      |
| <b>Q</b> .... Etat des lettres reçues.....                                                                   |      |
| <b>R</b> .... Rapport sur les bois et forêts.....                                                            |      |
| <b>S</b> <sup>(1)</sup> .... Rapport de l'agent pour la route d'Opéongo.....                                 |      |
| <b>S</b> <sup>(2)</sup> .... Rapport de l'agent pour la route d'Hastings.....                                |      |
| <b>S</b> <sup>(3)</sup> .... Rapport de l'agent pour la route d'Addington.....                               |      |
| <b>T</b> <sup>(1)</sup> .... Rapport du surintendant des pêcheries pour le Haut-Canada.....                  |      |
| <b>T</b> <sup>(2)</sup> .... Rapport du surintendant des pêcheries pour le Bas-Canada.....                   |      |
| <b>T</b> <sup>(3)</sup> .... Réglements pour les pêcheries du saumon et de la truite de mer, Bas-Canada..... |      |
| <b>U</b> .... Compte courant de l'inspecteur des agences, Bas-Canada.....                                    |      |
| <b>V</b> .... Rapport de l'inspecteur des agences, Bas-Canada.....                                           |      |
| <b>W</b> .... Rapport du sous-arpen teur général sur les arpentages des chem. de colonisation du B.-C.       |      |
| <b>X</b> .... Rapport de l'agent des terrains de l'artillerie, sur les terrains de l'artillerie, Canada...   |      |



## APPENDICE

## LISTE des officiers et des clercs du département

| Désignation, acte du service civil.  | Noms.                       | Salaires par année. |
|--------------------------------------|-----------------------------|---------------------|
| Commissaire.....                     | Hon. P. M. Vankoughnet..... | \$5,000 00          |
| Assistant-commissaire.....           | Andrew Russell.....         | 2,600 00            |
| Sous-arpenteur général.....          | Joseph Bouchette.....       | 2,400 00            |
| Comptable.....                       | W. Ford.....                | 1,610 00            |
| Arpenteur et dessinateur.....        | E. T. Fletcher.....         | 1,200 00            |
| Do do.....                           | T. Devine.....              | 1,200 00            |
| Do do.....                           | G. G. Dunlevie.....         | 1,100 00            |
| Do do.....                           | J. W. Bridgland.....        | 800 00              |
| Do do.....                           | E. Fox.....                 | 800 00              |
| Dessinateur.....                     | J. F. Bouchette.....        | 1,000 00            |
| Do.....                              | S. P. Bauset.....           | 900 00              |
| Do.....                              | F. A. Tetu.....             | 600 00              |
| Sur. des ventes de terres.....       | W. Spragge.....             | 1,840 00            |
| Surintendant des bois et forêts..... | P. M. Partridge.....        | 1,400 00            |
| Clerc de 1ère classe.....            | T. Hector.....              | 1,495 00            |
| Do do.....                           | H. J. Jones.....            | 1,360 00            |
| Do do.....                           | J. C. Tarbutt.....          | 1,610 00            |
| Do do.....                           | W. F. Collins.....          | 1,610 00            |
| Do do.....                           | F. T. Judah.....            | 1,200 00            |
| Do do.....                           | E. A. Genereux.....         | 1,440 00            |
| Do do.....                           | F. T. Roche.....            | 1,200 00            |
| Do do.....                           | J. Alley.....               | 1,200 00            |
| Do do.....                           | J. Morphy.....              | 1,200 00            |
| Do do.....                           | C. T. Walcot.....           | 1,200 00            |
| Do do.....                           | J. Tolmie.....              | 1,200 00            |
| Do do.....                           | T. Hammond.....             | 1,200 00            |
| Do do.....                           | F. A. Hall.....             | 1,200 00            |
| Clerc de seconde classe.....         | W. F. Whiteher.....         | 1,000 00            |
| Do do.....                           | V. E. Tessier.....          | 1,080 00            |
| Do do.....                           | T. Cherrier.....            | 1,080 00            |
| Do do.....                           | A. Kirkwood.....            | 1,080 00            |
| Do do.....                           | A. J. Taylor.....           | 900 00              |
| Do do.....                           | F. D. Dugal.....            | 900 00              |
| Do do.....                           | L. R. M. Fortier.....       | 900 00              |
| Do do.....                           | F. Chassé.....              | 900 00              |
| Do do.....                           | L. A. Robitaille.....       | 900 00              |
| Do do.....                           | C. Gamon.....               | 900 00              |
| Do do.....                           | D. A. Grant.....            | 900 00              |
| Do do.....                           | J. V. Gale.....             | 900 00              |
| Do do.....                           | J. J. Prendergast.....      | 900 00              |
| Do do.....                           | F. Banister.....            | 900 00              |
| Do do.....                           | A. A. Vanfelson.....        | 900 00              |
| Clerc de troisième classe.....       | P. A. Derbshire.....        | 600 00              |
| Do do.....                           | J. Innes.....               | 600 00              |
| Messenger.....                       | J. Bradshaw.....            | 500 00              |
| Do.....                              | G. Fisher.....              | 416 00              |
| Do.....                              | E. Dumontier.....           | 375 00              |

Département des terres de la couronne,  
Toronto, 31 décembre 1858.

## A. (1)

## des terres de la couronne pour l'année expirée le 31 décembre 1858.

| Date de la nomination.  | Par qui nommé.                         |
|-------------------------|----------------------------------------|
| 6 août 1858.            |                                        |
| 22 novembre 1839.....   | Lord Sydenham.                         |
| 18 mars 1818.....       | Sir J. C. Sherbrooke.                  |
| 10 avril 1852.....      | Commissaire des terres de la couronne. |
| 31 décembre 1841.....   | Arpenteur général Parke.               |
| 11 juillet 1846.....    | Commissaire des terres de la couronne. |
| 22 mars 1852.....       | do do                                  |
| 22 janvier 1856.....    | do do                                  |
| 28 septembre 1857.....  | Gouverneur en conseil.                 |
| 9 janvier 1854.....     | Commissaire des terres de la couronne. |
| 1er juin 1854.....      | do do                                  |
| 12 juin 1857.....       | do do résigné le 21 juillet 1858.      |
| 1er janvier 1829.....   | Sir John Colborne.                     |
| 19 février 1851.....    | Commissaire des terres de la couronne. |
| 17 juin 1839.....       | Sir George Arthur.                     |
| 9 novembre 1840.....    | do                                     |
| 17 mars 1842.....       | Gouverneur général.                    |
| 7 août, 1843.....       | Commissaire des terres de la couronne. |
| 12 juin 1849.....       | do do                                  |
| .. novembre 1849.....   | do do                                  |
| 20 mars 1846.....       | do do                                  |
| 6 février 1848.....     | do do                                  |
| 8 juillet 1851.....     | do do                                  |
| 16 octobre 1854.....    | Lord Elgin.                            |
| 23 octobre 1853.....    | Commissaire des terres de la couronne. |
| 24 février 1842.....    | do do                                  |
| 1er janvier 1847.....   | M. le secrétaire Daly.                 |
| 1er avril 1847.....     | Commissaire des terres de la couronne. |
| 7 août 1852.....        | do do                                  |
| 6 octobre 1852.....     | do do                                  |
| 21 mars 1854.....       | do do                                  |
| 29 octobre 1854.....    | do do                                  |
| 18 février 1854.....    | do do                                  |
| 30 novembre 1854.....   | do do                                  |
| 28 mai 1855.....        | do do                                  |
| 1er avril 1855.....     | do do                                  |
| 28 août 1856.....       | do do résigné le 30 avril 1858.        |
| 31 août 1856.....       | do do                                  |
| 11 septembre 1856.....  | do do                                  |
| 1er août 1851.....      | do do                                  |
| 28 août 1856.....       | do do                                  |
| 5 juin 1857.....        | do do                                  |
| 8 juillet 1857.....     | do do                                  |
| 1er novembre 1848.....  | do do résigné le 20 avril 1850.        |
| 27 mars 1852.....       | do do                                  |
| 1er septembre 1844..... | do do                                  |
| 9 mars 1855.....        | do do                                  |

ANDREW RUSSELL,  
Assistant commissaire des terres de la couronne.

Liste des officiers et clerks du département des terres de la couronne pour l'année expirée le 31 décembre 1858, arrangée d'après les branches.

| Branches.                                        | Noms.                                       | Désignation.                                                           |  |
|--------------------------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|--|
| Arpenteurs et patentes du Bas-Canada             | L'hon. P. M. Vankoughnet                    | Commissaire des terres de la couronne.                                 |  |
|                                                  | Andrew Russell                              | Sous-commissaire.                                                      |  |
|                                                  | Joseph Bouchette                            | Sous-arpenteur général.                                                |  |
|                                                  | E. T. Fletcher                              | Premier arpenteur et dessinateur.                                      |  |
|                                                  | G. G. Dunlevie                              | Arpenteur et dessinateur.                                              |  |
|                                                  | J. F. Bouchette                             | Dessinateur.                                                           |  |
|                                                  | S. P. Bausot                                | do                                                                     |  |
|                                                  | F. A. Tétu                                  | do                                                                     |  |
|                                                  | F. Chassé                                   | do                                                                     |  |
|                                                  | Thomas Devine                               | Premier arpenteur et dessinateur.                                      |  |
|                                                  | J. W. Bridgland                             | Arpenteur et dessinateur.                                              |  |
|                                                  | E. Fox                                      | do                                                                     |  |
| Arpenteurs du Haut-Canada                        | D. Grant                                    | Clerc.                                                                 |  |
|                                                  | William Ford                                | Comptable.                                                             |  |
|                                                  | Jer. Alley                                  | Chargé du rapport des agents des terres de la couronne du Haut-Canada. |  |
|                                                  | O. J. Walcott                               | Teneur de livre.                                                       |  |
|                                                  | John Tolmie                                 | Clerc.                                                                 |  |
|                                                  | John V. Gale                                | do                                                                     |  |
|                                                  | A. A. Vanfelson                             | do                                                                     |  |
|                                                  | William Spragg                              | Surintendant des ventes de terre.                                      |  |
|                                                  | Thomas Hector                               | 1er clerc.                                                             |  |
|                                                  | H. J. Jones                                 | 2me do                                                                 |  |
|                                                  | F. A. Hall                                  | 3me do                                                                 |  |
|                                                  | P. A. Derbyshire                            | 4me do                                                                 |  |
| Réclamations de terres et terrains à mines, H.C. | J. O. Thruitt                               | Clerc en chef. En charge.                                              |  |
|                                                  | A. Kirkwood                                 | 1er clerc.                                                             |  |
|                                                  | A. J. Taylor                                | 2me do                                                                 |  |
|                                                  | C. Gamon                                    | 3me do                                                                 |  |
|                                                  | W. F. Collins                               | Clerc en chef. Chargé de la partie Ouest du Bas-Canada.                |  |
|                                                  | E. A. Gendreau                              | Clerc en chef. do Est do                                               |  |
|                                                  | Thomas Hammond                              | 1er clerc.                                                             |  |
|                                                  | V. E. Tessier                               | 2me do                                                                 |  |
|                                                  | T. Chorrier                                 | 3me do                                                                 |  |
|                                                  | T. D. Dugal                                 | 4me do                                                                 |  |
|                                                  | Vente de terres et réserves du clergé, H.O. |                                                                        |  |
|                                                  |                                             |                                                                        |  |
|                                                  |                                             |                                                                        |  |
|                                                  |                                             |                                                                        |  |
|                                                  |                                             |                                                                        |  |
|                                                  |                                             |                                                                        |  |
|                                                  |                                             |                                                                        |  |
|                                                  |                                             |                                                                        |  |
|                                                  |                                             |                                                                        |  |
|                                                  |                                             |                                                                        |  |
|                                                  |                                             |                                                                        |  |
|                                                  |                                             |                                                                        |  |
| Réclamations et ventes de terres, Bas-Canada     |                                             |                                                                        |  |
|                                                  |                                             |                                                                        |  |
|                                                  |                                             |                                                                        |  |
|                                                  |                                             |                                                                        |  |
|                                                  |                                             |                                                                        |  |
|                                                  |                                             |                                                                        |  |
|                                                  |                                             |                                                                        |  |
|                                                  |                                             |                                                                        |  |
|                                                  |                                             |                                                                        |  |
|                                                  |                                             |                                                                        |  |
|                                                  |                                             |                                                                        |  |
|                                                  |                                             |                                                                        |  |

|                                                                    |                     |                                  |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------------------|
| Biens des jésuites, seigneurie de Lauron et domaine de la couronne | { F. T. Judah       | Premier clerc. En charge.        |
|                                                                    | { L. R. Fortier     | Clerc.                           |
|                                                                    | { F. T. Roche       | Premier clerc. En charge.        |
|                                                                    | { F. Bannister      | 1er clerc,                       |
| Patentes des terres du Haut-Canada                                 | { J. Innis          | 2nd do                           |
|                                                                    | { P. M. Partridge   | Surintendant des bois et forêts. |
|                                                                    | { L. A. Robitaille  | Clerc.                           |
|                                                                    | { W. F. Whiteher    | Premier clerc. En charge.        |
| Bois et forêts, Canada                                             | { John Morphy       | Régistrateur.                    |
|                                                                    | { J. J. Prendergast | Clerc.                           |
|                                                                    | { John Bradshaw     | Gardien du bureau.               |
|                                                                    | { George Fisher     | Messenger.                       |
| Pêcheries, Canada                                                  | { E. Dumontier      | do                               |
|                                                                    |                     |                                  |
| Régistrateur, Canada                                               |                     |                                  |
|                                                                    |                     |                                  |
| Gardien de bureau et messagers                                     |                     |                                  |
|                                                                    |                     |                                  |

Département des terres de la couronne,  
Toronto, 31 décembre 1858.

ANDREW RUSSELL,  
Assistant-Commissaire.

APPENDICE B.

Liste des agents des terres de la couronne pour le Canada Est, date de leur nomination, et commission allouée à chacun d'eux, sur les perceptions faites durant l'année expirée le 31 décembre 1858.

| Noms des agents.  | Comtés.                                          | Nommés.           | Commission. | Remarques.                                                                                                                                                |
|-------------------|--------------------------------------------------|-------------------|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Arend, J. O. C.   | Mégantic, Partie de.                             | 15 déc., 1849.    | \$ 0 00     | Commission de 5 par cent sur les premiers \$200,000—2 1/2 par cent pour les \$28,000.00 suivants et 1 1/2 par cent pour toute somme excédant \$80,000.00. |
| Barron, Thomas    | Deux Montagnes, Partie de.                       | 4 août, 1845.     | 6 52        |                                                                                                                                                           |
| Bastien, F. X.    | Ottawa, Partie de.                               | 4 août, 1845.     | 1 80        |                                                                                                                                                           |
| Bochet, Amable    | Portneuf et Champlain.                           | 30 juin, 1843.    | 6 80        |                                                                                                                                                           |
| Boufflier, Thomas | Inspecteur des agences, Canada Est               | 30 mars, 1854.    | 1840 00     |                                                                                                                                                           |
| Bourgeois, G. A.  | Drummond, Partie de                              | 23 mars, 1850.    | 0 00        |                                                                                                                                                           |
| Beaudet, N. A.    | Archiabaska                                      | 7 avril, 1863.    | 83 83       |                                                                                                                                                           |
| Daly, Alexander   | Leinster, Partie de.                             | 12 juin, 1844.    | 1 07        |                                                                                                                                                           |
| Dery, J. P.       | Portneuf, Partie de.                             | 12 juillet, 1851. | 0 13        |                                                                                                                                                           |
| Deguise, Florence | Kamouraska, Partie de                            | 25 mai, 1850.     | 22 55       |                                                                                                                                                           |
| Eaton, John       | Gaspé.                                           | 24 avril, 1861.   | 0 00        |                                                                                                                                                           |
| Felton, John      | Sherbrooke, Stanstead et Drummond, Parties de.   | 30 juin, 1843.    | 122 64      |                                                                                                                                                           |
| Fleming, William  | Huntington                                       | 21 août, 1852.    | 0 00        |                                                                                                                                                           |
| Gauvreau, L. N.   | Rimouski, Partie de.                             | 22 juillet, 1848. | 2 50        |                                                                                                                                                           |
| Gibeau, A. T.     | Ottawa, Partie de.                               | 5 mai, 1856.      | 0 00        |                                                                                                                                                           |
| Hume, John        | Mégantic, Partie de.                             | 21 juin, 1852.    | 119 78      |                                                                                                                                                           |
| Judgson, G. M.    | Pontiac, Partie de.                              | 27 février, 1858. | 100 28      |                                                                                                                                                           |
| Kaines, George    | Deux-Montagnes, Partie de.                       | 19 mai, 1864.     | 25 68       |                                                                                                                                                           |
| Kemp, O. J.       | Stanstead, Missisquoi et Shefford.               | 15 avril, 1848.   | 107 16      |                                                                                                                                                           |
| Lafontaine, A.    | Ottawa, Partie de.                               | 11 oct., 1845.    | 4 00        |                                                                                                                                                           |
| Lavallée, A. B.   | Deux-Montagnes et Verrebonne, Parties de         | 12 août, 1843.    | 4 80        |                                                                                                                                                           |
| LeBel, Joseph N.  | Sherbrooke et Drummond, Parties de.              | 31 mai, 1862.     | 875 00      |                                                                                                                                                           |
| LeBel, Joseph N.  | Bonaventure                                      | 25 mars, 1858.    | 4 18        |                                                                                                                                                           |
| Larue, S. V.      | Bellechasse                                      | 11 oct., 1852.    | 0 00        |                                                                                                                                                           |
| Lynch, John       | Ottawa, Partie de.                               | 20 juin, 1849.    | 7 88        |                                                                                                                                                           |
| Lewis, J. S.      | Beauharnois.                                     | 16 déc., 1848.    | 14 77       |                                                                                                                                                           |
| Lepage, J. B.     | Rimouski, Partie de.                             | 12 déc., 1855.    | 1 61        |                                                                                                                                                           |
| McLean, Donald    | Ottawa, Partie de.                               | 4 août, 1845.     | 31 34       |                                                                                                                                                           |
| Morrison, William | Berthier                                         | 4 juin, 1843.     | 3 62        |                                                                                                                                                           |
| Murray, E. W.     | Ottawa, Partie de.                               | 19 février, 1868. | 31 80       |                                                                                                                                                           |
| Pratte, F. X.     | Drummond, Partie de.                             | 10 mars, 1856.    | 0 64        |                                                                                                                                                           |
| Ross, Andrew      | Mégantic, Dorchester et Bellechasse, Parties de. | 30 juin, 1843.    | 31 02       |                                                                                                                                                           |

EMOLUMENTS.

|                   |                                     |                 |      |
|-------------------|-------------------------------------|-----------------|------|
| Stewart, McLean   | Québec                              | 27 sept., 1845. | 6 70 |
| Sheppard, C. C.   | Drummond, Partie de.                | 7 déc., 1850.   | 3 72 |
| Tetu, François    | L'Islet et Bellechasse, Parties de. | 25 mai, 1850.   | 2 36 |
| Tremblay, Edouard | Saguenay, Partie de.                | 15 juin, 1855.  | 0 00 |
| Thompson, William | Argenteuil                          | 4 juin, 1858.   | 0 00 |
| Marten, Vincent   | Chicoutimi                          | 10 sept., 1858. | 0 00 |

ANDREW RUSSELL,  
Assistant-commissaire.

Département des terres de la couronne,  
Toronto, 31 décembre 1858.

APPENDICE C.

LI SRES des agents des terres de la couronne pour le Haut-Canada, date de leur nomination, et commission allouée à chacun d'eux, sur les perceptions faites durant l'année expirée le 31 décembre 1858.

| Noms des agents.  | Comités.                                                                 | Nommés.          | Commission. | Remarques.                                                                                                     |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Alexander, John   | Simcoe                                                                   | 18 avril, 1843   | \$375 41    | 5 par cent commission sur les premiers \$2000, 2 1/2 par cent pour les \$2000, 2 1/2 par cent pour les \$3000. |
| Ambridge, T. A.   | Wentworth                                                                | 27 avril, 1853   | 192 54      |                                                                                                                |
| Askin, J. B.      | Middlesex et Elgin                                                       | juillet, 1839    | 280 42      |                                                                                                                |
| Ballard, N.       | Prince Edouard                                                           | 6 juillet, 1854  | 49 12       |                                                                                                                |
| Brooke, John E.   | Kent                                                                     | 24 août, 1853    | 189 64      |                                                                                                                |
| Campbell, Duncan  | Norfolk                                                                  | juillet, 1839    | 111 81      |                                                                                                                |
| Carroll, John     | Oxford et Brant                                                          | 20 nov., 1844    | 314 51      |                                                                                                                |
| Crawford, Walter  | Partie de Peterborough                                                   | 11 avril, 1849   | 306 75      |                                                                                                                |
| Durie, John       | Carleton                                                                 | 10 mars, 1845    | 275 48      |                                                                                                                |
| French, T. P.     | Partie de Renfrew, et pour l'étab. des routes d'Ottawa et Opeongo        | 17 sept., 1855   | 78 03       |                                                                                                                |
| Gibson, David     | Inspecteur des agences, H.-C.                                            | 4 avril, 1854    | 1840 00     |                                                                                                                |
| Geddes, Andrew    | Wellington                                                               | 8 juin, 1845     | 534 00      |                                                                                                                |
| Hayes, M. P.      | Partie d'Hastings, et pour l'établissement de la route d'Hastings        | 3 juillet, 1856  | 44 49       |                                                                                                                |
| Harris, William   | Renfrew, partie ce                                                       | juin, 1851       | 236 97      |                                                                                                                |
| Hart, Samuel      | Stormont, Dundas et Glengarry                                            | 20 nov., 1844    | 492 28      |                                                                                                                |
| Huber, H. S.      | Waterloo                                                                 | 20 avril, 1856   | 136 43      |                                                                                                                |
| Hughes, Richard   | Victoria et Peterboro, partie de, et pour l'étab. de la R. de Bobcaygeon | 25 nov., 1858    | Nil.        |                                                                                                                |
| Jackson, William  | Grey                                                                     | 3 nov., 1854     | 532 97      |                                                                                                                |
| Kerr, George      | Lanark                                                                   | 8 oct., 1858     | 33 38       |                                                                                                                |
| McAnnamy, Francis | Hastings, partie ce                                                      | mai, 1840        | 114 21      |                                                                                                                |
| McNabb, Alexander | Bruce                                                                    | 23 avril, 1851   | 323 47      |                                                                                                                |
| Macpherson, Allan | Lennox, and parties de Frontenac et Addington                            | 20 nov., 1844    | 529 71      |                                                                                                                |
| Moyndant, Denis   | Essex                                                                    | 21 avril, 1858   | 130 15      |                                                                                                                |
| Moffatt, J. P.    | Renfrew, North, parties de                                               | 26 nov., 1858    | Nil.        |                                                                                                                |
| Perry, Ebenezer   | Frontenac et Addington, parties de, et pour la route d'Addington         | 27 mars, 1856    | 36 83       |                                                                                                                |
| Roche, G. M.      | Victoria                                                                 | 22 oct., 1858    | 34 67       |                                                                                                                |
| Scott, W. J.      | Leeds et Grenville                                                       | juillet, 1839    | 194 47      |                                                                                                                |
| Scott, Alexander  | Lambton                                                                  | 31 mai, 1854     | 314 54      |                                                                                                                |
| Sharman, John     | Perth                                                                    | 27 avril, 1853   | 228 51      |                                                                                                                |
| Smith, Henry      | Lincoln, Welland et Haldimand                                            | 6 juin, 1850     | 91 44       |                                                                                                                |
| Stewart, Niel     | Prescott et Russell                                                      | 28 sept., 1855   | 321 81      |                                                                                                                |
| Wallis, William   | Northumberland et Lurham                                                 | 8 oct., 1858     | 62 80       |                                                                                                                |
| Widder, Charles   | Huron                                                                    | 15 jan., 1857    | 286 84      |                                                                                                                |
| Wilson, Joseph    | Sault St. Marie                                                          | 25 juillet, 1845 | 9 18        |                                                                                                                |

Département des terres de la couronne, Toronto, 31 décembre 1858.

ANDREW RUSSELL, Assistant-Commissaire.

EMOLUMENTS.

## APPENDICE D.

Liste des agents des bois de la couronne dans le Bas et le Haut-Canada, date de leur nomination, et salaire alloué à chacun d'eux pour leurs services durant l'année expirée le 31 décembre 1858.

| Agents.             | Agences.                                      | Date de la nomination. | Salaire.         |
|---------------------|-----------------------------------------------|------------------------|------------------|
| Belle, Charles E.   | Le bas de l'Ottawa                            | 6 mai 1864             | \$ c.<br>1200 00 |
| Dubé, C. T.         | Le bas du St. Laurent                         | 15 mars 1855           | 700 00           |
| Dubéger, George     | Territoire du Saguenay                        | 30 mai 1864            | 1200 00          |
| Dawson, Charles     | Madiawaska et Chaudière                       | 15 septembre 1857      | 1000 00          |
| Masse, Edouard      | Percepteur de droits de glissoires, Ottawa    | 10 février 1855        | 1000 00          |
| Nagle, G. J.        | Territoire de St. Francis                     | 30 mai 1864            | 1200 00          |
| Powell, A. W.       | Huron, Supérieur et Péninsule du Canadh Ouest | 30 juin 1855           | 1200 00          |
| Russell, A. J.      | Ottawa et Tributaires                         | — juin 1846            | 1840 00          |
| Stewart, McLean     | Percepteur général à Québec                   | 27 septembre 1845      | 1800 00          |
| Verge, J. N.        | Péninsule de Gaspé                            | 15 mars 1845           | 600 00           |
| Point d'agent nommé | Territoire de St. Maurice                     | .....                  | .....            |
| Way, J. F.          | Territoire d'Ontario                          | 6 mai 1864             | 1440 00          |

Les devoirs des agents des terres de la couronne sont d'accorder des licences pour la coupe des bois, percevoir les droits dus à la couronne, protéger le domaine public contre les déprédations des bois et forêts dans les limites de leurs agences, et voir à l'administration générale de l'exploitation des bois, etc.

Département des terres de la couronne.

Toronto, 31 décembre 1858.

ANDREW RUSSELL,  
Assistant commissaire.

APPENDICE E.

Liste des agents de la seigneurie de Lauzon, du domaine de la couronne et des biens des jésuites.

| Nom de l'agent.                              | Nature des agences.                                                                                                                                                                                                                                 | Date de la nomination.                                                                                                                                          | Rémunération reçue en 1858. | Remarques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Félix Fortier .....                          | Agent de perception et de commutation, seigneurie de Lauzon, et surintendant et agent des lots de grève et d'eau profonde, port de Québec, excepté ceux du côté nord du havre de Québec, transportés aux commissaires, par l'acte 22 Vict., ch. 32. | Comme agent de perception pour Lauzon, et surintendant des lots de grève et d'eau profonde, septembre 1855; comme agent de commutation pour Lauzon, avril 1858. | 1400 00                     | Cette somme, outre \$150 allouées pour loyer du bureau, est payée à M. Fortier pour salaire comme agent percepteur de Lauzon, et surintendant des lots de grève et d'eau profonde. Comme agent de commutation il doit recevoir \$6 sur chaque commit. ; il n'y en a pas eu en 1858. L'acte d'amendement à la loi seig. de 1856 ayant aboli les lots et ventes dans les seigneuries de la couronne, les comm. ont presque complètement cessé. Cette somme (\$500 de salaire, et la balance en commis.) est reçue comme agent du dom. de la cour. Comme agent de comm. M. Laurin reçoit l'hon. ordinaire tel que ci-dessus. Il n'y a eu qu'une seule comm. en 1858. Reçoit \$6 sur chaque commutation, aucune en 1858. |
| Joseph Laurin .....                          | Agent du domaine de la couronne et agent de commutation de censive de Québec.                                                                                                                                                                       | Septembre 1855 .....                                                                                                                                            | 819 46                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Valère Guillet .....                         | Agent de commutation de censive de Trois-Rivières.                                                                                                                                                                                                  | Juin 1854 .....                                                                                                                                                 | 1958 09                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Jean Bte. Variu. ....                        | Agent de perception et de commutation, biens des jésuites, district de Montréal, et agent général pour la perception des arrérages des biens des jésuites dans le Bas-Canada.                                                                       | Nommé agent local par l'ex-commissaire des biens des jésuites. Nommé agent général, juillet 1857.                                                               |                             | \$158. 00 de commission comme agent percepteur local, et \$1,800 de salaire comme agent général. N'a rien reçu comme agent de commutation, aucune commutation n'ayant eu lieu en 1858.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| L'hon. Louis Panet .....                     | Agent de perception et de commutation, biens des jésuites, district de Québec.                                                                                                                                                                      | Nommé par l'ex-commissaire des biens des jésuites.                                                                                                              | 900 00                      | Reçu comme agent percepteur, sous forme de commis., qui ne doit en aucune année dépasser ce chiffre. Pas de rémunéral. comme agent de commutation en 1858.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Valère Guillet et Flix vien Lotinville. .... | Agent de perception et de commutation pour le Car de la Magdeleine et biens des jésuites, cité de Trois-R.                                                                                                                                          | Juin 1855 .....                                                                                                                                                 | 14 96                       | Comme agent percepteur. Pas de rémunération en 1858 comme agent de commutation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Louis Guillet, jun. ....                     | Agent de perception et de commutation, seigneurie de Batiscan.                                                                                                                                                                                      | Juin 1848 .....                                                                                                                                                 | 34 86                       | Do, Do, Do, Do.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

ANDREW RUSSELL,  
Assistant-commissaire.

F. F. JUDAH,  
Clerc des biens des Jésuites, etc.

Département des biens des Jésuites,  
Bureau des terres de la couronne  
Toronto, 31 décembre 1858.

APPENDICE F.

Etat du nombre d'acres vendus, montant des ventes, et montant perçu, dans le Haut et le Bas-Canada, pour les années 1856, 1857 et 1858.

|                                       | Acres vendus. |         |         | Montant des ventes. |             |            | Montant des perceptions reçues. |             |             |
|---------------------------------------|---------------|---------|---------|---------------------|-------------|------------|---------------------------------|-------------|-------------|
|                                       | 1856.         | 1857.   | 1858.   | 1856.               | 1857.       | 1858.      | 1856.                           | 1857.       | 1858.       |
| Terres du clergé, Haut-Canada,.....   | 81086½        | 59937½  | 25812½  | \$264600 12         | \$173420 37 | \$68761 99 | \$386085 38                     | \$320241 32 | \$110320 20 |
| Terres du clergé, Bas-Canada,.....    | 12478½        | 5221    | 4116    | 10714 68            | 5678 53     | 3809 53    | 7798 65                         | 8120 05     | 7498 56     |
| Terres de la couronne, Haut-Canada... | 140520        | 122119½ | 121663  | 209277 87           | 195684 58   | 138698 06  | 165318 73                       | 165950 76   | 100819 10   |
| Terres de la couronne, Bas-Canada,... | 46118½        | 3406½   | 49143   | 20683 05            | 14949 68    | 22249 10   | 13209 03                        | 9964 87     | 19568 85    |
| Terres des écoles communes,.....      | 47725         | 9978½   | 3571    | 127343 80           | 36852 40    | 9930 40    | 100145 90                       | 60655 87    | 24916 88    |
| Terres des écoles de grammairie,..... | 2340          | 76301½  | 5644    | 7627 05             | 189670 40   | 11469 00   | 15334 78                        | 48653 50    | 14184 60    |
|                                       | 330265½       | 367902½ | 209889½ | 640140 57           | 616261 96   | 244913 08  | 697888 07                       | 614586 36   | 271298 14   |

ANDREW RUSSELL,  
Assistant-commissaire.

Département des terres de la couronne,  
Toronto, 31 décembre 1858.

## APPENDICE G.

ETAT des recettes du département des terres de la couronne pour l'année 1858, qui sont considérées comme revenu.

|                                                     |             |
|-----------------------------------------------------|-------------|
| Bois et forêts.....                                 | \$229535 47 |
| Glissoires de l'Ottawa.....                         | 29340 16    |
| Glissoires du St. Maurice.....                      | 2394 84     |
| Honoraires de location, Bas-Canada.....             | 24 00       |
| Honoraires casuels, Haut-Canada.....                | 129 31      |
| Honoraires des patentes, Bas-Canada.....            | 167 47      |
| Honoraires casuels, Bas-Canada.....                 | 5 00        |
| Fonds d'honoraires des arpenteurs, Haut-Canada..... | 388 17      |
| Fonds d'honoraires des arpenteurs, Bas-Canada.....  | 182 85      |
| Mines.....                                          | 100 00      |
| Versements à la couronne, Haut-Canada.....          | 100700 85   |
| Versements à la couronne, Bas-Canada.....           | 12884 13    |
| Cens à la couronne.....                             | 650 12      |
| Arrérages de fermages à la couronne.....            | 7 50        |
| Total.....                                          | \$376599 87 |

ANDREW RUSSELL,  
Assistant-commissaire.

Département des terres de la couronne,  
Toronto, 31 décembre 1858.



## APPENDICE H.

ÉTAT des déboursés faits par le département des terres de la couronne pour l'année 1858, à compte des frais d'administration.

|                                                                             | \$       | c. |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------|----|
| Arpentage, rive nord, lac Huron.....                                        | 5600     | 00 |
| Commission d'Huron et Bruce.....                                            | 2394     | 16 |
| Frais de voyage, W. Sinn, agent d'immigration, H.-C., 18 décembre 1858..... | 212      | 00 |
| Pêcheries, Bas-Canada.....                                                  | 4056     | 90 |
| Pêcheries, Haut-Canada.....                                                 | 2035     | 06 |
| Route d'Ottawa et Opéongo.....                                              | 1488     | 46 |
| Route d'Hastings.....                                                       | 1498     | 19 |
| Route d'Addington.....                                                      | 1460     | 00 |
| Route de Bobcaygeon.....                                                    | 452      | 00 |
| Frais de poste des agences, Haut-Canada.....                                | 73       | 18 |
| Frais de poste des agences, Bas-Canada.....                                 | 31       | 20 |
| Frais de poste du bureau.....                                               | 675      | 79 |
| Salaires jusqu'au 31 mars 1858.....                                         | 22355    | 10 |
| Agents à commission, Haut-Canada.....                                       | 7273     | 84 |
| Agents à commission, Bas-Canada.....                                        | 879      | 62 |
| Bureau des examinateurs des arpenteurs, Haut-Canada.....                    | 730      | 85 |
| Bureau des examinateurs des arpenteurs, Bas-Canada.....                     | 400      | 00 |
| Annonces de la couronne, Haut-Canada.....                                   | 2658     | 50 |
| Annonces de la couronne, Bas-Canada.....                                    | 452      | 08 |
| Inspection des agences, Haut-Canada.....                                    | 3369     | 53 |
| Inspection des agences, Bas-Canada.....                                     | 3422     | 82 |
| Inspections de la couronne, Haut-Canada.....                                | 1449     | 87 |
| Exploration des chemins, Haut-Canada.....                                   | 3167     | 28 |
| Exploration des chemins, Bas-Canada.....                                    | 17671    | 39 |
| Arpentages de la couronne, Haut-Canada.....                                 | 42611    | 15 |
| Arpentages de la couronne, Bas-Canada.....                                  | 17395    | 04 |
| Déboursés généraux.....                                                     | 13511    | 60 |
| Expédition à la Rivière Rouge.....                                          | 623      | 83 |
| Compte de la ligne frontière, Haut et Bas-Canada.....                       | 444      | 25 |
| Réclamations des terres d'Huron.....                                        | 500      | 00 |
| Réclamations des terres de Bruce.....                                       | 400      | 00 |
| Terrains de l'artillerie.....                                               | 2580     | 60 |
| Commission de Bolton et Magog.....                                          | 700      | 00 |
|                                                                             | \$162574 | 29 |
| Déduire la commission, et les services des écoles et du clergé.....         | 9415     | 17 |
|                                                                             | \$153159 | 12 |

ANDREW RUSSELL,

Asst.-com. des T. de la C.

Département des terres de la couronne,  
Toronto, 31 déc. 1858.

## APPENDICE.

ETAT.—Département des terres de la couronne—Montant des perceptions  
durant l'année 1858.

|                                                     | \$ c.       |
|-----------------------------------------------------|-------------|
| Terres du Clergé, Haut-Canada.....                  | 110320 20   |
| Terres du clergé, Bas-Canada.....                   | 7498 56     |
| Terres de la couronne, Haut-Canada.....             | 100819 10   |
| Terres de la couronne, Bas-Canada.....              | 13553 85    |
| Terres des écoles communes.....                     | 24916 83    |
| Terres des écoles de grammiare.....                 | 14184 60    |
|                                                     | 271293 14   |
| Domaine de la couronne.....                         | 7811 94     |
| Biens des Jésuites.....                             | 23354 70    |
| Seigneurie de Lauzon.....                           | 6019 42     |
| Bois et forêts.....                                 | 276414 44   |
| Glissoires du St. Maurice.....                      | 2394 84     |
| Glissoires d'Ottawa.....                            | 30269 16    |
| Honoraires de location, Bas-Canada.....             | 24 00       |
| Honoraires casuels, Haut-Canada.....                | 129 31      |
| Honoraires des patentes, Bas-Canada.....            | 167 47      |
| Honoraires casuels, Bas-Canada.....                 | 5 00        |
| Fonds d'honoraires des arpenteurs, Haut-Canada..... | 388 17      |
| Fonds d'honoraires des arpenteurs, Bas-Canada.....  | 182 85      |
| Mines.....                                          | 100 00      |
|                                                     | \$618554 44 |

ANDREW RUSSELL,

Département des terres de la couronne,  
Toronto, 31 déc. 1858.

Asst.-com. des T. de la C.

APPENDICE J.

État des recettes et des déboursés à compte des réserves du clergé dans le Haut-Canada, pour l'année 1858.

| TERRES VENDUES. |        | RECETTES. |                           |                         |                           |                                |                                    | PAIEMENTS.                |                         |                           |                                |                                    |            |
|-----------------|--------|-----------|---------------------------|-------------------------|---------------------------|--------------------------------|------------------------------------|---------------------------|-------------------------|---------------------------|--------------------------------|------------------------------------|------------|
| Date.           | Acres. | Montant.  | Principal.<br>18 V. c. 2. | Intérêt.<br>18 V. c. 2. | Inspection<br>18 V. c. 2. | Rente sur<br>lots<br>afferlés. | Rente sur<br>lots non<br>afferlés. | Principal.<br>18 V. c. 2. | Intérêt.<br>18 V. c. 2. | Inspection<br>18 V. c. 2. | Rente sur<br>lots<br>afferlés. | Rente sur<br>lots non<br>afferlés. | Déboursés. |
|                 |        | \$ c.     | \$ c.                     | \$ c.                   | \$ c.                     | \$ c.                          | \$ c.                              | \$ c.                     | \$ c.                   | \$ c.                     | \$ c.                          | \$ c.                              | \$ c.      |
| 1858.           | 25812½ | 58761 99  | 74037 28                  | 29234 31                | 351 03                    | 178 80                         | 6518 78                            | 68245 90                  | 27463 28                | 329 97                    | 168 00                         | 6126 06                            | 7085 41    |

Récapitulation.

| RECETTES.                     |             | PAIEMENTS.                                                                                       |             |
|-------------------------------|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
|                               | \$ c.       |                                                                                                  | \$ c.       |
| Principal, 18 Vic, chap. 2.   | 74037 28    | Principal, 18 Vic, chap. 2, transporté au gouvernement.                                          | 68245 90    |
| Intérêt, 18 Vic, chap. 2.     | 29234 31    | Intérêt, 18 Vic, chap. 2, transporté au gouvernement.                                            | 27463 26    |
| Inspection, 18 Vic, chap. 2.  | 351 03      | Inspection, 18 Vic, chap. 2, transporté au gouvernement.                                         | 329 97      |
| Rentes sur lots afferlés.     | 178 80      | Rente sur lots afferlés, transportée au gouvernement.                                            | 168 00      |
| Rentes sur lots non afferlés. | 6518 78     | Rente sur lots non afferlés, transportée au gouvernement.                                        | 6126 06     |
|                               |             | Déboursés                                                                                        | 7085 41     |
|                               |             | Balancé des paiements du clergé Ouest, loyer, reporté au 1er janvier 1859, au crédit du service. | 1 00        |
|                               | \$110820 20 |                                                                                                  | \$110820 20 |

ANDREW RUSSELL,  
Assistent-commissaire.

Département des terres de la couronne,  
Toronto, 31 décembre 1858.

APPENDICE K.

État des recettes et des déboursés à compte des réserves du clevergé dans le Bas-Canada, pour l'année 1858.

| TERRES VENDUES. |        | RECETTES.                  |                          |                            |                               |                             | PAIEMENTS.                 |                               |                              |                            |                               |                                    |                            |                 |
|-----------------|--------|----------------------------|--------------------------|----------------------------|-------------------------------|-----------------------------|----------------------------|-------------------------------|------------------------------|----------------------------|-------------------------------|------------------------------------|----------------------------|-----------------|
| Date.           | Acres. | Principal.<br>18 Vic, c. 2 | Intérêt,<br>18 Vic, c. 2 | Rente,<br>18 Vic,<br>c. 2. | Inspect'n<br>18 Vic,<br>c. 2. | Cons sur<br>lots<br>vendus. | Droits<br>sur les<br>bois. | Principal<br>18 Vic,<br>c. 2. | Intérêt,<br>18 Vic,<br>c. 2. | Rente,<br>18 Vic,<br>c. 2. | Inspect'n<br>18 Vic,<br>c. 2. | Cens<br>sur les<br>lots<br>vendus. | Droits<br>sur les<br>bois. | Débour-<br>sus. |
| 1858            | 4116   | \$8809 53                  | \$1247 44                | \$179 25                   | \$70 55                       | \$13 00                     | \$1140 43                  | \$4539 83                     | \$1172 00                    | \$168 50                   | \$60 32                       | \$11 28                            | \$1072 01                  | \$408 02        |

Récapitulation.

| RECETTES.                        |           | PAIEMENTS.                                                   |           |
|----------------------------------|-----------|--------------------------------------------------------------|-----------|
| Principal, 18 Vic, chap. 2.....  | \$4848 89 | Principal, 18 Vic, chap. 2, transporté au gouvernement.....  | \$4539 83 |
| Intérêt, 18 Vic, chap. 2.....    | 1247 44   | Intérêt, 18 Vic, chap. 2, transporté au gouvernement.....    | 1172 00   |
| Rente, 18 Vic, chap. 2.....      | 179 25    | Rente, 18 Vic, chap. 2, transporté au gouvernement.....      | 108 50    |
| Inspection, 18 Vic, chap. 2..... | 70 55     | Inspection, 18 Vic, chap. 2, transporté au gouvernement..... | 06 32     |
| Cens sur lots vendus.....        | 12 00     | Cens sur lots vendus, transporté au gouvernement.....        | 11 28     |
| Droits sur les bois.....         | 1140 43   | Droits sur les bois, transporté au gouvernement.....         | 1072 01   |
|                                  |           | Déboursés.....                                               | 408 02    |
|                                  | \$7498 56 |                                                              | \$7498 56 |

ANDREW RUSSELL,  
Assistant commissaire.

Département des terres de la couronne,  
Toronto, 31 décembre 1858.

APPENDICE L. (1.)

Etat du nombre d'acres vendus, et du montant reçu sur la vente des terres des écoles communes, en vertu de la 12e Vic., ch. 200, pour l'année 1858.

| Date.  | Acres. | Prix par acre. | RECETTES.   |          | PAIEMENTS.            |          |           |                     |                   | Déboursés et divers. |          |
|--------|--------|----------------|-------------|----------|-----------------------|----------|-----------|---------------------|-------------------|----------------------|----------|
|        |        |                | Principal.  | Rente.   | Commission Principal. | Intérêt. | Rente.    | Commission Intérêt. | Commission Rente. |                      |          |
| 1858.. | 3671   | \$2 00         | \$20,463 63 | \$117 00 | \$18983 82            | \$109 99 | \$4076 04 | \$1227 81           | \$7 01            | \$260 16             | \$252 00 |

Nombre total d'acres vendus jusqu'au 31 décembre 1857..... 970,840<sup>2</sup>  
 Do do en 1858..... 3,671

974,411<sup>4</sup>

Balance restant non vendus..... 25,688<sup>1</sup>

Récapitulation.

| RECETTES.      |                    | PAIEMENTS.                                                     |               |
|----------------|--------------------|----------------------------------------------------------------|---------------|
| Principal..... | \$20,463 63        | Montant transporté au gouvernement, à compte du principal..... | \$18,983 82   |
| Rente.....     | 117 00             | Do Rente.....                                                  | 100 99        |
| Intérêt.....   | 4,886 20           | Do Intérêt.....                                                | 4,076 04      |
|                | <u>\$24,916 83</u> | Montant payé à compte de commission sur le principal.....      | \$23,169 85   |
|                |                    | Do Rente.....                                                  | 1,227 81      |
|                |                    | Do Intérêt.....                                                | 7 01          |
|                |                    | Do Déboursés et divers.....                                    | 260 16        |
|                |                    |                                                                | <u>252 00</u> |
|                |                    |                                                                | \$24,916 83   |

Département des terres de la couronne,  
 Toronto, 31 décembre 1858.

ANDREW RUSSELL,  
 Assistant-commissaire des T. de la C.

APPENDIX L. (2.)

État du nombre d'acres vendus, et du montant reçu sur la vente des terres des écoles de grammaire, pour l'année 1858.

| Date. | Acres. | RECETTES.      |          |           |            | PAIEMENTS.           |          |           |           |            |                      |          |          |          |
|-------|--------|----------------|----------|-----------|------------|----------------------|----------|-----------|-----------|------------|----------------------|----------|----------|----------|
|       |        | Prix par Acre. | Rente.   | Intérêt.  | Principal. | Droits sur les bois. |          | Rente.    | Intérêt.  | Principal. | Droits sur les bois. |          |          |          |
|       |        |                |          |           |            |                      |          |           |           |            |                      |          |          |          |
| 1858  | 5644   | \$2 00         | \$289 88 | \$2098 82 | \$9580 58  | \$2270 82            | \$225 40 | \$1007 73 | \$9005 75 | \$2134 58  | \$14 89              | \$125 59 | \$574 83 | \$136 24 |

Récapitulation.

| RECETTES.                |            | PAIEMENTS.                                                |            |
|--------------------------|------------|-----------------------------------------------------------|------------|
| Rente .....              | \$289 88   | Montant transporté au gouvernement à compte de Rente..... | \$225 40   |
| Intérêt.....             | 2098 82    | do do                                                     | 1987 78    |
| Principal .....          | 9580 58    | do do                                                     | 9005 75    |
| Droits sur les bois..... | 2270 82    | do do                                                     | 2184 58    |
|                          |            | Total transporté au gouvernement.....                     | 13388 55   |
|                          |            | do do                                                     | 14 89      |
|                          |            | do do                                                     | 125 59     |
|                          |            | do do                                                     | 574 83     |
|                          |            | do do                                                     | 136 24     |
|                          | \$14184 60 |                                                           | \$14184 60 |

Département des terres de la couronne,  
Toronto, 31 décembre 1858.

ANDREW RUSSELL,  
Assistant-commissaire.

APPENDICE M.

Etat des sommes disponibles pour des améliorations publiques sur les ventes des terres de la couronne, des écoles de grammaire et des écoles communes, en vertu de la 16e Vic., chap. 159, sec. 14, dans chaque comté du Haut-Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1858.

| COMTÉS.                  | RECETTES.                        |                                           |                                       | MONTANT DISPONIBLE.              |                                           |                                       |
|--------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------|
|                          | Vente des terres de la couronne. | Vente des terres des écoles de grammaire. | Vente des terres des écoles communes. | Vente des terres de la couronne. | Vente des terres des écoles de grammaire. | Vente des terres des écoles communes. |
| 1 Addington .....        | \$720 80                         | \$1710 54                                 | .....                                 | \$144 16                         | \$342 10                                  | .....                                 |
| 2 Bruce .....            | 1976 12                          | .....                                     | \$8962 78                             | 395 22                           | .....                                     | \$2106 25                             |
| 3 Brant .....            | .....                            | .....                                     | .....                                 | .....                            | .....                                     | .....                                 |
| 4 Carleton .....         | 3629 40                          | .....                                     | .....                                 | 725 87                           | .....                                     | .....                                 |
| 5 Durham .....           | .....                            | .....                                     | .....                                 | .....                            | .....                                     | .....                                 |
| 6 Dundas .....           | .....                            | .....                                     | .....                                 | .....                            | .....                                     | .....                                 |
| 7 Elgin .....            | 399 02                           | 158 75                                    | .....                                 | 79 80                            | 81 75                                     | .....                                 |
| 8 Essex .....            | 1056 84                          | .....                                     | .....                                 | 211 36                           | .....                                     | .....                                 |
| 9 Frontenac .....        | 8001 46                          | 2161 74                                   | .....                                 | 1800 28                          | 432 38                                    | .....                                 |
| 10 Grey .....            | 6011 77                          | \$682 63                                  | 6388 28                               | 1202 35                          | 736 53                                    | 1501 27                               |
| 11 Grenville .....       | 242 83                           | .....                                     | .....                                 | 48 56                            | .....                                     | .....                                 |
| 12 Glengarry .....       | 280 00                           | .....                                     | .....                                 | 56 00                            | .....                                     | .....                                 |
| 13 Haldimand .....       | .....                            | .....                                     | .....                                 | .....                            | .....                                     | .....                                 |
| 14 Hastings .....        | 1261 40                          | .....                                     | .....                                 | 252 27                           | .....                                     | .....                                 |
| 15 Halton .....          | .....                            | .....                                     | .....                                 | .....                            | .....                                     | .....                                 |
| 16 Huron .....           | 1956 43                          | .....                                     | 6621 50                               | 301 28                           | .....                                     | 1556 09                               |
| 17 Kent .....            | 1132 70                          | .....                                     | .....                                 | 226 54                           | .....                                     | .....                                 |
| 18 Lincoln .....         | .....                            | .....                                     | .....                                 | .....                            | .....                                     | .....                                 |
| 19 Leeds .....           | 406 92                           | 84 00                                     | .....                                 | 81 38                            | 16 80                                     | .....                                 |
| 20 Lanark .....          | 2466 05                          | .....                                     | .....                                 | 493 21                           | .....                                     | .....                                 |
| 21 Lennox .....          | 163 20                           | .....                                     | .....                                 | 32 64                            | .....                                     | .....                                 |
| 22 Lambton .....         | 4470 15                          | .....                                     | .....                                 | 894 02                           | .....                                     | .....                                 |
| 23 Middlesex .....       | 1430 33                          | .....                                     | .....                                 | 286 06                           | .....                                     | .....                                 |
| 24 Northumberland .....  | 233 16                           | .....                                     | .....                                 | 46 03                            | .....                                     | .....                                 |
| 25 Norfolk .....         | 20 00                            | 1020 30                                   | .....                                 | 4 00                             | 204 05                                    | .....                                 |
| 26 Ontario .....         | 1801 49                          | .....                                     | .....                                 | 360 30                           | .....                                     | .....                                 |
| 27 Oxford .....          | .....                            | 2935 46                                   | .....                                 | .....                            | 587 08                                    | .....                                 |
| 28 Peterborough .....    | 2902 64                          | .....                                     | .....                                 | 580 53                           | .....                                     | .....                                 |
| 29 Peel .....            | .....                            | .....                                     | .....                                 | .....                            | .....                                     | .....                                 |
| 30 Perth .....           | 2861 03                          | .....                                     | 2531 19                               | 572 20                           | .....                                     | 594 85                                |
| 31 Prince Edouard .....  | 252 00                           | .....                                     | .....                                 | 50 40                            | .....                                     | .....                                 |
| 22 Prescott .....        | 2701 74                          | .....                                     | .....                                 | 540 35                           | .....                                     | .....                                 |
| 33 Russell .....         | 4580 04                          | .....                                     | .....                                 | 916 00                           | .....                                     | .....                                 |
| 34 Renfrew .....         | 18342 32                         | .....                                     | .....                                 | 3668 46                          | .....                                     | .....                                 |
| 35 Simcoe .....          | 7868 65                          | .....                                     | .....                                 | 1573 71                          | .....                                     | .....                                 |
| 36 Stormont .....        | .....                            | 160 36                                    | .....                                 | .....                            | 32 07                                     | .....                                 |
| 37 Victoria .....        | 4389 32                          | .....                                     | .....                                 | 877 86                           | .....                                     | .....                                 |
| 38 Wellington .....      | 6938 95                          | .....                                     | 413 08                                | 1387 92                          | .....                                     | 97 08                                 |
| 39 Welland .....         | 1395 75                          | .....                                     | .....                                 | 279 15                           | .....                                     | .....                                 |
| 40 Wentworth .....       | 2043 90                          | .....                                     | .....                                 | 408 78                           | .....                                     | .....                                 |
| 41 Waterloo .....        | .....                            | .....                                     | .....                                 | .....                            | .....                                     | .....                                 |
| 42 York .....            | 2777 80                          | .....                                     | .....                                 | 555 56                           | .....                                     | .....                                 |
| 43 Isle St. Joseph ..... | 5921 29                          | .....                                     | .....                                 | 1184 25                          | .....                                     | .....                                 |
| 44 Sault St. Marie ..... | 183 60                           | .....                                     | .....                                 | 86 72                            | .....                                     | .....                                 |
|                          | 100819 10                        | 11913 78                                  | 24916 83                              | 20163 82                         | 2382 71                                   | 5855 54                               |

ANDREW RUSSELL,  
Assistant-commissaire.

Département de terres de la couronne.  
Toronto, 31 décembre 1858.

APPENDICE N.  
Bas-Canada.

RAPPORT des arpenteurs pour l'année expirée le 31 décembre 1858.

| Arpenteurs.                    | Arpentages.                                                           | Conté de l'arpentage. | No. d'acres arpentés. | Contours de Townships. | Routes de milles | Remarques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| 1 John Holmes.                 | Township de Bouchette, résidu.                                        | \$ 1784 85            | 42000                 | 49                     | .....            | Les frais du tirage de ces lignes de contour sont compris dans la subdivision partielle du township.<br>Lisibère des sauvages au lac St. Jean. Cette somme a été avancée par acquéreurs. Relié avec les routes de colonisation. Frontières contestées. Routes de colonisation. A propos du traité d'Ashburton. Sous examen.<br>A propos des routes de Coulonge, Désert et Hunterstown et rivière Matawin, il y a 125 milles d'exploration supplémentaire, ce qui augmente beaucoup les frais.<br>[ministère de Québec. La moitié des frais sont payés par le agent. En vertu de la 10e et 11e Vie, ch. 30. |  |
| 2 G. N. Albright.              | do DeSalisbury, et contours de Grandison et Wolfe                     | 3068 65               | 22000                 | 49                     | .....            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |
| 3 G. Garou.                    | do Duquesne.                                                          | 2161 77               | 24000                 | 22                     | .....            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |
| 4 W. McDonald.                 | do Maria.                                                             | 951 20                | 31940                 | .....                  | .....            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |
| 5 V. Desroches.                | do Chapais et Painchaud, 10 milles de chemin.                         | 3678 63               | 51865                 | 9                      | 10               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |
| 6 A. Wallace.                  | do Roberval et terres des sauvages de Ounatchawan                     | 2908 67               | 21640                 | 33                     | .....            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |
| 7 Mrs. Tetu.                   | do Ashburton, (arpentages d'association).                             | 1924 53               | 31263                 | .....                  | .....            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |
| 8 Geo. Verret.                 | do Armagh, ( do de vérification).                                     | 417 65                | 4823                  | .....                  | .....            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |
| 9 Jas. Dignan.                 | do Grenville, do                                                      | 147 30                | .....                 | .....                  | .....            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |
| 10 F. L. Foudrier.             | do Ham, do                                                            | 697 20                | 14200                 | .....                  | .....            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |
| 11 Jno. Bignell.               | do Heréford, do                                                       | 182 00                | .....                 | .....                  | .....            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |
| 12 L. P. R. Blanchard.         | do Acton, (payé par la municipalité).                                 | 2460 09               | .....                 | .....                  | 55               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |
| 13 D. S. Ballantyne.           | Route de colonisation, de la Rivière Noire à Iberville.               | .....                 | .....                 | .....                  | 52               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |
| 14 C. S. Bouchette.            | do do Rivière Gatineau à Mansfield.                                   | 7572 85               | .....                 | .....                  | 44               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |
| 15 E. Casgrain.                | do do Rivière Ottawa à la Riv. Déserte.                               | 1986 25               | .....                 | .....                  | 43               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |
| 16 C. A. Verrault.             | do do do Buckland à Mévis, Sec. Centrale S.O.                         | 1875 66               | .....                 | .....                  | 55               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |
| 17 F. Bélanger.                | do do do do N. E.                                                     | 2515 51               | .....                 | .....                  | 52               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |
| 18 L. G. Fortin.               | do do do do Section N. E.                                             | 1427 96               | .....                 | .....                  | 50               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |
| 19 L. O. A. Arand.             | do do do do do S. O.                                                  | 2397 55               | .....                 | .....                  | 40               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |
| 20 A. Larue and N. Lefrançois. | Ligne entre la seig de la Côte Beaupré et les T. de la C. (frais à 7) | 689 72                | .....                 | .....                  | .....            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |
| 21 F. W. Blacklock.            | Vérification des patentes de terre de Gaspé.                          | 1870 68               | .....                 | .....                  | .....            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |
|                                |                                                                       | \$39093 22            | 233631                | 118412                 |                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |

214,608 Acres subdivisés en lots de ferme à 7 1/2 cents par acre.  
412 Milles de routes de colonisation à \$47 36 " mille.

Département des terres de la couronne,  
Branche d'arpentage Est,  
Toronto, 31 décembre 1858.

JOSEPH BOUCHETTE,  
Sous-arpenteur général.

ANDREW RUSSELL,  
Assistant-commissaire.



APPENDICE O.—HAUT-CANADA.—Rapport des arpentages pour l'année finissant au 31 décembre 1858.

| No. | Arpenteurs.        | Arpentage.                                   | Coût de l'arpentage. | No. d'arpentés. | No. de milles arpentés. |                   | Remarques.                                                                                                                                |
|-----|--------------------|----------------------------------------------|----------------------|-----------------|-------------------------|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|     |                    |                                              |                      |                 | Grandes lignes.         | Lignes latérales. |                                                                                                                                           |
| 1   | Robert Hamilton    | Buchanan                                     | \$ 1894 12           | 32800           | m. ch.                  | .....             | (202 acres, lots de ville inclus.)                                                                                                        |
| 2   | do                 | Petawawa et lots de ville                    | 3267 62              | 39418           | .....                   | .....             |                                                                                                                                           |
| 3   | Thomas F. Gibbs    | Anglesca                                     | 1241 76              | 10320           | .....                   | .....             |                                                                                                                                           |
| 4   | do                 | Ashby                                        | 5071 64              | 49188           | .....                   | .....             |                                                                                                                                           |
| 5   | Michael Deane      | Galway                                       | 2776 84              | 25818           | .....                   | .....             |                                                                                                                                           |
| 6   | William H. Deane   | Tudor                                        | 4696 78              | 56000           | .....                   | .....             |                                                                                                                                           |
| 7   | John K. Roche      | Draper                                       | 2516 50              | 26100           | .....                   | .....             |                                                                                                                                           |
| 8   | John Ryan          | Macaulay                                     | 2768 92              | 24000           | .....                   | .....             |                                                                                                                                           |
| 9   | Francis Jones      | N. and S. Canoto                             | 3955 66              | 16976           | .....                   | .....             |                                                                                                                                           |
| 10  | Thomas T. Bower    | Danbigh                                      | 944 70               | 4794            | .....                   | .....             |                                                                                                                                           |
| 11  | Michael Deane      | Lots sur la route de Boboygeon               | 1746 68              | 20398           | .....                   | .....             | Cet arpentage a été terminé l'an dernier (1857), mais il n'en a pas été fait rapport, parce qu'une pièce justificative était defectueuse. |
| 12  | Jas. W. Fitzgerald | Contours de township de Victoria Nord        | 4120 97              | .....           | 07 13                   | 247               |                                                                                                                                           |
| 13  | John Lindsey       | do                                           | 3082 77              | .....           | 54 16                   | 280               |                                                                                                                                           |
| 14  | Duncan Sinclair    | do sur la route de la Mattawin et du N.      | 6051 46              | .....           | 75 00                   | 110               |                                                                                                                                           |
| 15  | Hugh P. Salvigny   | do sud du lac Nipissing                      | 7174 45              | .....           | 86 00                   | 246               |                                                                                                                                           |
| 16  | Albert P. Salter   | do et ligne de base, rive N., lac Huron.     | 7837 25              | .....           | 182 00                  | 728               |                                                                                                                                           |
| 17  | do                 | Ligne de base et de rang, rive N., lac Huron | 25911 21             | .....           | 386 00                  | 1840              |                                                                                                                                           |
| 18  | John A. Snow       | Ligne de la route du Mississippi             | 4152 43              | .....           | 134 50                  | 189               |                                                                                                                                           |
| 19  | Albert P. Salter   | Iles dans le lac Rice                        | 246 73               | 492             | .....                   | 21                |                                                                                                                                           |
| 20  | John A. Wilkinson  | Lots de pensionnaires d'Amherstburgh         | 180 00               | 256½            | .....                   | .....             |                                                                                                                                           |
| 21  | John Reid          | Ligne d'exploration, rapides de Burleigh     | 36 00                | .....           | .....                   | .....             |                                                                                                                                           |
| 22  | William Hawkins    | Arpentage de vérification à Grandham         | 204 50               | .....           | .....                   | .....             |                                                                                                                                           |
| 23  | A. B. Perry        | Examen des routes d'Addington et Renfrew     | 278 85               | .....           | .....                   | .....             |                                                                                                                                           |
| 24  | A. P. Salter       | do des propriétés de moulin sur la Severn    | 65 25                | .....           | .....                   | .....             |                                                                                                                                           |
|     |                    |                                              | \$50122 54½          | 307559½         | 984 00                  | 3100              |                                                                                                                                           |

NOTE.—Comme ceci est le montant total des comptes d'arpentages terminés et vérifiés durant l'année, sur lesquels il avait été fait des avances, il ne correspond pas au rapport du caissier des deniers payés pour arpentages, qui comprend les avances faites sur les arpentages qui se poursuivent à présent.

Récapitulation.

|          |                                                                          |
|----------|--------------------------------------------------------------------------|
| 306,609  | Acres subdivisés en lots de ferme de 100 acres, à \$0.09 885             |
| 468½     | do do lots de ville d'un ¼ acre, et en lots de parc, à \$0.72,06.        |
| 492      | do lots arpentés, à \$0.24,65.                                           |
| 307,559½ | Acres.                                                                   |
| 934      | Milles de lignes principales, contours de townships, &c.                 |
| 3190     | do lignes latérales, &c.                                                 |
| 4,124    | Milles de contours de townships, lignes d'exploration, &c., et \$14,26½. |

ANDREW RUSSELL, assistant-commissaire.

Travaux. DEVINE, A. et D.  
Département des terres de la couronne, Toronto, 31 décembre 1858.

## APPENDICE

## Département

## ÉTAT COMPARATIF des lettres reçues

| ANNÉES.       | BRANCHES DE L'OUEST.           |                                        |                            |                        |        | BRANCHES DE L'EST.                            |                                      |                              |                       |        |
|---------------|--------------------------------|----------------------------------------|----------------------------|------------------------|--------|-----------------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------|-----------------------|--------|
|               | Correspondence—<br>M. Tarbutt. | De l'arpenteur général,<br>M. Spragge. | De l'arpenteur, M. Devine. | Du comptable, M. Ford. | Total. | Correspondence—<br>M. Collins et M. Généreux. | Domaine de la couronne,<br>M. Judah. | De l'arpenteur M. Bouchette. | Du comptable M. Ford. | Total. |
| 1858          | 4379                           | 2100                                   | 930                        | 1833                   | 9242   | 1702                                          | 720                                  | 556                          | 403                   | 3381   |
| 1857          | 4056                           | 1912                                   | 798                        | 1927                   | 8693   | 1837                                          | 758                                  | 526                          | 279                   | 2900   |
| Augmentation  | 323                            | 188                                    | 132                        | ..                     | 549    | 365                                           | ..                                   | 80                           | 124                   | 481    |
| Diminution .. | ..                             | ..                                     | ..                         | 94                     | ..     | ..                                            | 38                                   | ..                           | ..                    | ..     |

## DISTRIBUTION MENSUELLE DES LETTRES.

|                 |      |
|-----------------|------|
| Janvier .....   | 870  |
| Février .....   | 888  |
| Mars .....      | 1269 |
| Avril .....     | 1288 |
| Mai .....       | 1269 |
| Juin .....      | 1236 |
| Juillet .....   | 1427 |
| Août .....      | 1059 |
| Septembre ..... | 1186 |
| Octobre .....   | 1307 |
| Novembre .....  | 1556 |
| Décembre .....  | 1648 |

Total .....15008

## DISTRIBUTION DES ORDRES EN CONSEIL.

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| M. Tarbutt .....                | 131 |
| M. Spragge .....                | 118 |
| M. Devine .....                 | 0   |
| M. Ford .....                   | 20  |
| M. Collins et M. Généreux ..... | 52  |
| M. Judah .....                  | 25  |
| M. Bouchette .....              | 7   |
| M. Partridge .....              | 20  |
| Divers .....                    | 10  |

395

Département des terres de la couronne,  
Toronto, 31 décembre 1858.

## Q.

## des Terres de la Couronne.

et enregistrées dans les années 1857-8, etc., etc.

| PROVINCE EN GENERAL. | Bois et forêts,<br>M. Partridge. | Transférés aux autres<br>départements. | Total. | Commissaires aux affaires de chem. | Grand Total. | Noms de l'index. | Lettres. | ORDRES EN CONSEIL. |        |         |                                                                                                                                  | Remarques. |
|----------------------|----------------------------------|----------------------------------------|--------|------------------------------------|--------------|------------------|----------|--------------------|--------|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
|                      |                                  |                                        |        |                                    |              |                  |          | Est.               | Ouest. | Divers. | Total.                                                                                                                           |            |
| 1877                 | 38                               | 1915                                   | 465    | 15008                              | 20000        | 38000            | 84       | 282                | 30     | 396     | L'enregistre-nt pour<br>1858 couvre 1400<br>pages, demy,—et,<br>avec les dossiers,<br>etc., elles sont éga-<br>les à 2800 pages. |            |
| 847                  | 47                               | 894                                    | 384    | 12871                              | 17800        | 28700            | 68       | 211                | 31     | 310     |                                                                                                                                  |            |
| 1030                 | ..                               | 1021                                   | 81     | 2132                               | 2700         | 4300             | 16       | 71                 | ..     | 86      |                                                                                                                                  |            |
| ....                 | 9                                | ....                                   | ..     | ....                               | ....         | ....             | ..       | ..                 | 1      | ..      |                                                                                                                                  |            |
| ....                 | ..                               | ..                                     | ..     | ..                                 | ..           | ..               | ..       | ..                 | ..     | ..      |                                                                                                                                  |            |

## LETTRES ENREGISTRÉES DANS LES ANNÉES

|            |       |
|------------|-------|
| 1852 ..... | 5924  |
| 1853 ..... | 8765  |
| 1854 ..... | 9071  |
| 1855 ..... | 9167  |
| 1856 ..... | 12258 |
| 1857 ..... | 12871 |
| 1858 ..... | 15003 |

## LETTRES ET OPINIONS DU PROCUREUR GENERAL

|                                                                        |    |         |    |     |
|------------------------------------------------------------------------|----|---------|----|-----|
| Do                                                                     | Do | Ouest.. | 29 |     |
| Do                                                                     | Do | Est.... | 46 |     |
| Lettres reçues par voie du secrétaire pro-<br>vincial .....            |    |         |    | 332 |
| Do renvoyées par voie du maître général<br>des postes (inutiles) ..... |    |         |    | 134 |

ANDREW RUSSELL,  
Assistant Commissaire.

## APPENDICE P.

*Etat des ouvrages du bureau durant l'année 1858.*

|                                                                                                                                 |       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Nombre de plans compilés et copiés . . . . .                                                                                    | 834   |
| Do instructions d'arpentage préparées . . . . .                                                                                 | 103   |
| Do plans, notes de campagne, journaux, comptes et listes de paie<br>des arpentages des terres publiques vérifiés et examinés .. | 796   |
| Do plans et rapports d'arpentages privés examinés, et étendues<br>calculées . . . . .                                           | 126   |
| Do plans de chemins de fer et livres de renvois examinés, et éten-<br>dues calculées . . . . .                                  | 87    |
| Do renvois pour lettres patentes préparés . . . . .                                                                             | 1718  |
| Do descriptions pour lettres patentes préparées . . . . .                                                                       | 2672  |
| Do lettres patentes grossoyées, examinées et enregistrées dans les<br>différents livres d'archives . . . . .                    | 2570  |
| Do érection de paroisses, townships et villages dans le Bas-Canada                                                              | 15    |
| Do descriptions de villes et villages dans le Haut-Canada . . . . .                                                             | 8     |
| Do spécifications de lots à vendre, dans les villes et townships,<br>préparées . . . . .                                        | 58    |
| Do assignations examinées et enregistrées . . . . .                                                                             | 1312  |
| Do rapports d'agents examinés et enregistrés . . . . .                                                                          | 1718  |
| Do comptes courants des agents préparés . . . . .                                                                               | 147   |
| Do états des sommes disponibles pour des améliorations publiques,<br>en vertu de la 16e Vict., ch. 159, sec. 14 . . . . .       | 167   |
| Do états préparés pour la législature et le livre bleu . . . . .                                                                | 65    |
| Do rapports pour le conseil exécutif et la commission d'héritiers<br>et légataires, etc., préparés . . . . .                    | 909   |
| Do lettres écrites . . . . .                                                                                                    | 10172 |
| Do pages folio de rapports, rôles de terrains, assignations, etc.,<br>enregistrées . . . . .                                    | 12785 |
| Do pages de notes de campagne, rapports, lettres, etc., copiées . . .                                                           | 3904  |
| Do divers états . . . . .                                                                                                       | 954   |
| Do cédulas des terres de la couronne, du clergé et des écoles four-<br>nies aux agents des bois . . . . .                       | 954   |
| Do rapports des terres patentées pour l'usage des régistateurs et<br>trésoriers de comté . . . . .                              | 130   |
| Do Circulaires . . . . .                                                                                                        | 1400  |
| Do applications pour renouvellement de licences et pour obtenir<br>des licences, examinées et accordées ou rejetées . . . . .   | 342   |
| Do rapports de bois coupés sans permis, examinés . . . . .                                                                      | 82    |

ANDREW RUSSELL,  
Assistant commissaire.

Département des terres de la couronne,  
Toronto, 31 décembre 1858.

R. (a).—BOIS ET FORETS.—Etat général des coupes de bois et fermages de terre, durant l'année 1858.

| NOMS DES AGENTS.          | QUANTITES ET DESCRIPTION DU BOIS, ETC. |          |            |         |            |         |         |        |         |        |         |        |                 |        |           |        |          |        |
|---------------------------|----------------------------------------|----------|------------|---------|------------|---------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|-----------------|--------|-----------|--------|----------|--------|
|                           | Billots sciés.                         |          | Pin Blanc. |         | Pin Rouge. |         | Chêne.  |        | Orme.   |        | Frêne.  |        | Epinette Rouge. |        | Merisier. |        | Tilleul. |        |
|                           | Pin B.                                 | Epi'tte. | Pièces.    | Pieds.  | Pièces.    | Pieds.  | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces.         | Pieds. | Pièces.   | Pieds. | Pièces.  | Pieds. |
| A. J. Russell             | 264713                                 | .....    | 1297012    | 8785589 | 20280      | 1255000 | 45      | 1178   | 37      | 1317   | 42      | 1009   | 65              | 2903   | 8         | 100    | 27       | 1240   |
| Joseph F. Way             | 128391                                 | .....    | 8000       | 630198  | 83         | 3033    | 120     | 5702   | 447     | 18906  | 15      | 740    | 72              | 491    | 7         | 33     | .....    | .....  |
| Charles E. Belle          | 147564                                 | .....    | 10197      | 60253   | 97         | 3939    | 94      | 1820   | 791     | 24716  | 187     | 8631   | 326             | 10371  | 10        | 383    | 22       | 1184   |
| Territoire du St. Maurice | 49928                                  | .....    | 24729      | 138582  | 258        | 9622    | .....   | .....  | .....   | .....  | .....   | .....  | .....           | .....  | .....     | .....  | .....    | .....  |
| G. J. Nagle               | 63758                                  | .....    | 13         | 807     | 33         | .....   | .....   | .....  | .....   | .....  | .....   | .....  | .....           | .....  | .....     | .....  | .....    | .....  |
| A. W. Powell              | 9180                                   | .....    | 457        | 65318   | 16         | 2057    | 748     | 48000  | 213     | 11000  | .....   | .....  | .....           | .....  | .....     | .....  | .....    | .....  |
| Charles T. Dubé           | 11394                                  | .....    | 57738      | .....   | .....      | .....   | .....   | .....  | .....   | .....  | .....   | .....  | .....           | .....  | .....     | .....  | .....    | .....  |
| Joseph N. Verge           | 6525                                   | .....    | 1457       | 58252   | .....      | .....   | .....   | .....  | .....   | .....  | .....   | .....  | .....           | .....  | .....     | .....  | .....    | .....  |
| G. Duberger (Pas de rap.) | 15                                     | R. Pine. | .....      | .....   | .....      | .....   | .....   | .....  | .....   | .....  | .....   | .....  | .....           | .....  | .....     | .....  | .....    | .....  |
| C. Dawson (Pas de rap.)   | 639257                                 | .....    | 163748     | 1320009 | 10245949   | 20735   | 1275013 | 1007   | 57402   | 1488   | 50010   | 244    | 11340           | 682    | 1434      | 26748  | 49       | 2374   |

| NOMS DES AGENTS.          | QUANTITES ET DESCRIPTION DU BOIS, ETC. |        |        |        |                                |        |                                |        |                   |        |              |              | SOMMES PROVENANT |         |                           |       |                     |       |                         |                         |        |         |          |
|---------------------------|----------------------------------------|--------|--------|--------|--------------------------------|--------|--------------------------------|--------|-------------------|--------|--------------|--------------|------------------|---------|---------------------------|-------|---------------------|-------|-------------------------|-------------------------|--------|---------|----------|
|                           | Bois Blanc et Eralbe.                  |        | Noyer. |        | Liaus et traverses de C. de F. |        | Epinette, Cedre, et Genévrier. |        | Perches de Cedre. |        | Bois.        |              | Douvus.          |         | Infractions et fractions. |       | Des coupes de bois. |       | Des forma-ges de terre. |                         | Total. |         |          |
|                           | Pes.                                   | Pieds. | Pes.   | Pieds. | Pes.                           | Pieds. | Pes.                           | Pieds. | Pes.              | Pieds. | Mon. cord's. | Dir. cord's. | Lat. tes.        | Etat's. | I. O.                     | Brl.  | Infrac-tions.       | Frc.  | Des coupes de bois.     | Des forma-ges de terre. | Total. |         |          |
| A. J. Russell             | .....                                  | .....  | 1      | 53     | .....                          | .....  | E. 18                          | 988    | .....             | .....  | 880          | 500          | .....            | .....   | .....                     | ..... | .....               | ..... | 78                      | \$105003                | 26     | \$20280 | \$120164 |
| Joseph F. Way             | P. 2298                                | .....  | 2      | 108    | .....                          | .....  | .....                          | .....  | .....             | .....  | .....        | .....        | .....            | .....   | .....                     | ..... | .....               | ..... | .....                   | .....                   | .....  | .....   |          |
| Charles E. Belle          | P. 0                                   | .....  | .....  | .....  | .....                          | .....  | L. 1500                        | .....  | .....             | .....  | .....        | .....        | .....            | .....   | .....                     | ..... | .....               | ..... | .....                   | .....                   | .....  | .....   |          |
| Territoire du St. Maurice | E. 5                                   | 230    | .....  | .....  | .....                          | .....  | .....                          | .....  | .....             | .....  | .....        | .....        | .....            | .....   | .....                     | ..... | .....               | ..... | .....                   | .....                   | .....  | .....   |          |
| G. J. Nagle               | .....                                  | .....  | 2      | 65     | .....                          | .....  | T. 4707                        | .....  | .....             | .....  | .....        | .....        | .....            | .....   | .....                     | ..... | .....               | ..... | .....                   | .....                   | .....  | .....   |          |
| A. W. Powell              | .....                                  | .....  | .....  | .....  | .....                          | .....  | .....                          | .....  | .....             | .....  | .....        | .....        | .....            | .....   | .....                     | ..... | .....               | ..... | .....                   | .....                   | .....  | .....   |          |
| Charles T. Dubé           | .....                                  | .....  | .....  | .....  | .....                          | .....  | .....                          | .....  | .....             | .....  | .....        | .....        | .....            | .....   | .....                     | ..... | .....               | ..... | .....                   | .....                   | .....  | .....   |          |
| Joseph N. Verge           | .....                                  | .....  | .....  | .....  | .....                          | .....  | .....                          | .....  | .....             | .....  | .....        | .....        | .....            | .....   | .....                     | ..... | .....               | ..... | .....                   | .....                   | .....  | .....   |          |
| G. Duberger (Pas de rap.) | .....                                  | .....  | .....  | .....  | .....                          | .....  | .....                          | .....  | .....             | .....  | .....        | .....        | .....            | .....   | .....                     | ..... | .....               | ..... | .....                   | .....                   | .....  | .....   |          |
| C. Dawson (Pas de rap.)   | .....                                  | .....  | 5      | 220    | .....                          | .....  | .....                          | .....  | .....             | .....  | .....        | .....        | .....            | .....   | .....                     | ..... | .....               | ..... | .....                   | .....                   | .....  | .....   |          |

Montant total retiré des coupes de bois et fermages de terre, 1858 ..... \$270106 27  
 Montant total retiré des glissoires, 1858 ..... 32404 00  
 Montant total retiré des coupes de bois et fermages de terre, 1857 \$208944 63  
 Montant total retiré des glissoires, 1857 ..... 38077 88  
 Augmentation ..... \$39907 71

Diminution ..... \$ 37216 18

Montant total provenant des coupes de bois et fermages de terre, 1858 ..... \$20280 00  
 Montant total provenant des glissoires, 1858 ..... 21082 09  
 Montant total provenant des coupes de bois et ferm. de terre, 1857 \$20708 98  
 Montant total provenant des glissoires, 1857 ..... 39181 32  
 Diminution ..... \$ 37216 18

ANDREW RUSSELL, Assistant-commissaire.

Département des terres de la couronne, bois et forêts, Toronto, 31 décembre 1858.

## R. (b.)—BOIS ET FORETS.

## ETAT du revenu perçu durant l'année 1858.

|                                                                                              |    |    |                                      |                     |              |              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----|----|--------------------------------------|---------------------|--------------|--------------|
| Montant des perceptions du territoire de l'Ottawa Supérieur par A. J. Russell                |    |    |                                      |                     | \$64,251 72  |              |
| Do                                                                                           | do | do | do                                   | par McLean Stewart  | 96,846 42    | \$161,098 14 |
| Do                                                                                           | do | do | St. Maurice par A. J. Russell, etc.  |                     | 12,546 07    |              |
| Do                                                                                           | do | do | do                                   | par McLean Stewart. | 1,803 14     | 14,349 21    |
| Do                                                                                           | do | do | l'Ottawa Inférieur par Chs. E. Belle |                     | 21,357 40    |              |
| Do                                                                                           | do | do | do                                   | par McLean Stewart  | 2,972 76     | 24,330 16    |
| Do                                                                                           | do | do | l'Ontario par Jos. F. Way. . .       |                     | 29,688 02    |              |
| Do                                                                                           | do | do | do                                   | par McLean Stewart  | 7,123 19     | 36,811 21    |
| Do                                                                                           | do | do | St. François par Gerd. J. Nagle.     |                     | 10,349 13    |              |
| Do                                                                                           | do | do | do                                   | par McLean Stewart  | 68 09        | 10,417 22    |
| Do                                                                                           | do | do | Madawaska par Charles Dawson         |                     | 5,661 36     |              |
| Do                                                                                           | do | do | do                                   | par McLean Stewart  | 669 13       | 6,330 49     |
| Montant des territoires d'Huron Supérieur et de la Péninsule du Haut-Canada par A. W. Powell |    |    |                                      |                     | 3,567 68     |              |
| Montant des perceptions par McLean Stewart.                                                  |    |    |                                      |                     | 3,268 41     | 6,836 09     |
| Montant des perceptions du territoire du Saguenay par Geo. Duberger                          |    |    |                                      |                     |              | 6,765 55     |
| Do                                                                                           | do | do | Bas St. Laurent par Chs. T. Dubé.    |                     |              | 6,783 62     |
| Do                                                                                           | do | do | Baie des Chaleurs par Jos. N. Verge  |                     |              | 2,444 58     |
| Total des fermages de terre et droits de coupe de bois . . .                                 |    |    |                                      |                     | \$276,166 27 |              |

*Montant perçu sur les glissoires en 1858.*

|                                                  |             |              |
|--------------------------------------------------|-------------|--------------|
| Montant des glissoires et travaux de l'Ottawa    | \$30,269 16 |              |
| Montant des glissoires et travaux du St. Maurice | 2,394 84    | 32,664 00    |
|                                                  |             | \$308,830 27 |

Département des terres de la couronne,  
Bois et forêts,  
Toronto, 31 décembre 1858.

ANDREW RUSSELL,  
Assistant commissaire des terres de la couronne.

R. (c.)—BOIS ET FORETS.

Dr. ETAT DE COMPTE du surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois, Québec, pour l'année expirée 31 déc. 1858. Av.

|          |                                                                                                                            |            |                                                          |            |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------------------------------------------------------|------------|
| 1858.    |                                                                                                                            |            |                                                          |            |
| 1 janv.  | Balance sur les transactions de 1857.....                                                                                  | \$465 47   | Montant des perceptions, durant le mois d'octobre.....   | \$5452 89  |
| 29 mars. | Montant reçu du fonds de surplus par le commissaire des terres de la couronne, pour faire face aux dépenses du bureau..... | 2000 00    | Montant des perceptions, durant le mois de novembre..... | 2268 06    |
| 30 oct.  | Montant reçu du commissaire des terres de la couronne pour faire face aux dépenses pendant le mois courant.....            | \$2596 56  | Montant des perceptions, durant le mois de décembre..... | 2285 83    |
| 1 déc.   | Montant reçu du commissaire des terres de la couronne pour faire face aux dépenses pendant le mois de novembre.....        | 5000 00    | Montant payé aux inspecteurs d'après l'état.....         | 34986 71   |
| 17 "     | Montant reçu du commissaire des terres de la couronne pour faire face aux dépenses pendant le mois courant.....            | 1888 32    | Montant payé aux employés du bureau d'après l'état.....  | 10211 98   |
| 31 "     | Total reçu pour le mesurage et inspection, et durant l'année.....                                                          | 9434 88    | Montant payé pour dépenses continues d'après l'état..... | 1799 05    |
|          | Montant reçu pour les spécifications en duplicata fins d'inspection.....                                                   | 132 00     | Montant payé au député surintendant à Sorel.....         | 1200 89    |
|          | Montant reçu pour louage de catèches, pour les fins d'inspection.....                                                      | 48073 31   | Montant du salaire payé au surintendant de Québec.....   | 2000 00    |
|          | Montant manquant sur le warrant 42 de l'année passée, payé depuis.....                                                     | 10 47      |                                                          |            |
|          | Montant reçu du député surintendant à Sorel..                                                                              | 4 75       |                                                          |            |
|          | Balance .....                                                                                                              | 0 42       |                                                          |            |
|          |                                                                                                                            | 50 55      |                                                          |            |
|          |                                                                                                                            | 48140 11   |                                                          |            |
|          |                                                                                                                            | 32 45      |                                                          |            |
|          |                                                                                                                            | \$60204 91 |                                                          | \$60204 91 |

Balance rapportée.....\$32 45

Département des terres de la couronne,  
Bois et Forêts,  
Toronto, 31 décembre 1858.

ANDREW RUSSELL,  
Assistent-commissaire des terres de la couronne.

R. (d.)

BOIS ET FORETS.—Etat des bois mesurés, inspectés et comptés au port de Québec, par le bureau du surintendant des inspecteurs de bois, pendant la saison de 1857.

|                       | Pièces. |                        | Tonnes.                | Taux.              | Honorair.<br>du<br>bureau. | Honorair.<br>de<br>l'Inspect. | Total.   |
|-----------------------|---------|------------------------|------------------------|--------------------|----------------------------|-------------------------------|----------|
|                       |         |                        |                        | cts.               | \$ cts.                    | \$ cts.                       | \$ c     |
| Pin blanc.....        | 217963  | Mesuré.....            | 358201 $\frac{38}{40}$ |                    |                            |                               |          |
| Bois blanc.....       | 228     | do .....               | 314 $\frac{12}{2}$     |                    |                            |                               |          |
| Noyer tendre.....     | 21      | do .....               | 24 $\frac{33}{3}$      |                    |                            |                               |          |
|                       | 218212  |                        | 358541 $\frac{3}{40}$  | @ 4 $\frac{7}{12}$ | 5228 73                    | 11204 41                      | 16438 14 |
| Pin rouge.....        | 28515   | do .....               | 30264 $\frac{1}{40}$   |                    |                            |                               |          |
| Chêne.....            | 22021   | do .....               | 39649 $\frac{17}{40}$  |                    |                            |                               |          |
| Orme.....             | 18226   | do .....               | 19471 $\frac{19}{9}$   |                    |                            |                               |          |
| Frêne.....            | 3868    | do .....               | 4633 $\frac{31}{1}$    |                    |                            |                               |          |
| Epinette rouge.....   | 7618    | do .....               | 5105 $\frac{19}{9}$    |                    |                            |                               |          |
| Mérisier.....         | 919     | do .....               | 443 $\frac{2}{2}$      |                    |                            |                               |          |
| Erable .....          | 59      | do .....               | 63 $\frac{9}{9}$       |                    |                            |                               |          |
| Hêtre.....            | 1       | do .....               | 0 $\frac{35}{5}$       |                    |                            |                               |          |
| Pruche.....           | 6       | do .....               | 5 $\frac{25}{5}$       |                    |                            |                               |          |
| Epinette blanche..... | 8       | do .....               | 8 $\frac{22}{2}$       |                    |                            |                               |          |
| Noyer .....           | 861     | do .....               | 880 $\frac{32}{2}$     |                    |                            |                               |          |
|                       | 82102   |                        | 100526 $\frac{23}{40}$ | " 6 $\frac{1}{2}$  | 2094 30                    | 4188 61                       | 6282 91  |
| Chêne.....            | 335     | Mesuré prêt à charger. | 614 $\frac{38}{8}$     |                    |                            |                               |          |
| Mérisier.....         | 3889    | do do                  | 1701 $\frac{32}{2}$    |                    |                            |                               |          |
|                       | 4224    |                        | 2316 $\frac{30}{0}$    | " 11 $\frac{1}{2}$ | 57 93                      | 217 19                        | 275 12   |
| Montant rapporté..... |         |                        |                        | .....\$            | 7380 96                    | 15610 21                      | 22991 17 |

R. (d.)

BOIS ET FORETS.—ETAT des bois mesurés, inspectés et comptés, etc.—(Suite.)

|                                                                                                                    | Pièces. |                              | Taux.   | Honoraires de bureau. | Honoraires d'inspecteurs. | Total.      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|------------------------------|---------|-----------------------|---------------------------|-------------|
|                                                                                                                    |         |                              | \$ cts. | \$ cts.               | \$ cts.                   | \$ cts.     |
|                                                                                                                    |         | Montant rapporté.....        |         | 7380 96               | 15610 21                  | 22991 17    |
| Rames .....                                                                                                        | 220     | Comptés par 100 pièces...    | @ 23½   | 0 11                  | 0 41                      | 0 52        |
| Anspects .....                                                                                                     | 1186    | do do do                     | " 23½   | 57                    | 2 09                      | 2 66        |
| Mâts et Beauprés.....                                                                                              | 857     | Mesuré 24 pes. et plus cha.  | " 76½   | 128 55                | 528 48                    | 657 03      |
| do do ..                                                                                                           | 508     | do 19 à 24 pcs. "            | " 65    | 76 20                 | 254 00                    | 330 20      |
| do do ..                                                                                                           | 53      | do 12 à 19 pcs. "            | " 43½   | 5 30                  | 17 67                     | 22 97       |
| Mâts, épinette blanche.                                                                                            | 1       | do 12 à 19 pcs. "            | " 43½   | 0 10                  | 0 33                      | 0 43        |
|                                                                                                                    | 1419    |                              |         |                       |                           |             |
| Espars, pin rouge.....                                                                                             | 1       | do 24 pcs. et plus "         | " 76½   | 0 15                  | 0 62                      | 0 77        |
| do do .....                                                                                                        | 45      | do 19 à 24 pcs. "            | " 65    | 6 75                  | 22 50                     | 29 25       |
| do do .....                                                                                                        | 603     | do 12 à 19 pcs. "            | " 43½   | 60 30                 | 201 00                    | 261 30      |
|                                                                                                                    | 649     |                              |         |                       |                           |             |
| Espars, épinette blanch.                                                                                           | 13      | do 12 à 19 pcs. "            | " 43½   | 1 30                  | 4 34                      | 5 64        |
|                                                                                                                    |         | m. c. q. r. ps.              |         |                       |                           |             |
| Douves, étalon.....                                                                                                | 1883027 | Inspecté. 1773 1 3 13 par M. | " 2 90  | 709 27                | 4432 97                   | 5142 24     |
| Douves, Indes Occid. .                                                                                             | 2907894 | do 2423 2 1 24 "             | " 1 26½ | 363 49                | 2705 96                   | 3069 45     |
| Douves, à baril.....                                                                                               | 19450   | do 16 2 0 10 "               | " 90    | 1 62                  | 12 97                     | 14 59       |
| Douelles .....                                                                                                     | 1711646 | do 1,850,829* par étL 100    | " 56½   | 1233 89               | 9254 15                   | 10488 04    |
| do .....                                                                                                           | 679497  | Compté 792,003* " "          | " 11½   | 396 00                | 528 01                    | 924 01      |
| Planches et madriers..                                                                                             | 179467  | Inspecté par 100 pièces ..   | " 40    | 89 73                 | 628 10                    | 717 83      |
| do do .....                                                                                                        | 45742   | Compté " "                   | " 33½   | 22 87                 | 129 61                    | 152 48      |
| Noyer.....                                                                                                         | 4786    | Inspecté " "                 | " 40    | 2 40                  | 16 79                     | 19 19       |
| Cordes de lattes.....                                                                                              | 2282½   | Ins. et compté par corde..   | " 33½   | 111 63                | 632 54                    | 744 17      |
|                                                                                                                    |         |                              |         | \$10591 19            | \$34932 75                | 45573 94    |
| Rapporté comme étant dû comme par état B du 31 décembre, 1857, £1069 15s. 10d. Reçu depuis £1000 8s. 10d., ou..... |         |                              |         |                       |                           | 4000 77     |
|                                                                                                                    |         |                              |         |                       |                           | 49574 71    |
| Moins, restant dû pendant cette saison.....                                                                        |         |                              |         |                       |                           | 1500 79     |
| Total montant perçu.....                                                                                           |         |                              |         |                       |                           | \$ 48073 92 |

| Restant dû.            | Montant.   |
|------------------------|------------|
|                        | \$ cts.    |
| Pour l'année 1855..... | 141 20     |
| do 1856.....           | 187 45     |
| do 1857.....           | 278 40     |
| do 1858.....           | 1500 79    |
| Total restant dû.....  | \$ 2107 84 |



## R. (e.)

BOIS ET FORETS—ETAT des honoraires payés aux inspecteurs de bois, dans leurs départements respectifs, pour l'ouvrage fait durant l'année 1858.

| Département.                                                | Nom de l'inspecteur, etc.         | Pièce justificative. | Montant.  | Total.    |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------------|-----------|-----------|
| Mâts, beauprés, espars, rames, anspects, et bois quarrés... | Ignace A. Dorval .....            | 1                    | \$1096 35 | \$2551 82 |
|                                                             | Olivier Gabourg .....             | 2                    | 810 97    |           |
|                                                             | Alexis Dorval .....               | 3                    | 644 50    |           |
| Bois quarrés.....                                           | John S. Waterson.....             | 4                    | 666 74    |           |
|                                                             | Stephen Lombers .....             | 5                    | 633 31    |           |
|                                                             | John Clark.....                   | 6                    | 629 72    |           |
|                                                             | Peter Gilgom .....                | 7                    | 599 73    |           |
|                                                             | Denis Comtillon.....              | 8                    | 586 73    |           |
|                                                             | Thomas Redmond .....              | 9                    | 578 58    |           |
|                                                             | James Lynch.....                  | 10                   | 555 67    |           |
|                                                             | Olivier Ganvreau .....            | 11                   | 535 50    |           |
|                                                             | John O'Sullivan .....             | 12                   | 519 38    |           |
|                                                             | Louis Doiron .....                | 13                   | 511 92    |           |
|                                                             | Edward Verrault .....             | 14                   | 509 76    |           |
|                                                             | Henry McPeak .....                | 15                   | 503 57    |           |
|                                                             | George Miller, inspect. de charge | 16                   | 501 61    |           |
|                                                             | James Scott.....                  | 17                   | 492 09    |           |
|                                                             | Joseph Lockquell.....             | 18                   | 480 99    |           |
|                                                             | Thomas Murphy.....                | 19                   | 472 21    |           |
|                                                             | Narcisse Valin.....               | 20                   | 471 77    |           |
|                                                             | John Jordan .....                 | 21                   | 467 12    |           |
|                                                             | Pierre Jermest .....              | 22                   | 461 05    |           |
|                                                             | William Duggan.....               | 23                   | 447 86    |           |
|                                                             | Joseph Larose .....               | 24                   | 441 16    |           |
|                                                             | Jacques Jobin .....               | 25                   | 438 74    |           |
|                                                             | Pierre McNeill.....               | 26                   | 424 18    |           |
|                                                             | William Bee .....                 | 27                   | 408 59    |           |
|                                                             | John Miller, inspect. de charge.  | 28                   | 406 64    |           |
|                                                             | F. X. Béland .....                | 29                   | 387 09    |           |
|                                                             | Robert Russell .....              | 30                   | 381 67    |           |
|                                                             | Jean Bornais .....                | 31                   | 108 57    |           |
|                                                             | Dennis Duggan.....                | 32                   | 71 23     |           |
|                                                             |                                   |                      |           | 13692 68  |
| B. quar., bordages, madriers, etc.                          | J B. Vachon .....                 | 33                   | .....     | 576 06    |
| Bordages, planches, madriers et lattes.....                 | Thomas Wilson .....               | 34                   | 1468 88   |           |
|                                                             | Michel Hamel .....                | 35                   | 1370 20   |           |
|                                                             | Michael Power .....               | 36                   | 1370 20   |           |
|                                                             | Patrick Malone .....              | 37                   | 1103 17   |           |
|                                                             | J. B. Jarnac .....                | 38                   | 707 98    |           |
|                                                             | James Myler.....                  | 39                   | 684 79    |           |
|                                                             | Jeffrey Malonè .....              | 40                   | 563 39    |           |
|                                                             | Benj'n Lockquell .....            | 41                   | 562 87    |           |
|                                                             | Peter Gelley .....                | 42                   | 529 71    |           |
|                                                             | F. X. Thompson .....              | 43                   | 495 97    |           |
|                                                             | Wm. McKutcheon .....              | 44                   | 461 37    |           |
|                                                             | Jerome Couture .....              | 45                   | 439 50    |           |
|                                                             | Charles Couture .....             | 46                   | 400 44    |           |
|                                                             | A. F. Hamel .....                 | 47                   | 301 95    |           |

R. (e.)

ÉTAT des honoraires payés aux inspecteurs de bois, etc.—(Suite.)

| Département.                                         | Noms des inspecteurs, etc. | Pièce justificative | Montant. | Total.     |
|------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------|----------|------------|
| Madrriers, planches, bordages et lattes .....        | Jean Couture.....          | 48                  | \$243 16 | \$10703 58 |
|                                                      |                            |                     |          |            |
| Madrriers, planches, bordages, lattes et douves..... | Thomas Malone .....        | 49                  | 870 25   | 1342 21    |
|                                                      | Michael Murphy .....       | 50                  | 471 96   |            |
| Douves .....                                         | Louis Myrand .....         | 51                  | 733 15   | 6120 36    |
|                                                      | Joseph Frederick .....     | 52                  | 626 51   |            |
|                                                      | Michael Gibbons .....      | 53                  | 601 71   |            |
|                                                      | Joséph Langlois .....      | 54                  | 595 14   |            |
|                                                      | Jacques Villeneuve .....   | 55                  | 551 36   |            |
|                                                      | Charles Corneau.....       | 56                  | 490 20   |            |
|                                                      | Robert Boyle.....          | 57                  | 480 30   |            |
|                                                      | Clément Giroux .....       | 58                  | 470 49   |            |
|                                                      | Wm. O'Brien .....          | 59                  | 453 91   |            |
|                                                      | Barth. Chartier .....      | 60                  | 420 37   |            |
| J. B. Philbert.....                                  | 61                         | 392 97              | 304 25   |            |
| John Curtin.....                                     | 62                         |                     |          |            |
|                                                      |                            |                     |          | 6120 36    |
|                                                      |                            |                     |          | \$34986 71 |

N. B.—Le montant payé aux inspecteurs de bois, comme par état détaillé, est le montant brut de ce qu'ils reçoivent respectivement; sur cela ils ont à payer, conformément à la 17<sup>e</sup> clause de l'acte, leurs aides et assistants, ainsi que toutes les dépenses inséparables de l'exécution de leurs devoirs.

ANDREW RUSSELL,  
Assistant commissaire.

Département des terres de la couronne,  
Bois et forêts,  
Toronto, 31 décembre 1858.

R (f).

BOIS ET FORETS.

Etat des salaires payés aux clercs employés dans le bureau du surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois à Québec, pour l'année expirée le 31 décembre 1858.

| Noms des clercs.            | Employés comme                           | Département.                   | Condition d'engagement.                                                                        | No. de la pièce justific. | Salaires. |            | Montant. |
|-----------------------------|------------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-----------|------------|----------|
|                             |                                          |                                |                                                                                                |                           | \$        | c.         |          |
| Matthew Harbeson            | { Premier clerc et député surintendant } |                                | { Pour son salaire comme premier clerc et député surintendant, du 1er janvier au 31 décembre } | 68                        | 1440      | 00         | 10091 06 |
| Charles S. Graddon          | Caissier                                 |                                | Salaire comme teneur de livres, du do do                                                       | 64                        | 1200      | 00         |          |
| Alexander Fraser            | Teneur de livres                         |                                | Do do do do                                                                                    | 65                        | 1200      | 00         |          |
| John Y. Cooke               | Clerc des spécifications.                | Département des Bois           | Saison—1er mai au 20 novembre                                                                  | 66                        | 725       | 00         |          |
| John O'Kane                 | do                                       | do                             | Do 1er mai au 31 décembre                                                                      | 67                        | 800       | 00         |          |
| Alexander Mc Gillis         | do                                       | Départ. des douilles et doutes | Do do do                                                                                       | 68                        | 775       | 00         |          |
| James Prendevgnast          | do                                       | Département des bois           | Do 1er mai au 15 novembre                                                                      | 69                        | 600       | 00         |          |
| Pierre Miller               | do                                       | Besoins généraux               | Douze mois de salaire expirés le 31 décembre                                                   | 70                        | 687       | 50         |          |
| François Quinn              | do                                       | do                             | Saison—1er mai au 31 décembre                                                                  | 71                        | 550       | 00         |          |
| Octave Vézina               | do                                       | Département des bois           | Do do do                                                                                       | 72                        | 500       | 00         |          |
| James O'Leary               | do                                       | do                             | Do do au 19 juillet, 70 jours, à \$500 pour 245 jours                                          | 73                        | 161       | 22         |          |
| Thad. Walsh                 | do                                       | do                             | Saison—1er mai au 31 décembre                                                                  | 74                        | 400       | 00         |          |
| W. A. Launière              | do                                       | do                             | Do 1er mai au 1er novembre                                                                     | 75                        | 400       | 00         |          |
| L. Hearne                   | do                                       | do                             | Do 1er mai au 30 novembre                                                                      | 76                        | 400       | 00         |          |
| Edward Duggan               | do                                       | do                             | Do 19 juillet au 30 novembre, 135 jours, à \$400 par saison de sept mois                       | 77                        | 252       | 34         |          |
| Knight, Ferguson, et Temple | }                                        |                                | Quand requis de temps à autre                                                                  | 78                        | .....     | }          |          |
| Byrne and Quinn             |                                          |                                |                                                                                                | 79                        | .....     |            |          |
| Ladger Cateulier            |                                          |                                |                                                                                                | 80                        | .....     |            |          |
| William Dunn                |                                          |                                |                                                                                                | 81                        | .....     | \$10211 98 |          |

ANDREW RUSSELL,  
Assietant commissaire.

Département des terres de la couronne,  
Bois et forêts,  
Toronto, 31 décembre 1858.



R. (S)—Suite.

SECTION D'OTTAWA, en haut de la cité d'Ottawa, subdivisée sous les chefs qui suivent.

| No. | Pin blanc. |             | Pin rouge. |         | Chêne.  |        | Orme.   |        | Frêne. |        | Bois blanc. |        | Noy. tendre. |        |
|-----|------------|-------------|------------|---------|---------|--------|---------|--------|--------|--------|-------------|--------|--------------|--------|
|     | Pièces.    | Pieds.      | Pièces.    | Pieds.  | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pes.   | Pieds. | Pes.        | Pieds. | Pes.         | Pieds. |
| 1.  | 9610       | 628173      | 1169       | 69938   | 96      | 2716   | 189     | 5584   | 110    | 5223   | ...         | ...    | ...          | ...    |
| 2.  | 23454      | 1456063     | 337        | 10705   | 74      | 1828   | 237     | 8103   | 61     | 2058   | 45          | 2018   | 2            | 108    |
| 3.  | 29-964     | 2099101     | 10984      | 503360  | 23      | 928    | 207     | 7070   | 7      | 640    | 1           | 36     | ...          | ...    |
| 4.  | 20228      | 1385408     | 3599       | 131883  | 3       | 175    | 1       | 53     | 2      | 171    | 4           | 252    | ...          | ...    |
| 5.  | 11771      | 673203      | 104        | 3980    | 1       | 21     | 1       | 31     | ...    | ...    | ...         | ...    | ...          | ...    |
| 6.  | 5364       | 316181      | 13         | 494     | ...     | ...    | ...     | ...    | ...    | ...    | ...         | ...    | ...          | ...    |
| 7.  | 5324       | 331545      | 1746       | 72045   | 20      | 475    | 1       | 23     | 2      | 101    | ...         | ...    | ...          | ...    |
| 8.  | 13368      | 912272      | 6721       | 201747  | ...     | ...    | ...     | ...    | 1      | 42     | ...         | ...    | ...          | ...    |
| 9.  | 8862       | 622849      | 1263       | 48831   | ...     | ...    | ...     | ...    | 2      | 55     | ...         | ...    | ...          | ...    |
| 10. | 15077      | 974864      | 801        | 30930   | 1       | 35     | 3       | 140    | ...    | ...    | ...         | ...    | ...          | ...    |
| 11. | 17908      | 1137670     | 27631      | 1188070 | 223     | 6181   | 720     | 22002  | 100    | 9120   | 50          | 2305   | 2            | 108    |
| 12. | 100110     | 1047270     | 27631      | 1188070 | 223     | 6181   | 720     | 22002  | 100    | 9120   | 50          | 2305   | 2            | 108    |
|     |            | Total ..... |            |         |         |        |         |        |        |        |             |        |              |        |

| No. | Epinetto rouge. |             | Merisier. |        | Erable. |        | Hêtre.  |        | Prunelo. |        | Epinetto blancico. |        | Noyer. |        |
|-----|-----------------|-------------|-----------|--------|---------|--------|---------|--------|----------|--------|--------------------|--------|--------|--------|
|     | Pièces.         | Pieds.      | Pièces.   | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pes.     | Pieds. | Pes.               | Pieds. | Pes.   | Pieds. |
| 1.  | 65              | 2097        | ...       | ...    | ...     | ...    | ...     | ...    | ...      | ...    | ...                | ...    | ...    | ...    |
| 2.  | 117             | 4408        | 4         | 163    | 1       | 70     | ...     | ...    | ...      | ...    | 1                  | 27     | ...    | ...    |
| 3.  | ...             | ...         | ...       | ...    | ...     | ...    | ...     | ...    | ...      | ...    | 2                  | 56     | ...    | ...    |
| 4.  | ...             | ...         | ...       | ...    | ...     | ...    | ...     | ...    | ...      | ...    | 1                  | 68     | ...    | ...    |
| 5.  | ...             | ...         | ...       | ...    | ...     | ...    | ...     | ...    | ...      | ...    | 1                  | 20     | ...    | ...    |
| 6.  | ...             | ...         | ...       | ...    | ...     | ...    | ...     | ...    | ...      | ...    | ...                | ...    | ...    | ...    |
| 7.  | ...             | ...         | ...       | ...    | ...     | ...    | ...     | ...    | ...      | ...    | ...                | ...    | ...    | ...    |
| 8.  | ...             | ...         | ...       | ...    | ...     | ...    | ...     | ...    | ...      | ...    | ...                | ...    | ...    | ...    |
| 9.  | ...             | ...         | ...       | ...    | ...     | ...    | ...     | ...    | ...      | ...    | ...                | ...    | ...    | ...    |
| 10. | ...             | ...         | ...       | ...    | ...     | ...    | ...     | ...    | ...      | ...    | ...                | ...    | ...    | ...    |
| 11. | ...             | ...         | ...       | ...    | ...     | ...    | ...     | ...    | ...      | ...    | ...                | ...    | ...    | ...    |
| 12. | ...             | ...         | ...       | ...    | ...     | ...    | ...     | ...    | ...      | ...    | ...                | ...    | ...    | ...    |
|     | 213             | 7760        | 6         | 208    | 1       | 70     | ...     | ...    | ...      | ...    | 0                  | 280    | ...    | ...    |
|     |                 | Total ..... |           |        |         |        |         |        |          |        |                    |        |        |        |

Département des terres de la couronne, bois et forêts.  
Toronto, 31 décembre 1858.

ANDREW RUSSELL,  
Assistant-commissaire.

R. (A.)—BOIS ET FORÊTS.—EXTRAIT du nombre de pièces de tous bois (bois quarré excepté) mesuré, inspecté et compté, sous la surveillance du surintendant des inspecteurs de bois, durant la saison de 1858, avec la section de la province où ces bois ont été produits.

| SECTION DE LA PROVINCE. |                                                                                |          |                       |                                |                       |          |                       |          |                              |          |                   |          |      |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|----------|-----------------------|--------------------------------|-----------------------|----------|-----------------------|----------|------------------------------|----------|-------------------|----------|------|
| No.                     | Mâts et beauprés.                                                              |          |                       | Espars.                        |                       | Espars.  |                       | Espars.  |                              | Autres.  |                   |          |      |
|                         | Pièces.                                                                        | Pièces.  | Pièces.               | Pièces.                        | Pièces.               | Pièces.  | Pièces.               | Pièces.  | Pièces.                      | Pièces.  | Pièces.           |          |      |
| 1                       | Québec et Montréal                                                             | 1347     | 159                   | 603                            | 220                   | 1186     | 2232½                 |          |                              |          |                   |          |      |
| 2                       | St. Laurent, de Montréal et au-dessus                                          | 72       |                       |                                |                       |          |                       |          |                              |          |                   |          |      |
| 3                       | Ottawa et ses tributaires                                                      | 1419     | 662                   | 220                            | 1186                  | 2232½    |                       |          |                              |          |                   |          |      |
| Total                   |                                                                                |          |                       |                                |                       |          |                       |          |                              |          |                   |          |      |
| SECTION DE LA PROVINCE. |                                                                                |          |                       |                                |                       |          |                       |          |                              |          |                   |          |      |
| No.                     | Madrriers de pin.                                                              |          | Bordages et planches. |                                | Madrriers d'épinette. |          | Bordages et planches. |          | Madrriers comptés seulement. |          | Bordages comptés. |          |      |
|                         | Pièces.                                                                        | Étalons. | Comptés.              | Étalons.                       | Pièces.               | Étalons. | Comptés.              | Étalons. | Pièces.                      | Étalons. | Pièces.           | Étalons. |      |
| 1                       | District en bas de Québec                                                      | 212864   | 240945½               | 28420                          | 7246                  | 400650   | 4008217               | 22805    | 6284                         |          |                   |          |      |
| 2                       | District de Québec                                                             | 346198   | 41094138              | 31681                          | 16289                 | 377857   | 36882014              | 95819    | 10468                        | 269141   | 30476716          |          |      |
| 3                       | Québec à Montréal                                                              |          |                       |                                |                       |          |                       |          |                              |          |                   |          |      |
| 4                       | St. Laurent, de Montréal et au-dessus                                          | 360269   | 42458851              | 1082                           | 6500                  |          |                       |          |                              | 410856   | 48724013          | 4700     |      |
| 5                       | Ottawa et ses tributaires                                                      |          |                       |                                |                       |          |                       |          |                              |          |                   |          |      |
| 6                       | Lac Érié                                                                       |          |                       |                                |                       |          |                       |          |                              |          |                   |          |      |
| Total                   |                                                                                |          |                       |                                |                       |          |                       |          |                              |          |                   |          |      |
| SECTION DE LA PROVINCE. |                                                                                |          |                       |                                |                       |          |                       |          |                              |          |                   |          |      |
| No.                     | Douves d'étalons.                                                              |          |                       | Douves des Indes Occidentales. |                       |          | Douves à baril.       |          |                              |          |                   |          |      |
|                         | Pièces.                                                                        | M.       | C.                    | Qrs.                           | Pts.                  | M.       | C.                    | Qr.      | Pts.                         | M.       | O.                | Qr.      | Pts. |
| 1                       | Québec et Montréal                                                             | 4873     | 4                     | 2                              | 4                     |          |                       |          |                              |          |                   |          |      |
| 2                       | Montréal et Kingston                                                           | 26342    | 24                    |                                | 12                    | 4        | 9                     | 2        | 15                           |          |                   |          |      |
| 3                       | Kingston jusqu'à la tête du lac Ontario                                        |          |                       |                                |                       |          |                       |          |                              |          |                   |          |      |
| 4                       | Grande Rivière, et lacs Érié, St. Clair et Huron, y compris la rivière Thames. | 1834557  | 1725                  | 8                              | 20                    | 1859     | 4                     | 8        | 19                           |          |                   |          |      |
| 5                       | Ottawa et ses tributaires, y compris le Rideau                                 | 18265    | 18                    | 4                              | 7                     | 568      | 7                     | 3        | 20                           | 16       | 2                 | 10       |      |
| 6                       | Etats-Unis                                                                     | 1888027  | 1778                  | 1                              | 3                     | 2423     | 2                     | 1        | 24                           | 16       | 2                 | 10       |      |
| Total                   |                                                                                |          |                       |                                |                       |          |                       |          |                              |          |                   |          |      |

ANDREW RUSSELL, Assistant commissaire.

Département des terres de la couronne, bois et forêts, Toronto, 31 décembre 1865.

R. (i.)

## BOIS ET FORETS.

ETAT du bois mesuré, inspecté et compté, à Lachine et Montréal, par le bureau du député surintendant des inspecteurs de bois, durant la saison de 1858.

## QUANTITÉ ET DESCRIPTION DU BOIS.

| Nom.                | Quarré. |         | Plat.   |        |
|---------------------|---------|---------|---------|--------|
|                     | Pièces. | Pieds.  | Pièces. | Pieds. |
| Pin blanc.....      | 18706   | 938650  | 6870    | 270358 |
| Chêne .....         | 727     | 42866   | 165     | 4331   |
| Orme .....          | 754     | 24773   | 961     | 33232  |
| Epinette rouge..... | 437     | 13416   | 1509    | 51958  |
| Frêne .....         | 381     | 14522   | 84      | 2310   |
| Pin rouge .....     | 292     | 12183   | 74      | 2907   |
| Bois blanc .....    | 118     | 4135    | .....   | .....  |
| Tilleul.....        | 27      | 1490    | .....   | .....  |
| Merisier.....       | 12      | 435     | .....   | .....  |
| Erable .....        | 14      | 421     | .....   | .....  |
| Pruche.....         | 6       | 201     | .....   | .....  |
| Espars.....         | .....   | .....   | 85      | 3212   |
| Noyer .....         | .....   | .....   | 8       | 324    |
| Cèdre .....         | .....   | .....   | 400     | 12925  |
| Total.....          | 21474   | 1053092 | 10156   | 381557 |

## DOUVES INSPECTÉES EN 1858.

|                         |         |        |         |               |
|-------------------------|---------|--------|---------|---------------|
| Etalon .....            | 178,660 | pièces | étalon. | m. c. q. pts. |
| Indes Occidentales..... | 177,396 | "      | 186,244 | 155.2.3 24    |
|                         |         |        |         | 147.7.1.22    |

ANDREW RUSSELL,  
Assistant commissaire

Département des terres de la couronne,  
Bois et forêts,  
Toronto, 31 décembre 1858.

R. (j.)

BOIS ET FORETS.

Etat du bois mesuré à Sorel, par le bureau du député surintendant des inspecteurs de bois, durant la saison de 1858, et section de la province où ces bois ont été produits.

| Section de la province.      | Pin blanc. |        | Pin rouge. |        | Chêne.  |        | Orme.   |        | Frêne.  |        | Épinette rouge. |      | Tilleul. |      | Noyer tendre. |      | Erable. |      | Cérisier. |      |    |
|------------------------------|------------|--------|------------|--------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|-----------------|------|----------|------|---------------|------|---------|------|-----------|------|----|
|                              | Pièces.    | Pieds. | Pièces.    | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pièces. | Pieds. | Pcs.            | Pds. | Pcs.     | Pds. | Pcs.          | Pds. | Pcs.    | Pds. | Pcs.      | Pds. |    |
| Ottawa—Rivière Bonnechère... | 997        | 91269  | 23         | 1525   | ....    | ....   | ....    | ....   | ....    | ....   | ....            | .... | ....     | .... | ....          | .... | ....    | .... | ....      | .... |    |
| Litchfield.....              | 680        | 29549  | 1          | 46     | ....    | ....   | 1       | 23     | ....    | ....   | ....            | .... | ....     | .... | ....          | .... | ....    | .... | ....      | .... |    |
| Nation Sud.....              | 2883       | 124094 | ....       | ....   | 1       | 26     | 24      | 806    | 46      | 1880   | 16              | 403  | 1        | 40   | ....          | .... | 1       | 41   | ....      | .... |    |
| St. Laurent—Lac Erié.....    | 8          | 626    | ....       | ....   | 98      | 6984   | ....    | ....   | ....    | ....   | ....            | .... | ....     | .... | ....          | .... | ....    | .... | ....      | .... |    |
| Côteau du Lac.....           | ....       | ....   | ....       | ....   | ....    | ....   | 192     | 5224   | ....    | ....   | 29              | 629  | ....     | .... | ....          | 1    | 45      | .... | ....      | 1    | 29 |
|                              | 4068       | 245538 | 24         | 1571   | 99      | 7010   | 157     | 6053   | 46      | 1880   | 44              | 1082 | 1        | 40   | 1             | 45   | 1       | 41   | 1         | 1    | 29 |

ANDREW RUSSELL,  
Assistant-commissaire.

Département des terres de la couronne,  
Bois et forêts, Toronto, 31 décembre 1858.



R. (k.)—BOIS ET FORETS.

Etat général des recettes et dépenses pour le mesurage et l'inspection du bois, à Sorel, par le bureau du député surintendant des inspecteurs de bois, durant la saison de 1858.

| Recettes brutes pour mesurer le bois, par état:                                                  | A                          | Payé honoraires d'inspecteurs, savoir:                                                                                                                                                                                             | Pièces us. |          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------|
| 4068 Pièces, pin blanc.....6138 1/2 tonneaux..                                                   |                            | Robert Russell, inspecteur de bois.....                                                                                                                                                                                            | 1          | \$202 42 |
| 1 " tilleul .....                                                                                | 1                          | George Miller, " .....                                                                                                                                                                                                             | 2          | 7 77     |
| 1 " noyer tendre.....                                                                            | 1 1/2                      |                                                                                                                                                                                                                                    |            |          |
| 4070 Pièces. 6140 3/4 tonneaux..                                                                 |                            | Payé loyer de bureau, Augustin St. Louis, du 1er mai au 30 novembre.....                                                                                                                                                           | 8          | 28 00    |
|                                                                                                  | @ 2 1/2 d., £70 7 2 égal à | Payé Middleton et Dawson pour papeterie .....                                                                                                                                                                                      | 4          | 14 15    |
| 24 Pièces, Pin rouge.....                                                                        | 89 1/2 tonneaux..          | Payé William Quinn, surintendant des inspecteurs de bois, Québec, balance d'honoraires en mains.....                                                                                                                               | 5          | 6 30     |
| 99 " Chêne .....                                                                                 | 176 1/2 " .....            | Payé mon salaire pour services comme député surintendant des inspecteurs de bois à Sorel, et pour enregistrer et faire rapport des droits de la couronne sur les bois exportés <i>vis à vis</i> Sorel, du 1er janv. au 31 déc..... |            | 1200 00  |
| 167 " Orme .....                                                                                 | 151 1/2 " .....            |                                                                                                                                                                                                                                    |            |          |
| 40 " Frêne.....                                                                                  | 45 90 " .....              |                                                                                                                                                                                                                                    |            |          |
| 44 " Epinette rouge.....                                                                         | 25 3/4 " .....             |                                                                                                                                                                                                                                    |            |          |
| 1 " Erable.....                                                                                  | 1 " .....                  |                                                                                                                                                                                                                                    |            |          |
| 1 " Cerisier.....                                                                                | 0 1/2 " .....              |                                                                                                                                                                                                                                    |            |          |
| 372 Pièces. 439 0 tonneaux..                                                                     |                            |                                                                                                                                                                                                                                    |            |          |
|                                                                                                  | @ 3 1/2 d., £5 17 8 égal à |                                                                                                                                                                                                                                    |            |          |
| Reçu de William Quinn, surintendant des inspecteurs de bois, Québec, par balance de compte ..... | 27 45                      |                                                                                                                                                                                                                                    |            | 808 89   |
|                                                                                                  |                            |                                                                                                                                                                                                                                    |            | 1200 39  |
|                                                                                                  |                            |                                                                                                                                                                                                                                    |            | 1500 28  |

ANDREW RUSSELL,  
Assistant-commissaire.

Département des terres de la couronne,  
Bois et forêts,  
Toronto, 31 décembre 1858.

# A P P E N D I C E

AU

## R A P P O R T

DU

# COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE.

---

Imprime par ordre de l'Assemblée Legislative.

---



TORONTO:

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, COIN DES RUES YONGE ET MELINDA,  
1859.

---

**MATIÈRES.**

---

- S 1...Rapport de l'agent de la route d'Opéongo.
- S 2...Rapport de l'agent de la route d'Hastings.
- S 3...Rapport de l'agent de la route d'Addington.
- T ....Régulations des pêcheries pour le saumon et la truite de mer dans le Bas-Canada.
- T 1...Rapport annuel du surintendant des pêcheries du Haut-Canada.
- T 2...Rapport annuel du surintendant des pêcheries du Bas-Canada.
- U ....Compte courant de Thomas Bouthillier, inspecteur des agences, avec le département des terres de la couronne.
- V ....Rapport de l'inspecteur des agences, Bas-Canada.
- W ....Rapport du sous-arpenteur général.
- X ....Rapport de l'agent des terrains de l'artillerie.

## APPENDICE AU RAPPORT.

### APPENDICE S. 1

AGENCE DE LA ROUTE D'OTTAWA A OPEONGO.

Sébastopol, 10 janvier 1859.

A L'HONORABLE P. M. VANCOUGHNET,  
Commissaire des terres de la couronne,  
Toronto.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus une liste des octrois gratuits faits sur la route d'Ottawa à Opéongo, jusqu'au 31 décembre 1858, contenant le nom des cessionnaires, et tous les renseignements que je crois pouvoir vous aider à vous faire une idée exacte des nombreux avantages qu'a retiré cette partie du pays, par l'ouverture de cette route et les octrois gratuits qui y ont été faits.

Cette liste vous permettra de juger d'un coup d'œil des progrès qu'a fait cha que colon depuis qu'il a pris possession de son lot, et je vais en faire une analyse afin de vous faire remarquer les principaux aspects qu'elle présente.

Sur les 200 lots portés dans cette liste, il appert que

|       |                   |       |
|-------|-------------------|-------|
| 43    | ont été donnés en | 1855, |
| 44    | do. do.           | 1856, |
| 45    | do. do.           | 1857, |
| et 68 | do. do.           | 1858. |

Total ..... 200.

Mais cela ne parait pas concorder avec mon rapport du 8 mars dernier, dans lequel je portais le nombre des lots accordés à

|       |                                       |
|-------|---------------------------------------|
| 43    | en 1855,                              |
| 53    | en 1856,                              |
| et 71 | du 1er janvier 1857 au 1er mars 1858. |

Total ..... 167.

La cause de cette différence se trouve dans le fait que beaucoup de colons qui avaient amélioré leurs lots, les ont vendus à des étrangers qui cherchaient des terres, et qui parfois aimaient mieux payer un prix assez élevé pour un bon lot, dont le défrichement était commencé, plutôt que de prendre le trouble d'en chercher eux-mêmes. Dans ces cas, la date de la demande du nouveau colon était substituée à celle de l'ancien, et de là la différence qui existe entre la liste envoyée en mars dernier et celle que je vous transmets aujourd'hui.

Ces ventes faites par les colons de leurs octrois gratuits ont l'air d'être une spéculation, mais il n'en est pas ainsi. Je suis parfaitement certain que dans tous les cas où il a été demandé un octroi gratuit dans cette agence, le deman-

deur avait l'intention de se conformer à toutes les conditions de la couronne, et n'a été obligé de se défaire de son lot qu'à cause de circonstances subséquentes qu'il ne pouvait prévoir. Cependant, je me suis fait une règle d'empêcher ces ventes autant que possible, et lorsqu'un homme abandonne une fois son octroi, je le considère comme disqualifié à en recevoir aucun autre sur cette route.

En classant les colons d'après leurs vocations respectives, je vois qu'il y a

|     |                                    |
|-----|------------------------------------|
| 1   | ecclésiastique,                    |
| 4   | aubergistes,                       |
| 1   | maître d'école,                    |
| 7   | pensionnaires de l'armée anglaise, |
| 13  | ouvriers,                          |
| 174 | cultivateurs.                      |

Total .....200.

Et en les classant d'après leur nationalité, il y a

|                          |     |
|--------------------------|-----|
| Natifs d'Angleterre..... | 17  |
| Do. d'Irlande.....       | 136 |
| Do. d'Ecosse.....        | 6   |
| Do. du Bas-Canada.....   | 13  |
| Do. du Haut-Canada.....  | 24  |
| Do. des Etats-Unis.....  | 4   |

Total..... 200

Il a été défriché 1,372 acres; mais comme je sais qu'une bonne partie de l'abattis de ce nombre d'acres a été fait durant l'été et l'automne derniers, je ne crois pas beaucoup m'éloigner de la vérité en portant à environ 800 acres la quantité d'acres réellement ensemencés durant l'année 1858. Sur ces 800 acres, donc, il a été récolté—

|                                                         |            |
|---------------------------------------------------------|------------|
| 5,726 boisseaux de Blé évalué à \$1 le boisseau.....    | \$5,726 00 |
| 2,916 do. Avoine do. 40 cents.....                      | 1,166 40   |
| 149 do. Orge do. 50 do.....                             | 74 50      |
| 168 do. Blé-d'Inde do. \$1.....                         | 168 00     |
| 16,799 do. Patates 40 cents.....                        | 6,718 50   |
| 6,350 do. Navets do. 10 do.....                         | 635 00     |
| 87 ton. de Foin do. \$5 par ton.....                    | 435 00     |
| 260 do. Paille do. \$4 do.....                          | 1,040 00   |
| 4,012 livres de Sucre do. 10 cents par lb.....          | 401 20     |
| 108 barils de Potasse do. \$24 par baril.....           | 2,592 00   |
| 9,249 boisseaux d'Alcalis do. 8 cents par boisseau..... | 739 92     |

Faisant un total de.....\$19,696 82

Et montrant que la valeur moyenne de chaque acre est d'un peu plus que \$24 50. Je suis certain que c'est une moyenne très basse, mais cependant elle rémunère le cultivateur, et elle prouve clairement que le sol à travers lequel passe la route est très fertile.

Je vais maintenant attirer votre attention sur les ventes de terres de la couronne dans les townships et partie de townships que la route d'Opéongo a rendu accessibles. Dans les neuf premières concessions de Grattan il a été vendu 33 lots depuis le premier janvier 1856, tandis que dans les townships de Brude-

nel et de Sébastopol, il a été acheté 170 lots par des colons réels, durant les 17 derniers mois. Je sais parfaitement qu'il y a un grand nombre d'occupants sans licences (*squatters*), dans ces townships, qui n'ont encore rien payé sur les lots qu'ils occupent ; je sais aussi qu'il y en a qui ont pris des terres en dehors des limites des terres arpentées. Je suis sûr qu'il n'y avait pas, il y a quatre ans, dix *squatters* dans Sébastopol et Brudenel, tandis qu'aujourd'hui je croirais être au-dessous de la réalité en portant à 1,000 âmes la population de ces townships, outre ceux qui sont établis sur les octrois gratuits. La rapidité avec laquelle les terres incultes des environs de la route d'Opéongo sont établies, me surprend plus que je ne puis le dire, et fournit la meilleure preuve de l'utilité de cette route et de l'aveuglement de ceux qui condamnaient d'abord le projet de la faire.

Au commencement du printemps dernier, quelques immigrants nouvellement arrivés (Anglais) achetèrent des terres de la couronne dans le township de Brudenel, qu'ils occupent maintenant, et ils paraissent très satisfaits de leur position et de leur avenir. Ces gens ont attiré un grand nombre de leurs compatriotes qui sont venus s'établir autour d'eux, et d'après ce qu'il me disent, je pense qu'il y aura l'année prochaine une forte immigration anglaise.

Il y a eu sur cette route, depuis que les voitures d'hiver peuvent servir, beaucoup plus de transport cette année qu'il n'y en a eu l'année dernière. Je puis dire que depuis trois semaines il est passé devant ma porte de 18 à 20 voitures par jour. Le chemin de traverse, qui part de la 56<sup>e</sup> borne milliaire et va à la rivière Madawaska, a servi à amener sur cette route toutes les voitures des fabricants de bois de la Madawaska, et il a aussi considérablement contribué à l'établissement des terres à travers lesquelles il passe.

Vous verrez par le rapport ci-joint que tous les octrois gratuits dans le bout est de cette route, jusqu'au ruisseau de Brennan vers l'ouest, sont occupés ; mais il n'en a été pris que bien peu au-delà de ce ruisseau. Cela est entièrement dû à l'état de la route. Si on l'avait faite, même partiellement, jusqu'à une vingtaine de milles plus loin, l'établissement se serait étendu à l'ouest ; et si on la rend seulement passable pour l'été prochain, croyez-moi, la grande lisière de terre située au sud-ouest du lac Opéongo ne restera pas longtemps inculte et inhabitée, mais elle sera bientôt peuplée et cultivée, au grand avantage du pays.

Recommandant donc instamment le prompt achèvement de la route, et vous priant de croire que je fais tous mes efforts pour remplir fidèlement mes devoirs,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé,)

T. P. FRENCH,

Agent de la route d'Ottawa à Opéongo.

S. 2

AGENCE DE LA ROUTE D'HASTINGS,

MADOC, 10 janvier 1859.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre ci joint mon rapport détaillé du progrès des établissements sur la route des octrois gratuits d'Hastings durant l'année dernière, indiquant l'état des lots au 31 décembre, le nombre d'acres défrichés, en voie de défrichement et sous culture, et la quantité de chaque espèce de produits récoltés durant l'année, etc.

Le nombre des colons établis durant l'année a été de 144, dont il étaient—

|                          |    |
|--------------------------|----|
| Natifs d'Angleterre..... | 24 |
| “ d'Irlande.....         | 41 |
| “ du Canada.....         | 30 |
| “ d'Ecosse.....          | 18 |
| “ d'Allemagne.....       | 31 |

La population au 31 décembre était de 683 âmes.

Le nombre des maisons est de 187, dont 45 ont été construites depuis la fin de l'année 1857; plusieurs de ceux qui se sont établis dans les derniers mois de 1858 n'ont pas encore construit leurs maisons. Le gros de la population réside sur cette partie de la route qui fait face aux deux rangs sud des townships de Tudor et du Lac, de Limerick et Wollaston, et sur la partie inférieure sur le troisième rang dont le front est sur Dungannon et Faraday. Il n'y a que peu de colons sur la partie supérieure du troisième et sur les six premiers milles du quatrième rang; mais sur les quatre milles nord de Herschell et Monteagle, et sur la partie sud de Wicklow, il existe un établissement florissant dont les progrès sont très satisfaisants.

Il a été établi un bureau de poste à Beaver Creek, dans Tudor, en octobre dernier, qui a été confié à M. John Richardson, comme maître de poste, et il part une malle hebdomadaire de ce village, tous les vendredis, qui revient le lendemain.

Si le service de la malle pouvait être poussé jusqu'à l'intersection de la route d'Has Ings avec le chemin transversal de la Madawaska, cela donnerait une grande impulsion à la colonisation de la partie nord de la route et des townships voisins; ce prolongement serait aussi d'une grande valeur pour les fabricants de bois de la Madawaska et de ses tributaires.

Les pluies fréquentes que nous avons eues au commencement de la dernière saison ont empêché la mise en culture d'une aussi forte quantité de terre que je le présuiais dans mon rapport pour 1857, mais le nombre d'acres défrichés durant l'année a parfaitement réalisé mes espérances, et les résultats du travail de l'année, tels qu'indiqués par les produits récoltés, prouvent de plus en plus que le sol à travers lequel passe la route peut donner des rendements avantageux pour le travail fait, et que le climat n'est pas impropre à la production de toute espèce de produits qui croissent dans les parties de la province établies depuis plus longtemps.

Les progrès constants qui ont été faits durant les deux dernières années, dans la colonisation des trente premiers milles et du quatrième rang de townships, ont créé beaucoup plus de facilités pour les personnes qui vont s'établir aujourd'hui sur les lots inoccupés, qu'il n'en existait pour les premiers colons, car les nouveaux venus peuvent se procurer beaucoup d'articles nécessaires chez les anciens colons, en sorte que lorsque les réparations et les améliorations de la route, "commencées l'automne dernier par le bureau d'agriculture," seront terminées, seront en grande partie inutiles à l'avenir.

La quantité de terre sous culture dans Tudor est quelque peu plus forte que sur la route d'Hastings, et la valeur de la récolte est à peu près la même, excepté pour la potasse, dont le township a produit 104 barils l'année dernière, ce qui fait à peu près le double de la quantité faite sur la route. Cela provient de ce que les gens de Tudor travaillent depuis plus longtemps, et que le marché est plus près; mais beaucoup d'habitants de la partie supérieure de la route ont conservé leurs cendres, pour les convertir en potasse aussitôt que l'état de la route leur permettra de les transporter à une distance de 60 à 70 milles.

Un grand nombre des lots arpentés par M. Johnstone, dans les townships de Limerick et Wollaston, sont occupés par des *squatters*. La même remarque peut s'appliquer à l'arpentage de M. Paterson dans Monteagle, Herschell, Wicklow et McClure. Une bonne lisière de bois franc a été trouvée dans la partie sud est de Limerick et dans le township voisin de Cashel, qui n'est pas encore arpenté. Quinze à vingt personnes sont déjà allées s'établir sur ces terres et y ont fait des cabanes, et d'autres les suivent tous les jours dans cette direction.

Une lisière semblable, quoique moins étendue, existe dans la partie ouest de Wollaston, et quelques *squatters* y sont aussi rendus.

Le nouveau chemin transversal, qui part de la route d'Hastings à l'encoignure de Monteagle et Wicklow, et va, dans la direction de l'est, jusqu'à la rivière Madawaska, chez Denison, est ouvert au trafic, et lorsque le pont sur la rivière sera fait à cet endroit, il y aura une communication complète par la route d'Opé-ongo et ses branches; ce chemin et la route d'Hastings relie la rivière Ottawa et la Baie de Quinté à Belleville, et comme il est de la plus haute importance, pour le développement de l'immense étendue de pays traversée par toute cette ligne de communication, que la route principale elle-même soit toujours tenue ouverte, et qu'il existe un établissement permanent en communication continue d'un extrême à l'autre, comme point de départ pour l'occupation des townships à l'est, à l'ouest, au nord et au sud de la route.

Il y a eu une absence de crime presque complète dans l'établissement durant l'année, les seuls jugements qui aient été prononcés n'étant que pour quelques légers délits, et je suis heureux de dire que la meilleure intelligence possible règne entre les colons de toutes les origines et de toutes les dénominations.

Il n'existe pas un seul cas de dispute à propos de terres sur la route.

Vous renvoyant aux tableaux statistiques ci-joints pour les détails à propos de l'état des lots, etc.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,)

M. P. HAYES,

*Agent de la route d'Hastings.*

L'hon. P. M. Vankoughnet,  
Com. des terres de la couronne.

**ANALYSE du rapport de 1858 relatif aux terres octroyées gratuitement sur la route d'Hastings.**

|                                       |            |                                         |                   |
|---------------------------------------|------------|-----------------------------------------|-------------------|
| Colons établis durant l'année.....    | 144        |                                         |                   |
| “ en possession au 31 décembre 1858.. | 297        |                                         |                   |
| <b>Total de la population.....</b>    | <b>683</b> |                                         |                   |
| “ du nombre d'habitations.....        | 132        |                                         |                   |
| “ des granges et écuries.....         | 53         |                                         |                   |
| “ des moulins à scie.....             | 1          |                                         |                   |
| “ des maisons d'école.....            | 1          |                                         |                   |
| “ du nombre d'acres défrichés.....    | 1085       |                                         |                   |
| “ “ en voie de l'être ...             | 462        |                                         |                   |
| “ “ ensemencés en 1858                | 598        |                                         |                   |
| Blé récolté en 1858—boisseaux.....    | 2868       | à \$1 <sup>25</sup> / <sub>100</sub> .. | \$3586 25         |
| Patates “ “ .....                     | 16286      | à 60..                                  | 9773 40           |
| Avoine “ “ .....                      | 3221       | à 50..                                  | 1610 50           |
| Blé-d'Inde “ “ .....                  | 1195       | à 50..                                  | 597 50            |
| Navets “ “ .....                      | 5112       | à 30..                                  | 1533 60           |
| Potasse faite “ quintaux.....         | 314        | à 6 <sup>50</sup> / <sub>100</sub> ..   | 2037 00           |
|                                       |            |                                         | <b>\$19138 25</b> |
| Foin “ ton. ....                      | 267        | à 10..                                  | 2670 00           |
|                                       |            |                                         | <b>\$21808 25</b> |
| Valeur de la récolte de l'année.....  |            |                                         | <b>21</b>         |
| Chevaux des colons.....               |            |                                         | <b>128</b>        |
| Bêtes à cornes .....                  |            |                                         |                   |

(Signé,)

M. P. HAYES,

*Agent de la route d'Hastings.*

L'hon. P. M. Vankoughnet,  
Com. des terres de la couronne.

Toronto.



S.<sup>3</sup>

TAMWORTH, 13 janvier 1859.

MONSIEUR,—Conformément aux instructions émanées de votre département, en date du 23 mars 1858, je vous transmets ci-joint les statistiques de la route d'Addington pour cette partie de l'année commençant au 19 février et finissant au 31 décembre 1858.

1. Durant ce laps de temps il a été défriché 309 acres de terre,—358 dont l'abattis est fait. En septembre et octobre il a été ensemencé 136½ acres en blé d'automne; durant le printemps et l'automne, 52¼ acres ont été ensemencés de fourrage. L'augmentation de la population durant le même temps a été de 178 âmes.

2. Il y a aujourd'hui, en tout, 598 acres de défrichés, dont 136½ ont été cultivés en céréales; 90½ acres en trèfle blanc et rouge; 186½ dont l'abattis est fait et qui seront prêts à être défrichés au printemps; et 215 acres sont essartés, dont il sera fait une grande partie de l'abattis durant l'hiver si le temps et la neige le permettent. Les colons se construisent des maisons confortables pour eux-mêmes et ont fait des étables pour leurs animaux. Ils ont une bonne provision de fourrage, consistant en paille et en foin sauvage. Une bien plus forte quantité de ce foin aurait pu être récoltée si la saison eût été moins pluvieuse.

3. L'accident qui est arrivé à la route en juin dernier, à travers la Chaîne de Roche, qui n'a été réparé que tard dans l'automne, a considérablement retardé la colonisation dans Abinger et Denbigh.

Ce n'était qu'à de très grands frais que les colons pouvaient obtenir (sur toute la route) des provisions pour leurs familles. Il ne pouvait être question de transporter des meubles de ménage dans ces townships; mais depuis que les réparations sont achevées, la colonisation est commencée, et s'il y avait eu de bons chemins d'hiver en décembre, beaucoup de colons se seraient rendus sur leurs lots dans Abinger et Denbigh.

4. Beaucoup de personnes pensaient qu'il ne pouvait être formé de townships au nord de la Chaîne de Roche, et dans les townships bordant la rivière Madawaska, et traitaient les tentatives du gouvernement pour ouvrir des chemins comme des *jobs* que le pays aurait à payer sans en tirer aucun profit. Ce problème a été résolu, et l'établissement a pris des développements qui dépassent même les espérances de ses promoteurs. Lorsque le prolongement de la route d'Addington aura été terminé depuis le pont de la Madawaska jusque chez M. Sampson, sur la route d'Opéongô, et lorsque le chemin de traverse du nord aura été fait depuis le pont jusqu'au township de Brudenell, sur la même route, la colonisation recevra une impulsion sans parallèle dans les annales de la colonisation de cette partie du Haut-Canada, à l'est de Cobourg.

5. Pendant tout l'été, les pluies ont été si fréquentes que la colonisation a dû être retardée. Il a été impossible de faire brûler les bois et broussailles abattus ailleurs que dans les endroits élevés et garnis de bois francs. Sur plusieurs terres basses, là où le bois mou croît, ce qu'il en avait été abattu est resté tout l'été sans pouvoir être brûlé. La semence du printemps en a été amoindrie dans son rendement. La terre n'était pas propre à la semence parce que les feuilles mortes et la mousse dont elle était jonchée, n'ont pu être brûlées. Toutes ces petites broussailles qui seraient disparues au passage du feu, si elles eussent été sèches, ont dû être ramassées au râteau, et il s'en est suivi un surcroît de travail pour les colons. Ces causes et la mauvaise graine ont fait que la récolte des navets a presque complètement manqué.

6. Je connais tous les colons et je puis témoigner de leur industrie, de leurs habitudes de sobriété, et de leur persévérance pour surmonter tout obstacle que rencontre la volonté que chacun d'eux a de se faire un gîte pour lui et sa famille. La bonne harmonie règne entre eux. Les différences en religion comme en politique ne les empêchent pas de vivre en paix. Le bon accord règne dans toute la colonie, et mutuellement l'on s'y rend service.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) EBENEZER PERRY.

Andrew Russell, écr.,  
Sous-commissaire des T. de la C.,  
Toronto, C. O.

TABLEAU des grains, etc., récoltés sur le chemin d'Addington en 1858, depuis avril jusqu'à décembre.

| Articles.              | Poids et mesures. | Valeur. | Valeur totale. | Remarques.                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------|-------------------|---------|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                        |                   | \$ c.   | \$ c.          |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Sucre .....            | 5424 lbs.         | 0 10    | 542 40         |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Mélasse .....          | 258 gals.         | 0 75    | 171 00         |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Vinaigre .....         | 298 "             | 0 25    | 74 50          |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Poisson .....          | 50 "              | 6 00    | 300 00         |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Tonnellerie .....      |                   | 15 00   | 15 00          |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Bois de sciage .....   | 121,000 pds.      | 6 00    | 726 00         |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Bardeaux .....         | 84,000            | 1 25    | 105 00         |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| *Blé d'automne .....   | 1297 bois.        | 1 25    | 1621 25        | *J'avais calculé que le blé d'automne rendait 4 boisseaux par cent gerbes, mais une fois battu il a rapporté en moyenne 6 boisseaux par 100 gerbes, et c'est ce qui fait qu'ici la quantité du blé d'automne est plus grande que ne l'indique le rapport mensuel. |
| Blé de printemps ..... | 784 "             | 1 00    | 784 00         |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Avoine .....           | 1895 "            | 0 45    | 852 75         |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Blé-d'Inde .....       | 169 "             | 0 80    | 125 20         |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Orge .....             | 72 "              | 0 80    | 57 60          |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Pois .....             | 86 "              | 0 80    | 68 80          |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Seigle .....           | 298 "             | 0 80    | 238 40         |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Fèves .....            | 9 "               | 2 00    | 18 70          |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Trèfle blanc .....     | 13½ ton.          | 15 00   | 202 50         |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Avoine hâtive .....    | 1 "               | 12 00   | 12 00          |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Foin sauvage .....     | 100 "             | 5 00    | 500 00         |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Navets .....           | 1330 bois.        | 0 30    | 399 00         |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Patates .....          | 6309 "            | 0 50    | 3154 50        |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Potasse .....          | 20 brls.          | 30 00   | 600 00         |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Viande de daim .....   | 76 "              | 3 00    | 288 00         |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Fourrures .....        | .....             | .....   | 125 00         |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                        |                   |         | \$10990 00     |                                                                                                                                                                                                                                                                   |

J'ai estimé la valeur de chaque article au prix de vente sur les lieux. La viande de bœuf et de lard est un item dont j'ai négligé de faire le calcul, mais s'il était ajouté à cet liste d'articles, les produits des colons s'élèveraient à trois fois plus que le taux de l'an dernier.

(Signé,)

E. PERRY.

## T.

## DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

Toronto, 20 décembre 1858.

Conformément à certaines dispositions du statut de la 22e Vict., chap. 86, il a plu au gouverneur général en conseil adopter les règlements suivants pour les pêcheries au saumon et à la truite de mer dans le Bas-Canada.

*Règlement A.*—Conformément au sens et à l'intention des quatrième et septième sections de l'acte des pêcheries, il est par le présent déclaré que de ce jour, pour toutes fins pratiques, la couronne reprend et rentre formellement en possession de toutes les stations de pêche au saumon et à la truite de mer qui lui appartiennent dans le Bas-Canada; et que désormais personne ne pourra, soit à titre de priorité ou en considération d'occupation antérieure, réclamer aucune de ces places, et que quiconque continuera à occuper ou à se servir d'aucune pêcherie à rets pour le saumon ou la truite de mer, sans obtenir de la couronne un bail ou permis à cet effet, encourra, après avis préalable, les peines et pénalités imposées par le susdit acte,—sauf néanmoins tout autre recours pourvu par la loi en pareil cas.

*B.*—Il ne sera pas permis de se servir, dans le cours d'aucune rivière ou ruisseau fréquenté principalement par le saumon ou la truite de mer, de rets stationnaires, rets en dérive, rets flottants ou à puiser, seines, claies ou d'aucun autre instrument auto-moteur, à une distance plus éloignée de leur embouchure que la marque ordinaire des hautes eaux de la marée, ou en dedans de telles autres limites qui pourront être assignées sur les lieux à chaque possesseur d'estuaire par le surintendant des pêcheries pour le Bas-Canada, ou par le magistrat stipendiaire en charge du vaisseau du gouvernement employé à la protection des pêcheries.

*C.*—Tous rets ou autres appareils légaux, destinés à la pêche au saumon et à la truite de mer, devront être placés en dedans des estuaires de pêches à une distance de pas moins de 200 verges les uns des autres; l'intervalle ainsi désigné devant s'entendre devoir se trouver le long de l'une ou l'autre rive, et tel mesurage devra laisser libre l'espace compris entre un rets situé sur une rive et un autre situé sur la rive opposée, sans pouvoir tendre au milieu d'autres rets ou y mettre aucun autre obstacle.

*D.*—Le surintendant des pêcheries pour le Bas-Canada, ou magistrat stipendiaire commandant le vaisseau du gouvernement employé pour la protection des pêcheries, pourra prescrire, soit par des instructions écrites ou publiées, soit sur les lieux, la distance que l'on devra laisser libre entre les rets que l'on se propose de tendre dans les baies, ou ailleurs le long de la côte.

*E.*—A l'extérieur de la "chambre" ou dans l'enclos de chaque pêcherie stationnaire, destinée à la pêche au saumon ou à la truite de mer, on devra entretenir un clapet ou "porte" d'au moins dix pouces carrés, qu'on laissera ouverte depuis le coucher du soleil chaque samedi jusqu'à son lever chaque lundi, de manière à en laisser l'entrée ou la sortie libre au saumon et à la truite.

*F.*—Il est défendu à qui que ce soit de prendre du poisson d'aucune espèce ou en aucune manière dans les limites comprises dans les baux ou permis octroyés par la couronne, excepté avec la permission spéciale des bailleurs ou licenciés.

*G.*—Il est par le présent absolument défendu de prendre ou tuer le saumon ou la truite de mer à l'aide de flambeaux ou autres lumières artificielles, ou par le moyen de lance, nagog, harpon, crochets, crocs ou grapius.

*H.*—Il sera permis aux Sauvages, pour leur *bonâ fide* usage et consommation, de pêcher, prendre ou tuer le saumon ou la truite, même par les moyens ci-dessus défendus, durant les mois de mai, juin et juillet; mais ce privilège ne s'étendra qu'aux eaux qui ne seront pas baillées, données par permis ou réservées par la couronne; pourvu toujours qu'il soit expressément défendu en tout temps à tout et chaque sauvage, ainsi exempté, de vendre, trafiquer ou donner aucun saumon ou truite ainsi pris ou tué en la manière susdite.

*I.*—Quiconque, autre qu'un Sauvage, recevra, donnera, achètera, vendra ou aura en sa possession aucun saumon ou truite, dardé ou pris tel que susdit, sera passible des pénalités encourues par la loi; et tout poisson ainsi trouvé ou possédé en contravention à ce règlement sera confisqué, et il en sera disposé tel qu'ordonné par la loi.

*J.*—Il ne sera pas permis de pêcher dans aucune des eaux mises à part par la couronne pour la propagation naturelle ou artificielle du saumon ou de la truite, si ce n'est qu'avec la permission expresse du surintendant des pêcheries pour le Bas-Canada.

*K.*—On ne pourra dorénavant jeter ou envoyer en dérive aucunes croutes de bois, rebuts de planches ou autres saletés de moulin dans les eaux habitées par le saumon ou la truite de mer dans le Bas-Canada.

*L.*—Dans tous les cas de contravention aux présents règlements, le contrevenant sera passible des pénalités encourues par la 42<sup>e</sup> section de la 22<sup>e</sup> Vict., chap. 86.

La publication de ces présents règlements en langues anglaise et française dans la *Gazette Officielle*, sera avis suffisant pour leur donner force de loi.

P. M. VANKOUGHNET,  
Commissaire.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Toronto, 14 janvier 1859.

Le surintendant des pêcheries pour le Bas-Canada est autorisé à accorder des permis pour la saison, comprenant une période du 1<sup>er</sup> mai au 30 juillet, chaque année, pour l'occupation exclusive des stations de la pêche au saumon ou à la truite de mer sur les propriétés de la couronne de la côte inférieure, situées sur le fleuve St. Laurent et ses tributaires, dans le Bas-Canada, à raison de rentes discrétionnaires.

Toute personne désirant obtenir un permis devra faire application au surintendant à Québec, donnant une description de la localité et de l'étendue de la limite de pêcherie requise, ainsi que le prix offert pour l'usage de tel privilège sur icelle.

P. M. VANKOUGHNET,  
Commissaire.

T.

## RAPPORT ANNUEL DU SURINTENDANT DES PÊCHERIES POUR LE HAUT-CANADA.

HAMILTON, 31 décembre 1858.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport aujourd'hui du résultat général de mes travaux dans la surintendance des pêcheries du Haut-Canada durant le cours de l'année qui vient de s'écouler.

Je dois vous dire d'abord qu'ayant été retenu longtemps à Toronto, où l'on m'avait fait venir le 25 de mars pour aider à faire et préparer certains amendements nécessaires à "l'acte des pêcheries" de la session précédente du parlement, il m'a été impossible de visiter et d'inspecter en personne les endroits de pêche situés le long des bords et sur les différentes îles des lacs Huron et Supérieur. L'exemption éventuelle de ces eaux des clauses de l'acte existant qui en prescrivent la fermeture pendant une saison de l'année pour les lacs d'en bas, rendrait en quelque sorte ma présence moins nécessaire dans ces parages pendant les mois d'automne.—L'été étant déjà bien avancé lorsque la session de la législature s'est fermée, l'occasion était passée d'aller visiter les localités éloignées qui ne sont pour bien dire accessibles qu'en été par rapport aux communications.

Cependant, d'après des instructions spéciales reçues du département des terres publiques, en date du 20 mai, je suis allé visiter en personne les pêcheries de la Longue Pointe, de la Pointe aux Dindes et autres endroits adjacents sur le lac Érié; le département a reçu mes rapports *ad interim* sur les détails de ces visites.

Les pêcheries des environs de la langue de terre qui forme la Longue Pointe donnent un produit considérable, consistant en poisson blanc, achigan, (noir, vert et blanc, comme on l'appelle dans la localité), maskinongé, esturgeon et harenz. Les terres hautes sont occupées par des Canadiens et par des Américains. Ces derniers, en outre d'exploiter le plus grand nombre des pêcheries de la localité et de ruiner le bois qui autrefois y était en abondance et de grande valeur, ont fait des plantations de vignes du côté de la terre ferme, et cultivent du raisin, des melons, etc., fruits pour lesquels le sol et la position semblent bien adaptés.

Une grande partie de la Pointe se trouve submergée par fois, et elle est considérablement coupée de marais, de savanes et de côteaux de sable. La côte septentrionale est haute et escarpée, tandis que la rive méridionale forme une pente aisée et graduelle. Les deux côtes, cependant, présentent les plus grandes facilités pour la pêche à la seine ou au rets, et ces facilités en rendent la possession avantageuse d'une manière toute particulière.

J'ai eu l'honneur de recommander, comme résultat immédiat de cette inspection, qu'en vendant les terres publiques de cette Pointe, il faudrait en réserver une lisière d'au moins deux chaînes de profondeur, à partir du bord de l'eau, pour les fins d'occupation et de pêche, tout en garantissant aux acquéreurs des lots intérieurs un libre accès à la grève en tout temps sans porter le moindre préjudice aux pêcheurs dans leur occupation légale du rivage, ni causer le moindre dommage à leurs instruments de pêche.

J'ai aussi pris occasion de suggérer qu'il serait bon de m'autoriser à vendre à l'enchère publique l'occupation des différentes limites dont se composerait cette réserve, ensemble avec les privilèges de pêche vis-à-vis qui pourraient être accordés par permis spéciaux d'occupation aux gens qui voudraient en prendre.

De cette manière, j'ai lieu d'espérer que les droits de la couronne et les intérêts de la province seront mieux sauvegardés, et que le produit des localités pourra profiter aux habitants des bords du lac Érié, tout en devenant en même temps une source de revenu public.

Sur la propriété voisine de la Pointe aux Dindes, j'ai trouvé qu'il serait également possible d'établir plusieurs stations de pêche, y ayant déjà une spacieuse réserve le long des bords du lac. J'ai pareillement suggéré qu'il était désirable ici aussi, de vendre les locations avec les mêmes privilèges et d'en disposer de la même manière que je viens de décrire.

Tout le long des eaux canadiennes, jusqu'à la sortie du lac Huron, il se trouve éparses par-ci par-là des pêcheries de grande valeur, qui en y apportant les soins convenables, viendraient à rapporter des profits annuels de plus en plus con-

sidérables. Les pêcheries des fles, dont il y a plusieurs groupes à la hauteur de la Pointe Pelée, à la tête du lac Erié, et dans les rivières Détroit et St. Clair, sont excessivement rémunératives. A l'heure qu'il est, leur richesse, pour la plupart d'entre elles, est perdue pour les Canadiens. Comme toutes les meilleures pêcheries qui bordent le chenal septentrional du lac Huron, elles sont exploitées par des Américains qui en tirent de quoi alimenter les marchés de Buffalo, Sandusky, Cleveland et Détroit; ces gens s'y enrichissent au détriment de la province, à qui ils enlèvent un article de commerce des plus importants.

Je ne vois pas d'autre moyen effectif de remédier à ce mal que celui d'affermir tous les privilèges de pêche avec des restrictions convenables et des garanties, pour empêcher qu'on ne les épuise en les exploitant, telles que le gouverneur en conseil peut par des réglemens ordonner et prescrire.

Après avoir accompli ce service, je me suis occupé de plusieurs manières à des devoirs relatifs au règlement et à la disposition des nombreuses pêcheries qu'on exploite dans les environs de Niagara, de la Baie de Burlington, du marais de Dundas, du havre et de la péninsule de Toronto, et des côtes intermédiaires,—comme aussi des rivières Humber et Credit et de la rivière Port Hope, me procurant à ces derniers endroits le nom des propriétaires de moulins sur ces rivières à qui avis avait été donné avec des instructions relativement aux exigences de la 27<sup>e</sup> clause de l'acte des pêcheries.

Depuis j'ai visité les rivières qui se déchargent dans la Baie de Quinté, où j'ai pareillement notifié les différents propriétaires de chaussées de moulin, et leur ai montré pour leur instruction et gouverne le modèle de passage à poisson qu'ils sont obligés de construire en conformité des termes du statut.

Je prends la liberté de vous renvoyer aux rapports spéciaux que le département m'a fait faire sur ce sujet, ainsi qu'aux documents qui les accompagnent et à la correspondance générale qui s'en est suivie.

Le 1<sup>er</sup> de septembre dernier, à la requisition d'un très grand nombre des citoyens les plus influents de London (C. O.), je me suis rendu en toute hâte sur la rivière Thames pour y examiner les obstructions dont on se plaignait comme préjudiciables aux pêcheries de cette rivière.

Les requérants prétendaient qu'il était absolument nécessaire d'ouvrir des passages à poisson à travers les chaussées du moulin de Wardsville et de Kilworth, afin de permettre au poisson qui fréquente la rivière Thames de monter jusqu'à sa source tant pour la propagation de son espèce que pour l'avantage des habitants qui demeurent sur ces rives.

Ces gens se plaignaient avec raison que c'était une injustice à faire à tout un district aussi considérable et aussi densément peuplé que le leur, que de barrer ainsi la principale de leurs rivières de manière à priver entièrement les habitants des alentours, de la part à laquelle ils avaient droit dans les approvisionnements ordinaires de poisson.

Y ayant fait distribuer les avis préliminaires nécessaires en vertu de la loi pour remédier au cas, je suis parti néanmoins de la localité dans l'espoir que rien de plus ne serait nécessaire pour faire rendre justice aux gens, car j'avais remarqué et trouvé trop d'esprit public chez les intéressés pour croire qu'il faudrait recourir aux rigueurs de la loi.

J'ai aussi reçu de fortes représentations au même effet de la part des habitants de la Grandé Rivière. A leur demande, je me propose de visiter cette section du pays dans le cours de la prochaine saison. En attendant cette visite, je vais adresser mes avis par écrit aux différents propriétaires de moulins sur cette importante rivière.

Dans tout le cours de mes opérations de la saison dernière, j'ai eu en vue l'accomplissement de certaines instructions du département des terres publiques relativement à un plan pratique pour la disposition régulière et la régie systéma-

tique de toutes les pêcheries du Haut-Canada. Pour y parvenir, j'ai eu beaucoup à faire, et il m'est à peu près impossible d'entrer dans le détail de mes travaux. Je me bornerai donc, respectueusement, à vous en donner la substance dans quelques recommandations générales qui, au meilleur de mon jugement, me paraissent les plus propres à atteindre le but désiré.

Il y a évidemment un manque de système et un défaut de régularité tant dans l'occupation que dans l'exploitation des pêcheries de nos lacs. Ces vices sont autant au détriment du négoce des pêcheurs qu'à celui des intérêts de la province. Les restrictions que l'acte du parlement impose à présent ne sont pas suffisantes généralement;—elles ne touchent pas aux opérations de ceux qui font la pêche dans le temps où il leur est permis de la faire. Les pêcheurs eux-mêmes sentent ce mauvais état de choses, et ils verraient avec satisfaction l'adoption de mesures qui tendraient à y remédier. Tous ceux d'entre eux qui sont depuis longtemps en possession de pêcheries fixes en face de terres non encore octroyées, et dont la profondeur appartient encore à la couronne, ont le plus grand désir de s'assurer le fermage de leurs différentes limites, et de se relever ainsi de l'inquiétude naturelle qu'engendre chez eux "l'incertitude d'un titre." — Ils sont également désireux d'obtenir les privilèges de pêche qui s'y rattachent, tandis que d'autres qui sont dans l'habitude d'exercer le droit de pêche vis-à-vis des terres de particuliers, du consentement des propriétaires, ou vis-à-vis de leurs propres propriétés, désirent aussi acquérir un droit plus formel qui les mette à l'abri de toutes disputes et de tous empiètements pour l'avenir.

L'été dernier la population des pêcheurs s'est beaucoup occupée de la proposition d'octroyer des baux spéciaux ou des permis d'occupation, et je dois ajouter que la discussion s'est faite dans un esprit juste et libéral. Il s'est tenu des assemblées publiques en plusieurs endroits, et partout les gens ont exprimé le plus grand désir de concourir de suite dans les dispositions de protection adoptées par le parlement, ainsi que dans les arrangements secondaires au moyen desquels la loi se propose de les terminer à profit pour la meilleure gouverne des pêcheries.

La plupart des pêcheurs expriment le sentiment et la volonté de se soumettre à un impôt raisonnable comme loyer de terrains et pour privilèges distincts de pêche, selon que le gouvernement jugera à propos et nécessaire d'imposer.

J'ai toujours eu grand soin d'expliquer aux gens que le principal objet du gouvernement était de rendre le système de protection et la régie des pêcheries aussi profitables que possible; que de fait la réglementation et la garantie de leurs propres intérêts, par l'entremise desquels il doit résulter un bien public, sont le principal effet pratique de l'adoption d'un pareil système.

Comme indication des vues entretenues par les gens intéressés depuis longtemps et encore actuellement engagés dans les pêcheries, j'ai l'honneur de faire accompagner le présent rapport, du compte-rendu des procédés d'une assemblée publique tenue à Brighton. L'expression de cette assemblée peut être reçue comme l'indice des sentiments des pêcheurs des lacs du Haut-Canada en général.

Les instructions précises que j'ai reçues du département des terres publiques en septembre dernier, m'enjoignant entre autres choses de constater quels terrains de pêche existaient en profondeur de terres non concédées de la couronne, s'ils étaient occupés ou vacants, et si, étant en possession de quelqu'un, qui en avait ainsi la possession; aussi de désigner les limites qu'il serait le plus avantageux de donner à ces terrains, et d'établir la manière dont la couronne devrait les affermer. Il m'était de plus enjoint de donner mon opinion quant à l'opportunité de laisser ou non aux gens déjà en possession de ces stations le privilège d'en passer bail sans concurrence, ou bien s'il ne serait pas mieux de mettre tous les baux à la compétition publique. J'ai eu pareillement

instruction de fixer le montant des loyers dans le premier cas, et d'établir un prix de départ dans le cas de la vente publique des lots.

Quant aux permis de pêche partout ailleurs, je dois faire part au département de ce que je considère être le taux qu'il doit charger par pied de seine ou de rets en usage, si le gouvernement croit que ce mode de taxe sur les pêcheurs est le plus juste et le plus praticable.

En sus de la recommandation toute spéciale que je fais plus bas, je prends encore la liberté de vous renvoyer aux états et aux rapports qui vous ont été fournis jusqu'ici en réponse partielle aux instructions dont j'ai parlé plus haut.

L'idée me frappe qu'il est absolument nécessaire qu'un pareil système soit avant tout uniforme; dans son application sur une aussi grande échelle et vis-à-vis une aussi grande variété d'intérêts individuels et différents, l'uniformité me paraît le plan le plus simple à suivre, et voici celui que je me permets de suggérer.

Je prends donc sur moi de dire qu'il faudrait d'abord accorder des baux de la couronne pour trois ans pour l'occupation exclusive des limites territoriales qui sont encore disponibles et propres à servir comme stations de pêche. Ces baux devraient conférer un droit exclusif de pêche dans certaines limites désignées, en face des lots donnés à bail. Il faudrait encore donner des baux, pareillement exclusifs, pour tous les privilèges de pêche dans les eaux situées vis-à-vis et à portée convenable des terres des particuliers, ces baux devant aussi conférer l'usage des grèves et des eaux jusqu'à mi-chenal, ou être autrement inclusifs.

Le prix des fermages pour chaque limite serait en proportion de son étendue et de sa valeur relative.

Ces baux seraient dressés dans le langage le plus simple et le plus intelligible et dans les formes les plus concises, tout en étant parfaitement compatibles avec la loi; ils seraient datés soit du premier de mars ou d'avril de chaque année, et le loyer annuel serait payable d'avance.

Dans un cas ou dans l'autre, je crois, et je n'en doute nullement, que le gouvernement réaliserait en peu de temps un revenu très considérable, soit en invitant la concurrence des spéculateurs dans l'acquisition des privilèges qui lui appartiennent, soit en accordant un bail général au lieu de distribuer les terrains entre une infinité de petits locataires; ce dernier mode, comme de raison, donnerait beaucoup moins de trouble et serait bien moins dispendieux sous tous les rapports. Mais la question s'élèverait de savoir,—si ce ne serait pas une injustice à faire aux occupants passés et présents que d'adopter ce moyen? comme aussi, si ce serait le moyen le plus sage de conserver le contrôle des pêcheries des lacs, et d'encourager leur développement comme source naturelle d'approvisionnement et de commodité pour le commerce?—Néanmoins, il ne faut pas oublier, pour ceux qui sont concernés dans l'affaire, que "les intérêts acquis" qui existent depuis longtemps dans une longue jouissance des profits d'une pêche libre ont plutôt été soufferts que concédés, et l'on peut dire qu'il y a déjà longtemps que les gens se sont indemnisés plus que suffisamment.

Dans le cas de toutes les stations vacantes, de terre ou d'eau, elles devraient être soit affermées au premier demandant à prix fait, ou mises en vente publique.

Là où plusieurs réclamants prétendent avoir droit à une même station, ou à un même privilège de pêche, il faudrait les adjudger au plus haut enchérisseur.

Quant aux permis de pêche dans toutes les autres places, je dois dire que plusieurs modes d'arrangements m'ont été soumis: Les uns veulent qu'il soit imposé l'honoraire d'un permis sur chaque bateau-pêcheur; les autres préféreraient l'exaction d'un droit sur la prise par baril de chaque pêcheur. Je n'approuve ni l'un ni l'autre de ces deux moyens; le premier me paraît inefficace, et l'autre trop compliqué et à charge, sans compter que tous deux prêteraient à beaucoup de fraudes de la part des gens.



Le moyen le plus simple et le plus effectif, suivant moi, serait d'établir et d'imposer une taxe équitable sur tous les requérants : en décernant tous les ans des permis généraux pour la pêche à la seine, au rets et autres filets, au dard, etc., partout en pleine eau (sauf toujours dans les limites définitivement afferméés), avec une taxe spéciale pour chaque verge carrée de filet en moyenne. De cette manière, en supposant qu'il serait imposé un demi-cent par verge, la somme imposée à chaque individu pour ce qu'il emploie de filets ne serait qu'une bagatelle, et en considération des pouvoirs et de la protection que ce serait accorder aux locataires, l'imposition ne serait que nominale. Tous les filets, seines ou rets, seraient mis sur le même pied, et par ce moyen uniforme de prélever l'impôt de la saison, il n'y aurait aucune distinction entre les licenciés.

En revoyant les offres qui ont été faites ci-devant tant par les pêcheurs itinérants que par les pêcheurs sédentaires, l'on verra que l'échelle proposée donnerait, d'après le nombre d'individus, à peu près le même montant que celui que les gens ont déjà exprimé pouvoir et vouloir payer.

Quelque soit le plan qui sera d'abord adopté, je crains qu'il ne puisse être ni parfait en lui-même ni satisfaisant dans son exécution. Mais ce que je viens de suggérer respectueusement me paraît ce qu'il y a de plus convenable, s'il m'est permis d'en juger d'après ma propre expérience et d'après mes renseignements, et je pense qu'en tout et partout le plan que j'ai suggéré est celui qui devra opérer le plus à l'avantage et à la satisfaction de tous les intéressés.

Pour conclure, je demanderai qu'on m'autorise à démarquer toutes les limites de pêche et à donner les baux et les permis qui doivent être donnés, avec pouvoir et autorisation de collecter moi-même sur les lieux, les loyers et les impôts qui pourront ou peuvent être imposés aux gens concernés dans nos pêcheries.

D'après nos propres investigations faites à chaque place de pêche sur nos lacs, je me suis mis en état de pouvoir rendre compte, dans mon rapport annuel de 1857, de toutes les statistiques et autres données qu'une idée approximative du produit et de la valeur des différentes pêcheries du Haut-Canada, pouvait suggérer à un officier public dans ma position. N'ayant pu en faire autant dans mes visites de l'été dernier, je me suis efforcé de me procurer des percepteurs de douane à chaque port l'état de la quantité et de la qualité du poisson qu'on avait exporté aux Etats-Unis, ou qu'on avait expédié le long des côtes dans le cours de la saison. Mais vu la grande quantité de toute espèce de poisson qui se consomme dans le pays, ou dont on dispose autrement, sans compter l'immense exportation qui s'en fait, tant frais que salé, par les Américains qui le préparent, ou par d'autres qui le font pour eux, et qu'ils vendent directement dans les cités des Etats-Unis, il faut nécessairement que nos rapports soient bien imparfaits, et ne puissent donner une idée complète du commerce qui se fait dans nos villes. J'espère, cependant, qu'à l'avenir nous serons en état de nous procurer tous les renseignements de cette nature qui pourront nous être utiles, et cela dans tous leurs détails.

Le tout respectueusement soumis,  
Votre obéissant serviteur,

JOHN McCUAIG,  
Surintendant des pêcheries du Haut-Canada.

A l'hon. P. M. Vankoughnet,  
Commissaire des terres de la couronne,  
Etc., etc., etc.  
Toronto.

(Copie.)

A une assemblée des pêcheurs de Presqu'Isle et de toute la côte au nord de cette localité, ainsi que des autres intéressés dans les pêcheries de cette partie du pays, tenue à Brighton, le 27 du courant, M. H. Squire est appelé au fauteuil. Après que les pêcheurs eurent exprimé leurs vues à l'assemblée, et le sujet ayant été discuté dans tous ses détails, il fut laissé à M. Leslie de faire le résumé des opinions émises, dont il ferait rapport à une autre assemblée convoquée pour le 1er décembre, et à cette assemblée ce qui suit fut soumis à son approbation :

D'après la 67<sup>e</sup> section de l'acte des pêcheries passé dans la dernière session du parlement, il paraît que l'on s'attend à ce qu'à une époque prochaine le gouvernement retirera un revenu considérable des pêcheries du Haut-Canada, qui ne produisent aucun revenu direct. L'intention actuelle du surintendant est de travailler à produire ce revenu par les contributions volontaires des pêcheurs, payées par voie de rémunération pour les privilèges dont ils jouissent, et comme moyen de leur garantir la possession des stations de pêche qu'ils occupent.

Les pêcheurs de Prince Edouard, qui habitent au sud-est de Presqu'Isle, sont venus de l'avant, paraît-il, et ont offert une forte somme pour leurs places de pêche respectives. Ceux qui se livrent à cette industrie dans cette partie-ci du pays sont également prêts à apporter leur quote-part au fonds général ; mais comme il existe une grande différence entre les privilèges et immunités des deux localités, ils sont d'avis que dans la somme à souscrire, la différence devrait être de même proportionnée aux avantages.

A Wellington et sur le rivage de Weller, l'on fait usage de grandes seines, et aux deux endroits, les principales places de pêche font partie du domaine public, tandis que les stations où l'on se sert de rets, sont généralement situées sur les propriétés de particuliers. Mais dans ce voisinage, c'est presque tout le contraire, car Presqu'Isle, notre principale localité où la pêche se fait avec des rets, appartient encore à la couronne, et une grande partie du rivage, sur lequel sont hâlées les seines, appartient en pleine propriété aux occupants. Il serait alors injuste, cela se conçoit, d'exiger autant d'un individu qui tire sa seine sur son propre terrain, qu'il a acheté et payé, qu'on pourrait le faire s'il occupait une place de pêche pour laquelle il n'aurait rien été versé dans la caisse publique.

Comme les pêcheurs qui se servent de rets n'adoptent pas un endroit particulier, il ne serait pas de leur avantage d'avoir des limites prescrites ; s'ils veulent exercer leur industrie avec succès, il leur faut suivre les bancs de poissons, qui semblent se complaire à changer souvent de place ; l'idée de les taxer en leur fixant des limites sur la rive serait illusoire et sans effets, et le projet d'imposer une taxe proportionnée à la longueur des rets tendus, aurait l'effet de nuire à l'industrie, car un équipage pourra embrasser une étendue de 1000 perches, tandis qu'un autre, par manque d'énergie et d'esprit d'entreprise, n'occupera que la moitié de cette étendue, bien que composé du même nombre d'hommes.

Or, il résulte de tout ceci que le meilleur moyen d'obtenir un revenu serait d'établir un système d'enregistrement, d'après lequel chaque bateau destiné à faire la pêche, soit avec la seine ou le rets, aurait droit à une licence pour la saison, moyennant le paiement d'un petit honoraire, disons de \$4.

Quelques règlements et restrictions, paraît-il, ont été proposés en d'autres endroits à l'égard de la distance des seines où il faudrait que les rets fussent tendus, et il a été rapporté que l'on avait fixé cette distance à un mille. Si cette suggestion est mise à effet, elle ruinera les pêcheries dans cette localité et dans plusieurs autres, ou sur les meilleures places le long de la rive de presque tout le lac, aucun des genres de pêche ne pourrait y être exercé.

Il s'est rencontré quelques difficultés sur d'autres rives à l'égard du droit des individus, mais dans ces environs il a toujours existé une bonne entente parmi

les pêcheurs, et même là où il y avait le plus de désaccord il semble que le tout s'est arrangé à l'amiable, car il n'y a plus maintenant de disputes, et les droits des divers occupants paraissent avoir été reconnus et respectés par leurs voisins. L'on doit en conséquence présumer que le moins on imposera de règlements et de restrictions, plus il y aura de chances de maintenir l'ordre et les bons sentiments parmi les hommes employés, car si l'on considère qu'il est facile de définir des limites et de les rendre parfaitement manifestes sur terre, d'un autre côté les lois immuables de la nature sont là pour dire que de pareils règlements ne peuvent être suivis sur mer. Que le courant monte vers le lac, et une seine rasera inévitablement une grande partie de la terre à droite, et si au contraire il descend, elle longera également à gauche, et aucun règlement ne saurait empêcher les tempêtes ou le courant, etc., de mêler les rets. De plus, si un rets était jeté sur une seine de terre, il serait emporté dans le hâlage, et ce serait là une punition assez sévère pour prévenir une répétition volontaire d'une pareille violation de l'usage établi. Et les pêcheurs, même ceux qui par intérêt pourraient être portés à avoir une opinion contraire, s'accordent tous à dire qu'un rets ne nuit aucunement à une seine, quelque près qu'il en soit tendu.

En vue de la grande importance du poisson blanc comme article de commerce, l'on est d'avis que ce serait agir inconsidérément que de donner la prépondérance à l'une de ces manières de faire la pêche de ce poisson, et il serait particulièrement injudicieux de la donner à la seine au détriment du rets, car il y a peu de doute qu'avant peu il sera prouvé que ce dernier mode de faire la pêche sur ces lacs est le plus avantageux de tous ceux employés à cette industrie, et que c'est par lui que le public peut être constamment approvisionné du plus beau de ce poisson, sans compter qu'il nuit moins que l'autre à la propagation de l'espèce.

J. YOUNG LESLIE.

21 novembre 1858.

A l'assemblée du 31 décembre dont il est question plus haut, le rapport ci-dessus a été approuvé et adopté unanimement.

(Signé,)

H. SQUIRE,  
Président des deux assemblées.  
J. YOUNG LESLIE,  
Secrétaire.

Vraie copie,

JOHN McCUAIG,

Insp. des pêcheries du H. C.

T 2.

## RAPPORT ABRÉGÉ DU SURINTENDANT DES PÊCHERIES DU BAS-CANADA, POUR L'ANNÉE 1858.

A l'honorable

Commissaire des terres de la couronne,  
Etc., etc., etc.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport relativement aux pêcheries du Bas-Canada pour l'année 1858.

Dans le mois de juillet dernier, ayant fait les préparatifs nécessaires pour visiter le golfe St. Laurent, je partis de Québec le 25, ayant préalablement visité les districts de Saguenay, Malbaie, Sherbrooke, St. François, et autres endroits, dont je parlerai plus loin.

En descendant, le premier endroit où j'arrétai fut la Rivière Ouelle. La pêche du saumon en cet endroit, comme partout sur la rive sud, avait été très abondante.

Touchant à la Rivière du Loup, nous traversâmes à Saguenay. J'avais visité cet endroit peu de temps auparavant, en conséquence d'une dispute qui s'était élevée entre l'agent de la compagnie de la Baie d'Hudson et quelques autres individus, qui tendaient des rets dans ou près de la pêcherie de Tadoussac.

A mon arrivée je trouvai que M. Radford, juge de paix intègre et judicieux, avait convoqué toutes les parties, sur la plainte du porteur de la malle, dont la vie avait été mise en danger par le fait que les deux parties avaient tendu des rets de manière à nuire à la navigation. (Ces rets avaient été la cause première de la plainte.)

L'audition de cette cause eut lieu le jour de mon arrivée ; et conformément à la 14e clause de l'acte des pêcheries, le magistrat ordonna que les rets des deux parties fussent enlevés, et la plainte originale se trouva ainsi réglée.

Il serait bon que tous les magistrats s'entendissent avec le surintendant des pêcheries, comme le fait M. Radford, auquel j'ai beaucoup d'obligation pour des affaires relatives aux pêcheries.

Rien ne tendrait plus à la conservation et au développement des pêcheries au saumon qu'un système judicieux de fermages et de licences, car, bien qu'il pourrait produire un peu de désagrèments pour ceux qui s'imaginent avoir des droits de *squatter*, l'on verra dans quelques années, tant dans la conservation que dans la reproduction du poisson, et ensuite dans sa quantité considérablement accrue, que l'on n'aurait pu trouver aucun autre moyen pour faire face aux besoins de la situation. Quels que soient les fermiers,—que ce soit la compagnie de la Baie d'Hudson ou une autre compagnie, ou que ce soit des particuliers,—le droit exclusif qui sera accordé (à ceux qui paieront un juste équivalent pour ce droit) mettra fin aux querelles qui ont existé et qui existent encore entre la compagnie de la Baie d'Hudson et le public ; et si cette compagnie devenait fermière de ces rivières (après une franche compétition), l'on ne pourra plus le lui reprocher, puisque tout le monde aura eu le même droit de mettre à l'enchère.

Pendant que j'étais à Tadoussac, où j'ai été détenu par des vents contraires, je visitai les divers tributaires du Saguenay, la Marguerite, la petite rivière Saguenay, et la petite rivière St. Jean. Dans cette dernière la pêche au dard avait été faite par Delaire, un transgresseur de la loi bien connu, qui sera encore puni pour ses méfaits. Outre ces rivières, il y a plusieurs belles stations à saumon, qu'il sera bon d'affermir et de régler pour la pêche au rets.

Lors de ma visite à ces rivières, j'étais accompagné de M. Whitcher, du Bureau des terres de la couronne, qui, à ma demande, avait eu la permission de m'accompagner pour m'aider dans l'accomplissement des nombreux devoirs que j'avais à remplir. Je chargeai M. Whitcher de voir à la construction de "passages de migration," dans les rivières St. Jean et Saguenay, et aux moulins de Portneuf. Je sais qu'il eût quelque difficulté à forcer l'agent de Portneuf à construire le passage ; mais enfin (je crois) il le fit se soumettre à la loi.

Je vois que la patience, dans ces matières, est trop souvent prise pour de la faiblesse, et si, à l'avenir, après avoir reçu l'avis légal et les plans, etc., pour la construction de passages de migration, ils ne sont pas construits dans les différentes chaussées (où le saumon cherche à monter), la loi devra avoir son cours, et les propriétaires n'auront personne qu'eux-mêmes à blâmer.

*Mardi, 3 août.*—Je suis allé aux moulins de Portneuf, et j'ai vu qu'il n'avait pas été fait de passage dans la chaussée. M. Peverly (l'agent) dit que c'était parce qu'il y avait une brèche dans la chaussée, et que le saumon pouvait y passer. J'ai examiné la place, et j'ai vu que bien qu'il parût y avoir une légère brèche, il paraissait improbable que le saumon pût surmonter cette difficulté. Je dis donc à M. Peverly qu'il fallait qu'un passage fût construit. Je lui en montrai un modèle et lui donnai toutes les instructions nécessaires. M. Whitcher, qui était avec moi, vit plus tard à ma demande que le passage avait été fait.

7 août 1858.—Au Sault de Cochon, je visitai la chaussée de moulin et la chute. La chaussée ne sert pas, et la chute est si près du moulin et si haute que ce serait gaspiller de l'argent que d'y construire un passage à poisson.

9 août.—Exploré la rivière Laval jusqu'à une certaine distance en remontant, et la trouvai bien remplie de saumon et de truite de bonne grosseur et de belle qualité. Le produit de la pêche au rets à l'embouchure de la rivière est en moyenne de huit à neuf cents saumons de la plus grande espèce, pesant 20 lbs. en moyenne, mais quelquefois jusqu'à 65 lbs. La pêche de la truite de mer est presque incroyable et d'une qualité supérieure. Les chutes de la rivière Laval sont à environ 27 milles de son embouchure.

10 août.—Arrivé à Bersimis, et je fus content de voir qu'il n'y avait pas de goëlette (comme autrefois) faisant le trafic du saumon dardé, et je considère la victoire à moitié remportée par l'abolition d'une pratique aussi vile et aussi destructive. Je trouvai que les Sauvages Montagnais avaient pêché quelques saumons au dard, pour leur propre consommation, n'en ayant pas vendu du tout.

Avant de me rendre au haut de la rivière, je réunis tous les Sauvages, et, au moyen d'un interprète, je leur expliquai la loi, et je leur montrai les conséquences qui résulteraient pour eux, comme transgresseurs de la loi, s'ils ne s'y conformaient, et le dommage qu'en subirait les pêcheries. Mes remarques furent bien reçues, et ils admirent leur erreur en enfreignant la loi; mais ils paraissaient être sous l'impression qu'ils avaient un droit de propriété sur la rivière Bersimis, disant qu'elle leur avait été octroyée par lord Elgin, le ci-devant gouverneur général du Canada. Je partis ensuite avec M. Whicher pour explorer la rivière et ses tributaires. La rivière Bersimis ne le cède qu'à celle du Saguenay; elle est la seconde en grandeur sur la rive nord, et abonde en saumon des plus gros. Il n'est pas tendu de rets dans cette rivière, et l'une des raisons, pour lesquelles j'y suis allé, était afin de voir s'il n'était pas possible d'en tendre; sur la rivière Saguenay, il est tendu des rets en plusieurs endroits, et je trouvais étrange qu'il n'en fût pas de même sur la Bersimis. Nous fîmes notre premier campement à environ neuf milles en remontant, dans un endroit qui paraissait propre à la pêche au rets. Le lendemain à 5 heures, A. M., nous nous remîmes en route. La rivière devint bientôt rapide, se trouvant au-dessus de l'action de la marée. Jusqu'ici nous n'avions aucun signe de la présence des Sauvages Micmacs, bien qu'il fût évident, par les flambeaux qui flottaient ci et là, qu'ils étaient proches.

14 août.—Arrivé aux chutes ce matin. Elles sont hautes d'environ 30 pieds, et tombent dans une baie d'environ un mille de circonférence, au milieu de laquelle se trouvent plusieurs îles. Je fus surpris de trouver au moins une centaine de loups-marins qui plongeaient de côté et d'autre à la recherche de leur proie. Ce sont les plus grands ennemis que puisse avoir le saumon, et quiconque affermera cette rivière ou toute autre fréquentée par les loups-marins, fera bien de les détruire. Le saumon ne peut remonter ces chutes. Tout le poisson de la Bersimis doit être dans la rivière et ses tributaires, depuis les chutes jusqu'à son embouchure. Ayant obtenu tous les renseignements possibles, nous commençâmes alors à descendre; et arrivés à la Ni-pe-wi-we-caw-cou-anan, notre guide nous dit que le saumon remontait cette rivière pour frayer, et nous la remontâmes jusqu'à une certaine distance. Aucune rivière ne pourrait être plus propice au traî du saumon; elle est composée de beaux étangs et de battures de gravier. Ce doit certainement être l'alevinier-reproducteur de la Bersimis, et doit être conservé comme tel. Comme nous nous en revenions, nous rencontrâmes un Sauvage et son camarade qui étaient venus, comme nous l'avions déjà appris, pour faire la pêche au dard. Je les renvoyai au poste, après leur avoir donné quelque chose à manger,—ce dont ils avaient grand besoin,—et je leur fis promettre de ne plus y revenir.

Relativement à la Bersimis, d'après les occasions que j'ai eu de juger de ses capacités, je dirai que l'on devrait permettre de seiner dans la baie et à l'embou-

chure de la rivière. Je pense que l'on éprouvera beaucoup de difficultés avec les rets qui sont généralement en usage. Entre les mains d'un pêcheur expérimenté, ils seraient précieux, car le gros poisson y est en abondance. Ayant réglé toutes les affaires d'une manière satisfaisante, nous quittâmes la Bersimis le 16 août. La lettre suivante reçue de C. Rankin, écr., du Poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson à Bersimis, peut n'être pas sans intérêt.

A. R. Nettle, écr.,

“ Je suis heureux de vous informer du départ des Micmacs de notre village. Ils sont partis d'ici une journée ou deux après votre départ, et je ne pense pas qu'ils reviennent jamais. Au moins c'est ce qu'ils disaient en partant. Je pense que la manière ferme et sensée dont vous leur avez ordonné de partir a eu l'heureux effet de produire le résultat désiré.

“ Je dois aussi vous dire combien les bons Montagnais sont satisfaits de votre visite. Croyez-moi, vous emportez leurs meilleurs souhaits. Ils prononcent votre nom avec beaucoup de respect. J'espère que vous ne rencontrerez pas de plus grands obstacles que vous n'en avez rencontré à Bersimis. De fait, le vieux chef m'a prié de vous exprimer sa gratitude, au nom de ses gens, pour vos manières affables et courtoises.”

En arrivant à Godbout je trouvai environ vingt navires faisant la pêche à la morue : il y en avait eu de 50 à 60 à Godbout, — ils s'étaient chargés et étaient partis. La pêche de l'automne ramènera à peu près le même nombre.

Lorsqu'ils peuvent le faire impunément, les équipages de ces navires jettent les débris dans la rivière où ils nettoient le poisson, et ce ne sera que lorsque la rivière sera affermée que cet abus cessera, par l'imposition d'une forte amende sur ceux qui persisteront à enfreindre la loi.

Des navires américains avaient croisé dans les environs de Godbout et de la Baie St. Nicolas, pêchant le maquereau. Ils n'avaient pas été aussi heureux que l'année dernière.

Plusieurs personnes s'étaient établies dans la Baie de Godbout, et faisaient la pêche au saumon.

La rivière Godbout avait rapporté environ 1150 saumons à la compagnie de la Baie d'Hudson, d'autres individus en avaient pris environ 100, et les rets de la Baie en avaient donné environ 2000.

Il sera bon d'affirmer cette rivière et cette baie aussitôt que possible, ou il viendra d'autres *squatters* de Gaspé ou d'ailleurs, et en peu de temps cette précieuse pêcherie sera détruite.

Désirant obtenir des renseignements sur la rivière de la Trinité, nous entrâmes dans la baie et débarquâmes M. Whitcher, qui devait visiter et faire rapport sur la pêche de la rivière et de la baie de la Trinité.

#### *Baie des Sept Isles.*

Il y avait environ vingt navires américains et autres à l'ancre dans cette baie. M. Clarence Hamilton exploite ici une pêche à la morue ; il employait environ 40 hommes, et avait pris à peu près 2000 quintaux de poisson. Il a aussi établi une pêcherie à Mingan, qui a aussi été très fructueuse. Le poisson est préparé pour le marché étranger.

Au commencement de la saison, la morue se jeta en si grande quantité dans les rivières Godbout et Moisie qu'elle remplissait l'embouchure de ces rivières ; et si les gens eussent eu des seines propices, ils auraient pu en prendre autant qu'ils l'auraient voulu.

La rivière Marguerite est un beau cours d'eau, et bien qu'il n'y ait été pris que 30 barils de saumon durant la saison, je suis convaincu que la pêche aurait rapporté beaucoup plus si elle avait été convenablement faite. La truite est de

la plus belle qualité (truite argentée). Jusqu'à présent il n'a pas été pris de maquereau à l'intérieur, les navires américains et autres qui croisent près de la baie l'empêchant d'y entrer, et du moment qu'un banc de poisson fait son apparition, les seînes sont mises en requisition. La prise moyenne ici n'avait pas dépassé 200 barils.

L'on m'a fait des plaintes innombrables relativement aux droits des pêcheurs américains. Le traité de réciprocité leur donne le droit de pêcher dans les baies et les golfes, mais non pas de nuire aux pêcheurs anglais, ni dans aucune rivière, mais jusqu'à ce que les limites du fleuve St. Laurent soient déterminées, ni moi ni le magistrat stipendiaire commandant la *Canadienne* ne peut intervenir.

Suivant les instructions reçues du département, je suis entré en communication avec M. Perley, commissaire des pêcheries anglaises, et comme on le verra par des extraits d'une lettre annexés à ce rapport, M. Perley désire beaucoup voir régler les lignes frontières.

La baie des Sept Iles est d'une grandeur considérable, à la tête de laquelle il y a plusieurs petites rivières, et d'une grandeur tolérable. D'après certaines causes, je crois qu'une grande quantité de saumon doit venir dans la baie, et dans les rivières autour de la baie, pour frayer; il n'y a pas de pêches au saumon dans la Baie. Chaque année de grandes quantités de frai de saumon sont prises dans les rets à hareng.

Il n'est pas facile de dire comment on peut éviter la prise de ces jeunes saumons, mais la chose mérite qu'on s'en occupe sérieusement. Il faut que ces jeunes poissons descendent des rivières à la tête de la baie, et dans ce cas il faut que le saumon y monte pour frayer. Je suis convaincu qu'il y a encore plusieurs précieuses pêcheries à saumon à découvrir.

Je visitai ensuite la rivière Moisie (dont j'ai transmis un plan à votre département, il y a quelque temps, indiquant les différents endroits où il avait été tendu des rets durant la dernière saison). On peut se former une idée du honteux système suivi dans cette rivière, par le fait qu'il y a été tendu plus de 12,000 brasses de rets durant la dernière saison. Je remontai la rivière sur une distance considérable, et j'ai été parfaitement étonné de voir que partout où il pouvait être pris un poisson, il avait été tendu des rets. Le saumon avait aussi été suivi jusqu'aux eaux supérieures et pêché au rets.

Une preuve des mauvais résultats d'un pareil système se trouve dans l'exposé suivant :

Il a quelques années il n'était tendu que 1700 brasses de rets dans cette rivière, et le produit était de 500 tierçons, ou 750 barils. Il y a quatre ans, lorsqu'on commença à comprendre que la compagnie de la Baie d'Hudson n'avait aucun droit de pêche exclusif, beaucoup de gens de Gaspé et d'ailleurs vinrent pêcher le saumon dans la rivière; la pêche aux rets commença alors à se faire sur une échelle ruineuse. En 1856 il en était tendu 8,000 brasses; en 1857, il y en avait 10,000, et cette année (1858) il n'en a pas été tendu moins de 12,000 brasses dans la rivière Moisie. La différence de la prise du poisson entre les deux années 1857 et 1858 n'a pas été de moins de *deux cents barils*, l'année 1857 donnant 600 barils, et cette année la prise n'étant que de 400,—ce qui réduit la valeur de la prise de £2,400 qu'elle était en 1857, à £1,600 en 1858,—faisant une différence de pas moins de £800, en évaluant le poisson à £4 par baril (ils le vendent de £4 10s. à £5.)

Cet état de choses s'applique non seulement à la rivière Moisie, mais à d'autres rivières; et je crains que la prise de l'année prochaine ne rapporte encore moins.

Les pêcheries à saumon de la rivière Tay sont affermées pour la somme incroyable de £18,500 par année. Plusieurs autres rivières d'Irlande et d'Ecosse,

se louent de £750 à £1,000 par année ; et cependant ces rivières ne peuvent être comparées aux nôtres pour la grandeur.

Les facilités qui seront données pour le transport du poisson de toute sorte, au moyen du chemin de fer qui sera construit jusqu'à la Rivière du Loup, augmenteront considérablement la valeur de ces pêcheries.

Jérôme Marc, Sauvage Montagnais, ayant une femme et cinq petits enfants, déposa la plainte suivante devant moi. Il me dit que quelques pêcheurs américains étaient débarqués à la Pointe à la Chasse (près des Sept Iles), et avaient mis le feu à sa cabane, détruisant tout ce qu'il possédait :

|                             |         |
|-----------------------------|---------|
| 1 poêle.....                | \$12 00 |
| 20 pièges d'acier .....     | 40 00   |
| 5 paires de raquettes ..... | 10 00   |

Outre d'autres articles de valeur pour le propriétaire ; et ce qui rend l'affaire encore plus pénible, c'est que le pauvre homme est incapable de chasser durant l'hiver, n'ayant pas les moyens d'acheter des pièges. Il y eut une autre cabane incendiée dans le même temps, appartenant à un Sauvage du nom de Barthélemi qui a tout perdu de la même manière.

Il ne pouvait dire le nom de ces individus ni celui de leur navire ; et je n'ai pu comprendre non plus que ce fût un acte volontaire, mais plutôt le résultat de la négligence, les gens ayant fait un feu dans le bois qui s'est étendu sur plusieurs acres, et qui a atteint les cabanes.

Parmi tant de navires qui étaient à l'ancre ou qui croisaient aux environs de la baie, il fut impossible de trouver qui avait mis le feu, parce que les équipages des navires débarquent souvent et rôdent dans les bois ou sur la grève.

1er septembre.—Arrêté à Mingan. Le capitaine Harbour, de Gaspé, venait d'y apporter une grosse baleine qu'il avait tuée la veille, dont il tira 73 barils d'huile. La longueur de la baleine était de 96 pieds. Les pêcheurs à la baleine ont très bien réussi cette année.

Remonté la rivière Manitou, tributaire de la Mingan. Le poisson n'a aucune difficulté à monter la chute, après laquelle ils ont 30 milles d'eau tranquille. La rivière Manitou ne devrait être seinée sous aucun prétexte, même à son confluent avec la Mingan, bien qu'elle se trouve soumise à l'action de la marée. Ces deux rivières devraient être réservées pour la pêche à la mouche. Aucun rets ne devrait être tendu dans la Mingan, excepté à son embouchure ; et l'on devrait avoir soin de ne pas barrer toute la rivière.

La pêche à la morue a été faite avec beaucoup de succès tout le long de la seigneurie Mingan, et il est descendu un ou deux navires d'Oswégo, qui sont retournés satisfaits de leur voyage.

9 sept.—Arrivé au Bassin de Gaspé, et trouvé un état de choses très décourageant. Les pêcheries au saumon étaient très fructueuses il y a quelques années, mais aujourd'hui elles sont presque détruites. Mon premier soin a été d'enlever les claires qui obstruaient la navigation des rivières York et Dartmouth.

Comme preuve de la nécessité de régler les rets, il suffira de ce qui suit. M. Joseph Eden, du Bassin de Gaspé, avait une pêche vis-à-vis sa propriété, qui était très productive. Son voisin, voyant ses succès, tendit un rets à quelques centaines de verges au-dessus du sien, et près de l'embouchure de la rivière. La conséquence fut que la pêche de M. Eden fut entièrement détruite, et que celle de son voisin fut établie.

Le procédé est le même sur toutes les rivières, et exige une action immédiate. Il devrait être établi des pêches à saumon convenables, en accordant une licence et chargeant un prix de fermage modique.

J'ai été prié par les pêcheurs de la baleine à Gaspé d'exposer au gouvernement la destruction causée par les fusées ou bombes, qui blessent souvent les



baleines, mais les tuent rarement. Ils sont d'opinion que si cette pratique est continuée, la pêche à la baleine sera bientôt détruite dans le golfe. L'habitude de tirer sur les baleines devrait certainement être prohibée.

Peu de personnes connaissent la valeur de nos pêcheries à la baleine dans le golfe et le fleuve. Voici un état du produit de cette pêche pour 1858 :

### PECHE A LA BALEINE DE GASPÉ.

| Noms.                       | Barils.      |
|-----------------------------|--------------|
| Capitaine Baker .....       | 387          |
| “ Stewart .....             | 330          |
| “ Studdard .....            | 250          |
| “ Harbour .....             | 203          |
| “ Coffin .....              | 184          |
| “ Annette (Frères) .....    | 140          |
| “ Trip .....                | 130          |
| Total.....                  | 1624 barils. |
| Valeur.                     |              |
| 1624 barils, à \$16.00..... | \$25,984.00  |

Ce serait donc un très grand mal de souffrir la destruction d'une branche d'industrie aussi précieuse.

La nomination d'inspecteurs de districts aura un bon effet, surtout à Gaspé et à Bonaventure ; et après quelques condamnations les gens apprendront à respecter la loi.

Ayant fait les préparatifs nécessaires pour visiter la Baie des Chaleurs, Bonaventure et la Ristigouche, je donnai des ordres pour que la goëlette retournât à Québec et fût remise au propriétaire.

A New Carlisle, plusieurs habitants exprimèrent leur contentement de l'intérêt que prenait le gouvernement aux pêcheries. M. P. Vibert, qui connaît très bien les pêcheries de ce district, dit que la racine du mal, relativement aux pêcheries, était la vente et l'achat du poisson tué illégalement, et que le grand but à atteindre sera de mettre fin à cette pratique. Je trouvai ici, comme ailleurs—le dard ayant remplacé les rets—la pêche au saumon réduite au dernier point. Les gens désirent beaucoup qu'il soit nommé un inspecteur qui ferait son devoir sans crainte ni faveur.

De New Carlisle je me rendis à la Rivière Bonaventure. D'après un plan grossier qui m'en a été donné, la rivière paraît avoir plusieurs tributaires d'une grandeur considérable. Autrefois l'on prenait de grandes quantités de saumon dans la baie et la rivière. Aujourd'hui il n'est tendu que peu de rets, et la plupart du poisson est tué au dard.

De là je me rendis à la Grande et à la Petite Rivière Cascapédiac. Ces rivières, surtout la première, sont extrêmement précieuses ; la baie qui se trouve à l'entrée était autrefois aussi riche qu'aucune partie de la Baie des Chaleurs. La quantité prise s'est élevée jusqu'à 400 barils dans une saison, outre de grandes quantités à l'entrée de la rivière, prises aux rets. On n'y prend maintenant que peu de poisson, et la plupart sont tués au dard.

Par l'adoption par son excellence le gouverneur général en conseil, des règlements en vertu de l'acte des pêcheries, en même temps que les Sauvages ont été traités avec ménagement, la possession d'un saumon dardé (par tout autre que par un Sauvage) expose à l'amende et à la confiscation. Pour rendre ce règlement véritablement efficace, il faudra décréter que tout saumon encaqué devra être inspecté. La pêche au dard a été pratiquée à tel point dans cette localité, que les habitants demandent instamment au gouvernement d'y mettre fin. Le meilleur moyen d'y arriver est de nommer un inspecteur énergique.

La prise du hareng dans la Baie des Chaleurs, ce printemps, a été de 12,000 barils.

Le seul moyen de conserver les pêcheries est d'arrêter la pêche au dard, régulariser la pêche aux rets, et punir sévèrement l'acquéreur du saumon dardé.

Dans une saison, il y a quelques années, à un seul endroit, il a été pris l'énorme quantité de 1,777 barils de saumon, outre 6,000 poissons qui avaient été fumés.

La Rivière Ristigouche forme la frontière entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, et elle était la meilleure rivière à saumon de l'Amérique Britannique. La prise a excédé autrefois 4,000 barils par année, et aujourd'hui il n'en est pas pris plus de 200 à 300 barils. Les causes qui ont amené cette diminution sont expliquées dans l'extrait suivant d'une lettre que j'ai reçue dernièrement de M. Ferguson.

"HÔTEL ATHOL,  
"Ristigouche, 20 décembre.

"CHER MONSIEUR,—L'entrevue que nous avons eu ensemble a été tellement courte que j'ai regretté depuis ne pas vous avoir accompagné un bout de chemin le lendemain matin, afin d'avoir une plus longue conversation au sujet de votre visite dans ces quartiers, et pour lequel vous avez montré tant d'intérêt.

"Je ne puis mettre la main sur un exemplaire en pamphlet de l'acte provincial du Nouveau-Brunswick, mais je l'ai fait copier, et je vous l'envoie avec une copie des règlements.

"Vous remarquerez que ces lois n'ont rapport qu'au côté de la rivière du Nouveau-Brunswick, et ne sont aucunement obligatoires pour le Canada."

M. Ferguson attribue la diminution de la prise au mode pernicieux que l'on suit de le tuer au dard.

La Ristigouche et ses tributaires étant tellement étendus, et surtout formant la ligne de division entre deux colonies, et gouvernées par des lois différentes, offrent toutes les facilités possibles à la prise illicite du poisson, et permettent au déprédateur de s'abriter sous la loi de l'un ou de l'autre côté de la rivière, suivant que cela lui convient mieux.

Nos précieuses pêcheries souffrent considérablement et seront bientôt détruites si le gouvernement n'adopte des mesures promptes et énergiques pour les alimenter et les conserver.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick serait peut-être porté à adopter les dispositions de notre nouvel acte et de nos nouveaux règlements de pêche, ou ceux d'entre eux qui se rapportent aux pêcheries au saumon, si l'on entrait en communication avec lui à ce sujet, car tant qu'il existera des lois différentes, l'on rencontrera beaucoup de difficultés.

Le rapport de M. Perley contient les remarques suivantes sur les pêches à saumon de la Ristigouche :

"Les pêches à saumon de la Ristigouche, autrefois si abondantes et si précieuses, exigent une attention spéciale. Il faut aussi l'attention des autorités canadiennes pour donner pleine efficacité à une loi prohibitive dans la baie."

Dans une autre partie de son rapport, il dit que "la pêche au dard devrait être abolie; l'on devrait établir une époque de fermeture, et les pêcheries devraient être afferméées.

"Par cet arrangement, les pêcheries qui sont en voie d'être détruites de la manière la plus extravagante et la plus inconsidérée, pourraient être conservées et rendues profitables.

"En Irlande, où les rivières (dont les pêcheries à saumon étaient presque épuisées) ont été préservées pendant un temps, le saumon a augmenté d'une manière prodigieuse; et les pêches à saumon, dans quelques cas, sont devenues

d'une très grande valeur, dans des endroits où autrefois elles étaient presque nulles."

Je visitai les rivières Matane, Tartigo, et Blanche, montrant le modèle et donnant les instructions nécessaires aux propriétaires de moulins ou à leurs agents, pour la construction de passages artificiels dans les chaussées.

Je visitai les digues sur la Métis—les chutes de cette rivière sont à environ trois milles de son embouchure,—et je me rendis ensuite à Rimouski.

Aux Trois Pistoles, M. Tétu avait construit un passage à saumon qui avait besoin de quelques réparations. Cela sera fait au printemps.

A la Rivière-du-Loup, la chaussée étant très élevée, la construction d'un passage à poisson sera très dispendieuse: cependant la loi doit avoir son cours. Il y a deux chutes sur cette rivière, à moins de trois milles de l'embouchure. Le saumon peut aisément remonter la première, mais je ne puis parler de l'autre avec certitude. La rivière est, certes, très belle, et bien adaptée pour le saumon.

La construction de chaussées a considérablement nui aux rivières. Chaque saison le saumon est pris au pied de ces chaussées, cherchant à surmonter l'obstacle et à parvenir à ses aleviniers. A l'exception d'une ou deux, il n'y a pas de rivières sur la rive sud où le saumon ne pourrait être pris par centaines, si ce n'était des digues, qui l'empêche d'aller frayer en haut de ces rivières. L'on espère que toutes les chaussées seront garnies de passages à la prochaine saison; jusque là on ne peut espérer voir augmenter la prise du poisson.

De la Rivière-du-Loup, je montai à la rivière Ouelle, en arrêtant et visitant les rivières intermédiaires. Pendant que j'étais à la Rivière Ouelle (en vertu d'instructions du département) j'allai voir L. C. Tétu, écuyer, au sujet de son fermage de la pêche au marsouin. J'ai déjà eu l'honneur de transmettre au département le résultat de cette entrevue.

M. David Tétu, junior, de cet endroit, m'informe qu'il a été très heureux dans la pêche au marsouin, cette année. La valeur moyenne d'un marsouin est de \$40, et d'autres varient de \$60 à \$100. Le St. Laurent et le Saguenay en fourmillent.

Comme je l'ai déjà dit, la pêche au saumon dans la rivière, cette année, a de beaucoup excédé celle de l'année dernière; et la pêche au marsouin par M. Tétu, au même endroit, a assez bien réussi.

J'arrivai à Québec le 2 octobre, ayant fait plus de 3,000 milles par terre et par eau.

Je visitai la rivière St. François au commencement de la saison, et j'éprouvai quelque difficulté à propos du passage à poisson que je voulais faire faire à la chaussée du moulin de Brompton; mais durant mon voyage dans le golfe, il en a été construit un par les efforts du Dr. Worthington, le vice-président de la Société de Protection de Sherbrooke.

Dans le voisinage des lacs, il y a eu et il y aura encore des abus, surtout lorsqu'ils sont sur le bord de la frontière, comme le lac Memphrémagog; et il serait à souhaiter que des inspecteurs fussent nommés à Ottawa, Trois-Rivières et St. François, afin de garder les eaux intérieures.

L'alevinier provincial est bien rempli de frai de saumon, provenant de deux couples que j'ai pris dans la rivière Jacques Cartier au commencement de novembre dernier. Ils avaient déjà commencé à pondre, et les deux femelles ont donné de sept à huit mille œufs. Le frai se développe rapidement à présent.

Les œufs que j'ai pris dans le lac Beauport, en décembre dernier, ont aussi très bien réussi, mieux que je n'aurais pu l'espérer (étant pris dans un temps froid), et ont parfaitement prouvé le succès de l'expérience; et lorsque le frai fut enlevé de l'étang, il avait beaucoup plus profité que je ne l'espérais.

L'adoption par son excellence le gouverneur général en conseil, de certains réglemens en vertu de l'acte des pêcheries, a obvié à la nécessité de beaucoup de

changements à la loi, et j'ai déjà soumis à votre considération les amendements qui y sont encore nécessaires.

Le fermage des pêches à saumon aura le meilleur effet, à part le revenu qui en sera retiré, car il créera un système d'exploitation convenable et systématique, et fera mieux connaître les richesses qui abondent dans les rivières, baies et golfes du Bas-Canada.

La pêche à la morue a généralement été très fructueuse, bien que sur le Labrador elle n'ait pas été aussi abondante que l'année dernière.

La pêche au maquereau et au hareng a été beaucoup inférieure à ce qu'elle est d'ordinaire, bien que les pêcheurs de Bonaventure aient pris, dans la baie des Chaleurs, plus que 12,000 barils de hareng du printemps.

Dans les discussions qui se sont élevées dernièrement à propos du traité de réciprocité, les écrivains américains ont évité de parler des précieux privilèges de pêche qu'ils ont obtenu en vertu de ce traité. Je me permettrai d'attirer particulièrement votre attention sur l'extrait suivant d'une lettre que j'ai reçue de M. Perley, au sujet des limites des rivières du Bas-Canada, et plus particulièrement du fleuve St. Laurent :

“ PICTON, NOUVELLE-ECOSSE,  
“ 23 juillet 1858.

“ MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 18 mai qui m'est parvenue quelque temps après sa date, et à laquelle je n'ai qu'aujourd'hui l'occasion de répondre.

“ Au commencement de cette année, après avoir reçu une communication du département des terres de la couronne du Canada, je proposai à M. Cushman, commissaire des Etats-Unis, de noliser conjointement un steamer afin de visiter et de marquer l'embouchure des rivières du Bas-Canada durant la présente saison. Cette proposition fut éludée et finalement rejetée par M. Cushman.”

Quelque temps après, l'hon. Benjamin Wiggin, de Bangor, fut nommé commissaire des Etats-Unis, et M. Perley parle de ce monsieur comme suit :

“ Je suis porté à croire que M. Wiggin me secondera dans les arrangements nécessaires pour visiter le fleuve et le golfe St. Laurent cette année, et s'il est possible, je tâcherai de vous rencontrer cet automne à Québec, pour m'entendre avec vous sur l'importante affaire dans laquelle nous sommes tous deux engagés.”

Les engagements de M. Perley l'ont sans doute empêché de me rencontrer à Québec, comme il se le proposait, mais j'espère avoir le plaisir d'une entrevue avec lui à bonne heure le printemps prochain. Je l'aurais vu cet hiver s'il ne fut pas allé en Europe.

Il est très important que cette question soit réglée le plus tôt possible, car les intérêts des pêcheurs anglais y sont fortement engagés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

RICHARD NETTLE,  
Surintendant des pêcheries du B.-C.

#### RAPPORT DE M. WHITCHER.

A RICHARD NETTLE, écuyer,  
Surintendant des pêcheries du Bas-Canada,  
Québec.

TORONTO, 24 décembre 1858.

MONSIEUR,—Conformément à votre demande adressée à l'hon. commissaire des terres de la couronne, en date du 4 juin dernier, que je vous accompagne

dans votre visite aux pêcheries à saumon sur le bas St. Laurent, je me suis rendu le 11 du même mois à la Rivière du Loup par le steamer *Saguenay*, et de là je traversai seul dans un petit esquif à Tadoussac.

Les pêcheries stationnaires au saumon et à la truite de mer étaient partiellement exploitées en certains endroits, depuis le 17 avril, et vers la dernière semaine de mai presque tous les rets de la saison étaient déjà tendus.

Le long des côtes du Saguenay, et sur la rive nord du golfe St. Laurent, il y avait plus de pêches à la claie et au rets flottant que les années précédentes.

De fait, il y avait à peine un rood de grève soumise à la marée où un appareil de pêche quelconque ne fût pas en pleine opération,—la rive étant partout divisée en un réseau parfait de stations rivales. Cette intrusion de plusieurs personnes dans les opérations d'une autre nuisait non seulement à elles-mêmes, mais aux affaires de la saison.

Chaque individu étant ainsi en désaccord avec un autre, et comme cette rivalité était très nuisible aux pêcheries des environs, et surtout à celles des rivières en aval, j'ai cru de mon devoir, dans l'intérêt de la couronne et du public, d'intervenir promptement. Dans ce but, les plaintes de plusieurs personnes contestant les droits les unes des autres, ont été de temps à autre formalisées par mon entremise, en sorte que toutes les parties intéressées pouvaient être appelées à prouver leur droit de priorité auquel la 39<sup>e</sup> clause de l'acte des pêcheries avait été rendue applicable.

Sur preuve suffisante que l'un ou l'autre des contestants avait le droit, par possession antérieure, d'exploiter la station en litige, le contestant adverse était requis de la quitter de manière à laisser une étendue de pêche suffisante à celui qui y avait droit, en exigeant aussi de lui de s'en tenir à un seul jeu de rets dans les limites ordinaires de la pêcherie.

J'eus aussi occasion d'adopter des procédures dont le résultat fut l'enlèvement d'un nombre de rets tendus en contravention directe aux 14<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> clauses du statut 20 Vict., ch. 21.

Plus tard j'adoptai des procédures qui firent démolir par son propriétaire une claie à poisson construite illégalement et contrairement à la 37<sup>e</sup> clause de l'acte des pêcheries.

De plus, je suis parvenu, par des avertissements et une surveillance personnelle, à dissuader plusieurs Sauvages et autres de faire la pêche du saumon au dard dans les limites du district du Saguenay.

Ayant toujours trouvé, dans toutes ces poursuites, les magistrats disposés à punir toute infraction dénoncée, il était inutile de pousser les choses aux extrémités,—ce que je regarde comme d'autant plus satisfaisant que la majeure partie de ces abus ont lieu par ignorance, plutôt que par le désir d'enfreindre la loi. Comme de raison il y a des exceptions, mais même dans ces cas, il y a des circonstances atténuantes dans le préjugé d'habitude et l'aveuglement de cette détermination tenace qui caractérise presque tous ceux qui mènent une vie à demi sauvage, rude et isolée. De plus, ces exceptions se soumettent plutôt qu'elles ne résistent à une volonté ferme, patiemment expliquée, et appliquée dans un esprit ferme, prudent et impératif.

Il est inutile, je crois, de parler plus au long des détails des poursuites ci-dessus mentionnées. Je rapporte simplement le principe sur lequel ces actions ont été intentées, sans entrer dans des détails ennuyeux, qui sont tous enregistrés dans les procès-verbaux des procédures adoptées devant le magistrat résidant, Joseph Radford, écrivain.

Cependant, je dirai qu'outre le règlement de plusieurs querelles, les jugements ainsi obtenus ont eu l'effet de réduire au dernier point la destruction du saumon et de la truite de mer qui avait lieu partout en conséquence de la con-

currence que faisaient aux pêcheurs déjà en " possession paisible," les pêcheurs étrangers et illicites.

De plus, l'on peut regarder comme une bonne fortune de réussir à restreindre chaque réclamant dans des limites de pêche raisonnables, et d'assigner des limites aux rets, tandis qu'auparavant l'on trouvait dix rivaux et plus pêchant aux rets à moins de quarante verges les uns des autres, rivaux dont l'opposition avait tellement exercé le génie que l'on pouvait dire que 80 poissons sur 100 devaient certainement être pris par les ingénieux moyens que l'habileté et la cupidité de l'homme avaient pu inventer.

Après vous avoir quitté à la baie de la Trinité, en août, je restai quelque temps à l'embouchure de la rivière qui se décharge dans ce grand havre.

Les principales pêcheries au saumon et à la truite de ces environs sont situées des deux côtés de cet estuaire. Celle de l'encoignure Est est occupée par un nommé Joseph Desrosiers, qui a une cabane et un petit lot de terre mal cultivé en arrière. Celle du coin opposé a été exploitée par la compagnie de la Baie d'Hudson depuis plus de 40 ans. Un serviteur métis du nom d'Alfred Roch y vient chaque saison.

Autrefois cette seule station rapportait une moyenne de 1200 saumons par année, outre un grand nombre de truites de mer. Il y a d'autres pêcheurs échelonnés le long de la côte nord-est de la baie; T. Bilodeau, Wm. Munro, et David Eschenie en sont les occupants, et à l'extrémité occidentale de la baie, à la Pointe Trinité, un nommé John Mead a une autre pêcherie. Ces personnes rapportent que le nombre total de saumons pris durant la dernière saison est de 1575, d'un poids moyen de 8 livres chaque. Il a été aussi pris un nombre à peu près égal de truite blanche. La plus grande force du saumon a lieu entre le 10 juin et le 15 juillet.

L'on détruit inutilement une quantité incroyable de saumon, chaque année, dans les eaux supérieures de cette belle rivière.

J'ai profité de cette occasion pour examiner la rivière plus haut, et je l'ai trouvée très propice au saumon.

La truite de mer qui la fréquente est très grosse, d'une chair ferme et d'une saveur peu ordinaire. J'ai rarement goûté de poisson plus délicieux et plus nourrissant.

J'ai été très mécontent de trouver, en remontant cette rivière, que l'on avait l'habitude d'y pêcher au moyen de rets tendus à travers le courant au moyen de forts cabestans sur les deux rives. Je détruisis immédiatement cette infâme machine. Joseph Desrosiers avait aussi construit, à l'extrémité d'un long étang, justement au-dessus de la marée, une claie en lattes et en ficelle très forte. Elle bouchait complètement le chenal, et était par conséquent illégale. Le capitaine Fortin l'avait déjà averti de l'enlever. Il refusa d'abord de l'enlever et menaçait de violence celui qui essaierait de le faire. En conséquence, je commençai à la démolir, et je lui donnai une heure et demie pour se décider à m'aider, ou à courir le risque d'une poursuite criminelle pour l'avoir construite. Il finit par se rendre à la raison, et l'obstacle fut enlevé.

En revenant de la Pointe des Monts, je visitai la côte intermédiaire, principalement pour voir s'il y avait moyen d'y établir des stations de pêche, etc. J'ai aussi examiné le caractère intérieur de plusieurs rivières que j'ai rencontrées sur ma route. J'ai par là obtenu beaucoup de renseignements qui seraient très intéressants dans un rapport général, mais qui peuvent être beaucoup mieux employés dans la pratique.

Suivant votre désir, j'ai visité la rivière Portneuf. Vos instructions ont été dûment communiquées à M. Peverly, qui a la charge du moulin et de l'établissement pour l'exploitation du bois de feu M. Gibb en cet endroit. Après quelque délai, et par des efforts personnels, il a été construit une glissoire temporaire et

économique sur le côté sud de la chute. Il ne fallait qu'un tablier à l'extrémité supérieure, et une forte échelle au pied, que M. Peverly m'a dit avoir terminé depuis.

Ensuite je cherchai à adapter la porte de dalle de la chaussée de la Petite Rivière Saguenay, afin de permettre au saumon d'y passer s'il était possible. Le propriétaire, M. Price, consentit à faire toute ouverture nécessaire, sans nuire à la solidité de la chaussée. Je fis mettre un caisson rempli de pierre, fait en forme d'escalier, dans l'angle par lequel l'eau descend dans l'étang. Une forte crue des eaux étant ensuite survenue, je pense que le saumon aura pu monter facilement, au moins tant que l'eau a été haute.

Il devint impossible, à cause de l'élévation continuelle de l'eau, de construire la nouveau tablier que j'avais projeté de faire mettre à la chaussée de moulin qui barre la rivière St. Jean. La suite de boîtes que l'on y a faites pour faire passer le poisson ne sont d'aucune utilité. Bien que j'y aie fait des changements et améliorations, le tout est encore d'une utilité douteuse.

Faisant rapport aussi tard qu'à présent, j'ometts plusieurs suggestions que je vous avais déjà faites, dont le besoin est aujourd'hui amoindri par le système de règlements judicieux adoptés dernièrement en conseil.

Il y a pourtant un autre sujet sur lequel je désirerais attirer votre attention. Je veux parler du fermage de toutes les pêcheries supérieures du Bas St. Laurent et de ses tributaires, et de soumettre les petites pêcheries des côtes à un système de licences modiques.

La liberté de pêche produit ici beaucoup de mal et détruit ces magnifiques pêcheries. Cette habitude offre des facilités et des tentations de mener une vie dissolue et paresseuse. Je pourrais citer plus d'un exemple d'hommes robustes qui en sont venus à traîner une existence imprévoyante et oisive. Des individus qui pourraient parfaitement gagner leur vie et celle de leurs familles en cultivant la terre (nonobstant la rigueur du climat et l'infériorité du sol,) perdent toute cette précieuse saison dans une indolence misérable et à demi-sauvage. Entraînés par l'habitude, ou tentés par l'espoir (trop souvent illusoire) d'un gain plus prompt, beaucoup abandonnent leurs terres et perdent leur travail à une pêche précaire, dont l'exploitation convenable est au-dessus de leurs moyens et de leur énergie. Lorsqu'arrive l'hiver ils se trouvent réduits à la misère, et laissant leurs malheureuses familles braver la faim, quelques uns suivent les Sauvages dans leurs chasses, et passent l'hiver dans les bois. Sans doute que l'on ferait disparaître tous ces pêcheurs de petites stations en prescrivant des limites convenables aux pêcheries, et en prélevant une légère taxe sur les propriétaires en retour de la protection et de l'organisation qui leur seraient accordées, et en même temps cela mettrait à la disposition de leurs voisins, qui seraient en moyen de l'exploiter, un espace rémunérateur.

Ceux-ci ayant un droit exclusif pourraient y engager des capitaux suffisants (suivant leurs moyens bornés) pour en retirer un rendement profitable. Mais à présent il y a tant d'individus qui pêchent dans la même eau que personne n'en profite sensiblement, tandis que le poisson s'épuise rapidement. Il faut déjà quelque mesure rigoureuse pour la conservation de ces pêcheries.

Le fermage des rivières et le permis d'exploitation des petites pêcheries devraient être appliqués de manière à offrir au moins une protection incidente aux pêcheries à saumon et à la truite de mer en général.

Ce serait faire une injustice à un monsieur de mérite et d'énergie, si j'omettais de faire mention de l'assistance importante que m'a rendue Joseph Radford, éc., de Tadoussac.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. F. WHITCHER.





## THOMAS BOUTILLIER en compte avec le département des terres de la C.—(Suite.)

| CR.     |                            |         | CR.     |                           |             |
|---------|----------------------------|---------|---------|---------------------------|-------------|
| 1858.   |                            | \$ cts. | 1858.   |                           | \$ cts.     |
| 28 oct. | Payé à Louis Stérait ..... | 200 00  | 16 nov. | Payé à J. B. Martin ..... | 307 23      |
| " "     | " C. Magnaut .....         | 200 00  | " "     | " J. Bourbeau .....       | 93 23       |
| 29 "    | " Peter Skeily .....       | 100 00  | " "     | " P. Gagnon .....         | 200 00      |
| 30 "    | " Garneau et Coulombe ..   | 336 00  | 19 "    | " Garneau et Coulombe ..  | 42 30       |
| 2 nov.  | " Joseph Roy .....         | 284 08  | 22 "    | " R. Boulliane .....      | 211 98      |
| " "     | " T. Corrigan .....        | 93 35   | 23 "    | " Louis Arcand .....      | 120 00      |
| 3 "     | " George Hamilton .....    | 200 00  | 26 "    | " Thomas Corrigan .....   | 30 10       |
| " "     | " Rev. C. F. Turgeon ..... | 300 00  | 30 "    | " P. G. Verrault .....    | 2 37        |
| 5 "     | " P. G. Verrault .....     | 300 00  | 1 déc.  | " William Farwell .....   | 150 00      |
| " "     | " T. L. Duberger .....     | 157 55  | " "     | " T. L. Duberger .....    | 174 20      |
| 8 "     | " C. F. Dionne .....       | 137 60  | 9 "     | " L. Ovide Tremblay ..... | 109 90      |
| 9 "     | " M. Bossé .....           | 114 37  | 14 "    | " J. B. Gaudin .....      | 298 32      |
| 12 "    | " F. R. Blanchard .....    | 111 50  | " "     | " A. Gagnon .....         | 294 06      |
| " "     | " P. G. Verrault .....     | 60 00   | 15 "    | " C. Ampleman .....       | 25 00       |
| " "     | " V. St. Germain .....     | 103 75  | 20 "    | " Louis Fournier .....    | 13 40       |
| " "     | " Elie Aulet .....         | 500 00  | 28 "    | " William Farwell .....   | 50 00       |
| 3 "     | " A. Talbot .....          | 96 54   | 31 "    | Balance en main .....     | 4409 64     |
| " "     | " C. F. Dionne .....       | 10 00   |         |                           |             |
| 15 "    | " Rev. C. F. Turgeon ..... | 200 00  |         |                           |             |
| " "     | " Thomas Lloyd .....       | 100 00  |         |                           |             |
|         |                            |         |         |                           | \$ 31699 38 |

ANDREW RUSSELL,

Assistant-commissaire.

Département des terres de la couronne,  
Toronto, 31 décembre 1858.

# RAPPORT

SUR LES

## TRAVAUX DE COLONISATION DE 1858,

ADRESSÉ À

L'HON. P. M. VANKOUGHNET,

*Commissaire des Terres de la Couronne,*

PAR

T. BOUTILLIER,

*Inspecteur des Agences.*

---

Imprimé par ordre de l'Assemblée Législative.

---



TORONTO:

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, COIN DES RUES YONGE ET MELINDA.  
1859.

---

---

# RAPPORT

SUR LES

## TRAVAUX DE COLONISATION DE 1858.

---

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES AGENCES,  
St. Hyacinthe, 7 février 1859.

A L'HON. P. M. VANKOUGHNET,  
Commissaire des terres de la couronne,  
etc., etc., etc.  
Toronto.

MONSIEUR,—En vous adressant aujourd'hui le rapport annuel que j'ai l'honneur de vous faire sur les travaux de colonisation opérés dans le Bas-Canada, en 1858, je me crois obligé de vous dire, pour pallier quelques-uns de ses défauts, qu'un certain nombre des conducteurs de travaux, comptant probablement sur une réunion du parlement plus éloignée, ne m'ont transmis que tout dernièrement leurs réponses à une circulaire que je leur ai adressée le 25 novembre dernier, et qu'aujourd'hui même cinq d'entr'eux ne l'ont pas encore fait.

Je vous prie, cependant, de ne pas considérer ces réflexions comme comportant un reproche de négligence, parce que (je dois m'empresser de l'avouer) j'ai toujours trouvé chez les conducteurs de travaux autant de zèle que d'intelligence dans l'exécution de leurs devoirs, toujours difficiles et souvent rigoureux.

L'état avancé de la saison à l'époque où le parlement a été prorogé, en 1858, (le 16 août), le temps nécessaire pour faire la répartition de la somme votée dans la dernière session, les lenteurs inévitables dans l'organisation des partis de travailleurs, et, en certains cas, des partis d'exploration, ont considérablement retardé le commencement des travaux de colonisation de l'année. De plus, les pluies et les gelées étant survenues, les premières en grande abondance, les secondes plus tôt que d'ordinaire, la cessation des travaux a dû conséquemment avoir lieu aussi à une époque moins avancée que l'an dernier.

Il n'a donc pas été possible de faire, en 1858, une étendue de chemins de colonisation aussi considérable que dans les précédentes.

Néanmoins les renseignements que vous trouverez à la suite de ce rapport sous les noms respectifs de chacun des chemins dans lesquels on a fait des travaux en 1858, vous prouveront, j'espère, que les progrès de la colonisation dans cette dernière année ne laissent pas d'être très importants.

La somme qui a été employée dans cette dernière année a été de \$27,289.74.

La balance restant sera employée durant le cours de 1859.

Ce délai, dans l'emploi de cette dernière somme, si l'on considère les désavantages qu'il y a à faire des travaux dans les derniers jours de l'automne, ne doi-

pas être regardé comme un mal. Il est facile de comprendre que, avec une somme donnée, il sera possible de faire, dans les bois, un tiers plus d'ouvrage, et aussi de meilleur ouvrage, dans les jours beaux, longs et secs de l'été, sur un terrain asséché et meuble, que dans ceux de l'automne, courts, pluvieux et froids, sur un terrain saturé d'eau ou congelé.

Quarante milles de chemin, ouverts avant 1858, ont été parachevés dans cette même année.

Cinquante-neuf milles neuf arpents ont été ouverts et complétés en 1858.

Cinquante-et-un milles et un arpent ont été simplement ouverts cette même année; ce qui donne quatre-vingt-dix-neuf milles et neuf arpents de chemin rendus praticables pour les voitures d'été, et cinquante-et-un milles et un arpent pour les voitures d'hiver, et en totalité cent cinquante milles et dix arpents de chemin ouvert ou complété en 1858.

Depuis 1854 à 1858 inclusivement, il a été ouvert ou complété 1143 milles de chemin de colonisation.

De plus, une étendue assez considérable de chemin a été réparée, et d'anciens ponts ont été reconstruits ou réparés dans cette même année, (1858).

Sept milles soixante-quinze pieds de pont et deux milles et un arpent de pontage sur terre (*causeways*), ont été construits aussi en 1858.

Le coût des chemins construits en 1858, a été, terme moyen, de \$180, y compris les ponts.

Si nous avons à regretter qu'il ait été fait moins de chemins en 1858 que dans les années précédentes, nous avons du moins la satisfaction de pouvoir féliciter le pays sur un développement progressif, et maintenant bien évident, de la colonisation dans les divers townships au nord et au sud du St. Laurent, dans les townships de l'est et ceux de l'Ottawa.

Quoique ce ne soit que par un recensement qu'il soit possible d'obtenir des dénombrements et des statistiques exactes, les renseignements que j'ai pu me procurer de la plupart des conducteurs de travaux ne démontrent pas moins que le défrichement des terres et l'augmentation de la population des townships est considérable.

Pour vous donner l'occasion de juger vous-même de ces progrès, je prendrai la liberté de vous donner aussi sommairement que possible quelques faits et opinions, extraits des rapports qui m'ont été adressés par plusieurs conducteurs en réponse à ma circulaire du 25 novembre 1858 :

*Extrait du rapport de MM. Garneau et Coulombe, conducteurs du chemin Mégantique, comté de Compton.*

“ La colonisation a fait de rapides progrès dans les townships de Stratford, Winslow et Whitton, depuis les cinq dernières années. Un grand nombre de familles sont venues s'y établir l'été dernier. Il n'y a pas de doute que le chemin de Mégantique, une fois terminé, ne se borde de colons industriels qui feront valoir les terres qui avoisinent le grand lac Mégantique. Un grand nombre de familles canadiennes et écossaises n'attendent que l'ouverture du chemin pour s'y fixer.”

*Extrait du rapport de M. Joseph Roy, conducteur du chemin Pohénégamook, comté de Kamouraska.*

“ Dans les townships d'Ixworth et de Woodbridge les terres sont presque toutes prises. Un bon nombre de personnes ont marqué des terres dans le township de Pohénégamook, et se proposent de prendre ces terres dès que le chemin sera ouvert.”

*Extrait du rapport de M. J. Ble. Gaudin, conducteur du chemin de Kinogami, comté de Chicoutimi.*

“ Dans les townships qui environnent ce chemin, la population, depuis cinq ans, a augmenté de 1000 à 1200 âmes.”

Et ceci, quoique les habitans des vieux établissemens ne puissent encore aujourd'hui parvenir au Saguenay que par voie de navigation, de trente lieues plus ou moins, les chemins de St. Urbain et de la Malbaie n'étant pas encore dans un état de confection suffisant pour le transport des effets et voyageurs.

*Extrait du rapport de M. Elie Audet, conducteur du chemin de Buckland et de partie du chemin Taché, comté de Bellechasse.*

“ Les progrès de la colonisation sont considérables. La forêt recule chaque année et fait place à de beaux champs de grains. La population résidente a augmenté d'au moins un quart dans l'année. Le surplus de la population des comtés de Lévi, Dorchester et Bellechasse se dirige là. Dans peu d'années, il y aura plusieurs grandes paroisses.”

*Extrait du rapport de M. George Hamilton, conducteur de plusieurs chemins dans le comté d'Argenteuil.*

“ Les progrès de la colonisation dans le township de Morin, en y comprenant la partie située dans le comté de Terrebonne, a augmenté, je pense, d'un tiers depuis cinq ans, en raison du grand nombre de Canadiens-Français venus des anciennes paroisses.

“ Les townships à travers lesquels passe le chemin de Dalesville paraissent devoir dépasser en progrès tous les autres du comté, et je crois que dans cinq ans il restera à peine un lot de vacant.”

*Extrait du rapport de MM. Farrell et Deslages, conducteurs du chemin de la rivière du Désert, comté d'Ottawa.*

“ Le montant des affaires qui se font sur ce chemin a quadruplé pendant les derniers neuf mois. La population a augmenté de 25 pour 100 pendant les derniers douze mois dans les townships par lesquels passe le chemin. Une nouvelle église a été bâtie dans le township de Wright, et le site d'une autre église, dans le township de Low, a été fixé.”

*Extrait du rapport de M. Luc Gélinas, conducteur du chemin de Caxton, comtés de St. Maurice et Maskinongé.*

“ La colonisation a fait de grands progrès le long de ce chemin. Des terres qui, avant son ouverture, ne valaient que deux à trois piastres en valent aujourd'hui de six à sept cent.

“ Ce chemin offre de si grands avantages que l'on voit tous les jours des habitans laisser leurs vieilles terres pour aller s'établir sur ce nouveau chemin. Dans ces nouveaux townships, dans les cinq dernières années, la population a triplé.

“ Le site d'une église y a été marqué cette année.”

*Extrait du rapport de M. Peter Skelly, conducteur du chemin de Chertsey, comté de Montcalm.*

“ La colonisation a fait de grands progrès dans cette section du pays, dans les localités que traversent les chemins de colonisation et surtout dans Chertsey où pas moins de 200 terres ont été occupées depuis ces deux dernières années.

“ Grand nombre de maisons ont été construites cette année sur le chemin Chertsey. Il y en a eu même de construites jusqu’au neuvième rang du township Chertsey.”

*Extrait du rapport de M. Cyrille Magnant, conducteur du chemin Magnant, dans Shawanigan, comté de St. Maurice.*

“ La colonisation marche à grands pas depuis cinq ans, sur le côté ouest du St. Maurice. Une magnifique paroisse s’est emparée de la forêt et ses 200 habitans y trouvent amplement les besoins de la vie.”

*Extrait du rapport de C. F. Caron, conducteur du chemin de St. Simon, comté de Rimouski.*

“ Le nombre des colons résidants sur le chemin de St. Simon a doublé l’année dernière.”

*Extrait du rapport de M. Ambroise Gagnon, conducteur du chemin Harvey, Tremblay et Simard.*

“ La population a augmenté de moitié depuis cinq ans. Le site d’une église a été marqué dans Tremblay et les travaux de construction commencés.”

*Extrait du rapport de M. Ampleman, conducteur du chemin Laval.*

“ Depuis qu’on a l’espoir d’avoir un chemin, 250 personnes, au moins, ont pris des terres dans Laval.”

Il serait très possible de multiplier le nombre de ces citations, mais je pense que celles-ci suffiront pour prouver que la colonisation a enfin pris son élan ; que, dans différentes parties du pays, la population surabondante des vieux établissemens, les jeunes gens surtout, ont ouvert les yeux et voient que c’est dans nos belles et vastes forêts, et non à l’étranger, qu’ils trouveront une ample rémunération de leurs travaux, l’abondance, l’indépendance, tout ce qui, enfin, constitue le bonheur que l’homme raisonnable peut désirer.

Outre certains grands chemins maintenant ouverts ou en voie de l’être, tels que le chemin Pacaud qui, passant par Chester, Ham et Wolfetown, lie les deux grandes voies dites “ Craig ” et “ Gosford ; ” le chemin Mégantic et celui de St. François, tous trois dans les townships de l’Est ; celui de la rivière du Désert, dans le comté d’Ottawa ; ceux de St. Urbain et de Kinogami, dans les comtés de Charlevoix et de Chicoutimi, et aussi celui dit “ Taché, ” etc., etc., un nombre de petits chemins commencés dans le but d’établir une voie de communication entre certaines paroisses et les terres adjacentes de la couronne qu’on savait être propres à former de nouveaux établissemens.

Quoique ces derniers chemins ne soient pas complétés, ils ont déjà produit les meilleurs résultats. Les terres de la couronne, vers lesquelles on les dirige, ont été prises par les colons avec empressement dans l’intention de les établir et de s’y fixer, dès que l’état des chemins permettra le transport de leurs produits, comme potasse, grains, etc., ainsi que des effets dont ils auront besoin eux-mêmes pour commencer l’exploitation de leurs terres.

Dans quelques localités, la distance entre les vieux établissemens et le terrain à coloniser est si peu considérable que le jeune colon peut aller, le matin, travailler à ses défrichemens et revenir le soir se reposer sous le toit paternel.

Cette proximité des terres de la couronne et des vieux établissemens est d’autant plus avantageuse pour le colon qu’elle peut permettre que, sans inconvénient, il soit déchargé d’une des conditions de la vente des terres, savoir celle de construire immédiatement un bâtiment pour s’y loger.

Dans tous les cas où des terrains de la couronne situés auprès des anciennes paroisses seront propres à la formation d'un certain nombre d'établissements, on devrait donc, le plus promptement et le plus complètement possible, rendre ces terrains accessibles aux colons.

Dans mes précédents rapports j'ai eu plusieurs fois l'honneur d'exposer à vos prédécesseurs l'inefficacité des lois actuelles de voiries dans le Bas-Canada, en tant que les chemins de colonisation sont concernés.

Le plus grand nombre des municipalités dans les townships ne font rien ou presque rien. Les principaux chemins de colonisation ne sont pas réparés, et cet abandon des chemins que le gouvernement a faits à grands frais, outre qu'il est un mal en soi-même, grand et réel, jette de plus un injuste discrédit sur la colonisation elle-même.

Dans le but d'obvier aux maux qui résultent de cet abandon des chemins dans les townships, j'ai annexé à la fin de mon rapport de l'an dernier un projet de loi de voirie auquel je prends la liberté d'appeler votre attention.

Le nombre de milles de chemin de colonisation ouverts depuis 1854 est maintenant, comme je l'ai dit plus haut, de 1143. Autant que possible ces chemins ont été dirigés vers les terres de la couronne. Je crois qu'il est de la plus haute importance de vous faire remarquer que, avec le système actuel des lois de voirie, ces 1143 milles de chemin que le gouvernement a fait ouvrir, se trouvent complètement soumis à la juridiction et à la discrétion des municipalités; que quelques uns des chemins de colonisation traversent plusieurs municipalités; que quelques unes de ces municipalités peuvent en abolir une partie, une autre refuser de leur faire les réparations nécessaires; que conséquemment la coordination de chemins que le gouvernement a adoptée en faveur de la colonisation des terres de la couronne peut être brisée autant de fois qu'il y a de municipalités traversées par ces chemins. Déjà j'ai été informé que certains changements ont été faits par une municipalité dans la direction d'un chemin.

Il me semble que l'on devrait, sans délai, pourvoir par un acte de la législature, d'abord à ce que tous les chemins de colonisation, tracés ou ouverts par le gouvernement, fussent considérés comme étant, par le fait de leur tracé ou de leur confection, comme légalement établis ou *verbalisés*, et à ce qu'aucuns changements n'y pourraient être effectués, par les municipalités, sans l'assentiment du chef du département des terres, ou de son assistant ou député, et ensuite pourvoir encore, par le même moyen, à autoriser les conducteurs des chemins de colonisation à prendre sur les terrains adjacents aux chemins dont ils ont les travaux à conduire, tous les matériaux nécessaires à leur confection.

Quant à la somme qu'il serait désirable d'obtenir pour la continuation et le complément des chemins qui sont maintenant commencés dans le Bas-Canada, je crois, après un examen attentif, être justifiable de vous suggérer l'approbation de la somme de deux cent mille piastres (\$200,000).

Cette somme est, il est vrai, égale à celle que j'ai recommandée à la suite de mon rapport de l'an dernier, et il est vrai aussi que, depuis ce rapport, une somme de cinquante mille piastres (\$50,000) a été votée dans la dernière session en faveur des chemins de colonisation; mais je vous prie de vous rappeler que depuis que cette somme a été appropriée, il a été décidé que la confection de plusieurs nouveaux chemins devait être entreprise.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

T. BOUTILLIER,  
Inspecteur des agences.

## COMTE DE CHICOUTIMI.

*Chemin de Kinogami.*

Conducteur: J. B. GAUDIN.

|                                         |           |
|-----------------------------------------|-----------|
| Balance de l'appropriation de 1857..... | \$ 9 02   |
| Montant approprié en 1858.....          | 1600 00   |
|                                         | <hr/>     |
|                                         | \$1609 02 |
| Montant payé.....                       | 1098 32   |
|                                         | <hr/>     |
| Balance restant.....                    | \$ 510 70 |

Les renseignements que donne M. Gaudin sur ses travaux de 1858 et sur les progrès de la colonisation dans le Haut Saguenay, sont tellement intéressants et utiles que je crois ne pouvoir mieux faire que de publier son judicieux rapport en entier :

“ Le point de départ de ce chemin, dit M. Gaudin, est le rapide des Roches dans le township Laterrière. Il est ouvert jusqu'au 34<sup>me</sup> lot de chemin du township Caron, et doit se terminer à Métabetchouan, au lac St. Jean. Vingt milles de ce chemin peuvent être fréquentés par les voitures d'été, et dix milles par les voitures d'hiver seulement.

“ Il a été ouvert cette année deux milles et vingt-huit chaînes ; quoique les vingt-huit chaînes ne soient pas parachevées, elles sont néanmoins propres au roulage.

“ Soixante-treize chaînes ont été ouvertes dans le township Laterrière, et un mille et trente-cinq chaînes dans Caron.

“ Le coût de ce chemin a été, en 1858, de \$730 par mille, sans y comprendre les ponts.

“ Vingt-quatre ponts ont été faits en 1858 : le pontage de tous ces ponts réunis est de 294 pieds : le coût en a été de \$203. Un demi-mille a été couvert de fascines et le coût en a été de \$30.

“ La parti du chemin qui passe le long du lac Kinogami n'est pas d'un sol des plus avantageux. Malgré ce désavantage, plusieurs colons y ont déjà faits des abattis en plusieurs endroits ; mais du lac Kinogami jusqu'à Métabetchouan le sol est assez uni et très propre à la culture ; je pourrais dire qu'il est d'une qualité supérieure à toute autre partie du comté de Chicoutimi.

“ J'ai trouvé, dans le township Labarre, autant d'aisance chez les colons que dans les meilleures places du comté, quoique ces établissements ne datent que depuis quatre ans, car les colons qui y sont résidants ne sont qu'à leur quatrième récolte ; tous sont venus pauvres du comté de Kamouraska. Un de ces colons me disait un jour : ‘ J'ai cinquante-six ans, et je suis né à Kamouraska ; depuis l'âge de sept ans j'ai toujours été journalier jusqu'à cinquante-deux ans où j'ai eu l'idée de venir me fixer ici. J'ai payé un lot de terre, presqu'en bois debout, \$200. Depuis quatre ans que je récolte ici, j'ai toujours récolté ma vie et celle de ma famille, et je suis parvenu à mettre de côté \$120 pour payer mon lot. J'avais toujours cru que je mourrais journalier, mais je me crois le plus heureux des hommes, quand je pense que la mort me trouvera sur une belle terre qui m'appartiendra.’

“ Je pourrais vous citer plusieurs autres qui se trouvent heureux d'être en moyen de bien vivre et d'élever leurs petites familles.

“ L'avantage que ce chemin donnera à la colonisation, quand il sera ouvert jusqu'au lac St. Jean, sera grand, parce qu'il sera notre grande voie de communication entre le Bas et le Haut Saguenay. Les colons qui sont déjà résidants au lac St. Jean sont pris, l'automne et le printemps, comme dans une prison, sans



pouvoir communiquer même à Hébertville, résidence de leur missionnaire. Ils ne peuvent voyager à Chicoutimi l'été qu'en canot d'écorce, et ce avec une grande difficulté, à cause des nombreux portages qu'ils sont obligés de faire sur la Belle Rivière, de sorte que les effets qu'ils obligés de venir chercher à Chicoutimi leur coûtent deux fois plus que s'ils avaient un bon chemin qui les conduirait jusqu'au lac St. Jean. Le commerce trouvera aussi son avantage dans l'ouverture de ce chemin, car l'année prochaine il se fera de grands chantiers au lac St. Jean. Ces chantiers encourageront une quantité de personnes à s'y établir et seront d'un grand secours pour les colons de ces endroits, car ils vendront leurs produits plus chers là qu'à Chicoutimi, et les chantiers eux-mêmes, tout en payant un prix plus élevé, auront encore leur avantage en trouvant leurs besoins sur les lieux.

“ Je crois devoir vous dire aussi qu'un petit bateau à vapeur est en construction cet hiver; il est bâti par la maison Price, et sera occupé sur le lac St. Jean, à transporter les billots faits par leurs chantiers à l'écluse dite de la petite décharge.

“ Il y a deux magnifiques pouvoirs d'eau aux environs du chemin dans le township Caron; il y en a un autre dans Labarre, où fonctionnent des moulins à farine et à scier le bois.

“ Je pense qu'une somme de \$5000 serait suffisante pour rendre ce chemin au lac, et il serait urgent qu'elle fût accordée au plus tôt.

“ Dans les townships environnant le chemin, la population a augmenté depuis cinq ans de mille à douze cents âmes.

“ La propriété foncière a doublé depuis cinq ans dans tout le comté de Chicoutimi, à l'exception des townships Labarre, Caron et Mesy, où elle a triplé.

“ Les grains récoltés dans les environs du chemin sont l'orge, le blé seiglé, le blé, l'avoine et les patates. La rouille et les vers ont fait quelques dommages au blé, mais l'orge a produit beaucoup de beau et bon grain. Je dois vous dire, avec assurance, que la gelée qui est venue au commencement de septembre dans les townships Bagot, Chicoutimi, Laterrière, Tremblay, Jonquière et Simard, et qui a causé un dommage assez considérable en plusieurs endroits de ces localités, n'est survenue que vers le 4 octobre dans les townships environnant le lac St. Jean; par conséquent elle n'a fait aucun dommage. J'ai vu moi-même de l'orge semé le 26 juin, et la récolte qu'elle a donné est bien bonne pour la semence. Il en a été semé le 4 juillet, et j'ai vu la récolte, et elle est aussi parfaitement bonne.

“ Il y a dix milles et demi de chemin qui sont verbalisés du lac Kinogami au terminus de l'ouvrage.”

COMTE DE CHICOUTIMI.

*Chemin de Harvey, Tremblay et Simard.*

Conducteur: AMBROISE GAGNON.

|                                         |          |
|-----------------------------------------|----------|
| Montant de l'appropriation de 1857..... | \$600 00 |
| Montant de l'appropriation de 1858..... | 400 00   |
|                                         | 1000 00  |
| Montant payé.....                       | 794 06   |
|                                         | \$205 94 |

Le chemin qui porte ce nom est proprement un chemin de front qu'il est projeté d'ouvrir dans les trois townships ci-dessus mentionnés; mais on y a

annexé une route qui commence à la rivière Saguenay, à la ligne entre Simard et Tremblay, et continue en suivant cette ligne autant qu'il est praticable jusqu'à la ligne de division des 6 et 7<sup>me</sup> rangs, auquel point et entre lesquels rangs doit être construit le chemin de front dans ces townships.

Les travaux d'ouverture ont d'abord été commencés dans la route sur plusieurs points différents, et 38 arpens, non contigus cependant, sont maintenant achevés et propres aux voitures d'été, et le reste paraît être convenablement ouvert pour les voitures d'hiver.

Des difficultés étant survenues relativement à la ligne que devait suivre cette route, les travaux y ont été suspendus, et la question de sa localisation finale renvoyée aux autorités municipales, et l'ouverture du chemin de front a alors été commencée.

Dans la route et le chemin de front quarante-six arpens et demi ont été parachevés et cinquante-quatre arpens ont été ouverts, et débarrassés du bois, en bons chemins d'hiver.

Cinq ponts formant en tout 156 pieds de pontage ont été construits.

Le chemin, dans les townships de Tremblay et Simard, passe sur un sol de qualité supérieure, et ces deux townships sont presque entièrement composés de terrains à peu près semblables.

Dans l'intérieur, en arrière de ces townships, on trouve une étendue de terrain égale à celui-ci et capable de former deux townships. "Le bois de construction, dit M. Gagnon, y est détruit en plus grande partie; on y rencontre peu de pin, mais l'épinette blanche y est en assez grande quantité. Les bois les plus communs sont le bouleau, le merisier, le tremble, le peuplier et l'épinette blanche et rouge: mais le bouleau et le merisier sont les bois dominants.

"Il existe deux pouvoirs d'eau considérables sur le 5<sup>me</sup> rang de Tremblay et un autre sur le 5<sup>me</sup> rang de Simard, sur la rivière des Vases."

La pierre à chaux que l'on croyait rare dans le territoire du Saguenay, a été découverte lorsqu'on a commencé l'ouverture de cette route. Une carrière considérable de cet indispensable minéral, de plusieurs milles de longueur, se trouve sur les 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> rangs des townships Tremblay et Simard.

Depuis cinq ans les progrès de la colonisation des townships ont été considérables. La population y a augmenté environ de moitié.

Il a été pris un grand nombre de terres sur la ligne du tracé de ce chemin, sur lesquelles plusieurs colons se proposent de faire quelques semences au printemps prochain.

Le site d'une église a été établi par l'autorité ecclésiastique sur le 1<sup>er</sup> rang du township Tremblay, et les travaux de construction en sont déjà commencés.

Le blé dans ces townships croît et mûrit bien. Les grains qu'on y récolte en plus grande quantité, sont le blé seiglé, le seigle, l'orge, l'avoine et les pois. Aucun de ces grains n'a souffert de la gelée. La partie de ce chemin qui constitue le chemin de front est verbalisée; la route doit l'être prochainement.

Il faudra encore \$350 pour terminer la route, et M. Gagnon croit que le chemin de front coûtera à peu près \$220 par mille.

## COMTE DE CHARLEVOIX ET DE CHICOUTIMI.

*Chemin de St. Urbain à la Grande Baie.*

Conducteur: J. OVIDE TREMBLAY.

|                                           |           |
|-------------------------------------------|-----------|
| Balance de l'appropriation de 1857.....   | \$ 312 79 |
| Montant de l'appropriation de 1858.....   | 2400 00   |
|                                           | 2712 79   |
| Montant payé à B. Cimon et G. Fortin..... | \$302 44  |
| Montant payé à J. Ovide Tremblay.....     | 609 90    |
|                                           | 912 34    |
| Balance restant.....                      | \$1800 45 |

Ce chemin, sur lequel j'ai déjà donné d'amples détails dans mes rapports précédents, passe, dans presque toute sa longueur, à travers une chaîne de montagnes plus ou moins élevées.

Il commence dans St. Urbain, paroisse située en arrière de la baie St. Paul, et se termine à la Grande Baie, au Saguenay.

Jusqu'à une partie avancée de l'été de 1858, MM. B. Cimon et Thélesphore Fortin ont eu la confection de ce chemin sous leur surveillance, et ils ont fait faire près d'un mille et demi de chemin à la suite de la section qu'ils avaient ouverte antérieurement; mais leur chemin ayant alors atteint une distance considérable, et se trouvant en conséquence trop éloigné de la résidence des travailleurs et des conducteurs, il a été décidé, en septembre de la même année, què les travaux seraient suspendus du côté de St. Urbain et seraient commencés dans l'autre partie du chemin attenante à la Grande Baie où les travailleurs se trouvent en grand nombre, à quelques arpents seulement du lieu où les travaux devaient être commencés. M. Tremblay, en conséquence de ces nouvelles dispositions, a été nommé conducteur des travaux.

Sous sa surveillance, trois milles et vingt-huit chaînes ont été faits en 1858, propres aux voitures à roues, à raison de \$128.94, terme moyen, par mille.

Vingt ponts, mesurant ensemble 218 pieds de pavé, ont été construits par M. Tremblay, et ont coûté \$138.

La partie du chemin faite par M. Tremblay passe sur le bord de la Rivière Ah! Ah! et au pied d'une chaîne de montagne; il ne s'y trouve conséquemment aucun terrain cultivable.

Le bois, dans les environs de ce chemin, a été ou enlevé, ou détruit par le feu. " Mais il en est autrement, dit M. Tremblay, à deux ou trois milles plus loin que le terminus du chemin que j'ai fait cette année; là les bois et le terrain sont de meilleure qualité.

La rivière de Ah! Ah! offre plusieurs pouvoirs d'eau auprès d'une partie de ce chemin.

Suivant M. Tremblay, la population aurait augmenté de deux tiers depuis cinq ans et la valeur de la propriété aurait presque doublé durant le même temps. M. Tremblay croit qu'une somme de \$6,000 suffirait pour compléter ce chemin. Il n'est pas verbalisé et conséquemment il n'est nullement pourvu à son entretien.

Je dois observer que le territoire du Saguenay, quoiqu'il ait acquis par son agriculture, son commerce et sa population une importance égale à toute autre partie du pays, n'a encore aucune voie par terre qui le mette en communication avec le reste du pays.

Une partie du chemin a été considérablement améliorée depuis quelques années, mais il est loin d'être complété, et celui de la Grande Baie à la Malbaie, sur lequel je n'ai reçu aucun rapport, est peut-être moins avancé.

Sans vouloir décider laquelle des deux routes est la plus avantageuse pour les habitans du Saguenay, ou la plus économique, je puis néanmoins exposer que, dans l'intérêt de la colonisation de ce vaste territoire, il importe qu'une des deux routes soit complétée avec toute la diligence possible.

Aujourd'hui encore ce n'est que par la navigation que les transports peuvent se faire entre le Saguenay et les autres parties habitées du Canada. Si depuis dix ans le territoire du Saguenay eût été accessible par des chemins, comme on en fait aujourd'hui dans les différentes parties du pays, il est probable que la colonisation y aurait progressé plus qu'en tout autre lieu.

La longueur actuelle du chemin propre au roulage est de 30 $\frac{3}{4}$  milles.

### COMTÉS DE SAGUENAY ET CHARLEVOIX.

#### *Chemin de la Rivière Noire à l'embouchure du Saguenay.*

Conducteur, RIEULE BOULLIANE,

|                                          |           |
|------------------------------------------|-----------|
| Montant de l'appropriation de 1857 ..... | \$ 600 00 |
| Do do 1858 .....                         | 400 00    |
|                                          | <hr/>     |
|                                          | \$1000 00 |
| Montant payé .....                       | 911 98    |
|                                          | <hr/>     |
| Balance restant.....                     | \$ 88 02  |

Ce chemin est un chemin d'hiver qui commence à la Rivière Noire et se termine au Saguenay.

Vingt-et-un milles ont été ouverts en 1858, dont neuf milles dans le township Callière, et douze milles dans le township Saguenay.

Il a été construit deux ponts sur les Rivières Noire et des Dalles, formant ensemble 270 pieds de longueur qui ont coûté \$184. Il a été construit, en outre, trois ponts de soixante-et-dix pieds, deux de trente pieds et huit de huit à douze pieds.

D'après le rapport de M. Boulliane, il y a bon nombre de pouvoirs d'eau sur ce chemin.

M. Boulliane estime qu'il faudrait \$2000 pour en faire un bon chemin d'été.

M. Boulliane, qui réside à Bergeronne, dit : " Que la population a peu augmenté depuis quelques années, et cela parce qu'il n'y a pas de chemin de communication dans le comté de Saguenay. S'il y avait des chemins, ajoute-t-il, " je suis positif à dire que la colonisation progresserait beaucoup."

Le blé, le seigle, l'orge, les pois et l'avoine sont cultivés dans ces comtés.

Ni la gelée, ni les insectes n'ont causé de dommages aux grains.

### COMTÉ DE CHARLEVOIX.

#### *Chemin de Settrington à De Sales.*

Conducteur, Rév. M. CLOVIS GAGNON.

|                                          |          |
|------------------------------------------|----------|
| Montant de l'appropriation de 1857 ..... | \$400 00 |
| Do do 1858 .....                         | 200 00   |
|                                          | <hr/>    |
|                                          | \$600 00 |
| Montant payé.....                        | 500 00   |
|                                          | <hr/>    |
| Balance restant.....                     | \$100 00 |

Le chemin de Settrington à De Sales est la continuation d'une route qui se trouve dans la seigneurie des Eboulements sur la terre d'un nommé Jules Trem-

blay. Il commence au premier rang entre les Nos. 6 et 7. Sa longueur projetée est de quatorze milles et son terme est à une chaîne de montagnes ordinairement appelée "La chaîne des Monts." Trois milles et neuf arpents ont été parachevés, et il est, depuis, ouvert jusqu'au sixième rang. Tout ce qui a été complété et ouvert est dans Settrington.

M. Gagnon, mu par un motif de patriotisme qu'on ne peut trop louer, s'est chargé de surveiller l'ouverture de ce chemin sans vouloir accepter de rémunération pour ses services, et, à ce désintéressement personnel, il a su joindre, dans l'exécution des travaux, une économie remarquable.

Ce chemin ne coûte, terme moyen, que \$128 par mille, en comprenant même les ponts qui, au nombre de vingt-deux, ont exigé 136½ pieds de pavé, et aussi trente arpents de pontage dans des bas-fonds.

"Comme je l'ai dit dans mon dernier rapport," écrit M. Gagnon, "partout où nous sommes passés avec notre chemin, la terre est de bonne qualité et très propre à la culture. Autant que j'ai pu voir dans une petite exploration que j'ai faite dans De Sales, la terre me paraît aussi très bonne; et le même terrain continue jusqu'aux Monts, qui forme une étendue de quatre lieues et deux milles de long sur environ trois lieues de large, c'est-à-dire depuis la *Rivière du Gouffre* jusqu'au *Grand Lac* de Ste. Agnès.

"Ce chemin offrira l'avantage de faire prendre bientôt toute cette étendue de terrain, comme j'ai pu m'en convaincre moi-même par les travailleurs qui ont commencé à s'y choisir des terres.

"J'ai trouvé sur la *Rivière à la Loutre*, où le chemin doit passer, un pouvoir d'eau suffisant pour y faire marcher un moulin à farine ou à scie, etc. Il y a de plus dans le deuxième rang de Settrington, à environ un mille du chemin, une belle carrière de pierre à chaux.....  
 "..... Je pense que pour se rendre aux Monts ou au *Chemin du Saguenay*, par St. Urbain, il faudrait environ 1200 piastres.....  
 "..... Les grains recueillis en plus grande quantité dans les environs du chemin ouvert sous ma surveillance sont blé, seigle, orge, avoine. Le dommage causé par la gelée est peu considérable et les insectes n'en ont causé aucun.

"La première gelée nuisible s'est fait sentir le 20 septembre.

"Les trois premiers milles de ce chemin sont verbalisés et le reste le sera "cet hiver."

## COMTÉ DE QUÉBEC.

### *Chemin de Bélair.*

Conducteur, LOUIS L'HÉREULT.

|                                          |           |
|------------------------------------------|-----------|
| Montant de l'appropriation de 1855 ..... | \$ 400 00 |
| Montant payé .....                       | 200 00    |

|                     |           |
|---------------------|-----------|
| Balance restant.... | \$ 200 00 |
|---------------------|-----------|

Le point de départ de ce chemin est sur la terre de James Tate, à la grande ligne qui sépare la seigneurie Gaudarville de celle de Bélair, et il devait, tel que projeté en premier lieu, se terminer à la ligne de séparation de Bélair et Fossambault, parcourant un espace d'environ 150 arpents.

Quarante-six arpents ont été ouverts en 1858.

De ces quarante-six arpents, 22 sont parachevés.

Le chemin a coûté, terme moyen, \$100 le mille, sans y comprendre les ponts.

Le pontage dans les bas-fonds a coûté \$16 l'arpent.

La plus grande partie du terrain que parcourt le chemin est, d'après M. L'Hérault, propre à la culture. Les bois qu'on y rencontre sont l'érable, le merisier et autres de différentes espèces.

Cette route sera très utile aux habitants de Ste. Catherine, St. Raymond, Lac Sergent, etc., etc.

On trouve trois pouvoirs d'eau dans Bélair, aux environs de ce chemin, l'un dans le quatrième rang, les deux autres dans le cinquième rang.

Deux moulins à scie y sont actuellement bâtis.

La valeur des propriétés foncières a considérablement augmenté dans Bélair, au point que, dit M. L'Hérault, "des terres qui ne valaient que huit à douze piastres, ces années dernières, sont évaluées aujourd'hui à \$200 et plus."

Le 26 août il est survenu, dans les environs du chemin, une gelée qui a attaqué les patates, mais qui n'a fait aucun dommage aux grains.

Ce chemin est verbalisé.

### COMTÉ DE ST. MAURICE.

*Chemin du moulin dans Shawanigan.*

Conducteur, CYRILLE MAGNANT.

|                                         |           |
|-----------------------------------------|-----------|
| Montant de l'appropriation de 1858..... | \$ 400 00 |
| Montant payé.....                       | 200 00    |

Balance restant....\$ 200 00

Cette route commence sur le lot No. 31 du quatrième rang de Shawanigan, et se termine à un pôteau planté entre les Nos. 32 et 33 et entre les quatrième et troisième rangs de Shawanigan.

Les travaux d'ouverture n'ont pu être commencés que très tard l'automne dernier, et quinze arpents de chemin d'hiver ont été ouverts seulement.

Les terrains adjacents sont bien boisés; on y trouve le pin, l'épinette rouge et blanche, le cèdre, l'érable et le bois blanc.

Il y a sur la rivière Shawanigan de magnifiques cascades et conséquemment d'excellents pouvoirs d'eau.

"La colonisation, dit M. Magnant, marche à grands pas depuis cinq ans sur la côte ouest du St. Maurice, une magnifique paroisse s'y est emparée de la forêt, et deux cents habitants y vivent, sinon dans l'aisance, du moins pourvus amplement de tout ce qui est nécessaire à la vie."

M. Magnant évalue à \$800 la somme nécessaire pour compléter ce chemin.

### COMTÉ DE ST. MAURICE ET MASKINONGÉ.

*Chemin de Caxton.*

Conducteur, LUC GÉLINAS.

|                                         |          |
|-----------------------------------------|----------|
| Balance de l'appropriation en 1827..... | \$325 97 |
| Montant payé.....                       | 325 97   |

Voir le rapport de l'an dernier, page 106, version anglaise, et 107 version française.

M. Gélinas n'a fait, en 1858, que des améliorations dans le chemin de Caxton, des ponts et des pontages sur terre.

Dans la côte sud de la rivière Machiche, il a été fait 140 pieds de pontage; un autre dans le haut de St. Barnabé, a 270 pieds. Ces deux pontages ont coûté \$290.

On trouve dans les environs de ce chemin trois moulins à scie et deux moulins à farine.

La valeur de la propriété a augmenté, dans les environs de ce chemin, à un point qui n'a peut-être pas de précédent.

“Des terrains qui, avant l'ouverture de ce chemin,” dit M. Gélinas, “ne valaient que deux ou trois piastres, valent aujourd'hui \$600 à 700,” ce qui s'explique par l'excellente qualité du sol et la facilité avec laquelle on peut l'exploiter, depuis que le chemin de Caxton est ouvert.

Il y eu l'année dernière un site d'église établi par l'autorité ecclésiastique dans le township de Caxton. Ce n'est que vers la fin de septembre, l'année dernière, que l'on a remarqué, dans Caxton et ses environs, les premières gelées nuisibles à la végétation.

M. Gélinas croit que dans les cinq dernières années la population a triplé dans ces localités et qu'elle progresse encore dans la même proportion.

M. Gélinas, à la suite de son rapport sur le chemin de Caxton, me dit encore, après avoir décrit l'activité qui règne maintenant sur le chemin de Caxton et ses environs: “Sans l'aide du gouvernement, il est probable que les pauvres colons (de Caxton et lieux voisins) auraient encore de grandes difficultés pour pourvoir à leurs besoins respectifs. Mais aujourd'hui cette petite aide a donné à la colonisation et au commerce des avantages tels, que l'on voit dans ces chemins, jour et nuit, grand nombre de personnes allant et venant.

M. Gélinas conseille d'employer encore quelques deniers à l'amélioration de ce chemin.

Les côtes de la rivière Machiche, que j'ai eu occasion de visiter avec M. L. L. Desaulniers, M. P. P., et M. Gélinas, doivent certainement être considérablement améliorées pour être rendues praticables au roulage ordinaire.

## COMTÉ DE MASKINONGÉ.

### *Chemin de Peterborough.*

Conducteur, RÉV. C. F. TURGEON.

|                                         |           |
|-----------------------------------------|-----------|
| Montant de l'appropriation de 1858..... | \$1000 00 |
| Montant payé.....                       | 500 00    |

|                      |          |
|----------------------|----------|
| Balance restant..... | \$500 00 |
|----------------------|----------|

Le chemin de Peterborough prend son point de départ à la rive ouest de la rivière Maskinongé, et s'étend dans le township de Peterborough.

Quatre milles et demi en ont été ouverts en novembre dernier, de manière à former un bon chemin d'hiver.

Six ponts ont été construits.

Les terres sont bonnes sur toute la longueur de ce chemin qui traverse le fief Hope du sud au nord.

Ce chemin ouvrira une voie de communication bien désirée, entre autres par les colons établis sur les bords de la rivière Mastigosh.

M. le curé Turgeon est d'opinion que dans le cas où il y aurait une nouvelle appropriation pour Peterborough, elle devrait être employée dans la partie est du township, où les terres sont très bonnes aussi.

Il y a eu une chapelle de construite l'an dernier dans Peterborough.

L'avoine, le sarrazin, les pois et l'orge, sont les grains les plus généralement cultivés dans ce township.

La gelée n'a fait aucun dommage cette année, ou du moins très peu.

M. Turgeon est un des amis les plus zélés de la colonisation. Il a, dans l'intérêt de cette œuvre, fait plusieurs voyages, et s'est, malgré les pluies et les froids de l'automne, chargé de la surveillance des travaux qui ont été faits dans ce chemin, sans avoir exigé aucune rémunération pour lui-même.

### COMTÉ DE MONTCALM.

*Chemin de Chertsey.*

Conducteur, PETER SKELLY.

|                                         |                              |
|-----------------------------------------|------------------------------|
| Montant de l'appropriation de 1858..... | \$300 00                     |
| Montant payé .....                      | 100 00                       |
|                                         | Balance restant.....\$200 00 |

Voir le rapport de l'an dernier, page 110 version française, 108 version anglaise. M. Skelly a ouvert, en 1858, une étendue de dix arpents dans le chemin de Rawdon.

Il y a plus de quatorze milles et demi de ce chemin d'ouverts maintenant, mais il n'y en a que onze milles et demi qui soient ouverts pour les voitures à roues.

Un pont de 110 pieds de longueur a été construit cette année, lequel, quand il sera complètement fini, dit M. Skelly, coûtera à peu près \$40.

D'après les renseignements qui me sont donnés, il paraîtrait que les autorités municipales auraient en partie pourvu à l'entretien de ce chemin.

Le township de Chertsey, à travers lequel passe ce chemin, continue à attirer fortement l'attention des habitants des anciens établissements du pays.

Le terrain est onduleux; les côtes sont couverts de bois de la meilleure qualité et ses vallées ont un sol supérieur.

“La colonisation fait dans cette partie du pays,” dit M. Skelly, “de grands progrès, surtout dans les localités où le gouvernement fait ouvrir des chemins. Deux cents terres ont été prises dans le township de Chertsey, dans le cours de l'année précédente et de celle-ci, 1858; un grand nombre de maisons y ont été construites l'été dernier dans les environs du chemin de Chertsey; on en a même bâti jusqu'au neuvième rang de ce township. J'ai en outre appris, de bonne autorité, que cinquante fermes avaient été prises dans le township de Wexford, depuis ces deux dernières années.

“Les autorités ecclésiastiques catholiques ont fixé dans Chertsey le lieu où une église doit être construite, et presque tous les matériaux sont prêts pour en commencer l'érection au printemps prochain.

“Il y a un prêtre résidant maintenant dans Chertsey. Ce succès est dû entièrement au chemin que le gouvernement a fait ouvrir, car, comme j'ai déjà eu occasion de le dire, un homme n'aurait pas voulu, il y a sept ans, aller demeurer dans Chertsey, sur le lieu même où l'église doit être bâtie, avec un octroi gratuit de 500 acres de terres. Maintenant il y a dans Chertsey un curé résidant, un bureau de poste et un bon moulin à farine.”

La valeur du terrain paraît y avoir augmenté, depuis ces dernières années, de 40 par cent.

M. Skelly croit qu'avec \$240 on pourrait achever le chemin dans les neuvième, dixième et onzième rangs de Rawdon.

Mais il importerait beaucoup aussi que le chemin de Chertsey fut prolongé dans le but d'atteindre les belles terres que, suivant le rapport de M. Granger, l'on trouve en arrière de Chertsey.



## COMTÉ DE TERREBONNE

*Chemin du Lac à la Truite.*

Conducteur, L. E. LAROCQUE.

|                                         |           |
|-----------------------------------------|-----------|
| Balance de l'appropriation de 1858..... | \$ 721 22 |
| Montant payé.....                       | 452 00    |
|                                         | <hr/>     |
| Balance restant.....                    | \$ 269 22 |

Le chemin du Lac à la Truite tel que désigné dans le rapport de l'honorable Commissaire des Terres de l'an dernier, page 112, version française, et 111 version anglaise, est maintenant parachevé dans toute son étendue, qui est de huit milles et vingt-cinq chaînes.

Il en a été complété, en 1858, 65½ arpents. Le coût du mille, terme moyen, sans y comprendre les ponts, a été de \$340 à \$350.

Un pont qu'on y a construit sur la décharge du Lac des Sables, dans Beresford, long de quatre-vingt pieds, a coûté à peu près \$60.

“La nature du sol,” dit M. Larocque, “par où passe le chemin du Lac à la Truite est de terre jaune, sablonneuse dans les bois francs, et plus sablonneuse encore dans les savanes, mais néanmoins bonnes.

“Les townships environnants paraissent être plus plats, mais ont, je pense, un sol de même nature, autant qu'il est possible d'en juger, à les voir des hauteurs de Beresford.

“Il existe plusieurs pouvoirs d'eau sur la décharge du Lac Morin et celle du Lac des Sables, ainsi que dans cette partie de la rivière du Nord qui traverse les rangs 4, 5 et 6 de Beresford.”

M. Larocque croit que la colonisation a fait plus de progrès cette année dans les townships du Nord que dans aucune des années précédentes.

Il n'y a peut-être pas de localités plus propres à une variété de culture et à l'élevage des animaux de toutes espèces, que les townships en arrière de Montréal. Les ondulations du terrain multipliant les côteaux et les vallées donnent une variété de sol qu'il est toujours profitable de trouver sur une ferme. Dans les temps pluvieux les côteaux sont productifs; et dans les sécheresses, les vallées, toujours plus ou moins humides, ne manquent pas de produire des grains, des fourrages et des pâturages abondants et sains.

En Canada, où les étés sont quelquefois excessivement pluvieux ou excessivement secs, c'est surtout sur un territoire de vallées et de hauteurs que l'on peut être à l'abri d'une faillite de récolte à peu près complète.

Dans les townships que M. Larocque a rendus accessibles par l'ouverture du chemin dont il a surveillé la confection, la colonisation, comme il le remarque lui-même, y progresse de plus en plus rapidement.

Ste. Adèle, dans Abercrombie, est déjà, avec son église, son lac et son village naissant, une jolie paroisse.

A peu de distance de cette église, l'honorable M. Morin possède de magnifiques propriétés qui devront acquérir sous peu une haute valeur. Outre une excellente maison, M. Morin a fait construire sur son immense ferme de vastes granges et autres bâtiments aussi propres que solides;—ce monsieur a de plus fait construire, sur la rivière du Nord, à quelques arpents de sa maison, un moulin à scie et un à farine. Ce dernier érigé en pierre et de dimensions suffisantes pour les besoins actuels, a été construit, à l'intérieur comme à l'extérieur, avec le plus grand soin.

Il y a donc lieu de croire, maintenant que le chemin du Lac à la Truite est complété, que la colonisation dans Abercrombie, Beresford et Morin continuera à progresser rapidement.

## COMTE D'ARGENTEUIL.

- Chemin*, 1° de Dalesville aux Rapides de Beavan.  
 " 2° de Wentworth.  
 " 3° dans Grenville.  
 " 4° de la Rivière du Nord au Moulin d'Arnott.

Conducteur: GEORGE HAMILTON.

|                                                              |           |
|--------------------------------------------------------------|-----------|
| Balance de l'appropriation de 1857 en faveur du 1er chemin.. | \$ 325 29 |
| Balance de l'appropriation de 1855 en faveur du 2e chemin..  | 290 75    |
| Montant approprié en 1858 pour le 3e chemin.....             | 300 00    |
| Montant approprié en 1857 pour le 4e chemin.....             | 400 00    |
|                                                              | 1316 04   |
| Montant payé.....                                            | 1090 75   |
|                                                              | 225 29    |
| Balance restant pour le 1er chemin.....                      | \$ 25 29  |
| Do. pour le 4e chemin.....                                   | 200 00    |
|                                                              | 225 29    |

Le chemin de Dalesville à Beavan's Rapids commence au front du 10me rang de Chatham et doit être continué jusqu'au township de Salaberry, distance d'environ trente milles.

Ce chemin est ouvert jusqu'aux rapides de Beavan. It peut être fréquenté par les voitures d'été jusqu'au front du quatrième rang d'Harrington, et de là au rapide de Beavan, distance treize milles, par les voitures d'hiver seulement.

Avec la balance restant de la somme appropriée pour le chemin No. 1, M. Hamilton n'a fait que des travaux d'améliorations dans ce chemin partiellement ouvert, afin de le rendre praticable pour les voitures d'été, et en a complété ainsi cinq milles. Il a construit des ponts formant ensemble 208 pieds de pontage et fait 682 pieds de pontage sur terre, ou fascinages.

Dans Wentworth, il a été complété 5½ milles de chemin passable pour les voitures d'été. Il en reste encore 1½ mille à parachever, qui est cependant praticable pour les voitures à roues.

De la balance de \$300 restant de l'appropriation pour le pont sur la Rivière Rouge, dans Grenville, les sommes suivantes ont été employées pour améliorer les chemins qui suivent, savoir :

1° \$20 entre la ligne de Grenville et la forge située près de la Pointe aux Chênes ;

2° \$20 entre la ligne de Grenville et la côte chez la veuve Butler ;

3° \$20 pour diminuer la susdite côte ;

4° \$40 depuis cette côte à la Rivière Rouge ;

5° \$20 pour améliorer la côte sur le côté est de la Rivière Rouge ;

6° \$40 pour améliorations entre la Rivière Rouge et la Rivière Calumet ;

7° \$20 pour améliorations dans le chemin Ecossais, dans la troisième concession ;

8° \$120 dans les quatrième, cinquième et sixième concessions du chemin écossais en connexion avec le chemin qui mène à Harrington.

L'étendue améliorée dans ces divers chemins est de 4½ milles.

Le chemin de la Rivière du Nord au moulin d'Arnott a été complété par feu M. Andrew Boa, en 1857, de manière à servir pour les voitures à roues, depuis le premier rang de Gore, près du lac St. Jean, jusqu'à l'extrémité ouest du lac Barron, au front du cinquième rang de Gore, et, en 1858, par M. Hamilton, un espace de deux milles et vingt-deux chaînes et demi, jusqu'à la côte sud de Ste. Angélique, dans la seigneurie des Mille-Isles.

Dans ce dernier chemin il a été construit deux ponts, formant ensemble 142 pieds de pontage, de la valeur de \$40. Il en reste encore deux à faire.

Il a de plus été fait 828 pieds de pontage. M. Hamilton dit que tous les chemins et ponts dans le comté d'Argenteuil, construits par le gouvernement, sont verbalisés, à l'exception du chemin de Dalesville, qui le sera prochainement.

“ Le sol, dit M. Hamilton, sur le chemin de Dalesville est léger depuis le onzième rang de Chatham jusqu'au huitième rang de Harrington; les autres rangs de Harrington sont composés de bonnes terres avec un fond de glaise.

“ Dans Montcalm, Arundel et De Salaberry, les terres sont excellentes. Dans ces townships les bois francs sont en abondance et offrent un grand encouragement aux colons dont un grand nombre se sont fixés dans Arundel et Montcalm, et quelques uns ont pénétré même jusque dans De Salaberry.

“ Les terrains sur le chemin de Wentworth offrent une variété de sois, mais bons. Les bois y sont mêlés, mais superbes.

“ Sur le chemin de la rivière du Nord, le sol est inégal et rocheux jusqu'à la côte Ste. Angélique; de là au township Morin, il est plus uni, et dans ce dernier township il est meilleur encore et ses collines offrent d'excellents pâturages.”

La colonisation, dans les divers townships par où passe ces chemins, fait de rapides progrès. “ La construction de ces chemins, dit M. Hamilton, a eu l'effet d'arrêter en grande partie l'émigration vers l'Ouest, et un grand nombre de jeunes gens ont trouvé à s'établir sur leur sol natal.”

L'on trouve grand nombre d'excellents pouvoirs d'eau dans ces townships et de la pierre à chaux dans plusieurs.

Deux églises sont en construction, l'une dans le troisième rang de Gore, et l'autre dans la côte nord de Ste. Angélique.

M. Hamilton pense qu'il faudrait une somme de \$2,050 pour terminer ces divers chemins.

### COMTÉ D'ARGENTEUIL.

*Chemin de Crooks Mill à Montcalm et Arundel.*

Conducteur, HENRY MILWAY.

|                                         |          |
|-----------------------------------------|----------|
| Balance de l'appropriation de 1856..... | \$ 40 00 |
| Montant payé .....                      | \$ 40 00 |

Ce chemin, tel que projeté, est supposé avoir à peu près vingt-six milles de long. Le conducteur, en 1858, n'a fait que réparer la partie anciennement faite.

Onze milles sont propres aux voitures à roues et un mille de plus ne peut servir qu'aux voitures d'hiver.

Trois ponts mesurant 156 pieds de pavé et 2109 pieds de pontage (*causeways*) y ont été construits en 1858.

Onze milles ont été verbalisés par la municipalité de Grenville, et il a été pourvu à l'entretien futur de cette étendue.

Le terrain, le long de ce chemin, est pierreux dans Grenville jusqu'à la profondeur de ce township, et là on trouve le merisier, le hêtre, et l'érable sur les hauteurs et des bois mêlés sur le terrain plat.

Dans la partie de Harrington, Montcalm et Arundel que traverse le chemin, le terrain est bon, mais inégal.

Huit colons se sont fixés dans les environs du chemin, depuis qu'il a été dernièrement réparé, et un grand nombre d'autres s'y seraient établis, si ce n'était de l'obstruction qu'on trouve dans la profondeur de Grenville et sur le front de Harrington, où quatre milles et demi de chemin restent encore à ouvrir. Si ces

quatre milles et demi étaient ouverts, on aurait une voie de communication entre Grenville, Montcalm et Arundel.

Il y a plusieurs pouvoirs d'eau dans ces townships, et on y trouve des carrières de pierre à chaux.

La colonisation progresse assez rapidement dans Grenville, Harrington et Arundel auprès du chemin.

Le bois de pin y a été presque tout enlevé, il en reste cependant assez, suivant M. Milway, pour les besoins futurs des colons.

La mouche à blé a fait des dommages dans ces localités. Le blé semé tard a moins souffert de ce fléau. Aucune autre espèce de grain n'a été attaqué par cet insecte.

“ Les gelées, dit M. Milway, ne sont pas fortes dans les townships situés en arrière (au nord de l'Ottawa); elles ne surviennent ordinairement que dans la dernière semaine d'août. La rouille est ce qui cause le plus de dommages à toutes espèces de récoltes. Les patates, semées sur la terre neuve, échappent à la maladie, si elles sont mises en terre dans le mois de mai. Celles qui sont semées en juin dans la terre neuve, souffrent de la maladie, quoique moins que celles qui le sont, dans le même temps, dans la vieille terre.

“ Depuis cinq ans je sème mes patates vers le 10 mai, sur de la terre vieille faite; je les sème à une profondeur plus qu'ordinaire et elles croissent grosses, non aqueuses et ne pourrissent point.”

M. Milway croit que l'emploi des sommes appropriées par le gouvernement pour la colonisation a doublé le prix de la propriété foncière dans les townships ci-dessus mentionnés.

M. Milway croit que \$200 achèveraient d'ouvrir la partie du chemin qui ne l'est pas encore.

### COMTÉ DE L'OTTAWA.

#### *Chemin de la Rivière du Désert.*

Conducteurs: PATRICK FARRELL, F. X. DESLOGES.

|                                         |           |
|-----------------------------------------|-----------|
| Balance de l'appropriation de 1857..... | \$2360 00 |
| Montant approprié en 1858.....          | 1600 00   |
|                                         | 4460 00   |
| Montant payé.....                       | 3000 00   |
|                                         | \$1460 00 |

Ce chemin, de soixante milles de longueur, tel que projeté, est décrit dans le dernier rapport à la page 116, version anglaise, et 118 version française.

Treize milles et un quart de ce chemin ont été ouverts en 1858. De ces treize milles et un quart, dix milles et un quart sont praticables pour les voitures à roues et trois autres ne le sont que pour les voitures d'hiver.

La longueur totale du chemin maintenant ouvert et propre aux voitures à roues, à compter de la ferme de Brook, dans le township de Low, est de vingt-et-un milles.

Le coût des derniers treize milles et un quart ouverts, partie dans Aylwin et partie dans Wright, a été d'à peu près \$250 par mille, sans les ponts.

Huit cent soixante-douze pieds de ponts ont coûté \$705.

Il a été fait 1178 pieds de pontage sur terre.

Les affaires de tous genre ont considérablement augmenté dans les localités que traverse le chemin, et la population s'y est accrue de vingt-cinq pour cent depuis un an.

Une église catholique a été construite dans le township de Wright, et le site d'une autre a été établie dans Low par l'autorité ecclésiastique. Il paraîtrait aussi qu'une autre église a été bâtie dans le township Bouchette, à treize milles de la rivière du Désert.

J'ai déjà eu l'honneur d'appeler l'attention de vos prédécesseurs sur l'importance de ce chemin, et pour plus amples détails je prends la liberté de vous référer à mes précédents rapports.

Il me suffira dans ce moment, pour attirer votre attention d'une manière spéciale sur l'utilité de cette grande voie, de vous dire que les révérends Pères Oblats d'Ottawa ont déjà, au terminus de ce chemin, à l'embouchure de la rivière du Désert, construit une église, presbytère, moulins à scie et à farine et autres bâtiments, et que, malgré la longueur et le mauvais état actuel de la plus grande partie de cette route, ces zélés missionnaires, depuis plusieurs années, n'ont cessé de répondre à tous les besoins spirituels des colons disséminés dans cette section du pays, même jusque dans le haut de la rivière Gatineau.

Dans la partie du chemin faite cette année, on trouve deux excellents pouvoirs d'eau, de la pierre à chaux et une variété de minéraux que, disent Messieurs Farrell et Desloges, " nous n'avons pas pu identifier."

Messieurs Farrell et Desloges croient que \$3600 suffiraient pour compléter le chemin.

COMTÉ DE PONTIAC.

*Chemin du Calumet à la Rivière à la Loure.*

Conducteur : THOMAS CORRIGAN.

|                                         |          |
|-----------------------------------------|----------|
| Balance de l'appropriation de 1856..... | \$218 35 |
| Montant payé.....                       | 218 35   |

Pour une description de ce chemin, voyez rapport de l'an dernier, page 120, version française, et page 117, version anglaise.

Quatre milles ont été ouverts cette année, en chemin d'hiver, dans le township de Thorne, et ont coûté \$54 du mille.

Cette section du chemin passe à travers un sol sablonneux et marécageux en quelques endroits.

M. Corrigan dit que ce chemin sera d'un grand secours pour les habitants du township de Thorne, dont la population augmente considérablement.

L'avoine et le foin sont les principales récoltes dans les environs de ce chemin. M. Corrigan n'a pas entendu dire que les insectes aient commis des dommages dans les grains.

COMTÉ DE BONAVENTURE.

1. *Chemin dans Carleton.*
2. *Chemin dans Maria.*

Conducteur, FINLAY COOK.

|                                         |          |
|-----------------------------------------|----------|
| Montant de l'appropriation de 1857..... | \$600 00 |
| Montant payé .....                      | 600 00   |

Relativement à ces trois chemins M. Finlay Cook m'écrit ce qui suit :

" J'ai ouvert un chemin dans le township de Carleton sur la ligne qui divise les lots de Joseph Bernard et de Joseph Landry, d'à peu près un demi-mille de long, laissant encore à peu près  $\frac{3}{4}$  de mille de chemin à faire.

“ Ensuite dans le township Maria, dans l'établissement des Irlandais, en arrière du moulin de Manderson, j'ai fait un chemin de  $1\frac{1}{4}$  mille, laissant trois milles de chemin à faire.

“ J'ai fait ensuite un chemin sur la côte ouest de la grande rivière Cascapédia, commençant sur le lot No. 24 du premier rang, et allant jusqu'au No. 27, distance d'à peu près un mille, laissant encore à peu près un mille et demi à faire dans ce chemin.”

M. Cook a ouvert en 1858 à peu près  $2\frac{3}{4}$  milles de chemin dont un mille est complété.

Tout ce qui a été ouvert, c'est-à-dire  $2\frac{3}{4}$  milles, peut servir aux voitures d'été. Ces chemins ont coûté à peu près \$200 par mille.

Cinq ponts, comprenant 211 pieds de long, ont coûté à peu près \$100.

Dans les environs de ces chemins, le terrain est en grande partie de bonne qualité. Les bois sont le merisier et le bouleau.

Les grains les plus généralement cultivés dans ces localités sont l'avoine, le seigle et l'orge, qui n'ont souffert cette année ni de la gelée ni des insectes.

M. Cook croit que pour parachever ces chemins il faudra pour le chemin de

|                                                                            |        |
|----------------------------------------------------------------------------|--------|
| Carleton .....                                                             | \$ 400 |
| Do dans l'établissement Irlandais en arrière du moulin de Manderson, ..... | 1100   |
| Do à l'ouest de la grande Cascapédia.....                                  | 600    |

### COMTÉ DE BONAVENTURE.

#### Trois chemins dans New Richmond.

Conducteur: JOHN DODDRIDGE.

|                                          |          |
|------------------------------------------|----------|
| Balance de l'appropriation de 1856 ..... | \$400 00 |
| Montant payé, .....                      | 400 00   |

1° Un chemin a été ouvert sur la côté sud-est du lac, dans la division ouest de New Richmond, à partir de la troisième concession jusqu'à dix-huit arpents en deçà de la sixième; ce qui donne une étendue d'à peu près cinq milles de chemin à partir du rivage de la Baie des Chaleurs, compris ce qui avait été ouvert précédemment.

2° Un autre chemin d'à peu près trente cinq arpents de longueur a été ouvert du lot No. 1, dans le quatrième rang. Ce chemin, avec ce qui avait déjà été ouvert, donne une voie de communication d'à peu près trois milles, à partir de la profondeur du premier rang.

3° Il a été ouvert vingt arpents dans le chemin dit “du Cap Noir,” s'étendant du premier au troisième rang, dans la ligne de division entre les lots Nos. 5 et 6.

L'étendue de chemin ouvert dans ces trois sections est de 104 acres, dont 50 sont complétés.

Aucun pont n'a été construit dans ces chemins, mais il a été fait pour \$80 de pontage.

M. Doddridge m'informe que le sol sur les divers chemins est de bonne qualité, et couvert de bois franc, cèdre, épinette etc; vers l'intérieur l'on rencontre une grande étendue de terrain uni et de qualité supérieure.

L'on trouve, dans les environs de ces chemins, beaucoup de marne et de la pierre à chaux en abondance; il y a aussi de l'ardoise en arrière du township.

M. Doddridge estime qu'il faudrait encore une somme de \$600 pour compléter ces trois chemins et en ouvrir un autre à la rivière Capelin. Ce dernier chemin est demandé par les habitants de l'intérieur qui n'ont aucune sortie.

Les récoltes, dit M. Doddridge, n'ont pas été attaquées par la gelée, ni par les insectes.

### COMTE DE BONAVENTURE.

#### *Chemin du Portage.*

Conducteur : HENRY LODGE.

|                                         |          |
|-----------------------------------------|----------|
| Montant de l'appropriation de 1857..... | \$220 14 |
| Montant payé .....                      | 220 14   |

Ce chemin qui a à peu près trois milles d'étendue, commence sur la terre de Samuel Clark et a son terminus sur celle de John Robertson, dans le township de Métapédiac.

Il a été ouvert en 1858 une étendue de quatre arpents et sept perches de chemin propre au roulage.

Un mille de ce chemin avait été précédemment ouvert en chemin d'hiver au rocher de *Grog Island*.

Un pont, dont les dimensions ne m'ont pas été données par M. Lodge, a été construit sur *Sam. Clarke's Brook* et a coûté, avec la côte qu'il a fallu abattre, \$204, ne laissant par conséquent qu'une balance de \$16.14 à employer dans le chemin.

" Il n'y a pas, dit M. Lodge, dans le township, de chemin pour les voitures d'été, et les habitans ont été forcés, par le manque de chemin de front, de traverser la rivière, afin de profiter du grand chemin construit sur le côté opposé de la rivière Ristigouche par le gouvernement du Nouveau-Brunswick ; mais depuis que le chemin du rocher de *Grog Island* et le pont sur *Sam. Clarke's Brook* ont été construits, nous avons un chemin d'hiver depuis les établissemens situés à l'embouchure de la rivière Upsalquitich jusqu'à la rivière Métapédiac.

" Généralement parlant, il n'y a pas de mauvaises terres dans le township de Métapédiac, et ce chemin donnera accès aux terres inoccupées qui se trouvent sur la rivière. Toutes les terres en profondeur sont bonnes et quelques-unes excellentes."

L'on trouve dans ces localités quantité de pierre à chaux.

Il y aura encore un pont à faire sur un ruisseau, mais je n'ai aucuns renseignements sur ses dimensions.

### COMTÉ DE RIMOUSKI.

#### *Chemin de Fleuriau.*

Conducteur, L. H. LEBEL.

|                                                                        |          |
|------------------------------------------------------------------------|----------|
| Balance restant de l'appropriation de 1857.....                        | \$40 00  |
| Montant approprié, en 1858, pour un pont sur la Rivière Neigette ..... | 100 00   |
|                                                                        | \$140 00 |
| Montant payé .....                                                     | 000 00   |

Le point de départ du chemin Fleuriau est le chemin de front du quatrième rang de Ste. Flavie. (No. du lot non désigné dans le rapport qui m'est envoyé.)

Il est ouvert jusqu'à la Rivière Neigette, distance de 111½ arpents.

Trente-neuf arpents ont été ouverts en 1858, presque tous parachèvés.

Toute l'étendue de ce chemin qui a été ouvert, se trouve dans les seigneuries Lepage et Thivierge.

Il est praticable pour les voitures d'été dans toute sa longueur, moins quelques arpents.

Il a coûté \$216 par mille, y compris les ponts, pontages et fossés.

Il y a dans le township Fleuriau plusieurs pouvoirs d'eau et on y trouve des carrières d'excellente pierre à chaux.

Les grains cultivés dans les environs du chemin Fleuriau, le plus généralement, sont l'orge nue (mondée) et l'orge couverte. Ces grains n'ont souffert aucunement de la gelée, ni des insectes, depuis qu'on a commencé à y semer. Les premières gelées se sont fait sentir vers le 25 septembre.

Trente arpents du chemin Fleuriau ont été verbalisés l'an dernier; le reste le sera probablement sous peu de temps.

Dans une de ses correspondances avec ce bureau, M. Lebel me dit :

"C'est avec plaisir que j'ai encore l'honneur de vous faire rapport, cette année, que la colonisation du township Fleuriau progresse rapidement, malgré les obstacles qui s'y rencontrent. Il a été fait cette année plusieurs cents arpents d'abattis et la semence a été assez considérable le printemps dernier, et la récolte, n'ayant éprouvé aucun dommage, est abondante. On construit actuellement un moulin à scie dans le township, et un riche habitant de cette paroisse, qui y a plusieurs lots, m'a informé qu'il se propose d'y construire un bon moulin à farine, dès l'été prochain.

"Si cette amélioration a lieu, comme il n'y a pas à en douter, tout le township sera établi avant deux ans, et deviendra important par la bonté assez rare de son sol."

On s'occupe maintenant du projet de bâtir une église dans les environs du chemin Fleuriau.

M. Lebel croit que \$300 suffiront pour le compléter.

### COMTÉ DE RIMOUSKI.

*Chemin de St. Simon.*

Conducteur: CHS. FRs. CARON.

|                                          |          |
|------------------------------------------|----------|
| Montant de l'appropriation de 1858 ..... | \$600 00 |
| Montant payé.....                        | 400 00   |
|                                          | \$200 00 |
| Balance restant.....                     | \$200 00 |

Pour point de départ et autres détails voir le rapport de l'an dernier.

Trente-cinq arpents de ce chemin ont été parachevés et quarante-huit autres arpents et demi ont été ouverts en 1858.

En tout, à peu près sept milles de ce chemin sont ouverts, et de ces sept milles, cinq milles et trois quarts sont parachevés.

Toute la partie ouverte et parachevée se trouve dans la seigneurie Rioux.

"Les terres que traverse ce chemin sont très bonnes, dit M. Caron, si l'on en juge par les bois qui y croissent. Les terrains vers lesquels ce chemin est dirigé sont très étendus et d'excellente qualité, et si ce n'était, ajoute M. Caron, le prix exorbitant des terres des seigneuries, il (ce chemin) serait déjà bordé, dans toute sa longueur, de nouveaux établissements; mais aussitôt qu'il aura atteint les terres de la couronne, la colonisation prendra un rapide essor, car alors les terres se prendront à des conditions plus faciles."

Malgré le prix élevé des terres dans la seigneurie Rioux, les défrichements y progressent beaucoup et le nombre des résidants y a doublé depuis l'an dernier.

La première gelée, nuisible aux récoltes, est survenue, suivant M. Caron, vers le neuf ou le dix octobre.



Les grains que, cette année, on a récolté en plus grande quantité, dans les environs de ce chemin, sont l'orge et le seigle.

Ce chemin est verbalisé jusqu'au cinquième rang de la seigneurie Rioux.

M. Caron croit que la somme mentionnée dans le rapport de l'an dernier (\$1000) ne sera pas suffisante pour compléter le chemin.

### COMTÉ DE KAMOURASKA.

*Chemin de Pohénégamook.*

Conducteur : JOSEPH ROY.

|                                         |         |
|-----------------------------------------|---------|
| Balance de l'appropriation de 1857..... | \$5 84  |
| Montant de l'appropriation de 1858..... | 600 00  |
|                                         | 605 84  |
| Montant payé.....                       | 584 08  |
|                                         | \$21 76 |

Le chemin de Pohénégamook est composé de deux branches dont l'une part de St. Alexandre et l'autre de Ste. Hélène.

La première branche de ce chemin, celle de St. Alexandre, traverse le township de Park; la deuxième traverse le township de Bungay, et elles se réunissent toutes deux, à ou auprès de la ligne qui divise le township de Park et de Pohénégamook. De ce point de jonction, le chemin traverse dans sa longueur le township de Pohénégamook pour se terminer au lac de ce nom.

La branche de St. Alexandre est ouverte jusqu'à son point de jonction avec celle de Ste. Hélène, et elle est praticable pour toute espèce de voiture.

Dans la branche Ste. Hélène, sept milles sont ouverts, dont six sont propres aux voitures d'été, et un mille aux voitures d'hiver.

Dans cette partie du chemin, depuis la jonction des deux branches jusqu'au lac Pohénégamook, cinq milles et demi ont été faits propres au roulage.

Deux milles et demi ont été ouverts en 1858.

Dans tout le chemin, y compris ses deux branches, vingt-un milles un quart peuvent servir aux voitures d'été et un mille de plus aux voitures d'hiver seulement.

Le coût par mille, terme moyen, a été \$260. Trente ponts de trois à dix pieds de pavé ont coûté vingt piastres.

La longueur des pontages sur terre est de sept arpents. Ils ont pu coûter à peu près soixante piastres.

Le sol que traverse ce chemin est généralement bon, mais quelques parties du terrain sont rocheuses ou *savanteuses*. Le bois est généralement beau, et le terrain dans les environs du lac de Pohénégamook, auquel ce chemin conduit, est de très bonne qualité.

“ Dans le township d'Ixworth, dit M. Roy, en arrière de Ste. Anne de Laporatière, et dans le township de Woodbridge, contigu à St. Pascal, les terres sont presque toutes prises; un bon nombre de personnes ont marqué des places dans le township de Pohénégamook, et se proposent de prendre ces terres aussitôt que le chemin sera ouvert.

\* \* \* \* \*

“ Les grains recueillis en plus grande quantité sont le blé et l'orge : ces grains n'y ont subi aucun dommage.

“ Les premières gelées nuisibles aux récoltes se font sentir à la fin de septembre.

“ Il n'y a eu à ma connaissance qu'une partie de la branche de St. Alexandre au chemin de Pohénégamook dont l'entretien ait été réglé par l'autorité municipale.”

M. Roy évalue à \$2,670 la somme nécessaire pour achever ce chemin, sans comprendre dans cette somme les frais de construction d'un pont sur la rivière du Loup, dans la branche de St. Alexandre, lequel coûtera à peu près \$1200.

### COMTE DE KAMOURASKA.

#### *Chemin de Woodbridge.*

Conducteur: J. B. MARTIN.

|                                          |         |
|------------------------------------------|---------|
| Balance de l'appropriation de 1857 ..... | \$ 7 23 |
| Montant de l'appropriation de 1858 ..... | 600 00  |
|                                          | 607 23  |
| Montant payé .....                       | 607 23  |

Ce chemin commence au milieu du cinquième rang de la seigneurie de Kamouraska, dans la paroisse de St. Paschal, et est ouvert jusqu'à la Rivière du Loup, sur le quatrième rang du township de Woodbridge.

Une étendue d'à peu près quatre milles a été parachevée en 1858 dans Woodbridge; trente-trois arpents non parachevés en deçà de la Rivière du Loup sont néanmoins passables pour les voitures à roues. Le coût par mille du chemin parachevé, sans y comprendre les ponts, est d'à peu près \$400.

Trois ponts ont été construits, dont un sur la Rivière du Loup a 170 pieds de long et a coûté \$200. Le pont n'était point parachevé lors de la cessation des travaux l'automne dernier.

Il a aussi été fait près de 15 arpents de pontage qui ont coûté environ \$4 piastres de l'arpent.

Il existe plusieurs pouvoirs d'eau près de ce chemin.

“ Le township de Woodbridge, dit M. Martin, dans toute son étendue, présente un sol propre à l'agriculture; la partie inférieure du dit township est complantée en bois mêlé; l'érable domine et la qualité du sol paraît être supérieure vers la partie haute du dit township.

“ Ce chemin offre de grands avantages à la colonisation et au commerce par la proximité où se trouve ce township des anciens établissements; et ces avantages seraient encore plus grands, si le dit chemin était continué plus haut, attendu que les terres deviennent plus avantageuses en montant, suivant tous les rapports .....

“ La colonisation a fait quelques progrès dans le township de Woodbridge pendant les cinq dernières années; mais le défaut de chemin a été jusqu'ici un très grand obstacle aux établissements. Jusqu'au mois d'octobre dernier l'état de ce chemin était si mauvais qu'il était impossible pour les colons d'en profiter pour y aller cultiver leurs terres ou en sortir les grains qui devenaient en partie la proie des animaux sauvages. Mais aujourd'hui que ce chemin a été amélioré par ordre du gouvernement, je n'hésite pas à dire, et c'est ma conviction intime, que dès l'année prochaine, la colonisation progressera rapidement. Les terres y seront couvertes de semences le printemps prochain et les colons y fixeront leurs demeures. D'ailleurs l'autorité municipale prendra la surveillance et l'entretien du chemin ainsi amélioré: ce chemin a fait un bien immense aux colons.

“ Une circonstance des plus favorables à la colonisation vient de se produire. Un propriétaire de St. Paschal, Jean Baptiste Dionne, écuyer, maire de

cette paroisse et préfet du comté de Kamouraska, vient de faire construire à grands frais, sur la rivière appelé la Manie, tributaire de la Rivière du Loup, peu distante d'elle, un moulin à scie qui ne pourra manquer d'être très utile aux colons pour le sciage des bois nécessaires pour la construction de leurs bâtisses et pour le commerce en général."

M. Martin estime qu'il faudrait de \$120 à \$140 pour parachever les trente-trois arpents qui ne le sont pas encore en deçà de la rivière du Loup, et une autre somme de \$4800 pour le conduire de la Rivière du Loup au chemin Taché, distance de douze milles.

Les grains récoltés dans les environs du chemin sont le blé, le seigle, les pois et l'orge. Ces grains n'ont subi aucun dommage en 1858 par la gelée où par les insectes.

### COMTÉ DE KAMOURASKA.

#### *Chemin Chapais.*

Conducteur, MAURICE BOSSÉ.

|                                          |          |
|------------------------------------------|----------|
| Balance de l'appropriation de 1857 ..... | \$ 16 2  |
| Montant de l'appropriation de 1858 ..... | 400 00   |
|                                          | \$ 416 2 |
| Montant payé, .....                      | 414 47   |
|                                          | \$ 1 55  |

Le chemin Chapais, en arrière de Ste. Anne Lapocatière, commence à la ligne de division entre les terres de Charles Dubé et Bruno Ouellet, entre les deuxième et troisième rangs du township d'Ixworth,—traverse ce township, ainsi que celui de Chapais, et a son terminus à la ligne provinciale. Sa longueur est de 22 $\frac{3}{4}$  milles.

Il a été complété, en 1858, une longueur de trente-quatre arpents et une perche.

Toute la partie ouverte du chemin est de cinq milles vingt-deux arpents et une perche, et peut être fréquenté par les voitures d'été, à l'exception d'une cédrière de quatorze arpents et deux perches qui n'est pas parachevée et qui n'est passable que pour les voitures d'hiver.

Ce chemin est traversé par la Rivière Ouelle qui passe sur le cinquième rang d'Ixworth, et sur laquelle il faudra un pont d'à peu près cent pieds de long et dont le coût est estimé à \$250.

Le coût de ce chemin, en 1858, a été de \$320 par mille, y compris quatre petits ponts et sept perches de pontage.

"Le sol, dit M. Bossé, où j'ai fait faire le chemin, cette année, ainsi qu'une certaine étendue courant au nord-est est de terre grasse et riche pour la production des grains; le bois est très long et gros; il y a beaucoup d'érable, de merisier, ainsi que de l'épinette et du pin"

Suivant le rapport de M. Bossé, tous les lots sur les quatre milles de chemin ouvert en 1857, ont été pris par les habitants de Ste. Anne et des trois premiers rangs d'Ixworth, et les jeunes colons ne peuvent compter, pour former des établissements, que sur la partie du chemin ouverte cette année et sur celle qui sera ouverte à l'avenir.

Depuis l'endroit où les travaux ont été arrêtés en 1858 jusqu'au chemin Taché, il reste à ouvrir une étendue de huit milles.

Il serait d'une grande importance que cette section de chemin fut ouverte au plus tôt, afin de faciliter le charroyage des provisions et matériaux nécessaires aux travaux du chemin Taché.

Il y a dans les environs du chemin trois bons pouvoirs d'eau, et à peu de distance du côté sud-ouest, un grand lac que l'on dit être très poissonneux.

M. Bossé estime qu'il faudrait une somme de \$3000 pour compléter le chemin jusqu'au chemin Taché.

« Le blé, dit M. Bossé, est cultivé en grand dans les nouveaux établissements, et les pois, l'orge, le seigle et les patates en bonne quantité. Les premières gelées d'automne ne se sont fait sentir que vers le quinze d'octobre, la récolte étant mûre et en partie engrangée.

### COMTÉ DE L'ISLET.

*Chemin Elgin.*

Conducteur, P. G. VERREAULT.

|                                                     |           |
|-----------------------------------------------------|-----------|
| Balance de l'appropriation de 1857 .....            | \$ 38 90  |
| Montant de l'appropriation de 1858.....             | 600 00    |
| Montant de l'appropriation pour un pont, 1858 ..... | 400 00    |
|                                                     | \$1038 90 |
| Montant payé.....                                   | 662 37    |
|                                                     | \$ 376 53 |

Voir pour divers renseignements le rapport de l'an dernier, page 132, version française, et 131 version anglaise.

L'étendue du chemin parachevé cette année est de un mille et trois arpents. De plus trois milles ont été débarrassés de bois.

Douze milles sont maintenant praticables pour les voitures d'été, mais il est ouvert pour les voitures d'hiver, dans toute son étendue, qui est de vingt-six milles.

M. Verreault porte à \$545, terme moyen, la confection d'un mille de chemin parachevé, mais sans y comprendre les ponts.

Une somme de \$60 a été employée à la construction d'un pont de 77 pieds de longueur sur le bras. Ce pont ce n'est pas entièrement terminé.

Tous les rapports s'accordent à dire que la qualité des terres va toujours s'améliorant à mesure qu'elles s'avancent vers le sud.

Les cours d'eau considérables que traverse ce chemin, à certains intervalles, offrent de nombreux pouvoirs d'eau.

« Tous les grains généralement quelconques, dit M. Verreault, réussissent dans ces endroits et parviennent à maturité. Les gelées n'ont causé aucun dommage que je sache cette année.

« Je crois devoir mentionner ici l'exploitation considérable qui se fait des belles et vastes sucreries situées sur un grand nombre de lots, dans les environs de la route. Je crois pouvoir évaluer à 50,000 livres le produit de cette industrie, ce qui représenterait un capital annuel de \$5,000 pour cette branche seule.

« Il ne m'est pas possible de préciser l'augmentation de la population depuis ces dernières années : l'année dernière je vous ai fait connaître l'établissement de deux nouvelles paroisses en arrière de St. Jean et de St. Roch. Vous savez déjà que la plus grande partie des lots situés le long de la route sont pris, et qu'un grand nombre d'entre eux ont reçu un commencement de défrichement.

“ Deux nouveaux colons se sont bâtis cet été au lac Noir. Un autre a commencé les travaux d'un moulin plus au sud du point où se terminent aujourd'hui les travaux du chemin.”

M. Verreault évalue à (\$11,140) onze mille cent quarante piastres ce qui reste de chemin à faire.

### COMTÉ DE MONTMAGNY.

*Chemin en arrière de St. Pierre.*

Conducteur, ANTOINE TALBOT.

|                                          |          |
|------------------------------------------|----------|
| Balance de l'appropriation de 1857,..... | \$13 25  |
| Montant de l'appropriation de 1858,..... | 400 00   |
|                                          | \$413 25 |
| Montant payé à A. Talbot.....            | \$296 54 |
| Montant payé à Ls. Fournier .....        | 13 40    |
|                                          | \$309 94 |
| Balance restant .....                    | \$103 31 |

Voir le rapport de l'an dernier, page 133 version française, et 132 version anglaise.

Les travaux de M. Talbot, cette année, se sont bornés à la confection de fossés, frontages, et à l'amélioration d'un mille et demi de chemin.

On sait déjà que le terrain que traverse ce chemin ainsi que celui qu'il devra traverser, lorsqu'il sera prolongé, est très propre à la colonisation qui, dit M. Talbot, a fait depuis cinq ans des progrès considérables dans les townships Armagh, Montminy, Mailloux et Ashburton.

La population de Montminy est déjà d'environ 450 âmes.

Les grains recueillis, cette année, dans le township Montminy sont le blé, le seigle, l'avoine, l'orge et le sarrasin.

Dans les endroits bas la gelée a un peu endommagé le sarrasin et les patates ; mais la mouche à blé est encore inconnue dans ces localités.

M. Talbot croit qu'il faudrait \$2,000 pour achever ce chemin.

### COMTÉ DE BELLECHASSE.

*Chemin d'Armagh.*

Conducteur, PIERRE DAGNAULT.

|                                         |          |
|-----------------------------------------|----------|
| Montant de l'appropriation de 1858..... | \$600 00 |
| Montant payé .....                      | 600 00   |

Pour la désignation de ce chemin et autres renseignements, voyez le rapport de l'an dernier.

Depuis ces dernières années, la colonisation a fait, dans les townships Armagh et Mailloux, des progrès considérables, tellement que, suivant M. Dagnault, la population s'est accrue de moitié dans ces deux townships, et que la valeur de la propriété foncière y a doublé depuis trois ans.

La gelée, cette année, n'a fait aucun dommage aux récoltes.

J'ai déjà dit qu'il y avait une église de construite dans Armagh.

M. Dagnault croit qu'il faudrait de \$3,000 à \$3,600 pour compléter ce chemin.

## COMTÉ DE BELLECHASSE.

*Pont de St. Raphaël.*

Conducteur, Ls. DALLAIRE.

|                                         |         |
|-----------------------------------------|---------|
| Balance de l'appropriation de 1857..... | \$40 00 |
| Montant payé ... ..                     | 40 00   |

Ce pont dont le coût est de \$500 à \$600, n'ayant pu être terminé par les intéressés, une somme de \$200 a été appropriée en 1857 pour les aider à le compléter.

Il est construit sur la Rivière du Sud, dans la paroisse St. Raphaël, et mesure, à peu près, 150 pieds de longueur, seize ou dix-huit pieds de largeur et vingt-un pieds de hauteur, hors de l'eau, le tout appuyé sur deux cages ou piliers. La charpente est remarquable par la force de son bois et sa solidité.

Ce pont n'est point entièrement terminé et nécessiterait une somme de \$20 pour le compléter.

COMTÉS DE BELLECHASSE, MONTMAGNY, L'ISLET, KAMOURASKA,  
TEMISCOUATA ET RIMOUSKI.*Chemin Taché.*

Conducteur: ELIE AUDET.

|                                |                   |
|--------------------------------|-------------------|
| Montant approprié en 1857..... | \$4,400 00        |
| do do 1858.....                | 5,000 00          |
|                                | <u>9 400 00</u>   |
| do payé.....                   | 900 00            |
|                                | <u>\$3,500 00</u> |

Le point de départ de ce chemin se trouve à la ligne de division entre la seigneurie de St. Gervais et le township de Buckland, dans le comté de Bellechasse, et doit passer à travers les townships de Buckland, Mailloux, Montminy, Patton, Arago, Garneau, Lafontaine, Chapais, Painchaud, Chabot, Pohénégamook, Armand, Demers, Hocquart, Begon, Bedard, Chénier, Duquesne, Macpès, Neigette, Fleuriau, et se termine au chemin Kempt, dans le township Cabot, comté de Rimouski, distance à peu près 180 milles. Il devra donc traverser les comtés de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Témiscouata et Rimouski.

Conformément à mes instructions, j'ai donné avis public que la confection de ce chemin serait donnée à faire à l'entreprise et par contrat; mais pour les raisons mentionnées dans le rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser sous date du 14 décembre dernier, il a été décidé que je ferais procéder à l'ouverture de ce chemin suivant le mode usité, c'est-à-dire par des travailleurs engagés à la journée et travaillant sous la surveillance de conducteurs nommés à cet effet.

Il avait été décidé aussi que les travaux d'ouverture de ce chemin commencent simultanément à son extrémité ouest, dans le township de Buckland, et au chemin Chapais, dans le township Chapais.

L'extrémité ouest du chemin Taché, dans Buckland, étant exactement le terminus du chemin Buckland, et celui-ci étant ouvert dans toute son étendue, il était facile de rendre sur ce point les travailleurs et les provisions. En conséquence des instructions furent immédiatement données à M. Elie Audet, un des conducteurs des travaux de colonisation les plus expérimentés, d'engager des hommes et de profiter du peu de jours (ses instructions sont datées du 12 octobre)

que la saison pouvait encore procurer, et M. Audet se mit à l'œuvre avec autant d'activité que d'intelligence.

Il n'en pouvait être de même à l'autre partie du chemin Taché où on s'était proposé aussi de faire travailler, savoir: dans le township Chapais. Le chemin de ce nom qui conduit à ce dernier township, à l'endroit où les travaux du chemin Taché devaient être commencés, n'étant point ouvert jusqu'au lieu des travaux, le transport des hommes et des provisions devait conséquemment être difficile et coûteux.

L'état avancé de la saison ne permettant pas d'ailleurs d'espérer que l'on pût faire d'abord ouvrir le chemin Chapais pour ensuite continuer les travaux dans le chemin Taché, il fut considéré qu'il serait considérablement plus économique de remettre au printemps prochain le commencement des travaux dans cette section du chemin.

Les détails qui suivent, extraits de l'excellent rapport que m'a adressé M. Elie Audet, à la suite de ses travaux de l'automne dernier, ne manqueront pas d'intéresser les amis de la colonisation.

"J'ai été appelé, dit M. Audet, à conduire les travaux du chemin Taché, partie supérieure, dont le point de départ se trouve entre la seigneurie Taschereau et le township Buckland, au neuvième rang; ce chemin est ouvert jusqu'à la rivière dite "Fourche du Nord-Ouest;" treize arpents seulement ont été parachevés.

"Outre les treize arpents, quinze et demi sont dans un état très avancé. Il ne reste qu'à arrondir le chemin dans cette dernière partie. On a aussi fait des travaux assez considérables de nivellement et de pontage, un peu plus loin, dans le quarante-huitième mille ou tracé, afin de rendre praticable une plus grande étendue du chemin. Sept milles de ce chemin sont ouverts.

"Près d'un demi-mille de ce chemin a été parachevé comme susdit, et quinze arpents et demi sont dans un état très prospère. L'autre partie du temps a été employé à rendre les six derniers milles roulables. Ces travaux ont été exécutés dans Buckland.

.....  
 ..... "Sept milles pourront être fréquentés par des voitures d'été, et douze milles approximativement par des voitures d'hiver seulement.

"Dans les trois premiers milles et demi le coût probable sera \$730, ce chemin passant dans les montagnes et dans un sol couvert de roches et de rochers. La suite du chemin coûtera beaucoup moins.

"Sept ponts formant une longueur totale de quarante-quatre pieds et 133 pieds de culées, coûtent \$100. Il a été fait 1,288 pieds de pontage, remblai et déblai, qui coûtent en totalité \$269 piastres.

"Le sol de chaque côté du chemin fait est d'excellente qualité, mais pierreux à la surface et fortement onduleux. Il devient encore plus avantageux à mesure qu'on avance dans la partie du chemin ouvert.

"Ce chemin contribuera beaucoup à l'avancement de la colonisation dans toute cette partie, par la facilité qu'il donnera aux habitants des seigneuries de communiquer aux nouveaux townships au moyen des routes que le gouvernement a déjà fait ouvrir. Chaque jour fait briller davantage le parti que la colonisation retirera de l'ouverture de cette espèce de *Grand Tronc* qu'alimenteront les nombreuses seigneuries qui bordent ces forêts séculaires. La hache du colon suit l'arpenteur. Le commerce y trouvera d'excellents bois de construction, de la potasse et de la perlasse. Déjà trois établissements pour la confection de ces deux derniers articles sont en pleine opération.

Il existe de nombreux pouvoirs d'eau dont plusieurs sont déjà utilisés pour deux moulins à farine et quatre moulins à scie construits et quatre autres en con-

struction dans le seul township de Buckland. Deux autres moulins à scie sont érigés dans le township Mailloux.

“ Je n'ai remarqué qu'un dépôt assez considérable d'ocre jaune et rouge.

\* \* \* “ Les progrès de la colonisation sont considérables ; la forêt recule chaque année et fait place à de beaux champs de grain. La population résidente a augmenté au moins d'un quart dans le cours de l'année. La récolte a suivi une progression plus forte encore. Le surplus de la population des comtés de Lévi, Dorchester et Bellechasse, se dirige là. Dans peu d'années il y aura plusieurs grandes paroisses.

\* \* \* “ Orge, sarrasin, avoine, blé sont cultivés dans Buckland. Les patates seules ont souffert en quelques endroits. La gelée ne s'est fait sentir qu'à la Fourche du Nord-Ouest. Les insectes n'ont pas attaqué les céréales et la gelée ne s'est fait sentir ici que vers la fin d'octobre et pas avant.

“ Un chemin qui aurait son point de départ à Buckland, dans le cinquième ou septième rang, se dirigerait au sud-ouest, traversant Standon, et irait tomber entre les townships Bellechasse et Ware, et pourrait se poursuivre jusqu'à la rivière St. Jean, ouvrirait une étendue considérable de belles et bonnes terres à la colonisation. La partie ouverte des townships de Buckland et Mailloux, quoique belle et bonne, est de beaucoup inférieure au pays auquel ce chemin donnerait accès. Une exploration faite dans ce but serait un véritable bienfait ; je n'hésite pas à la suggérer.”

## COMTÉS DE DORCHESTER ET BELLECHASSE.

### *Chemin de Frampton à Buckland et Ware.*

Conducteur, JOHN DILLON.

|                                                 |          |
|-------------------------------------------------|----------|
| Balance restant de l'appropriation de 1857..... | \$205 35 |
| Montant de l'appropriation de 1858.....         | 200 00   |
|                                                 | 405 35   |
| Montant payé .....                              | 200 00   |
|                                                 | \$205 35 |

Voir rapport de l'an dernier, page 137, version française ; 136, version anglaise.

Deux milles et quatre chaînes ont été ouverts en 1858, dont quatre-vingt-trois chaînes sont praticables pour les voitures à roues et quatre-vingt-une chaînes pour les voitures d'hiver.

Quatre milles et trois chaînes de ce chemin sont maintenant ouverts ; le tout dans le township de Buckland.

Les frais de confection sont, terme moyen, de \$114 par mille, sans comprendre les ponts.

Si ce chemin est complété, comme il est projeté de le faire maintenant, il aura une étendue de vingt-huit milles à travers un terrain propre à faire des établissements et entièrement en bois debout. La partie qui a été ouverte passe sur des terres de la meilleure qualité, couvertes de bois francs, comme érable et merisier, à l'exception d'un mille qui se trouve dans une savane qui, cependant, si elle était asséchée, procurerait de bonne terre.



Presque tout le terrain sur l'étendue du chemin actuellement ouvert a déjà été pris.

La partie du chemin qui a été faite dans le comté de Dorchester, à même le fonds de colonisation, est verbalisée, et il a été pourvu à son entretien.

Le township Frampton est presque entièrement établi. Standon l'est aussi sur les premier, deuxième et troisième rangs, et Buckland l'est en grande partie.

La mouche à blé n'a causé aucun dommage dans ces localités; la rouille seule y a endommagé les blés cette année.

Le site d'une église a été dernièrement établi par l'autorité ecclésiastique dans le deuxième rang de Standon, et les colons ont déjà commencé à préparer les matériaux nécessaires à sa construction.

M. Dillon est d'opinion que la valeur de la propriété foncière a depuis ces années dernières augmenté de 30 pour 100.

Quatre cents piastres pourront suffire pour compléter le chemin jusqu'ou il a été tracé; mais s'il est continué plus loin et à travers le township de Ware, sa confection exigera quelque chose de plus que \$3,000.

### COMTÉ DE MÉGANTIC.

*Chemin de Glenloyd.*

Conducteur, THOMAS LLOYD.

Montant de l'appropriation de 1858 .....\$1,000 00

Montant payé..... 500 00

Balance restant ..... \$500 00

Voir le rapport de l'an dernier page 141, version française; 139, version anglaise.

Ce chemin est maintenant ouvert dans toute sa longueur, moins un mille sur la terre de Goff, dans le township de Leeds.

Trois milles ont été complétés en 1858 dans le township de Nelson, lesquels sont propres aux voitures à roues: le reste n'est ouvert qu'en chemin d'hiver.

"Trois milles seulement, ouverts sur la ligne telle qu'elle a été tracée d'abord, sont praticables pour les voitures à roues, dit M. Lloyd, mais en conséquence des changements récemment faits dans le cours de cette ligne par l'inspecteur des agences, une voie de communication entre le chemin de fer et le chemin Gosford, longue d'à peu près onze milles, est presque complétée.

"Le coût moyen du chemin est, y compris les ponts, de £24 7s. 6d. par mille.

"Le nombre de ponts est considérable, comme il appert par mes derniers rapports. Il n'en a pas été fait de nouveaux cette année, faute de moyens, quoique plusieurs soient nécessaires.....

"A l'exception des premiers quatre milles dans Nelson, où le terrain, quand il est sec, est léger, et où se trouvent des savanes considérables, le sol est généralement d'une excellente qualité."

Quoique j'aie déjà eu occasion de parler, dans mes rapports annuels, des mines de cuivre de Leeds, et de leur importante liaison avec les intérêts généraux de la province, et plus particulièrement avec ceux des townships de l'Est, je pense devoir encore appeler votre attention sur ce que m'en dit M. Lloyd dans son dernier rapport.

"Les avantages que ce chemin, dit encore M. Lloyd, doit procurer non seulement à la section du pays qu'il traverse, mais encore à la province, ont été

plusieurs fois démontrés ; mais je désire attirer votre attention sur l'existence des mines de cuivre dans Leeds et Inverness, et sur le fait que deux compagnies incorporées creusent maintenant des puits de mines dans Leeds. Ces compagnies possèdent un capital considérable et emploient un nombre d'hommes aujourd'hui de 75 et qui sera porté jusqu'à 400 au printemps prochain.

“ Le surintendant de ces travaux m'informe que la seule difficulté que rencontrent ces compagnies, c'est le défaut d'un chemin conduisant du lieu de leurs opérations, savoir, dans le quatorzième et quinzième rang de Leeds, au chemin de fer. Le défaut de cette voie de communication serait suppléé par la confection du chemin Glenloyd.

“ Ce serait occuper trop d'espace dans ce rapport que d'énumérer les nombreux pouvoirs d'eau que l'on trouve dans le voisinage de ce chemin.”

M. Lloyd a déjà fait observer, dans un de ses précédents rapports, qu'il existait non seulement de la pierre à chaux dans le quatorzième rang de Nelson, mais que l'on trouve même de la pierre à chaux magnésienne dans Leeds.

Outre la mine de fer que l'on rencontre dans Leeds en abondance, dans les environs de ce chemin, on aperçoit encore des traces de plomb dans Inverness.

M. Lloyd croit que la valeur de la propriété foncière a augmenté de 100 pour 100 depuis les cinq dernières années.

L'avoine et le seigle sont le plus généralement cultivés dans ces townships ; l'orge, le blé, le blé sarazin sont aussi beaucoup cultivés.

“ Les récoltes, dit M. Lloyd, y sont égales à celles d'aucune partie de la province.

“ Vingt-cinq minots de blé et quarante minots de sarrasin ont été recueillis, par arpent, dans Inverness, l'année dernière, à ma connaissance.”

“ Les premières gelées ont fait tort à l'avoine et au sarrasin qui ont été semés tard ; mais les grains n'ont souffert d'aucune autre cause.

“ Les premières gelées, nuisibles à la végétation, se sont fait sentir ici le 4 août.”

“ Mais, malgré cela, la récolte, l'avoine excepté, a été au-dessus de la moyenne.”

Six ou sept milles de ce chemin sont verbalisés.  
Cinq mille piastres seraient nécessaires pour compléter ce chemin.

COMTÉ DE LOTBINIÈRE.

*Chemin de Ste. Croix (route du centre).*

Conducteur, C. FRANÇOIS DIONNE.

|                                          |          |
|------------------------------------------|----------|
| Balance de l'appropriation de 1857 ..... | \$00 05  |
| Montant de l'appropriation de 1858.....  | 400 00   |
|                                          | \$400 05 |
| Montant payé .....                       | 347 60   |
|                                          | \$52 45  |

Voir le dernier rapport, page 143, version française, et 141, version anglaise.

Ce chemin, dont le point de départ est à un arpent au-dessus de la Rivière Duchesne, se termine à une petite route, à 18 arpents en bas de la chapelle de Ste Agathe. Il a sept milles, cinq arpents et sept perches de longueur et passe dans le centre de la seigneurie Ste. Croix.

Cinq milles et dix arpents sont parachevés et propres aux voitures à roues ; le reste ne l'est qu'aux voitures d'hiver seulement.

Un moulin à scie a été construit cette année auprès du chemin par M. Charles King, qui se propose d'en construire un autre à farine.

M. Dionne dit que l'augmentation de la population, dans certains townships, a été très considérable : elle l'aurait été plus, suivant lui, si ce chemin eut été parachevé dans toute sa longueur. M. Dionne parle de ce chemin comme étant d'une utilité considérable et fréquenté par un très grand nombre d'habitants des townships adjacents.

La valeur de la propriété foncière a doublé depuis ces dernières années dans ces endroits.

Les grains qu'on y a récolté en plus grande partie l'an dernier ont été l'avoine, le seigle, les pois et le sarrazin. La culture de la patate y a acquis une importance plus qu'ordinaire. Bon nombre de colons y récoltent de 800 à 1000 minots de patates, ce qui leur donne le moyen d'engraisser des animaux en quantité suffisante pour pourvoir à tous les besoins de leurs familles.

Les premières gelées s'y sont fait sentir, cette année, à la fin du mois d'août. Il faudrait de \$2,000 à \$2,400 pour compléter ce chemin.

Deux milles de ce chemin seulement ont été verbalisés par la municipalité de St. Flavien ; le reste ne l'a pas encore été.

### COMTE D'ARTHABASKA.

#### *Chemin de Maddington.*

Conducteur, VENANT ST. GERMAIN.

|                                         |          |
|-----------------------------------------|----------|
| Balancede l'appropriation de 1857 ..... | \$503 75 |
| Montant de l'appropriation de 1858..... | 200 00   |
|                                         | 703 75   |
| Montant payé .....                      | \$516 38 |
|                                         | \$187 37 |

Voir rapport de l'an dernier, page 143, version française, 142, version anglaise.

Neuf milles de ce chemin sont maintenant achevés, il en reste environ encore trois qui ne le sont pas. Cependant il est dans toute son étendue praticable pour toute espèce de voitures.

Il est impossible de dire exactement ce qu'il a pu coûter par mille, vu qu'il n'a pas été rendu de compte des premiers travaux qui y ont été faits.

Mais ce qui fait preuve de l'activité et de l'économie du conducteur actuel, c'est qu'un front d'environ soixante-et-quinze pieds a été construit pour le prix de \$25, et nombre d'autres plus petits pour des prix également proportionnés.

J'ai déjà donné dans mes rapports précédents des détails assez amples sur les avantages qu'offrent à la colonisation les localités que traverse ce chemin.

Peu de rivières possèdent des pouvoirs d'eau aussi puissants et aussi bien situés que l'est celui que l'on trouve dans Maddington, à un arpent ou deux de ce chemin et à quelques heures seulement des Trois-Rivières.

La construction du chemin de fer des Trois-Rivières à Arthabaska ou Stanfold devra donner un élan énergique à la colonisation des townships de l'est, et produira une augmentation considérable dans la valeur de la propriété foncière située dans les environs de la ligne qu'il suivra.

Une partie du chemin de Maddington est verbalisée.

M. St. Germain croit qu'une somme de \$200, ajoutée à la balance restant sur le dernier octroi, suffira pour le compléter dans toute son étendue.

## COMTÉ D'ARTHABASKA.

*Chemin de Warwick et Tingwick.*

Conducteur, W. M. FARWELL.

|                                         |          |
|-----------------------------------------|----------|
| Montant de l'appropriation de 1858..... | \$400 00 |
| Montant payé .....                      | 200 00   |
|                                         | 200 00   |
| Balance restant.....                    | \$200 00 |

Ce chemin commence près du dépôt, dans la ligne entre les lots Nos. 12 et 13, dans le premier rang de Warwick, qu'il traverse, et passe à travers Tingwick. Il a à peu près quatre milles de longueur.

Il a été ouvert, en chemin d'hiver, dans l'automne de 1858, trente arpents de chemin, dont huit arpents dans Warwick et vingt-deux dans Tingwick, qui ont coûté \$3 40 par arpent.

Un pont de 100 pieds de long a coûté \$150.

Ce chemin, qui passe presque entièrement à travers des bois francs, doit se continuer par Warwick, Bulstrode et Aston, et ouvrir un débouché jusqu'aux Trois-Rivières.

Il existe plusieurs pouvoirs d'eau sur la rivière du Pin, qui traverse le chemin sur deux points différents.

On estime que ce chemin coûtera \$400 du mille.

“ Les différents townships, dit M. Farwell, par où passe le chemin, s'établissent rapidement par des colons d'origine française.”

## COMTÉ DE WOLFE.

*Chemin Mégantic.*

Conducteur : J. T. LEBEL.

|                                         |          |
|-----------------------------------------|----------|
| Montant de l'appropriation de 1858..... | \$600 00 |
| Montant payé.....                       | 294 25   |
|                                         | 305 75   |
| Balance restant.....                    | \$305 75 |

Cette partie du chemin Mégantic, située dans le comté de Wolfe, considérablement fréquentée par les voyageurs et brisée par de lourdes charges, réclamait des réparations immédiates.

Les autorités municipales n'ayant pas pourvu à l'entretien de ce chemin, et son maintien en bon état étant de nécessité absolue pour un grand nombre de colons et pour la colonisation en général, dans les townships de l'est, la somme de \$600 fut appropriée pour refaire ou réparer plusieurs ponts et parties de chemin devenus dangereux ou impraticables.

M. Lebel a fait et réparé des ponts, ouvert des égoûts et fait d'autres améliorations qu'il complétera au printemps prochain avec la balance qu'il n'a pas employée, et espère rendre, avec cette somme, toute cette section de chemin praticable et sûre.

## COMTÉ DE COMPTON.

*Chemin Mégantic.*

Conducteurs: B. GARNEAU et J. BTE. COULOMBE.

|                                         |          |
|-----------------------------------------|----------|
| Montant de l'appropriation de 1858..... | \$800 00 |
| Montant payé .....                      | 738 30   |
|                                         | <hr/>    |
| Balance restant.....                    | \$ 61 70 |

Dans mes précédents rapports, on trouvera d'amples détails sur ce chemin qui est une des principales voies des townships de l'est et qui conduit au lac Mégantic.

L'étendue qui en est maintenant ouverte est de trente-sept milles, dont deux l'ont été en 1858.

De cette étendue de trente-sept milles, trente-six sont praticables pour les voitures d'été et un pour les voitures d'hiver seulement.

Le coût moyen de ce chemin est de £144 par mille.

Ce chemin est en partie bordé de bois mou, mais les terrains adjacents sont en grande partie couverts de bois franc, et le sol en est d'une qualité supérieure et très propre à la culture.

Il existe sur la rivière Garneau un pouvoir d'eau très avantageux où il a été construit un très bon moulin à scie, l'année dernière.

“ La colonisation, disent MM. Garneau et Coulombe, a fait de rapides progrès dans Stratford, Winslow et Whitton depuis les cinq dernières années; un grand nombre de familles sont venues s'y établir l'été dernier. Il n'y a pas de doute que le chemin Mégantic, une fois terminé, ne se borde en peu de temps de colons industriels qui feront valoir les terres qui avoisinent le grand lac de ce nom.

“ Déjà nous pouvons vous assurer qu'un grand nombre de familles écossaises et canadiennes n'attendent que l'ouverture complète de ce chemin pour aller s'y établir.”

Il a été bâti l'été dernier une belle chapelle dans le township de Winslow.

D'après l'opinion de MM. Garneau et Coulombe, la valeur de la propriété aurait déjà augmenté de cent pour cent dans les townships que traverse ce chemin, quoiqu'il ne soit pas encore complètement fini.

La gelée dans ces localités a fait dommage à l'orge et l'avoine, que l'on y sème généralement trop tard. Le blé qui y a été semé a très bien produit, un seul colon en a recueilli deux cents minots.

Les conducteurs des travaux du chemin Mégantic croient qu'avec la somme de £525 on pourrait le compléter.

## COMTÉ DE SHEFFORD.

*Chemin d'Ely à Durham.*

Conducteur: FLAVIEN BLANCHARD.

|                                         |          |
|-----------------------------------------|----------|
| Montant de l'appropriation de 1855..... | \$600 00 |
| Montant payé .....                      | 511 50   |
|                                         | <hr/>    |
| Balance restant.....                    | 288 50   |

Le point de départ de ce chemin est au chemin dit “ de Montréal,” sur le No. 27, sixième rang d'Ely, et son terminus au dépôt du Grand Tronc dans Durham sud. Il traverse parties d'Ely, Acton et Durham. Sa longueur est de quatre

milles et demi ; il est complètement ouvert et praticable pour les voitures d'été, quoiqu'il ne soit pas complété.

Les terrains adjacents sont généralement bons. Les côteaux y sont boisés en érables, merisiers, pruches et épinettes.

Il y a un pouvoir d'eau et une carrière de pierre à chaux dans les environs du chemin.

Il est verbalisé.

Les gelées surviennent quelquefois dans ces localités vers le 15 de septembre dans les endroits bas et à la fin de ce mois dans les lieux élevés.

La gelée, cette année, a fait peu de dommages, mais la mouche et la rouille surtout en ont causé beaucoup.

M. Blanchard croit qu'il faudrait une somme de \$1,600 pour compléter ce chemin.

### COMTE DE MISSISQUOI.

*Chemin de Brome.*

Conducteur: HENRY BRIGHT.

|                                          |           |
|------------------------------------------|-----------|
| Balance de l'appropriation de 1857 ..... | \$2829 73 |
| Montant payé .....                       | 2802 75   |
|                                          | 26 98     |
| Balance restant.....                     | 26 98     |

Voyez le rapport de l'an dernier, page 146 version anglaise, 148 version française.

La longueur projetée de ce chemin est de vingt-cinq milles, savoir, depuis la limite orientale du comté de Missisquoi au lac Magog, qui est aussi la limite orientale du comté de Brome.

Huit milles ont été ouverts par le gouvernement, il y a un certain nombre d'années.

En 1857 six milles ont été complétés. Le chemin fait en 1857, quoique un peu étroit, est néanmoins bien confectionné et les ponts bien construits.

L'été dernier trois milles de plus ont été achevés, ce qui donne une étendue en totalité de dix-sept milles de chemin praticable pour les voitures à roues.

Plusieurs églises ont été construites dans ces localités et plusieurs sont en voie de l'être.

Pour la qualité du sol et des bois, voyez le rapport ci-dessus cité.

**T. BOUTILLIER,**

*Inspecteur des Agences.*

## W.

A cause de la longueur de la ligne du chemin Taché, tel que projeté sur la carte de la rive sud du fleuve St. Laurent,—cette longueur étant évaluée, d'après sa direction générale, à environ 180 milles,—l'on a cru qu'une division du travail d'exploration en quatre sections serait le moyen le plus propre à en assurer l'accomplissement avec promptitude et économie, tandis que les renseignements obtenus sur la surface générale et la nature du pays traversé, et sur ses capacités agricoles, que l'on obtiendrait par les rapports combinés de chaque arpenteur pour la section qui lui serait assignée, auraient un caractère plus certain, et montreraient mieux la nécessité de faire les frais d'ouverture d'une ligne de communication intérieure aussi importante dans l'intérêt de la colonisation.

Le résultat a justifié les espérances que l'on entretenait, lorsque les instructions ont été données aux arpenteurs, dont les rapports, outre qu'ils donnent une description générale des terres que traverse la ligne telle que tracée, font un tableau descriptif des terres avoisinantes, sur la ligne générale d'exploration, qui sera d'un grand service pour le gouvernement, lorsqu'il aura à ordonner de nouveaux arpentages dans certaines parties du pays comprises dans ces rapports.

Les renseignements contenus dans les rapports des travaux des arpenteurs peuvent être sommairement résumés comme suit, en commençant par la section le plus au sud-ouest, assignée à M. L. G. Fortin :

Cette section de la ligne du chemin Taché traverse les townships de Buckland, Mailloux, Montminy, Patton, Arago et Garneau, et suivant à peu d'exception près la direction des rangs arpentés dans ces townships que l'on a trouvés, après un examen soigneux de la contrée entre le chemin Elgin et le chemin du gouvernement, entre les townships de Buckland et St. Gervais, les mieux adaptés aux fins agricoles.

La surface générale du terrain traversé par la ligne de chemin est unie pour la plus grande partie ; les quelques hauteurs abruptes ou montagnes, ainsi que les marais que l'on rencontre, ayant été évités par de petits détours, qui entraîneront une légère augmentation dans les frais de construction.

Les principaux cours d'eau que traverse la ligne sont les Rivières du Pin, le bras nord-ouest, toutes deux tributaires de la Rivière du Sud, aussi la Rivière Noire, qui est un bras de la Rivière St. Jean, qui sont toutes facilement guéables aux endroits où elles sont traversées, tandis qu'elles offrent plusieurs pouvoirs d'eau de prix, dont quelques-uns ont déjà été utilisés, et des moulins à scie ont été construits dans quelques localités commodes pour la ligne de chemin.

Le sol, dans la plus grande partie de cette section, bien que pas tout à fait dépourvu de roches, est un riche terreau, et, à quelques exceptions près, très propre à l'agriculture. Déjà les établissements dans les townships de Buckland, Mailloux, Montminy et Patton se développent rapidement. Dans Mailloux, les colons, Canadiens-Français, ont construit une chapelle, et un moulin à farine est maintenant en voie de construction sur la Rivière du Pin.

Le bois franc, parmi lequel domine l'érable, paraît être le plus commun sur les parties élevées le long de la ligne, tandis que dans les vallées on trouve généralement du bois mêlé, comme le cèdre, le sapin, l'épinette blanche et le frêne. Sur le tout, c'est une section très favorable pour la ligne de chemin projeté ; tandis que la construction du chemin encouragerait beaucoup la colonisation des larges lisières de terre arable qui s'étendent en arrière jusqu'à la frontière provinciale, dans les comtés de Montmagny et de l'Islet.

La section centrale sud-ouest, confiée à l'arpenteur provincial C. Casgrain, traverse les townships de Lafontaine, Chapais, Painchaud, Chabot, et la partie ouest du township de Pohénégamook, commençant à l'extrémité est de la section sud-

ouest du chemin d'Elgin, et se terminant à la route de colonisation ouverte depuis St. Alexandre, et conduisant à la tête du Lac Pohénégamook.

En passant en revue la description, par township, de la région explorée pour faire cette partie de la ligne du chemin projeté, le terrain traversé ne paraît pas aussi généralement favorable aux fins de l'agriculture que celui de la section précédente, la surface étant plus inégale, fréquemment entrecoupée de côteaux abrupts, dont quelques-uns sont d'une élévation assez considérable, et de marais accidentels, pour obvier auxquels il a fallu de laborieuses explorations, et bien que cela ne présente aucun obstacle insurmontable, le coût de la construction du chemin en serait considérablement augmenté.

Cependant, il a été tracé une ligne favorable pour un chemin, traversant d'excellents terrains pour la colonisation, surtout dans les townships Chapais, Painchaud et Pohénégamook. Les terres arables dans Chabot et Lafontaine sont d'une étendue moindre et non complètement accessibles par la ligne, sans dévier considérablement de la direction générale de la ligne de chemin.

Le caractère dominant du bois dans la direction du pays traversé par la ligne paraît être ce qu'on appelle ordinairement du bois mêlé, consistant en érable, épinette blanche, bouleau, sapin, frêne et cèdre. L'on rencontre parfois des lisières de bois franc, mais elles sont peu considérables.

Sur le tout, cette section de la ligne de chemin projeté est favorable aux fins de la colonisation, et bien qu'il y ait quelques obstacles sur la route, ils ne paraissent pas insurmontables pour la construction d'une bonne ligne de chemin.

La section centrale nord-est de la ligne du chemin Taché, assignée à M. l'arpenteur C. A. Verreau, traverse les townships de Pohénégamook (partie nord-est), Whitworth, Viger, Denonville, Bégon et les townships projetés non arpentés d'Armand et Bédard, situés entre la route de colonisation qui conduit de St. Alexandre à la tête du lac Pohénégamook, au sud-ouest, et le prolongement de la route de St. Simon, en arrière de la seigneurie de Nicolas Rioux, au nord-est.

Le caractère distinctif du pays dans lequel se trouve située cette section du chemin Taché, est l'inégalité générale de la surface, souvent montagneuse ; et les parties moins élevées sont très accidentées de côteaux et de profondes vallées formées par la rivière Trois-Pistoles et ses tributaires, et par la rivière St. François, l'un des tributaires de la rivière St. Jean.

Malgré ce caractère défavorable du pays, il paraît qu'une bonne ligne de chemin a été définitivement tracée, après des explorations laborieuses, qui traverse d'excellentes terres pour la colonisation, situées principalement dans les townships de Whitworth, Viger, Denonville et Bégon, dans lesquels on rencontre plusieurs défrichements et établissements de *squatters*, le long des rangs arpentés adoptés pour la ligne de chemin.

Une partie considérable du terrain est composée de hauteurs de bois franc ; le bois est mêlé dans les parties basses. Le sol, bien que fréquemment rocheux, est généralement propre à l'agriculture ; il est uniformément d'un riche terrain d'alluvion le long des rivières, mais malheureusement il est de peu d'étendue en arrière des cours d'eau ; car les côteaux des deux côtés sont pour la plupart abrupts et défavorables à la culture.

La dernière section (la plus nord-est) de la ligne du chemin Taché, traverse les townships projetés de Bédard et Chénier, et les townships arpentés de Duchesne, Macpés, Neigette, Fleuriau et Cabot, commençant au même point de départ que celle de la ligne centrale nord-est, à une distance d'un mille de la ligne de profondeur de la seigneurie de Nicolas Rioux, mesurée le long du prolongement, au sud-ouest, de la route de St. Simon, dans la dite seigneurie, et se terminant au chemin de Kempt ou Métis, dans le township de Cabot.

La nature des terres dans cette section varie d'une qualité très inférieure, sinon tout à fait incultivable, à une qualité très favorable aux fins agricoles, la



première dominant, avec quelques exceptions favorables, et cela en étendue très limitée, dans la partie sud-ouest de la ligne de chemin, qui comprend une partie du township de Bédard, le township de Chénier, une partie de Duquesne et Macpés, à travers lesquels la ligne a été efficacement tracée, malgré les montagnes et les lacs, dont quelques uns sont assez considérables, après de laborieuses explorations, surtout dans le voisinage des lacs. La bonne qualité du terrain se trouve dans la partie nord-est de la ligne de chemin, à travers partie de Macpés et les townships de Neigette, Fleuriau et Cabot, dans lesquels il a été fait quelques défrichements par des *squatters* Canadiens, et plusieurs familles y résident. La surface générale de la contrée étant plus égale ou onduleuse, offre des facilités à la construction d'un chemin assez droit à travers les parties arpentées de ces townships.

Le sol de cette partie du pays est un riche terreau, couvert principalement de bois franc ; dans les plateaux le long des rivières, savoir, la Neigette, la Métis et la Rouge, le bois mou domine, comme le sapin, le cèdre, l'épinette blanche, du frêne et du pin. Outre les cours d'eau ci-dessus, la ligne de chemin traverse la rivière Rimouski, à un endroit convenable pour une traverse, au-dessus du Grand Sault, et qui présente un site favorable à la construction d'un pont. L'on peut dire la même chose des autres rivières, outre qu'elles sont guéables après les crues du printemps.

En passant en revue la description précédente des différentes sections de la ligne du chemin Taché, il paraît évident que certaines parties de la ligne telle que tracée ne sont pas du tout favorables ou avantageuses pour l'ouverture du chemin projeté, et l'on ne peut espérer que la contrée, ainsi située sur le plateau d'épanchement ou les sources du St. Laurent et de la rivière St. Jean, et d'une aussi grande étendue, soit uniformément propice pour les fins de la route de colonisation projetée. Cependant la plus grande partie de la ligne traverse de belles terres arables, non pas sans interruption, mais en blocs assez considérables pour favoriser l'établissement de milliers de colons, et qui peuvent être facilement reliés entre eux par la ligne de communication projetée.

Cette partie favorable de la ligne s'étend depuis le 9<sup>e</sup> rang de Buckland jusqu'à son intersection avec la route des Trois Pistoles, dans le township de Bégon, embrassant les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>de</sup> sections, qui contiennent 102½ milles, et 37½ milles dans la 3<sup>e</sup> section, formant en tout 140 milles. L'on rencontre sur cette distance, outre le nouveau chemin de Témiscouata, les divers chemins de traverse qui ont été ouverts par le gouvernement pour favoriser la colonisation, depuis les seigneuries des bords du St. Laurent jusqu'aux terres de la couronne, et qui deviendraient très importants pour accélérer la colonisation de la vaste étendue de terre arable qu'ouvrirait la ligne du chemin Taché à la colonisation.

#### *La ligne de chemin de la Callière à Iberville, sur la rive nord du St. Laurent.*

Cette ligne est divisée en deux parties ou sections par la rivière Saguenay—la section sud-ouest commençant dans le township de Callière, à l'embouchure de la Rivière Noire, qui forme la limite orientale de la seigneurie de Mont-Murray, et traversant les townships de Callière et Saguenay, se termine à la Baie Ste. Catherine, à l'embouchure du Saguenay,—distance de vingt-deux milles de la Rivière Noire.

Après le premier demi-mille, la ligne de chemin, pour éviter la haute montagne à pic qui s'élève au bord de l'eau, sur cette partie du St. Laurent, s'éloigne de la rivière, et serpente à travers les passes et vallées qui paraissent les plus propres à la culture, suivant que le permet la nature du pays encore montueux et

accidenté, ainsi que pour éviter plusieurs lacs qui se trouvent dans la direction générale de la ligne. La plus grande distance du St. Laurent se trouve dans le 12<sup>e</sup> mille, d'où la ligne, traversant un terrain plus favorable à la construction d'un chemin, et aussi plus propre à la colonisation, se rapproche graduellement du St. Laurent, qu'elle atteint à la Rivière au Canard, d'où il conduit, à travers des terres bien établies, aux bords du Saguenay.

La section nord-est commence au village de Tadousac, traverse les townships de Tadousac, Bergeronnes et Escoumains, et se termine à l'extrémité sud-ouest du Township d'Iberville,—distance de 33 milles, telle que tracée sur le champ.

Pour éviter les montagnes des bords du St. Laurent, qui s'étendent entre la Rivière au Beudet et la Savane des Bergeronnes, la ligne de chemin a été tracée, après de laborieuses explorations, en arrière des montagnes, à environ 3½ milles du St. Laurent, dans le neuvième mille de chemin, d'où elle se rapproche graduellement du St. Laurent, qu'elle atteint à l'établissement du Bon Désir, dans le township des Bergeronnes. Elle passe de nouveau en arrière des montagnes jusqu'à la Rivière des Escoumains, à l'établissement florissant des MM. Tétu ; puis elle suit les bords du St. Laurent, là où le terrain est le plus favorable à la colonisation, jusqu'à la ligne d'Iberville.

#### *La ligne du chemin Coulonge.*

Le tracé de la ligne du chemin Coulonge, par rapport aux routes de colonisation ouvertes dans Waltham, Chichester et Sheen, ne peut manquer, en regardant la carte de la province, d'être appréciée comme formant une importante partie de toute ligne future de communication intérieure à travers les terres de la couronne, entre le St. Maurice, dans le township de Radnor, à quelque endroit sur le point d'être relié au St. Laurent par un chemin de fer aboutissant aux Trois-Rivières, et le Haut-Ottawa, au Fort William, dans Sheen, le cours général de la ligne étant déjà presque atteint à Rawdon par le chemin de fer du Village de l'Industrie, et croisé par différentes routes de colonisation que l'on ouvre maintenant depuis les profondeurs des paroisses bien peuplées jusqu'aux terres vacantes de la couronne à l'intérieur.

La portion orientale de cette ligne de communication étant en partie située dans les townships arpentés en arrière des seigneuries, sur le St. Laurent, dans les comtés de Terrebonne, Montcalm, Joliette et Berthier, et en partie dans les terres non arpentées, dans les comtés de Maskinongé et St. Maurice, et traversant les terres non concédées dans les seigneuries du Cap de la Magdeleine, dans le comté de Champlain, est d'une longueur moyenne de 100 milles.

La partie centrale qui traverse les townships arpentés en arrière des seigneuries, dans les comtés des Deux-Montagnes et Argenteuil, et les townships nouvellement arpentés en arrière de la seigneurie de la Petite Nation, et les townships primitifs sur l'Ottawa, croise la Rivière du Lièvre, dans le township de Portland, et se termine aux Rapides Pagan, sur la Rivière Gatineau, dans le township de Denholm, qui n'est pas encore subdivisé,—une distance d'environ 80 milles. Et enfin, la section ouest, composée de la ligne Coulonge dont il est maintenant fait rapport, et des routes de colonisation maintenant ouverte en avant de Waltham et Chichester jusqu'au Fort William, au pied de la Rivière Creuse, dans le township de Sheen, a une étendue d'environ 70 milles. Les trois sections ont environ 150 milles de longueur, à part les déviations et détours que l'on pourrait être obligé de faire pour éviter des passages difficiles, tels que des collines, des marais ou des lacs.

La section Coulonge traverse des townships arpentés, dont la plus grande partie est très propre à la colonisation et à la culture ; tandis que sa position

avantageuse servira beaucoup la colonisation, non seulement des terres qu'elle traverse, mais aussi des terres de l'intérieur.

La ligne de chemin projetée entre l'embarcadère des bateaux de l'Ottawa, dans Eardley, et la Rivière Déserte, ne le cède pas en importance et en avantage à celle de Coulonge. Elle forme la route la plus directe et la plus convenable aux terres de l'intérieur, et la plus propre pour appliquer le système des octrois gratuits ; et tandis que l'ouverture de ce chemin accélérera beaucoup la colonisation des terres qu'elle traverse, que l'on dit être très propres à la culture, elle servira à ouvrir un nouveau champ à la colonisation des terres sur le Haut Gatineau, surtout les grandes lisières de terres arables sur le plateau élevé de la région arrosée par les Rivières Jean-des-Terres et Bastakong, tributaires du Gatineau, qui n'ont pas encore été explorées par les arpenteurs de townships.

C'est ici le lieu de remarquer que deux townships sont sur le point d'être arpentés par le département dans cette direction, au nord des townships d'Aumond et Egan.

Cependant, cette ligne de chemin n'a pas été explorée ou tracée au-delà de la vallée de Picknock, bien que cela fût compris dans les instructions d'aller jusqu'à la Rivière Déserte, service qui reste maintenant à faire de la manière la plus propre à atteindre le but du département pour la colonisation des terres publiques dans la section de la province dont il est question.

---

#### *La ligne de chemin d'Hunterstown à la Matawin.*

Cette ligne de chemin, à l'exception d'environ sept milles, dans le township d'Hunterstown, qu'elle traverse diagonalement, est située dans des terres incultes et inarpentées du comté de St. Maurice.

La nature du pays qu'elle traverse est pour la plupart, c'est-à-dire sur les 21 premiers milles, défavorable aux fins de la colonisation, le terrain étant montagneux et rocheux.

Le terrain sur le reste de la distance, 19 milles, vers la Matawin, est mieux adapté à la culture et à la colonisation, et plus favorable à la construction d'un chemin.

Cette partie de la ligne de chemin pourrait être utilisée en changeant le point de départ d'Hunterstown au township de Shawinigan, en continuation de la route de colonisation maintenant ouverte par le gouvernement dans ce township.

Respectueusement soumis.

JOSEPH BOUCHETTE,  
Sous-arpenteur général.

## X.

A l'honorable

OTTAWA, 2 février 1859.

Commissaire des Terres de la Couronne.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre un état détaillé de diverses propriétés de l'Artillerie acquises par la province, dans le Haut et le Bas-Canada, en vertu de l'acte 19 et 20 Vict., ch. 45 (19 juin 1856).—leur valeur actuelle et future probable,—la manière dont il en a été ou dont il pourra en être disposé, et les fins auxquelles elles peuvent être appliquées,—le revenu qu'elles produisent actuellement, avec des suggestions pour l'accroître,—et un aperçu général de toutes les transactions qui ont eu lieu depuis qu'elles m'ont été confiées, le 15 septembre 1856.

2. L'ordre en conseil par lequel j'ai été nommé ordonnait : 1° Que " pour commencer la formation d'un fonds, destiné à subvenir aux dépenses de la milice provinciale, il est expédient de prendre immédiatement des mesures pour faire diviser en lots de ville les terrains à Toronto et London, comme étant plus vendables, et de vendre le reste des terrains (qui ne seront pas requis pour la défense de la province) aussitôt que cela pourra se faire avantageusement."

3. Comme la vente des lots de ville, sur la réserve de l'artillerie à Toronto et à London respectivement, a été le premier sujet offert à mon attention, et comme les circonstances de l'époque me paraissaient favorables pour la vente de terrains ainsi situés, je fis immédiatement des arrangements pour faire mesurer une partie de chacune des réserves, des plans furent soumis au conseil, et la vente d'une partie de la réserve de Toronto fut ordonnée pour le 28 janvier 1857.

4. Pour ne pas rompre la suite de ce rapport, je dirai immédiatement que la vente des lots de la commune de Toronto eût lieu à la date désignée, et réalisa apparemment une somme de £24,980 11s. 3d. Mais la corporation de Toronto acheta des lots au montant de £9,910, et refusa de payer, à propos d'une ancienne réclamation sur la propriété vendue. Cette réclamation a, depuis, été réglée à l'amiable, la corporation ayant abandonné et remis les lots en question; et je puis aussi ajouter ici qu'en conséquence de la grande et subite dépréciation des propriétés foncières dans le Haut-Canada, les lots que l'on avait projeté de vendre à London ont été gardés pour attendre une amélioration du marché.

5. Par le même ordre en conseil (11 septembre 1856), je fus de plus chargé : 5° De faire rapport à " son excellence le gouverneur général, avec toute la diligence convenable, sur la condition et le meilleur moyen de disposer du reste des terrains de l'artillerie, y compris ceux qui sont attachés, mais non requis pour les besoins du canal Rideau;" et je fus de plus chargé (par le 6e paragraphe), "avec l'aide d'un ou de plusieurs ingénieurs compétents, qui seront nommés par le département des travaux publics, d'examiner avec soin l'état et la condition du canal Rideau, et d'en faire rapport; le meilleur et le plus profitable mode d'administration de ce canal, et du pouvoir d'eau qui y appartient, et aussi, de faire rapport sur la quantité de terrain qu'il faut conserver pour les besoins du canal."

6. Profitant donc de l'intervalle qui devait s'écouler entre l'avis et la vente des lots à Toronto, en 1856-7, je me rendis à Ottawa, accompagné de J. L. Killaly, écr., ingénieur civil, nommé par le département des travaux publics, et je visitai avec lui tous les travaux du canal. J'eus l'honneur de faire rapport du résultat de mes investigations au secrétaire de la province, le 30 déc. 1856. 1856, et de recommander que les écluses et tous les autres travaux du génie se rattachant à la navigation des canaux de l'artillerie fussent transportés d'entre mes mains à l'administration du département des travaux publics, en laissant à mon administration les terrains et tout ce qui s'y rattachait.

Cette recommandation fut agréée par l'ordre en conseil portant la date du 5 mars 1857, et les canaux du Rideau et de l'Ottawa, avec tous les péages en provenant, furent transportés au département des travaux publics depuis la date ci-dessus.

Rapport, 20 Oct. 1857. 8. Conformément au 6e paragraphe de l'ordre en conseil, j'ai depuis fait rapport au long, comme par la marge, sur les pouvoirs d'eau de la navigation du Rideau, et sur les terrains généralement et spécialement. Je vous renvoie respectueusement à ces rapports. Les deux derniers rapports ayant trait surtout au pouvoir d'eau de la chute Hogsback, sur la navigation du Rideau, township de Gloucester, comté de Carleton, et sur les pouvoirs d'eau des moulins de Kingston et des chutes inférieures de Brewster, comté de Frontenac, ont été, par ordre en conseil, renvoyés au département des travaux publics pour étude et action ultérieure.

9. Je pense qu'il serait bon, afin de constater la valeur de ces pouvoirs en général, de mettre d'abord sur le marché les pouvoirs d'eau ci-dessus mentionnés. Il y a, comme on peut le voir par mon rapport du 20 octobre 1857, beaucoup d'autres pouvoirs d'eau disponibles, sur la ligne du canal Rideau, mais il serait imprudent d'en lancer trop à la fois sur le marché, et de plus ce serait aussi dangereux, jusqu'à ce que l'on sache à quels endroits l'on peut se dispenser de l'eau du canal, dans les saisons de sécheresse, sans nuire à la navigation. Voir rapport Oct. 20, 1857, par. 2, 4, 17. Je ne puis encore parler de ce sujet avec connaissance de cause, et c'en est un qui exige beaucoup d'études sur les lieux, et de plus une considération très attentive. Je n'ai pu donner cette attention au sujet durant l'été dernier, en partie à cause de l'interruption de la navigation, occasionnée par une "brèche" dans le canal, mais surtout à cause d'autres affaires pressantes qui m'ont pris tout mon temps, comme on le verra plus loin.

10. Je me propose de reprendre cet examen, en même temps que celui d'autres sujets, dès le printemps, et d'attirer votre attention sur chaque pouvoir d'eau restant, en déduisant les raisons de leur emploi ou de leur abandon. Alors je pense que les pouvoirs d'eau au Hogsback, aux moulins de Kingston et aux chutes inférieures de Brewster auront été offerts à l'attention du public, et s'ils sont aussi précieux que je les crois être, ils ne manqueront pas d'attirer l'attention et d'accroître la valeur des autres pouvoirs que le gouvernement croira alors devoir offrir à la concurrence publique.

11. Les autres sujets dont il est question plus haut se rattachent à de nombreuses réclamations et demandes de terrains sur toute la ligne de la navigation du Rideau, depuis la cité d'Ottawa jusqu'à la cité de Kingston. La nature, le caractère et la variété de ces réclamations se trouvent détaillées au long dans les 6e, 7e, 9e, 10e, 11e, 12e et 13e paragraphes de mon rapport du 20 octobre 1857. Il est donc inutile d'en faire ici une récapitulation. Mais afin de vous permettre de juger de la nature de ces réclamations, j'attirerai respectueusement votre attention sur plus de cinquante cas, contenus dans la cédule annexée à mon rapport local du 15 janvier 1859. Elles se rapportent exclusivement aux townships de Pittsburg et Storrington, dans le comté de Frontenac, et par les complications et controverses qu'elles entraînent (parfaitement connues, je pense, dans votre département), vous pourrez juger du temps et du travail qu'il faudra pour adjuger définitivement sur tous les cas semblables, dont le nombre n'est guère moindre de 1,000, sur la ligne de navigation de canal. Voir rapport 15 janvier 1857, par. 15, 16, 17, 18.

12. Pour de plus amples observations sur l'utilité et la valeur des terrains sur la ligne du canal Rideau, je prends la liberté de vous renvoyer à la cédule générale des propriétés qui forme partie de ce rapport, sous le titre de "Canaux de l'Artillerie," mon but aujourd'hui étant de montrer ce qui a été fait sur les sujets qui m'ont été spécialement, et par conséquent plus immédiatement confiés par l'ordre en conseil du 11 septembre 1856.

13. Le cinquième paragraphe de l'ordre en conseil déjà cité m'enjoint de plus de "faire rapport à son excellence, avec toute la diligence convenable, sur la condition et le meilleur moyen de disposer du reste des terrains de l'Artillerie." Ayant disposé des sujets spécialement renvoyés, j'ai maintenant à rendre compte des devoirs que j'ai à remplir en général, d'après les termes du paragraphe ci-dessus.

14. Afin de pouvoir le faire d'une manière intelligible et qui soit convenable pour vous, j'adopterai la formule d'une cédule, indiquant la nature et l'étendue de chaque partie des propriétés de l'artillerie, sa condition lors de son acquisition, sa valeur en fermage ou autrement lors de son acquisition et à présent, afin de faire voir l'amélioration qu'elle aura subie, en donnant dans une marge les dates des rapports dont chaque propriété a fait le sujet respectivement, pour fournir des renseignements détaillés si on le désire, et dans l'autre marge un sommaire du contenu de ces rapports, et de ce qui en a été fait.

15. Permettez-moi de vous rappeler ici que, bien que légalement transportés à la province du Canada par le statut du 19 juin 1856, les propriétés de l'ordonnance n'ont été remises de fait que le 4 novembre de cette même année. Ce jour-là, j'eus l'honneur de recevoir du colonel Ord, aujourd'hui major, une liste des terrains en question, avec les baux, documents, cartes et plans, et des ordres furent alors donnés aux officiers subordonnés qui en avaient la charge de me donner possession des terrains; les édifices, casernes, etc., étant tous occupés militairement ou pour des fins militaires furent conservés. La troupe des pensionnaires continua à occuper l'île aux Noix, Ottawa, Toronto, London, Pénétanguishene, le Fort Malden et le Fort Érié, et cette occupation entraîna une longue et volumineuse correspondance. Les postes ci-dessus furent évacués en juillet dernier. Ayant été reçus des autorités militaires par l'officier commandant les pensionnaires, ils furent d'abord remis aux autorités militaires, puis transmises définitivement à moi par celles-ci. J'ai donné à l'officier qu'il appartenait les reçus en forme pour les édifices ainsi remis.

16. Il peut n'être pas inopportun, monsieur, de parler ici des réclamations des pensionnaires enriés, et de rapporter comment elles ont été définitivement réglées. L'opinion s'était accréditée qu'en réalité les réserves d'Érié, d'Amherstburgh et de Pénétanguishene n'avaient pas été transportées à la province, mais qu'elles étaient conservées pour l'usage des pensionnaires. Il ne fallait pas de bien longs arguments pour arriver à la conclusion à laquelle vous en êtes venu,—conclusion qui a été depuis confirmée d'une manière incidente par une décision judiciaire,—à l'effet que les pensionnaires n'avaient droit qu'à telle partie des réserves qu'ils occupaient *bonâ fide* à l'époque de la passation de l'acte qui effectuait le transport. Dans cette vue, qui a été finalement adoptée, des arpentages ont été faits des terrains occupés par les pensionnaires à Pénétanguishene, au Fort Érié et à Amherstburgh, et un billet de location a été donné à chacun d'eux. Les étendues de terrains appropriés à cette fin sont comme suit:—

|                        |             |
|------------------------|-------------|
| A Pénétanguishene..... | 1771 acres. |
| Au Fort Érié.....      | 130 "       |
| A Amherstburgh.....    | 199 "       |

17. Mais pour en revenir à la remise du reste des propriétés entre mes mains, je dois dire que les postes (y compris ceux occupés par les pensionnaires) étaient de plus, autrefois, occupés par le département de la guerre, le département du maître des casernes, etc., comme magasins pour les approvisionnements militaires. Ces approvisionnements furent graduellement retirés, et les édifices finalement placés à ma disposition en juillet et août derniers (1858), savoir: Les blockhaus et édifices de l'île aux Noix, Chateauguay, Trois-Rivières, Saint Jean, Voir Rap  
ports 15 juil. La prairie, Côteau du Lac, Témiscouata, Niagara, London, Fort Mal-

let 1858, No.  
1, 18 août  
1858.

den, Ile Grant, Pénétanguishene, Ottawa, et le Fort Wellington, Prescott. Une partie des édifices à Chambly, et les casernes à Saint Jean, dans le Bas-Canada, ainsi que les casernes et le Vieux Fort à Toronto, sont encore occupés militairement. Les premiers sont occupés par des approvisionnement's, et les seconds par les troupes de la reine. Dans toutes ces transactions, j'ai donné toutes les facilités possibles aux départements militaires en Canada. Le gouvernement désirait reconnaître la libéralité des autorités impériales en agissant aussi dans un esprit libéral, et j'ai fait tout en mon pouvoir pour réaliser ce désir.

19. Je vais maintenant faire voir ce qui a été fait, depuis que ces propriétés m'ont été définitivement remises, pour constater "la condition et le meilleur moyen de disposer du reste des terrains de l'artillerie," (à part ceux des canaux de l'artillerie, dont j'ai déjà parlé.) les recommandations et suggestions qui ont été faites, et les mesures qui ont été prises par l'honorable conseil exécutif pour les mettre à effet.

20. Pour simplifier ces détails, j'adopterai la formule d'une cédula, comme j'en ai parlé dans le 14e paragraphe de ce rapport, qui embrassera toutes les propriétés de l'artillerie en Canada, Est et Ouest, et sous le titre de chaque localité, je donnerai les renseignements nécessaires pour faire parfaitement comprendre les remarques qui terminent ce rapport.

| Rapport.                                                                                                                  | Localité.                                                                                     | Étendue.                              | Valeur par acre. | Ferme, 1856, comme par rôle de ferme. | Ferme, 1856, réellement perçu. | Remarques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|------------------|---------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 16 juil., 1856.<br>Par. 1.                                                                                                | 21—TEMISCOUATA                                                                                | a. r. p.<br>11 2 13                   |                  | \$ c.<br>1 20                         | \$ c.                          | Témiscouata.—Blockhaus et 11 acres de terre. Le premier en mauvais ordre, les seconds de peu de valeur. Le sergent Bell, qui les tenait des auto. mili., occupe encore la maison et le terrain comme locat. à volo. Trois Rivières.—Les casernes de cet endroit sont en bon ordre, et dans une position saine et convenable—bien adaptées aux besoins d'une institution humanitaire—un asile d'aveugles, par exemple, pour le B.-C., comme je le recommandais dans mon rapport du 26 mai 1858. L'on propose maintenant de diviser les deux faces de la propriété, l'une sur la rue Notre-Dame, l'autre sur le St. Laurent, et en arrière du quai du chemin de fer Grand Tronc, en lots à bâtir, que l'on offrirait à l'enchère publique, en laissant assez de terrain auprès des casernes pour répondre aux besoins d'un asile d'aveug. si on le désirait.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 5 mars, 1857.<br>10 mars, 1857.<br>11 mars, 1857.<br>11 mars, 1858.<br>3 déc., 1858.<br>No. 1.<br>3 déc., 1858.<br>No. 2. | 23—SOREL.<br>Seigneurie de, et îles, à partir des terrains requis pour les besoins de défense | 51,990 0 0<br>1,072 0 0<br>50,918 0 0 |                  | Évalué à<br>2000 00                   | Évalué à<br>1800 00<br>1257 80 | La seigneurie de Sorel comprend la ville de William-Henry, communément appelée "Sorel." Elle fut achetée par le roi en 1770, pour £10,000. Elle contient environ 9400 habitants. La population de la ville est de 3420 âmes. Le revenu de la ville et de la seigneurie est porté par la sédule de l'artillerie, du 4 nov. 1856, à £500 par année, dont il faut déduire £50 par année comme représentant le loyer des terrains conservés pour la défense militaire. L'on peut s'attendre à un plus fort montant de loyer que ce qui a été réellement perçu avant le 11 mars 1859, qui devrait être porté au crédit de neuf mois en 1858; les fermages qui devaient être payés avant le 11 mars de l'année suivante, en pratique, que rarement payés avant le 11 mars de l'année suivante. Il est maintenant fait une tentative pour remédier à cela. Je crois que l'on peut beaucoup améliorer le revenu de la seigneurie en résidant fermement à l'accumulation des arrières, et en offrant tous les lots vacants en ville et dans la campagne, ainsi que tous les abouts (terrains non concédés en arrière, mais entre les rangs de lots) à l'enchère publique. Cette propriété a fait le sujet de plusieurs rapports, dont quelques uns qui entrent dans des détails plus minutieux sont mentionnés dans la marge. |
| 3 juil., 1857.<br>10 mars, 1858.<br>28 mai, 1858.                                                                         | 24—LAPRAIRIE                                                                                  | 42 1 8                                |                  | Nil                                   | Nil                            | Laprairie.—Casernes de cavalerie et d'artillerie et quarante-deux acres de terr. Bâtisses en mauvais ordre et inutilles comme bâtisses, excepté les quartiers des officiers, et une bâtisse en pierre qui a été employée comme hôpital militaire. Il a été recommandé que le corps des bâtisses inutilles soit vendu, et que les quartiers des officiers et l'hôpital militaire soient conservés, et il a été de plus recommandé que les bâtisses conservées soient converties en hôpital ou asile pour les ma-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

|                                                                                                                                                                                |                                                            |                  |  |        |        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|------------------|--|--------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 26 mai 1858.<br>30 juin 1857.                                                                                                                                                  | 25—St. JEAN                                                | 128 1 33         |  | 382 83 | 344 60 | niques et les aliénés incurables du Bas-Canada. Ordonné par un ordre en conseil, du 20 novembre 1858, que les bâtisses inutilles soient vendues. Il a été pris des mesures pour la vente des matériaux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 20 mai 1858.<br>1 juillet 57.                                                                                                                                                  | 26—ISLE AUX NOIX                                           | 150 0 0          |  | 1 50   | 19 00  | St. Jean.—Casernes d'infanterie pour 800 hommes, en brique, toiture en ferblanc, en bon état, et 62 acres de terres adjointes. Quartiers des officiers excellents. Recommandé qu'ils soient employés comme asile des aliénés pour le Bas-Canada. Fermages minimes. Suggéré et ordonné par le conseil de marquer et vendre à l'encan des lots de village entre la ville et le Fort; mesures prises pour exécuter cet ordre. Proposé à la comp. du che. de fer de Montréal à Champlain de lui donner le fermage payement du terrain qu'elle occupe aujourd'hui temporairement, en augmentant le loyer de £79 à £129 ch. L'île aux Noix, dans la rivière Richelieu, a été convertie en institution de réforme pour les jeunes délinquants. Tous les détails relatifs à cette place se trouvent au long dans le rapport mentionné à la marge, lequel a été imprimé par ordre du conseil législatif. |
| 1 juillet 57.                                                                                                                                                                  | 27—RIVIERE DU SUD                                          | 185 2 5          |  | 9 70   | 14 60  | La Rivière du Sud, nom donné à un morceau de terre sur la Rivière du Sud, petit tributaire du Richelieu, vis-à-vis et au sud-est de l'île aux Noix. Cette pièce de terre a été affermée pour peu de chose, mais le fermage expirera bientôt, et un ordre en conseil du 20 novembre 1858 en ordonne la vente. Il a été pris des mesures en conséquence.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 6 mars 1857.<br>10 mars 1858.<br>4 juillet 1857<br>28 mai 1858.<br>11 nov. 1858.                                                                                               | 28—CHAMBLAY                                                | 157 1 22         |  | 219 80 | 236 46 | Chambly.—Casernes d'infanterie et de cavalerie et 167 acres de terre. Les casernes de cavalerie sont en bois et tombent en ruine; ordre a été donné de les vendre et le prix des matériaux a été réalisé. Les casernes d'infanterie et la maison en pierre occupée par le sergent est proposé de garder les bâtisses en pierre, et les quartiers des officiers, pour en faire un asile pour les sourde-muets du Bas-Canada. Il a été suggéré et ordonné que le terrain soit divisé en lots à bâtir et vendu—ordre en conseil du 20 novembre 1858. Il est à espérer qu'on trouvera le moyen de sauver de la ruine le vieux fort de Chambly, l'un des plus anciens monuments du continent d'Amérique. Rap-                                                                                                                                                                                        |
| 5 juillet 1858<br>Par. 5.<br>11 nov. 1858.<br>8 fév. 1858.<br>15 juillet 1858<br>Par. 4.<br>1 août 1857.<br>20 mars 1857.<br>27 avril 1857.<br>25 sept. 1858.<br>11 nov. 1858. | 29—CHATEAUGUAY<br>30—COTEAU DU LAC, CAS-<br>CADES, CEDRES. | 5 1 0<br>15 8 39 |  |        |        | Châteauguay.—Blockhaus et cinq acres de terre. Ordonné d'être vendus, par ordre en conseil du 20 novembre 1858. Il sera pris des mesures pour exécuter cet ordre au printemps.<br>Coteau du Lac, Cascades, Cèdres.—Environ quinze acres de terre, mais comprenant de magnifiques emplacements de moulins. Les pouvoirs d'eau ont été magnifiquement relevés. Il a été ordonné de diviser les dix acres du lot du Coteau du Lac, en lots de village, et de les vendre à l'encan public. Ordre en conseil du 20 novembre 1858. Il sera pris des mesures à cet effet au printemps.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |



| Rapport.                                                                                                             | Localité.                                                                    | Etendue.                              | Valeur par acre.        | Ferme, 1856, comme par rôle de ferme. | Ferme, 1856, réalement perçu.      | Remarques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 août 1857.<br>11 nov. 1858.<br>19 mai 1858.<br>18 juillet 1858.<br>11 nov. 1858.<br>16 fév. 1858.<br>11 nov. 1858. | 31—CORNWALL<br>32—LE GRANT<br>Brockville.<br>33—Prescott<br>Fort Wellington. | a. r. p.<br>1 0 0<br>0 2 32<br>87 1 6 | .....<br>.....<br>..... | \$ c.<br>272 50<br>592 15             | \$ c.<br>.....<br>118 12<br>298 87 | Cornwall.—Un acre de terre, autrefois cour à bois. Vente ordonnée par ordre en conseil, 20 novembre 1858. Ce sera fait au printemps. Ile Grant.—Recommandé de la vendre à la compagnie du chemin de fer de Brockville à Pembroke, pour \$1,000.<br>Fort Wellington, Prescott.—Un blockhaus sur une base de pierre, avec ouvrages extérieurs et une enceinte de 87 acres environ. Sous les circonstances actuelles, il n'a guère de valeur sous le point de vue militaire. Il a été suggéré de diviser le terrain en lots et de les vendre à l'encan, et cela a été ordonné par l'ordre en conseil du 20 novembre 1858.<br>Kingston n'a été visité qu'afin de recueillir des informations et des fermages, lesquels ont été et sont encore très irrégulièrement payés par quelques uns des locataires. Cela devrait être et sera corrigé; mais pendant que la question du siège du gouvernement était encore en suspens, je n'ai pas cru devoir intervenir. Je puis ajouter que le manque de temps et les autres affaires m'ont empêché d'accorder plus d'attention à Kingston. La propriété, 276 acres, dans le cœur ou tout près de la ville, est d'une grande valeur, mais cette valeur dépendra beaucoup de la manière dont il sera disposé de la propriété. Avec le temps elle ne peut manquer de rapporter un fort revenu, bien qu'à présent il serait difficile d'en faire une évaluation. |
| 11 nov. 1858.                                                                                                        | 34—KINGSTON                                                                  | 276 0 0                               | .....                   | 592 15                                | 298 87                             | Kingston n'a été visité qu'afin de recueillir des informations et des fermages, lesquels ont été et sont encore très irrégulièrement payés par quelques uns des locataires. Cela devrait être et sera corrigé; mais pendant que la question du siège du gouvernement était encore en suspens, je n'ai pas cru devoir intervenir. Je puis ajouter que le manque de temps et les autres affaires m'ont empêché d'accorder plus d'attention à Kingston. La propriété, 276 acres, dans le cœur ou tout près de la ville, est d'une grande valeur, mais cette valeur dépendra beaucoup de la manière dont il sera disposé de la propriété. Avec le temps elle ne peut manquer de rapporter un fort revenu, bien qu'à présent il serait difficile d'en faire une évaluation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                                                                                                                      | 35—LE AUX SERPENTS<br>36—LE DU FER A CHEVAL                                  | 1 0 0<br>110 0 0                      | .....<br>.....          | .....<br>.....                        | .....<br>.....                     | L'île aux Serpents, dans le lac Ontario, n'a pas été visitée.<br>L'île du Fer à Cheval.—Pas visitée.—Située dans le lac Ontario, un peu plus haut, mais presque vis-à-vis Kingston. La cédule de l'artillerie dit qu'elle est possédée en vertu d'un permis d'occupation par les occupants actuels, à condition de remise pour les besoins militaires, avec indemnité.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                                                                                                                      | 37—M'ULINS DE KINGSTON<br>(autre réserve de marine)                          | 1000 0 0                              | .....                   | 104 70                                | 100 59                             | La réserve des moulins de Kingston, par rapport au pouvoir d'eau des écluses, est très précieuse. Il en a été fait rapport au long le 15 janvier 1859. Ordonné d'être mesurée par le département des travaux publics, afin d'étendre le pouvoir d'eau.<br>Cap Vesey.—Porté dans la cédule de l'artillerie comme "réservé"—"supposée être sous permis d'occupation."—N'a pas été visité pour les raisons déjà données dans d'autres cas. Le nombre de demandes pour le terrain et l'usage des pêcheries fait croire que ce poste a de la valeur.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                                                                                                      | 38—CAP VESAY<br>comté de Prince Edouard.                                     | 1260 0 0                              | .....                   | .....                                 | .....                              | Cap Vesey.—Porté dans la cédule de l'artillerie comme "réservé"—"supposée être sous permis d'occupation."—N'a pas été visité pour les raisons déjà données dans d'autres cas. Le nombre de demandes pour le terrain et l'usage des pêcheries fait croire que ce poste a de la valeur.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

| Rapport.                       | Localité.                                                                                                                                                                                                                                   | Etendue.                                | Valeur par acre.                 | Ferme, 1856, comme par rôle de ferme. | Ferme, 1856, réalement perçu.    | Remarques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 9 nov., 1858<br>11 nov., 1858  | 39—POINTE VERTE<br>Baie de Quinté.<br>40—TORONTO<br>Réserve, Ouest de la ville—V. Fort, N. Casernes, 487—casernes de la rue Bathurst, 3—19, 20, Place Wellington, 1<br>—Magasin du com, 1 3<br>—Bureau du génie, 3 2<br>—Victoria Square, 6 | .....<br>.....<br>602 2 1<br>.....      | .....<br>.....<br>.....<br>..... | 41 50                                 | 668 17                           | Pointe Verte.—Mêmes remarques que ci-dessus.<br>Toronto.—Etendue prise de la cédule de l'artillerie. Mais il faut en déduire le terrain occupé par l'île des aliénés, 50 acres; le terrain accordé à la corporation de Toronto, disons 50 acres; et le morceau semi-circulaire qui entoure le vieux fort et les nouvelles casernes, dont l'étendue n'est pas parfaitement définie, mais qui devra plus tard revenir à la province. Sur le reste il y en a environ 200 acres prêts à être vendus, aussitôt qu'il sera désirable d'en disposer. Aux plus bas prix de la dernière vente—15 déc. 1858, que l'on peut regarder, vu les circonstances défavorables, comme une bonne règle,—soit \$15 par pied, ou £1250 par acre,—et l'on ne peut douter qu'avec le temps on obtiendra ce prix et même des prix plus élevés.—Les 200 acres devront rapporter \$1,000,000. Le vieux fort et les nouvelles casernes continueront à être occupés par les troupes de sa majesté, les carabiniers royaux canadiens; les casernes de la rue Bathurst par le dépôt du 100e ou régiment canadien; 19 et 20, place Wellington, occupé par l'hon. H. H. Killaly, sujet soumis à arbitrage et à l'hon. conseil exécutif (rap. 7 fév. 1857—7 avril 1857). Magasin du commissariat enlevés; le terrain qu'ils couvraient sur l'esplanade est maintenant à la disposition du gouvernement.—Bureau du génie.—Victoria Square, 6 acres—à la disposition du gouvernement, bien que la cédule de l'artillerie dise qu'il est applicable à la construction d'églises sans terrain adjoignant.<br>Hauts de Burlington.—Environ 35 acres occupés par la compagnie du chemin de fer Great Western, pour lesquels il n'a encore été rien payé. Une petite partie par Sir Allan N. MacNab. Ordonné en conseil, 20 nov. 1858, "que le terrain soit arpenté, que les réclamations de Sir Allan MacNab et autres soient examinées, et qu'il soit fait des suggestions pour régler avec les réclamants et pour la vente des propriétés."—La chose sera faite au printemps.<br>Fort Short Hills.—Ordre de la diviser en lots et de l'offrir en vente à l'encan. Ordre en conseil 20 nov. 1858. L'occupant a été notifié. De nouvelles procédures seront adoptées après le 1er mai 1859.<br>Niagara.—Cette magnifique propriété est aujourd'hui abandonnée, inutile et presque sans valeur. Avec la perspective actuelle de Niagara, il est difficile de dire comment on pourrait en disposer avec avantage. La vente, sous n'importe quelle forme, serait la sacrifier. Les frais de clôture éloigneraient les locataires à termes courts ou précoces. Les casernes et batteries sont grandes et en bon ordre, et pourraient être converties en école ou en hôpital, tel que recommandé par le rapport du 26 mai 1858. Il a été ordonné de vendre à l'encan le quartier du génie, ce qui sera fait aussitôt que le plan sera prêt. Ordre en conseil 20 nov. 1858. Dans le cas où la "tranchée inférieure" du Canal Welland aboutirait ici, la propriété deviendrait d'une grande valeur pour la province. |
| 11 fév., 1858<br>11 nov., 1858 | 41—HAUTEURS DE BURLINGHAM<br>Hamilton.                                                                                                                                                                                                      | 178 0 0                                 | .....                            | 280 80                                | 268 00                           | Pointe Verte.—Mêmes remarques que ci-dessus.<br>Toronto.—Etendue prise de la cédule de l'artillerie. Mais il faut en déduire le terrain occupé par l'île des aliénés, 50 acres; le terrain accordé à la corporation de Toronto, disons 50 acres; et le morceau semi-circulaire qui entoure le vieux fort et les nouvelles casernes, dont l'étendue n'est pas parfaitement définie, mais qui devra plus tard revenir à la province. Sur le reste il y en a environ 200 acres prêts à être vendus, aussitôt qu'il sera désirable d'en disposer. Aux plus bas prix de la dernière vente—15 déc. 1858, que l'on peut regarder, vu les circonstances défavorables, comme une bonne règle,—soit \$15 par pied, ou £1250 par acre,—et l'on ne peut douter qu'avec le temps on obtiendra ce prix et même des prix plus élevés.—Les 200 acres devront rapporter \$1,000,000. Le vieux fort et les nouvelles casernes continueront à être occupés par les troupes de sa majesté, les carabiniers royaux canadiens; les casernes de la rue Bathurst par le dépôt du 100e ou régiment canadien; 19 et 20, place Wellington, occupé par l'hon. H. H. Killaly, sujet soumis à arbitrage et à l'hon. conseil exécutif (rap. 7 fév. 1857—7 avril 1857). Magasin du commissariat enlevés; le terrain qu'ils couvraient sur l'esplanade est maintenant à la disposition du gouvernement.—Bureau du génie.—Victoria Square, 6 acres—à la disposition du gouvernement, bien que la cédule de l'artillerie dise qu'il est applicable à la construction d'églises sans terrain adjoignant.<br>Hauts de Burlington.—Environ 35 acres occupés par la compagnie du chemin de fer Great Western, pour lesquels il n'a encore été rien payé. Une petite partie par Sir Allan N. MacNab. Ordonné en conseil, 20 nov. 1858, "que le terrain soit arpenté, que les réclamations de Sir Allan MacNab et autres soient examinées, et qu'il soit fait des suggestions pour régler avec les réclamants et pour la vente des propriétés."—La chose sera faite au printemps.<br>Fort Short Hills.—Ordre de la diviser en lots et de l'offrir en vente à l'encan. Ordre en conseil 20 nov. 1858. L'occupant a été notifié. De nouvelles procédures seront adoptées après le 1er mai 1859.<br>Niagara.—Cette magnifique propriété est aujourd'hui abandonnée, inutile et presque sans valeur. Avec la perspective actuelle de Niagara, il est difficile de dire comment on pourrait en disposer avec avantage. La vente, sous n'importe quelle forme, serait la sacrifier. Les frais de clôture éloigneraient les locataires à termes courts ou précoces. Les casernes et batteries sont grandes et en bon ordre, et pourraient être converties en école ou en hôpital, tel que recommandé par le rapport du 26 mai 1858. Il a été ordonné de vendre à l'encan le quartier du génie, ce qui sera fait aussitôt que le plan sera prêt. Ordre en conseil 20 nov. 1858. Dans le cas où la "tranchée inférieure" du Canal Welland aboutirait ici, la propriété deviendrait d'une grande valeur pour la province. |
| 12 oct., 1857<br>11 nov., 1858 | 42—FERME SHORT HILLS<br>Township de Pelham,<br>comté de Welland.                                                                                                                                                                            | 200 0 0                                 | .....                            | 129 35                                | 143 22                           | Pointe Verte.—Mêmes remarques que ci-dessus.<br>Toronto.—Etendue prise de la cédule de l'artillerie. Mais il faut en déduire le terrain occupé par l'île des aliénés, 50 acres; le terrain accordé à la corporation de Toronto, disons 50 acres; et le morceau semi-circulaire qui entoure le vieux fort et les nouvelles casernes, dont l'étendue n'est pas parfaitement définie, mais qui devra plus tard revenir à la province. Sur le reste il y en a environ 200 acres prêts à être vendus, aussitôt qu'il sera désirable d'en disposer. Aux plus bas prix de la dernière vente—15 déc. 1858, que l'on peut regarder, vu les circonstances défavorables, comme une bonne règle,—soit \$15 par pied, ou £1250 par acre,—et l'on ne peut douter qu'avec le temps on obtiendra ce prix et même des prix plus élevés.—Les 200 acres devront rapporter \$1,000,000. Le vieux fort et les nouvelles casernes continueront à être occupés par les troupes de sa majesté, les carabiniers royaux canadiens; les casernes de la rue Bathurst par le dépôt du 100e ou régiment canadien; 19 et 20, place Wellington, occupé par l'hon. H. H. Killaly, sujet soumis à arbitrage et à l'hon. conseil exécutif (rap. 7 fév. 1857—7 avril 1857). Magasin du commissariat enlevés; le terrain qu'ils couvraient sur l'esplanade est maintenant à la disposition du gouvernement.—Bureau du génie.—Victoria Square, 6 acres—à la disposition du gouvernement, bien que la cédule de l'artillerie dise qu'il est applicable à la construction d'églises sans terrain adjoignant.<br>Hauts de Burlington.—Environ 35 acres occupés par la compagnie du chemin de fer Great Western, pour lesquels il n'a encore été rien payé. Une petite partie par Sir Allan N. MacNab. Ordonné en conseil, 20 nov. 1858, "que le terrain soit arpenté, que les réclamations de Sir Allan MacNab et autres soient examinées, et qu'il soit fait des suggestions pour régler avec les réclamants et pour la vente des propriétés."—La chose sera faite au printemps.<br>Fort Short Hills.—Ordre de la diviser en lots et de l'offrir en vente à l'encan. Ordre en conseil 20 nov. 1858. L'occupant a été notifié. De nouvelles procédures seront adoptées après le 1er mai 1859.<br>Niagara.—Cette magnifique propriété est aujourd'hui abandonnée, inutile et presque sans valeur. Avec la perspective actuelle de Niagara, il est difficile de dire comment on pourrait en disposer avec avantage. La vente, sous n'importe quelle forme, serait la sacrifier. Les frais de clôture éloigneraient les locataires à termes courts ou précoces. Les casernes et batteries sont grandes et en bon ordre, et pourraient être converties en école ou en hôpital, tel que recommandé par le rapport du 26 mai 1858. Il a été ordonné de vendre à l'encan le quartier du génie, ce qui sera fait aussitôt que le plan sera prêt. Ordre en conseil 20 nov. 1858. Dans le cas où la "tranchée inférieure" du Canal Welland aboutirait ici, la propriété deviendrait d'une grande valeur pour la province. |
| 26 fév., 1857                  | 43—NIAGARA<br>Réserve, ruines du Fort George.....<br>Réserve de Missisquoi<br>fortifications, Bâtim.<br>du génie.....<br>Bloc de terre en ville..<br>Lots 79, 80, 89, 90.                                                                   | 874 0 0<br>62 2 14<br>4 0 0<br>448 2 14 | .....<br>.....<br>.....<br>..... | .....<br>.....<br>.....<br>.....      | .....<br>.....<br>.....<br>..... | Pointe Verte.—Mêmes remarques que ci-dessus.<br>Toronto.—Etendue prise de la cédule de l'artillerie. Mais il faut en déduire le terrain occupé par l'île des aliénés, 50 acres; le terrain accordé à la corporation de Toronto, disons 50 acres; et le morceau semi-circulaire qui entoure le vieux fort et les nouvelles casernes, dont l'étendue n'est pas parfaitement définie, mais qui devra plus tard revenir à la province. Sur le reste il y en a environ 200 acres prêts à être vendus, aussitôt qu'il sera désirable d'en disposer. Aux plus bas prix de la dernière vente—15 déc. 1858, que l'on peut regarder, vu les circonstances défavorables, comme une bonne règle,—soit \$15 par pied, ou £1250 par acre,—et l'on ne peut douter qu'avec le temps on obtiendra ce prix et même des prix plus élevés.—Les 200 acres devront rapporter \$1,000,000. Le vieux fort et les nouvelles casernes continueront à être occupés par les troupes de sa majesté, les carabiniers royaux canadiens; les casernes de la rue Bathurst par le dépôt du 100e ou régiment canadien; 19 et 20, place Wellington, occupé par l'hon. H. H. Killaly, sujet soumis à arbitrage et à l'hon. conseil exécutif (rap. 7 fév. 1857—7 avril 1857). Magasin du commissariat enlevés; le terrain qu'ils couvraient sur l'esplanade est maintenant à la disposition du gouvernement.—Bureau du génie.—Victoria Square, 6 acres—à la disposition du gouvernement, bien que la cédule de l'artillerie dise qu'il est applicable à la construction d'églises sans terrain adjoignant.<br>Hauts de Burlington.—Environ 35 acres occupés par la compagnie du chemin de fer Great Western, pour lesquels il n'a encore été rien payé. Une petite partie par Sir Allan N. MacNab. Ordonné en conseil, 20 nov. 1858, "que le terrain soit arpenté, que les réclamations de Sir Allan MacNab et autres soient examinées, et qu'il soit fait des suggestions pour régler avec les réclamants et pour la vente des propriétés."—La chose sera faite au printemps.<br>Fort Short Hills.—Ordre de la diviser en lots et de l'offrir en vente à l'encan. Ordre en conseil 20 nov. 1858. L'occupant a été notifié. De nouvelles procédures seront adoptées après le 1er mai 1859.<br>Niagara.—Cette magnifique propriété est aujourd'hui abandonnée, inutile et presque sans valeur. Avec la perspective actuelle de Niagara, il est difficile de dire comment on pourrait en disposer avec avantage. La vente, sous n'importe quelle forme, serait la sacrifier. Les frais de clôture éloigneraient les locataires à termes courts ou précoces. Les casernes et batteries sont grandes et en bon ordre, et pourraient être converties en école ou en hôpital, tel que recommandé par le rapport du 26 mai 1858. Il a été ordonné de vendre à l'encan le quartier du génie, ce qui sera fait aussitôt que le plan sera prêt. Ordre en conseil 20 nov. 1858. Dans le cas où la "tranchée inférieure" du Canal Welland aboutirait ici, la propriété deviendrait d'une grande valeur pour la province. |

| Rapport.                                         | Localité.                              | Etendue. | Valeur par acre. | Ferme, 1856, comme par rôle de ferme. | Ferme, 1858, réellement perçu. | Remarques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------|----------|------------------|---------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                  |                                        | a. r. p. | § c.             | § c.                                  | § c.                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 25 fév. 1857.<br>10 janv. 1857.<br>11 nov. 1858. | 44—NIAGARA<br>Chaîne de réserve.       | 111 0 0  | 8 86             | 5 50                                  |                                | La Chaîne de Réserve, s'étend le long de la rive de la rivière Niagara depuis la ville de Niagara jusqu'au Fort Erie. Elle consiste en une réserve d'une chaîne ou 66 pds. de largeur, pour les besoins, je pense, d'un chemin militaire, passant sur la côte, au bord de la rivière, sur tous les points les plus propices au transport et à la marche. Elle appartient incontestablement à l'artillerie, la province ayant accepté des titres sous elle, instrument du 1er oct. 1852. Cette réclamation est très importante en ce qu'elle affecte le droit de pêche et les lots d'eau ou de quins.                                                                            |
| 5 août 1857.                                     | 45—QUEENSTON<br>Hauteurs de Queenston. | 3 1 0    | 44 0             | 84 00                                 |                                | Queenston.—Sur les hauteurs, une partie d'environ 20 acres doit être donnée sous licence au comité du monument de Brock; le reste, par rapport aux droits de pêche, carrières de pierre, et nouveaux fermes des propriétés maintenant possédées à loyer bas et insuffisant, doit être mesuré et soumis à l'hon. commissaire des terres de la couronne. Ordre en conseil, 20 novembre 1858.                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 5 août 1857.                                     | 46—LYONS' CREEK                        | 19 3 29  |                  |                                       |                                | Lyons' Creek.—Vente ordonnée en conseil, 20 novembre 1858. Sern vendu aussitôt que les démarches nécessaires pourront être faites au printemps.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 5 août 1857.                                     | 47—CHIPPAWA                            | 940 2 13 |                  |                                       |                                | Chippawa.—Caserne, magasin et 15 acres de terre, aussi une île à l'embouchure du ruisseau, contenant 4 acres et 3 roods de terre, à être offerte en vente en un seul lot. Ordre en conseil, 20 novembre 1858. Je vais m'en occuper immédiatement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 5 août 1857.                                     | 48—NAVY ISLAND                         | 426 0 0  |                  |                                       |                                | Navy Island ne paraît pas avoir été donnée à l'artillerie par la 7 <sup>e</sup> Viet, chap. 11.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 5 août 1857.                                     | 49—FORT ERIE                           |          |                  |                                       |                                | Fort Erie.—Du terrain de cette réserve, s'élevant à 940 acres, 130 acres ont été appropriés aux pensionnaires qui y sont établis;—le reste, 810 acres, est à la disposition du gouvernement. En vue de l'établissement du chemin de fer du Sud-Ouest, de la construction du pont international, et de sa position relativement à Buffalo, ce terrain doit être précieux. Je recommanderais d'en diviser une partie en lots de ville et de villa, en vue des éventualités, et d'offrir ces lots à l'enchère suivant la demande. Je pense que la connaissance que ces lots sont à vendre exciterait par elle-même une demande. Il devrait donc être mesuré et divisé à cette fin. |
| 5 août 1857.                                     | 50—PORT MATILAND                       |          |                  |                                       |                                | Port Matiland.—Je ne l'ai pas visité.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

|                                                 |                                                                                                                                                      |                                                                |        |        |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------|--------|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 23 janv. 1857.<br>26 mai 1858.<br>11 nov. 1858. | 51—POINTE AUX DINDES.<br>52—LONDON                                                                                                                   | 592 0 0<br>78 2 35                                             |        | 20 00  |  | La Pointe aux Dindes n'a pas été visitée.<br>London.—La dépréciation temporaire qui pèse aujourd'hui sur la valeur des propriétés fait qu'il n'est pas désirable de mettre celle-ci sur le marché. L'on peut s'attendre bientôt à un changement pour le mieux; mais les casernes et les bâtisses, qui sont en très bon état, pourraient être appliquées aux besoins de quelque institution provinciale humanitaire, comme un asile pour les sourds-muets et les aveugles, ainsi que je l'ai déjà recommandé. Un petit morceau de terrain a été vendu à l'église presbytérienne.  |
| 11 nov. 1858.                                   | 53—CHATHAM                                                                                                                                           | 11 8 8                                                         | 206 00 |        |  | Chattham.—Ferme abandonnée. Ordonné de le mesurer et vendre en lots, ordre en conseil 20 nov. 1858. Cet ordre sera exécuté le plus tôt possible, et les lots seront offerts en vente publique suivant l'état du marché.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 5 nov. 1858.<br>No. 2.                          | 54—RONDEAU<br>55—AMHERSTBURGH                                                                                                                        | 500 0 0<br>311 0 0                                             | 144 00 | 245 00 |  | Rondeau n'a pas été visité, pour les raisons données plus haut.<br>Amherstburgh.—Les pensionnaires sont établis sur 199 acres de cette réserve, ce qui laisse environ 110 acres en disponibilité, avec le site et les bâtisses de Fort Malden; et cette étendue doit être mesurée, divisée et vendue à l'enchère. Ordre en conseil, 20 nov. 1858. Il a été suggéré que les bâtisses de Fort Malden pourraient servir comme asile pour les maniques et les aliénés incurables du Haut-Canada. Elle sont très propices pour cet objet.                                             |
| 6 juin 1857.<br>11 nov. 1858.<br>26 mai 1858.   | 56—ILE AU BOIS BLANC<br>57—LE FIGHTING                                                                                                               | 212 0 0<br>1200 0 0                                            | 36 00  |        |  | Ile au Bois Blanc.—Bonne terre, et bonnes localités pour la pêche au poisson blanc. A être gardée pour le présent.<br>Fighting Island n'a de prix que pour ses pêcheries, étant presque entièrement du marais. Elle a été vendue à un M. Paxton; je n'ai pas su pour quel prix, et le prix de vente n'a pas non plus été porté à mon crédit.                                                                                                                                                                                                                                     |
| 6 juin 1857.<br>2 août 1857.<br>5 nov. 1858.    | 58—WINDSOR                                                                                                                                           | 4 0 0                                                          | 26 00  | 52 00  |  | Windsor.—La réserve de 4 acres à cet endroit était occupée par la corporation de Windsor, en vertu d'un bail de 21 ans, dont 18 sont expirés, pour \$26 de loyer. Demande a été faite par la corporation qu'il lui soit permis d'acquiescer le lot pour en faire un parc, en payant en débetures, portant six pour cent d'intérêt annuel, rattachables en 20 ans, et produisant par un loyer de \$96 au lieu de \$26. Ordonné en conséquence par l'ordre en conseil du 13 novembre 1858.                                                                                         |
| 24 juin 1857.<br>20 mai 1858.<br>30 juin 1857.  | 59—POINTE EDWARD,<br>SARNIA.<br>60—OWEN SOUND.<br>61—BAIE DE NOTTAWASA,<br>GA.<br>62—PENETANGUISHENE<br>63—ILE SAINT JOSEPH.<br>64—ILE SAINTE MARIE. | 41 8 0<br>51 2 44<br>66 0 0<br>5896 2 15<br>910 0 0<br>170 0 0 | 40 00  | 80 00  |  | Pointe Edouard, Sarnia.—Affirmé pour 20 ans, à partir du 24 juillet 1856, aux entrepreneurs de la compagnie du che. de fer Grand Tronc. Owen Sound.—Pas visité.<br>Baie de Nottawassa, township de Flos.—Pas visité.<br>Pénétanguishene.—De ces terrains 1771 acres ont été appropriés aux pensionnaires, 1140 à la ferme des jeunes délinquants, et à d'autres fins, laissant 2,985 acres en disponibilité. Les casernes ont été converties en institution de réforme, qui a été dûment établie par proclamation.<br>Ile St. Joseph.—Pas visité.<br>Ile Ste. Marie.—Pas visité. |

| Rapport.                                        | Localité.                             | Etendue.                          | Valeur par acre. | Ferme, 1856, comme par rôle de ferme. | Ferme, 1858, récélement perçu. | Remarques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|------------------|---------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 20 oct. 1857.<br>6 déc. 1858.<br>15 janv. 1859. | 65—Canaux du Rideau<br>et de l'OTTAWA | a. r. p.<br>23409 9 0<br>468 1 10 | .....            | \$ c.<br>1663 95                      | \$ c.<br>8786 26               | Canal Rideau.—Relativement au terrain et au pouvoir d'eau sur la ligne du canal Rideau, je prends en liberté de vous renvoyer à mes rapports du 20 oct. 1857, au sujet des terrains et du pouvoir d'eau en général, et à mes rapports du 6 déc. 1858 et du 15 janv. 1859, sur le sujet spécial du pouvoir d'eau et des terrains au Hogsback, dans le comté de Carleton, et aux Moulins de Kingston et aux Ombres Inférieures de Brevster, comté de Frontenac. Il serait impossible de condenser les détails de ces rapports dans les limites de cet extrait. Je puis cependant exprimer ma conviction que si les mesures suggérées pour régler ces propriétés sont adoptées, il en résultera immédiatement une très forte augmentation du revenu.<br>Cité d'Ottawa.—Le terrain sur lequel est située une grande partie de la Haute et de la Basse-Ville appartenait au gouvernement, acquis en vertu de l'acte de transport de l'artillerie, 10 Vict., ch. 45. Il est connu sous le nom de "Succession de Bytown," et se compose des lots A et B, dans la concession O du township de Nepean, comté de Carleton. Il fut acheté en 1828 de Hugh Fraser, éc., alors notaire de la ville de Trois-Rivières, Canada Est, par le comte de Dalliouzie, pour et au nom du roi. Il contient environ 415 acres de terre. Il a été pour la plupart divisé en lots de ville. Une partie considérable en a été vendue et donnée en pleine propriété. Une autre partie a été affermée pour 30 ans, par des baux renouvelables à l'option des locataires. Le loyer est représenté par l'intérêt du prix attaché à chaque lot,—en payant le capital, le locataire peut en tout temps racheter la propriété qu'il possède. Le nombre de ces baux est de 769. Le gouvernement garde encore en sa possession un précieux morceau de terre sur le bord de la rivière Ottawa, coupée par le canal Rideau. Il comprend environ 72 acres de terre, et présente de magnifiques sites pour tous édifices publics que l'on pourra avoir à construire plus tard à Ottawa. La "Côte de la Garnison," comme on l'appelle, est à 161 pieds au-dessus du niveau de la rivière Ottawa. Le gouvernement possède aussi, dans la Basse-Ville, 68 lots non concédés, de 66 x 168, ce qui équivaut à 180 lots de grandeur ordinaire, savoir 66 x 98, dont environ cinq font un acre; outre des morceaux de terrain qui ont été négligés jusqu'ici, mais qui vont maintenant acquiescer de la valeur. Dans le cas naturel de l'augmentation du commerce d'Ottawa, il pourra être marqué des lots de quin sur tout le front de la propriété du gouvernement sur la rivière Ot- |

tawa, qui produiront un revenu; et je puis ajouter qu'entre la cité d'Ottawa et la chute Hogsback, une distance de 5 milles sur la ligne de navigation, le gouvernement possède une lisière de terrain très convenable pour lots de ville situés dans une position salubre et pittoresque, et qui se vendrait très avantageusement. Ces terrains, y compris les lots de ferme dans Gloucester et Nepean, situés aux Chutes Hogsback, des deux côtés de la navigation, forment une étendue de 2140 acres de terre.  
La valeur de cette propriété aujourd'hui dépend entièrement du règlement de la question du siège du gouvernement. Si le lieu gouvernement du Canada doit être fixé à Ottawa, elle aura une très grande valeur. A présent, et dans l'incertitude actuelle, il a été vendu du terrain dans la Haute-Ville sur le pied de \$8,000 l'acre. Si le gouvernement devait acheter l'emplacement projeté des édifices publics à Ottawa, il serait difficile de se faire une idée de la demande. Au taux ci-dessus, les terrains disponibles pour des édifices publics à Ottawa, soit 72 acres, vaudraient \$576,000. Les lots arpentés et non concédés, 136, égal à 27 acres, à \$4000 l'acre, ou la moitié du taux ci-dessus = \$108,000, et la propriété restante, soit 2140 acres, à \$200 l'acre, \$428,000. La valeur totale de la propriété du gouvernement à Ottawa et dans un rayon de cinq milles (sans compter les lots de quoi, qui peuvent avoir ou n'avoir pas de valeur plus tard,) peut être évaluée d'après la base ci-dessus, comme valant \$1,112,000.

67. Je vais maintenant récapituler en peu de mots quelques unes des particularités les plus importantes contenues dans la cédule précédente, qui décrit une multitude de propriétés occupant des points importants sur la frontière canadienne et à l'intérieur du pays, jusqu'ici non occupées, ni améliorées, à cause des besoins de la possession antérieure, mais destinées à l'avenir, il faut l'espérer, à supporter des milliers de loyaux sujets, et, si besoin est, de braves défenseurs de la patrie.

68. Depuis le transport final des casernes et bâtisses érigées sur les propriétés de l'artillerie, en août 1858, il a été ordonné, par ordre en conseil du 20 novembre 1858, de mesurer, diviser et vendre les réserves suivantes :

69. Dans le Haut-Canada—les terrains d'Amherstburgh, Chatham, Lyons' Creek, Chippawa, Hauteurs de Queenston, ville de Niagara, Ferme Pelham, Shorthilis, Hauteurs de Burlington, Prescott et Cornwall.

70. Dans le Bas-Canada—les terrains des Trois-Rivières, Laprairie, St. Jean, Rivière du Sud, Chambly, Chateauguay et Coteau du Lac.

71. Des mesurages ont été faits des lots de ville aux Trois-Rivières, à St. Jean et à Niagara, lesquels seront offerts en vente, à l'enchère publique, aussitôt que permission en aura été donnée.

72. Le reste des terrains mentionnés plus haut vont être immédiatement mesurés, et sera offert en vente, après avis public suffisant, aussitôt que l'état du marché le permettra.

73. Des institutions de réforme pour les jeunes délinquants, dans le Haut et le Bas-Canada respectivement, ont été établies à l'Île aux Noix et à Pénétanguishene. Une ferme de 150 acres est attachée à l'Île aux Noix, et 198 acres à l'établissement de Pénétanguishene. Ces terrains ont été marqués et mesurés, et formellement affectés à leurs fins actuelles par proclamation.

74. La difficulté qui était survenue entre le gouvernement ou la corporation de Toronto, à propos de la réserve de l'artillerie ou commune de la garnison à Toronto, ayant été réglée à l'amiable, il fut résolu d'offrir de nouveau à l'enchère publique une partie de la réserve de l'artillerie, y compris les lots achetés précédemment par la corporation de Toronto, à la vente des terrains de l'artillerie, le 28 janvier 1857. En vertu d'un ordre en conseil du 12 novembre 1858, 22 lots furent vendus au prix moyen de \$13 par pied de front, produisant une somme de \$14,327.50, payable en dix versements, avec intérêt, et réalisant au taux de \$5,000 l'acre.

75. Les fermages des terres, d'après la liste transmise par le département du génie, ont été perçus à Windsor, Amherstburgh, l'Île au Bois Blanc, London, Fort Erie, Chippawa, Queenston, Niagara, Toronto, Kingston, St. Jean, Chambly, et de la seigneurie de Sorel, aussi à la cité d'Ottawa et sur la ligne de navigation du Rideau, et des canaux d'Ottawa.

76. Les fermages énumérés dans la liste de l'artillerie n'ont pas toujours été reçus ; plusieurs individus qui étaient portés étaient considérablement en arrière, d'autres étaient morts, et d'autres avaient disparu. La liste des fermages de l'artillerie présente un total annuel de \$15,070. Les fermages perçus durant l'année courante, jusqu'au 31 décembre, s'élèvent à \$15,015.

77. Des fermages sont perçus à Toronto là où il n'en avait jamais été reçu auparavant. Les fermages reçus à Windsor ont triplé, et ceux de St. Jean et d'autres localités ont aussi augmenté de beaucoup. Comme les fermages des terrains affermés par les autorités militaires étaient généralement très bas, et seulement nominaux dans un grand nombre de cas, ou bien encore une simple reconnaissance de tenure, il ne peut y avoir aucun doute que le fermage réel des propriétés en général, et surtout de celles situées sur la ligne du Canal Rideau, peut être considérablement accru avec justice pour le département et pour les occupants.

78. Le revenu de l'année 1858 a été de \$15,127.50, mais il faut ajouter à cela une somme de \$788.54 de rentes dues au 31 décembre 1858, mais qui n'ont été reçus qu'après que le rapport a été fait. Cela porterait le revenu de l'année à \$15,916.04. A ceci il faut aussi ajouter au moins \$500 qui seront reçues de la seigneurie de Sorel avant le 11 mars 1859, et qui représentent des fermages dus avant le 10 novembre 1858. Avec cette addition, le revenu de l'année peut être franchement porté à \$16,415.04.

79. La dépense de 1858, y compris les salaires des agents, clerc, teneur de livre, sept gardiens, dépenses, frais d'impression, papeterie, etc., s'est élevée à \$8310.45, et un remboursement du département de la guerre de \$7,362.65, étant une somme d'arrérages de fermages de la succession de Bytown et des terrains de Rideau, perçus au nom de la province en 1857, d'après une interprétation de la loi déclarée ensuite être erronée.

80. Les fermages provenant de toutes les propriétés et réserves de l'artillerie par toute la province avaient, jusqu'à l'époque du transport, été perçus par les officiers respectifs de l'artillerie de sa majesté, partie par les officiers du département du génie, et partie par les officiers de l'artillerie, maintenant le département de la guerre, par le canal de leurs établissements à Montréal, Kingston et Ottawa. Lors du transport des propriétés, cet arrangement fut simplifié afin d'en réduire le trouble et les frais. En pratique, Ottawa, comme recevant le plus fort montant de revenu, le centre de la plus forte population et de la plus grande propriété, et le point le plus central relativement aux autres propriétés, avait été le principal endroit. C'est là où se trouvaient les cartes, plans, archives, actes, baux et correspondances se rattachant aux canaux du Rideau et de l'Ottawa, et il devint évidemment nécessaire soit d'y nommer un agent pour recevoir les fermages et remplir les devoirs à cet endroit, soit d'y concentrer dans une seule main les devoirs auparavant divisés entre Montréal, Kingston et Ottawa. L'agent des terrains de l'artillerie fut rendu responsable pour la perception des fermages généralement, et pour l'organisation plus simple d'un système pour l'administration future de ces propriétés. Il était très désirable qu'il ne fut pas perdu de temps à soumettre le tout à l'attention du gouvernement sous une forme claire et intelligible et j'espère que ce rapport fera foi de la diligence que j'ai apportée dans cette affaire. Pour y parvenir je n'ai épargné ni mon temps ni mon travail. Le système a été réorganisé, de nouveaux livres ouverts, et l'administration simplifiée. Toutes les cartes, plans et archives se rattachant aux terrains de l'artillerie ont été systématiquement classifiés à Ottawa, et embrassent tous les renseignements et documents relatifs aux propriétés par toute la province. De nouveaux livres pour la seigneurie de Sorel ont aussi été ouverts qui restent nécessairement au bureau seigneurial à Sorel. Je crois qu'en examinant ces arrangements on verra qu'ils sont plus commodes pour le public et qu'ils rendront l'administration plus facile et plus économique.

81. Le préambule de l'acte 18 Vict., chap. 91, déclare que la condition du transport des terrains de l'artillerie à la province est un "entendement que le gouvernement provincial adoptera tous les moyens nécessaires pour le maintien "de la paix et de l'ordre dans les limites de la province," et dans la cinquième clause il est décrété que "les deniers provenant de la vente, du loyer ou de l'occupation d'aucune de ces terres ou propriétés, formeront partie du revenu du "fonds consolidé, et seront entrés en déduction des dépenses de la milice et de "la police provinciale."

82. Bien qu'il ne paraisse pas avoir été projeté par cet acte d'abandon préliminaire, ou par l'acte de transport subséquent, 19 et 20 Vict., chap. 45, que la milice ou la police de la province dépendissent, pour être supportées, des produits de ces terrains de l'artillerie, cependant on peut montrer—je crois qu'on peut montrer raisonnablement et d'une manière certaine—qu'avec une administration prudente des terrains tels qu'ils sont aujourd'hui, les revenus que l'on en peut

réellement tirer seraient suffisants pour pourvoir aux dépenses en question. Si nous prenons en considération la valeur de la propriété dont la province est devenue possesseur, et dont, dans le langage de l'acte, elle a l'*usage*, on peut certainement dire que l'équivalent de cet *usage*, ou l'intérêt du capital représenté par les terrains ainsi utilisés, s'élève à une somme beaucoup plus que suffisante pour supporter la milice active de la province telle qu'elle existe aujourd'hui. Dans la cédule, il a été démontré sur une *donnée* que l'on ne contredira pas, que la valeur de la propriété de l'artillerie à Toronto seulement peut être justement portée à \$1,000,000. De cette propriété, la province a "l'usage et occupation, en vue d'amélioration future dans sa valeur." Le règlement définitif de la question du siège du gouvernement en faveur d'Ottawa, attache une grande importance et augmente la valeur des propriétés de l'artillerie à Ottawa. La valeur des terrains dans cette cité, amplement suffisants pour y construire tous les édifices publics et établissements civils, et entièrement à la disposition du gouvernement, ne peut, sous les circonstances actuelles, être trop appréciée. Je crois consciencieusement que la propriété de l'artillerie à Ottawa et dans les environs immédiats, vaut un million de piastres à la province. (Pour les détails, voir la cédule No. 66.) Le gouvernement aura aussi l'*usage* de cette propriété sans avoir rien à débours.

83. Ici, aussi, je prendrai la liberté d'attirer votre attention sur mes rapports du 20 et du 26 mai dernier. Je ne prolongerai pas davantage ce rapport déjà trop long. Ces rapports, imprimés par l'honorable conseil exécutif, suggéraient la conversion des casernes et bâtisses aux différents postes militaires du Haut et du Bas-Canada, aux fins d'institutions humanitaires, fortement demandées dans toute la province, et pour lesquelles la législature a déjà fait des dispositions infructueuses. Je prends la liberté de revenir sur ces suggestions. Je crois que si l'idée, sujette à quelques modifications ou amendements, pouvait être mise à exécution, ces bâtisses seraient utilement employées et occupées, leur valeur parfaitement appréciée et capitalisée, et l'intérêt de ce capital pourrait être employé à l'entretien de la milice; et en même temps cela conférerait un grand bienfait à l'humanité et servirait à maintenir d'une manière indépendante un corps honorable sous tous les rapports pour la province.

84. Des précieuses et grandes parties des propriétés de l'artillerie à l'Île aux Noix et à Pénétanguishene, avec les dispendieuses bâtisses qui y sont érigées, ont été affectées aux fins d'institutions de réforme provinciales. L'occupation de ces édifices est un avantage direct pour la province et pour la cause de la réforme des jeunes gens. Elle a épargné une dépense immédiate de capital, et elle a sauvé du temps,—ce qui a été une cause de salut pour beaucoup, dont la perspective de réforme et d'amélioration morale dépendait de la prompte action du Acte 18 Vic. gouvernement. L'on devrait tenir compte de l'intérêt de la valeur ch. 91, sec. 5. monétaire de ces propriétés, et le porter en déduction des frais de la milice de la province, et la conversion d'autres stations et édifices militaires en institutions publiques humanitaires, que le pays est tenu d'établir, aurait sans doute pour résultat une appropriation semblable.

85. Collectivement, ces propriétés représentent un capital dont l'intérêt annuel, s'il était évalué comme je le propose, excéderait les besoins actuels de la milice de la province, et j'ai toute confiance, par une augmentation raisonnable et juste du fermage actuel, de réaliser un revenu beaucoup plus considérable durant la prochaine saison.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,

WILLIAM F. COFFIN,  
Agent des terrains de l'artillerie.

# RÉPONSE

A UNE ADRESSE de l'assemblée législative en date du 16 mars 1859; "Demandant copie des règlements et "instructions relatifs aux squatters."

Par ordre,

C. ALLEYN,  
Secrétaire.

Bureau du secrétaire,  
Toronto, 21 mars 1859.

(Extrait.)

EN CONSEIL,  
7 janvier 1859.

## SQUATTERS.

Que le système de reconnaître l'occupation inautorisée des terres, communément appelé "*squatting*," soit aboli, sujet aux conditions suivantes, savoir :—

Qu'il soit donné un avis public et général émanant du bureau des terres de la couronne, à l'effet qu'aucun droit de préemption ne sera reconnu après le premier jour de septembre prochain, et qu'aucun droit de préemption ne pouvant maintenant être admis, ne sera rendu valable par aucun acte subséquent de la partie réclamante, et que conséquemment son travail se trouvera perdu.

Que cet avis soit généralement publié par l'entremise des agents des terres, arpenteurs, officiers locaux, fabricants de bois, et des papiers-nouvelles et par des annonces imprimées ou écrites émanant du département.

(Copie.)

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.  
Toronto, 27 janvier 1859.

## CIRCULAIRE A L'AGENT DES TERRES DE LA COURONNE.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre avec la présente, copie des règlements du 13 courant, auxquels vous devez vous conformer pour la vente des terres publiques dans votre agence.

---

A l'avenir vous aurez soin chaque fois que vous ferez des ventes, d'attirer l'attention particulière des acquéreurs sur la 12e section de ces règlements, et de leur faire comprendre que le département insistera dans tous les cas sur l'accomplissement des conditions imposées.

Vous voudrez bien donner à l'*Avis aux squatters* la circulation la plus étendue possible, et le faire afficher dans toutes les places les plus publiques de votre agence.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

(Signé,)                    ANDREW RUSSELL,  
Assistant-commissaire.

---

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.  
Toronto, 13 janvier 1859.

#### AVIS AUX SQUATTERS.

Avis est par le présent donné, qu'à partir du premier jour de septembre prochain, aucun droit de préemption à raison d'occupation comme *Squatters*, ne sera pris en considération, et que nul semblable droit qui n'est pas actuellement de nature à être admis ne sera rendu valable par aucun acte que la partie réclamante pourra faire à l'avenir, et qu'en conséquence ses labeurs seront perdus.

P. M. VANKOUGHNET,  
Commissaire.



# REPONSE

A une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 23 ultimo, le priant de faire mettre devant la chambre un état détaillé des balances dues, le 31 décembre 1858, par les agents des terres de la couronne, avec indication des dates auxquelles les dites balances sont devenues dues.

Par ordre,

C. ALLEYN,  
Secrétaire.

Secrétariat provincial,  
Toronto, 7 avril 1859.

TABLEAU fait en conformité d'une résolution de l'assemblée législative, en date du 23 mars 1859, des balances dues, le 13 décembre 1858, par des agents des terres de la couronne, avec les dates auxquelles les dites balances sont devenues dues.

| Nom.                               | Agents.  | Montant de la balance, 31 déc., 1858. | Total. | Quand ces balances sont devenues dues. | Remarques.                                                                                                          |
|------------------------------------|----------|---------------------------------------|--------|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| A. Campbell.....                   | Ex-agent | \$1478 47                             |        | 31 déc. 1856                           | Montant mis entre les mains du proc. général, 28 juillet 1846.                                                      |
| C. Black, Succession de .....      | do       | 151 89                                |        | do 1856                                | Balance au 1er janv. 1850, Dt. £4 8 11 qui a augmenté jusqu'à la somme actuelle par des perceptions non autorisées. |
| J. H. Cuming, Succession de .....  | do       | 330 03                                |        | do 1857                                |                                                                                                                     |
| W. Hawkins .....                   | do       | 19 08                                 |        | do do                                  |                                                                                                                     |
| J. Gilchrist .....                 | do       | 24 48                                 |        | do do                                  |                                                                                                                     |
| W. E. Pointer, Succession de ..... | do       | 36 43                                 |        | do 1855                                |                                                                                                                     |
| R. Bourdages .....                 | do       | 78 27                                 |        | do 1850                                |                                                                                                                     |
| W. Hargrave .....                  | do       | 3 43                                  |        | do 1852                                |                                                                                                                     |
| C. L. Marler .....                 | do       | 29 83                                 |        | do 1851                                |                                                                                                                     |
| D. B. Martin .....                 | do       | 656 43                                |        | do 1849                                |                                                                                                                     |
| W. Wilson .....                    | do       | 129 48                                |        | do 1852                                |                                                                                                                     |
| F. Ferguson .....                  | do       | 142 62                                |        | do 1857                                |                                                                                                                     |
| P. McMullen, Succession de .....   | do       | 599 22                                |        | do 1858                                |                                                                                                                     |
| T. Steers .....                    | do       | 944 00                                |        | do 1857                                | A donné un bien en nantissement.                                                                                    |
| S. Wood, Succession de .....       | do       | 48 21                                 |        | do 1858                                |                                                                                                                     |
| W. Houron, Succession de .....     | do       | 168 07                                |        | do 1857                                |                                                                                                                     |
| E. Peel, Succession de .....       | do       | 393 95                                |        | do 1857                                |                                                                                                                     |
| A. Manahan, Succession de .....    | do       | 1473 21                               |        | do 1858                                |                                                                                                                     |
| J. Lyons, Succession de .....      | do       | 68 40                                 |        | do 1851                                |                                                                                                                     |
| J. Durand .....                    | do       | 91 85                                 |        | do 1844                                |                                                                                                                     |
| P. Carroll .....                   | do       | 823 63                                |        | do 1857                                |                                                                                                                     |
| J. A. Torney, Succession de .....  | do       | 67 43                                 |        | do 1856                                |                                                                                                                     |
| J. Clark, Succession de .....      | do       | 1910 47                               |        | do 1858                                |                                                                                                                     |
| J. P. Roblin .....                 | do       | 195 70                                |        | do do                                  | Affaire en litige.                                                                                                  |
| P. Eby .....                       | do       | 24886 89                              |        | do do                                  | Poursuites intentées contre ses cautions.                                                                           |
| B. Lupien .....                    | do       | 186 30                                |        | do 1856                                |                                                                                                                     |
| J. Stairs .....                    | do       | 690 85                                |        | do do                                  |                                                                                                                     |
| W. Korke .....                     | do       | 41 80                                 |        | do do                                  |                                                                                                                     |
| S. Clarke .....                    | do       | 1186 07                               |        | do 1858                                |                                                                                                                     |
| J. T. Gikison .....                | do       | 287 83                                |        | do do                                  |                                                                                                                     |
| J. B. Williams .....               | do       | 111 66                                |        | do do                                  |                                                                                                                     |
| H. Lor .....                       | do       | 1613 20                               |        | do do                                  |                                                                                                                     |
| W. Radford, Succession de .....    | do       | 1229 89                               |        | do do                                  |                                                                                                                     |
| F. W. Primrose .....               | do       | 17 93                                 |        | do 1855                                |                                                                                                                     |

| Nom.                                   | Agents.      | Montant de la balance, 31 déc., 1858. | Total.    | Quand ces balances sont devenues dues. | Remarques.                                                      |
|----------------------------------------|--------------|---------------------------------------|-----------|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| T. Baines .....                        | do           | 128218 31                             |           | do                                     | Propriété cédée au gouvernement.                                |
| C. Blanchet .....                      | do           | 246 48                                |           | do do                                  |                                                                 |
| J. Kane .....                          | do           | 300 19                                |           | do do                                  |                                                                 |
| W. Morrison .....                      | do           | 0 36                                  |           | do do                                  |                                                                 |
| O. Wells .....                         | do           | 844 41                                | 168675 75 | do do                                  |                                                                 |
| J. B. Askin .....                      | Agent actuel | 2724 21                               |           | do do                                  | Affaire en litige—délai jusqu'au 10 du courant pour l'expliquer |
| J. E. Broche .....                     | do           | 343 54                                |           | do do                                  |                                                                 |
| J. Devrie .....                        | do           | 1068 74                               |           | do do                                  |                                                                 |
| F. McAnnany .....                      | do           | 44 28                                 |           | do do                                  |                                                                 |
| A. McPherson .....                     | do           | 666 27                                |           | do do                                  |                                                                 |
| D. Moynahan .....                      | do           | 437 90                                |           | do do                                  |                                                                 |
| J. Wilson .....                        | do           | 0 94                                  |           | do do                                  | Somme reçue depuis.                                             |
| E. Perry .....                         | do           | 169 73                                |           | do 1857                                |                                                                 |
| J. O. G. Arcand .....                  | do           | 1 27                                  |           | do 1856                                |                                                                 |
| N. A. Deaudet .....                    | do           | 33 14                                 |           | do do                                  |                                                                 |
| A. Daly .....                          | do           | 76 80                                 |           | do do                                  |                                                                 |
| F. Deguisé .....                       | do           | 160 89                                |           | do do                                  |                                                                 |
| J. Felton .....                        | do           | 438 30                                |           | do do                                  |                                                                 |
| W. Fleming .....                       | do           | 43 10                                 |           | do 1857                                |                                                                 |
| A. T. Gibbeau .....                    | do           | 27 28                                 |           | do 1858                                |                                                                 |
| O. J. Kemp .....                       | do           | 19 60                                 |           | do do                                  |                                                                 |
| G. Kains .....                         | do           | 40 62                                 |           | do do                                  | \$306.83 données à compte depuis.                               |
| A. B. Lavalée .....                    | do           | 2 96                                  |           | do do                                  |                                                                 |
| J. T. Le Bel .....                     | do           | 428 13                                |           | do do                                  | \$376 données à compte depuis.                                  |
| J. B. Le Page .....                    | do           | 8 65                                  |           | do do                                  |                                                                 |
| J. S. Lewis .....                      | do           | 9 55                                  |           | do do                                  |                                                                 |
| J. Lynch .....                         | do           | 8 12                                  |           | do do                                  |                                                                 |
| D. McLean .....                        | do           | 34 75                                 |           | do do                                  |                                                                 |
| E. W. Murray .....                     | do           | 13 25                                 |           | do do                                  |                                                                 |
| A. Ross .....                          | do           | 56 80                                 |           | do do                                  |                                                                 |
| F. Tétu .....                          | do           | 618 05                                |           | do do                                  | \$279 données à compte depuis.                                  |
| C. E. Belle .....                      | do           | 139 76                                |           | do do                                  | Avance pour faire face aux dépenses contingentes.               |
| O. T. Dubé .....                       | do           | 167 74                                |           | do do                                  | do do                                                           |
| A. W. Powell .....                     | do           | 1479 41                               |           | do do                                  | \$1080.74 portées depuis au compte des dépenses contingentes.   |
| A. J. Russell .....                    | do           | 383 40                                |           | do do                                  | do do                                                           |
| J. W. Verge .....                      | do           | 68 26                                 |           | do do                                  | do do                                                           |
| G. J. Nagle .....                      | do           | 622 55                                |           | do do                                  | do do                                                           |
| J. F. Way .....                        | do           | 197 63                                |           | do do                                  | do do                                                           |
| L. Guillet .....                       | do           | 19 82                                 |           | do do                                  |                                                                 |
| Guillet et Lotinville .....            | do           | 0 73                                  |           | do do                                  |                                                                 |
| L. Panet .....                         | do           | 327 14                                |           | do do                                  | Payé le 5 janvier 1859.                                         |
| F. Fortier, Seigneurie de Lauzon ..... | do           | 110 55                                | 10833 81  | do do                                  | Payé le 4 janvier 1859.                                         |
|                                        |              |                                       | 179509 56 |                                        |                                                                 |

Département des terres de la couronne, Toronto, 4 avril 1859.

ANDREW RUSSELL, Sous-commissaire.

---

**TORONTO:**

**IMPRIME PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.**

---

# RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative, du 23 mars dernier, pour un état des deniers dus pour les bois de la couronne.

Par Ordre,

C. ALLEYN,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 16 avril 1859.

---

*[En conformité de la recommandation du comité permanent des impressions, la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.]*

---

# RAPPORT

Des obligations et cautionnements enregistrés entre le 25me jour de février 1858, et le 29me jour de janvier 1859.

---

*[En conformité de la recommandation du comité permanent des impressions, la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.]*

---

---

# RAPPORT

DU PRINCIPAL

# AGENT DE L'IMMIGRATION

POUR

L'ANNEE EXPIREE LE 31 DECEMBRE 1858.

---

*Imprime par ordre de l'Assemblée Legislative.*

---



TORONTO:

JOHN LOVELL, IMPRIMEUR, COIN DES RUES YONGE ET MELINDA.  
1859.

## RAPPORT ANNUEL

LE RAPPORT de M. BUCHANAN, le principal agent de l'immigration, pour l'année 1858, est transmis ci-joint à l'assemblée législative.

Par ordre,

C. ALLEYN,  
Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,  
Toronto, 16 février 1859.

BUREAU DE L'AGENT PRINCIPAL DE SA MAJESTÉ POUR LA  
SURINTENDANCE DE L'IMMIGRATION EN CANADA,  
Québec, 31 décembre 1858.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre à votre excellence, pour l'information du gouvernement de sa majesté, mon rapport annuel sur l'immigration en cette province durant l'année 1858.

Le tableau No. 1 de l'appendice contient les rapports ordinaires de l'immigration de la saison, d'après lesquels on verra que le nombre de personnes parties d'Europe pour cette province, durant la saison, a été comme suit :

|                                   | Cabine.      | Entrepont.    |               |
|-----------------------------------|--------------|---------------|---------------|
| Adultes, hommes.....              | 901          | 4,412         |               |
| “ femmes .....                    | 522          | 3,477         |               |
| Enfants au-dessous de 12 ans..... | 203          | 2,707         |               |
| do. do. 1 do. ....                | 40           | 512           |               |
|                                   | <u>1,696</u> | <u>11,138</u> |               |
|                                   |              |               | 12,834        |
| Naissances durant le voyage ..... |              |               | 15            |
|                                   |              |               | <u>12,849</u> |
| Décès durant le voyage .....      | 22           |               |               |
| Décès à la Quarantaine.....       | 17           |               | 39            |
|                                   |              |               | <u>39</u>     |
| Nombre total débarqué .....       |              |               | <u>12,810</u> |

On verra de plus par ce tableau que le nombre de navires employés au transport des émigrants d'Europe a été de 154, ayant un tonnage de 101,737 tonneaux, et manœuvrés par 4,211 marins. 138 de ces navires étaient de la classe ordinaire des voiliers, et la moyenne de leur traversée a été de 40 jours. Les 16 autres étaient des navires à vapeur, dont la traversée a été de 12 jours en moyenne. Des 138 voiliers compris dans ce rapport, 116 venaient de ports du royaume-uni, dont 59 étaient soumis à l'acte des passagers, et 73 en étaient exempts. Les premiers ont amené 6,018 passagers, et les derniers 608. L'immigration étrangère a employé 22 navires, qui ont amené 3,581 passagers. Sur toute l'immigration de la saison, il est arrivé par les

|                   | Cabine.      | Entrepont.    |
|-------------------|--------------|---------------|
| 16 steamers ..... | 1,478        | 1,912         |
| 138 voiliers..... | 102          | 9,104         |
|                   | <u>1,580</u> | <u>11,016</u> |

L'immigration a été tout à fait exempte de maladie, la moyenne de la mortalité parmi les passagers venant d'Europe ayant été un peu plus d'un pour cent.

Le tableau suivant est un état comparatif des arrivages de chaque pays pour les années 1857 et 1858 :

|                             | 1857.        |               | 1858.        |               |
|-----------------------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
|                             | Cabine.      | Entrepont.    | Cabine.      | Entrepont.    |
| D'Angleterre.....           | 1,647        | 13,824        | 1,436        | 5,005         |
| D'Irlande.....              | 1            | 2,015         | 106          | 1,047         |
| D'Ecosse.....               | 188          | 3,030         | 38           | 1,386         |
| D'Allemagne.....            | 4            | 4,957         | .....        | 922           |
| De Norvège.....             | .....        | 6,407         | .....        | 2,656         |
| Des provinces d'en bas..... | .....        | 24            | 116          | 98            |
|                             | <u>1,840</u> | <u>30,257</u> | <u>1,696</u> | <u>11,114</u> |

Indiquant une diminution sur l'immigration de 1858 de 19,237 âmes.

Distingués sous le rapport de l'origine, les émigrants des deux saisons figurent comme suit :

|                | 1857.  | 1858. | Diminution. |
|----------------|--------|-------|-------------|
| Anglais.....   | 9,451  | 3,186 | 6,265       |
| Irlandais..... | 4,565  | 1,740 | 2,725       |
| Ecossois.....  | 4,736  | 2,202 | 2,534       |
| Etrangers..... | 11,554 | 3,888 | 7,666       |
| Canadiens..... | 51     | 98    |             |

Le tableau No. 2 de l'appendice est un état comparatif des passagers venant de chaque port et de chaque comté durant les saisons de 1857 et 1858.

Le tableau No. 3 est le résumé des rapports ordinaires de l'hôpital, et il indique le nombre des malades admis à l'hôpital, avec le résultat, à la Quarantaine, entre le 1er mai et le 31 octobre, aussi à l'hôpital de marine et des émigrants en cette ville, et à l'hôpital général de Montréal, entre le 1er mai et le 31 décembre. On verra par ce tableau que le nombre total des cas admis sous traitement dans ces différentes institutions a été de 298, et les décès de 24.



Le tableau No. 4 contient un rapport de l'immigration des adultes mâles, avec indication de leurs métiers, professions et origine. Le nombre total d'hommes embarqués a été de 4,442, classifiés comme suit :

|                   | TOTAL. | ANGLAIS. | ÉTRANGERS. |
|-------------------|--------|----------|------------|
| Cultivateurs..... | 1651   | 867      | 784        |
| Journaliers ..... | 1593   | 1165     | 428        |
| Artisans .....    | 932    | 787      | 145        |
| Commis .....      | 192    | 192      |            |
| Domestiques ..... | 74     | 74       |            |
|                   | 4442   | 3085     | 1357       |

Le tableau No. 5 contient un état comparatif du nombre d'immigrants débarqués à ce port depuis l'année 1829 jusqu'à l'époque actuelle, ce qui comprend une période de 30 ans ; le nombre s'en élève en tout à 913,815 âmes, ce qui fait une moyenne de 30,460 par année.

Le tableau No. 6 donne le nombre des personnes qui ont reçu de l'aide pour émigrer en ce pays, soit de particuliers, d'institutions de charité ou par la loi des pauvres. Le total du nombre ainsi secouru est de 353 ; 44 adultes du sexe masculin, 246 du sexe féminin, et 63 enfants. La somme répartie entre eux à leur arrivée ici est de £286 17s. sterling.

Le nombre envoyé d'Angleterre est de 118, dont 49 (24 garçons et 25 filles) l'ont été par les écoles de réforme de Londres, et 15 hommes, 20 femmes et 34 enfants par les paroisses.

D'Irlande, il en a été envoyé 232, savoir : sous les auspices de la loi des pauvres, 2 du sexe masculin, 201 du sexe féminin, et 29 enfants ; et le rév. M. Roach, de Wexford, a pourvu à l'immigration de 22 adultes du sexe féminin.

Les filles ont déjà été placées, principalement dans le Haut-Canada, dans le district de l'Ottawa, où leurs services sont en grande demande chez les cultivateurs. Parmi ceux envoyés de l'Union de Gorey se trouvaient plusieurs veuves avec leurs enfants qu'il a été très difficile de placer. Peu de personnes sont disposées à prendre à leur service des femmes qui ont des enfants. Il est important d'attirer sur ce fait l'attention de tous les commissaires de la loi des pauvres, afin d'empêcher, dans une certaine mesure, l'immigration de cette classe de personnes qui ne saurait y trouver de l'avantage, attendu qu'il n'existe en ce pays aucune disposition quelconque relativement à leur soutien. La condition de ces personnes est loin d'être améliorée par l'immigration, car dans la plupart des cas, elles ont à endurer beaucoup de misère, n'importe où elles ont pu être placées une fois arrivées en cette province.

Dans le cours de la saison, il s'est présenté deux cas de plaintes pour cause d'infraction à la loi des passagers, et dans les deux, il a fallu intenter des poursuites légales. La première a été dirigée contre le maître du *James Jardine*, de Liverpool, pour cause d'insuffisance de vivres donnés aux passagers. Les témoignages ont établi que les provisions étaient servies par mesure, et ces mesures ayant été vérifiées par la cour, on a constaté qu'elles n'avaient pas la capacité dont elles portaient la marque, et les magistrats ont en conséquence imposé une amende de six louis sterling au maître.

Le deuxième cas avait trait à de semblables plaintes faites par une partie des passagers du navire *Charlotte A. Stamber*, de Liverpool, et les démarches nécessaires étant faites, le jugement de la cause fut fixé au lendemain. Dans l'intervalle, le maître est entré en arrangement avec les plaignants, et personne ne s'étant montré pour maintenir la poursuite, il fut nécessairement renvoyé de la plainte. Ayant pris connaissance des faits dont il était question, j'ai été porté à croire que la plainte des demandeurs n'était que peu fondée.

D'après les règlements aujourd'hui en force, les passagers de tout navire,— lorsqu'il est visité à la Grosse Isle par les surintendants du lieu, et à Québec par moi ou mon adjoint—ont une ample occasion de formuler les plaintes qu'ils peuvent avoir à faire contre le capitaine ou les officiers. Ils sont dans tous les cas questionnés sur la manière dont ils ont été traités, et leurs réponses sont inscrites sur les formules imprimées qui servent à cette fin, et qui vont ensuite prendre place dans les archives du département. Si après avoir négligé ces occasions, et surtout une fois qu'ils sont dispersés dans le pays—car alors l'on ne peut plus compter sur les témoignages—des émigrés formulent des plaintes pour cause de mauvais traitements durant la traversée, je suis forcé de regarder de telles plaintes comme dénuées de fondements. De semblables cas ne se rencontrent pas souvent, et je dois citer celui du *Windsor Forest*, dont les passagers, quelque temps après s'être dispersés à Québec, m'ont envoyé par la poste une plainte pour infraction à la loi commise par le capitaine, bien qu'avant de laisser le navire ils m'eussent personnellement déclaré n'avoir aucune plainte à faire. Le pouvoir de prendre connaissance des contraventions aujourd'hui conféré par votre excellence au surintendant de la Grosse Isle est une garantie contre l'évasion des contrevenants qu'ils soient passagers ou de l'équipage. En justice pour les capitaines, je dois dire que dans les cas de plaintes, durant la saison écoulée, les plaignants les ont en tout point exonérés de blâme, car les plaintes qu'ils avaient formulées avaient pour but principal d'exposer la conduite des courtiers et agents au port d'embarquement.

Les amendements faits à l'acte provincial des passagers durant la dernière session, et qui sont devenus en force le 1er janvier 1859, viendront davantage en aide à l'émigrant arrivant ici. Ils imposent une taxe uniforme d'une piastre sur chaque passager débarqué à ce port, sans faire de distinction d'âge. Cette modification de la taxe va produire une augmentation qui dépassera six pour cent.

Ces amendements favorisent aussi l'émigrant étranger arrivant à ce port d'un moyen sommaire de procédure contre le capitaine pour toute infraction à ses conditions de passage ou aux lois du pays d'où il a émigré. Cette classe d'émigrants a jusqu'ici été laissée sans protection aucune, et n'avait de recours que devant les tribunaux ordinaires du pays, lesquels, par suite des délais résultant du mode de procédure suivi devant eux, ne pouvaient rendre justice aux parties lésées, vu la position précaire où toujours se trouvent les émigrants.

Par ces amendements, se trouvent souvent soumis à des restrictions les agents de l'immigration, les agents d'hôteliers, de compagnies, etc., (*runners*) et les maîtres de pension, qui, par de fausses représentations, induisaient l'émigrant étranger à prendre une route contraire à sa destination, ou qui exigeaient trop de lui pour le logement et l'entretien. L'octroi de licence, pour les agents de lignes de transport fera qu'une classe de personnes respectables entrera dans cet état.

#### *Dépense.*

La dépense totale du département de l'immigration, y compris une partie des frais de la quarantaine à la Grosse Isle, durant la saison de 1858, s'élève à \$32,659.80.

|                         |            |             |
|-------------------------|------------|-------------|
| La Quarantaine.....     |            | \$9,903 35  |
| Immigration.....        | \$9,929 78 |             |
| Salaires.....           | 10,926 78  |             |
| Agence.....             | 1,900 45   |             |
| Pour l'immigration..... | 22,756 45  |             |
|                         |            | \$32,659 80 |

Ci-suivent les divers chapitres de dépense de la quarantaine, savoir :

|                                                                                                           |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Paie des officiers et du personnel .....                                                                  | \$8,182 17 |
| Approvisionnements de l'hôpital.....                                                                      | 457 13     |
| Ameublement de l'hôpital, etc .....                                                                       | 182 39     |
| Charriage .....                                                                                           | 276 00     |
| Lavage .....                                                                                              | 87 65      |
| Médecines .....                                                                                           | 105 48     |
| Cercueils .....                                                                                           | 60 00      |
| Chaloupes de la station .....                                                                             | 136 00     |
| Divers .....                                                                                              | 110 98     |
| Impressions et papeterie.....                                                                             | 119 53     |
| Avance à ceux qui y passent l'hiver.....                                                                  | 380 00     |
|                                                                                                           | <hr/>      |
|                                                                                                           | 10,137 33  |
| Av. Reçu des maîtres de vaisseaux pour le transport de leurs<br>passagers de la Grosse Ile à Québec ..... | 233 35     |
|                                                                                                           | <hr/>      |
|                                                                                                           | \$9,903 98 |

Les frais du département de l'immigration, jusqu'au 31 décembre, se sont élevés à :

*Québec.*

|                     |            |
|---------------------|------------|
| Immigration .....   | \$1,905 83 |
| Frais d'agence..... | 659 56     |
| Salaires .....      | 2,052 78   |
|                     | <hr/>      |
|                     | \$7,618 17 |

*Montréal.*

|                      |            |
|----------------------|------------|
| Immigration... ..    | \$1,487 42 |
| Frais d'agence ..... | 196 49     |
| Salaires .....       | 1,464 00   |
|                      | <hr/>      |
|                      | 3,147 91   |

*Cité d'Ottawa.*

|                      |          |
|----------------------|----------|
| Immigration .....    | \$604 99 |
| Frais d'agence ..... | 214 70   |
| Salaires .....       | 1,620 00 |
|                      | <hr/>    |
|                      | 2,439 69 |

*Toronto et Kingston.*

|                      |            |
|----------------------|------------|
| Immigration .....    | \$1,459 45 |
| Frais d'agence ..... | 545 33     |
| Salaires .....       | 3,940 00   |
|                      | <hr/>      |
|                      | 5,944 78   |

*Hamilton.*

|                      |            |
|----------------------|------------|
| Immigration .....    | \$1,471 53 |
| Frais d'agence ..... | 284 37     |
| Salaires .....       | 1,850 00   |
|                      | <hr/>      |
|                      | 3,605 90   |

---

---

\$22,756 45

D'après cet état l'on peut voir que le total de secours directs accordés aux immigrants pauvres, aux agences ordinaires de la province, était :

|                                           | Canada Est. | Canada Ouest | Total.      |
|-------------------------------------------|-------------|--------------|-------------|
| Pour le transport et les provisions ..... | \$6,393 25  | \$3,535 97   | \$9,939 22  |
| Dépenses de bureau .....                  | 856 05      | 1,044 40     | 1,900 45    |
| Salaires .....                            | 3,516 78    | 7,410 00     | 10,926 78   |
| Total.....                                | \$10,766 08 | \$11,990 37  | \$22,766 45 |

Le nombre de personnes secourues à l'agence de Québec a été de 2,101. Egal à 1,586 adultes, au prix moyen de \$3.09 chacun. Ils ont été envoyés à :

|                         |       |
|-------------------------|-------|
| Montréal.....           | 726½  |
| Townships de l'Est..... | 53    |
| Ottawa .....            | 160½  |
| Canada Ouest .....      | 408   |
| Etats-Unis.....         | 236   |
|                         | <hr/> |
|                         | 1,586 |

Sur ce nombre étaient :

|                  |       |
|------------------|-------|
| Anglais .....    | 287½  |
| Irlandais .....  | 734   |
| Ecossais .....   | 66    |
| Allemands .....  | 179   |
| Norvégiens ..... | 319½  |
|                  | <hr/> |
|                  | 1,586 |

L'agent à Montréal rapporte que le nombre de personnes secourues à cette agence est de 772. Egal à 174 adultes, au prix moyen de \$2.32 par adulte. Sur ce nombre qui fut secouru, l'on comptait :

|               |           |
|---------------|-----------|
| Hommes.....   | 130       |
| Femmes .....  | 336       |
| Enfants ..... | 306       |
|               | <hr/>     |
|               | 772 âmes. |

Qui furent envoyées dans le—

|                    |             |
|--------------------|-------------|
| Canada Ouest ..... | 373         |
| Ottawa .....       | 172         |
| Etats-Unis .....   | 29          |
|                    | <hr/>       |
|                    | 574 adult's |

#### *Taxe des Emigrants.*

La taxe des émigrants réalisée dans la saison était comme suit, savoir :—

A Québec—

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| 9,147 adultes à 5s.....      | \$9,147 00  |
| 2,904 enfants à 3s. 9d ..... | 2,178 00    |
| Bons commués.....            | 80 00       |
|                              | <hr/>       |
|                              | \$11,405 00 |

A Montréal—

|                                             |             |
|---------------------------------------------|-------------|
| 12 adultes à 5s. ; 3 enfants à 3s. 9d ..... | 15 00       |
|                                             | <hr/>       |
| Total.....                                  | \$11,420 00 |

Ci-joints sont les rapports de M. Hawke, principal agent du département et plus spécialement chargé de l'immigration à Toronto; de M. Dixon, agent à Hamilton, et de M. Clemow, agent à Ottawa, sur les résultats de l'immigration pendant cette saison, dans les diverses sections de la province pour lesquelles ils sont préposés, et auquel rapport je renvoie respectueusement votre excellence.

Les facilités de transport qui existent aujourd'hui par toute la province font qu'il devient de plus en plus difficile de faire une estimation exacte des émigrants en destination de ce pays et débarqués sur ses divers points d'entrée. Avec les moyens dont peut disposer le département, il semble impossible d'éviter toute confusion dans les rapports faits par les diverses agences. M. Hawke a calculé que 1400 âmes sur l'immigration de cette année s'étaient établies en Canada. J'en suis venu à la même conclusion, mais en ôtant à son estimation 1,700 âmes portées en plus comme passagers de chambre jusqu'à Québec.

|                                                                |        |
|----------------------------------------------------------------|--------|
| Le nombre arrivé par Québec était.....                         | 12,810 |
| A déduire, passagers de chambre.....                           | 1,696  |
|                                                                | <hr/>  |
|                                                                | 11,114 |
| Par Portland, en steamships durant l'hiver, environ.....       | 500    |
| De New-York dans le Bas-Canada, environ.....                   | 500    |
| De New-York et des ports sur le lac Ontario.....               | 1,060  |
| New-York et le pont suspendu de Niagara.....                   | 24,840 |
|                                                                | <hr/>  |
|                                                                | 38,014 |
| Départs de Québec pour les Etats-Unis, environ.....            | 5,300  |
| Retournés en la Grande Bretagne.....                           | 500    |
| D'Hamilton aux Etats de l'Ouest.....                           | 19,875 |
|                                                                | <hr/>  |
|                                                                | 25,675 |
| Restant au Canada.....                                         | 12,339 |
| Sur ce nombre il paraît s'en être établi dans le Canada Ouest. | 11,100 |
| Do do do Canada Est...                                         | 1,240  |
|                                                                | <hr/>  |
|                                                                | 12,340 |

L'élan donné au progrès matériel du Canada par une grande immigration n'a jamais été mis en doute. Ses ressources ne sont peut-être pas toujours proportionnées à son nombre, et une classe plus nombreuse de nos arrivages de chaque année n'a que bien peu d'argent de reste, une fois rendue dans ce pays; mais tous les ans plusieurs personnes riches comptent parmi les émigrants au Canada, et un plus grand nombre a des moyens et de l'argent qui, collectivement, forment une augmentation importante dans la richesse du pays par eux adopté. Le journalier industriel, même celui qui ne sait pas de métier ne reste jamais longtemps sans emploi, et les anciens colons qui le font travailler y trouvent leur avantage de même que lui le sien. Toute immigration considérable n'ayant pas lieu sans amener des sujets qui deviennent à charge, parce qu'ils n'ont pas la faculté ou l'inclination de se pourvoir eux-mêmes, la province est aujourd'hui assez grande et assez populeuse pour absorber cette classe comme l'autre sans beaucoup de difficulté. Le résultat général compense amplement les frais qu'il coûtent à la province. Il serait difficile, sinon impossible, de constater quelles sont les classes de l'immigration de 1858, qui ont subi le plus de diminution; mais si l'on peut même supposer que l'immigration comparativement riche n'a pas plus diminué que celle des classes laborieuses, il y a lieu de regretter que, comparée à celles qui ont précédé l'année 1839, l'immigration de 1858 soit moins considé-

nable. A Québec, l'immigration de 1858, comparée à celle de 1857, a diminué de près de 60 pour cent. A New-York, une semblable comparaison donne une diminution d'au-delà de 58 pour cent. En prenant l'immigration du royaume-uni à ces deux ports, l'on verra qu'à l'un et l'autre elle avait diminué en 1858, dans la proportion de cinquante-six pour cent. A New-York, l'immigration venant du continent de l'Europe a diminué de 58 pour cent. Le nombre d'Allemands et de Norwégiens arrivés à Québec en 1858 est de plus de 66 pour cent de moins qu'en 1857.

Ces statistiques de l'immigration du Royaume-Uni et du continent dans d'autres parties du monde, démontrent que ce n'est pas en cette province qu'il faut rechercher les faits qui ont si grandement diminué les arrivées à Québec. Il est vrai que le Canada a beaucoup souffert dans sa prospérité matérielle, et que la pénurie y a été assez grande pour empêcher les émigrants qui ont besoin d'emploi de s'y rendre, particulièrement ceux qui peuvent être classés comme ouvriers habiles; mais c'est en commun avec le reste du monde commercial que le Canada a souffert de cette gêne, et peut-être à un degré beaucoup moindre que la plupart des autres pays. Les avantages qu'il offre, même aux émigrants dont les ressources sont très limitées, ont toujours pu être comparés à ceux d'aucune partie des Etats-Unis. Toute l'immigration de l'année, soit du Royaume-Uni, soit du continent, a diminué dans une grande proportion, et comme je l'ai dit plus haut, la diminution dans les arrivages à New-York, le principal port de l'immigration pour la partie nord de l'union américaine, est en aussi grande proportion qu'elle paraît l'être pour Québec. Il y a lieu de croire que la diminution de l'immigration en Canada est due, au moins en grande partie, à des causes qui touchent de près à la position des classes en Europe qui fournissent à l'immigration, plutôt qu'à la disparition des avantages que la province pouvait jadis leur offrir.

Les classes aisées qui ont pu projeter d'émigrer d'Europe ont été empêchées de le faire par les difficultés qu'il y a eues durant toute l'année pour réaliser n'importe quelle espèce de biens, pour pouvoir en passer la valeur sur ce continent. Tous les petits propriétaires n'ont pu disposer de leurs biens qu'à de grands sacrifices; et même pour la vente des effets et des meubles de ménage, le produit a dû en être de beaucoup réduit partout, et il devait en être ainsi quant aux autres petites ressources auxquelles ont recours les personnes d'une condition peu aisée. D'un autre côté, en Irlande surtout, et dans quelques parties de l'Allemagne, les gages des classes ouvrières ont augmenté considérablement. En Angleterre, le recrutement pour l'armée ne contribue pas moins à empêcher les familles d'émigrer, car, par le recrutement, leur principal soutien leur est peut-être ôté.

Malgré que l'immigration de cette année ait été très limitée, il est satisfaisant de pouvoir dire qu'elle se compose, dans une grande mesure, de personnes qui se sont dirigées vers les premiers établissements de l'intérieur, et qui ont les moyens de s'y faire une indépendance. Quant aux journaliers, une bonne partie d'entre eux est adonnée aux travaux des champs, et généralement ils ont de suite trouvé de l'emploi. Les artisans ont été moins nombreux que dans les quelques dernières années. Quant à ceux qui n'ont ni métier ni profession, il sont heureusement en petit nombre.

Un des faits particuliers de l'immigration de cette année est l'établissement en cette province d'un plus grand nombre de familles Allemandes qu'à l'ordinaire, et aussi, l'établissement d'un autre nombre de familles Norwégiennes dans les townships de l'Est du Bas-Canada. Tous appartiennent à la classe ouvrière et ne possèdent que peu de ressources, mais s'ils sont industriels, étant généralement économes et entreprenants, ils ne peuvent manquer de se faire une indépendance. Les Norwégiens ont tous obtenu des terres de la compagnie des terres de l'Amérique du Nord Britannique. Ils sont très avancés dans leur établissement, et paraissent bien augurer de leur prospérité future.

Une grande partie de ceux qui émigrent du Nord de l'Allemagne et de la Norvège sont des cultivateurs—classe distincte des journaliers, comme c'est le cas pour ceux qui émigrent des Iles Britanniques—et généralement ils cherchent plus vite à s'établir sur des terres que ne le font les familles Anglaises ou Irlandaises. Plusieurs des Allemands arrivés dans le cours de l'année ont apporté avec eux de considérables sommes, et parmi les Norvégiens, dont le nombre s'élève à environ 500 familles, il a été payé à Québec plus de £10,000 sur des lettres de crédit, indépendamment des espèces qu'ils ont apportées, et qui, selon que j'en suis informé, s'élèvent à une somme considérable.

Il serait très important que l'on trouvât moyen de renseigner les émigrants du continent de l'Europe, qui passent par Québec, afin qu'ils pussent juger jusqu'à quel point il leur est avantageux d'arrêter leur passage jusqu'à l'ouest lointain. L'intérêt de ceux qui aujourd'hui donnent aux Allemands et aux Norvégiens des renseignements sur l'Amérique est de leur recommander les établissements les plus reculés, s'ils ont les moyens de s'y rendre, et il en est de même de tous les agents des lignes canadiennes de transport, car ils travaillent à envoyer ces colons hors de la province jusqu'à leur arrivée à Québec.

Si les émigrants étrangers pouvaient être induits avant de partir d'Europe, à se renseigner aux bonnes sources, ils se trouveraient par là mis en garde contre ceux qui voudraient leur en imposer pendant le voyage, sans compter les désappointements qu'ils s'éviteraient en n'allant pas chercher plus loin qu'en cette province des avantages qu'ils y trouveront en proportion de leurs moyens.

Il n'y a aucun doute qu'une fois leur transport arrêté pour les territoires les plus éloignés des Etats-Unis, bien des personnes n'ont ni le temps ni l'occasion de s'informer une fois en route, mais elles seraient ensuite bien aise, si elles en avaient les moyens, de revenir sur leurs pas, et se fixer en cette province, sur le sol fertile du Haut-Canada, sur les terres fortement boisées sur les deux rives de l'Ottawa, ou dans les endroits propres à l'élevage des bestiaux dans les townships situés au sud-est du St. Laurent. A toutes ces parties du pays l'accès est facile, et pour tous les produits agricoles il y a des marchés à proximité. Sous le rapport de la salubrité, ce pays l'emporte de beaucoup sur l'ouest lointain. Les habitants jouissent d'une indépendance qui n'est pas surpassée par celle des citoyens des Etats-Unis, et toutes leurs institutions sont des plus populaires. Aucune religion n'y domine, et la loi pourvoit libéralement à l'instruction, sans distinction de secte ou d'origine. Les dépenses publiques se paient presque toutes à même le revenu des douanes. Toute taxe directe n'est applicable qu'aux améliorations locales, et dans lesquelles le contribuable est directement intéressé. Dans la partie occidentale de la province le prix des terres incultes a toujours été très élevé comparativement. Dans les autres districts, le prix moyen pour les lots choisis peuvent être portés à 10s. l'acre. Beaucoup de terres peuvent être achetées à meilleur marché, et sur les nouvelles lignes de chemins ouvertes dans les parties inhabitées, le gouvernement fait encore des octrois gratuits de 100 acres à chaque colon qui se présente.

Les prévisions énoncées à la fin de 1857, à l'égard de l'immigration de 1858, ont prouvé, généralement, qu'elles étaient correctes. La position financière de la province a empêché la reprise des travaux et autres améliorations qu'elle faisait faire partout et sur une si grande échelle. Excepté à Montréal et dans ses environs, les artisans et ouvriers ont partout eu difficilement de l'ouvrage. Dans le cours de l'année, cependant, les ouvriers des champs ont été presque partout en demande; et dans quelques districts, des journaliers non adonnés à la culture ont pu obtenir de bons gages. L'immigration de l'année a été peu considérable, et le pays s'en est bien trouvé, vu les temps de pénurie; mais l'effet s'en fera bientôt sentir, par l'augmentation du prix de la main-d'œuvre dès quelle sera en demande. Le bon marché des produits agricoles est la cause

que des journaliers, qui avaient placé leurs ressources dans l'établissement de terres incultes, se retirent et font place au nouveau venu sans emploi.

Dans quelques parties de la province les cultivateurs sont restés dans l'embarras par suite des grands achats de terre qu'ils ont faits dans les dernières années de grande prospérité ; mais le plus grand nombre d'entre eux acquièrent des richesses réelles, et ils devront sans doute avoir recours à la main-d'œuvre pour les aider à cultiver leurs terres. Ces circonstances aidant—si elles n'ont pas encore l'effet d'élever le prix de la main d'œuvre comme autrefois—tous ceux qui sont aujourd'hui sans emploi trouveront alors de l'occupation.

La ligne canadienne de steamers continue toujours à être renommée pour sa vitesse et la sûreté et le confort qui règnent à bord de ces steamers. Une bonne partie de l'immigration de l'année a été amenée par elle, et parmi les passagers d'entre-pont, elle en compte près de 18 pour cent. Il y a lieu d'espérer aussi que l'année prochaine, cette ligne devant voyager hebdomadairement, ses vaisseaux en amèneront une bien plus grande part. Le prix du passage est naturellement plus élevé, mais la différence est bientôt compensée par la perte de temps et les inconvénients que l'on évite et qui sont la conséquence d'une traversée sur un vaisseau voilier. Les prix de passage sur ces steamers sont moins élevés que ceux des steamers qui transportent la malle anglaise jusqu'à New-York et Boston.

Une ligne de steamers entre Galway et Québec a été établie. Elle a fait deux voyages durant l'année, et cette compagnie se propose de faire faire ce trajet à ses vaisseaux une fois par mois durant la prochaine saison. Cette ligne paraît offrir de grands avantages aux émigrants qui peuvent commodément aller s'embarquer au lieu du départ.

Les avantages que le Canada offre à quelques classes de l'immigration de 1859 sont moins encourageants qu'on pourrait le désirer. La province est aujourd'hui beaucoup éloignée de la gêne où elle se trouvait à la fin de 1857, et il est raisonnable d'espérer que chaque mois, surtout une fois l'été arrivé, amènera un surcroît de travail pour toutes les classes. Il devra néanmoins s'écouler quelque temps avant que tous les ouvriers sans emploi aient de l'occupation ; et là où les ouvriers suffisent aux demandes, les nouveaux venus ne peuvent que difficilement trouver de l'ouvrage. Je me vois encore obligé de réitérer l'avis,—de ne pas émigrer au Canada—à ceux qui n'ont pas de métier ou d'expérience en fait de travaux. Ces personnes ne peuvent qu'empirer leur position en venant dans un pays où l'industrie est généralement bien récompensée, mais où il n'existe aucun établissement de secours pour ceux qui se trouvent sans emploi ou dans le malheur. Pour réussir en Canada, il faut avoir de l'argent ou savoir travailler, et ces deux moyens mêmes deviennent inutiles sans l'habileté physique jointe à des habitudes d'industrie. Ceux qui peuvent venir ici comme colons sans avoir de quoi payer et améliorer une terre, sont cette classe d'hommes forts et actifs, habitués aux travaux des champs. Ces travailleurs, et tous les autres accoutumés à des travaux analogues, peuvent de suite se faire à l'une ou à l'autre espèce d'ouvrages les plus communs en Canada. Qu'ils soient journaliers ou artisans, ceux qui ont moins d'expérience en fait de travail, et qui, dans leur pays, se sont bornés à des spécialités, ne sauraient se faire ici à des habitudes aussi nouvelles, ni non plus aux circonstances qui résultent d'un changement de pays.

Dans toute la partie ouest de la province il y a manque d'emploi pour tous les états. Les ouvriers agricoles même, qui connaissent le pays, sont dans plusieurs cas incapables d'avoir des gages raisonnables. Sur ce point, les rapports de MM. Hawke et Dixon sont d'accord. Mais dans le district de l'Ottawa, il n'y a, selon M. Clemow, que peu ou point de personnes, de n'importe quelle classe, sans occupation. Si l'espoir que l'on entretient généralement à l'égard du retour de l'activité se réalise à l'approche de l'été, et que l'immigration



ne soit que modérée, je n'entrevois pas qu'il sera grandement difficile de donner de l'emploi à la classe laborieuse qui en fera partie. Les ouvriers agricoles seront en assez grande demande, et peut-être y aura-t-il place aussi pour un petit nombre de journaliers inexpérimentés. Les servantes, douées de quelque expérience, trouveront de suite à se placer, si elles n'ont pas d'enfants avec elles. Mais je ne saurais encourager l'immigration des artisans et ouvriers de première classe qui n'auraient pas de quoi attendre une fois ici; car ces personnes pourraient tomber dans la misère, s'il y avait un plus long retard dans la reprise des seuls travaux dont ils peuvent s'occuper.

Je dois faire ici le résumé des avantages qu'il y a en Canada pour les émigrants de moyens, ou qui n'attendent pas après de l'emploi pour vivre. Le bon marché de toutes les choses nécessaires à la vie, ainsi que des articles qu'il faut à un nouveau colon, offre à ceux qui voudront s'établir sur des terres incultes et les améliorer, un encouragement plus que suffisant pour contrebalancer les hauts prix auxquels se vendaient autrefois les produits agricoles. Avec la récolte ordinaire que produit notre sol, je n'ai aucun doute que cultivateurs et colons sont aujourd'hui dans une condition aussi prospère que celle dont ils ont pu jouir en n'importe quel temps.

En soumettant ce rapport à la considération favorable de votre excellence,

J'ai l'honneur d'être,  
De votre excellence,  
Le très humble et obéissant serviteur,

A. C. BUCHANAN,

Agent.

A son excellence

Le très honorable Sir E. W. HEAD,  
Gouverneur-général de l'A. B. N.,  
Etc., etc., etc.

No. 1.—CANADA.

État du nombre des émigrants embarqués—avec le nombre des naissances et des décès durant le voyage, et à la quarantaine; le total débarqué à Québec, distinguant les hommes d'avec les femmes, et les adultes des enfants, avec le nombre venant de chaque pays; aussi le nombre de navires, le tonnage, le nombre de matelots employés, et la durée moyenne du passage, durant la saison de 1858.

| D'OU.                               | Nombre de Navires. |           | Durée moyen. du Passage. |           | Nombre de matelots. | Nombre d'émigrants embarqués. |                       |      |          |      |                     | Naissances. |                                  | Décès durant le Passage. |       |                        |          |    |                    |     |
|-------------------------------------|--------------------|-----------|--------------------------|-----------|---------------------|-------------------------------|-----------------------|------|----------|------|---------------------|-------------|----------------------------------|--------------------------|-------|------------------------|----------|----|--------------------|-----|
|                                     | Steamer.           | Voiliers. | Steamer.                 | Voiliers. |                     | Tonnage.                      | Passagers de chambre. |      | Adultes. |      | Enfants, de 14 ans. |             | No. total des passagers de pont. | G.                       | F.    | Total des âmes à bord. | Adultes. |    | Enfants de 14 ans. |     |
|                                     |                    |           |                          |           |                     |                               | H.                    | F.   | H.       | F.   | G.                  | F.          |                                  |                          |       |                        | H.       | F. | G.                 | F.  |
| Angleterre                          | 14                 | 69        | 12                       | 35        | 64327               | 1436                          | 2120                  | 1486 | 598      | 580  | 231                 | 6010        | 6                                | 1                        | 0452  | 1                      | 4        | 2  | 1                  | 8   |
| Irlande                             | 2                  | 26        | 14                       | 39        | 13179               | 106                           | 358                   | 433  | 125      | 88   | 42                  | 1046        | 8                                | 1                        | 1155  | 1                      | 1        | 1  | 1                  | 2   |
| Ecosse                              |                    | 22        |                          | 35        | 14363               | 38                            | 568                   | 405  | 202      | 159  | 65                  | 1380        | 1                                | 1                        | 1438  | 1                      | 1        | 1  | 1                  | 2   |
| Allemagne                           |                    | 6         |                          | 46        | 2691                |                               | 319                   | 280  | 131      | 146  | 47                  | 923         |                                  |                          | 925   |                        |          |    |                    | 8   |
| Norvège                             |                    | 16        |                          | 50½       | 7277                |                               | 1088                  | 848  | 350      | 303  | 123                 | 2682        |                                  |                          | 2665  |                        |          |    |                    | 7   |
| Nouv. Brunswick, Nouv. Ecosse, etc. |                    |           |                          |           |                     |                               | 30                    | 25   | 17       | 13   | 4                   | 98          |                                  |                          | 214   |                        |          |    |                    |     |
| Total                               | 16                 | 139       |                          |           | 101737              | 1696                          | 4442                  | 3477 | 1418     | 1289 | 512                 | 11138       | 11                               | 4                        | 12840 | 1                      | 8        | 6  | 1                  | 622 |

| D'OU.                               | Décès à la Quarantaine. |    |                    |    | Total débarqués dans la Colonie. |          |      |                    |      |        |                                  |                       |       |                                        |
|-------------------------------------|-------------------------|----|--------------------|----|----------------------------------|----------|------|--------------------|------|--------|----------------------------------|-----------------------|-------|----------------------------------------|
|                                     | Adultes.                |    | Enfants de 14 ans. |    | Total des décès.                 | Adultes. |      | Enfants de 14 ans. |      | Total. | No. total des passagers de pont. | Passagers de chambre. |       | Grand Total débarqués dans la Colonie. |
|                                     | H.                      | F. | G.                 | F. |                                  | H.       | F.   | H.                 | F.   |        |                                  |                       |       |                                        |
| Angleterre                          | 2                       |    |                    |    | 11                               | 2118     | 1485 | 589                | 577  | 2082   | 5005                             | 1486                  | 6441  |                                        |
| Irlande                             |                         |    |                    |    | 14                               | 958      | 433  | 125                | 87   | 488    | 1047                             | 100                   | 1163  |                                        |
| Ecosse                              | 1                       |    |                    |    | 2                                | 567      | 404  | 199                | 152  | 706    | 1380                             | 88                    | 1494  |                                        |
| Allemagne                           |                         |    |                    |    | 3                                | 319      | 280  | 131                | 146  | 450    | 922                              |                       | 922   |                                        |
| Norvège                             | 1                       |    |                    |    | 9                                | 1030     | 1340 | 348                | 300  | 1984   | 2656                             |                       | 2656  |                                        |
| Nouv. Brunswick, Nouv. Ecosse, etc. |                         |    |                    |    |                                  | 30       | 25   | 17                 | 13   | 66     | 98                               |                       | 214   |                                        |
| Total                               | 4                       | 1  | 3                  | 8  | 39                               | 4437     | 3473 | 1409               | 1275 | 5846   | 11114                            | 1606                  | 12810 |                                        |

Département de l'Immigration, Québec, 31 décembre 1858.

A. C. BUCHANAN, Principal agent.

## No. 2.

ETAT du nombre d'émigrants débarqués dans la colonie, indiquant les ports et les pays d'où ils ont fait voile, durant les saisons de 1857 et 1858.

|                    | 1857.        | 1858.       |                            | 1857.       | 1858.       |
|--------------------|--------------|-------------|----------------------------|-------------|-------------|
| <b>ANGLETERRE.</b> |              |             | <b>ECOSSE.</b>             |             |             |
| Bideford .....     | 22           | ....        | Aberdeen .....             | 913         | 245         |
| Bristol .....      | 337          | 173         | Annan .....                | 5           | ....        |
| Cardiff .....      | 3            | 12          | Dumfries .....             | 6           | 7           |
| Carlisle .....     | 4            | ....        | Glasgow .....              | 1742        | 976         |
| Exeter .....       | 8            | 9           | Greenock .....             | 265         | ....        |
| Fowey .....        | 70           | 22          | Montrose .....             | 287         | 196         |
| Hull .....         | 327          | 142         | <b>Total .....</b>         | <b>3218</b> | <b>1424</b> |
| Liverpool .....    | 10166        | 5233        |                            |             |             |
| Londres .....      | 1640         | 214         | <b>ALLEMAGNE.</b>          |             |             |
| Maryport .....     | 9            | 4           | Anvers .....               | 785         | ....        |
| Newcastle .....    | 1            | 5           | Brème .....                | 3           | 170         |
| Newport .....      | 6            | 14          | Hambourg .....             | 4173        | 755         |
| Padstow .....      | 16           | ....        | <b>Total .....</b>         | <b>4961</b> | <b>925</b>  |
| Penzance .....     | 5            | ....        |                            |             |             |
| Plymouth .....     | 2748         | 540         | <b>NORVEGE ET SUEDE.</b>   |             |             |
| Poole .....        | 15           | ....        | Bergen .....               | 2448        | 772         |
| Portsmouth .....   | 10           | 6           | Christiana .....           | 927         | 358         |
| Swansea .....      | 8            | ....        | Drammen .....              | 902         | 431         |
| Torquay .....      | 23           | 16          | Drontheim .....            | 192         | 198         |
| Truro .....        | 36           | 51          | Gothenburg .....           | 284         | 267         |
| Weymouth .....     | 11           | ....        | Grimstadt .....            | ....        | 17          |
| Workington .....   | 6            | ....        | Krageroe .....             | 41          | ....        |
| <b>Total .....</b> | <b>15471</b> | <b>6441</b> | Porsgrund .....            | 385         | 223         |
| <b>IRLANDE.</b>    |              |             | Stavanger .....            | 914         | 390         |
| Belfast .....      | 505          | 148         | Tonsberg .....             | 314         | ....        |
| Cork .....         | 143          | 42          | <b>Total .....</b>         | <b>6407</b> | <b>2656</b> |
| Dublin .....       | ....         | 57          |                            |             |             |
| Dungarvon .....    | ....         | 8           | <b>PORTS D'EN BAS.</b>     |             |             |
| Galway .....       | ....         | 280         | Gaspé, Picton et Sydney .. | 24          | 214         |
| Limerick .....     | 73           | 107         |                            |             |             |
| Londonderry .....  | 257          | 142         |                            |             |             |
| New Ross .....     | 623          | 312         |                            |             |             |
| Sligo .....        | ....         | 3           |                            |             |             |
| Waterford .....    | 184          | 44          |                            |             |             |
| Youghal .....      | 13           | 7           |                            |             |             |
| Tralee .....       | 218          | ....        |                            |             |             |
| <b>Total .....</b> | <b>2016</b>  | <b>1150</b> |                            |             |             |

*Récapitulation.*

|                          |              |              |
|--------------------------|--------------|--------------|
| Angleterre .....         | 15471        | 6441         |
| Irlande .....            | 2016         | 1150         |
| Ecosse .....             | 3218         | 1424         |
| Allemagne .....          | 4961         | 925          |
| Norvège et Suède .....   | 6407         | 2656         |
| Ports d'en bas .....     | 24           | 214          |
| <b>Grand Total .....</b> | <b>32097</b> | <b>12810</b> |

No. 3.

ETAT du nombre des personnes admises dans l'hôpital, ou renvoyées ou décédées parmi les émigrants arrivés durant la saison de 1858.

|                                               | Admis. | Renvoyés. | Décès. | Restant. |
|-----------------------------------------------|--------|-----------|--------|----------|
| Hôpital de la Grosse Isle.....                | 227    | 206       | 21     | ....     |
| Hôpital de Marine et des émigrés de Québec... | 39     | 30        | 3      | 6        |
| Hôpital général de Montréal.....              | 32     | 32        | ....   | ....     |
| Total .....                                   | 298    | 268       | 24     | 6        |

A. C. BUCHANAN,  
Principal agent.

Département de l'immigration,  
Québec, 31 décembre 1858.

No. 4.

ETAT des métiers et occupations des émigrants, 1858.

|                                 | Anglais. | Etranger. |                             | Anglais. | Etranger. |
|---------------------------------|----------|-----------|-----------------------------|----------|-----------|
| Boulangers .....                | 15       | 1         | Report.....                 | 2593     | 1259      |
| Bouchers .....                  | 9        |           | Ouvriers de moulins.....    | 14       |           |
| Relieurs et imprimeurs.....     | 11       |           | Meuniers .....              | 5        | 13        |
| Maçons-briqueleurs .....        | 18       | 11        | Mouleurs et fondeurs.....   | 7        |           |
| Forgerons .....                 | 55       |           | Mineurs .....               | 41       |           |
| Charpentiers et menuisiers..... | 175      | 30        | Peintres et vitriers.....   | 17       |           |
| Meubliers .....                 | 9        | 1         | Plâtriers.....              | 3        |           |
| Carrossiers .....               | 10       |           | Plombier.....               | 1        |           |
| Corroyeurs .....                | 1        |           | Selliers .....              | 4        | 1         |
| Commis .....                    | 192      |           | Scieurs de long .....       | 5        |           |
| Tonneliers .....                | 12       |           | Voiliers .....              | 3        |           |
| Teinturiers.....                | 8        |           | Charpentiers de navire..... | 2        | 1         |
| Ingénieurs.....                 | 18       |           | Cordonniers .....           | 30       | 22        |
| Fermiers.....                   | 867      | 784       | Serruriers.....             | 7        | 17        |
| Journaliers.....                | 1165     | 428       | Serviteurs .....            | 74       |           |
| Jardiniers .....                | 20       | 4         |                             |          |           |
| Maçons.....                     | 13       |           |                             | 2806     | 1313      |
| A reporter.....                 | 2593     | 1259      | Grand total.....            |          | 4442      |

A. C. BUCHANAN,  
Principal agent.

Département de l'immigration,  
Québec, 31 décembre 1858.

No. 5.

ETAT du nombre de personnes qui ont reçu de l'aide pour émigrer du Royaume-Uni et du continent d'Europe avec le montant à elles payé en débarquant, durant la saison de 1858.

| Date.      | Vaisseaux.                 | D'oh.          | Nombre de personnes. | H. | F.  | Enfants. | Par qui envoyés.               | Montant payé.    | Remarques.                          |
|------------|----------------------------|----------------|----------------------|----|-----|----------|--------------------------------|------------------|-------------------------------------|
| 14 mai     | Pioneer.....               | Hull.....      | 8                    | 1  | 1   | 1        | Paroisse de Tulliston.....     | £ s. d.<br>4 0 0 |                                     |
| 16 "       | Ottawa.....                | London.....    | 16                   | 16 | ..  | ..       | Ecole des pauvres de Londres.. | 16 0 0           |                                     |
| 17 "       | Florence.....              | Glasgow.....   | 3                    | 3  | ..  | ..       | Ecole de réforme, Glasgow..... |                  |                                     |
| 20 "       | Steamer North America..... | Liverpool..... | 25                   | .. | 25  | ..       | do do Londres.....             |                  |                                     |
| 24 "       | Dunbrody.....              | New Ross.....  | 23                   | 1  | 12  | 10       | Union de Gorey.....            | 23 0 0           | Sous la direction de Mme. [Edmonds. |
| 24 "       | Ocean Bride.....           | Liverpool..... | 11                   | 8  | 3   | 6        | Paroisse de Mansford.....      |                  |                                     |
| 18 juin    | Vingolf.....               | London.....    | 8                    | 8  | ..  | ..       | Ecole des pauvres de Londres.. | 9 10 0           |                                     |
| 11 juillet | Windsor Forest.....        | Liverpool..... | 43                   | .. | 43  | ..       | Union de Mullingar.....        | 46 0 0           |                                     |
| 13 "       | Star.....                  | New Ross.....  | 45                   | .. | 38  | 9        | Union nouvelle de Ross.....    | 39 10 0          |                                     |
| 19 "       | Lochlebo.....              | Dublin.....    | 14                   | 1  | 7   | 6        | Castle Comer.....              | 11 0 0           |                                     |
| 1 août     | Persia.....                | London.....    | 48                   | 10 | 15  | 23       | Différentes paroisses.....     | 36 10 0          |                                     |
| 2 "        | St. James.....             | Liverpool..... | 36                   | .. | 36  | ..       | Union de Clonmell.....         | 36 0 0           |                                     |
| "          | do do do.....              | do do do.....  | 21                   | .. | 17  | 4        | Union de Sligo.....            | 20 17 0          |                                     |
| 28 sept.   | Eliz. Keith.....           | Cork.....      | 22                   | .. | 22  | ..       | Le rév. Mr. Roach, Wexford.... | 12 0 0           |                                     |
| "          | do do do.....              | do do do.....  | 24                   | .. | 24  | ..       | Union de Fernoy.....           | 24 0 0           |                                     |
| 14 oct.    | John Bull.....             | London.....    | 4                    | .. | 4   | ..       | Union de Middleton.....        | 4 0 0            |                                     |
|            |                            |                | 7                    | 1  | 1   | 6        | Maison des pauvres.....        | 4 10 0           |                                     |
|            |                            |                | 353                  | 44 | 246 | 63       |                                | £286 17 0        |                                     |

RÉCAPITULATION.

|                 |     |    |     |    |          |
|-----------------|-----|----|-----|----|----------|
| Angleterre..... | 118 | 39 | 45  | 34 | 70 10 0  |
| Irlande.....    | 232 | 2  | 201 | 29 | 48 7 0   |
| Ecosse.....     | 3   | 8  | ..  | .. | 0 0 0    |
|                 | 353 | 44 | 246 | 63 | 286 17 0 |

Département de l'Immigration,  
Quebec, 31 décembre, 1858.

A. C. BUCHANAN,  
Principal agent.

No. 6.

ETAT COMPARATIF du nombre d'émigrants arrivés au Port de Québec depuis l'année 1829, inclusivement :

|                            | 1829<br>à<br>1833. | 1834<br>à<br>1838. | 1839<br>à<br>1843. | 1844<br>à<br>1848. | 1849. | 1850. | 1851. | 1852. | 1853. | 1854. | 1855. | 1856. | 1857. | 1858.  |
|----------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| Angleterre.....            | 43886              | 28661              | 30791              | 60458              | 8989  | 9887  | 9677  | 9276  | 9585  | 18175 | 6754  | 10353 | 16471 | 6441   |
| Irlande.....               | 102266             | 64904              | 74981              | 112192             | 23126 | 17076 | 22381 | 15983 | 14417 | 16165 | 4106  | 1688  | 2016  | 1163   |
| Ecosse.....                | 20143              | 11061              | 16311              | 12767              | 4984  | 2570  | 7042  | 5477  | 4745  | 6446  | 4859  | 2794  | 3218  | 1424   |
| Continent de l'Europe..... | 15                 | 485                | .....              | 9728               | 436   | 849   | 870   | 7256  | 7456  | 11637 | 4864  | 7343  | 11368 | 3678   |
| Provinces d'en Bas.....    | 1889               | 1346               | 1777               | 1219               | 968   | 701   | 1106  | 1184  | 496   | 857   | 691   | 261   | 24    | 214    |
| Grand total.....           | 167699             | 96357              | 123816             | 196359             | 38494 | 32292 | 41076 | 39176 | 36699 | 53183 | 21274 | 22439 | 32097 | 12810  |
|                            | .....              | .....              | .....              | .....              | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | 913816 |

A. C. BUCHANAN,  
Principal agent.

Département de l'immigration,  
Québec, 31 décembre 1858.

## BUREAU DE L'IMMIGRATION,

Toronto, 30 décembre 1858.

A. C. Buchanan, écuyer,  
Principal agent de l'émigration, Québec.

MON CHER MONSIEUR,—D'après les rapports faits à ce bureau, il appert que le nombre total des émigrants venus en Canada en 1858, s'élève à 38,710, savoir :

|                                                                                                                     |        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Débarqués à Québec, y compris les passagers de chambre, selon votre rapport.....                                    | 12,810 |
| Débarqués à divers ports sur le lac Ontario—principalement à Oswego et Rochester .....                              | 1,060  |
| Par le pont suspendu, aux chutes de Niagara—selon l'état fait par T. C. Dixon, agent de l'émigration, Hamilton..... | 24,840 |
| Total.....                                                                                                          | 38,710 |

Afin de constater le nombre réel de colons, il est nécessaire de faire les déductions suivantes, savoir : le nombre d'émigrants débarqués à Québec, qui ont pris la voie des Etats-Unis, 5,200, et ceux qui de Québec sont retournés en Europe, et que vous évaluez au nombre de 500. Sur les 24,840 venus en chemin de fer jusqu'à Hamilton *viâ* le pont suspendu de Niagara, le rapport de M. Dixon indique que le nombre de ceux qui se sont dirigés dans les états de l'Ouest s'élève à 18,945, faisant un total de 24,645 qui ont été aux Etats-Unis et sont retournés en Europe,—et montrant une augmentation de la population haut-canadienne par l'immigration en 1858, de 14,065.

Dans mon rapport de 1857, le nombre total des émigrés qui se sont établis en Canada durant cette année, est donné comme s'élevant à 31,423. La diminution pour cette année est par conséquent de 17,358.

Les agents de ce département ont eu de bien grandes difficultés, pendant ces deux années, à trouver de l'emploi pour les émigrants. Chaque branche d'industrie a souffert d'un manque d'encouragement inaccoutumé. Nos récoltes ont été d'un rapport beaucoup au-dessous de l'ordinaire, et notre bois de construction n'a pu se vendre que lentement et à des prix réduits. Je suis heureux de pouvoir dire, cependant, qu'il existe plusieurs signes incontestables d'un retour vers la prospérité. Ici et en Europe, les approvisionnements de bois ont beaucoup diminué, et l'on s'attend qu'il sera bientôt en plus grande demande sur les marchés des Etats-Unis et d'Europe. Nos cultivateurs ont semé une plus grande quantité de blé d'automne qu'à l'ordinaire, et fait de plus grands préparatifs pour la récolte du printemps. L'argent s'obtient aussi avec plus de facilité, et comme les affaires renaissent rapidement ailleurs, il ne peut y avoir aucun doute que nous sommes à la veille de meilleurs temps.

Quant aux encouragements que nous sommes en mesure de donner à ceux qui émigreront l'année prochaine, je ne puis que répéter les remarques que j'ai récemment insérées dans la circulaire relative à la colonisation, savoir, que d'ici à ce qu'un changement soit survenu dans la condition du Haut-Canada, il ne sera pas prudent que les émigrants viennent ici en grand nombre. Les cultivateurs qui ont quatre ou cinq cents louis, et qui, à l'industrie joignent la prudence, seront sûrs de réussir. Les capitalistes trouveront toujours à faire de bons et sûrs placements. L'intérêt légal est aujourd'hui à 7 pour cent, mais l'on peut obtenir dix ou douze pour cent avec garantie sur des biens-fonds. De bons ouvriers agricoles sont ceux qui ont ensuite le plus de chance de trouver un établissement avantageux ; mais les commis et serviteurs des deux sexes et les ouvriers

de première classe feront mieux de rester dans leur pays d'ici à ce que les temps changent.

Je prends la liberté d'attirer aussi votre attention sur le rapport de M. Dixon, que je vous transmetts ci-joint. C'était avec hâte que j'attendais de lui d'amples renseignements à l'égard de la condition du grand nombre d'émigrants venus dans le Haut-Canada par le pont suspendu. D'après son état tabulaire pour 1857 et 1858, vous verrez que le nombre venu par cette route dépasse celui des émigrants débarqués à Québec. Quant aux causes par lui énumérées et qui induisent une si grande partie des émigrants à prendre la route de New-York de préférence à celle du St. Laurent, elles me sont parfaitement connues, mais il est pour nous difficile, sinon impossible, d'y remédier.

M. Shanly, l'ingénieur en chef du chemin de fer Grand Tronc, dans son rapport en date du mois de septembre dernier, remarque " que le transport des émigrants ne saurait être beaucoup contrôlé par nous en Canada, en ce qui concerne le nombre induit à prendre une autre direction. Mais il me semble que l'on pourrait faire beaucoup plus que nous avons fait, pour diriger le courant de l'immigration par la voie du St. Laurent. C'est à Liverpool, le principal port de l'immigration, que les plus grands efforts sont faits par nos rivaux pour induire l'émigrant à faire voile pour New-York, et les compagnies de chemin de fer dont les lignes convergent avec ce port emploient toujours des agents actifs qui se servent de tous les moyens de s'assurer le transport de cette classe importante de voyageurs. Il serait bien que nous fussions aussi représentés à Liverpool par un agent d'expérience, spécialement chargé de faire connaître les avantages de la route du St. Laurent."

La nomination d'un agent comme le suggère M. Shanly, devrait être faite par ceux qui sont directement intéressés dans le transport des voyageurs. Il est un conseil très souvent donné, et d'une grande importance pour le colon, mais qui n'est pas autant écouté qu'il devrait l'être, c'est que les colons devraient venir de bonne heure et prendre la route de Québec ou de Portland, s'ils veulent éviter de s'en faire imposer. S'ils viennent par Boston ou New-York, et qu'eux ou leur bagage aient à souffrir, il est impossible pour eux d'obtenir justice. En prenant la route du St. Laurent, ils s'exempteront les contrariétés que je viens d'énumérer, tout en sauvant du temps et de l'argent.

Selon les rapports envoyés à ce bureau, 1570 émigrants norvégiens et allemands se sont établis en Canada durant la saison. M. Huber Gowan, l'interprète de cette agence, et M. Freehauf, l'interprète de celle d'Hamilton, disent que la plupart des émigrants allemands qui sont établis en Canada ou qui ont gagné les Etats de l'Ouest, sont venus par la voie de New-York, et cela à leur grand désavantage, tant sous le rapport du temps que de l'argent perdus; plusieurs d'entre eux se sont plaint de la manière dont ils ont été traités à New-York. La raison pour laquelle ils choisissent cette route est attribuée au manque de renseignements exacts même en Allemagne, et le seul remède qu'ils peuvent suggérer est celui recommandé par le rapport de M. Shanly, et dont il est ailleurs question.

La santé des émigrants a été remarquablement bonne pendant cette saison, et il y a eu bien moins de plaintes, soit sous le rapport des mauvais traitements et de la misère endurés que dans aucune année antérieure.

Je suis, cher monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,

A. B. HAWKE,  
Principal agent de l'immigration, H. C.



## BUREAU DE L'IMMIGRATION DU GOUVERNEMENT,

HAMILTON, 20 décembre 1858.

A. B. HAWKE, écuyer,

Principal agent de l'immigration, H. C.,  
Toronto.

Le tableau ci-annexé de l'arrivée des émigrants des différents pays désignés, ainsi que le nombre de chaque classe resté en cette province, permettra d'embrasser d'un coup-d'œil, comparé avec l'émigration de l'an dernier, l'émigration de cette année, en ce qui concerne le nombre et le pays d'où ils viennent.

En soumettant ce tableau, je me permettrai de faire remarquer que la diminution dans l'immigration de cette année me paraît être le résultat de la dépression générale des affaires dont nous avons eu à souffrir pendant les deux dernières années. Cependant, cette diminution dans le nombre des émigrants qui sont étrangers à la province et dont les besoins dépassent les moyens, doit être considérée comme un grand bienfait dans les circonstances actuelles.

Généralement, les émigrants avaient un bel extérieur et étaient en bonne santé. Il s'est rencontré quelques cas de maladie, mais à l'exception de deux Norvégiennes, les autres ont recouvré la santé et ils ont été conduits à leur destination. Les deux femmes dont je viens de parler sont mortes à l'hôpital et enterrées ici.

La différence dans le nombre des émigrants arrivant ici, — telle que démontrée par le tableau ci-joint de New-York et de Québec, est frappante, comparée avec le premier comme point de débarquement.

La différence en faveur de New-York est de 9 à 1, tandis que l'an dernier elle n'était que de 4 à 3 dans la même direction. Les raisons de cette différence doivent être recherchées ailleurs qu'en Canada.

Il est cependant un fait particulier à l'immigration des îles britanniques que l'on ne saurait passer sous silence.

En consultant l'état tabulaire, l'on verra que tandis que les arrivages d'Ecosse à ce port montrent une différence en faveur de New-York d'environ  $\frac{1}{2}$ , ceux d'Angleterre sont d'environ  $\frac{1}{10}$ , et d'Irlande,  $\frac{2}{3}$ . Une différence aussi grande doit avoir sa cause, et quant à dire qu'elle est due aux relations commerciales entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, c'est ce qu'il ne me convient peut-être pas d'hasarder; mais à l'égard de l'Angleterre, j'ai lieu de penser que ces relations facilitent des projets et l'introduction de renseignements exagérés pour assurer des chargements de retour aux Etats-Unis, et engager ceux qui veulent émigrer au Canada à prendre cette route, et cela à leur grand désavantage; et bien que quelques-unes des plaintes faites par les émigrants puissent être injustes, le mal est trop évident, dans la plupart des cas, pour qu'il soit permis d'en douter.

La grande majorité des émigrants irlandais part aussi de Liverpool dans de semblables circonstances, tandis que l'émigrant écossais choisit généralement un vaisseau dans son propre pays et dont la destination est presque toujours pour les colonies britanniques.

L'on verra aussi que les  $\frac{2}{3}$  des émigrants écossais s'établissent en cette province, tandis que plus de la moitié des Anglais et les  $\frac{3}{4}$  des Irlandais gagnent les Etats de l'Ouest. D'autres nations européennes paraissent encore moins disposées à s'établir parmi nous.

Ce sont des faits dont il n'est peut-être pas facile de se rendre compte, mais ils valent tout de même la peine qu'on s'en occupe; car, à mesure que les générations d'Europe grandiront, elles chercheront naturellement un débouché à

cause du trop plein de la population qui s'étend aujourd'hui avec rapidité sur la partie ouest de l'Europe, et il serait bon d'être prêt en tout temps à les recevoir.

L'immigration de l'année qui vient de finir égale celle de l'an dernier. Les ouvriers de première classe n'ont pas été aussi nombreux qu'alors; et lors de la grande rareté de l'emploi qui se faisait et se fait encore sentir, je n'ai cependant eu connaissance que de très peu de cas où des cultivateurs pratiques se sont trouvés sans emploi.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé,) THOMAS DIXON,  
Agent de l'immigration,  
Hamilton.

ÉTAT du nombre des émigrants débarqués à Hamilton et venant des divers pays ci-dessous désignés, pour l'année 1858, et comparé avec celui de 1857.

| DE               | 1858.            |                |        | 1857.  | Etablis en Canada.                                               |       |
|------------------|------------------|----------------|--------|--------|------------------------------------------------------------------|-------|
|                  | Bateau-à-vapeur. | Chemin de fer. | Total. | Total. | 1857.                                                            | 1858. |
| Angleterre ..... | 371              | 3152           | 3523   | 6850   | 3992                                                             | 1591  |
| Irlande .....    | 93               | 2412           | 2505   | 5942   | 2048                                                             | 1020  |
| Ecosse .....     | 423              | 1502           | 1925   | 3180   | 1674                                                             | 1245  |
| Allemagne .....  | 51               | 9638           | 9689   | 14679  | 1916                                                             | 1032  |
| Norvège .....    | 1525             | 945            | 2470   | 4158   | .....                                                            | ..... |
| Suède .....      | .....            | 150            | 150    | 30     | .....                                                            | ..... |
| France .....     | 7                | .....          | 7      | 120    | .....                                                            | 7     |
| Pologne .....    | 15               | .....          | 15     | 110    | .....                                                            | ..... |
| Etats-Unis ..... | .....            | 7041           | 7041   | .....  | .....                                                            | ..... |
|                  |                  |                |        |        | J'omet ici les E. U., vu que je n'ai pas pris note des arrivées. |       |
|                  | 2435             | 24840          | 27325  | 35069  | 9659                                                             | 4965  |

**ÉTAT DÉTAILLÉ DES ÉMIGRANTS ARRIVÉS A LA CITÉ D'OTTAWA,  
DURANT LA SAISON DE 1858.**

**D'ANGLETERRE.**

564 hommes, 191 femmes, 268 enfants, y compris ceux appartenant aux vocations suivantes :

|                              |       |                                  |       |
|------------------------------|-------|----------------------------------|-------|
|                              |       | Report.....                      | 144   |
| Maçons.....                  | 5     | Armuriers .....                  | 2     |
| Finisseur.....               | 1     | Gardes-magasin .....             | 9     |
| Corroyeurs .....             | 2     | Peintres .....                   | 4     |
| Charpentiers. ....           | 36    | Constructeurs de moulins.....    | 2     |
| Meubliers .....              | 2     | Relieurs .....                   | 2     |
| Bouchers.....                | 5     | Teinturier.....                  | 1     |
| Jardiniers .....             | 7     | Tailleur de pierre .....         | 1     |
| Boulangers.....              | 5     | Plâtriers .....                  | 2     |
| Fabricant de nattes .....    | 1     | Plombiers .....                  | 3     |
| Chaufourniers .....          | 2     | Tapissiers .....                 | 1     |
| Cordonniers .....            | 6     | Meuniers .....                   | 3     |
| Charrons. ....               | 2     | Tailleurs .....                  | 3     |
| Mécaniciens .....            | 9     | Instituteur .....                | 1     |
| Valets et cochers .....      | 5     | Fileur et tisseur de laine ..... | 1     |
| Charpentiers de navire ..... | 3     | Matelots .....                   | 2     |
| Forgerons .....              | 2     | Briquetiers.....                 | 4     |
| Palfreniers .....            | 24    | Ouvriers agricoles.....          | 204   |
| Mineurs .....                | 3     | Divers, y compris les marchands  |       |
| Commis .....                 | 24    | de biens .....                   | 175   |
|                              | <hr/> |                                  |       |
|                              | 144   |                                  | <hr/> |
|                              |       |                                  | 564   |

*Femmes.*

|                   |       |                                    |       |
|-------------------|-------|------------------------------------|-------|
| Domestiques ..... | 21    | Report.....                        | 29    |
| Couturières ..... | 5     | Avec leurs maris, y compris celles |       |
| Modistes .....    | 3     | en route pour les rejoindre....    | 162   |
|                   | <hr/> |                                    |       |
|                   | 29    |                                    | <hr/> |
|                   |       |                                    | 191   |

**DE L'ALLEMAGNE.**

81 hommes, 67 femmes, 68 enfants ; principalement journaliers.

**DES PORTS D'EN BAS.**

8 hommes, 5 femmes, 43 enfants ; en partie cultivateurs.

**D'ÉCOSSE.**

106 hommes, 35 femmes, 63 enfants.

|                                 |       |                          |       |
|---------------------------------|-------|--------------------------|-------|
| Charpentiers et menuisiers..... | 10    | Report .....             | 21    |
| Forgerons.....                  | 3     | Tailleurs .....          | 2     |
| Plombiers .....                 | 2     | Charrons.....            | 2     |
| Maçons .....                    | 2     | Potier .....             | 1     |
| Mécanicien.....                 | 1     | Meuniers.....            | 2     |
| Tailleurs de pierre.....        | 3     | Ouvriers agricoles ..... | 78    |
|                                 | <hr/> |                          |       |
|                                 | 21    |                          | <hr/> |
|                                 |       |                          | 106   |

| <i>Femmes.</i>        |           |                       |           |
|-----------------------|-----------|-----------------------|-----------|
| Domestiques .....     | 8         | Report.....           | 13        |
| Couturières .....     | 3         | Avec leurs maris..... | 22        |
| Bonnes d'enfants..... | 2         |                       | <u>35</u> |
|                       | <u>13</u> |                       |           |

## D'IRLANDE.

122 hommes, 101 femmes, 97 enfants.

|                    |          |                                |            |
|--------------------|----------|--------------------------------|------------|
| Commis .....       | 2        | Report.....                    | 9          |
| Mécaniciens .....  | 2        | Domestiques .....              | 11         |
| Cordonniers .....  | 3        | Allant rejoindre des amis..... | 50         |
| Charpentiers ..... | 2        | Journaliers .....              | 52         |
|                    | <u>9</u> |                                | <u>122</u> |

*Femmes.*

|                                                        |            |
|--------------------------------------------------------|------------|
| Domestiques .....                                      | 102        |
| Femmes, principalement pour rejoindre leurs maris..... | 59         |
|                                                        | <u>161</u> |

## RÉCAPITULATION.

|                          | Hommes. | Femmes. | Enfants. | Total. |
|--------------------------|---------|---------|----------|--------|
| D'Angleterre .....       | 506     | 191     | 268      | 1023   |
| D'Ecosse .....           | 106     | 35      | 63       | 204    |
| D'Irlande .....          | 122     | 101     | 97       | 380    |
| D'Allemagne.....         | 81      | 47      | 68       | 196    |
| Des ports d'en bas ..... | 8       | 5       | 13       | 26     |

Total..... 1829 âmes.

Ci-joint vous avez un état détaillé des arrivages d'émigrants durant la présente session de 1858, dont le total collectif s'élève à 1829 âmes, contre 1135 pour la période correspondante de 1857, ce qui donne une augmentation de 694 sur cette année, fait qui, malgré la grande diminution de l'immigration vers ce pays durant la saison actuelle, démontre que cette section de la province a eu une bonne part de ces émigrants, et justifie l'exactitude des prévisions contenues dans mon dernier rapport général, savoir :

1. Qu'Ottawa pouvait donner de l'emploi à un grand nombre de journaliers, d'artisans, etc.

2. Que les ressources variées de ce pays offrent de grands avantages à ceux qui voudraient aller s'y établir comme colons, et qu'il ne s'agirait que de faire connaître ces avantages pour les voir apprécier par cette classe de personnes.

Le résultat de l'expérience que j'ai acquise pendant cette saison m'a pleinement convaincu de l'exactitude des assertions ci-dessus, et bien qu'il faille admettre que les opérations de cette période sont aussi satisfaisantes qu'on pouvait le désirer, il est tout de même certain que si les personnes qui ont eu occasion d'en prendre avantage eussent agi avec plus de circonspection, elles auraient été suivies de bien meilleurs résultats. Or, à l'effet d'atteindre ce but, je vais tâcher d'indiquer dans ce rapport ce qui a le plus manqué sous ce rapport à l'immigration

de cette année, avec l'espoir que cela servira à mettre les intéressés en garde pour le futur.

Les moyens de transport ont été les mêmes qu'en 1857, c'est-à-dire par chemin de fer et par bateau à vapeur entre Québec et Montréal jusqu'à Prescott.

De temps en temps durant cette saison il nous venait de New-York et Boston un petit nombre d'émigrants qui avaient pris ces routes pour la raison qu'il n'y avait pas de vaisseaux en partance des ports d'Angleterre et à destination de Québec. Dans la plupart des cas ces personnes se sont plaintes des extorsions et des mauvais traitements qu'elles ont souffert durant la traversée, et toutes admettaient qu'on leur avait conseillé de ne pas prendre ces routes, et qu'elles auraient dû attendre le départ d'un vaisseau pour Québec, fait qui établit assez clairement que la supériorité de cette route est enfin généralement connue de l'autre côté de l'Atlantique.

L'état ci-annexé fera voir de suite que bien que les émigrants de cette saison soient de différentes classes en tant qu'il s'agit d'états et de métiers, cependant, comparé avec celui de 1857, celui de cette année laisse voir une légère amélioration sous ce rapport, quoiqu'il s'en trouve encore bon nombre dont les services ne sont pas nécessaires en ce pays.

Plusieurs sont appelés journaliers dans cet état sans avoir strictement droit d'être ainsi classifiés, car il est très évident que bon nombre d'entre eux se sont donné cet état afin d'augmenter leurs chances d'obtenir de l'emploi immédiat ; ce système a été suivi par ceux qui étaient auparavant employés à des travaux légers, tels que des gardes-magasin et garçons de boutique, (car ils savaient que ces personnes qui émigrent en ce pays ne trouvent que difficilement de l'emploi), et plusieurs, dans cette crainte, ont caché autant que possible l'état qu'ils avaient exercé jusque là ; mais quand ils ont eu occasion de s'essayer aux travaux des champs, il était facile de voir que leur vocation première était toute autre ; mais avec de la persévérance il en est qui ont réussi à surmonter jusqu'à un certain point ces difficultés et à conserver leurs places ; mais avec d'autres, le résultat fut bien différent, et ils durent abandonner avec désespoir un travail au-dessus de leur force. De pareils faits devraient servir d'avertissement pour tous ceux qui sont réellement incapables de s'acquitter de devoirs qui ne sont pas en rapport avec leur force physique, et en même temps leur ôter cette idée malheureusement trop commune qu'une fois arrivés en ce pays ils pourront se rendre capables de faire tout ouvrage qui leur sera offert.

Je vais maintenant faire une revue succincte des capacités et des moyens des différentes classes d'émigrants qui ont recherché et obtenu mes conseils à leur arrivée ici dans le cours de cette saison. Ceux venus d'Ecosse, en général, sont justement la classe d'hommes qui devraient immigrer en cette province. Ceux de la classe laborieuse sont pour la plupart robustes et forts, et n'eurent aucune difficulté à se procurer de l'emploi et à de bons gages. Ceux venus des districts ruraux sont des ouvriers agricoles de première classe, qui ont été engagés dès leur arrivée, et à des gages rémunérateurs. Les artisans étaient aussi des ouvriers experts et n'eurent aucun trouble à se placer, et ils ont tous aujourd'hui un bel avenir devant eux. Avec leur énergie et leur persévérance bien connues, je n'ai aucun doute qu'ils seront bientôt une acquisition importante pour la population du pays. Peu sont venus dans le dessein d'acheter ou autrement de s'établir dès le début sur des terres et pour leur propre compte, et de ceux qui avaient les moyens de le faire, quelques uns ont même préféré s'engager pour un temps limité, afin d'acquérir une connaissance pratique de la culture en ce pays, et c'était bien ce qu'il y avait de plus sage à faire. Cette disposition s'est invariablement montrée parmi les émigrants Ecossais arrivés en cette saison, et je dois désirer qu'elle soit mise en action par ceux qui pourront venir par la suite, car c'est de fait et réellement le plus sage et le plus sûr moyen de s'assurer un plein succès.

Les arrivages d'Irlande durant la saison actuelle ne valent pas la peine d'être mentionnés, et plusieurs de ces émigrants avaient fait la traversée pour rejoindre leurs amis déjà établis sur divers points de la vallée des Outaouais. En somme ils étaient très pauvres, et il a fallu leur venir en aide pour qu'ils se rendissent à leurs lieux respectifs de destination. Un petit nombre d'hommes ont cherché de l'emploi, qu'il a été facile de leur procurer chez nos cultivateurs, et d'après les renseignements que j'ai pu obtenir, ils sont d'assez bons travailleurs et finiront bientôt à égaler les ouvriers agricoles de première classe. Un nombre de femmes sorties pour la plupart des maisons des pauvres (*workhouses*), sont aussi arrivées dans ce district en différents temps de cette saison. Dès leur arrivée ici elles sont entrées au service de familles de la cité et de la campagne. Comme celles de 1857, elles étaient parfaitement ignorantes des devoirs qu'elles avaient à remplir comme domestiques ; mais d'après ce que j'ai pu savoir, elles étaient très désireuses de se mettre au fait de ces devoirs, si bien que dans peu de temps elles auront su se rendre utiles dans la position qu'elles occupent. Comme vous en avez été informé à leur arrivée ici, plusieurs veuves, ayant chacune un nombre de jeunes enfants, furent envoyées parmi nous. Ce n'est pas chose facile que de trouver des places pour des femmes se trouvant dans cette situation, car personne ne veut les prendre à leur service à cause de leurs enfants. C'est avec la plus grande difficulté possible que dans le cours de l'été dernier j'ai pu trouver enfin à les placer. Les petites occupations que l'on a pu obtenir pour elles en ville ou dans les environs étaient loin de leur rapporter assez pour subvenir à leur entretien et à celui de leurs enfants malheureux. C'est pitié que d'envoyer de telles personnes en ce pays, car, jusqu'à un certain point, il faut qu'elles soient supportées par ceux qui les reçoivent. Il est toutefois à espérer que la représentation de ces inconvéniens à l'autorité compétente aura l'effet d'empêcher à l'avenir le renouvellement de semblables faits.

Les Allemands arrivés cette année ont été envoyés à Renfrew rejoindre un parti d'émigrants de cette nation qui s'est établi l'an dernier en cet endroit. Ils sont bien estimés dans ce voisinage, et sont les colons qu'il faut à un nouveau pays. Ils sont laborieux, durs au travail et économes par habitude, et lorsque, avec le temps ils auront appris un peu la langue anglaise, il y a toute probabilité qu'ils s'élèveront au-dessus de leur position actuelle et deviendront des franc-tenanciers. Les Prussiens envoyés durant cette saison dans la même localité, n'ont pas, je regrette de le dire, aussi bien réussi que les Allemands, et la cause en est due, à ce qu'il paraît, à leur incapacité de faire les travaux. Il est pénible qu'un pareil nombre de personnes âgées et de pauvres familles aient été envoyées dans cette partie du pays où, plus que partout ailleurs, il faut que la jeunesse et la vigueur prédominent. D'après des informations récemment reçues, leur condition actuelle n'est rien moins que satisfaisante, et que dans quelques cas, ils ont eu et ont encore recours à la charité des habitants du voisinage. Une telle classe de personnes aussi dénuée de moyens n'aurait jamais dû être induite à quitter son pays natal.

Durant la saison de 1856, le nombre venu d'Angleterre excède celui des autres pays. Ils viennent de divers points de l'Angleterre. Des cités, des villes et de divers endroits ruraux, le nombre collectif s'élève à 564 hommes de divers états et métiers. Le journalier sorti des cantons ruraux connaît le système de culture de l'ancien monde, et après avoir acquis une semblable expérience à l'égard de ce pays, il sera très capable et trouvera à employer son savoir avec autant d'avantage pour lui que pour la section du pays dans laquelle il pourra devenir colon. Parmi les artisans, il s'en trouvait quelques-uns de très capables, et à quelques exceptions près, ils ont eu peu de peine à trouver de l'emploi. Il est évident que ces ouvriers de cette classe surtout sont partis d'Angleterre avec l'intention de s'établir, une fois en ce pays, dans quelque ville populeuse, car

c'est avec une extrême difficulté que l'on a pu leur faire abandonner cette idée erronée. A mon avis, un nouvel arrivant, ouvrier par état—et si son métier est un de ceux nécessaires dans les campagnes—ferait infiniment mieux d'aller s'établir de suite dans telle localité qui promet pour l'avenir. Cela devrait être recommandé aux émigrants, qui devraient plutôt suivre cet avis que de rester dans aucune cité ou ville, quand même ils pourraient y trouver temporairement de l'emploi, car, d'après ma manière d'envisager la chose, il vaut mieux songer à l'avenir qu'au présent. Ce renseignement devrait être répandu parmi toutes les classes qui se proposent d'immigrer au Canada, ce qui les mettrait en mesure de se préparer à venir habiter une partie éloignée ou peu peuplée du pays, et leur éviterait tout désappointement en arrivant ici quand on leur recommande de procéder plus loin. Sauf quelques rares exceptions, ce conseil devrait être donné à tout individu qui a l'intention de s'établir permanemment en ce pays, et s'il était suivi invariablement, il en résulterait de grands avantages. L'expérience du passé me convainc que c'est là la seule conduite prudente que l'émigrant devrait adopter à son arrivée en cette province; et l'unique raison qui me porte à vous entretenir aussi au long sur ce sujet, c'est que j'ai l'espoir que ce conseil viendra à la connaissance de ceux auxquels il pourra profiter. Je dois ajouter que la seule classe de personnes qui, durant cette saison, se sont montrées mécontentes, sont celles qui n'ont pas voulu suivre l'avis dont je viens de parler, et qui, à tout risque, voulaient rester en ville. Je crois devoir profiter de cette occasion pour dire qu'une couple d'aubergistes (des émigrants) ont très inconsidérément encouragé ces émigrants à rester en ville, sur la promesse qu'ils leur obtiendraient de l'emploi, ou autres promesses qui ne devaient pas se réaliser, et comme de raison, leur but en agissant ainsi, était de travailler pour eux aux dépens de ces pauvres victimes. Il est en conséquence nécessaire que l'acte du parlement (passé dans la dernière session) s'applique à cette cité de même qu'à la ville de Renfrew, afin de pouvoir empêcher à l'avenir de pareils maux. Un nombre d'émigrants anglais de cette saison sont venus avec des moyens et l'intention d'acheter des terres dans un but de colonisation. Dès leur arrivée ici, ils ont obtenu de ce bureau tous les renseignements qu'il était en mon pouvoir de leur donner à l'égard des terres qu'ils pouvaient acquérir dans cette section de la province. Quelques-uns d'eux voulaient acheter des fermes près de la cité; d'autres en voulaient aussi acheter dans des endroits plus éloignés, et d'autres semblaient pencher pour les terres incultes du gouvernement dans les nouveaux établissements. Le résultat a été qu'une grande quantité de terres, améliorées et incultes, a été achetée de particuliers par les émigrants de cette saison et que de grandes ventes de terres du gouvernement ont été faites à cette même classe de personnes en différents endroits du Haut-Outaouais, principalement dans les comtés de Renfrew, de Pontiac et des Outaouais. Dans le premier de ces comtés, le township de Brudenel a été principalement pris par cette classe de colons durant la présente année, et il est satisfaisant de pouvoir dire, d'après les renseignements obtenus à ce sujet, qu'ils sont tous très contents de la qualité du sol, du climat, etc., et dans peu de temps ce township promet de devenir un des plus beaux de ce comté. Dans ce moment un émigrant de cette saison termine les arrangements nécessaires pour ériger un moulin à scie au milieu de ce township. Ce sera un grand avantage pour cette partie du pays, qui aura aussi l'effet d'attirer de nouveaux colons. Il est très satisfaisant de voir que la grande majorité des émigrants qui ont acheté des terres sur l'Outaouais s'accordent à dire que le sol répond à leurs espérances, et en aucun cas l'on a vu exprimer de mécontentement à cet égard; d'où il faut conclure que cette section de la province offre tous les avantages possibles à cette classe de personnes qui désirent s'établir sur des terres, et donne un démenti à cette erreur populaire, c'est à dire que les prairies ou les vieilles terres seules conviennent au nouveau colon.

Chez les émigrants anglais arrivés cette saison, tout dénotait qu'ils appartenaient à une classe respectable, intelligente, et ils se montrèrent disposés à se mettre sérieusement à l'œuvre pour accomplir l'objet qu'ils avaient en vue en s'éloignant des bords de l'autre côté de l'Atlantique, et s'ils continuent à déployer la même énergie, le jour n'est pas éloigné où ils seront dans une condition de bonheur et de prospérité.

Ce qui faisait plaisir à remarquer parmi les arrivages de cette saison, c'était le grand nombre de femmes et de jeunes familles qui venaient rejoindre leurs chefs venus ici l'an dernier; c'est là un indice certain que ces derniers avaient pu se faire un chez soi pour les recevoir, et cela s'étant accompli en si peu de temps, il faut en conclure que l'émigrant qui s'est dirigé sur les bords de l'Outaouais ne saurait regretter de s'être établi en cette section de la province.

L'immigration de cette année a été entièrement exempte de maladies contagieuses, et bien que nos hôpitaux aient eu plus de cas de maladies à soigner qu'en 1857, ils n'ont cependant recelé que des malades affligés de simples indispositions, et grâce aux soins efficaces qui sont donnés dans ces excellentes institutions, en peu de temps ils ont pu être rappelés à la santé. Il est satisfaisant de pouvoir dire aussi que durant cette période il n'y a eu aucun cas de mortalité parmi les malades adultes.

Sauf les quelques exceptions désignées, les résultats de l'immigration en cette section de la province doivent être considérées comme éminemment avantageux, et comme devant avoir l'effet d'amener plus tard un plus grand nombre d'émigrants. Les effets avantageux résultant de l'augmentation du nombre de colons en ce district sont universellement reconnus, et les classes de personnes très respectables qui ont passé par cette cité en différents temps de la saison ont eu l'effet de faire reconnaître par nos habitants l'importance de l'immigration comme premier moyen pour développer et améliorer les ressources du pays. Il n'est donc que naturel de supposer qu'ils verront avec plaisir toutes mesures qui peuvent être adoptées pour favoriser cette immigration, et un pareil concours de circonstances, fait que j'aurai le plaisir de pouvoir promettre des avantages satisfaisants à l'émigrant de 1859. L'agriculteur est devenu parfaitement au fait des avantages que l'introduction de la main-d'œuvre, à un prix modéré, lui a apportés; car par elle seule il a pu faire et accomplir des travaux sur une grande échelle; et maintenant que les effets de cette politique commencent à être assez généralement compris de cette classe, elle base ses calculs sur une plus grande immigration, d'où il s'en suit que l'année prochaine ce district pourra donner de l'emploi à un grand nombre d'ouvriers agricoles; mais je dois faire remarquer encore une fois qu'il faut que cette classe particulière d'individus soit des ouvriers agricoles de fait aussi bien que de nom, et qu'ils seront occupés à des travaux plus durs peut-être que ceux auxquels ils sont accoutumés. Cette classe d'hommes est en demande dans la vallée des Outaouais, dont un grand nombre pourra être avantageusement disséminé sur divers points de ce territoire dont une vaste étendue est déjà établie et qui va tous les jours augmentant. Des hommes de cette classe ayant de la famille devraient s'arranger de manière à se faire aider de leurs femmes et de leurs enfants, car pendant les premières années, les gages d'un journalier suffisent à peine pour faire face aux dépenses d'une grande et pauvre famille. Pour des journaliers ainsi situés, il leur faut agir avec beaucoup d'économie, surtout s'ils n'ont quelques petits moyens de subvenir à leur famille, c'est à dire jusqu'à ce que l'expérience et la persévérance leur ait permis d'améliorer leur sort et de se donner un chez soi—chose qui s'accomplit fréquemment et dans un espace de temps surprenant par sa brièveté.

Quant aux artisans, les remarques déjà faites à leur sujet dans ce rapport devraient être bien pesées par ceux qui pourront s'aventurer de venir en ce pays durant la saison prochaine. Plusieurs circonstances, et surtout le fait qu'un grand



nombre d'ouvriers ont immigré en Canada pendant les quelques années passées, font que l'on ne saurait offrir de grands encouragements à ceux qui ne peuvent trouver de l'emploi que dans les villes ; mais s'ils se sentent disposés à s'établir dans les campagnes, il y a accès pour eux sur divers points des Outaouais, où, en peu d'années, ils pourront se créer une indépendance. Cette classe d'émigrants devra savoir que son plein succès dépendra entièrement de son activité. Beaucoup de petites villes et villages naissants seraient bien aise de les employer, et avec de l'énergie et de l'esprit d'entreprise, ils deviendront en mesure de s'établir eux-mêmes. Il va sans dire qu'il serait très avantageux que tous les artisans qui pourront venir en 1859, aient quelque argent à leur disposition ; ils seraient ainsi en mesure de consacrer leur temps à s'établir dans la localité qui pourra leur paraître la plus avantageuse. Pour ce qui est de l'autre classe d'émigrants qui a les moyens et cherche à s'établir en ce pays, les renseignements qui précèdent touchant les progrès de ces personnes durant cette saison, peuvent s'appliquer au futur, et tout ce que j'ai à dire en terminant est que cette partie du Canada peut satisfaire tous ceux qui veulent acquérir des terres de très bonne qualité, et à des prix en rapport avec les moyens des différents acquéreurs, et selon la localité où elles se trouvent et leur désignation. A toutes ces personnes je puis recommander en toute confiance la vallée des Outaouais, bien certain qu'elles pourraient s'y établir d'une manière avantageuse pour leurs intérêts futurs. Par tous les moyens possibles l'on devrait faire disparaître cette impression erronée qu'il est préférable d'avoir des terres près de cette cité. Cette section de la province diffère des autres sous ce rapport, car, sur l'Outaouais, plus une ferme en est éloignée plus son propriétaire trouve facilement à disposer de ses produits ; et cela est dû, comme vous le savez sans doute, à notre commerce de bois dans ces localités éloignées.

Il est presque inutile de dire que des commis, des gardes-magasins et des hommes de lettres sans moyens feraient mieux de ne pas s'aventurer vers cette section de la province, attendu qu'ils ne sauraient y trouver de l'emploi.

Le tout respectueusement soumis.

FRANCIS CLEMOV,  
Agent.

Ottawa, 7 décembre 1858.

A. C. Buchanan, écuyer,

Principal agent de sa majesté pour l'immigration.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint mon rapport annuel sur l'immigration Norvégienne jusqu'à cette date.

Le nombre total des personnes arrivées cette année est de 2656. La somme d'argent apportée par elles à ce port, principalement en lettres de change, en espèces et en change s'élève à \$57,104 ; mais il a été impossible de faire une estimation de la somme qu'elles ont pu apporter en or. La durée moyenne de la traversée depuis la Norvège a été de 50½ jours.

Le tableau suivant indique, d'après les rapports officiels, le nombre d'émigrants arrivés chaque année de 1850 à 1858, et aussi l'estimation de la somme d'argent qu'ils ont apportée en lettre de change et en espèces Norvégiennes, sans parler de la somme en or qu'ils ont pu apporter.

| Année. | Nombre arrivé. |
|--------|----------------|
| 1850   | 250            |
| 1851   | 225            |
| 1852   | 2,317          |
| 1853   | 5,056          |
| 1854   | 5,663          |
| 1855   | 1,290          |
| 1856   | 2,820          |
| 1857   | 6,416          |
| 1858   | 2,656          |

Nombre total en 8 ans.....26,604 personnes.

N. B.—Les sommes d'argent apportées en lettres de change et en espèces Norvégiennes sont évaluées à \$82.56 pour chaque personne, ou à \$873,730.

Il me fait peine d'avoir à dire que le nombre ci-dessus donné n'a fait que passer par ce pays, à l'exception de quelques 300 personnes établies dans le Haut et le Bas-Canada, y compris 126 dans les townships de l'Est. Il sera donné plus loin des détails sur ce sujet. Les 174 autres, qui sont presque tous ouvriers et journaliers, avec quelques commerçants, se sont dispersés dans le pays.

Depuis que je connais cette province, j'ai toujours eu la conviction que si cette immigration du nord avait été induite à s'établir en Canada, non seulement elle s'en serait bien trouvée, mais le pays aussi en aurait grandement profité.

Je suis d'avis, toutefois, que cet important sujet a été représenté au gouvernement sous un faux jour, car tous nous reconnaissons que notre prospérité et notre grandeur future comme nouveau pays dépendent, dans une grande mesure, de l'augmentation de la classe d'émigrants adonnés à l'agriculture. L'expérience des quelques dernières années a démontré que la population du pays compte un plus grand nombre d'ouvriers et de commerçants que d'agriculteurs. Selon moi, cette anomalie est une des causes de la crise financière que la province vient d'éprouver. Le pays a pourtant des millions d'acres de terres incultes propres à la culture et sur une partie desquels ces Norvégiens auraient été bien fiers de s'établir, si on leur eût fait connaître les avantages qu'offre cette contrée, avantages dont dans bien des cas ils pouvaient juger.

Etant natif de Norvège et connaissant le caractère et les habitudes des habitants de ce pays, je vais en conséquence essayer de traiter d'une manière plus ample la question de l'immigration norvégienne.

Comme peuple, je ne connais pas d'autres émigrants européens qui soient plus naturellement propres au caractère et au climat de cette province qu'il ne l'est.

Je tiens de source certaine que quand ils ont commencé à venir à ce port, beaucoup d'entre eux se seraient établis en ce pays si l'on eut pour cela fait quelques efforts par l'intermédiaire de quelque personne connaissant ce pays et la langue norvégienne; mais ne voyant personne à qui ils pouvaient s'adresser pour avoir des renseignements sur le pays, ils ont été obligés de gagner les états de l'Ouest où ils savaient être conseillés par quelques uns de leur origine dans l'achat de terres, et dans leur établissement sur une terre étrangère.

Les descriptions que j'ai faites durant l'hiver de 1850 aux propriétaires de vaisseaux norvégiens sur les facilités qu'offrent le port, etc., pour débarquer leurs passagers à Québec, ont eu de bons résultats la première année, et depuis, presque tous ces vaisseaux se sont dirigés vers le port de cette ville. Ce qui le leur fait trouver préférable à celui de New-York, c'est la facilité avec laquelle ils trouvent un chargement de retour, et aussi celle que leur offre le St. Laurent pour expédier les passagers vers l'Ouest.

Comme je l'ai déjà fait remarquer, le Canada n'ayant de représentant ni en Norvège ni ici pour recevoir ces émigrants et les engager dans leur langue à s'établir en cette province, la nécessité plus qu'aucune autre cause les a obligés à gagner les états de l'Ouest. Et là où il y avait des agents de placés pour induire les émigrants à se diriger vers l'Ouest, ils se sont naturellement adressés à eux pour être renseignés, et comme il n'allait pas de leur avantage de leur recommander de s'établir en Canada, il va sans dire qu'on les a conseillé d'aller aux Etats-Unis.

Il sera par conséquent difficile aujourd'hui de les engager à s'établir en ce pays, car le transport de ces émigrants est reconnu comme une spéculation très profitable. A l'heure qu'il est, tout est mis en jeu, tant en Norvège qu'à l'arrivée de ces émigrants ici, pour les préjuger contre le Canada, et comme les Norvégiens sont bien vus par les Américains, ces derniers travaillent constamment et de diverses manières à faire connaître les contrées de l'ouest,—si bien qu'en Norvège c'est le sujet de la conversation de chaque jour—par la voie des journaux et par des agents constamment employés à cette fin, tandis que les renseignements que les habitants de ce pays peuvent avoir sur le Canada sont très limités. Ce qu'ils savent à l'égard de cette province ils le tiennent de particuliers, et l'on ne saurait par conséquent espérer qu'elle sera connue sans qu'il en coûte plus ou moins de dépense, et surtout si le gouvernement ne se montre pas intéressé à le faire. En réalité une personne au fait de l'émigration norvégienne et connaissant la position de ce pays, aurait toute raison de supposer que le gouvernement ne désire pas que les Norvégiens viennent s'établir en Canada.

Mais il n'en est pas ainsi à l'égard des Allemands, car le gouvernement a cinq ou six agents de cette origine en différents lieux de la province, et comme l'immigration allemande débarquée à ce port était la moins nombreuse durant cette période, et que jusqu'ici il n'y a pas eu d'agent norvégien, la conséquence a été que ceux qui avaient intérêt à s'opposer à l'établissement des Norvégiens en ce pays ont pu avec bien plus d'avantage les engager à se diriger vers l'ouest.

Je sais cependant que des personnes vont dire que la raison pour laquelle ces émigrants ne se sont pas établis en Canada, vient de ce qu'ils sont grandement imbus des principes républicains, et aussi du désir de rejoindre leurs amis et relations établis dans l'ouest.

A cela je dois répondre que ni l'une ni l'autre de ces raisons sont la cause véritable pour laquelle ils ont tous gagné les Etats, et qu'elle ne peut venir que de ceux qui ont intérêt à les envoyer dans l'Ouest ou à les transporter dans cette direction.

Cela est évident, car dès qu'en leur langue on a pu intéresser ces émigrants en faveur du Canada, ils ont commencé à s'y établir, et cela pendant qu'on travaillait le plus à les en empêcher.

Comme peuple, les Norvégiens ont toujours témoigné beaucoup de respect pour la Grande-Bretagne, car plusieurs de ses lois et institutions ont été introduites en Norvège.

Je suis persuadé que s'ils adoptaient ce pays comme leur, ils adopteraient aussi promptement les coutumes et les manières de ses habitants.

Quant à la cause réelle de leur immigration, elle vient de ce que les avantages qu'ils ont de s'établir avec aisance dans leur pays sont très limités. Pour ce qui est de rejoindre leurs amis et relations, je dois dire qu'ils en laissent un bien plus grand nombre derrière eux, et que le seul objet qu'ils ont en vue, en quittant la Norvège, est d'améliorer leur condition; et si on leur avait offert quelques avantages, ou si même on les eût renseignés à l'égard de cette province, j'ai tout lieu de croire qu'au moins 7000 personnes sur leur nombre collectif seraient aujourd'hui occupés, et emploieraient l'argent qu'elles ont apporté à défricher les forêts et à cultiver le sol productif du Canada. Ce nombre, qui forme environ un

quatrième de cette immigration, n'avait, j'en suis sûr, aucune destination en vue. Il ne cherchait qu'un chez soi confortable.

Si on les eût informés que leur industrie pouvait leur rapporter autant ici que dans l'Ouest—et à cet égard je n'ai aucun doute—il n'est pas raisonnable de supposer qu'ils auraient fait les frais d'aller dans les états de l'Ouest, où le climat est bien moins qu'ici favorable à leur constitution.

Lorsque cette année je commençai à remplir les devoirs dont je suis chargé par le gouvernement, je rencontraï beaucoup d'opposition. J'eus à lutter contre une grande influence qui s'opposait à ce que les émigrants norvégiens, qui n'avaient pas de destination arrêtée, s'établissent en Canada, et les pouvoirs limités que le gouvernement m'avait donnés pour agir en pareil cas, et que je considérais appropriés à ce but, ont beaucoup entravé les résultats avantageux qu'autrement l'on aurait pu obtenir.

J'avais auparavant visité les townships de l'Est, et les quelques familles norvégiennes qui y sont établies, accompagné de M. Tamb, agent, l'année dernière, de la compagnie des terres de l'Amérique Britannique, et j'ai appris que ces familles comptaient d'abord 90 personnes, dont 30 étaient parties le printemps dernier pour les états de l'Ouest. Sur de plus amples informations, j'ai su que leur départ avait été influencé par des personnes de l'ouest. Je suis tout de même heureux de pouvoir dire que quelques-unes d'entre elles sont revenues dans ces townships, bien convaincues que leur industrie leur rapporte autant en ce pays que dans les Etats.

Elles ont aussi admis le fait que le climat de cette province leur est de beaucoup plus favorable que celui des états de l'Ouest. Aujourd'hui elles sont toutes établies sur des terres qu'elles ont achetées là, et réussissent très bien dans leur position. Parmi ces émigrants qui n'ont pas quitté leurs terres, il s'en trouve qui annoncent devoir vivre dans un état prospère très prochainement, et cela malgré les désavantages qu'ils ont dû rencontrer au début, car tous manquaient de moyens.

Grâces à l'aide de M. Tamb, ils ont obtenu de l'ouvrage par intervalles, et c'est ce qui a pu non seulement les faire vivre durant le premier hiver, mais qui a pu leur permettre de défricher assez de terre pour que l'automne dernier ils aient fait une récolte suffisante pour l'hiver prochain. J'ai aussi appris que quelques uns d'entre eux avaient pu, par leur industrie, faire même des paiements sur leurs terres.

Malgré toutes les difficultés que je pourrais rencontrer, ces faits m'engagèrent à choisir les townships de l'Est comme le lieu vers lequel je pourrais diriger l'attention des émigrants, et cela malgré la conviction que j'avais que des personnes intéressées à les envoyer à l'ouest travaillaient en sous main pour les empêcher de s'établir en Canada.

J'ai conclu que s'il y avait possibilité, le meilleur moyen à prendre serait de n'avoir cette année que quelques familles de chaque district de la Norvège, et de les établir de manière à ce quelles soient contentes de leur nouvelle patrie, et que de cette façon, je pourrais à l'avenir repousser toute fausse représentation qui pourrait être faite contre le Canada.

Je suis heureux de pouvoir le dire, ce moyen a pu être mis à exécution avec succès, et bien que ces familles n'aient que peu de moyens, elles peuvent cependant subvenir à leur soutien. D'un autre côté, le nombre de familles norvégiennes aujourd'hui établies dans les townships (25 familles) et qui comptent 126 personnes, ont toutes acheté des terres de la compagnie de l'Amérique Britannique, lesquelles s'élèvent au-dessus de 3000 acres, et au prix de \$3 l'acre. Bien qu'à mon avis ce prix ne soit pas exorbitant, vu que toutes ces terres sont avantageusement situées, ceux qui mieux que moi connaissent le prix général des terres, ne sont pas de la même opinion, les émigrants surtout, car ils sont au fait de ceux auxquels le gouvernement des états de l'Ouest offre les siennes.

C'est un moyen de moins pour les engager à s'établir dans ces townships, mais auquel le gouvernement pourrait remédier en mettant à part une étendue de terre qui pourrait être offerte aux émigrants Norvégiens à des conditions aussi avantageuses que dans les états de l'Ouest.

A leur arrivée ici, je me suis enquis auprès d'eux de la cause de la diminution de l'immigration de la Norvège, et j'ai appris qu'elle était due à la grande crise financière de l'hiver dernier, qui avait empêché bien des gens de se défaire de leurs propriétés. Il est donc à supposer que s'il en eut été autrement, le nombre arrivé cette année aurait été plus grand que celui de l'an dernier.

D'après tous les rapports, un grand nombre se prépare à émigrer en Amérique l'année prochaine.

Je m'informai aussi du pamphlet sur le Canada, qui fut traduit et imprimé en norvégien, et envoyé il y a deux ans en Norvège par le gouvernement ; mais je n'ai pu en trouver un seul qui eut vu ou entendu parler de ce pamphlet en Norvège.

Ces émigrants m'ont aussi dit qu'ils avaient plusieurs raisons de ne pas s'établir en Canada, mais elles étaient toutes sans fondement. Pendant la saison j'ai pu me mettre en communication avec les capitaines de vaisseaux et les informer autant que possible des avantages que les émigrants trouveraient en s'adressant au département de l'immigration pour les renseignements dont ils peuvent avoir besoin,—soit à l'égard de ce pays ou autrement. Je leur parlai aussi du caractère général du pays, et plusieurs d'entre eux ont admis que les Norvégiens pouvaient s'établir en Canada. Ils m'ont fait part en même temps qu'à moins de les renseigner sur la Province avant leur départ de Norvège, il sera difficile de les convaincre, une fois ici, de l'avantage qu'ils trouveraient en s'établissant en Canada, attendu que sous bien des rapports les qualités de ce pays ont été fausement représentées en Norvège.

A la fin de la saison, je suis allé voir les Norvégiens établis dans les townships de l'Est, où je suis demeuré pendant huit ou dix jours dans le but de connaître le pays et la condition du nouvel établissement.

Pendant mon séjour dans ces townships, je convoquai une assemblée des Norvégiens, (à laquelle environ 40 personnes assistèrent) afin de m'assurer plus amplement de chacun à l'égard de leurs projets pour l'avenir ; et j'ai eu la satisfaction de pouvoir remarquer qu'ils paraissaient tous contents de la position dans laquelle ils se trouvaient, et le désir qu'ils ont manifesté généralement est de pouvoir adopter quelque moyen par lequel ils pourraient faire venir parmi eux d'autres compatriotes.

Je ne saurais parler trop favorablement de l'extérieur de ces personnes et de la satisfaction qu'elles ont manifesté à l'égard du pays, surtout par rapport à la ressemblance de son climat avec celui sous lequel elles sont nées.

Elles m'ont toutefois donné à entendre qu'il pourrait se présenter des circonstances où elles croiraient de leur avantage de quitter le township. Et comme il n'y a rien que ne fassent ceux qui ont intérêt à les empêcher de s'établir en Canada pour les engager à en partir, il serait très difficile, si leur départ avait lieu, de former en cette province un autre point de ralliement pour les Norvégiens, car cet établissement se compose de familles venant de différents points de la Norvège.

La prospérité de cet établissement va grandement dépendre de ses succès futurs, car c'est par eux que l'on pourra diriger le courant de l'immigration norvégienne en ce pays. Il serait en conséquence à désirer qu'il vous plût de porter ce sujet à l'attention du gouvernement.

L'expérience acquise a clairement démontré qu'il fallait prendre des mesures plus efficaces pour faire connaître le Canada en Norvège, c'est à dire de nommer

---

une personne respectable très bien renseignée sur les ressources de cette province, parlant la langue norvégienne, ayant à cœur les intérêts du pays et possédant la confiance du gouvernement. Avec un tel agent, les émigrants norvégiens n'auraient plus lieu de craindre les dangers ou la déception.

Je suis convaincu que dès qu'ils sauront que dans leur pays et à leur arrivée ici, ils peuvent obtenir des renseignements d'une telle personne et dans leur propre langue, ils écouteront tout ce qu'on pourra leur dire à l'avantage de ce pays.

J'ai été informé que de grands efforts seront faits en Norvège durant cet hiver pour dissuader les émigrants de venir en Canada, par des agents des Etats de l'Ouest et autres qui sont intéressés à les transporter à l'Ouest.

Le système des billets de passage pour toute la route introduit en Norvège par la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, contribuera aussi grandement, s'il est adopté, à empêcher les émigrants Norvégiens à s'établir en Canada.

Je suis d'avis qu'en cela cette compagnie agit inconsidérément, malgré qu'en un sens il soit juste et avantageux qu'elle s'assure d'une partie des passages de complet parcours; mais d'un autre côté, si l'on pouvait engager ce peuple à s'établir en ce pays, non seulement la province en retirerait de grands avantages, mais par leur industrie ces émigrants rapporteraient à cette compagnie une somme annuelle égale à celle qu'elle recevra une fois pour toute de la vente de billets de complet parcours.

Je suis aussi d'opinion que ce serait produire un bon effet que d'annoncer dans les journaux de la Norvège les terres à vendre de la couronne, même aux conditions qu'elles se vendent aujourd'hui, attendu que cela induirait les gens à prendre des informations à l'égard du Canada.

Je ne dois pas omettre non plus de mentionner qu'il serait nécessaire de réserver pour eux, dans quelque endroit du Haut-Canada, une étendue de terre dont le gouvernement pourrait disposer à des conditions qu'il jugerait convenables, sans quoi il sera très difficile de les engager à s'établir ici.

Le tout respectueusement soumis à votre considération favorable.

J'ai l'honneur d'être,  
Avec respect,

(Signé,) CHRISTOPHER O. CLOSTER.

Québec, 27 décembre 1858.

---

# RAPPORT

SUR

## L'IMMIGRATION.

---

CHAMBRE DU COMITE GENERAL,

Samedi, 30 avril 1859.

Le comité spécial nommé pour prendre en considération le rapport annuel de l'agent de l'immigration à Québec, pour l'année 1858, et le rapport supplémentaire de son adjoint allemand employé à Québec, et aussi pour s'enquérir de la cause de la diminution constante de l'immigration Européenne en cette province pendant ces dernières années, prend la liberté de faire rapport,

Que l'époque avancée de la session où le comité a été nommé par votre honorable chambre (le 18 avril), et les autres devoirs législatifs que les membres du comité avaient à remplir, l'ont empêché de s'occuper comme il convenait des travaux particuliers ou généraux dont il était chargé. Pour la même raison il a été privé de l'avantage de faire venir des témoins habitant à une distance éloignée, et sans lesquels il était impossible de donner à son rapport cette perfection que mérite le sujet important dont il avait à s'occuper et qu'il était très anxieux de lui donner.

Certains témoins domiciliés à Toronto furent d'abord interrogés touchant le mode, en ce qui concerne le Haut-Canada, de renseigner les émigrants qui arrivent par le pont suspendu ou par la route du St. Laurent.

Sur ce point, le comité ne peut qu'attirer l'attention sur le fait que pendant les trois dernières années ces arrivages par le pont suspendu ont de plus en plus excédé le nombre de ceux qui arrivent à Québec.

Le fait qu'une route indirecte et peu sûre sous beaucoup de rapports est prise de préférence à une route naturelle, directe et sûre, s'explique en partie par la grande activité que déploient les agents américains dans les ports d'Europe, activité qui l'emporte sur celle des agents employés par les armateurs canadiens.

Mais cette explication se complète par cet autre fait que l'état de New-York, par ses commissaires de l'immigration, et le gouvernement fédéral par ses agents

consulaires à l'étranger, se sont occupés de l'immigration comme d'un de leurs premiers intérêts nationaux.

La mission en 1856-57 de M. Murray, agent des commissaires de New-York, dans les principaux pays de l'ancien monde d'où vient l'immigration, et la circulaire du secrétaire d'état, M. Marcy, recommandant le sujet aux consuls des Etats-Unis à l'étranger, sont des preuves concluantes de ces allégations, et elles expliquent amplement la grande diminution dans les arrivages à Québec comparés avec ceux de New-York.

Votre comité n'est pas prêt à faire de suggestions sur la manière d'obvier à cet état de choses, car les témoignages qu'il aurait pu obtenir durant sa courte existence ne suffiraient pas pour les justifier; mais il doit exprimer l'espoir qu'à la prochaine session du parlement, il sera nommé un comité qui aura le temps de poursuivre cette enquête qu'il n'a fait que commencer, et d'aviser aux moyens de favoriser le retour de l'immigration en cette province par la voie du St. Laurent.

De l'avis de votre comité, une carte du Canada, indiquant les parties de son territoire qui sont établies ainsi que celles qui ne le sont qu'en partie ou pas du tout, devrait être faite de suite sous la surveillance du département qu'il appartient, et tous les moyens possibles devraient ensuite être adoptés pour qu'elle soit répandue dans les Iles Britanniques, en Allemagne et dans les pays du nord de l'Europe.

Le tout respectueusement soumis,

THOMAS D'ARCY MCGEE,  
Président.

CHAMBRE DU COMITÉ GÉNÉRAL,  
Mercredi, 20 avril 1859.

Réunion du comité spécial nommé pour prendre en considération le rapport annuel de l'agent de l'immigration à Québec pour l'année 1858, et le rapport supplémentaire de son adjoint allemand employé à Québec, et aussi pour s'enquérir de la cause de la diminution constante de l'immigration européenne en cette province pendant ces dernières années.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. MCGEE, Président.  
M. HOGAN,  
M. HEATH, et  
M. ALLEYN.

Après délibération, il est *Ordonné*, Qu'Anthony Bewden Hawke, écuyer, agent de l'immigration à Toronto; William Hutton, secrétaire du bureau d'agriculture, et Andrew Russell, sous-commissaire des terres de la couronne, soient assignés à comparaître et à rendre témoignage devant le comité, samedi, le 23 du courant, à 9 heures, A. M.

Il est aussi *Ordonné*, Que Henry Youle Hind et Simon James Dawson, ingénieurs civils, soient assignés à comparaître et à rendre témoignage devant le comité, mercredi, le 27 du courant.



CHAMBRE DU COMITÉ GÉNÉRAL,  
Samedi, 23 avril 1859.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. HEATH, et  
M. HOGAN.

*Andrew Russell*, sous-commissaire des terres de la couronne, comparait en conformité de l'assignation. Il dit qu'il ne peut commodément s'absenter de son bureau, et demande à être exempté d'assister au comité. Ce sera avec plaisir, cependant, qu'il répondra par écrit à toutes les questions que le comité pourra lui faire. Il se retire ensuite.

*Anthony Bewden Hawke*, agent de l'immigration, Toronto, et *William Hutton* secrétaire du bureau d'agriculture, sont aussi présents jusqu'à dix heures et quart, temps où ils se retirent, le comité n'ayant pas de quorum.

CHAMBRE DU COMITÉ GÉNÉRAL,  
Mercredi, 27 avril 1859.

MEMBRES PRESENTS :

M. MCGEE, président,  
M. HEATH,  
M. HOGAN, et  
M. BUREAU.

*Simon James Dawson*, et *Henry Youle Hind*, ingénieurs civils, comparaissent devant le comité, conformément à l'assignation, et après délibération, il est résolu, que le président rédige quelques questions, qu'il fera remettre à M. Dawson pour qu'il y réponde, et que M. Hogan fasse de même à l'égard de M. Hind, afin d'expédier les affaires qui sont devant le comité.

Ordonné, qu'*Anthony Bewden Hawke* soit assigné à comparaître devant le comité, demain, à neuf heures, A. M.

CHAMBRE DU COMITE GENERAL,  
Jeudi, 28 avril 1859.

MEMBRES PRESENTS :

M. MCGEE, président,  
M. HOGAN,  
M. HEATH, et  
M. BUREAU.

*Anthony Bewden Hawke* est présent, et il est interrogé comme suit :

(Par M. McGee.)

Ques. 1. Etes-vous le principal agent de l'immigration pour le Haut-Canada ?

—Rép. Oui. J'ai été nommé à cet emploi par Sir John Colborne en 1832.

*Ques. 2.* Quels sont vos rapports avec le principal agent de l'immigration à Québec?—*Rép.* Lors de l'union, il fut convenu entre M. Buchanan et moi, vu que son agence avait été établie la première et pour assurer la coopération, que je lui enverrais mes rapports annuels.

*Ques. 3.* Recevez-vous chaque année des instructions de quelque département de l'état, relativement aux devoirs de votre emploi?—*Rép.* Non; pas tous les ans. Les devoirs de mon emploi ont plutôt été établis par l'usage qu'autrement. Je me suis, toutefois, fréquemment mis en rapport avec le bureau d'agriculture, auquel j'ai aidé à répandre ses publications destinées à renseigner les émigrants. Je lui fais aussi rapport de temps en temps. Je considère ce bureau comme le chef de mon département.

*Ques. 4.* Quels sont les devoirs que vous avez à remplir?—*Rép.* Donner des renseignements sur les routes, les distances et sur les dépenses d'une classe de passagers, et nourrir l'indigent et lui donner un passage gratuit.

*Ques. 5.* Faites-vous une distinction entre les étrangers et les sujets de Sa Majesté?—*Rép.* Non; tous paient la capitation et tous ont également droit d'être secourus.

*Ques. 6.* De quelle source tirez-vous les fonds nécessaires à cette fin?—*Rép.* Par des warrants émis tous les mois sur l'ordre de l'auditeur général, en faveur d'A. C. Buchanan, lesquels sont payés par le caissier de la Banque du Haut-Canada, en vertu d'une procuration qu'il tient de M. Buchanan.

*Ques. 7.* Les bons officiels au moyen desquels l'argent est payé indiquent-ils le service, le nom de la personne employée, etc?—*Rép.* Oui; ils donnent tous ces détails, et ils doivent s'accorder avec mes pièces justificatives quant à la dépense.

*Ques. 8.* Où sont placées les sous-agences dans le Haut-Canada?—*Rép.* A Kingston, où M. McPherson, du département des terres de la couronne, agit comme agent; à Hamilton, où M. Dixon est agent; il y a aussi à Hamilton un agent allemand et un interprète allemand à Toronto.

*Ques. 9.* Considérez-vous l'agence d'Ottawa comme étant sous votre contrôle?—*Rép.* Non; elle me paraît avoir été établie par le bureau d'agriculture. Je suis parfois en correspondance avec cette agence, mais là se bornent nos rapports. Je crois que cette agence est sous le contrôle de M. Buchanan à Québec.

*Ques. 10.* Quand est-ce que ces agents Allemands ont été nommés?—*Rép.* En 1851, je crois, il en a été nommé un à Québec, et un autre à Montréal deux ou trois ans après. C'est en 1853 que M. Freehauf fut nommé Hamilton, époque où il conduisit un parti de colons Allemands dans le voisinage de Berlin. Depuis ce temps il a été stationné à Hamilton, principalement pour renseigner les émigrants Allemands qui viennent de New-York par le pont suspendu.

*Ques. 11.* Pour les trois dernières années, quelle est la proportion des Allemands parmi les colons dans le Haut-Canada?—*Rép.* Je n'en sais rien; mais d'après le rapport de Christopher O. Closter, le nombre de ceux qui sont venus dans le cours des huit dernières années s'élève à 26,604, lesquels, à l'exception de 300 personnes environ qui se sont établies dans le Haut et le Bas-Canada, n'ont fait que passer par ce pays.

*Ques. 12.* Nous avons dans le Haut-Canada quatre ou cinq journaux Allemands, publient-ils les annonces de vente de terres publiques, ou autres informations pour les émigrants?—*Rép.* Ils en publiaient autrefois, et je pense qu'il en est encore ainsi.

(Par M. Hogan.)

*Ques.* 13. Parmi les émigrants arrivés l'an dernier, quel est le nombre connu de ceux qui sont restés en cette province?—*Rép.* Le nombre total arrivé est de 38,710, et d'après mon rapport, 24,645 de ce nombre ont gagné les Etats-Unis ou sont retournés en Europe, ce qui élève à 14,065 l'augmentation de la population du Canada par les émigrants.

*Ques.* 14. Comparés avec ceux de 1857, quelle est la différence entre ces chiffres?—*Rép.* Le nombre qui s'est établi ici en 1857 est de 31,425, ce qui donne une très grande diminution.

(Par M. McGee.)

*Ques.* 15. Etes-vous au fait qu'un grand nombre de Canadiens a émigré aux Etats-Unis?—*Rép.* J'ai su que dans le cours de cette année, un nombre de fils de cultivateurs et autres, ont quitté, ou parlent de quitter ce pays pour les régions aurifères, surtout pour Fraser River.

*Ques.* 16. Quelques unes de ces personnes vous ont-elles demandé des renseignements?—*Rép.* Oui, plusieurs, mais il en est d'autres qui, mieux que moi, peuvent vous renseigner à cet égard.

*Ques.* 17. A quoi attribuez-vous cette diminution subite de l'immigration de 1858 comparée à celle de 1857?—*Rép.* A ce que la main-d'œuvre est devenue en plus grande demande de l'autre côté de l'Atlantique, au peu d'ouvrage qu'il y avait ici pour les classes laborieuses et aux variations auxquelles les gages ont été assujettis.

*Ques.* 18. Etes-vous sous l'impression que la diminution a été la même pour les Etats-Unis?—*Rép.* Elle n'a pas été aussi grande quant aux arrivages, mais déduction faite des émigrants qui en sont partis durant ces dernières années, il n'y a aucun doute que le nombre établi là se trouve avoir diminué dans la même proportion.

*Ques.* 19. Pensez-vous que le gouvernement provincial pourrait prendre des moyens d'augmenter l'immigration par la voie du St. Laurent, et de s'assurer un plus grand nombre de colons?—*Rép.* Pour ma réponse à cette question, je vous renvoie à la conclusion de mon dernier rapport annuel.

*Ques.* 20. Savez-vous si les agents de l'immigration à Liverpool ou dans les autres ports de l'empire peuvent par leur influence diriger l'immigration?—*Rép.* Je n'ai jamais pu m'en apercevoir.

Etat du nombre d'émigrants débarqués à Québec et dans le Haut-Canada par le pont suspendu, depuis 1853 jusqu'à cette date, selon les rapports:—

|           |        |
|-----------|--------|
| 1850..... | 32,292 |
| 1851..... | 41,076 |
| 1852..... | 39,776 |
| 1853..... | 35,606 |
| 1854..... | 53,183 |
| 1855..... | 21,274 |
| 1856..... | 22,439 |
| 1857..... | 31,423 |
| 1858..... | 14,065 |

Total..... 291,134

Moyenne..... 32,348

Tous les émigrants qui allaient aux Etats-Unis sont exclus de cette liste.

(Signé,)

A. H. B.

Bureau de l'immigration,  
21 avril 1859.

Le témoin se retire ensuite.

CHAMBRE DE COMITE GENERAL,  
Vendredi, 29 avril 1859.

MEMBRES PRESENTS :

M. McGEE, président ;  
M. HOGAN,  
M. HEATH, et  
M. BUREAU.

M. Hutton étant absent de la ville, M. Campbell, du bureau d'agriculture et des statistiques est interrogé.

*Ques.* 21. Quand ce bureau s'est-il occupé de l'immigration?—*Rép.* Dès son établissement en 1852.

*Ques.* 22. Quels sont, à votre avis, les fonctions de votre bureau relativement aux émigrants?—*Rép.* La surveillance générale des agences de l'immigration en ce pays ; correspondre avec ces agences dans le Royaume Uni ; publier et faire circuler des pamphlets et autres documents qui contiennent des renseignements sûrs pour les émigrants ; faire ouvrir des chemins de colonisation et contrôler les agences sur iceux pour la colonisation des lots de terre gratuits, etc.

*Ques.* 23. Le bureau a-t-il établi quelque correspondance systématique à ce sujet avec la mère-patrie?—*Rép.* Le département est souvent en communication avec Sir Cusac Roney et autres dans le Royaume-Uni et sur le continent de l'Europe, mais il n'a là aucun agent salarié ou reconnu.

*Ques.* 24. A-t-il une semblable correspondance avec l'Allemagne, la France ou le nord de l'Europe sur ce sujet?—*Rép.* Sans pouvoir toutefois la désigner comme *systématique*, il a entretenu une grande correspondance avec plusieurs personnes du continent de l'Europe, et fait circuler en grand nombre des pamphlets et autres documents français, allemands et norvégiens. Le ministre de l'agriculture n'a pas cependant jugé à propos de nommer en ces lieux d'agent du gouvernement.

*Ques.* 25. Quelles ont été les principales publications du bureau à l'effet de renseigner les émigrants, et en quelles langues ont-elles paru?—*Rép.* Un pamphlet intitulé : *Le Canada et ses ressources*, qui a été publié en anglais, en français, en allemand et en norvégien ; un pamphlet intitulé : *Renseignements pour ceux qui se proposent d'émigrer*, par M. P. T. French, lequel avait trait surtout aux octrois gratuits de terre sur les chemins de colonisation dans le district des Outaouais, et qui fut publié en anglais, en français et en allemand ; la réimpression d'un ouvrage de Mme Traill, considérablement augmenté, en anglais ; une description des chemins de colonisation—des octrois gratuits sur iceux, ainsi que les règlements généraux ; des tableaux des routes, indiquant la proximité des stations

de chemin de fer, etc., le moyen de se rendre sur les chemins où se font les octrois gratuits, et conseils aux émigrants qui arrivent en cette province. Un grand nombre de cartes désignant les chemins de colonisation, les chemins de fer, etc., ont aussi été envoyées dans le royaume-uni et sur le continent.

*Ques. 26.* Quels étaient les moyens à votre disposition pour distribuer ces publications à l'étranger?—*Rép.* Je crois que leur distribution dans la Norvège fut entreprise par M. A. C. Buchanan, par l'intermédiaire du consul et des vice-consuls anglais, des patrons de vaisseaux et autres de ses correspondants dans le pays. Sir Cusac Roney s'est chargé de la distribution d'un grand nombre en France et en Allemagne, et le département les a aussi envoyées à des correspondants dans les deux pays. Il a aussi été satisfait à de nombreuses demandes qui en furent faites par des résidents anglais des villes continentales.

*Ques. 27.* De la circulation de ces publications à l'étranger, quel a été le résultat que vous avez pu constater?—*Rép.* Dans le moment je ne saurais répondre à cette question d'une manière satisfaisante. Cependant, je dois dire qu'au meilleur de ma connaissance l'immigration d'Angleterre et du continent de l'Europe a beaucoup augmenté durant les quelques années dernières.

*Ques. 28.* Comment expliquez-vous cette diminution d'une moitié dans les arrivages et des deux tiers dans le nombre de ceux qui se sont établis en Canada en 1858, comparativement à 1857?—*Rép.* Je ne suis pas prêt à répondre à cette question. Il n'y a aucun doute que l'amélioration de la condition des paysans irlandais est la cause de la diminution de l'immigration de ce pays. Le système des billets de complet parcours établi par la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, dont l'intérêt est de transporter les passagers aussi loin que possible, joint aux efforts constants des nombreux agents de chemins de fer américains dans le royaume-uni, pour faire connaître les avantages qu'il y a de s'établir dans les Etats de l'Ouest, sont peut être aussi la raison que ce grand nombre d'émigrants n'a fait que passer par le Canada.

*Simon James Dawson, I. C.,* soumet ensuite ce qui suit :

(Par M. McGee.)

*Ques. 29.* Vous avez fait des explorations dans le voisinage de la Rivière Rouge?—*Rép.* Oui.

*Ques. 30.* En quelle qualité?—*Rép.* Comme ingénieur dirigeant le parti envoyé par le gouvernement pour faire l'exploration de ce pays.

*Ques. 31.* Combien avez-vous passé de temps à ces explorations?—*Rép.* Depuis juillet 1857 jusqu'à cette date. J'ai actuellement un parti en campagne.

*Ques. 32.* Quelle est l'étendue de pays dont vous avez dirigé l'exploration?—*Rép.* Environ 140,000 milles carrés.

*Ques. 33.* D'où avez-vous commencé vos opérations?—*Rép.* Du Fort William, sur le Lac Supérieur, et en gagnant l'Ouest jusqu'au Fort Pelly, sur l'Assiniboine.

*Ques. 34.* Cette étendue embrasse-t-elle toute cette partie du pays de la Rivière Rouge, sur laquelle il a été élevé des établissements?—*Rép.* Oui.

*Ques. 35.* Avez-vous des statistiques de cette population?—*Rép.* Oui. Il y a trois ans, la population résidante de la Rivière Rouge était de 7000, mais je crois que ce nombre ne comprenait pas la population errante des chasseurs, qui, l'été principalement, habite cet établissement. En 1858, toute la population ne pouvait pas être de moins de dix mille.

*Ques. 36.* Comment est-elle partagée sous le rapport de la race et de la religion?—*Rép.* Sous le rapport de la race, environ les deux tiers de la population se composent de métis; l'autre tiers est en grande partie composé de descendants européens de race pure, mais le reste compte des Indiens de pure race, et des descendants d'Indiens. La moitié environ est catholique, et les autres épiscopaux, sauf environ 65 familles qui appartiennent à la religion presbytérienne.

*Ques. 37.* Sous le rapport religieux, l'établissement est-il bien desservi?—*Rép.* Très bien. Il n'y a pas moins de neuf églises et chapelles, dont cinq sont épiscopales, trois catholiques romaines, et une presbytérienne. Ces églises sont bien fréquentées, et, dans n'importe quelle dénomination, le peuple est très attentif à ses devoirs religieux.

*Ques. 38.* Quels sont les moyens d'enseignement dans l'établissement?—*Rép.* En tout et pour tout, il y a deux bibliothèques et dix-huit écoles. De ces écoles quatre sont pour l'instruction des filles, dont une à Ste. Croix, sous le patronage immédiat de l'évêque de Rupert,—excellente institution où les jeunes filles peuvent recevoir une éducation aussi complète que dans les établissements de ce genre de n'importe quel pays. Les sœurs grises ont un très grand couvent juste vis-à-vis de l'embouchure de l'Assiniboine. Dans cette institution les jeunes filles sont en pension, et reçoivent une éducation convenable aux classes moyennes des peuples les plus civilisés. En parlant de ce couvent, sa grandeur l'évêque Taché dit, que "l'intelligence y est cultivée jusqu'à la connaissance du beau, de l'utile et de l'agréable, sans négliger l'éducation du cœur."

Il y a encore une autre école de jeunes filles aux Rapides, que l'on m'a dit être excellente, et sous la direction d'une dame accomplie d'Angleterre.

Un collège a été établi par l'évêque de Rupert, et quelques-uns de ses élèves se sont depuis distingués en d'autres lieux, en acquérant les plus hauts degrés à Cambridge et ailleurs.

*Ques. 39.* Le climat diffère-t-il beaucoup de celui de la partie habitée du Haut-Canada?—*Rép.* Non; pas beaucoup. Les hivers y sont plus froids, mais les travaux agricoles peuvent être commencés presque aussi à bonne heure. L'été est aussi chaud qu'à Toronto, et l'automne est généralement doux, sec et agréable.

*Ques. 40.* Les travaux agricoles se commencent-ils plus à bonne heure qu'à Toronto, et combien de temps avant?—*Rép.* A peu près dans le même temps. L'an dernier, dans l'établissement de la Rivière Rouge, les labours furent commencés le 9 avril, et vers le 10 mai les semences étaient faites

*Ques. 41.* Qu'est-ce que l'on sème ordinairement?—*Rép.* Du blé, de l'orge, de l'avoine, des pois, du maïs, des patates, des betteraves, de l'oignon, des carottes, des navets, etc.

*Ques. 42.* Quel est le rapport du blé par acre?—*Rép.* Dans une lettre à l'hon. P. M. Vankougnnet, M. Donald Gunn, personne très intelligente et très respectable de l'établissement, disait que "le sol est on ne peut plus fertile, et que s'il est bien cultivé, il produit une grosse récolte du plus beau blé, pesant de 64 à 70 livres le boisseau, mesure impériale. Le rendement par acre est souvent de 60

boisseaux. Il arrive parfois qu'il excède cette quantité; et lorsque le rapport moyen est de moins que 40 boisseaux, nous disons que la récolte a été mauvaise. Quelques étendues ont produit jusqu'à vingt récoltes consécutives de blé, et cela sans y avoir mis d'engrais. Une succession de récoltes n'épuise pas le sol; mais les mauvaises herbes reviennent toujours malgré nos efforts pour les détruire, et nous sommes en conséquence obligés d'avoir recours à la charrue pour les faire disparaître. L'orge vient bien ici quand le sol n'est pas trop riche ou que la saison n'est pas trop pluvieuse, car alors il croît trop en paille, se penche sur le sol et ne vient pas à maturité. L'orge pèse de 48 à 55 livres le boisseau. L'avoine vient bien et est d'un bon rendement. Le maïs, la patate, la betterave, l'oignon, les carottes et les navets y sont cultivés avec profit. Le sol de cette colonie est remarquable pour la culture du chanvre et du lin. Les bêtes à cornes viennent bien, et malgré que bon nombre n'en prenne que peu de soin, elles ne sont sujettes à aucune maladie. Les chevaux sont ici nombreux et vivent aussi bien que dans aucun autre pays. Ils errent l'été et l'hiver dans les bois et se tiennent en bon état." Ce que M. Gunn a dit dans sa lettre est corroboré en tout point par ce que j'ai vu et par ce que j'ai entendu dire à d'autres.

*Ques. 43.* Où les agriculteurs trouvent-ils un marché pour leurs produits?—*Rép.* Le besoin d'un marché est ce dont on se plaint le plus, la demande des produits agricoles étant presque entièrement limitée aux besoins de la traite des pelleteries.

*Ques. 44.* Le trafic se fait-il au moyen d'échanges ou d'argent?—*Rép.* Des deux façons. Il circule assez d'argent dans l'établissement; mais d'après ce que j'ai pu voir, je crois que le trafic se fait principalement par le moyen des échanges.

*Ques. 45.* A votre avis, ce lieu conviendrait-il à des colons agricoles?—*Rép.* S'il était ouvert une communication, jamais l'on ne pourrait trouver rien de plus avantageux pour un établissement agricole. A la Rivière Rouge et aussi loin que je suis allé à l'ouest de cette rivière, le sol, à l'exception d'une petite étendue de terrain aride, est des plus fertile, et le climat favorable à la croissance de tous les grains qui produisent dans des latitudes tempérées. Le blé rapporte abondamment. En autant qu'il s'agit de ses ressources naturelles, ce pays est capable de faire vivre dans l'abondance et le bien-être une très grande population, et il n'y a aucun doute que ces contrées seront un jour les plus avantageuses du monde pour la culture du blé.

*Ques. 46.* Quelle classe de colons trouverait un emploi rémunérateur dans ce pays?—*Rép.* D'ici à ce qu'un débouché soit fait, le manque d'un marché nuitra sérieusement à la prospérité de l'établissement. Aujourd'hui, des colons agricoles et quelques ouvriers pourraient seuls y trouver une occupation profitable.

*Ques. 47.* Quelle est la tenure des terres?—*Rép.* C'est la compagnie de la Baie d'Hudson qui vend les terres aux colons actuels.

*Ques. 48.* Cette compagnie donne-t-elle des titres pour ces terres, et à quelles conditions?—*Rép.* Voici une formule des titres qu'elle confère :

*Forme de contrats de concession accordés par la Compagnie de la Baie d'Hudson.*

**L**A PRESENTE ENDENTURE, faite le 13<sup>e</sup> jour de mars en l'année de Notre Seigneur 1844, entre le gouverneur et la compagnie d'aventuriers d'Angleterre, faisant la traite à la Baie d'Hudson, d'une part, et John Slater, cultivateur, de la colonie de la Rivière Rouge, d'autre part :

ATTENDU que le dit John Slater désire s'établir sur la terre ou le dit lot de terre ci-après désigné, formant partie d'un territoire, dans l'Amérique Britannique du Nord, appartenant aux dits gouverneur et compagnie et par eux tenu sous la couronne en vertu d'une charte; Maintenant, à ces causes, la présente endenture atteste qu'en considération de ce que le dit John Slater a acquis le droit au titre ci-devant accordé à Peter Erasmus à l'un des lots de terre ci-dessus mentionnés, et en considération des services passés du dit John Slater à l'égard de l'autre lot de terre, et en considération aussi des stipulations ci-après contenues de la part du dit John Slater, eux, les dits gouverneur et compagnie accordent, cèdent et donnent à bail au dit John Slater, ses exécuteurs, administrateurs et ayans cause, savoir: 50 acres, mesure légale, ayant quatre chaînes de front, du lot de terre désigné dans l'arpentage de l'établissement de la Rivière Rouge, sous le No. 123, et aussi 50 acres, mesure légale, ayant quatre chaînes de front, du lot adjacent, désigné au dit arpentage sous le No. 124; les dits deux lots tels que désignés et décrits au dit arpentage. Pour par le dit John Slater, ses exécuteurs, administrateurs et ayans cause, avoir et posséder les dits lots ou lopins de terre par les présentes cédés, et chaque partie d'iceux, avec circonstances et dépendances, à partir du jour précédant immédiatement le jour de la date des présentes, et pour et durant l'espace et le terme de 1000 ans de là en suivant, en par le dit John Slater, ou ses représentants, fournissant et payant annuellement et chaque année durant le terme, à la St. Michel de chaque année, la rente ou somme de trois grains de poivre, dont le premier paiement se fera le 29<sup>e</sup> jour de septembre immédiatement en suivant la date des présentes; et par les présentes le dit John Slater, pour lui-même, ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, convient et stipule avec les dits gouverneur et compagnie de ce qui suit, savoir: Que le dit John Slater, ou ses représentants, sous quarante jours de la date des présentes, s'établira et continuera de résider sur la dite terre ainsi cédée, et sous cinq ans de la date de ces mêmes présentes, il mettra ou fera mettre en état de culture la sixième partie de la dite terre ainsi cédée, et continuera de là à l'entretenir dans le dit état, et que le dit John Slater, ses exécuteurs, administrateurs ou ayants cause, de temps à autre, et en tout temps durant le dit terme, contribueront dans une juste proportion aux dépenses de tous les établissements publics, soit ecclésiastiques, civils, militaires, ou autres, y compris l'entretien du clergé, l'érection et la dotation des écoles, qui sont, ou qui seront ou pourront être formés en vertu de l'autorité de la charte ou des chartes ci-dessus mentionnées. Et aussi, à la charge, par le dit preneur, ses exécuteurs, administrateurs et ayants cause, aux saisons convenables, en chaque année, et lorsqu'il s'agira de faire et de réparer aucune route ou grand chemin, dans un rayon de deux milles de la dite terre ainsi cédée, de fournir leur personne ou personnes, et leurs serviteurs, chevaux, animaux, charrettes et voitures, et autres choses nécessaires pour le dit objet, où et lorsqu'ils en seront requis par l'inspecteur ou le sous-voyer pour le temps d'alors, nommé pour la construction et la réparation des chemins, ponts et routes publiques dans le dit rayon, comme susdit; telle obligation néanmoins, quant au temps à fournir, ne devant pas excéder six jours par chaque année, comptés jour par jour, et d'une St. Michel à l'autre; Et de faire tous les efforts en son ou leur pouvoir pour le soutien et l'entretien du clergé auquel, ou à la communion duquel, ils appartiendront, en fournissant soit leur personne ou personnes, leurs serviteurs, chevaux, animaux, charrettes ou voitures, ou autres choses nécessaires pour tel support, telle obligation ne devant pas être de plus ni excéder le taux de trois jours dans le printemps et de trois jours dans l'automne de chaque année, et ce quand et comme le prêtre ou ministre le requerra; Et aussi, à la charge par le dit John Slater, ses exécuteurs, administrateurs et ayants cause, de ne faire ou établir, ou essayer à faire ou établir, sans le permis ou le consentement des dits gouverneur et compagnie pour ce au préalable obtenu,



aucun commerce ou trafic de peaux, fourrures ou pelleteries de quelque espèce que ce soit, ni de préparer aucun cuir, ni en aucune manière, directement ou indirectement, aider ou encourager qui que ce soit à faire tel commerce ou trafic, ni en aucun temps, durant le dit terme, distiller ou se procurer, ou faire distiller aucunes liqueurs spiritueuses de quelque nature ou sorte que ce soit, soit sur la terre ainsi cédée, ou dans aucune autre partie des territoires appartenant aux dits gouverneur et compagnie dans l'Amérique du Nord, ni, durant le dit terme sciemment souffrir ou permettre que qui que ce soit distille aucunes telles liqueurs sur la dite terre ou aucune partie d'icelle ; Et aussi, à la charge par le dit John Slater, ses exécuteurs, administrateurs et ayants cause, de n'exporter en aucun temps en dehors des territoires des dits gouverneur et compagnie, aucuns articles du produit de la dite terre, ou par lui ou par eux acquis, autrement que par le Port Nelson (un des ports appartenant à la dite compagnie) et dans les navires ou bâtiments appartenant ou au service des dits gouverneur et compagnie, pour être transportés au port de Londres, et pour être là logés et déposés dans quelqu'un de leurs magasins d'entrepôt, occupés pour cette fin par les dits gouverneur et compagnie, et avec pouvoir à ces derniers de vendre les dits articles et d'en disposer, pour le compte du dit John Slater, ses exécuteurs, administrateurs et ayants cause, ni, non plus, importer aucunes marchandises ou effets dans les territoires des dits gouverneur et compagnie dans l'Amérique du Nord ou dans aucune partie d'iceux, autrement et que du dit port de Londres, et par quelqu'un des magasins d'entrepôt de marchandises dans le dit port de Londres, et non autrement, et que dans les bâtiments ou navires appartenant aux dits gouverneur et compagnie ou à leur service ; Et aussi, à la charge pour le dit preneur et ses représentants, d'accorder et de payer aux dits gouverneur et compagnie pour tous tels produits, marchandises et denrées, soit importés ou exportés, toutes charges de fret qui, dans le temps ou aux époques respectives, seront justes et raisonnables, et d'accorder et de payer, comme droit de douane, toute somme n'excédant pas £5 pour et sur chaque £100 de la valeur des produits, marchandises et denrées qui seront et pourront être transportées d'un des dits Ports de Nelson et de Londres à l'autre, comme susdit, et ainsi en proportion pour une moindre quantité ou valeur que £100, à moins que la même espèce de produits, marchandises ou denrées ne soit sujette à un droit d'importation plus élevé à Québec, et alors dans le cas d'importation, à la charge d'accorder et de payer aux dits gouverneur et compagnie les mêmes sommes qui seront payées ou payables à Québec, telle valeur ou somme devant être de temps à autre fixée, et d'après dans tous les cas d'importation les prix d'envoi réels et de bonne foi, et dans tous les cas d'exportation d'après le produit net des ventes à Londres susdit. Et le dit John Slater, pour lui-même, ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, convient de plus avec les dits gouverneur et compagnie, et leurs successeurs, que lui, le dit John Slater, ses exécuteurs, administrateurs et ayants cause, feront tous les efforts en leur pouvoir pour la défense et la paix intérieure des territoires des dits gouverneur et compagnie dans l'Amérique du Nord, et y seront tenus conformément aux lois et règlements qui sont maintenant en force à l'égard des mêmes territoires, ou qui de temps à autre pourront être faits par autorité compétente ; et que le dit John Slater, ses exécuteurs, administrateurs ou ayants cause, en aucun temps durant le dit terme, n'essaieront, ni par aucune manière, voie ou moyen, directe ou indirect, médiat ou immédiat, n'enfreindront ni ne violeront, ni n'entreprendront d'enfreindre ou de violer, ni n'aideront ni n'encourageront, ni n'entreprendront d'aider ou d'encourager, à fournir des liqueurs spiritueuses, marchandises de commerce, provisions ou autres nécessaires, à aucune personne ou personnes que ce soit, communauté ou corporation, ou à aucun prince, puissance ou potentat ou état quelconque, qui enfreindra ou violera les droits, pouvoirs, privilèges, et immunités exclusifs des dits gouverneur et compagnie, ou leur appartenant,

ou qui en aucune manière appartiendront aux dits gouverneur et compagnie, et à leurs successeurs, ou qu'ils tiennent et possèdent, ou dont ils jouissent, ou qu'ils tiendront ou posséderont, ou dont ils jouiront, en vertu de leur charte ou chartes, sans que le permis ou le consentement des dits gouverneur et compagnie, et de leurs successeurs pour le temps d'alors, n'ait été au préalable obtenu; Et enfin, que le dit John Slater, ses exécuteurs, administrateurs et ayants cause, durant le dit terme, ne sous-loueront, ni ne transporteront, ni autrement n'aliéneront, ni ne disposeront, ni ne se départiront de la possession réelle de la dite terre ainsi cédée, ni d'aucune partie d'icelle, pour toute ou aucune partie du dit terme, ni aucun intérêt par les mêmes présentes cédé, sans que le consentement par écrit des dits gouverneur et compagnie n'ait été au préalable obtenu; Et aussi, que le dit John Slater, ses exécuteurs, administrateurs ou ayants cause, dans les six mois de calendrier de la date des présentes, et dans les six mois de calendrier de la date de tout transport ou bail en sous-ordre à être fait en vertu des présentes, et relativement à tel transport ou bail en sous-ordre respectivement, feront enregistrer les présentes et tout tel transport ou bail en sous-ordre lorsqu'ils seront faits, dans le registre des dits territoires, dans l'Amérique du Nord, ou dans le district dans lequel la dite terre ainsi cédée sera située, et partout où tel registre sera tenu dans le temps.

Pourvu toujours, néanmoins, et il est par les présentes déclaré et convenu, que si le dit John Slater, ses exécuteurs, administrateurs ou ayants cause n'observent pas et n'accomplissent pas bien et fidèlement, en toutes choses, toutes et chacune les conventions et stipulations ci-dessus contenues, qu'il ou eux sont tenus d'observer et d'accomplir, alors et dans tous tels cas, et soit lors ou après la première infraction, nonobstant qu'il ait pu y avoir eu désistement, vrai ou feint, par l'acceptation de la rente ou autrement, de la part des dits gouverneur et compagnie, il sera et pourra être loisible aux dits gouverneur et compagnie, et à leurs successeurs ou ayants cause, de reprendre possession de la dite terre ainsi cédée, ou d'aucune partie d'icelle, au nom du tout, et d'en jouir, faire et disposer comme avant les présentes, et aussi de terminer et d'annuler le dit terme de 1000 ans, ou toute partie d'icelui qui ne sera pas expirée, et de chasser et expulser de la dite terre toute personne ou personnes qui s'en trouveront alors en possession, ou qui prétendront y avoir droit, nonobstant toute chose ci-dessus contenue au contraire.

En foi de quoi, les dites parties aux présentes ont apposé leurs seings et sceaux, les jour et en ci-dessus en premier lieu mentionnés.

Pour les dits gouverneur et compagnie,

DUNCAN FINLAYSON,  
Gouverneur de l'Assiniboine.

JOHN + SLATER.

Signé, scellé et délivré en présence de George Taylor, arpenteur de la Rivière Rouge, et de John Black, commis au service des dits gouverneur et compagnie du même lieu.

Contresigné, GEORGE TAYLOR, }  
JOHN BLACK, } Témoins.

Comme vous pouvez le voir, il est fait défense aux colons, sous peine de fortes pénalités, de faire la traite des pelleteries, et il n'y en a que peu, par conséquent, qui ont consenti à prendre ces titres.

*Ques. 49.* Alors les colons ne sont donc que des squatters?—*Rép.* N'ayant pas de titres pour leurs terres, c'est ainsi qu'on les désignerait en cette partie du pays.

*Ques. 50.* Quelle est la tenure que vous suggéreriez, comme étant la plus avantageuse pour favoriser l'immigration?—*Rép.* Diviser cette étendue de pays en townships et en lots, comme cela se fait ailleurs, et vendre les terres comme ici.

*Ques. 51.* Quelle serait, depuis le Canada, la route qui coûterait le moins et la plus courte pour gagner les régions cultivables que vous avez explorées?—*Rép.* Par le St. Laurent, jusqu'au Fort William, sur le Lac Supérieur, et de là par le Lac des Mille Lacs, la Rivière la Pluie et le Lac des Bois, jusqu'au Fort Garry; c'est-à-dire, lorsque les obstacles à cette voie de communication auront été surmontés.

*Ques. 52.* Et pour les émigrants européens?—*Rép.* Par la même route sur le territoire canadien.

*Ques. 53.* Quels sont les principaux obstacles que rencontrerait l'ouverture d'une voie de communication entre le Fort William, le Lac Supérieur, le Fort Garry et la Rivière Rouge, et de quelle manière pourraient-ils être surmontés le plus facilement?—*Rép.* La distance entre les lieux que vous venez de mentionner est de quatre cent quatre-vingt-onze milles, par suite des détours de la route. Sur cette distance, il y a 308 milles d'eau navigable, divisés en trois étendues; 60 milles de navigation interrompue, et 131 milles qu'il faudrait parcourir par terre. S'il était fait de bons chemins entre les étendues navigables, avec des steamers sur ces dernières, en trois jours on se rendrait du Fort Garry au Lac Supérieur. Quant aux obstacles et à la manière de les surmonter, il en est question dans ce rapport. (Le témoin transmet son rapport sur l'expédition de la Rivière Rouge.)

*Ques. 54.* Combien coûterait l'ouverture d'une voie de communication comme celle que vous suggérez?—*Rép.* Environ £50,000, d'après l'estimation brute que j'en ai faite.

*Ques. 55.* Quel est l'aspect du pays entre le Lac Supérieur et le Fort Garry?—*Rép.* Sur une étendue de deux cents milles à l'ouest du Lac Supérieur, le pays est raboteux et accidenté. De là à l'ouest, c'est-à-dire, entre le Lac la Pluie et le Fort Garry, en passant par terre, depuis le Lac des Bois jusqu'à ce dernier endroit, le sol est en général très propre à la culture, surtout dans la vallée de la Rivière la Pluie.

*Ques. 56.* La vallée de la Rivière la Pluie convient alors très bien pour des établissements?—*Rép.* Je n'ai jamais rien vu de plus beau. La Rivière la Pluie est un grand cours d'eau navigable qui va serpentant à travers une plaine d'une grande étendue. Ses bords sont tellement unis partout que l'établissement pourrait s'étendre, depuis le Lac la Pluie jusqu'au Lac des Bois, sans une seule interruption.

*Ques. 57.* Le sol est-il fertile et le climat favorable?—*Rép.* La grosseur et la qualité du bois indiquent que le sol est on ne peut plus fertile. Sur les bords de la rivière, les Indiens cultivent le maïs, ce qui prouve suffisamment que le climat est favorable à la culture de toute espèce de céréales.

*Ques. 58.* Mais l'étendue de terrain aride entre les Lacs Supérieur et la Pluie dont vous avez fait mention, ne serait-elle pas un obstacle à l'établissement des régions fertiles plus à l'ouest?—*Rép.* Elle n'en serait plus un, si une voie de communication était ouverte. Je pourrais citer bien des cas où des terrains arides d'une bien plus grande étendue n'ont pas empêché que les établissements se soient étendus plus loin. En Canada même cela se voit. Les rives à peine habitables du Golfe et du Bas St. Laurent, n'ont pas empêché la colonisation du pays, pas plus que ne l'a fait la chaîne de montagnes des Alleghanias dans les États de l'Ouest. Dans un sens, cette région située entre les Lacs Supérieur et la Pluie, n'est pas aride, car elle abonde en bois qui deviendront d'une grande valeur, et il s'y trouve quelques endroits où des colons pourraient s'établir avec avantage. La vallée de Kaministiqui, par exemple, conviendrait à des établissements.

*Ques. 59.* Quels sont les avantages particuliers de la vallée de Kaministiqui comme lieu d'établissement?—*Rép.* L'étendue de terre cultivable est limitée. Elle n'excède peut-être pas soixante ou quatre-vingt mille acres en tout, mais elle est de grande valeur par rapport à sa situation, car c'est de là que devra partir une grande route allant jusqu'à l'Ouest, et à travers le territoire britannique. A part de cela, elle est un des quelques endroits où l'on trouve de la terre cultivable sur la côte nord du Lac Supérieur; et lorsque des pêcheries seront établies le long de cette grande nappe d'eau, et les mines de ses bords exploitées, il faudra nécessairement recourir à la vallée de Kaministiqui pour les produits agricoles.

*Ques. 60.* Si en 1860, par exemple, l'immigration se dirigeait dans l'établissement de la Rivière Rouge, les émigrants souffriraient-ils par le manque de logements?—*Rép.* Si elle était considérable, c'est bien possible; mais avant de diriger l'immigration de ce côté, il faudrait que la voie de communication fut ouverte, et les sommes qui seront dépensées à ces travaux, jointe à l'impulsion que recevrait l'établissement de la Rivière Rouge par suite de la demande des produits agricoles, feraient qu'en peu de temps les émigrants pourraient y être dirigés sans les exposer à souffrir plus qu'ailleurs.

*Ques. 61.* Est-il à votre connaissance qu'un grand nombre de Canadiens se soient établis sur les territoires du Nord-Ouest des Etats-Unis?—*Rép.* Oui; surtout des Bas-Canadiens.

*Ques. 62.* Etes-vous informé sous le rapport de leurs succès comme colons dans ses territoires?—*Rép.* Quelques-uns d'eux ont très bien réussi; mais neuf sur dix finissent par ne faire que des "coupeurs de bois et des porteurs d'eau;" ajoutez à cela qu'ils se démoralisent, et que non-seulement ils perdent cette politesse qui les faisait remarquer chez eux, mais aussi leur simplicité de cœur et leurs sentiments religieux.

*Ques. 63.* A votre avis, quels sont les attraits des territoires de l'Ouest des Etats-Unis, que la contrée de la Rivière Rouge n'a pas?—*Rép.* Un accès plus facile, et un marché pour les produits agricoles, mais rien de plus. Le sol de la Rivière Rouge est plus fertile que celui des territoires du Nord-Ouest des Etats-Unis, et si une voie de communication était ouverte, ce qui engage les Canadiens à émigrer là, les attirerait à la Rivière Rouge, savoir, la facilité de pouvoir cultiver immédiatement, sans avoir de défrichement à faire, comme dans leur pays, et par suite l'occasion de vivre aisément, fait qui peut déjà se remarquer jusqu'à un certain point dans l'établissement de la Rivière Rouge.

*Ques. 64.* Considérez-vous que les étendues en prairie peuvent être plutôt mises en culture que celles qui sont boisées?—*Rép.* Certainement; et à l'appui des

raisons qui m'ont porté à le croire, je vous renvoie à un article de mon rapport, écrit par M. Russell, d'Ottawa, lequel vous démontrera clairement que les premières sont plus avantageuses. M. Russell a fait une étude particulière du sujet de la colonisation, et l'expérience qu'il a depuis longtemps acquise donne du poids à ses opinions en cette matière.

*Ques. 65.* A votre avis, la population Indienne serait-elle un obstacle à la colonisation?—*Rép.* Je ne le pense pas. Il serait peut-être à propos d'avoir une petite force militaire au Fort Francis, sur la Rivière la Pluie, pour prévenir toute collision, car là les Indiens sont nombreux, mais à la Rivière Rouge, jusqu'à une grande distance à l'ouest de cette rivière, il ne serait besoin d'aucun déploiement de force.

*Ques. 66.* Vous êtes-vous par vous-même convaincu de leur disposition pacifique?—*Rép.* A demi, car je tiens principalement de la bouche d'autres personnes ce que j'en sais. Dans le voisinage immédiat de la Rivière Rouge, ils sont depuis longtemps en relation avec les blancs, et ils ne sont ni nombreux ni dangereux. Dans mon rapport sur l'expédition de la Rivière Rouge, j'ai fait l'exposé de mes opinions à l'égard de la population Indienne, mais ce sera peut être vous intéresser que de lire un court extrait d'une lettre que je viens justement de recevoir de l'évêque Taché, de la Rivière Rouge. Sa Grandeur a voyagé pendant quatorze ans au milieu des tribus Indiennes, et elle connaît parfaitement leur caractère. Voici ce qu'elle en dit :

“ Presque un tiers de ma vie s'est passé avec les Indiens, et je suis heureux de pouvoir affirmer que j'ai été témoin d'actes de leur part de la plus grande vertu héroïque. J'ai suivi des yeux et du cœur le changement qui s'opérait en eux, et je les ai vus abandonner des habitudes dont l'on avait dit qu'ils ne pourraient jamais se corriger. J'ai demeuré dix ans dans l'Île à la Crosse, où j'ai connu personnellement les sept cents chrétiens que j'y ai laissés, ainsi que ceux qui y sont morts durant mon séjour.

“ Après cela, je ne crois pas être audacieux en disant que je connais ces Indiens mieux qu'aucune autre personne du monde. J'ai vu avec peine et un profond regret leur faiblesse,—ce sont des enfants d'Adam, ils ne sauraient par conséquent être sans défauts—mais j'ai aussi vu leurs bonnes qualités, et elles sont nombreuses. Dans le cours de ces dix années passées avec ces Indiens qui, quelques mois avant notre arrivée, ne connaissaient absolument rien, qui vivent aujourd'hui sans code ou lois quelconques, et qui n'ont que les sentiments du devoir que nous leur avons inspirés pour mettre un frein aux désirs si pervers de notre pauvre humanité, dans le cours de ces dix années, pas un seul meurtre n'a été commis, ni aucune tentative de meurtre, ni aucun autre acte de cruauté notoire. Il n'a pas été commis non plus de vols considérables. Cinq enfants illégitimes sont nés. C'est certainement beaucoup, mais c'est peu pour dix ans et pour des Sauvages qui ne connaissent pas les lois sacrées de l'union conjugale, et aux yeux desquels la polygamie et autres monstruosités n'étaient pas un crime. Ce que je dis des Indiens de l'Île à la Crosse, nos zélés missionnaires vous le diront de ceux de leurs postes respectifs, à l'exception du Lac au Caribou, (sur la Rivière la Paix), car dans cet endroit ils ne montrent pas d'aussi heureuses dispositions qu'ailleurs. Cela dit, il ne doit pas être besoin d'ajouter qu'il y a des exceptions, car en ce cas comme en d'autres, les exceptions confirment plutôt la règle qu'elles ne la détruisent.”

Cette description que fait Sa Grandeur du caractère des Indiens s'applique à ceux qui habitent depuis le bras nord de la Rivière Saskatchewan jusqu'au Lac au Caribou sur la Rivière la Paix, et plus spécialement l'Île à la Crosse.

Au Lac au Caribou sur la Rivière la Paix il y a une mission, et l'on parle de cette étendue de pays comme étant très belle et favorisée d'un climat propre à la culture du blé.

Le professeur *Henry Youle Hind*, I. C., soumet les réponses qui suivent aux questions qui lui sont posées :

*Ques. 67.* L'expérience que vous avez acquise dans vos divers voyages à l'établissement de la Rivière Rouge, l'an dernier, vous a-t-elle porté à modifier les opinions exprimées dans votre rapport sur l'expédition de la Rivière Rouge pour 1858, sur les sujets suivants :—

1. Le nombre et l'origine de la population de la Rivière Rouge.
2. Les genres d'industrie ; les fermes et les maisons de ferme de la Rivière Rouge ; les récoltes et les produits forestiers.
3. La religion et l'enseignement ; les métiers et occupations ; la tenure des terres ; le dénombrement.
4. Le climat de la vallée de la Rivière Rouge.

*Rép.* Quant aux produits forestiers, mon dernier rapport fait une description plus exacte des forêts de l'Assiniboine. J'ai obtenu de plus complets renseignements sur d'autres sujets, mais je ne dois en aucun cas modifier les opinions exprimées dans le rapport dont on vient de faire allusion. En même temps que cette réponse, je sou mets un grand nombre de photographies d'églises, de presbytères, de maisons de ferme et de hangards, de forts, de magasins et de vues de la Rivière Rouge, etc., et à chacune de ces photographies je suis prêt à ajouter une description écrite de l'objet qu'elle reproduit. Ces photographies furent prises durant l'été de 1858, par M. Hine, le photographe attaché à l'expédition chargée de l'exploration de l'Assiniboine et de la Saskatchewan, sous ma direction.

*Ques. 68.* Dans votre dernière expédition au nord-ouest, quelle est l'étendue de pays que vous avez parcourue?—*Rép.* En réponse à cette question, je prends la liberté de renvoyer aux rapports sur l'exploration de l'Assiniboine et de la Saskatchewan, adressés au secrétaire provincial entre le 5 mai 1858 et le 30 mars 1859.

*Ques. 69.* Quelle est l'étendue de terre cultivable dans la région que vous avez parcourue, et le long de quelles rivières et lacs est-elle située?—*Rép.* A l'égard de cette question, je dois dire aussi que dans les rapports dont je viens de parler, j'ai fait la description en termes clairs de la situation géographique du pays que j'ai parcouru depuis la Rivière Rouge jusqu'au bras sud de la Saskatchewan. J'ai aussi parlé du climat de certaines parties de cette étendue de pays et de sa conformation, dans le but de démontrer la probabilité ou l'improbabilité d'y trouver du charbon bitumineux de l'espèce carbonifère. L'étendue propre à être établie a aussi été décrite, ainsi que les parties boisées ou non boisées du pays, et ses rivières et lacs. Je prends en conséquence la liberté de renvoyer à mes rapports pour les réponses aux questions qui ont trait aux sujets ci-dessus.

*Ques. 70.* Avez-vous apporté beaucoup d'attention au sujet d'une voie de communication par terre entre le Canada et le Pacifique?—*Rép.* J'en ai fait le sujet d'un rapport ou communication spéciale au gouvernement, qui est intitulé :

“ *On the Qu'Appelle or Calling River Valley, &c., &c.*,” et que l'on pourra trouver parmi les rapports dont il est plus haut question. Pour la réponse à cette question, je prends la liberté de renvoyer à cette communication.

*Ques. 71.* Pensez-vous que des partis d'émigrants ne rencontreraient pas des obstacles insurmontables en prenant la route du bras sud de la Saskatchewan et les défilés des Montagnes Rocheuses?—*Rép.* Non ; s'ils se pourvoient de chevaux et de guides métis qui connaissent les habitudes des Indiens le long de la route.

*Ques. 72.* Où peut-on se procurer ces guides?—*Rép.* A l'établissement de la Rivière Rouge.

*Ques. 73.* Dans quelle saison des émigrants pourraient-ils tenter de passer par cette route?—*Rép.* Ils ne devraient pas partir de la Rivière Rouge avant la première semaine de mai, car il se pourrait qu'ils ne trouveraient pas assez de fourrages pour leurs bestiaux.

*Ques. 74.* Pouvez-vous indiquer les distances entre les postes jusqu'où vous êtes allé?—*Rép.* De la Rivière Rouge au Portage du Fort, deux jours de marche ; du Portage de la Prairie au Fort Ellice, par le chemin au milieu de la Prairie, ou depuis les Grands Rapides, sur le côté ouest de l'Assiniboine, jusqu'au Fort Ellice—disons neuf jours ; depuis Fort Ellis, par la rive sud de la Rivière Qu'Appelle, jusqu'au Poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson ou la Mission sur le Lac Qu'Appelle—huit jours ; depuis ce poste ou mission jusqu'au coude du bras sud, par le côté sud de la Rivière Qu'Appelle,—six jours ; ensuite, passant à gué le bras sud de la Saskatchewan, trois milles au-dessus de l'endroit où la vallée de la Rivière Qu'Appelle se joint à la Saskatchewan,—c'est-à-dire jusqu'où je suis allé—trajet que nous avons fait en vingt-cinq jours.

*Ques. 75.* Vos guides vous ont-ils informé sur le temps probable que l'on mettrait à se rendre à la Rivière Fraser, en suivant la route que vous avez indiquée dans votre réponse à la 74<sup>me</sup> question?—*Rép.* Oui. Ils attribuent les grands retards que l'on éprouve en passant par les défilés des Montagnes Rocheuses au bois châblis qui s'y trouve, et n'auraient pas voulu promettre de nous conduire à la Rivière Fraser, depuis le point en dernier lieu mentionné, en moins de deux mois.

*Ques. 76.* Ainsi, cette route par terre pour les émigrants pourrait être parcourue, depuis l'établissement de la Rivière Rouge jusqu'à la Rivière Fraser, dans l'espace d'environ trois mois?—*Rép.* Oui ; à peu près cet espace de temps.

*Ques. 77.* Votre rapport ou communication spéciale, dont il a été plus haut question, n'a-t-elle trait qu'à cela?—*Rép.* Seulement à la vallée de la Rivière Qu'Appelle et à une route par terre jusqu'à la Rivière Fraser.

Le comité ajourne ensuite.

---

TORONTO:

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.

---



RAPPORT ANNUEL

DE

PIERRE FORTIN, ECUYER

MAGISTRAT COMMANDANT L'EXPÉDITION

POUR LA

PROTECTION DES PECHERIES

DANS LE

GOLFE ST. LAURENT,

PENDANT LA SAISON DE

1858.

---

*Imprime par ordre de l'Assemblée Legislative.*

---



TORONTO:

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, COIN DES RUES YONGE ET MELINDA.  
1859.

---

## RAPPORT ANNUEL

De PIERRE FORTIN, magistrat commandant l'expédition pour la protection des pêcheries dans le golfe St. Laurent, pendant la saison de 1858

---

C'est le 10 mai 1858, par une belle brise de vent de sud-ouest, que je quittai Québec dans la goëlette du gouvernement *La Canadienne* pour aller remplir ma mission dans le golfe St. Laurent.

La goëlette n'avait jamais eu une aussi belle apparence que cette année; jamais non plus elle avait été aussi bien grée, et placée dans des conditions aussi avantageuses pour avoir une marche rapide.

Aussi le lendemain soir, quoique le vent ne se fût pas toujours tenu bon, nous étions vis-à-vis la Pointe des Monts.

Mais le 12 au matin, le vent s'étant mis à l'est, force nous fut de louvoyer toute la journée.

Le 13, dans la nuit, il faisait le même vent, et la mer était devenue si grosse que notre grand canot fut emporté par une vague sans qu'on pût le reprendre.

Cependant le vent ayant viré au nord-ouest dans la soirée, nous pûmes porter en route, et le 14 au matin, nous mouillâmes dans la Malbaie, sur la côte de Gaspé, où, après avoir vu les principaux pêcheurs de l'endroit, j'allai à la Pointe St. Pierre, et je rencontrai MM. Collas et Fauvel.

J'appris de ces messieurs que sur toute la côte de Gaspé le printemps était bien tardif et que le mois d'avril avait été excessivement froid et venteux.

Cependant le hareng s'était déjà montré près des côtes; et nos pêcheurs qui étaient allés sur les fonds de pêche avaient pu rapporter beaucoup de morue. Cela était de bon augure, et on espérait sur cette partie de la côte une bonne année de pêche.

Dans l'après-midi je me rendis à Percé, où les principaux propriétaires d'établissements de pêche, que je vis, me dirent qu'on avait aussi commencé à prendre de la morue au large de Percé et que le hareng était abondant près de la côte.

Comme le vent venait toujours de la partie du nord-ouest, je résolus d'en profiter, et en conséquence je donnai l'ordre de partir pour les Iles de la Madeleine à 8 h. 30 m., p. m.; et le 16 au matin, nous mouillâmes dans la Baie de Plaisance.

Aux Iles de la Madeleine aussi, le printemps tardait bien à venir, mais la neige ne couvrait plus les montagnes et les champs, comme sur la côte de Gaspé.

La pêche du hareng s'était faite à l'époque ordinaire, c'est-à-dire depuis le commencement de mai jusqu'au quinze.

Les bancs de harengs avaient été plus abondants que jamais dans la baie, et il avait été pris environ 70,000 barils de ce poisson, et, je regrette de le dire, sur cette quantité, pas plus de 6 à 7000 barils avaient été capturés par nos pêcheurs.

Cette pêche de hareng qui, comme je l'ai dit dans mes rapports précédents, est pratiquée, en grande partie, par des pêcheurs de la Nouvelle Ecosse, pourrait, cependant, devenir une branche importante d'industrie pour nous.

Le 17, je fis une visite dans le havre Amherst, et je trouvai environ 100 goëlettes mouillées sans aucun ordre dans le havre, et principalement dans la passe, qui se trouvait en conséquence tellement obstruée, que pas un bâtiment ne pouvait entrer dans le havre ni en sortir.

Et je vis venir à moi plusieurs capitaines dont les vaisseaux étaient prêts à prendre la mer depuis plus d'une semaine, pour me prier de faire dégager l'entrée du havre, pour qu'ils pussent sortir.

Je me mis aussitôt à l'œuvre avec un de nos officiers; et ce n'était pas chose facile que de faire mouvoir de trente à quarante goëlettes, toutes engagées dans un espace étroit et la plupart échouées à mer à demi-haute.

Cependant le lendemain, sept à huit bâtiments parvinrent à gagner la baie, et le 19, grâce à un vent favorable, toutes les goëlettes qui avaient complété leurs chargements purent prendre la mer.

Les pêcheurs me savent gré d'avoir ainsi dégagé l'entrée du havre Amherst, entre autres plusieurs patrons de goëlettes chargées depuis longtemps et qui, faute de pouvoir sortir plus tôt, n'avaient pu profiter de plusieurs vents favorables pour transporter leur poisson sur les marchés.

Les jours suivants je continuai mes visites dans le havre et je tins la main à ce que les clauses de l'acte des pêches fussent exécutées strictement. J'envoyai tous les soirs un des canots du bord faire une ronde pour empêcher les pêcheurs de jeter du lest et autres choses nuisibles dans le havre.

Pendant la pêche du maquereau, qui commença dans les premiers jours de juin dans la Baie de Plaisance, j'allai tous les jours dans toutes les parties de la baie, soit avec la goëlette, soit avec mon canot, et je vis à ce que les rets fussent tendus conformément aux dispositions de la loi; et je ne souffris pas surtout qu'il fut placé d'appareils de pêche de manière à gêner la navigation de l'entrée du havre Amherst, et à empêcher les bancs de maquereau de circuler librement dans la baie.

Grâce à ces mesures, le poisson put gagner les bords de la mer qu'il choisit de préférence pour y déposer ses œufs, et nos pêcheurs qui avaient tendu leurs rets au fond de la baie purent faire une pêche aussi fructueuse que les pêcheurs étrangers, dont les appareils de pêche étaient placés au large.

La chasse des loup-marins sur les glaces flottantes, dans le golfe, avait donné de l'emploi, cette année, à 24 goëlettes des Iles de la Madeleine, qui avaient rapporté au-delà de 5,000 dépouilles de ces animaux, valant de 20,000 à 25,000 piastres.

Ces expéditions dangereuses faites dans les mois de mars et avril, avec de petits bâtiments, sur une mer presque toujours orageuse, s'étaient terminées sans accident pour les hommes ou pour les bâtiments.

J'eus à m'occuper, pendant mon séjour aux Iles de la Madeleine, d'une poursuite pour contravention à l'acte des pêches et d'une information contre un individu accusé d'avoir pris et emporté des effets saisis par l'officier de douane du Port d'Amherst.

Dans toutes les courses que je fis entre les différents havres et les stations de pêche des îles, je ne négligeai aucune occasion de voir les officiers publics et les magistrats pour leur offrir l'assistance dont ils pouvaient avoir besoin.

Le 10 juin, la pêche du maquereau continuait à être fructueuse dans la Baie de Plaisance; la tranquillité et l'ordre régnaient dans le port d'Amherst et les règlements de pêche étaient en général bien observés partout.

Comme mes devoirs m'appelaient ailleurs, après une dernière visite dans le havre Amherst, je donnai l'ordre du départ à 8 heures P. M.

Le lendemain à midi nous vîmes le Cap Désespoir; mais la brume ne nous permit pas de mouiller à Percé avant le 12 à 5 heures A. M.

Je visitai les établissements de pêche de cet endroit, et j'appris avec plaisir que la pêche de la morue continuait à être bonne.

Il n'était pas encore venu de vaisseaux de pêche étrangers sur notre côte.

Le soir nous nous rendons à Douglas-Town dans la Baie de Gaspé.

Le 12, je visite ce village situé si avantageusement pour l'exploitation des deux industries de l'agriculture et de la pêche, puis dans l'après-midi, je me rends au Bassin de Gaspé, je trouve dans ce port six navires venus de Jersey, de Liverpool et d'un autre port de l'Angleterre, avec des marchandises, des fournitures de pêche et du sel, et une dizaine de goëlettes appartenant à différentes personnes de la côte de Gaspé. On armait ces bâtiments pour la pêche de la morue sur la côte nord du fleuve et du golfe St. Laurent.

Je vois le collecteur de la douane, M. Belleau, et plusieurs des magistrats de l'endroit, et je leur réitère l'offre que je leur ai faite les années passées, de mes services et de l'assistance de la force armée que je commande. La pêche de la morue dans la baie, à Douglas-Town, comme à la Grande Grève et à la côte Sauvage était commencée et se poursuivait avec beaucoup de profit pour nos pêcheurs. Aucun vaisseau pêcheur étranger ne s'était encore montré au Bassin de Gaspé, ni dans la baie.

Le 16, notre approvisionnement d'eau et de bois étant complété, nous partons pour la côte nord du golfe et du fleuve St. Laurent, et le 18, à six heures, a. m., nous mouillons à la rivière Moisie.

Je rencontrai MM. Têtu et Chisholm, faisant la pêche et la traite à cette rivière, qui me firent le rapport suivant :

La pêche du saumon était commencée dans la rivière Moisie depuis le 10 juin. Il y avait un très grand nombre de rets tendus dans la rivière, mais pas un de manière à obstruer les chenaux principaux.

Les eaux étaient très hautes ce printemps, et les rets tendus un peu loin du rivage étaient emportés de suite par le courant qui était d'une grande force.

Je m'occupai à régler plusieurs difficultés survenues entre quelques pêcheurs ; puis distribuai à toutes les personnes que je vis des copies de l'acte des pêches, et j'engageai fortement MM. Têtu et Chisholm, et plusieurs personnes qui avaient intérêt à ce que le saumon ne fût pas détruit dans la rivière Moisie, à m'avertir à mon retour si quelqu'un s'était rendu coupable de contravention à quelques-unes des clauses de la loi de pêche.

Je visite ensuite un établissement, où l'associé d'une maison américaine de Portland s'occupe à préserver du saumon en le mettant frais dans des boîtes de fer blanc dont les couvercles sont ensuite soudés hermétiquement. Et ce saumon qu'il emploie, il l'achète de la compagnie de la Baie d'Hudson, car le traité de réciprocité n'accorde pas aux pêcheurs des Etats-Unis le droit de pêcher dans nos rivières, et jusqu'à présent aucun d'eux ne l'a fait.

Le soir, nous nous rendons aux Sept Iles. M. Clarence Hamilton, de New Carlisle, est le seul qui fasse la pêche de morue cette année dans cette baie. Il occupe douze bateaux de pêche.

La morue ne s'était pas montrée en grande abondance sur cette partie de la côte, et le hareng était rare. Le 19 au matin, je visite de nouveau la rivière Moisie, puis nous nous dirigeons vers Shelldrake, où nous arrivons le soir.

Il y a cette année dans cette station de pêche 300 pêcheurs qui emploient soixante bateaux

La pêche de la morue était commencée le 15 juin, et le capelan, la boîte ordinaire, était abondant.

Deux goëlettes de pêche étaient mouillées dans la rivière, la *Lady*, de Québec, patron Bergeron, de la Baie St. Paul, et l'*Onésime*, de Natashquan, patron Paul Vignault.

Le 20 au matin, je me rends dans la rivière au Tonnerre, et pour faire voir combien cette partie de la côte nord du golfe augmente en importance, je donnerai une liste des goëlettes de pêche mouillées dans la rivière au Tonnerre et des établissements formés dans cette rivière et dans les anses voisines, ainsi que dans la Baie de Magpie; et auparavant je ferai remarquer qu'en 1854 il n'y avait, dans tous ces endroits, aucun établissement de pêche.

*Goëlettes de pêche mouillées dans la rivière au Tonnerre.*

| Goëlettes.      | Ports.    | Ton. | Maître.               | Hommes. | Bateaux. |
|-----------------|-----------|------|-----------------------|---------|----------|
| St. Laurent.... | Islet.... | 49   | Baptiste Jacques..... | 11      | 4        |
| Fancy.....      | Gaspé.... | 40   | Hubert Dunn.....      | 8       | 4        |
| Lord Douglass.. | " ...     | 58   | Har. Welch.....       | 13      | 4        |
| Undaunted....   | " ...     | 44   | John Holwell.....     | 11      | 4        |
| Constantine ... | I. Mad'ne | 42   | Julien Boudreault ... | 8       | 3        |
| Elisa.....      | "         | 40   | Gab. Cormier.....     | 11      | 3        |
| Marie Louise .. | "         | 36   | Et. Landry.....       | 8       | 2        |
| St. Ignace..... | Gaspé ... | 40   | John Robert.....      | 7       | 2        |
| Veneleo.....    | I. Mad'ne | 33   | P. Doyle.....         | 10      | 3        |
| Total.....      |           |      |                       | 87      | 29       |

*Etablissements de pêche situés dans la Rivière au Tonnerre.*

RIVE OUEST.

|                    |                       |            |            |
|--------------------|-----------------------|------------|------------|
| 1er établissement. | Lawrence Kennedy..... | 12 hommes. | 4 bateaux. |
| 2e " "             | John Le Rey.....      | 9 "        | 3 "        |
| 3e " "             | W. Hyman.....         | 12 "       | 5 "        |
| 4e " "             | Thomas Kennedy.....   | 8 "        | 3 "        |
| 5e " "             | John Robert.....      | 7 "        | 2 "        |

RIVE EST.

|                    |                        |            |            |
|--------------------|------------------------|------------|------------|
| 1er établissement. | Welch et Howell.....   | 20 hommes. | 8 bateaux. |
| 2e " "             | Thos. Welch.....       | 6 "        | 2 "        |
| 3e " "             | André Loisel.....      | 7 "        | 3 "        |
| 4e " "             | W. Gall.....           | 4 "        | 2 "        |
| 5e " "             | Cuming et Thomson..... | 4 "        | 2 "        |
| 6e " "             | Maloney.....           | 6 "        | 2 "        |
| Total.....         |                        | 184        | 65 "       |

*Etablissements de Bear Cove, situé à un quart de mille à l'est de la Rivière  
au Tonnerre.*

|                    |                       |           |            |
|--------------------|-----------------------|-----------|------------|
| 1er établissement. | Brian et Morris ..... | 8 hommes. | 3 bateaux. |
| 2e " "             | Loisel .....          | 11 " "    | 4 " "      |
|                    | Total.....            | 19        | 7          |

Dans Gui Cove, situé 6 milles plus à l'est, il y a onze pêcheurs et quatre bateaux.

*Ridge Point Cove.*

|                     |                         |           |            |
|---------------------|-------------------------|-----------|------------|
| 1er établissement.. | John D. McGrath ....    | 8 hommes. | 2 bateaux. |
| 2e " "              | Fréd. Arsenault..       | 8 " "     | 2 " "      |
| 3e " "              | Grégoire Arsenault..... | 7 " "     | 2 " "      |
| 4e " "              | Dominique Lepage .....  | 15 " "    | 4 " "      |
| 5e " "              | Olivier Bijeol .....    | 8 " "     | 2 " "      |
| 6e " "              | Joseph Arsenault.....   | 11 " "    | 3 " "      |
| 7e " "              | André Arsenault.....    | 7 " "     | 2 " "      |
|                     | Total....               | 54 " "    | 17 " "     |

*Magpie Hill ou Head Cove.*

|                    |                         |           |            |
|--------------------|-------------------------|-----------|------------|
| 1er établissement. | W. Maloney.....         | 6 hommes. | 2 bateaux. |
| 2e " "             | G. Ennis .....          | 13 " "    | 4 " "      |
| 3e " "             | Boniface Bourgeois..... | 2 " "     | 1 " "      |
| 4e " "             | François Petitpas.....  | 2 " "     | 1 " "      |
|                    | Total .....             | 23 " "    | 8 " "      |

*Rambler's Cove.*

|                    |                          |           |            |
|--------------------|--------------------------|-----------|------------|
| 1er établissement. | John Duguay.....         | 8 hommes. | 2 bateaux. |
| 2e " "             | James Hawcow.....        | 10 " "    | 3 " "      |
| 3e " "             | Bernardin Tremblay ..... | 4 " "     | 1 " "      |
| 4e " "             | Janvier Bernard.....     | 15 " "    | 4 " "      |
| 5e " "             | Gilbert Frélat.....      | 13 " "    | 3 " "      |
| 6e " "             | Isaac Denis.....         | 9 " "     | 3 " "      |
| 7e " "             | James Hart.....          | 7 " "     | 2 " "      |
| 5e " "             | Edouard Lepage.....      | 16 " "    | 4 " "      |
|                    | Total.....               | 82 " "    | 22         |

Dans une petite anse à un quart de mille plus à l'est—

|                     |                          |           |            |
|---------------------|--------------------------|-----------|------------|
| 1er établissement . | Michael Buckley.....     | 5 hommes. | 2 bateaux. |
| 2e       “          | Louis Roussy, fils ..... | 7   “     | 2   “      |
| 3e       “          | Simon Roussy.....        | 7   “     | 2   “      |
| 4e       “          | David Joseph .....       | 7   “     | 3   “      |
|                     | Total.....               | 26   “    | 9          |

Près de la rivière Magpie est établi John Ross, qui emploie cinq bateaux et dix-huit hommes.

Montant total des pêcheurs..... 486  
 “           de bateaux ..... 161

Après avoir vu que ma présence n'était pas requise plus longtemps dans ces endroits, je me rendis à la rivière St. Jean à six heures, p. m.

La compagnie de la Baie d'Hudson faisait tendre des rets à saumon comme de coutume dans cette rivière.

Deux pêcheurs de la Baie des Chaleurs étaient venus s'établir sur le banc pour s'y livrer à la pêche de la morue. Le saumon ne s'était montré dans la rivière St. Jean que depuis quelques jours.

A la Longue Pointe, des pêcheurs de New Carlisle s'établissaient pour la pêche de la morue avec quatre bateaux, tandis que d'autres venus de la Grande Rivière fondaient un établissement sur l'Île du Havre de Mingan.

Ainsi, comme on le voit, nos pêcheurs se portaient en foule sur la côte nord, depuis que la pêche sur cette côte, si riche en poissons de toutes sortes, n'était plus entre les mains de la compagnie de la Baie d'Hudson.

Dans tous ces endroits, que je venais de visiter, le bon accord régnait entre tous les pêcheurs, qui se livraient avec ardeur, et, j'ai du plaisir à le constater, avec succès à leur industrie.

Le 21, à 11 heures A. M., nous entrons dans le havre de Mingan.

J'apprends de M. Comeau, le chef du poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, que la pêche du saumon ne fait que commencer dans la rivière.

William Maloney, de Douglastown, vient porter plainte contre Francis Doré, qu'il accuse d'avoir brisé malicieusement un de ses bateaux de pêche.

Je prends la déposition du plaignant, et, comme le défendeur est à la rivière Musquano, à 40 lieues de Mingan, je me propose de lui faire servir l'ordre par un de mes constables, tout en faisant ma visite ordinaire le long de la côte.

Dans l'après-midi, le nommé Robert McCormick, de New Richmond, porte une plainte contre Alexandre Comeau. Celui-ci est accusé d'avoir coupé ou fait couper un rets à saumon que McCormick tendait sur le bord de la mer, près de l'embouchure de la rivière Mingan.

M. Comeau et les témoins sont assignés pour le lendemain.

Le 22, à 9 heures A. M., MM. McCormick et Comeau se présentent devant moi et déclarent que l'affaire est arrangée à l'amiable; M. Comeau ayant remplacé par un ret neuf celui qui avait été coupé. A 10 heures A. M., l'ancre est levée, et à 3 heures P. M., je débarque au Havre aux Esquimaux, où sont maintenant établies, d'une manière permanente, quinze familles de pêcheurs, formant en tout 109 personnes.

L'année dernière, il n'y avait à ce poste que deux familles seulement.

Ces pêcheurs se proposent de se livrer à la chasse du loup-marin sur les glaces, le printemps, et l'été à la pêche de la morue, du hareng et du maquereau.

Une de leurs goëlettes a déjà capturé, dans le mois de mai dernier, 500 lousp-marins, entre la côte nord et l'île d'Anticosti.

Le Havre aux Esquimaux, formé par la Pointe aux Esquimaux et l'île vis-à-vis, est bon pour tous les vents et peut bien donner abri aux navires du plus fort tonnage, et les pêcheurs qui y sont établis l'ont choisi de préférence à d'autres, parce qu'étant libre de bon printemps, ils pourront de là gagner la haute mer à temps pour rencontrer les glaces flottantes sur lesquelles se trouvent les troupeaux de lousp marins. Vers 4 heures P. M., nous levons l'ancre, et le lendemain matin nous mouillons vis-à-vis le Havre de Natashquan. Il y avait dans le petit Havre de Natashquan 40 goëlettes des Îles de la Magdeleine, de la côte de Gaspé, de la Nouvelle-Ecosse et des États, s'occupant de la pêche de la morue. Ce poisson s'était montré sur la côte vers le 1er juin, mais pas en aussi grande abondance qu de coutume. Cependant, depuis quelques jours les bateaux qui allaient sur les fonds du large revenaient presque tous bien chargés, et j'ai pu constater que deux hommes, dans un seul bateau, avaient capturé, dans une seule journée, 2000 morues.

Les MM. DeLaparelle, de l'Anse du Cap, avaient fondé au Havre de Natashquan un établissement de pêche à la morue où ils employaient vingt hommes et sept bateaux. La population de Natashquan était la même que l'année dernière.

Le 24, je visite la rivière de Natashquan. M. Watts, l'agent du poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, situé près de cette rivière, me dit que plusieurs pêcheurs de la côte de Gaspé faisaient la pêche du saumon, à plusieurs endroits de la rivière; et il s'était assuré que pas un d'eux n'était en contravention à l'acte des pêches; et je vois moi-même que tous les principaux chenaux sont libres.

Dans l'après-midi, le nommé Quigley, de Gaspé, se plaint de ce qu'un pêcheur de la Nouvelle-Ecosse s'est emparé d'une des stations de pêche qu'il avait occupée l'année dernière. Je vais voir aussitôt ce pêcheur et je le force de céder le poste à celui qui a droit de le posséder.

Je passe les journées du 25 et du 26 à visiter de nouveau le havre et la rivière Natashquan, puis je me rends, le 27, à la rivière Régasca.

Je trouve, à l'entrée de cette rivière, le nommé Lefèvre, occupé à faire la pêche du saumon. Je lui fais connaître l'acte des pêches et l'oblige à lever un rets qui obstruait le chenal de l'ouest.

Je remonte ensuite la rivière jusqu'aux premiers rapides, où la compagnie de la Baie d'Hudson possède une pêche à saumon.

Les deux hommes que cette compagnie emploie là avaient tendu leurs rets en contravention à la loi. Je leur ordonne de les lever, ne voulant pas les poursuivre cette fois, car ils m'assurent n'avoir pas eu connaissance de l'acte des pêches. Et depuis j'ai su que ces pêcheurs s'étaient conformés à la loi.

Le soir, nous allons mouiller dans la Baie de Régasca, où se trouvent six goëlettes faisant la pêche de la morue.

La population de Régasca n'a pas augmenté depuis l'année dernière.

Elle se livre aux occupations de la chasse et de la pêche sans être molestée par personne.

Le 28, une brume épaisse nous empêche de reprendre la mer; mais le lendemain nous nous rendons à la rivière Musquano, où un de mes constables sert à François Doré l'ordre de comparaître à Mingan, pour répondre à la plainte de Maloney.

Il y a très peu de saumon dans la rivière.

Je vais ensuite visiter la rivière Whashecotoi, à l'entrée de laquelle deux pêcheurs se livrent à la pêche du saumon. La rivière en cet endroit a plus d'un mille de large, et il est par conséquent impossible de la barrer avec des rets.

A 5 ou 6 milles plus haut, je trouve deux autres pêcheurs prenant aussi du saumon. Leurs rets n'occupent pas la moitié du chenal.



Les chutes, dont l'une a 20 pieds de haut et les deux autres 8 pieds, sont à un mille plus haut.

La compagnie de la Baie d'Hudson y a des hommes qui tendent des rets à saumon.

Je m'assure que les chenaux principaux sont libres avant de partir, comme j'apprends que dans les eaux basses il se tend des rets aux pieds des rapides, dans quelques passes que le saumon choisit pour remonter la rivière, je laisse aux pêcheurs une copie de l'acte des pêches et leur défend de pêcher en contra-vention à la loi.

Je retourne à bord à 6 heures P.M., et nous dirigeons notre course vers l'est.

Le lendemain à midi, le 30, je débarque sur les Isles à Mermettes du Gros Mécatinna.

Je trouve sur une de ces îles trois hommes, appartenant à une petite goëlette, occupés, me disent-ils, à faire la pêche de la morue; mais je me doute bien qu'ils sont là pour enlever les œufs que les gaudes et les mermettes pondent sur ces îles.

Comme la nouvelle loi de chasse, qui pourvoit à la punition des personnes qui enlèvent les œufs de gibiers sauvages après une certaine époque, ne m'était pas encore parvenue, je me contentai d'avertir ces individus qu'ils ne doivent prendre aucun œuf de gibiers sauvages sur aucune des côtes du Canada.—Puis, comme je crains qu'après mon départ ces trois hommes ou d'autres ne viennent enlever les œufs de ces îles, je stationne sur l'île principale un de mes officiers et six hommes, avec l'ordre d'empêcher qu'il que ce soit de toucher aux œufs.

Quant à moi, je devais croiser pendant quelques jours dans ces parages, visiter les places de pêche qui se trouvaient aux environs, puis, quand le vent deviendrait bon, me rendre à l'Anse aux Blancs Sablons, et à mon retour prendre mes hommes.

Pendant ce temps là, les gibiers, nullement dérangés, auraient pondu une grande quantité d'œufs, et ces œufs en partie couvés, lorsque j'aurais été obligé de quitter ces îles, n'auraient plus excité la convoitise des enleveurs d'œufs ou des pêcheurs.

Le soir, nous mouillons à la Baie des Moutons, où sont trente-trois goëlettes de pêche, dont douze des Isles de la Magdeleine, et les autres de la Nouvelle-Ecosse et des Etats-Unis, s'occupant de la pêche de la morue.

Ce poisson s'était montré dans cette partie de la côte vers le 10 juin et le capelan le 28.

Dans l'après-midi, je visite la station de pêche de la Tabatière.

Le 2 juillet, je retourne visiter mes hommes aux Isles à Mermettes.

Ils sont bien et ont fait bonne garde.

Il n'a pas été enlevé d'œufs depuis qu'ils sont là.

Vers cinq heures P. M., je me dirige vers St. Augustin, où j'arrive à neuf heures P. M.

Le 3, je débarque au poste de pêche de MM. Th. et Math. Kennedy. Ces pêcheurs n'ont pas été dérangés dans leurs opérations de pêche à loup-marin, l'automne dernier; mais ce printemps, du moment qu'ils ont tendu leurs rets à saumon, deux individus sont venus placer des appareils de pêche de manière à leur causer beaucoup de dommages, et ils portent plainte.

J'adresse de suite des copies de l'acte des pêches aux personnes qui nuisent aux MM. Kennedy, et je promets d'arrêter à mon retour pour m'occuper de cette affaire.

Nous continuons notre route et nous allons mouiller dans la Baie de Bradore, à cinq heures P. M.

Nous avons rencontré beaucoup de glaces flottantes et échouées depuis que nous étions partis de la Baie des Moutons; et les habitants de la côte me rappor-

tèrent que l'hiver avait été doux au Labrador et le printemps assez précoce, mais d'énormes banquises, venant des mers arctiques, avaient bouché complètement le détroit de Belle-Isle tout l'hiver et une partie du printemps, et la navigation dans ces parages n'avait pas été libre avant le 15 juin.

Dans la Baie de Bradore, il y avait vingt-cinq goëlettes et deux brig-goëlettes, dont une de Terre-Neuve et l'autre des Etats-Unis.

Parmi les goëlettes, j'en trouvai deux des Etats-Unis, cinq de l'Isle du Prince Edouard, quatre du Nouveau-Brunswick, deux des Isles de la Magdeleine et les autres de la Nouvelle-Ecosse.

La morue donnait sur la côte depuis longtemps, mais le capelan était très rare. Nos pêcheurs étaient obligés d'aller jusqu'à Middle Bay pour en trouver une quantité suffisante pour boïtter leurs lignes.

Les MM. Jones avaient eu beaucoup à souffrir des glaces flottantes que les vents et les courants avaient plusieurs fois chassées dans leur pêche à loup-marin et qui les avaient forcés de lever leurs rets. Aussi n'avaient-ils encore pris que 280 loup-marins, quoique ces animaux fussent très abondants près de la côte.

Le 5, je visite les établissements de pêche de l'Anse des Dunes, ou la Longue Pointe, du petit havre de l'Anse aux Blancs Sablons et de l'île à Bois. A l'Anse des Dunes les rets n'avaient pu être tendus que depuis dix jours, à cause de la présence de bancs de glace près de la côte; cependant il avait déjà été capturé 110 loup-marins à la Pointe à la Barque, et 220 à la Pointe de l'Anse des Dunes.

A la Pointe aux Pots, la pêche était aussi favorable.

A l'ancien établissement Lebrocq, maintenant la propriété de Fening et Cie., on employait 14 bateaux de pêche, et à l'établissement Le Boutillier et frères, à l'île à Bois, 19 bateaux.

Il n'y avait encore que 5 goëlettes de pêche dans l'Anse aux Blancs Sablons. La morue n'était abondante dans cet endroit que depuis quelques jours, et la boîte commençait à être facile à prendre.

Dans tous ces endroits que je venais de visiter, les lois de pêches étaient observées et l'ordre et la tranquillité régnaient partout.

Le 6 nous levons l'ancre pour retourner à St. Augustin et aux Iles aux Mermettes.

Par le travers de la Baie des Saumons nous rencontrons 33 goëlettes de pêche sous voile se dirigeant vers l'est. Cela nous porte à croire qu'il n'y a pas beaucoup de morue à la baie des Saumons et au havre Bonne Espérance.

Vingt goëlettes sont mouillées dans le havre de l'île aux Chiens, et leurs bateaux que nous voyons sur les fonds de pêche paraissent prendre beaucoup de poisson. A 11 h. A.M. nous arrivons à St. Augustin. Je débarque et vois M. T. Kennedy qui me dit que les individus contre lesquels il avait porté plainte, avaient levé leurs rets et s'en étaient allés ailleurs, après avoir pris connaissance de l'acte des pêches que je leur avais envoyé.

Le soir nous arrivons aux îles aux Mermettes. J'apprends que mes hommes sont bien et que les enleveurs d'œufs sont partis.

Le 7, je retourne à la Tabatière où M. Samuel Robertson avait des plaintes à porter contre un individu qui tenait des rets au devant de sa pêche, mais celui-ci en apprenant mon arrivée était parti et il n'était pas probable qu'il revint.

M. Robertson avait pris 1200 loups-marins l'année dernière. Ses rets n'avaient été tendus que huit jours, à cause des glaces et des grands froids.

Le 8, je vais aux îles aux Mermettes puis au Havre aux Moutons où il n'y avait plus que 5 goëlettes.

La morue cependant continuait à être abondante sur cette partie de la côte.

Le soir je vais prendre mes hommes et nous nous dirigeons vers l'île du petit Mecanina, où je débarque le 9 au matin. Je vois MM. Thibeault, Coulomb

et quelques autres habitants de l'île. La pêche du loup-marin n'avait pas été bonne l'automne précédent, mais en revanche la morue et le saumon donnaient bien ce printemps.

Dans l'après-midi nous allons mouiller sous le vent d'une des îles Ste. Marie, où nous voyons beaucoup d'œufs de mermettes et de gaudes. C'est une preuve que les enleveurs d'œufs, à cause de la présence de *La Canadienne* sur la côte du Labrador, ont craint de poursuivre, comme par le passé, leur œuvre de destruction.

Le soir, nous poursuivons notre route vers l'ouest, et le 11 au matin je débarquai à Natashquan où M. Watts me donne les renseignements suivants :—La pêche du saumon avait été assez bonne dans la rivière et près de la mer, les pêcheurs avaient pris plus de poisson qu'aux rapides.

Les chenaux principaux n'avaient été obstrués nulle part par des rets à saumon. Je visite dans l'après-midi le havre de Natashquan, où il n'y a plus que neuf bâtiments. La morue continuait à être abondante.

Aucune plainte ne m'est faite contre qui que ce soit.

A sept heures, p. m., nous levons l'ancre et nous nous dirigeons vers l'ouest. Le 12, les vents sont légers et variables.

Le 13, je débarque à Rambler's Cove, dans la Baie de Magpie.

J'apprends que la pêche de la morue dans ces parages n'est pas tout-à-fait aussi bonne depuis quelques jours ; et les pêcheurs attribuent cette diminution des profits de leur métier à la mauvaise pratique qu'ont les pêcheurs étrangers de jeter leurs débris de poisson sur les fonds de pêche. Je promets à ceux qui se plaignent de faire tout en mon possible pour mettre en force la clause de l'acte des pêches qui défend cette pratique si injurieuse.

Je vais ensuite dans Magpie Hill Cove ; puis le vent étant favorable nous faisons route pour la côte sud.

Le lendemain à onze heures, a. m., je visite les établissements de pêche de l'Anse aux Griffons.

M. John LeBoutillier, fils, me dit qu'au commencement de la saison la pêche de la morue avait été très abondante sur la côte sud du fleuve, depuis le Cap Gaspé jusqu'à St. Anne des Monts, mais que depuis 15 jours le poisson semblait s'être porté ailleurs, de sorte que les pêcheurs se plaignaient beaucoup ; et de plus, la boîte était devenue d'une extrême rareté.

Nous voyons aujourd'hui pour la première fois cette année, des goëlettes américaines armées pour la pêche du maquereau. Elles sont au nombre de dix, et cotoient la côte en se dirigeant vers l'ouest. Nos pêcheurs n'ont pas encore eu à se plaindre de leurs équipages.

Nous continuons notre route, et à une heure, p. m., le 11, nous mouillons à Percé.

Il n'y avait pas de goëlettes étrangères dans aucune des deux rades de Percé. Mais j'apprends qu'une semaine auparavant, pendant qu'une cinquantaine de goëlettes des Etats-Unis et de la Nouvelle-Ecosse, arrivées pour la pêche du maquereau, étaient mouillées dans la rade nord de Percé, plusieurs hommes de l'équipage d'un de ces bâtiments avaient été à l'auberge du village et après s'être enivrés, avaient maltraité le propriétaire de la dite auberge, brisé des verres et en avaient même volé quelques-uns.

Dans la même soirée d'autres pêcheurs des Etats-Unis ou de la Nouvelle-Ecosse avaient insulté et assailli plusieurs pêcheurs de Percé, qui revenaient des fonds de pêche ; mais heureusement nos gens avaient repoussé les assaillants, et grâce à leur sang-froid cette affaire n'avait pas eu de suite. Et les coupables, dont on connaissait quelques-uns, avaient pu gagner leurs bâtiments sans être arrêtés, grâce à l'absence de toute force de police ou autre sur la côte de Gaspé.

Je prends tous les informations qui peuvent me mettre sur les traces de ceux qui, profitant de leur nombre, avaient commis des actes si répréhensibles ; puis après avoir visité les établissements de pêche, je donne l'ordre de partir pour Mingan à neuf heures, p. m.

Le 18 dans la matinée, nous sommes sur le banc de Mingan où sont mouillées des goëlettes s'occupant à la pêche de la morue. Ces bâtiments sont tous de la Nouvelle-Ecosse, moins un qui est américain.

Je les visite presque tous ; je donne aux patrons des copies de l'acte des pêcheries, et je les avertis bien que s'ils violent surtout la clause qui défend de jeter des débris de poisson sur les bancs de pêche, ils auront à payer une forte amende.

A une heure, p. m., nous entrons dans le port de Mingan.

Nous trouvons là une quinzaine de goëlettes arrivées pour faire la pêche de la morue sur le banc de St. Jean ; elles étaient venues dans le havre pour prendre de l'eau et du bois.

19 juillet. Toutes les goëlettes de pêche partent de Mingan.

La pêche du saumon dans la rivière Mingan n'avait pas été très bonne, quoique les chenaux de cette rivière n'eussent été obstrués nulle part par des rêts.

Le 20, je m'occupe de la poursuite de Maloney contre Doré. Celui-ci s'était rendu de Musquano à Mingan, lieu assigné pour l'instruction de la poursuite ; et je suis sur le point de commencer l'audition des témoins lorsque Maloney se présente et me déclare qu'ayant reçu pleine et entière satisfaction des parties dont il a à se plaindre, il ne continue pas la poursuite.

Dans l'après-midi nous faisons voile. Je m'arrête le soir à la rivière St. Jean où j'apprends avec plaisir que la loi de pêche est observée et que nulle part on ne tend des rêts de manière à barrer les chenaux qui doivent rester libres.

Il y avait quatre goëlettes dans la rivière.

Nous continuons notre route à neuf heures, p. m.

Le 21 au matin, nous sommes vis-à-vis Shelldrake. Tous les bateaux de pêche de cet endroit sont au large, occupés à prendre de la morue, qui paraît être abondante sur les fonds. A Shallop River la pêche paraît aussi très bonne.

Vers 10 heures, a. m., je débarque dans une anse voisine de la rivière Manitou où est établi M. Mabee, de New Carlisle, qui emploie treize pêcheurs et quatre bateaux de pêche. La morue était abondante au large de cette station.

Puis je visite la rivière Manitou où je trouve à deux milles de son embouchure une des plus belles cataractes qu'il y ait dans l'Amérique du Nord.

Toute l'eau de cette rivière, d'un volume très considérable, tombe perpendiculairement d'un plateau de rochers de 113 pieds de hauteur ; et les côtes environnantes taillées à pic et couvertes en partie au sommet de sapins et d'épinettes ont un aspect qui égale en beauté pittoresque tout ce qu'on peut voir en Canada dans le même genre.

La rivière Manitou n'est pas poissonneuse.

Dans l'après-midi nous faisons voile pour la côte sud et nous mouillons le lendemain dans la Baie de Montlouis. Je trouve à ce port le même nombre d'établissements que l'année dernière. La pêche de la morue y était très fructueuse.

A huit heures, a. m., nous quittons Montlouis et à onze heures 30m., a. m., nous mouillons dans la rade de St. Anne des Monts.

MM. Rousseau, Sasseville et Dugas, que je rencontre, m'apprennent que la pêche de la morue est très bonne dans ces parages. A l'établissement de M. John LeBoutillier on avait déjà pris une plus grande quantité de ce poisson que l'année dernière dans toute la saison.

La pêche du saumon était finie et n'avait été que médiocre.

On soupçonne fort plusieurs personnes de l'endroit d'être montées dans la rivière à une distance de quinze milles de la mer, pour pêcher le saumon au flambeau, c'est-à-dire en contravention à la loi, et j'engage le magistrat, M. Sasseville, à faire tous ses efforts pour découvrir les coupables et les punir sévèrement s'ils sont traduits devant lui, et je lui promets mon assistance, si c'est nécessaire. J'aurais désiré remonter moi-même la rivière avec plusieurs de mes hommes, jusqu'à l'endroit où l'on pensait que se faisait la pêche illégale du saumon, mais cette course m'aurait pris trop de temps et j'avais à visiter de suite des stations de pêche très importantes sur la côte nord.

A cinq heures, p. m., nous mettons sous voile, et le lendemain le 23, à cinq heures, p. m., nous arrivons à la rivière Godbout, où est situé un poste de pêche et de traite de la compagnie de la Baie d'Hudson.

Depuis l'année dernière, quatre familles s'étaient établies à l'est de la rivière, le long du banc de sable, pour s'occuper de la pêche du saumon et du maquereau.

La compagnie n'avait plus de rets dans la rivière, mais trois sauvages avaient tendus des filets à quelque distance des premiers rapides et continuaient à pêcher.

M. Duberger, employé de la compagnie, me dit que ces pêcheurs n'obstruaient pas les chenaux de la rivière, et de plus il m'assure qu'il leur fera lever leurs rets le 30 juillet.

Le saumon avait commencé à remonter la rivière Godbout le 3 juin, et les pêcheurs seuls de la compagnie et les sauvages y avaient pêché.

La morue avait paru près des côtes le 15 juin, et continuait à se tenir sur les bancs en assez grande quantité, mais elle était petite.

D'après les informations que j'ai pu me procurer, il avait été pris 50 barils de saumon dans la rivière Godbout, et 12 barils par les pêcheurs établis sur le banc de sable.

Il faut en moyenne 28 saumons de la rivière Godbout pour faire 200 livres pesant, ou un baril de poisson ordinaire.

Le saumon remonte la rivière Godbout jusqu'à environ 28 lieues de son embouchure. Il est empêché d'aller plus loin par des chutes d'une grande hauteur.

A 20 lieues de la mer, la rivière Godbout et la rivière Manicouagan communiquent ensemble au moyen d'un lac qui a trois lieues de tour, et le saumon qu'on trouve dans la rivière Manicouagan y pénètre au moyen de ce lac, car une chute de 200 pieds de hauteur, qu'on trouve à l'embouchure de cette rivière, en interdit l'entrée à toute espèce de poisson.

Je vais à bord de plusieurs goëlettes mouillées à l'entrée de la rivière et s'occupant de la pêche de la morue, et leur enjoint de ne pas jeter de lest ou de débris de poisson à l'eau.

Le 24 juillet, nous mouillons à la Pointe des Monts et le lendemain nous allons à la Baie de Trinité.

Le 26, je reçois la déposition de Louis Bilodeau, qui accuse le nommé Desrosiers d'avoir blessé malicieusement un de ses animaux. Je lance un warrant contre l'inculpé, mais mon constable chargé de l'exécuter ne peut trouver Desrosiers. Je me décide alors à aller de suite à Ste. Anne des Monts, pour revenir le lendemain soir à la Trinité, dans l'espérance de trouver alors Desrosiers chez lui, et à 5 heures P. M., nous mouillons dans la rade de Ste. Anne des Monts.

Je vois M. Sasseville, juge de paix, et j'apprends avec plaisir qu'il a saisi tous les saumons pris illégalement par les personnes qui étaient montées dans la rivière Ste. Anne, lors de ma première visite en cet endroit.

On m'assure de tous côtés que cet acte de vigueur va mettre fin à la pratique injurieuse de prendre le saumon au dard ou par d'autres moyens illégaux.

Le 27 juillet, je me rends à la rivière du Cap de Chatte, où je rencontre M. Louis Roy, le magistrat de cette localité, et j'obtiens de ce monsieur les renseignements suivants :

La rivière du Cap de Chatte était très poissonneuse autrefois, le saumon s'y trouvait en abondance ; mais depuis qu'une chaussée a été construite dans cette rivière à environ 5 milles de la mer, ce poisson a diminué considérablement et il est probable qu'il finira par disparaître complètement si on n'enlève pas l'obstacle qui l'empêche de se rendre dans les endroits où il fraie.

Je vois M. Lamontagne, l'agent de M. Price, à qui appartient la chaussée et lui dis de faire démolir cette chaussée qui ne sert plus, ou bien d'y attacher une passe-migratoire pour le poisson.

Ce monsieur m'assure qu'il va faire faire une ouverture à la chaussée qui permettra au saumon de passer, en attendant qu'il reçoive des ordres de la faire démolir entièrement ou de se conformer à la loi.

La pêche de la morue au Cap de Chatte, comme à Ste. Anne des Monts, donnait de bons bénéfices à nos pêcheurs.

A 7 heures P. M., nous levons l'ancre pour retourner à la Trinité.

Le 28 juillet à 2 heures A. M., nous mouillons dans la Baie de Trinité et à 3 heures A. M. mes constables amènent le nommé Desrosiers à bord.

A 9 heures A. M. je commence l'examen des faits allégués dans l'accusation portée par Louis Bilodeau contre Desrosiers, et après m'être assuré que l'animal n'avait été blessé que très légèrement et que la blessure n'avait pas été faite malicieusement, je décharge le prisonnier.

Ensuite j'arrange une difficulté survenue entre un patron de goëlette et plusieurs personnes de la côte, ayant rapport à la possession de morceaux de fer provenant d'un naufrage ; puis le 29, à 2 heures A. M. nous nous dirigeons vers les établissements de pêche fondés sur les Ragged Islands, à quelque distance de la rivière de la Pentecôte.

Alexandre Desrosiers, établi sur les bords de cette rivière, s'occupe de la pêche à la Trinité et de la chasse aux animaux à fourrures. On me dit qu'il n'y a que quelques saumons qui remontent la rivière la Pentecôte.

Les établissements des Ragged Islands sont :

|                        |                    |
|------------------------|--------------------|
| 1er établissement..... | Clem Home,         |
| 2e " .....             | James Home,        |
| 3e " .....             | Jean Albert,       |
| 4e " .....             | Dominique Louesel, |
| 5e " .....             | Placide Aspineau,  |
| 6e " .....             | Edouard Huard.     |

On emploie sur ces établissements 26 hommes et 10 bateaux.

Dans l'anse voisine, à l'est, sont établis Antoine Riverain, de la Malbaie (en haut), avec trois bateaux et 10 hommes.

|                      |                |            |
|----------------------|----------------|------------|
| Richard Mauger ..... | 4 bateaux..... | 18 hommes. |
| Léonard Bigéal.....  | 3 " .....      | 12 "       |

La morue avait paru dans ces parages le 12 juin et continuait d'être abondante.

Le maquereau ne s'était montré que le 20 de juillet.

Ce poisson, au dire des pêcheurs que je rencontrai, est ordinairement très abondant sur cette partie de la côte nord, depuis le 15 juillet jusqu'à la fin de la saison, et des pêcheurs bien équipés pourraient souvent en faire de grandes pêches.

La boîte dont se servent les pêcheurs de Ragged Islands et des établissements voisins, se composent de capelan, de lançon et de maquereau.

Vers 11 heures A. M. je retourne à bord et nous nous dirigeons vers les Sept Iles, où nous arrivons à 6 heures P. M. Je rencontre l'agent de la compagnie de la Baie d'Hudson et M. Clarence Hamilton, lesquels me donnent les renseignements suivants :

Le maquereau avait fait son apparition dans la Baie des Sept Iles depuis trois semaines, mais pas en grande quantité.

Cinq à 6 goëlettes des États-Unis pêchaient ce poisson dans la baie et aux environs, mais sans beaucoup de succès.

Nos pêcheurs n'avaient pas à se plaindre des équipages de ces bâtiments.

La pêche de la morue sur les fonds, au large des îles était fructueuse.

30 juillet à 5 h. a. m. l'ancre est levée.

A 8 heures, A.M., je m'arrête à la rivière Moisie, où MM. Tétu et Chisholm m'apprennent que la pêche du saumon dans cette rivière s'était terminée le 25 juillet; et il ne paraît pas qu'il y ait été pris cette année du saumon illégalement.

Il n'y avait plus de rets tendus dans aucune partie de la rivière. Et comme presque tous les pêcheurs étaient partis, il n'était pas probable qu'aucune personne irait pêcher au flambeau ou de toute autre manière prohibée dans le haut de la rivière, puis j'engage les messieurs que j'ai nommés plus haut et l'agent de la compagnie à bien veiller à ce que les clauses de l'acte des pêches, qui ont pour but la conservation du saumon, soient observées.

D'après M. Tétu il a été pris dans la rivière Moisie, tant par ceux qui ont tendu des rets dans la rivière que par ceux qui ont pêché en dehors, sur les bords de la mer, 400 barils de saumon.

C'est environ 100 quarts de moins que l'année dernière. Et le poisson était plus petit que les années précédentes; il fallait 29 saumons cette année pour faire un baril de 200 livres, tandis qu'autrefois il n'en fallait que de 20 à 24.

A 10 heures, A.M., nous quittons la rivière Moisie et à 11 heures, P.M., nous dédoublons le Cap Gaspé, puis le lendemain matin nous mouillons au Bassin de Gaspé.

Je m'occupe à prendre des informations sur la pêche du saumon, dans les deux rivières qui se jettent dans le fond de la Baie de Gaspé, et qui s'appellent la rivière du sud-ouest et la rivière du nord-ouest, et voici ce que j'apprends :

On ne pêche plus au saumon depuis plusieurs semaines.

Tous les rets sont levés.

La pêche a été médiocre.

Il paraît que quelques sauvages et quelques blancs ont pêché en contravention à la loi; mais on ne les connaît pas et personne n'est disposé à porter plainte.

Nécessairement, il faudrait, à chaque rivière que le saumon fréquente, une personne chargée de veiller au fonctionnement de l'acte des pêches, et disposée à porter plainte, aussitôt qu'elle aurait connaissance d'une infraction à la loi, devant les magistrats locaux ou devant le magistrat commandant *La Canadienne*. Cela serait le seul moyen d'arrêter complètement la destruction d'un poisson aussi important que le saumon, surtout dans les rivières sur les bords desquelles s'est établie une population considérable.

Cependant je dois remarquer que les contraventions aux clauses de l'acte des pêches, qui ont pour but d'empêcher la pêche illégale du saumon, sont plus rares qu'autrefois; que ceux qui s'en rendent coupables encore vont au loin ou agissent dans les ténèbres; tandis qu'auparavant c'était en plein jour, et au vu et au su des juges de paix, qu'on ne craignait pas de détruire par tous les moyens possibles ce roi des poissons d'eau douce.

Il y avait dans le Bassin de Gaspé un brick, un brick-goëlette et deux goëlettes à huniers. On chargeait ces bâtiments de morue sèche pour les ports étrangers.

Quelques goëlettes américaines étaient venues dans le port prendre de l'eau et acheter du bois, et leur équipage s'était bien comporté.

La pêche du maquereau dans la baie de Gaspé n'était pas du tout bonne, quoique le temps ait été très propices, pour ces genres d'occupation. Le poisson n'était pas abondant.

Le 2 août nous quittons le Bassin de Gaspé, et le lendemain nous mouillâmes à Percé.

Je reçois là les dépositions de l'aubergiste McNamara, chez qui des pêcheurs américains avaient commis des déprédations, il y a quelques semaines.

Ceux qu'il accuse ne sont pas en ce moment à Percé ni sur les côtes voisines, mais il pourrait arriver que dans mes courses je pusse rencontrer le bâtiment à bord duquel ils se trouvent, et alors je les amènerais à Percé pour y être jugés.

La pêche de la morue à Percé et aux environs avait été médiocre pendant le mois de juillet, mais le mois d'août paraissait vouloir être plus favorable à nos pêcheurs; car depuis quelques jours, ceux-ci revenaient des fonds tous les soirs avec de 3 à 6 quintaux de morue.

Le 4, je visite le joli village de l'Anse du Cap; on s'y occupe beaucoup de la pêche de la morue et de l'expédition de ce poisson à l'état sec dans les pays étrangers.

Dans ce dernier endroit, comme sur les côtes voisines, les étrangers n'étaient pas venus troubler et déranger nos pêcheurs. Le 5 au matin, je m'arrête au Port Daniel, où M. McPherson, l'officier de douane, et M. Sweetman, commerçant, me donnent les renseignements suivants sur les pêches qui s'y pratiquent:

Il avait été pris environ 40 barils de saumon sur le bord de la mer, dans la baie du Port Daniel. On ne pêche ce poisson dans aucune des trois rivières qui se déchargent dans cette baie.

Personne non plus n'y était allé pour prendre ce poisson au flambeau. La pêche de la morue sur la côte, comme sur le banc de Moscon, était médiocre, et la boîte, composée de capelan, d'encornets ou de maquereau, bien difficile à se procurer.

Il était venu beaucoup de goëlettes américaines au Port Daniel, mais les équipages de ces bâtiments ne s'étaient rendus coupables d'aucun acte reprehensible.

A 9 heures, A.M., nous remettons à la voile, puis nous allons mouiller à Paspébiac dans l'après-midi.

Comme la goëlette avait besoin d'être peinte et d'être réparée aux cornes de la misaine et de la grande voile, ainsi qu'au gréement, je profitai du beau temps, et de l'avantage que m'offraient les chantiers de la maison Robin pour faire ces ouvrages promptement, et *La Canadienne* resta mouillée dans la rade de Paspébiac jusqu'au 13, mais pendant ce temps je ne restai pas oisif.

Je visite d'abord les établissements de pêche de la côte voisine, puis le 10 je me rends à Carleton par terre.

Les nombreuses occupations que j'avais eues aux Iles de la Magdeleine et au Nord, m'avaient jusqu'à ce jour empêché de visiter cet endroit et les autres stations du bout de la Baie des Chaleurs.

J'eus le plaisir de rencontrer les principaux habitants de chaque place, et dans les conversations que j'eus avec eux, je pus recueillir les renseignements suivants:

La pêche du hareng du printemps avait été très bonne et celle du saumon meilleure que l'année dernière, sans toutefois avoir donné de très beaux résultats. Le maquereau avait été abondant dans le fond de la baie et avait attiré là plusieurs goëlettes de pêche de la Nouvelle-Ecosse et des Etats-Unis, dont plusieurs avaient bien réussi dans leurs opérations.



Plusieurs bâtiments américains avaient même pénétré au-delà de la Pointe Magouacha, à l'embouchure de la rivière Restigouche, où il est probable qu'ils n'ont pas droit d'aller, même en s'appuyant sur le droit que leur confère le traité de réciprocité ; mais jusqu'à ce que les commissaires nommés en vertu d'une clause de ce traité aient établi une ligne de démarcation entre les eaux de la Baie des Chaleurs et celles de la rivière Restigouche, j'ai cru devoir m'abstenir de gêner les pêcheurs des Etats-Unis dans cet endroit-là, surtout lorsque nos pêcheurs ne se livrent nullement à la pêche du maquereau dans cette partie de la Baie.

Et je ne puis m'empêcher de répéter encore une fois qu'il est vraiment malheureux que les pêcheurs du Canada se laissent enlever à leurs portes un poisson aussi précieux que le maquereau, lorsqu'avec un peu plus d'esprit d'entreprise, d'activité et de persévérance ils pourraient le prendre comme le font les pêcheurs étrangers.

Le 11, je visite la grande rivière Cascapédiac, que je remonte en canot, jusqu'à une distance de 6 milles de la mer.

Je vois plusieurs des habitants établis sur les bords de cette belle rivière et j'obtiens d'eux les renseignements suivants :

Il a été pris environ 30 barils de saumon au moyen de rets tendus à différents endroits de la rivière. Les sauvages établis à l'entrée de la rivière avaient pêché au flambeau, mais on ne sait pas combien ils avaient pris de poisson. Ils ne pêchent plus maintenant. Il paraît que des blancs aussi ont pris du saumon illégalement en se servant de dards et de nigogs, mais on ne peut pas connaître ceux qui ont ainsi violé la loi.

Les habitants de l'endroit n'aiment pas à porter plainte les uns contre les autres, et sans une personne salariée pour voir à ce que la loi soit observée, il est bien difficile d'empêcher entièrement la destruction illégale du saumon.

Je vois le magistrat de l'endroit M. Dernock et j'obtiens de lui la promesse qu'il veillera dorénavant plus strictement à la mise en force de l'acte des pêches, dont je distribue des copies à ceux qui sont les plus intéressés à la conservation du saumon.

Le 12, je visite New-Richmond et toute la côte depuis cette place jusqu'à Bonaventure, et sachant que dans cette partie du district de Gaspé on se sert de poisson comme engrais plus que partout ailleurs, je prends des personnes les plus éclairées que je vois, toutes les informations possibles pour savoir si cette pratique est ou non nuisible à la pêche et à l'agriculture ; et voici le résultat de mes recherches.

La plus grande partie du poisson, soit capelan, soit hareng, que l'on met sur les terres est du poisson pris dans les rets, (lorsqu'il se trouve en grande abondance près des côtes) qu'on ne peut pas conserver, soit qu'il y en ait trop, soit qu'ayant été pris depuis plusieurs jours il se soit trop rouillé pour pouvoir être salé, et qui serait perdu entièrement si on ne s'en servait pour engraisser les terres.

Ensuite quand même on pêcherait le hareng ou tout autre petit poisson tout exprès pour en faire de l'engrais, cette pratique ne pourrait pas causer de grands torts aux pêches, car ces poissons viennent tous les ans près des côtes en si grande quantité que, même en en prenant beaucoup plus qu'on ne le fait maintenant, on ne pourrait diminuer leur nombre d'une manière sensible.

Maintenant si le poisson est mis en trop grande quantité sur les terres ou en mauvaise saison, on sait qu'il ne peut que nuire beaucoup ; mais appliqué à temps et à propos et surtout mêlé à de la terre végétale ou à du fumier, il est sans contredit un des meilleurs engrais qu'on connaisse.

Et si, comme le veulent plusieurs personnes, il était passé une loi pour empêcher de se servir de toute espèce de poisson comme engrais, il est certain

que dans la Baie des Chaleurs surtout l'agriculture souffrirait beaucoup de cette législation.

Dans l'après-midi je remonte la rivière de Bonaventure jusqu'à 5 milles de son embouchure, et M. McDonald, arpenteur de New Carlisle que je rencontre, me donne sur la pêche du saumon qui s'y fait les renseignements suivants :

Les habitants établis sur les bords de cette rivière ont pêché à peine cette année ; mais des sauvages venus de la Mission y ont pris, au moyen de dards et de flambeaux, beaucoup de poisson dont ils ont vendu une grande partie à des personnes du lieu. Et malgré les recherches les plus actives, je ne puis connaître les noms de ceux qui ont ainsi acheté du poisson en contravention à la loi, car je les aurais puni sévèrement.

Je vois le magistrat de Bonaventure, M. Kavanagh, et lui donne une copie de l'acte des pêches, et ce monsieur me dit qu'il fera tous ses efforts pour empêcher la destruction illégale du saumon tant par les blancs que par les sauvages.

Obligé de me tenir sur la côte nord, pendant les mois de juin et juillet, pour veiller à la mise en force de la loi des pêches, surtout cette partie qui regarde la pêche au saumon, je n'ai pu me trouver dans la Baie des Chaleurs lorsque la pêche du saumon s'y faisait, parce que le saumon remonte les rivières qui se jettent dans cette baie en même temps que celles de la côte nord.

Et comme les magistrats de chaque localité avaient à peine eu connaissance du nouvel acte de pêche, il s'en est suivi que ni eux ni aucune autre personne n'ont essayé bien sérieusement de mettre en force ses principales clauses.

Aussi, avait-on continué dans plusieurs rivières à se servir de moyens illégaux pour prendre le saumon.

J'espère, cependant, que ma visite aura un bon effet, et je crois qu'avec la coopération des magistrats et de tous ceux qui comprennent bien l'importance de conserver dans nos rivières un poisson aussi précieux que le saumon, et qui m'ont promis de m'aider de tous leurs moyens à accomplir cet objet, je réussirai à arrêter, en grande partie, la destruction illégale du saumon. Mais je le répète encore une fois, pour mettre bien strictement en force les clauses de l'acte des pêches qui regardent la pêche du saumon, il faudrait des gardiens salariés à chaque rivière.

Le 13, au matin, je me rends à Paspébiac, et je trouve mon bâtiment prêt à prendre la mer.

Dans l'après-midi, deux brigs appartenant à la maison Robin et Cie., partent avec des chargements de morue pour les pays étrangers, et nous-mêmes nous profitons d'un vent de sud qui s'élève vers le soir, pour faire route pour les îles de la Magdeleine et les îles françaises de St. Pierre et de Miquelon.

Le 14, à 4 heures, P.M., nous sommes aux îles de la Magdeleine ; et comme le vent est toujours bon pour se rendre à St. Pierre, nous continuons notre route, favorisés par un fort vent de sud-ouest.

Le 15, au soir, la sonde indique que nous sommes près des îles françaises, mais nous ne pouvons les voir, à cause d'une brume très épaisse qui nous entoure, et nous sommes forcés de mettre en panne pour la nuit.

Le 16, à 4 heures, A.M., nous voyons les rochers appelés Veaux Marins, situés à la partie nord-ouest des îles, et après avoir mis en panne plusieurs fois dans la journée, à cause des brouillards qui nous dérobaient de temps en temps la vue de la terre, nous mouillons dans la rade de St. Pierre à 4 heures, P.M.

Peu de temps après mon arrivée, je reçois la visite du capitaine du port de St. Pierre, M. P. Ledret, qui est chargé de la part du gouverneur des îles St. Pierre et Miquelon, M. Gervais, de me faire les félicitations d'usage et de mettre à ma disposition les ressources que présentent le Port de St. Pierre pour réparer les avaries que j'aurais pu faire dans le voyage.

En même temps j'avais le plaisir de faire connaissance, du commandant du brick de guerre le *La Pérouse*, stationné dans la rade de St. Pierre, M. le capitaine de frégate Paulin Geoffroy, officier aussi aimable que distingué, qui pendant tout mon séjour à St. Pierre n'a cessé de nous témoigner, à moi ainsi qu'à mes officiers, la plus grande politesse et les meilleurs égards.

Le 17, j'allai faire une visite au gouverneur, M. Gervais, à qui je dis l'objet de mon voyage à St. Pierre et Miquelon, celui de recueillir des renseignements sur les pêches françaises qui se pratiquent sur les bancs de Terre-Neuve et sur les côtes de cette île; et surtout sur le commerce de la ville de St. Pierre, en vue d'établir des relations commerciales suivies entre le Canada et cette colonie de la France.

Et je ne puis que garder un bon souvenir de la manière pleine de cordialité avec laquelle M. Gervais m'accueillit, et mit à ma disposition tout ce qui pouvait m'aider à accomplir l'objet de ma mission.

Je fis don au gouverneur de plusieurs cartes du Canada et des documents publics importants sur notre pays, publiés par ordre de la chambre d'assemblée, et M. le gouverneur m'adressa la lettre suivante :  
(No. 15.)

ILE ST. PIERRE ET MIQUELON, CABINET DU COMMANDANT,  
ST. PIERRE, le 28 août 1858.

Monsieur le commandant, par votre lettre du 17 de ce mois, vous avez bien voulu m'offrir comme pouvant être utilement consultés en vue d'établir des relations commerciales entre la France et le Canada, des cartes et des rapports susceptibles de faire ressortir exactement les ressources de cette contrée de l'Amérique.

J'accepte, monsieur le commandant, et je fais placer dans les archives de mon secrétariat, ces documents qui intéressent beaucoup notre administration et notre commerce.

Je vous prie d'agréer ma reconnaissance pour le présent que vous venez de faire à la colonie de St. Pierre et Miquelon.

Veillez agréer, monsieur le commandant,

L'assurance de ma considération très distinguée,

Le commandant de St. Pierre et Miquelon,

(Signé,) GERVAIS.

J'allai ensuite faire visite au second officier de la colonie, l'ordonnateur, M. Gilbert Pierce, qui fut on ne peut plus aimable pour moi, et je dois à cet officier de mérite une partie des renseignements que j'aurai à publier sur St. Pierre.

Le 18, je reçus la visite du gouverneur de St. Pierre, à bord de *La Canadienne*, et M. Gervais voulut bien m'adresser des compliments flatteurs sur la belle apparence de mon bâtiment et sur la bonne tenue de mes marins.

J'avais fait saluer cet officier du nombre de coups de canon exigés par son rang. Ce salut fut aussitôt rendu par la batterie de St. Pierre.

Le 19, j'eus l'honneur de dîner chez le Gouverneur, en compagnie du commandant du *La Pérouse*.

Le 20, le gouverneur, sa dame et ses demoiselles, et plusieurs dames et messieurs de St. Pierre, accompagnés des officiers de la colonie et du brig le *La Pérouse*, me faisaient l'honneur de venir passer la soirée à mon bord.

Je m'étais proposé de laisser St. Pierre, le 21, pour retourner aux Isles de la Magdeleine, mais j'avais compté sans les calmes et les vents qui me retinrent dans cette colonie jusqu'au 25.

Ne pouvant donc pas partir, j'allai, le 21, faire une excursion avec *La Canadienne* à l'Isle de Langlade, ayant à bord, la plupart des officiers du *La Pérouse*, et plusieurs personnes de St. Pierre, et pendant le voyage les marins français purent admirer les qualités de vaisseau fin marcheur que possède à un haut degré la goëlette du gouvernement.

Le 22, j'eus le plaisir de voir arriver dans la rade, le sloop de guerre anglais *Arachne*, commandant Englefield, venant de Charlottetown, et se rendant à St. Jean de Terre-Neuve.

En conformité de mes instructions, je me mis en rapport avec cet officier, qui me fit l'honneur de visiter mon bâtiment, qu'il trouva très approprié au service pour lequel il avait été construit.

Le 24, le capitaine Gauthier, chef d'état-major de *La Capricieuse*, lors du voyage de M. Belvèze en Canada, et commandant cette année le navire à vapeur de guerre *Le Tenace*, entra dans la rade de St. Pierre; et aussitôt qu'il eût eu connaissance de *La Canadienne*, il s'empessa de venir me voir pour me dire, avec cette parole franche que nous lui connaissons tous, combien il était heureux de revoir des Canadiens, et combien il avait gardé de bons souvenirs de sa visite dans notre pays en 1855.

Le 25, le vent étant devenu favorable, nous dîmes adieu à St. Pierre et fîmes route pour les Isles de la Madeleine, où nous arrivâmes le 29 au matin.

J'avais recueilli à St. Pierre, M. Célestin St. Pierre, pilote de Québec, qu'une barque norvégienne avait amené jusque sur le banc de St. Pierre, où le capitaine Laroque, du brig de pêche français le *St. Louis*, voulut bien le prendre à son bord, et lui donner passage jusqu'à St. Pierre.

J'annexe à ce rapport des notes sur les îles St. Pierre et Miquelon, et sur la pêche et le commerce de cette colonie qui, j'espère, seront de quelque utilité à nos pêcheurs et à nos armateurs.

Il n'y avait dans le Havre Amherst, lorsque nous y arrivâmes, que six goëlettes appartenant aux Isles de la Madeleine. Les rapports que je reçus de tous côtés constataient que la pêche de la morue donnait de bien faibles produits cette année sur les côtes de ces îles. Le poisson était moins abondant sur les fonds de pêche que les années passées, et la boitte était partout d'une extrême rareté.

La Baie de Plaisance avait été visitée plusieurs fois par des goëlettes américaines se livrant à la pêche du maquereau. Ces bâtiments ne réussissaient pas bien dans leurs opérations de pêche, car le maquereau d'été ne s'était pas approché des îles en aussi grande quantité que de coutume. On me dit que plusieurs de ces goëlettes venues dans le golfe depuis quatre à six semaines n'avaient pas encore à leur bord plus de vingt ou trente barils de poisson; c'était à peine de quoi payer les provisions consommées par l'équipage.

Le 30 et le 31, je visite le Havre aux Maisons et l'Étang du Nord. A cette dernière station la pêche de la morue est un peu moins mauvaise qu'ailleurs, sans toutefois donner des produits équivalents à ceux de l'année dernière.

Plus de quarante goëlettes américaines étaient au large de l'Étang du Nord, cherchant les bancs de maquereau qu'elles ne pouvaient trouver. Elles ne réussissaient qu'à capturer quelques barils de ce poisson.

Le 31 au soir, après m'être assuré que ma présence n'était plus requise aux Isles de la Madeleine, je donne l'ordre du départ, et le 3 septembre nous mouillons à Percé, après avoir rencontré entre le Corps Mort et l'Isle de Bonaventure des goëlettes américaines armées pour la pêche du maquereau, mais en moins grand nombre que l'année dernière à pareille époque.

Je visite les établissements de Percé et de la Pointe St. Pierre, puis je me rends au Bassin de Gaspé le 4 au soir.

La pêche de la morue sur cette partie de la côte que je venais de voir s'était un peu améliorée.

Au Bassin on s'occupe activement de l'embarquement de la morue sèche pour les marchés étrangers. Deux navires et trois brick-goëlettes sont déjà prêts à mettre à la voile.

Je visite un brick neuf, de 250 tonneaux environ, construit à la Pointe St Pierre, avec des bois provenant entièrement des forêts de la côte de Gaspé, par MM. Collas et Cie., sous la direction de M. Touzel, maître constructeur de la Malbaie (en bas.)

Ce bâtiment est fait solidement et sur un beau modèle, et sous tous les rapports peut être comparé aux meilleurs vaisseaux européens de la même classe.

Il doit être employé exclusivement à transporter la morue sèche, l'huile de morue et d'autres poissons, produits du Canada, sur les marchés de la Méditerranée et de l'Amérique du Sud.

J'apprends de M. John LeBoutillier que la pêche de la baleine, conduite avec intelligence et vigueur par nos habiles et hardis baleiniers de Gaspé, leur a cette année rapporté de bons bénéfices—juste compensation des durs travaux d'une longue campagne sur une mer presque toujours orageuse.

Les goëlettes baleinières rapportent de 150 à 310 barils d'huile chacune, valant de \$2400 à \$5200.

Dans la Baie de Gaspé, les pêcheurs de la côte s'occupent de la pêche du maquereau, mais sans beaucoup de réussite.

Evidemment ce poisson est beaucoup moins abondant dans le golfe, au moins sur nos côtes, qu'à l'ordinaire, et d'après les rapports d'un grand nombre de nos pêcheurs, bien peu des bâtiments qui se livrent à la pêche du maquereau cette année sur nos côtes, comme sur celles des autres provinces, pourront payer leurs dépenses.

Le 8 au matin, nous sortons du Bassin, et après nous être arrêtés quelques heures à la Pointe St. Pierre, nous nous rendons à Percé, parce qu'un grand nombre de goëlettes américaines se dirigent de ce côté.

Comme je débarquais dans l'anse du nord-est, un de nos pêcheurs vient se plaindre qu'on lui a enlevé un de ses tangons, et il soupçonne fort l'équipage d'une goëlette américaine qui met sous voile, de s'être rendu coupable de ce méfait. Aussitôt je vais à la goëlette en question avec le plaignant, mais comme celui-ci ne peut rien prouver, je suis forcé de laisser aller le bâtiment.

J'apprends avec plaisir que, depuis les désordres qui ont eu lieu dans le mois de juillet, la tranquillité et la paix publiques n'ont pas été troublées dans cette partie du littoral.

Le 9 à 9 h. 31 m., nous appareillons pour la côte du Labrador, par une forte brise de vent du nord, et à 11 h. p. m., nous sommes par le travers de la pointe est de l'île d'Anticosti, et le 11 au matin nous mouillons dans le havre de la Baie des Moutons.

Il n'y a plus que deux goëlettes dans cette baie. Elles s'occupent à la pêche du hareng et de la morue. Ces deux espèces de poissons sont rares à cet époque dans ces parages.

Dans Red Bay ou la Tabatière, la morue et le hareng avaient bien donné cette année, mais peu de pêcheurs se portent ordinairement de ce côté.

Comme je l'avais pensé, on me dit que depuis mon premier voyage sur la côte du Labrador, personne ou peu de personnes sont allés sur les Iles à Mermettes, et les gibiers ont pu pondre et couvrir leurs œufs sans être dérangés.

Cette réussite (qui n'est que partielle cependant, car je n'ai pu visiter toutes les îles à gibiers qui, au nombre de plusieurs centaines, sont dispersées le long d'une côte de 4 à 500 milles d'étendue) m'encourage beaucoup, et j'espère que l'année prochaine, avec la nouvelle loi de chasse qui donne aux magistrats tant de facilité pour la poursuite de ceux qui détruisent illégalement et les gibiers et les œufs, je pourrai supprimer, sinon en entier, du moins en grande partie, cette

pratique d'enlever les œufs qui, si elle se continue plus longtemps, amènera le dépeuplement des côtes et des îles du golfe d'espèces très importantes de gibiers sauvages.

Le 13, au matin, nous mouillons à l'Île à Bois, dans l'Anse aux Blancs Sablons et M. L'Abbée me donne les renseignements suivants :

La morue avait été assez abondante sur cette partie de la côte du Labrador, mais elle s'était montrée capricieuse.

Un jour nos pêcheurs avaient pu en prendre par milliers, le lendemain ils n'en capturaient que quelque unes même avec de la boîte bien fraîche ; le jour suivant encore elle reparaisait en abondance sur les fonds, d'où il était résulté qu'à tout prendre, la pêche de la morue n'avait pas été très fructueuse.

Quant au hareng qui avait paru à l'Anse aux Blancs Sablons et à la Baie de Bradore le 7 août, il ne s'était approché des côtes qu'à de longs intervalles et en petite quantité ; c'est à peine si les premiers bâtiments arrivés avaient pu prendre la moitié de leurs chargements.

À l'est depuis Forteau jusque sur la côte de l'Atlantique ce poisson avait manqué complètement, et dans des baies ou d'ordinaire il se chargeait des centaines de goëlettes de ce poisson délicieux, à peine les pêcheurs avaient ils pu en prendre pour leur provision d'hiver.

Mais en revanche les bancs de harengs s'étaient portés en si grande quantité sur la côte de Terre-Neuve, vis-à-vis le Labrador, que les habitants de ce pays avaient pu en capturer autant qu'ils avaient voulu, et ce poisson bien conditionné ne se vendait là qu'au prix de 8 à 10 chelins le baril pour des marchandises.

J'apprends que le brick de guerre anglais *Atalanta* s'est tenu sur la côte du Labrador (qui est sous la juridiction de Terre-Neuve) pendant toute la saison de la pêche pour la protection des pêcheurs britanniques.

Mais ce navire, comme ceux qui viennent tous les ans pour le même objet, ne s'est pas rendu sur la côte canadienne et les habitants résidants, comme les pêcheurs britanniques, fréquentant notre côte du nord du fleuve et du golfe St. Laurent, ne peuvent avoir recours qu'à *La Canadienne* pour leur protection personnelle et celle de leurs propriétés.

Comme je retournais à bord M. Adolphe Bouchard, maître de la goëlette *Marie Louise*, de 55 tonneaux, et dont M. Cyrille Fortier était pilote, me fait le rapport suivant :

Le 4 septembre, à 6 h. p. m., la goëlette *Marie Louise* ayant à bord une cargaison de marchandises appartenant à MM. Huot et Cie., de Québec, fit naufrage dans Bear Cove, sur la côte de Terre-Neuve, vis-à-vis Forteau, pendant un fort coup de vent de nord-ouest. L'équipage put se sauver sans accident.

La cargaison, qui était avariée, fut vendue.

Le patron ne vendit pas son bâtiment parce qu'il avait l'espoir de le relever.

Les jours suivants, pendant que le capitaine Bouchard travaillait à son bord, plusieurs habitants de la côte s'emparèrent malgré lui d'un baril de lard et l'enlevèrent, c'était tout ce qui lui restait de provisions. Et lorsqu'il revint quelques jours plus tard dans la goëlette *Rufine* pour prendre les agrès de sa goëlette (car il avait alors perdu toute espérance de le relever) il trouva que ses ancres et ses chaînes avaient été volées de même qu'une partie de ses manœuvres. Son équipage aussi avait été maltraité. Le lendemain il alla à bord du brick *Atalanta* et fit sa plainte, mais le commandant de ce navire ne put lui donner aucune assistance, il partait le lendemain pour Plymouth, le terme de sa croisière étant écoulé. Et le capitaine Bouchard me demandait de tâcher de lui faire recouvrer les effets qu'on lui avait enlevés. Mon autorité ne s'étendait pas sur la côté de Terre-Neuve, cependant je résolus d'aller voir si je ne pourrais pas être de quelque secours à un de nos compatriotes qui venait de faire une si grande perte. L'ancre est levée et favorisée par un vent très fort, nous nous rendons dans la baie

de Ste. Barbe en quelques heures, et après m'être assuré que le rapport du capitaine Bouchard était exact, je me rendis le 15 au matin dans Bear Cove, et je trouvai les manœuvres dormantes du bâtiment et la grosse ancre entre les mains d'un individu qui habite cette anse. L'autre ancre et les deux chaînes avaient disparu. Et comme celui entre les mains duquel se trouvait les effets du capitaine Bouchard ne put pas établir qu'il avait acheté ces effets ou qu'ils lui avaient été donnés, je m'en emparai pour les remettre au légitime propriétaire. C'était toujours des effets pour la valeur de \$200 que je faisais recouvrir au capitaine Bouchard, et c'était quelque chose pour un patron qui venait de perdre son bâtiment sur lequel il n'avait pas été effectué d'assurance.

Dans l'après-midi je viens à l'Anse aux Blancs Sablons.

Je dois faire remarquer que sur la partie de la côte de Terre-Neuve que je venais de visiter il n'y a aucune espèce d'autorité constituée, non plus que sur la partie de la côte qui s'étend depuis le Cap St. Jean jusqu'au Cap Roy; et les personnes qui se rendent coupables dans ces endroits de vols, de déprédations sur les vaisseaux ne sont jamais punies, et cette impunité les encourage à commettre de nouveaux actes de pillage. On doit se rappeler les détails qui ont paru sur nos journaux à propos du naufrage du *City of Toronto*, qui avait eu lieu sur la côte nord de Terre-Neuve, pas à une bien grande distance de Bear Cove. Un grand nombre de pêcheurs des alentours s'étaient rendus à bord de ce navire, aussitôt qu'il eût été échoué, et en présence du capitaine et de son équipage et malgré eux s'étaient emparés d'une partie de la cargaison; et le capitaine avait été forcé de demander l'assistance d'une chaloupe armée de la frégate stationnée à Forteau. Et encore le vaisseau avait été à moitié pillé.

Mais il faut bien le dire, toute la population n'est pas composée de gens comme ceux dont je viens de parler. Il en est qui sont toujours prêts à accueillir les pauvres naufragés et à les assister de tout ce qu'ils ont.

Je citerai parmi ces derniers MM. Gaine, père et fils, de la Pointe aux Ancres, qui m'ont dit regretter beaucoup de ne pas voir plus souvent sur leurs côtes des vaisseaux armés.

Je fais, avant de quitter l'Anse aux Blancs Sablons, une visite de tous les établissements qui s'y trouvent.

A l'établissement Frunig et Cie., il avait été pris 2,000 quintaux de morue et à la pêche de la Longue Pointe, 375 loup-marins, mais pas de hareng. La pêche de M. Martin Parent n'avait donné que 175 loup-marins.

Les capitaines Lefèvre et Vautier avaient plus de morue que l'année dernière, et le capitaine Nicholson bien moins.

Les habitants de la Longue Pointe avaient capturé entre eux 118 loup-marins, 6 barils de saumon, et 700 quintaux de morue.

La pêche de loup-marin de M. Louis Labadie avait rapporté 350 loup-marins, et celle de W. Labadie, 120.

Le 16, nous mouillons dans la Baie de Bradore, où il n'y a plus que dix goëlette qui pêchent au hareng.

Ce poisson était extrêmement rare.

La pêche de loup-marin de M. Randall Jones avait produit ce printemps 375 loup-marins, et celle de M. Louis Jones, 150. J'ai expliqué au commencement de ce rapport pourquoi elle n'avait pas été plus fructueuse.

Nous partons le 17 au matin, et après avoir touché au Havre de Cumberland et de St. Augustin, nous mouillons dans l'après-midi du 20 au Havre aux Esquimaux du Petit Mécatinna. Je vois presque tous les habitants de l'île Mécatinna, et j'apprends que le maquereau donnait-là en grande abondance.

Il y avait dans le même havre que nous, une dizaine de goëlettes s'occupant de la pêche de ce poisson. Nos pêcheurs de cette île avaient commencé à

prendre du maquereau avec des seines très grandes, comme celles dont les pêcheurs américains se servent, et ils avaient assez bien réussi.

Le saumon et la morue avaient été assez abondants sur les côtes de l'île.

Le 21, à midi, nous partons pour les Isles de la Magdeleine, et le 23, au soir nous mouillons près de l'île Amherst, à un endroit appelé le Bassin.

Dans le même mouillage se trouvaient quarante goëlettes des Etats-Unis et de la Nouvelle-Ecosse, armées pour la pêche du maquereau, que les vents du nord avaient forcées à chercher un abris au sud de l'île d'Amherst.

J'apprends que tous ces bâtiments étaient très malheureux dans leurs opérations de pêche. Il y avait très peu de maquereau dans ces parages, puis il n'était pas très friand de la boîte qu'on jetait à l'eau pour le retenir à la surface et le prendre à la ligne plus facilement.

Je visite le 24 le Bassin, le Havre Amherst et le Cap aux Meules, où j'ai à m'occuper d'un cas d'assaut et batterie.

Je vais à l'étang du nord, où la pêche de la morue s'est beaucoup améliorée depuis quelque temps, puis au Havre aux Maisons.

Tous les bâtiments de pêche dont les propriétaires résident à ce havre étaient arrivés depuis peu de la côte nord, ayant tous bien réussi à la pêche de la morue, mais n'ayant rien fait du tout à celle du hareng; et les équipages de tous ces bâtiments étaient maintenant occupés à faire sécher leur poisson qu'ils se proposaient d'exporter à Halifax, où la morue sèche se vendait de 16s à 17s. 6d. le quintal.

On sait que cette espèce de morue ne se consomme pas dans la Nouvelle-Ecosse. Elle est expédiée par des bâtiments de cette colonie aux Antilles, où elle sert à la nourriture des esclaves.

Le 27, nous laissons les Isles de la Magdeleine, et le lendemain nous mouillons dans la rade de Percé, et je vais prendre au bureau de poste la lettre suivante de M. Fraser:—

MAISON DE LA DOUANE,

Paspébiac, 22 septembre 1858.

CHER MONSIEUR,—En conséquence de la résistance que j'ai rencontrée aujourd'hui dans l'exécution de mes devoirs de percepteur des douanes de sa majesté, au port de New-Carlisle, j'ai besoin ici de votre aide, et je prends la liberté de vous prier de vous rendre ici le plus tôt possible, avec le vaisseau placé sous vos ordres.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre, etc.,

J. FRASER,

Percepteur.

P. Fortin, écr.,

Goëlette *La Canadienne*.

Percé.

MAISON DE LA DOUANE,

Paspébiac, 30 septembre 1858.

MONSIEUR,—J'ai eu l'honneur de vous écrire à Percé et à Gaspé, le 22 et le 29 du présent mois, au sujet de la résistance que j'ai rencontrée le premier de ces deux jours, dans l'exercice de mes devoirs de percepteur des douanes.

Or, comme vous voilà aujourd'hui rendu à Paspébiac, avec le vaisseau placé sous vos ordres, j'ai à vous prier de vouloir bien me prêter votre assistance pour recouvrer les effets saisis, parce que les droits n'ont pas été payés, et qui m'ont été enlevés par la force dans l'entrepôt de sa majesté, à Paspébiac, le 22 du courant, par Martin Sheppard, écuyer, shérif, aidé des agents et commis de MM. Le



Boutillier frères, et d'un grand nombre d'autres émeutiers. Les effets susdits, ou tels d'entre eux qui ne sont pas encore vendus, sont dans les hangards de MM. Le Boutillier frères.

J'espère que vous ferez en sorte de me rejoindre demain à 9 heures A. M., chez MM. Le Boutillier frères, à Paspébiac, pour là me prêter votre assistance dans le recouvrement des dits effets qui étaient sous saisie dans l'entrepôt de sa majesté à Paspébiac.

J'ai, etc.,

J. FRASER,  
Percepteur.

Le 1er octobre, à l'heure indiquée par M. Fraser, je débarque avec mon capitaine et neuf de mes marins, puis les hommes que M. Fraser a engagés pour cela, enlèvent, sans que personne veuille résister, les marchandises saisies des hangars de MM. Le Boutillier et frères, et les transportent dans l'entrepôt de la douane de sa majesté, et je me tiens à terre toute la journée pour être prêt à donner à M. Fraser toute l'assistance dont il peut avoir besoin. Et je reste avec *La Canadienne* dans la rade de Paspébiac, jusqu'au 8 octobre pour le même objet.

Je m'absente seulement le 6, pour aller, le jour de la nomination des candidats à la représentation de la division du golfe au conseil législatif, à New Richmond, où se tient l'assemblée, dont tous les procédés se font avec la plus parfaite tranquillité.

Le 8 octobre, je me rends avec la goëlette à Carleton, et le 9 à la Mission.

Je rencontre M. Meagher, M. P. P., les officiers publics et les principaux habitants de ces localités et j'apprends que tout est tranquille partout.

La pêche du saumon sur les bords de la mer dans la Baie des Chaleurs et dans la rivière Restigouche avait été bien meilleure que l'année dernière presque à toutes les stations de pêche.

Mais dans beaucoup d'endroits il avait été pêché en contravention aux clauses de l'acte des pêches.

Les contrevenants à la loi étaient surtout des sauvages.

Et comme la rivière Restigouche appartient moitié au Canada moitié au Nouveau-Brunswick, et que son cours est très long et que la pêche illégale du saumon se fait à une grande distance de l'endroit où elle cesse d'être navigable, il s'ensuit que la mise en force des règlements de pêche sur cette partie de la côte est très difficile, sinon impossible, à moins d'avoir des gardiens résidents, salariés et chargés de faire continuellement des visites d'inspection pour trouver les coupables et les poursuivre.

Je distribue des actes de pêches aux magistrats, aux conseillers municipaux et autres personnes intéressées à la préservation du saumon, et j'engage fortement tous ceux que je vois à unir leurs efforts aux miens pour arrêter la destruction d'une espèce de poisson qu'il est si important de conserver.

Mais il faudrait encore, quant à la rivière Restigouche, que les lois des deux pays fussent assimilées et que les magistrats et autres personnes chargés de les faire exécuter fussent autorisés à agir sur l'une comme sur l'autre rive.

Le 11, dans l'après-midi, nous quittons la Mission, nous touchons à Dalhousie le soir, puis nous mouillons à Carleton le 12 au matin.

Je vois M. Nelson Verge, l'agent des bois de la couronne, dans cette partie du pays.

Ce monsieur n'a plus maintenant de difficulté à se faire payer les sommes dues au gouvernement par les personnes qui coupent des bois sur les terres publiques, et il attribue ce résultat à la présence de *La Canadienne* sur la côte.

Dans l'après-midi je me rends à New-Richmond.

J'apprends avec plaisir que M. McDermott, juge de paix établi sur la grande rivière Cascapédiac, a condamné un individu coupable d'avoir pris des saumons dans cette rivière en contravention à l'acte des pêches.

Ce magistrat a aussi puni deux habitants de New-Richmond qui s'étaient rendus coupables d'assaut et batterie sur un habitant de cette même localité.

Ceci est le commencement d'une ère nouvelle, et j'ai la ferme conviction que l'année prochaine il y aura dans l'observance des lois qui assurent la paix et la tranquillité publiques et des règlements de pêche une amélioration considérable.

On a déjà remarqué sur les autres parties de la côte de Gaspé que les sommations, warrants, ordres des magistrats n'étaient plus comme autrefois une lettre-morte et que ceux contre qui ils étaient dirigés n'étaient plus tentés d'opposer de résistance aux officiers chargés de les exécuter, certains qu'ils étaient, qu'en toute occasion, je m'empresserais de prêter main-forte à ces officiers avec l'assistance de la force armée que je commande.

Dans mes différentes courses à Carleton, à New Richmond, je puis constater que les établissements agricoles continuaient à s'étendre vers l'intérieur, malgré le manque de chemins qui ne pouvaient se faire sans l'assistance du gouvernement.

Les cultivateurs adoptaient un système de culture plus éclairé et amélioraient beaucoup leurs terres.

Je remarquai avec plaisir que presque partout les bestiaux étaient de race excellente. La récolte cette année avait été abondante. Les pommes de terre et les navets étaient venus en grande quantité. M. Montgomery, marchand à New Richmond, avait envoyé déjà plusieurs cargaisons de planches, de madriers et de bardeaux à Halifax, et trois chargements de navire de bois en Angleterre. On construisait dans la baie plusieurs goëlettes destinées à la pêche et au cabotage.

Vers 5 heures, p. m., nous levons l'ancre, et à 8 heures, p. m., nous mouillons à New Carlisle.

Je vois M. Fraser le lendemain et j'apprends que ce monsieur n'a éprouvé aucun espèce de difficulté depuis mon départ.

Je reçois de M. Lebel, de New Carlisle, la lettre suivante :

NEW RICHMOND, 6 octobre 1858.

MONSIEUR,—D'ici aux jours fixés pour la votation dans le collège électoral du golfe, le temps était très limité, et n'ayant personne ici sur qui je puisse reposer confiance pour transmettre les commissions et les mandats des députés-officiers rapporteurs pour les Iles de la Madeleine, pourriez vous vous en charger, ainsi que d'un message que je crois devoir envoyer aux dites îles, si cela n'intervient pas avec vos devoirs officiels? Vous assurerez par ce moyen l'élection qui autrement pourrait être en danger et en même temps vous sauveriez de grands frais à la province.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J. G. LEBEL,

Officier rapporteur.

P. Fortin, écuyer,

Commandant de *La Canadienne*,

Paspébiac.

J'accède avec empressement à la demande de M. Lebel, d'autant plus que mon service exige que je me rende bientôt aux Iles de la Madeleine.

La plus grande activité régnait sur le banc de Paspébiac. Des centaines de pêcheurs et de graviers étaient occupés à préparer le poisson pour l'exportation. La saison avait été très belle pour ces opérations.

Il y avait dans la rade sept navires et plusieurs goëlettes se disposant à prendre des cargaisons de morue sèche et d'huile pour les pays étrangers.

Deux bricks chargés de belle morue étaient en partance, l'un pour Rio Janeiro, l'autre pour Naples.

Ma présence n'étant pas requise plus longtemps dans la Baie des Chaleurs, j'ai donné l'ordre de partir. Nous levons l'ancre à 4 h. 30 m., p. m., et le lendemain, le 14, à 7 h., a. m., nous mouillons dans le Bassin de Gaspé.

Ce port est maintenant bien garni. Il y a six navires, bricks et brick-goëlettes, qui prennent du poisson pour les pays étrangers, et huit goëlettes qui ont apporté de la morue, du hareng, du maquereau et de l'huile des différentes stations de pêche de la côte canadienne du golfe. Et en outre une dizaine de petits bâtiments se préparent à partir pour Québec avec des cargaisons de saumon salé, de morue verte, d'huile de baleine, etc.

Parmi les goëlettes qui se tiennent en ce moment dans le Bassin, j'en remarque plusieurs, construites cette année, avec des bois de la côte, et par des constructeurs résidant sur la côte, qui font voir qu'un grand progrès dans l'art de la construction navale s'est opéré depuis peu dans le district de Gaspé.

Ces bâtiments faits sur de beaux modèles, avec de bons bois et bien solidement, sont bien mâtés et bien grésés et paraissent réunir les deux qualités importantes de pouvoir porter une bonne cargaison et d'être bons marcheurs.

Dans toutes les entrevues que j'ai eues pendant la saison avec nos pêcheurs et nos armateurs, ceux-ci m'ont toujours exprimé la satisfaction qu'ils éprouvaient de voir qu'enfin le gouvernement allait encourager d'une manière directe nos magnifiques pêches du golfe, et ils se disposent bien à faire tous les efforts pour les exploiter d'une manière convenable; et j'espère qu'avant bien des années, nous verrons une flotte de goëlettes de pêche canadiennes se développer dans le golfe, à l'instar de cette belle flotte de bâtiments pêcheurs des Etats-Unis qui, tous les ans viennent nous enlever à notre porte nos plus belles espèces de poisson, et tout cela, lorsque nous pouvons armer nos bâtiments pour la pêche à bien meilleur marché qu'eux, et lorsque nous avons des pêcheurs aussi bons que les leurs.

Mais jusqu'à présent l'encouragement de cette industrie par le gouvernement et l'esprit d'entreprise chez nos marchands des villes et nos armateurs, établis sur les côtes du golfe, avaient fait défaut, et nous avons maintenant la prime; espérons que nos marchands et capitalistes des villes et des campagnes du bas du fleuve et des côtes du golfe vont enfin comprendre l'importance et la nécessité de se livrer à une industrie si féconde en grands résultats.

Je reçois le 16, à 6 h. a. m., la lettre suivante de M. John Eden, greffier de la cour au Bassin de Gaspé :—

Quatre heures, A. M.

BASSIN DE GASPÉ, 16 octobre 1858.

M. Fleury Le Touzel, huissier de la cour supérieure, a été pour mettre à exécution deux writs de saisie-arrêt sur du bois de pin équarri, la propriété de John Gilchrist, junior, de Peterborough, Canada Ouest, je prends la liberté de vous informer que l'huissier susdit a rencontré de la résistance de la part d'un nommé Church, en voulant mettre à exécution les mandats dont il était chargé.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien, en ce cas, donner toute l'assistance en votre pouvoir, afin que les writs susdits soient exécutés.

(Signé,)

JOHN EDEN,  
Greffier de la cour de circuit.

Je prends de suite à bord l'huissier Le Touzel et son recors et l'ancre est levée à 7 h. a. m., puis nous allons mouiller une demi-heure après dans la rivière du Nord-Ouest, où est le navire près duquel on a flotté le bois saisi la veille et que l'équipage était occupé à prendre à bord.

Je prends l'huissier Le Touzel et son recors dans mon canot avec sept de mes marins, puis je me rends sur le train de bois, et après que l'officier eut reconnu que c'était bien le bois qu'il avait saisi la veille, je déclare à tous ceux qui sont dans le navire et sur le train de bois que je viens pour prêter main-forte à l'huissier et que jusqu'à ce que la saisie ait été levée par autorité compétente, je ne souffrirai pas que personne touche au bois; et les travaux de l'embarquement du bois cessent.

Je mets à la garde du train de bois, mon capitaine avec huit hommes, puis je retourne au Bassin de Gaspé.

Dans l'après-midi, le greffier de la cour, M. Eden, me dit que les parties qui avaient fait saisir le bois ont obtenu satisfaction; en conséquence la saisie est levée.

Je retourne à mon bord, je fais revenir mes hommes, puis à 5 h. p. m., nous partons pour Percé où grâce à un bon vent de nord-ouest, nous arrivons à 9 h. 30 m. p. m.

Je vois de suite des officiers publics et quelques-uns des principaux habitants de l'endroit, puis après m'être assuré que tout était tranquille, je donne l'ordre du départ.

À 2 h. a. m. le lendemain, nous levons l'ancre et le 18 au matin nous mouillons au Havre Amherst.

Aussitôt après mon arrivée je m'occupe d'une accusation d'assaut et batterie grave, que porte M. Fox, le collecteur de la douane du port d'Amherst, contre le nommé Dominique Cormier.

C'était à bord de la goëlette *Eugénie*, dans le Havre aux Maisons, que Cormier avait frappé avec une barre d'aspect M. Fox, lorsque celui-ci se rendait à bord du bâtiment pour remplir ses devoirs de collecteur.

Je lance un warrant contre l'inculpé qui est amené à bord, puis je m'occupe les jours suivants à prendre les dépositions des personnes qui ont eu connaissance de l'affaire et à recevoir l'interrogatoire du prisonnier; et comme la déposition de M. Fox est bien corroborée par le témoignage de plusieurs personnes, je mets Dominique Cormier sous la garde d'un de mes constables à bord pour le transporter à la prison de Percé où aura lieu son procès.

Je dois faire remarquer que c'était le 12 que Cormier s'était rendu coupable de félonie en assaillant le collecteur de la douane dans l'exécution de son devoir, eh! bien, l'inculpé était resté libre depuis ce temps jusqu'à mon arrivée aux Iles de la Magdeleine, et il le serait encore si cette affaire s'était passée après ma dernière visite aux Iles. Il y a pourtant des juges de paix aux Iles de la Magdeleine, mais que peuvent faire des magistrats même les mieux disposés à bien s'acquitter des devoirs de leur charge, dans un endroit isolé où à peine ils trouvent un constable pour exécuter leurs ordres? Comment garder un prisonnier pendant l'examen des témoins? où le mettre, si le juge de paix trouve nécessaire de l'envoyer dans la prison commune à Percé, en attendant qu'il puisse le faire transporter là.

On sait qu'il n'y a pas de prison aux Iles de la Magdeleine ni aucune bâtisse publique qui puisse servir de lieu de détention temporaire pour les prisonniers. Aussi, les magistrats de ces îles n'aiment pas à s'occuper (je devrais dire ne peuvent pas) d'affaires, surtout de celles qu'ils peuvent juger sommairement, car s'ils portent un jugement qui entraîne la peine de la prison, ils ne pourront le faire exécuter, à moins que je sois là pour prendre le prisonnier à bord de *La Canadienne*.

On voit par ce que je viens de dire que l'érection d'une prison et en même temps d'un édifice où se tiendraient les séances de la cour est bien nécessaire aux îles de la Magdeleine; et la vue seule d'une prison ne contribuerait pas peu à inspirer le respect de la loi aux milliers de pêcheurs qui fréquentent les côtes des îles de la Magdeleine, et à les empêcher de commettre sur plusieurs points éloignés de ces îles des actes de déprédation que, malgré mes visites fréquentes dans ces parages, je ne puis empêcher.

Comme cette visite est la dernière que je fais aux Îles de la Magdeleine, je fais l'inspection des stations de pêche et j'obtiens les renseignements suivants :

La pêche de la morue qui avait été très médiocre pendant l'été, s'était améliorée considérablement depuis quelques semaines.

De fait elle était très bonne à l'Étang du Nord et à l'Anse à la Cabane. Cependant la quantité de morue prise sera bien moindre que l'année dernière; mais avec les prix élevés qu'obtient ce poisson dans le moment sur le marché d'Halifax, les bénéfices des pêcheurs seront encore bons.

On peut dire que la pêche du maquereau à la ligne dans la Baie de Plaisance avait manqué presque complètement, car là où nos pêcheurs avaient pris l'année dernière 30 barils de ce poisson, ils n'en avaient capturé que 5 ou 6 cette année.

Le maquereau d'été n'était pas entré dans la Baie en aussi grande abondance que de coutume, et il ne paraissait pas non plus mordre à l'appât aussi bien que les années précédentes.

Cependant, vu que la pêche du hareng et du maquereau de printemps avaient été des plus fructueuses, que nos pêcheurs avaient rapporté beaucoup de morue du nord, et qu'il s'était fait une grande quantité d'huile de loup-marin, la valeur des produits des îles exportés hors de la province, sera encore considérable.

Je publierai à la fin de ce rapport un état indiquant la valeur de l'importation et de l'exportation des Îles de la Magdeleine, qui montrera que ces îles ont augmenté beaucoup en importance depuis quelques années et que la navigation y est très active.

C'est le 22 et le 23 qu'eut lieu la votation pour l'élection d'un conseiller législatif pour la division du Golfe et aux deux polls qui se tenaient l'un au havre Amherst, l'autre au Havre aux Maisons, l'enregistrement des votes s'était fait avec ordre et légalement.

Le 23 à 5 h. p. m., je prends les livres de poll du Havre Amherst, et ceux du Havre aux Maisons à minuit, puis à 1 h. a. m. le 24, nous faisons voile pour Paspébiac où nous arrivons le même soir.

Je reste avec le bâtiment tantôt dans la rade de Paspébiac, tantôt dans la rade de New-Carlisle, jusqu'au 29, pour être à la portée de donner assistance au collecteur, M. Fraser, car ce monsieur se propose de vendre par encan public une partie des effets saisis qui sont dans l'entrepôt de la douane, et il ne veut pas faire cette vente sans que je sois présent.

Pendant ces quelques jours que je passe dans la Baie des Chaleurs avant de partir pour Québec, je vois les principaux pêcheurs et armateurs de cette partie du district de Gaspé, et j'obtiens d'eux des renseignements très utiles, lesquels joints aux connaissances que j'ai acquises pendant mes courses, de l'état de nos pêcheries, me permettent de suggérer au gouvernement quelques mesures très nécessaires pour accroître et faciliter l'exploitation des immenses ressources que possède le Canada dans les eaux du golfe St. Laurent.

Le gouvernement a déjà fait passer deux mesures très importantes pour l'encouragement de nos pêcheries; je veux parler de la loi qui accorde une prime aux pêcheurs et de celle qui donne une subvention à une ligne de steamers voyageant entre Québec, la côte de Gaspé et les provinces d'en bas.

Mais il est encore d'autres mesures que les pêcheurs réclament, et je me permettrai de recommander de nouveau l'érection de plusieurs phares sur différentes

parties de la côte, pour servir à guider nos pêcheurs lorsque, dans des nuits sombres, ils sont obligés par la tempête de chercher un abri sur une côte presque dépourvue de havres et de rades, et où la navigation pour des bateaux de pêche est très dangereuse. C'est à la Grande Rivière et à la Pointe de Paspébiac que le besoin de ces phares se fait le plus sentir.

Il serait aussi très nécessaire de faire construire aux principales stations de pêche, où il n'y a pas de mouillage sûr pour les bateaux de pêche, des glissoires sur lesquelles nos pêcheurs, lorsqu'il fait des vents du large, pourrait tirer et mettre en sûreté leurs embarcations, sans trop de difficulté et de frais.

Il faut maintenant de huit à dix hommes pour mettre à terre un bateau de pêche ordinaire, à l'aide de glissoires deux pêcheurs pourraient faire le même ouvrage.

Très souvent il se perd des bateaux que les vents du large brisent sur le rivage, parce qu'on ne peut pas se procurer assez de monde pour les mettre hors de l'atteinte des vagues.

Je ne dois pas oublier de parler de l'immense avantage qui résulterait pour les pêcheurs de la baie des Chaleurs de la construction d'un quai dans la rade de Paspébiac, où il se charge et décharge tous les ans plus de 50,000 quintaux de morue, sans compter les millions de barils de poisson, saumon, d'huile, de provisions, etc.

Ces opérations de débarquement et d'embarquement se font maintenant avec des chaloupes et de beau temps seulement.

Avec un quai où les bâtiments pourrait accoster, le transbordement des produits de la pêche des bâtiments côtiers sur les navires qui doivent transporter ces produits sur les marchés étrangers pourrait se faire avec une grande épargne de temps et presque sans frais.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que ce quai serait de la plus grande utilité au steamer qui fait le service entre Québec et les ports de la côte de Gaspé.

Je publierai à la fin de mon rapport une lettre intéressante de M. P. Vibert, de New-Carlisle, qui traite des améliorations dont la nécessité se fait sentir sur les côtes du district de Gaspé.

Le 29 au soir, nous faisons route pour Percé où nous arrivons le lendemain vers 10 heures A. M.

Mon constable, chargé de la garde de Dominique Cormier, met ce prisonnier entre les mains du gardien de cet endroit.

Je visite une dernière fois les établissements de Percé, puis, après m'être arrêté à la Malbaie et à la Pointe St. Pierre, je me rends au Bassin de Gaspé, où je reste jusqu'au 3 novembre.

Dans tous les endroits que je venais de visiter, la pêche de la morue n'était pas bien fructueuse depuis quelque temps.

Le poisson était bien assez abondant sur les fonds de pêche mais la boîte manquait très souvent et les mauvais temps et les gros vents qui duraient depuis le milieu d'octobre n'avaient pas permis à nos pêcheurs d'aller pêcher plus de deux ou trois jours par semaine.

On s'attend que le produit de la pêche d'arrière-saison cette année n'atteindra pas la moitié du chiffre de l'année dernière.

On sait que la plus grande partie de la morue prise dans les mois de septembre, octobre et novembre sur la côte de Gaspé est envoyée à l'état vert à Québec et à Montréal, tandis que celle qui est capturée vers le commencement de la saison est séchée, puis exportée en pays étrangers, surtout au Brésil, en Espagne et en Italie.

Le 4 novembre, je m'arrête à l'Anse aux Griffons et à la Grande Rivière au Renard.

Je vois les principaux habitants de ces deux endroits. La paix et l'ordre règnent là comme sur le reste de la côte de Gaspé.

La pêche de la morue est médiocre, à cause de la rareté de la boitte.

Dans l'après-midi, nous faisons route pour Québec.

Le 6 novembre, à midi, nous passons vis-à-vis le phare de la Pointe des Monts, puis le 7, à 1 heure P. M., nous mouillons dans la rade de Québec.

P. FORTIN.

#### NOTES SUR LES ILES ST. PIERRE ET MIQUELON.

De tous les immenses territoires que possédait autrefois la France dans l'Amérique du Nord, il ne lui reste plus maintenant que trois petites îles, situées à l'entrée du golfe St. Laurent, près de la côte sud de Terre-Neuve, et qui s'appellent St. Pierre, Langlade et Miquelon.

Ces îles, formées de rochers à peu près stériles, n'ont aucune importance en elles-mêmes, mais sont d'une valeur inappréciable pour la France comme centre d'exploitation des pêches de la morue sur les bancs et la côte ouest de Terre-Neuve, et comme entrepôt où se font les chargements de poisson pour l'étranger, les colonies françaises et la France.

St. Pierre, la plus petite de ces îles, mais la plus importante en raison de son excellent port, n'a qu'environ quatre lieues de circonférence.

Elle est la plus méridionale des îles françaises et ne se trouve qu'à neuf milles de la Pointe May, sur la côte de Terre-Neuve. Son sol, presque partout dépourvu d'arbres et d'arbustes, est accidenté de mornes et de monticules dont quelques-uns ont de quatre à cinq cents pieds d'élévation. C'est sur un de ces monticules, appelé Tête de Galoutry, qu'est établi un phare à feu fixe, qui peut se voir à dix-huit milles en mer.

La rade de St. Pierre, située à la partie est de l'île, où l'on pénètre par deux entrées, peut contenir de quatre à cinq cents navires, qui mouillent dans un assez bon fonds par les huit à dix brasses d'eau. Une île, appelée île aux Chiens, d'environ un mille de circonférence, et plusieurs rochers, dont les principaux sont l'île Pelée, l'île aux Vainqueurs et l'île aux Pigeons, protègent la rade contre les vents d'est et en font une des plus sûres de l'Amérique.

Le havre, appelé aussi Barachois, dont l'entrée est défendue par un banc de sable où l'on trouve, à mer basse, de cinq à six pieds d'eau, et, à mer haute, de douze à quatorze pieds, est au fond de la rade et peut admettre une cinquantaine de bâtiments de 100 à 300 tonneaux. C'est là que le gouvernement français a fait placer un ponton d'abatage où les bâtiments qui ont éprouvé des avaries peuvent venir se mettre en carène.

La ville de St. Pierre, qui se compose de cent cinquante à deux cents maisons en bois, est bâtie sur la rive nord du havre, et ses rues courent parallèlement au rivage.

Les principaux édifices de la ville sont :

La maison du gouvernement, grande bâtisse à deux étages en bois, entourée de cours, de parterre et de jardins très bien entretenus.

L'église, jolie construction en bois aussi, de date récente, très bien finie à l'intérieur, et rappelant beaucoup nos plus belles églises de campagne du Canada.

L'hôpital, édifice en brique, qui peut contenir en même temps 100 malades, dont le soin est confié aux Sœurs de St. Joseph, et auquel est attaché un chirurgien principal de la marine.

La demeure et les bureaux de l'ordonnateur.

Le tribunal, la prison, les casernes des gendarmes, le lavoir.

Je ne parle pas des magasins, dont plusieurs sont très vastes, et des hangards où l'on met le poisson séché avant de l'embarquer sur les bâtiments qui doivent le transporter sur les marchés.

Sur les rivages du Barachois, de la rade et de la partie de l'île aux Chiens, qui fait face à la ville, on trouve les établissements de pêche et les sécheries, dont les plus considérables appartiennent à la compagnie générale.

On compte au moins 10,000 habitants dans St. Pierre, l'été. Dans l'hiver il n'y en a pas plus de 2,000.

Langlade, ou la Petite Miquelon, se trouve au nord de St. Pierre, dont elle est séparée par un passage de trois milles de large, accessible aux vaisseaux du plus fort tonnage. Cette île, qui a huit lieues de circonférence, est moins élevée que St. Pierre. Sa surface est assez unie.

Une petite rivière, appelée la Belle Rivière, sur les bords de laquelle on trouve une assez grande quantité de sapin et d'épinette, prend sa source sur les hauteurs de l'intérieur et va se décharger au nord-est de l'île où il y a un assez bon mouillage par les cinq ou six brasses. Partout ailleurs, les côtes de Langlade sont escarpées et n'offrent aucun abri aux bâtiments. C'est pour cela que, quoique deux fois plus grande que St. Pierre, elle n'a pas la centième partie de l'importance de cette dernière.

Il y a sur Langlade quelques établissements où l'on s'occupe de l'engrais des animaux avec un excellent foin qui croît sur les dunes. La Grande Miquelon, située au nord de Langlade, est jointe à cette dernière par un banc de sable d'environ quatre milles d'étendue. Elle peut avoir quatre lieues de longueur sur cinq milles de largeur.

Le milieu de l'île est élevé, mais sur les bords de la mer elle est assez basse, excepté toutefois au cap Nord, qui est très haut, et à la côte nord-est, où se trouve une montagne remarquable, appelée le Chapeau.

C'est entre le cap nord et le Chapeau qu'est située la rade de Miquelon, au fond de laquelle est bâti un village de pêcheurs dont la population est d'environ 2000, en été, et 300 seulement en hiver.

Il y a au sud de l'île un barachois où de petites goëlettes peuvent pénétrer à mer haute.

La Grande Miquelon, pas plus que Langlade et St. Pierre, n'est propre à la culture. Elle est composée comme les deux autres, de rochers, couverts en partie de mousse et d'une couche de terre si mince qu'à peine l'herbe peut y prendre racine.

On trouve bien sur les bords des petites rivières et dans les ravins de la terre végétale, mais pas en assez grande quantité pour en faire des champs cultivés ou même des jardins.

On ne récolte dans ces îles que quelques légumes dans des jardins formés avec de la terre rapportée mêlée à de l'engrais que fournissent les plantes marines.

St. Pierre est situé par les 46° 46' 52" de latitude nord et par les 56° 7' 23" de longitude ouest de Greenwich.

La déclinaison de l'aiguille de la boussole y est de 25° 57'.

L'établissement de la marée est à 8 h. 33 m., l'unité de hauteur d'un peu plus de 3 pieds.

Les trois îles dont je viens de donner une courte description forment la colonie française de St. Pierre et Miquelon qui jouit du privilège de posséder un gouvernement régulier et une administration dont le personnel est très nombreux, comme on peut le voir par la liste suivante que je donne de tous les officiers qui le composent.



*Administration.*

M. Gervais, lieutenant-colonel d'artillerie de marine, gouverneur.  
 M. Gilbert Pierce, commissaire adjoint de la marine, ordonnateur.  
 M. Duhamel, président du conseil d'appel, chef du service judiciaire.  
 M. Fore, sous-commissaire de la marine, contrôleur colonial.  
 M. Douville, sous-commissaire de la marine, contrôleur colonial (par interim.)

*Service de l'ordonnateur.*

Comprenant toute la partie administrative, le service de la marine ; les finances dans toutes les branches du service ; l'intérieur ; la police ; le culte ; le service de santé, l'instruction publique, etc.

*Secrétariat.*

Littoyé, Edouard, commis de marine, secrétaire archiviste.  
 Tranchévent, écrivain de la marine, secrétaire de l'ordonnateur.

*Service des bureaux à St. Pierre.—Inscription maritime et douanes.*

M. Castelno, aide-commissaire, chef.  
 M. Littoyé, Ernest, écrivain de la marine.  
 M. Lemoine, écrivain auxiliaire.  
 M. Picard, syndic des gens de mer.

*Revue, armements et fonds.*

M..... aide-commissaire de la marine.  
 Littoyé, Edouard, commis de la marine, chef. (par interim).  
 Deux écrivains temporaires.

*Travaux, approvisionnements, subsistance et hôpitaux.*

M..... aide-commissaire de la marine.  
 M. Durieux, commis de marine, chef par interim, chargé cumulativement des fonctions de garde-magasin.  
 Un écrivain temporaire.  
 Un agent distributeur.

*Service à Miquelon.*

M. Lodes, aide-commissaire de la marine, délégué de l'ordonnateur dans la localité et à ce titre de tous les services administratifs.

*Service du culte.*

L'abbé Lebelloco, curé de la paroisse St. Pierre, supérieur ecclésiastique.  
 L'abbé Favier, curé de la paroisse de Miquelon.  
 L'abbé Calvé, vicaire de la paroisse de St. Pierre.  
 Sœur Marie Joseph, supérieure des sœurs attachées, au nombre de quatre, à l'hôpital.

*Trésor.*

M. Littoyé, trésorier, payeur et receveur.

*Port.*

M. Ledret, capitaine de port.  
 M. Portanguen, pilote du gouvernement.  
 M. .... gardien du ponton d'abatage.

*Service de Santé.*

M. Fleury, chirurgien principal de la marine, chef à St. Pierre.  
 M. Grois, chirurgien de seconde classe de la marine, chef à Miquelon.  
 M. Delamare, chirurgien de troisième classe de la marine, à St. Pierre.  
 M. ...., pharmacien de troisième classe de la marine, à St. Pierre.

*Ponts et chaussées, voirie, phares.*

M. Huber, S. ...., ingénieur colonial, chef.  
 M. Sevéno, aide-conducteur.  
 Un écrivain d'atelier.  
 Deux gardiens du phare de Galoutry.

*Etat civil.*

M. Anthoine, officier de l'état civil à St. Pierre.  
 M. Lodes, do do à Miquelon.

*Instruction publique.*

## ÉCOLES LIBRES (FILLES.)

Sœur Marie-Joseph, supérieure des sœurs institutrices des écoles gratuites dont trois à St. Pierre et trois à Miquelon.

## INSTITUTION GRATUITE (GARÇONS.)

Frère Jérôme, supérieur des frères des écoles chrétiennes, dont trois à St. Pierre et 3 à Miquelon.

## PENSIONNAT DES DEMOISELLES.

Ce pensionnat n'est pas encore ouvert; on attend des institutrices de France.

*Commission sanitaire.*

M. Fleury, chef du service de santé, président.  
 M. Ledret, capitaine de port.  
 M. Littoyé, trésorier.  
 M. Coste, négociant.  
 M. Delamare, chirurgien de troisième classe.  
 M. Tranchevent, secrétaire.

*Service de la justice.*

Sous les ordres du président du conseil d'appel :

M. Duhamel, président.

M. Fleury, chef du service de santé, juge.

M. Ledret, capitaine de port, juge.

M. Littoyé, trésorier, juge suppléant.

Le contrôleur colonial remplit les fonctions de ministère public.

M. Anthoine, greffier.

*Tribunal de première instance et justice de paix.*

(Le tribunal de première instance connaît des affaires commerciales) :

M. Pinchon, juge de première instance et juge de paix à St. Pierre.

Le greffier du conseil d'appel remplit les mêmes fonctions auprès du tribunal de première instance.

M. Lodes remplit les fonctions de juge de paix à Miquelon.

Les îles St. Pierre et Miquelon sont, comme je l'ai déjà dit, les centres d'exploitation des pêches françaises en Amérique.

C'est là que, tous les ans, se donnent rendez-vous de 3 à 4 cents navires, du port de 2 à 5 cents tonneaux chacun, partis des ports de France, pour venir exploiter les pêcheries inépuisables du grand banc de Terre-Neuve, du banc Vert, du Bouquereau et du banc de St. Pierre.

Il faut au moins 15,000 pêcheurs, matelots et mousses pour équiper tous ces bâtiments, dont quelques-uns portent jusqu'à 80 hommes.

Cent autres navires se rendent aussi à St. Pierre, à différentes époques de la saison, pour prendre les chargements de poisson et les transporter sur les marchés.

C'est ordinairement dans le mois de mars que les bâtiments de pêche, emportant avec eux le sel, et tout ce qu'il leur faut pour la campagne, prennent leur départ de France.

Arrivés à St. Pierre, ils débarquent les graviers, les novices et les mousses qui forment le complément légal de leur équipage, et qui ont pour destination le travail des sècheries, et une partie de leur cargaison de sel et de fournitures de pêche, puis ils font voile pour les bancs, après avoir pris une provision de capelans et de harengs salés, qui doivent servir à appâter les lignes. Rendus sur les fonds de pêche, ils mouillent avec un cable de chanvre ou de *manilla* (et non avec un cable-chaîne de fer qui ferait sombrer le navire à la première tempête) par de 35 à 60 brasses de fond, pour se livrer aux opérations de la pêche.

Le navire bien mouillé et bien installé, on prépare les lignes à pêcher.

On se sert de deux espèces de lignes pour prendre la morue sur les bancs, les lignes à main, semblables à celles dont nos pêcheurs se servent sur la côte de Gaspé, et les lignes dormantes ou de fond.

Les lignes à main sont bien connues, aussi n'en parlerais-je pas.

Les lignes dormantes sont composées d'un petit cable de 5 à 6 lignes de diamètre, dont la longueur varie beaucoup, et auquel on attache à toutes les brasses des lignes d'environ six pieds de long, appelées ampilles, au bout desquelles on les hameçons.

Les lignes dormantes sont armées de 250 à 1000 hameçons chacune et un bâtiment tend jusqu'à dix de ces lignes. Elles sont mouillées avec de forts grappins à chaque extrémité ; quelquefois un des bouts est amarré au navire.

Tous les matins et soirs des chaloupes fortes et capables d'endurer la plus grosse mer, montées par 5 ou 6 hommes chacune, vont lever les lignes, enlever la

morue qui est prise, et mettre des nouveaux appâts sur les hameçons qui en sont dégarnis.

Le poisson transporté à bord est tranché, lavé, puis salé et posé au fond de cale ; et ces opérations se continuent tous les jours malgré les tempêtes et le mauvais temps jusqu'à ce que le bâtiment soit chargé. Alors il retourne à St. Pierre pour livrer son poisson aux graviers qui sont chargés de le faire sécher et de le préparer pour l'exportation ; puis muni de nouveau sel, d'appâts et d'une provision d'eau fraîche, il revient sur le banc faire une nouvelle pêche.

Lorsque la saison est bonne, quelques navires peuvent en faire une troisième, dont les produits sont apportés en France à l'état vert.

Cette pêche de la morue sur les bancs à 20, 50 et même 100 lieues des terres, sur une mer sans cesse agitée, est très périlleuse et tous les ans les pertes en hommes et en bâtiments sont considérables.

Mais c'est une école excellente pour former et aguérir les matelots, et aussi c'est peut être autant dans le but de former des marins pour sa marine militaire que pour se procurer un article important de subsistance et de commerce, que la France a développé des pêches à la morue au moyen de fortes primes d'encouragement.

Et à l'appui de ce que j'avance, je cite les paroles de M. Sénac, chargé de soutenir en 1832, devant les chambres françaises, l'exposé des motifs sur le projet relatif à la pêche de la morue.

“ En présence du développement des forces maritimes des grandes puissances, la France ne doit pas rester stationnaire, et le gouvernement doit chercher les moyens de mettre les ressources du pays à la hauteur des besoins sans cesse croissants de notre marine.”

“ La pêche est une industrie féconde ; déjà elle est la branche la plus importante de notre navigation commerciale, et l'inscription maritime à laquelle elle fournit plus d'un cinquième de sa force vive, lui doit ses meilleurs matelots ; aucune ne forme plus économiquement et plus promptement des marins robustes, actifs et propres au service de l'état, et cependant aucune n'est plus susceptible encore d'un plus grand développement.... Le doublement d'exportation et de la consommation des produits de la pêche suffirait pour donner au service de notre flotte 12,000 marins de plus.”

Le gouvernement français, comprenant si bien l'importance de la pêche, a adopté à plusieurs reprises, notamment en 1816, 1818 et en 1832, des lois relatives aux grandes pêches maritimes, en vertu desquelles de fortes primes sont accordées, non seulement pour la pêche de la morue, mais encore pour celle du hareng et de la baleine.

C'est une loi adoptée par l'assemblée nationale, en 1851, qui régit maintenant les pêches françaises, et je crois devoir la publier en partie dans le but de faire voir quels grands efforts fait la France pour développer ses pêches, qu'elles regardent, à juste titre, comme une industrie des plus importantes et des plus fécondes.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

*Au nom du peuple français.*

Loi relative aux grandes pêches maritimes des 24 juin, 9 et 22 juillet 1851.

L'assemblée nationale a adopté la loi dont la teneur suit :—

## TITRE IER.

*Pêche à la morue.*

Art. 1er. A partir du 1er janvier 1852, jusqu'au 30 juin 1861, les primes accordées pour l'encouragement de la pêche de la morue seront fixées ainsi qu'il suit :

*Primes d'armement*

1° Cinquante francs par homme d'équipage, pour la pêche avec sècherie, soit à la côte de Terre-Neuve, soit à St. Pierre et Miquelon, soit sur le grand banc de Terre-Neuve ;

2° Cinquante francs par homme d'équipage pour la pêche, sans sècherie, dans les mers d'Islande ;

3° Trente francs par homme d'équipage, pour la pêche, sans sècherie, sur le grand banc de Terre-Neuve.

4° Quinze francs par homme d'équipage, pour la pêche au Dagger Bank.

*Primes sur les produits de la pêche.*

1° Vingt francs par quintal métrique pour les morues sèches de pêche française expédiées, soit directement des lieux de pêche soit des entrepôts de France, à destination des colonies françaises d'Amérique, de l'Inde, ainsi qu'aux établissements français de la côte occidentale d'Afrique et des autres pays transatlantiques, pourvu qu'elles soient importées dans les ports où il existe un consul français ;

2° Seize francs par quintal métrique pour les morues sèches de pêche française expédiées, soit directement des lieux de pêche soit des ports de France à destination des pays européens et des états étrangers, sur les côtes de la Méditerranée, moins la Sardaigne et l'Algérie.

3° Seize francs par quintal métrique pour l'importation aux colonies françaises de l'Amérique, de l'Inde et autres pays transatlantiques, de morues sèches de pêche française, lorsque ces morues seront exportées des ports de France sans y avoir été entreposées.

4° Douze francs par quintal métrique pour les morues sèches de pêche françaises, expédiées soit directement des lieux de pêche, soit des ports de France, à destination de la Sardaigne et de l'Algérie.

5° Vingt francs par quintal métrique de rognons de morue que les navires pêcheurs rapporteront en France du produit de leur pêche.

Art. 2ème. Les navires expédiés pour la pêche avec sècherie, soit sur la côte de Terre-Neuve, soit à St. Pierre et Miquelon, soit au grand banc de Terre-Neuve, devront avoir un minimum d'équipage qui sera déterminé par un décret du président de la république.

Art. 3ème. La prime d'armement n'est accordée qu'une fois par campagne, quand même le navire aurait fait plusieurs voyages dans la même saison.

Les primes fixées par la présente loi ne seront accordées qu'aux armements ou transports de produits effectués par bâtiments français et qu'aux produits de la pêche française.

Le produit de la pêche de la morue à St. Pierre et Miquelon est immense. On évalue à 400,000 quintaux métriques (environ 800,000 de nos quintaux) la quantité de morues sèches et vertes exportées tous les ans de cette colonie. Cette pêche et la préparation et l'expédition de ses produits sur les marchés étrangers et de France donnent naissance à un commerce fort étendu.

Il y a à St. Pierre douze maisons de commerce, dont six s'occupent de celui de la morue. En voici une liste :

Thom et Barret,  
Fréchon frères,  
Joseph Coste,  
Dupont et Mignault,  
Maison Paturel,  
Joseph Duhamel,  
Jacques Hamel,  
T. Lecharpentier,  
T. Cordon,  
V. Lefrançois,  
Veuve Dubarbour et Demalvillais,  
H. Massieu,

Et une maison américaine faisant de grandes affaires sous le nom de Hughes, Etherton et Cie.

Mais les principaux armateurs qui envoient de grandes expéditions à la pêche à la morue sur les bancs de Terre-Neuve appartiennent à des maisons de France dont voici le nom des principales :

Maison Beust et Riotteau à Granville.  
Maison Langlois à Granville.  
Maison Beauteemps à Granville.  
Maison Jonault et Dozambchère à Granville.  
Maison Guibert, fils, à St. Servan.  
Maison veuve Le Ponche et fils, à St. Servan.  
Maison Hovins, père, à St. Malo.  
Maison Hovins, fils, à St. Malo.  
Maison Riché à St. Malo.  
Maison Mahé Lemirès, à Morlaix.  
Maison Lemoine à St. Malo.  
Maison Salvané Aîné à Bordeaux.  
Maison Goyetche à Bayonne.

Je ne dois pas oublier de mentionner la compagnie générale maritime qui possède le principal établissement de pêche à St. Pierre.

Cette puissante association dont le centre d'opérations est à Paris, au capital social de de 30,000,000 de francs, fait des affaires dans toutes les mers du monde.

Les îles St. Pierre et Miquelon, comme je l'ai dit, ne produisent que de la morue et de l'huile de foie de morue. La population résidente et les pêcheurs et les marins qui habitent ces îles pendant la saison de la pêche, sont obligés d'apporter de France, ou tirer de l'étranger tous les articles de subsistance, de vêtement, matériaux de construction, fournitures de pêche, etc., etc., dont ils ont besoin.

Les articles suivants, tels que cordages, vins, eaux-de-vie, savons, lard, beurre, tissus, modes, biscuits de mer viennent de France.

Les Antilles fournissent seulement en petite quantité de la mélasse, du rum, et des cigares.

C'est aux Etats-Unis que St. Pierre se procure la plus grande partie de la farine qu'elle consomme (il en vient un peu de France) : La mélasse, le tabac, le coton tissé, le rum et le lard, le bœuf et les autres provisions salées, les boucauts dans lesquels la morue est exportée aux Antilles.

La Nouvelle Ecosse, l'Île du Prince Edouard fournissent à St. Pierre des bestiaux, des légumes, de l'avoine, des planches, des madriers, du bois de construction, des petits bateaux de pêche, du bois de chauffage, des merrains ou douves pour faire des boucauts, des poutrelles pour maisons, etc., etc.

Et Terre-Neuve donne du bois de chauffage, du capelan, du hareng pour servir de boîte, en échange de beaucoup de marchandises et d'argent.

Depuis quelques années les morues françaises trouvent un bon débouché aux Etats-Unis et surtout dans les ports de New-York et de Boston, où leur qualité est estimée. Et les bâtiments qui les ont apportés prennent pour fret de retour un chargement des articles dont on a besoin à St. Pierre, surtout de la farine et des provisions.

Bien souvent aussi l'acquéreur de morues françaises peut vendre lui-même aux bâtiments français les produits qu'ils doivent rapporter à St. Pierre.

Ces échanges facilitent beaucoup les rapports commerciaux.

On estime à de 30 à 40,000 quintaux la quantité de morue française expédiée de St. Pierre aux Etats-Unis.

La colonie française de St. Pierre et Miquelon consomme beaucoup de produits que le Canada pourrait lui fournir à un aussi bas prix que les Etats-Unis et les provinces britanniques d'en bas; mais d'abord la grande distance entre Québec et St. Pierre est un grand obstacle à l'établissement des rapports commerciaux suivis entre les deux pays; mais le plus grand de tous ce serait le prix élevé du transport de ces produits, puisque nous ne consommons pas dans le Canada de morues françaises que pourraient nous apporter des bâtiments français, lesquels pour frets de retour et au lieu de s'en retourner sur lest, prendraient ceux de nos produits dont ils ont besoin.

Voilà les raisons pour lesquelles je ne crois pas qu'il puisse s'établir d'ici à plusieurs années de rapports commerciaux importants entre le Canada et la colonie de St. Pierre.

Cependant des cargaisons de planches, de madriers, de bardeaux, de lattes, de morceaux de chêne et autres bois durs et de bonnes farines canadiennes peuvent souvent obtenir de bons prix à St. Pierre, et je conseillerais à nos armateurs, surtout à ceux de la Baie des Chaleurs, lorsqu'ils expédient des bâtiments portant ces produits à St. Jean de Terre-Neuve de donner instruction à leurs patrons de bâtiment de toucher à St. Pierre, qui se trouve presque sur la route, pour profiter des chances que peut offrir ce marché, mais je dois les avertir en même temps, que l'arrivée dans ce port de plusieurs cargaisons à la fois, aurait l'effet de faire baisser de suite les prix.

Comme il est probable que plusieurs de nos patrons de petits bâtiments pourraient désirer aller trafiquer sur le marché de St. Pierre, avec des cargaisons bien assorties, je vais donner une liste des prix courants de la morue, de l'huile de morue et des marchandises qui se vendent et s'achètent dans cette colonie.

La morue vaut généralement 22 francs le quintal pour le grand poisson et 16 francs pour le petit.

Il ne faut pas oublier que les morues françaises seules entrent à St. Pierre; les morues étrangères y sont frappées d'un droit prohibitif.

Le prix moyen de l'huile de morue est de 200 francs la barrique de 200 litres.

|                                                 |             |
|-------------------------------------------------|-------------|
| Farine fine Nos. 1 et 2, inspectée .....        | 22 francs.  |
| Lard Américain, prime et mess. ....             | 100 à 120 " |
| Biscuit Français, par quintal. ....             | 28 "        |
| Lard Français, " .....                          | 65 à 70 "   |
| Beurre Français, " .....                        | 100 à 120 " |
| Savon Français, de Marseille, par quintal. .... | 50 à 60 "   |
| Cordage de toute espèce, " .....                | 55 à 65 "   |

|                                                                     |         |           |
|---------------------------------------------------------------------|---------|-----------|
| Thé, la livre.....                                                  |         | 2 francs. |
| Champagne, qualité ordinaire, la douzaine,.....                     |         | 45 "      |
| Eau-de-vie de Cognac, le gallon,.....                               | 3 à 10  | "         |
| Vin rouge ordinaire, la barrique (200 litres).....                  |         | 100 "     |
| Rum ou tafia des Antilles et des Etats-Unis, le gal.                | 2 à 3   | "         |
| Mélasses, le gallon.....                                            |         | 2 "       |
| Boucauts en botte avec les fonds.....                               |         | 10 "      |
| Merrains ou douves pour boucauts, la corde de 4<br>pieds sur 8..... | 70 à 80 | "         |
| Bois de chauffage de Terreneuve.....                                |         | 24 "      |
| " " Nouvelle Ecosse.....                                            |         | 30 "      |
| Sel de France et de Cadix, le tonneau de 1000 kilo-<br>grammes..... | 40 à 50 | "         |

Le prix ordinaire de la bonne planche de pin est de 80 francs les mille pieds.

Le prix du bois de construction et des pièces de mâture varie suivant qu'il y en a plus ou moins dans la colonie.

Je dois une partie de ces détails que je publie sur le commerce de St. Pierre, à l'obligeance de M. Hughes et de MM. Fréchon frères.

Pour l'utilité des marins canadiens qui désireraient aller commercer aux Iles St. Pierre et Miquelon, je publie le tarif des droits de pilotage, de tonnage, d'ancrage, de santé et de douane qu'ont à payer les navires fréquentant ces îles.

| DÉSIGNATIONS<br>DES<br>NAVIRES. | MONTANT DES DROITS |                |            |              |                                                  |
|---------------------------------|--------------------|----------------|------------|--------------|--------------------------------------------------|
|                                 | De<br>Pilotage.    | De<br>Tonnage. | De<br>Feu. | De<br>Santé. | De<br>Douane.                                    |
| <b>NAVIRES FRANÇAIS.</b>        | Fr. Ct.            | Fr. Ct.        | Fr. Ct.    | Fr. Ct.      |                                                  |
| De 30 à 49 ton....              | 6 75               | } 0 25         | 10 00      | 10 00        |                                                  |
| De 50 à 149 ton.....            | 11 00              |                |            |              |                                                  |
| De 150 ton. et au-dessus.....   | 13 50              |                |            |              |                                                  |
| <b>NAVIRES ÉTRANGERS.</b>       |                    |                |            |              |                                                  |
| De 30 ton. et au-dessous.....   |                    | } 0 60         | 10 00      | 10 00        | 1 p. c. sur<br>la valeur<br>des carg.<br>import. |
| De 31 à 49 ton.....             | 20 00              |                |            |              |                                                  |
| De 50 à 79 ton.....             | 30 00              |                |            |              |                                                  |
| De 80 ton. et au-dessus.....    | 40 00              |                |            |              |                                                  |

Observations.—Les bâtiments étrangers dont la cargaison sera entièrement composée de bois de *chauffage* et de *bestiaux* seront exempts de tous droits, de même que les bâtiments au-dessous de trente tonneaux, quels qu'ils soient.



*Extrait du journal tenu à bord de la goëlette du gouvernement La Canadienne, pendant la saison de 1858.*

- Mai 10. Parti de Québec.  
 “ 14. Mouillé à la Malbaie, et à Percé.  
 “ “ Parti de Percé.  
 “ 16. Mouillé au havre Amherst et au havre aux Maisons.

- Juin 10. Mouillé à Percé. Parti de Percé.  
 “ 13. Mouillé à Douglas Town. Parti de Douglas Town.  
 “ “ Mouillé dans le Bassin de Gaspé.  
 “ 15. Parti du Bassin de Gaspé.  
 “ 18. Mouillé à la rivière Moisie. Parti de la rivière Moisie. Mouillé dans la baie des sept Iles.  
 “ 19. Parti des sept Iles.  
 “ 20. Mouillé à la rivière au Tonnerre, à 10 heures, A.M., visité les établissements de pêche de la rivière St. Jean et de la riv. Magpie.  
 “ 21. Arrivé à Mingan.  
 “ 22. Parti de Mingan pour la Pointe aux Esquimaux.  
 “ 23. Mouillé à Natastiquan.  
 “ 27. Parti de Natastiquan pour Régasca.  
 “ 29. Débarqué à la rivière Musquarro et Washicouti.  
 “ 30. Visité l'île de Muir. Mouillé dans la baie des Moutons.  
 Juil. 2. Parti de la baie des Moutons pour St. Augustin.

- “ 3. Mouillé dans la baie de Bradore.  
 “ 6. Parti de la baie de Bradore.  
 “ 7. Débarqué sur l'île de Muir, et visité la Baie Rouge.  
 “ 8. Parti de la baie Rouge pour la baie des Moutons.  
 “ 9. Débarqué au petit Mécatina.  
 “ 11. Visité la rivière Natastiquan.  
 “ 13. Débarqué dans la baie de Magpie et parti pour Percé.  
 “ 15. Débarqué à l'Anse aux Griffons.  
 “ 16. Mouillé à Percé. Parti pour Mingan.  
 “ 18. Arrivé à Mingan.  
 “ 20. Parti de Mingan.  
 “ 21. Visité la rivière Manitou.  
 “ 22. Mouillé dans la baie du Mont Louis à 7 heures A.M., à 8 heures 15 minutes, A.M., parti pour St. Anne des Monts.  
 “ 23. Arrivé à la rivière Godbout.  
 “ 24. Débarqué à la Pointe des Monts.  
 “ 25. Mouillé dans la baie de Trinité  
 “ 27. Parti pour le Cap Chatte.  
 “ 28. Débarqué à la Pointe des Monts et à la baie de Trinité.  
 “ 29. Parti pour les sept Iles.  
 “ 30. Mouillé à la rivière Moisie et parti pour Gaspé.  
 “ 31. Arrivé dans le bassin de Gaspé.

- Août 2. Parti du bassin pour Percé.  
 “ 3. Mouillé à Percé.  
 “ 4. Visité le Cap Cove.

- Août 5. Parti du Port Daniel à 6 heures 45 minutes, A.M. Mouillé à Paspébiac à 2 heures, P.M.  
 “ 13. Parti de Paspébiac pour St. Pierre.  
 “ 16. Mouillé dans la rade de St. Pierre de Miquelon.  
 “ 21. Parti pour l'île de l'Anglade à 9 heures A.M., de retour dans la rade à 7 heures, P.M.  
 “ 25. Parti de St. Pierre pour les Iles de la Magdeleine.  
 “ 29. Arrivé aux Iles de la Magdeleine.  
 “ 30. Parti pour le Havre aux Maisons.  
 “ 31. Parti pour Percé.

- Sept. 3. Arrivé à Percé.  
 “ 4. Parti de Percé. Débarqué à la Pointe St. Pierre. Mouillé dans le Bassin de Gaspé à 9 h. p. m.  
 “ 8. Parti du Bassin de Gaspé pour Percé.  
 “ 9. Parti de Percé pour Labrador.  
 “ 11. Mouillé dans la Baie des Moutons.  
 “ 12. Parti pour l'Anse aux Blancs Sablons. Partie pour la Baie Ste. Barbe.  
 “ 15. Parti pour la Pointe Blanche à 7 h. a. m. Mouillé aux Blancs Sablons à 3 h. p. m.  
 “ 16. Arrivé dans la Baie de Bradore.  
 “ 18. Mouillé dans le havre de Cumberland.  
 “ 19. Débarqué à St. Augustin.  
 “ 20. Mouillé dans le havre des Esquimaux.  
 “ 21. Parti pour les Iles de la Magdeleine.  
 “ 24. Mouillé dans la Baie Plaisance.  
 “ 25. Parti pour le Cap aux Meubles.  
 “ 27. Parti pour Percé.  
 “ 28. Arrivé à Percé.  
 “ 29. Parti pour Paspébiac.

- Oct. 8. Parti de Paspébiac à 9 heures, A.M. Débarqué à Carleton à 1 heure, P.M.  
 “ 9. Parti de Dalhousie à 9 heures 30 minutes, A.M. Mouillé à la rivière Ristigouche à 3 heures, P.M.  
 “ 11. Parti de la rivière Ristigouche.  
 “ 12. Débarqué à Carleton. Visite Richmond à 9 heures, P.M. Mouillé à la pointe Carlisle.  
 “ 13. Parti de Carlisle à 9 heures, A.M. Mouillé à Paspébiac.  
 “ 14. Mouillé dans le bassin de Gaspé.  
 “ 16. Parti du bassin. Mouillé à l'Anse au Cousin.  
 “ 17. Parti pour les Iles de la Magdeleine.  
 “ 18. Mouillé dans la baie Plaisance.  
 “ 21. Parti pour le Cap aux Meules.  
 “ 23. Mouillé au havre Amherst. Parti pour Paspébiac.  
 “ 24. Mouillé à Paspébiac.  
 “ 29. Parti de Paspébiac.  
 “ 30. Mouillé à Percé.  
 “ 31. Mouillé au Bassin de Gaspé.

- Nov. 3. Parti du Bassin de Gaspé.  
 “ 4. Arrêté à l'Anse aux Griffons.  
 “ 6. Passé à midi vis-à-vis la Pointe des Monts.  
 “ 7. Mouillé dans la rade de Québec à 2 h. p. m.  
 “ 9. Mis la goëlette sur le *Patent Slip* de M. Davis, Pointe Lévi.  
 “ 10. Déggré le bâtiment.  
 “ 11. Déchargé tout l'équipage.

---

 PORT DE NEW CARLISLE,

Maison de douane, Paspébiac,

6 octobre 1858.

MONSIEUR,—Permettez moi de vous offrir mes remerciements pour la réponse polie que vous avez su me faire quand je vous ai prié de me prêter votre assistance pour le recouvrement des effets saisis qui m'avaient été enlevés de l'entrepôt par la force, le 22 septembre dernier. En même temps, je dois vous dire que sans votre aide et co-opération efficaces, je n'aurais pu ravoier ou reprendre les effets, attendu que MM. LeBoutillier Frères, qui en étaient nantis, avaient un grand nombre d'hommes à leur ordre, et qu'ils étaient déterminés à garder ces effets et d'en disposer.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur.

Votre très obéissant serviteur,

(Vraie copie.)

J. FRASER,

Percepteur.

PIERRE FORTIN, écuyer,

A bord de *La Canadienne*, à Paspébiac.

---

 PORT D'AMHERST, C. E.

Valeur des importations.....\$ 28,704

## EXPORTATIONS.

Poisson sec, 13,341 quintaux..... Valeur \$ 29,213

Poisson salé, 98,705 barils... .. “ 190,942

Huile de poisson, 21,197 gallons .. . . . . . “ 10,043

Fourrures et peaux, 5,625 .. . . . . . “ 3,143

Chevaux, 17..... “ 526

Orge, 210 boisseaux..... “ 210

Atocas, 78 barils..... “ 252

Total .. . . . . . “ \$234,329

Colonies de l'Amérique du Nord Britannique .. . . \$181,145

Etats-Unis .. . . . . . 53,185

|                                   | Nombre. | Tonneaux. | Equipage. |
|-----------------------------------|---------|-----------|-----------|
| Vaisseaux—nombre d'arrivages..... | 252     | 11067     | 1338      |
| Vaisseaux—nombre des départs..... | 240     | 82413     | 1353      |
| Côtiers, montant .. . . . . .     | 19      | 808       |           |
| Côtiers, descendant .. . . . . .  | 39      | 1456      |           |

Cet aperçu embrasse la période du 1er mai au 31 octobre.

(Vraie copie.)

J. T. FOX.

NEW CARLISLE, 17 nov. 1858.

MONSIEUR,—Présumant que vous allez bientôt préparer votre rapport, je prends la liberté de faire quelques remarques et suggestions touchant diverses améliorations importantes sans lesquelles les nombreuses et grandes ressources de ce district si longtemps négligé ne peuvent être développées avec avantage ; car, on peut le dire, aucune autre partie du pays n'offre un plus beau champ à l'industrie et à l'esprit d'entreprise.

Je vais d'abord parler des suggestions importantes que renferme votre dernier rapport, et qui ont trait à l'érection de phares sur la Pointe de l'aspébiac et à l'embouchure de la Grande Rivière. Ces phares seraient d'un grand avantage, non seulement pour les pêcheurs, mais aussi pour les vaisseaux qui fréquentent la Baie des Chaleurs.

La Pointe de Paspébiac est un écueil dangereux pour tous les vaisseaux qui montent ou descendent la baie ; et quand, pendant les vents d'est, il leur faudrait se rendre en un lieu où ils en seraient à l'abri, souvent la nuit ils sont obligés de jeter l'ancre à défaut de phare pour les guider.

Sur la Grande Rivière, le manque d'un phare pouvant diriger les pêcheurs quand ils reviennent des Bancs, a été la cause que beaucoup de personnes ont perdu la vie, et aussi de bien d'autres pertes. Et l'on verra qu'il ne s'agit pas ici d'une affaire de peu d'importance, quand l'on saura que dans le cours de l'été dernier, pas moins de 500 grands bateaux faisaient la pêche sur la Grande Rivière, et que ce nombre représentait un capital de £1575 pour le moins, en évaluant seulement chaque bateau et son armement à £15.

La construction de ces phares ne nécessiterait que de faibles déboursés, et tout capitaine de vaisseau naviguant sur nos eaux paierait volontiers de légers droits pour subvenir à leur entretien.

Permettez-moi d'attirer aussi votre attention sur la nécessité urgente qu'il y a de faire monter un canon au Cap des Rosiers, pour que toutes les demi-heures il en soit tiré un coup en temps brumeux. Dans un voyage au Cap l'été dernier, j'ai pu me convaincre de l'importance qu'il y avait d'y placer cet instrument de signal, sans lequel le beau phare qui fait honneur au pays est incomplet.

L'autre sujet dont j'ai à vous entretenir est l'établissement d'un télégraphe électrique depuis le phare sur le Cap des Rosiers jusqu'au confins de la Baie. Le besoin de cette grande invention moderne se fait tous les jours de plus en plus sentir, et les services qu'elle pourrait rendre aux intérêts maritimes et commerciaux du pays seraient incalculables. Par elle, les maîtres de vaisseau dans la détresse pourraient renseigner les propriétaires ou consignataires touchant leur position ou leurs besoins, et s'il y avait nécessité, dans quelques heures un bateau à vapeur pourrait être envoyé à leur secours. De même, dans les cas d'urgence, votre intervention comme commandant de *La Canadienne*, pourrait être obtenue sans délai en tout endroit le long de la côte qui vous serait désigné. Les vaisseaux doublant le Cap et montrant leur numéro pourraient être signalés à Québec, et alors il serait facile aux consignataires d'envoyer au-devant de ceux qu'ils attendent un steamer pour les remorquer, car de cette manière, ils abrégeraient souvent de quinze jours ou trois semaines le temps qu'ils mettent à monter le St. Laurent, sans compter les dangers qu'ils éviteraient au navire et à sa cargaison.

Nos marchands, et toutes les personnes de condition de ce district sont au fait de l'importance d'une semblable entreprise et disposés à y contribuer libéralement, mais il faudrait aussi que le gouvernement lui vint en aide pour conduire les fils jusqu'au Nouveau-Brunswick par Rimouski, et j'ai l'espoir que vous voudrez bien recommander au gouvernement canadien d'accorder pour cela quelque secours. Le télégraphe du côté du Nouveau-Brunswick va aujourd'hui jusqu'à Bathurst, et l'on s'attend que l'été prochain sa ligne sera prolongée jusqu'à Cambelton.

La construction d'un bon quai à Paspébiac est encore une entreprise qui est très nécessaire pour la commodité des steamers et bâtimens côtiers.

J'avais d'abord idée que moyennant une petite somme, la maison Charles Robin et Cie., pourrait être induite à allonger le sien, et dans le but de constater ce qu'il en coûterait, M. Ricard a eu la complaisance de permettre à M. J. T. Lebrun de faire le sondage et de dresser un plan, mais nous avons trouvé que l'eau y était bien moins profonde qu'on ne le croyait. Cette maison se propose d'ajouter un autre caisson aux trois actuellement construits, ce qui élèvera la longueur totale du quai à 180 pieds, avec une profondeur de 6½ pieds à marée basse et de 12½ à marée haute. Six nouveaux caissons, formant une longueur totale de 460 pieds, ne donneraient que 12 pieds à marée basse et 18 à marée haute. Le plan est collé sur un carton; si on le voulait, je puis le copier et vous l'expédier.

Du côté de MM. Le Boutillier frères, il y a encore moins d'eau, avec cet autre désavantage que le fonds est rocheux. Avec ces cinq caissons qu'ils ont jetés, ils ont moins d'eau que MM. C. Robin et Cie., avec trois. Je conseillerais donc qu'un quai fut construit à l'est des établissemens de la maison Robin et Cie., là où l'eau est beaucoup plus profonde. Six caissons, dont la longueur réunie serait de 280 pieds, donneront là une bien plus grande profondeur d'eau que dix ajoutés au quai actuel. De plus, ce quai étant construit à l'est, les vaisseaux auront un passage libre pour y accoster, ce qui leur évitera le danger de venir en collision avec les nombreuses embarcations ancrées au dehors ou se mouvant entre les quais de particuliers. Avec tout ce qui lui est nécessaire, le coût de ce quai ne s'éleverait pas au-delà de £3,000, et une maison de douane et un magasin d'entrepôt pourraient y trouver place.

Un droit modéré de quaiage sur tous les effets débarqués ou embarqués et sur le tonnage de tous les vaisseaux se servant du quai, finirait par payer ce qu'il aura coûté, tout en subvenant à ses frais de réparation et à ceux des bâtisses.

La connaissance personnelle que vous avez des diverses localités, ainsi que de nos besoins, vous met à même d'établir une estimation exacte du coût des différentes améliorations que je viens de suggérer, et tout en vous demandant bien des fois pardon de vous avoir entretenu aussi longuement,

Je me souscris, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

PHILIP VIBERT,

Agent du Lloyd.

(Vraie copie.)

A PIERRE FORTIN, *écr.*, commandant notre bâtiment croiseur *La Canadienne*.

MONSIEUR,—L'arrivée de votre beau vaisseau auprès des vastes côtes de Gaspé et du Labrador crée toujours et partout la satisfaction générale; mais bien plus particulièrement lorsqu'après un long hiver, à la réouverture de la navigation on le voit poindre dans le lointain et presque aussitôt après jeter l'ancre dans l'un de nos havres.

C'est un vrai plaisir que de voir son allure cavalière qui, jointe à la belle tenue de son équipage et de ses hommes d'armes excite un légitime orgueil au cœur de tout ami de son pays. A vous, M. le commandant, en revient sans doute tout l'honneur, et nous sommes persuadés que dans l'occasion, ainsi monté, votre beau vaisseau ne manquerait pas d'ajouter à la gloire de nos ancêtres.

Il serait absurde de prétendre douter de l'utilité de *La Canadienne* pour la protection des pêcheries.

Mais son importance au point de vue du commerce et de la marine canadienne, serait considérablement augmenté si l'on y ajoutait l'institution à son

bord, d'une école de marine, où l'on enseignerait la pratique aussi bien que la théorie, mettant cette dernière à la portée de nos jeunes marins.

Hâtons-nous de dire que nous sommes heureux de voir que l'honorable M. le docteur Laterrière (père en premier lieu de ce projet), a de nouveau pris l'initiative. Puisse-t-il réussir! Il aura bien mérité du pays et son nom devra être vénéré par les marins canadiens.

Quant à vous, M. le Commandant, pour votre habileté comme tel, pour votre empressement dans l'offre de vos services et votre courtoisie envers tous, nous vous offrons une sincère bienvenue, succès, bonheur et longue vie; et nous n'hésitons pas à dire que ces sentiments envers vous sont les mêmes sur toute l'étendue de ces parages.

Percé, 14 mai 1858.

Thomas Savage, J. P.,  
W. Tilly, M. de P.,  
John Baker, J. P.,  
De Laparelle Brothers,  
G. LeBoutillier, Coll. des D.,  
John Collars,  
Clément Ahier, pour  
William Flynn,  
Samuel J. Collas,  
Chas. H. Buxman,  
Edward Percé,  
James Collas,

J. S. Moriarty,  
A. Béchard, Instituteur,  
E. Guilmet, Prêtre,  
P. Winter, Juge de la C. S.,  
P. T. McCormick, chirurgien, P. D.  
Chas. Robin et Cie.  
Elias Collas,  
Daniel Orange,  
Jos. D. Tuzo,  
Henri Paradis, Maire,  
Fred. Veir.

---

TORONTO:

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, RUE YONGE.

---

# ETAT

Relatif aux biens des Jésuites, transmis à l'assemblée législative en conformité de la 16e Vic., Ch. 163, Sec. 5.

C. ALLEYN,  
Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,  
Toronto, 16 février 1859.

ETAT relatif aux BIENS des JÉSUITES transmis par le soussigné à l'Honorable Secrétaire Provincial, conformément à la 5me Section, 16 Vic., Ch. 163.

| No. | Désignation de la propriété.    | No. d'Acres octroyés et date de l'octroi. |                        | No. d'acres concédés et le taux par acre. * |
|-----|---------------------------------|-------------------------------------------|------------------------|---------------------------------------------|
| 1   | Sillery .....                   | 8979 arpents en superficie...             | 23 octobre 1699.....   | Tout .....                                  |
| 2   | St. Gabriel .....               | 119720 do do...                           | 11 avril 1647 .....    | 70714 arpents en superficie....             |
| 3   | Notre-Dame des Anges            | 28224 do do...                            | 17 janvier 1652.....   | Tout .....                                  |
| 4   | Bélair.....                     | 14112 do do...                            | 24 novembre 1681 ..... | Tout .....                                  |
| 5   | Biens à Québec .....            | pas exactement connu .....                |                        | .....                                       |
| 6   | Biens à Lauzon.....             | 2140 arpents en superficie. ....          | .....                  | Tout .....                                  |
| 7   | Bastican.....                   | 282240 do do...                           | 13 mars 1659 .....     | 91804 arpents en superficie....             |
| 8   | Cap de la Magdeleine..          | 282240 do do...                           | 20 mars 1651 .....     | 92698 do do..                               |
| 9   | Paroisse St. Christophe         | 80 do do...                               | .....                  | .....                                       |
| 10  | Côteau St. Louis .....          | 96 arpents en superficie, selon le Plan.. | 16 février 1634.....   | 31 arpents, selon le plan                   |
| 11  | Pachereni .....                 | Environ 3 arpents en superficie.....      |                        | .....                                       |
| 12  | Banlien des Trois Rivières..... | 575 do do...                              | 16 février 1634.....   | 2½ arpents.....                             |
| 13  | Tadoussac .....                 | 6 do do...                                | 8 août 1634..          | Tout .....                                  |
| 14  | Laprairie .....                 | 56448 do do...                            | 1er juillet 1656.....  | 53712 arpents en superficie....             |
|     |                                 |                                           | 1er avril 1647 .....   |                                             |

\* N. B.—Le taux général pour toutes les concessions, jusqu'au temps de la passation de l'acte seigneurial d'amendement de 1856, était d'un denier de cens et rente par arpent en superficie; depuis, le taux a été fixé à 5s et 4s par arpent pour les lots nouvellement concédés au Cap de la Magdeleine, et à 2s. 6d. par arpent pour certains lots non concédés dans la seigneurie de St. Gabriel.



## ETAT relatif aux biens des

| No | Arrérages. |      | REVENU DE L'AN DERNIER, D'OU IL PROVIENT, |    |                |    |                       |    |                                  |    |
|----|------------|------|-------------------------------------------|----|----------------|----|-----------------------|----|----------------------------------|----|
|    | *          |      | RECET.                                    |    |                |    |                       |    |                                  |    |
|    | \$         | cts. | Lods et ventes.                           |    | Cens et Rentes |    | Moulins, Fermes. etc. |    | Rentes foncières et Constituées. |    |
| 1  |            |      | 124                                       | 80 | 110            | 88 | 5192                  | 13 | 1407                             | 98 |
| 2  |            |      | 84                                        | 22 | 287            | 91 | 9                     | 00 |                                  |    |
| 3  |            |      |                                           |    | 139            | 81 | 899                   | 95 | 1748                             | 56 |
| 4  |            |      | 22                                        | 66 | 111            | 14 |                       |    |                                  |    |
| 5  |            |      |                                           |    |                |    | 385                   | 36 | 477                              | 85 |
| 6  |            |      |                                           |    | 4              | 00 |                       |    |                                  |    |
| 7  |            |      | 28                                        | 81 | 254            | 22 |                       |    |                                  |    |
| 8  |            |      | 78                                        | 99 | 480            | 27 | 322                   | 50 |                                  |    |
| 9  |            |      |                                           |    |                |    |                       |    |                                  |    |
| 10 |            |      |                                           |    |                |    |                       |    | 10                               | 21 |
| 11 |            |      |                                           |    |                |    |                       |    |                                  |    |
| 12 |            |      |                                           |    | 1              | 65 |                       |    |                                  |    |
| 13 |            |      |                                           |    |                |    |                       |    |                                  |    |
| 14 |            |      | 814                                       | 12 | 2668           | 29 | 1262                  | 24 |                                  |    |
| 15 |            |      |                                           |    |                |    |                       |    |                                  |    |
|    |            | \$   | 1148                                      | 60 | 4058           | 17 | 8981                  | 18 | 3644                             | 60 |

\* Selon l'Etat transmis l'an dernier, les arrérages s'élevaient à \$146,607 68, et sur cette somme, M. Varin a retiré \$3,049 97, ce qui laisse encore \$143,557 71 d'arrérages. Depuis, une année de revenu, s'élevant à \$24,657 58, est devenu due, laquelle, ajoutée à la somme précédente, donne \$168,215 29. L'année dernière, M. Varin et les agents l'aux ont retiré \$23,354 70, à compte d'arrérages et du revenu annuel, ce qui élèvent les arrérages actuels à \$144,860 59.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Toronto, 31 janvier 1859.

## JÉSUITES, etc.—(Suite.)

## LE MONTANT DÉPENSÉ, ET A QUEL OBJET.

| RES.                         |      |                         |      |       |      | DÉPENSES.                                        |       |       |    |
|------------------------------|------|-------------------------|------|-------|------|--------------------------------------------------|-------|-------|----|
| Deniers reçus sur Jugements. |      | Deniers de Commutation. |      | Total |      |                                                  | \$    | cts.  |    |
| \$                           | cts. | \$                      | cts. | \$    | cts. | Payé A. Robert, à compte d'arpentage .....       | 115   | 00    |    |
| 114                          | 36   | 862                     | 61   | 7812  | 76   | Payé J. P. Bureau à compte d'arpentage .         | 57    | 20    |    |
| 284                          | 04   |                         |      | 665   | 17   | Payé C. St Michel, pour annonces.....            | 3     | 05    |    |
|                              |      | 273                     | 33   | 3062  | 65   | Payé la commission et le salaire de l'agent..... | 2951  | 93    |    |
| 217                          | 89   | 134                     | 49   | 486   | 18   | Payé les déboursés de l'agent .                  | 214   | 43    |    |
| 62                           | 52   |                         |      | 925   | 73   | Balance .....                                    | 20057 | 11    |    |
|                              |      |                         |      | 4     | 00   |                                                  |       |       |    |
| 36                           | 41   |                         |      | 319   | 44   |                                                  |       |       |    |
| 97                           | 69   |                         |      | 984   | 45   |                                                  |       |       |    |
|                              |      |                         |      |       |      |                                                  |       |       |    |
|                              |      |                         |      | 10    | 21   |                                                  |       |       |    |
|                              |      |                         |      |       |      |                                                  |       |       |    |
|                              |      |                         |      | 1     | 66   |                                                  |       |       |    |
| 4338                         | 81   |                         |      | 9083  | 46   |                                                  |       |       |    |
|                              |      |                         |      |       |      |                                                  |       |       |    |
| 5151                         | 72   | 1270                    | 43   | 23354 | 70   |                                                  | \$    | 23354 | 70 |

(Signé,) P. M. VANKOUGHNET,  
Commissaire des Terres de la Couronne.

---

---

# REPONSE PARTIELLE,

A une adresse de l'assemblée législative du 7 juillet 1858, pour un état des causes pendantes devant les cours supérieures et de circuit, Bas-Canada, depuis les trois dernières années.

Par ordre,

C. ALLEYN,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 16 février 1859.

---

*[En conformité de la recommandation du comité permanent des impressions, la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.]*

---

---

---

# RAPPORTS MUNICIPAUX

Du Haut et du Bas-Canada (en autant que reçus) transmis en conformité des dispositions de l'Acte 16 Vic., chap. 163, Sec. 2.

---

*En conformité de la recommandation du Comité Permanent des impressions, les Rapports ci-dessus ne sont pas imprimés.*

---

## REPONSE

A une adresse de l'assemblée législative, en date du 11 du courant, pour un état des demandes de prêt au fonds d'emprunt municipal du Bas-Canada.

Par ordre,

C. ALLEYN,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 14 avril 1859.

---

ETAT des DEMANDES de PRÊT faites en VERTU de l'ACTE du FONDS d'EMPRUNT MUNICIPAL du BAS-CANADA, du 1er Janvier 1857 au 11 Avril 1859, indiquant le montant demandé par chaque Municipalité, la date de la demande et du Règlement, et si le prêt a été ou non accordé, le tout transmis en conformité d'une Adresse de l'Assemblée Législative, en date du 11 Avril 1859.

| MUNICIPALITÉS.                          | Montant du Prêt. |      | Date du Règlement. | Date de la Demande. | REMARQUES.          |
|-----------------------------------------|------------------|------|--------------------|---------------------|---------------------|
|                                         | \$               | cts. |                    |                     |                     |
| Paroisse de St. Jean, Ile d'Océans..... | 8000             | 00   | 18 Octobre 1856    | Janvier 14 1857     | Accordé.            |
| Village de Laprairie.....               | 4000             | 00   | 5 Janvier 1857     | 17 do               | do                  |
| do Christeville.....                    | 28000            | 00   | 28 do              | 17 do               | Refusé.             |
| Township de Somerset (Nord).....        | 16000            | 00   | 23 Mars do         | 27 do               | Accordé.            |
| do Bolton.....                          | 13000            | 00   | 11 Avril do        | 23 Avril do         | do                  |
| do Sheffield.....                       | 57500            | 00   | 2 Mars do          | 22 do               | do                  |
| do Stakely (Sud).....                   | 10000            | 00   | 6 Avril do         | 22 do               | Sous considération. |
| do Stakely (Nord).....                  | 16000            | 00   | 6 do               | 15 Mai do           | do                  |
| do Granby.....                          | 30000            | 00   | 9 do               | 22 Avril do         | Accordé.            |
| do Ascot et Westbury.....               | 8000             | 00   | 14 Octobre do      | 16 Mai do           | do                  |
| Canton de Chambly.....                  | 12000            | 00   | 21 Avril do        | 27 Octobre do       | Sous considération. |
| Township de Magog.....                  | 13000            | 00   | 6 do               | 43 do               | Accordé.            |
| do Tring.....                           | 20000            | 00   | 20 Mai do          | 30 do               | do                  |
| do Canton de St. Marie de Monnoir.....  | 4000             | 00   | 20 Juin do         | 30 Juin do          | do                  |
| Paroisse de St. Eustache.....           | 3200             | 00   | 25 Mai do          | 7 Juillet do        | Refusé.             |
| Village de St. Romuald d'Échemin.....   | 20000            | 00   | 3 Juin do          | 9 do                | Accordé.            |
| Paroisse de St. Romuald d'Échemin.....  | 400000           | 00   | 22 do              | 11 Août do          | do                  |
| Cité de Montréal.....                   | 60000            | 00   | 17 août do         | 19 Septembre do     | do                  |
| Cité des Trois Rivières.....            | 20000            | 00   | 3 Mars 1858        | 4 Novembre do       | Refusé.             |
| Ville de William Henry.....             | 12000            | 00   | 1 do               | 15 Avril 185        | Accordé.            |
| Paroisse de Notre-Dame, des Anges.....  | 10000            | 00   | 1 do               | 28 do               | do                  |
| Village de Terrebonne.....              | 1200000          | 00   | 12 Avril do        | 1er Mai do          | do                  |

|                                            |         |    |                 |                 |    |                     |
|--------------------------------------------|---------|----|-----------------|-----------------|----|---------------------|
| Paroisse de St. Germain de Rimouski.....   | 50000   | 00 | 30 Mars do      | 8 do            | do | do                  |
| Paroisse de St. Juste de Stanfold.....     | 2000    | 00 | 22 Avril do     | 15 do           | do | do                  |
| Village de Benhamois.....                  | 19000   | 00 | ..... do        | 11 Juin do      | do | Sous considération. |
| Paroisse de St. Michel de Bellechasse..... | 24000   | 00 | 23 Juin do      | 26 do           | do | Accordé.            |
| Cité de 4 rois Rivières.....               | 160000  | 00 | 30 do           | 2 Juillet do    | do | do                  |
| Paroisse de St. Norbert d'Archiabaska..... | 20000   | 00 | ..... do        | 26 do           | do | Sous considération. |
| Villages de Longueuil et Chambly.....      | 22000   | 00 | 20 Août do      | 20 Août do      | do | Accorde.            |
| Village de Princeville.....                | 12000   | 00 | 13 Septembre do | 24 Septembre do | do | Sous considération. |
| Paroisse de St. Evariste de Forsyth.....   | 17000   | 00 | 25 Août do      | 12 Octobre do   | do | do                  |
| Paroisse de la Grande Rivière.....         | 7000    | 00 | 2 Novembre do   | 8 Décembre do   | do | do                  |
| Village de St. César.....                  | 4000    | 00 | 15 do           | 6 Janvier 1859  | do | do                  |
| Township d'Inverness.....                  | 40000   | 00 | 16 Décembre do  | 31 do           | do | do                  |
| Paroisse de St. Nicolas.....               | 32000   | 00 | 3 Janvier 1859  | 22 Février do   | do | do                  |
| Total.....                                 | 2373400 | 00 |                 |                 |    |                     |

T. D. HARRINGTON,  
Sous-Receiveur Général.

DÉPARTEMENT DU RECEVEUR GÉNÉRAL,  
Toronto, 13 avril 1859.

# REPONSE

A une adresse de l'assemblée législative, à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 6 du courant, le priant de faire mettre devant la chambre " copie de tous les ordres en conseil communiqués à des " départements, pour régler l'emploi du fonds destiné aux améliorations " dans les diverses municipalités du Haut-Canada; aussi, un état de " tous les deniers versés dans le dit fonds, depuis son établissement; " des sommes affectées aux diverses municipalités, et de la somme ac- " tuellement au crédit du dit fonds."

Par ordre,

C. ALLEYN,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 12 avril 1859.

ETAT des AFFAIRES du FOFDS DESTINÉ aux AMÉLIORATIONS dans le HAUT-CANADA, pour les années 1855, 1856, 1857 et 1858.

| Dr.                                                    | \$    | cts. | \$     | cts. |
|--------------------------------------------------------|-------|------|--------|------|
| Montant du fonds, 1855.....                            |       |      | 180480 | 63   |
| Montant du fonds, 1856.....                            | 57653 | 80   |        |      |
| Moins, provenant du fonds des écoles de grammaire..... | 3066  | 95   |        |      |
|                                                        |       |      | 54586  | 85   |
| Montant du fonds, 1857.....                            | 57374 | 91   |        |      |
| Moins, provenant du fonds des écoles de grammaire..... | 9930  | 58   |        |      |
|                                                        |       |      | 47444  | 33   |
| Montant du fonds, 1858.....                            |       |      | 26019  | 36   |
| Total.....                                             |       | \$   | 308537 | 17   |

ETAT du FONDS D'AMÉLIORATION du HAUT CANADA, &c.—  
(Suite.)

| Av.                                                         | \$    | cts. | \$     | cts. |
|-------------------------------------------------------------|-------|------|--------|------|
| Montant payé à compte du Fonds pour l'année 1855, savoir:—  |       |      |        |      |
| En 1855 .....                                               | 32600 | 00   |        |      |
| En 1856 .....                                               | 46889 | 95   |        |      |
| En 1857 .....                                               | 66994 | 26   |        |      |
| En 1858 .....                                               | 34477 | 64   |        |      |
|                                                             |       |      | 178361 | 85   |
| Montant payé à con pte du Fonds pour l'année 1856 en 1858.. |       |      | 35944  | 61   |
| Balance rapportée.....                                      |       |      | 94250  | 71   |
| Total.....                                                  |       |      | 308537 | 17   |
| Balance rapportée, savoir:—                                 | \$    | cts. | \$     | cts. |
| Du Fonds pour 1855, non payée .....                         | 2124  | 78   |        |      |
| Du Fonds pour 1856, non payée .....                         | 18662 | 24   |        |      |
| Du Fonds pour 1857, non répartie.....                       | 47444 | 33   |        |      |
| Du Fonds pour 1858, non répartie.....                       | 26019 | 36   |        |      |
|                                                             |       |      | 94250  | 71   |

JOHN LANGTON,

*Auditeur.*

BUREAU D'AUDITION,

Toronto, 9 Avril 1859.

RAPPORT D'UN COMITE DE L'HONORABLE CONSEIL  
EXECUTIF.

26 Juillet 1856, approuvé par Son Excellence le 28 du même mois.

Relativement au fonds destiné aux améliorations publiques, formé en vertu de la 14e clause de l'acte 16e Vict. Ch. 159.

Le comité recommande que les fonds provenant des ventes de terres dans chaque township particulier, ou autre municipalité, et applicables aux fins de ce fonds, et qui ne sont pas déjà distribués, soient employés à faire, entretenir, changer ou améliorer les chemins ou ponts de chacun de ces townships, ou autres municipalités respectivement, et qu'ils soient, à cette fin, distribués et employés par le conseil municipal de chaque tel township ou autre municipalité, chaque tel conseil devant faire rapport au bureau de l'agriculture de la manière dont ces deniers auront été employés, le premier jour de janvier et de juillet de chaque année, et en tout autre temps, sous dix jours après avoir été requis de le faire par ce département.

2 Décembre 1856, approuvé par Son Excellence le 4 Décembre 1856.

Sur un mémoire, daté du 4 décembre 1856, de l'hon. ministre de l'agriculture, exposant que, en vertu de la 16e Vict. ch. 159, sec. 9, il a été réservé une grande quantité de terres pour être données gratuitement aux colons réels dans le voisinage des trois grandes routes principales à certaines conditions; que, par la 6e clause de l'acte 16 Vict. ch. 11, le ministre de l'agriculture est tenu de prendre des mesures pour disséminer des renseignements de telle manière et sous telle forme qu'il croira les plus propices à encourager les améliorations dans la Province et l'immigration des pays étrangers; que, afin de répandre les renseignements relatifs à ces octrois gratuits, il a, au moyen d'annonces dans les journaux publics, d'affiches, etc, adopté les mesures qu'il croyait les plus propres à leur donner la publicité; que ces annonces, etc., se sont élevées à la somme de £850, et qu'il faudra probablement une nouvelle somme de £150 pour de nouvelles publications, expliquant les espérances d'avenir des colons dans cette Province; il demande en conséquence qu'une somme de £1000 soit affectée aux fins ci-dessus par Votre Excellence, en vertu des actes ci-dessus cités.

Le comité recommande qu'il soit émis un mandat en faveur du ministre de l'agriculture pour le montant ci-dessus demandé, qui devra être chargé en vertu des actes précités.

19 Août 1857, approuvé par Son Excellence le lendemain.

Sur un mémoire, daté du 18 juillet 1857, du secrétaire de l'agriculture et des statistiques, exposant qu'il a été représenté par W. S. Conger, Ecr., M. P. P., qu'avant l'adoption de l'ordre en conseil du 28 juillet dernier, s'appliquant au "fonds d'amélioration" en vertu de la 16e Vict. ch. 159, sec. 14, devant être dépensé dans les divers comtés d'où il provient, il, M. Conger, a été induit à croire par les paroles de l'hon. Procureur-Général Ouest que le fonds d'amélioration du comté de Peterboro' serait employé à la construction de certains chemins, et que la construction de ces chemins a été commencée en conséquence, et qu'il y a été fait des déboursés à même ce fonds.

Et qu'il appert que les sommes suivantes restent au crédit des différents townships du dit comté, sur le fonds d'amélioration de 1856 :—

|                                  |   |      |    |   |
|----------------------------------|---|------|----|---|
| Au Township de Smith.....        | £ | 7    | 7  | 9 |
| Au Township de Harvey.....       |   | 99   | 15 | 9 |
| A l'île Cameron .....            |   | 109  | 0  | 3 |
| Faisant en tout la somme de..... |   | £216 | 3  | 9 |

Le Secrétaire recommande que cette somme soit retenue par le Receveur Général, sujette à l'ordre spécial de l'hon. ministre de l'agriculture pour la construction des chemins ci-dessus mentionnés.

Le ministre de l'agriculture concourant dans cette recommandation, le comité en conseille l'adoption.

4 Mars 1858, approuvé par Son Excellence le même jour.

Sur un renvoi de l'auditeur des comptes publics.

Le comité conseille respectueusement que la réserve autorisée par la 14e clause de l'acte 16 Vict. ch. 159, sur les ventes des Terres des Ecoles et de la Couronne non appropriées, soit aussi faite dans le cas des ventes de telles terres sur l'Île St. Joseph et au Saut Ste. Marie, et dans les autres parties des territoires non organisés.

15 Avril 1858, approuvé par Son Excellence le 16 Avril 1858.

Sur un mémoire, daté du 8 avril 1858, de l'hon. ministre de l'agriculture, exposant que, par un ordre en conseil du 11 janvier 1856, une somme de £800 a été accordée pour la confection d'un chemin entre Elma et Wallace d'un côté, et Mornington et Maryborough de l'autre, dans le comté de Perth,—cette somme devant être payée à même le "fonds d'amélioration" (16 Vict. ch. 159, sec. 41,) lorsqu'il y aura des fonds disponibles.

Que les fonds disponibles jusqu'au 31 Décembre 1855, dans tout le comté de Perth, s'élevaient à £990 5s. 2d., qui revenaient tous au township d'Elma, pour ventes de terres en icelui—aucun autre township n'ayant de fonds d'amélioration jusqu'à cette date.

Que sur cette somme de £990 5s. 2d., il avait été dépensé (avant l'adoption de l'ordre accordant à chaque township sa propre part du fonds) la somme de £678 15s. 6d., laissant une balance de £311 9s. 8d. due au dit township d'Elma, au 31 décembre 1855.

Que M. Daly, M. P. P. pour Perth, et les Reeves d'Elma et de Wallace, demandant aujourd'hui le rappel de l'ordre accordant £800 sur le fonds pour le chemin ci-dessus mentionné, et que les fonds soient donnés par le Receveur Général aux townships auxquels ils appartiennent respectivement, puisque la balance de ces £800 non dépensés n'est pas requise pour l'exécution d'aucun contrat existant.

Le ministre recommande donc que la balance, étant de £311 9s. 8d. restant due à Elma le 31 décembre 1855, soit payée par le Receveur Général à cette municipalité, en recevant l'autorisation nécessaire du trésorier d'icelle, et que la division du fonds pour 1856, pour le comté de Perth, ne soit aucunement affectée par le dit ordre du 11 janvier 1856.

Le comité soumet les suggestions ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

29 Octobre 1858, approuvé par Son Excellence le 30 Octobre 1858.

Sur un rapport, daté du 16 avril 1857, de l'hon. ministre de l'agriculture, exposant qu'en vertu de la 14e clause de l'acte 16 Vict. ch. 159, il a été passé un ordre en conseil, appropriant un quart du fonds des écoles de grammaire et communes aux améliorations publiques dans les townships d'où proviennent les fonds;—Que les fonds provenant des ventes des terres des écoles jusqu'au 31 décembre 1855 ont été appropriés;—Que la somme provenant de la vente des terres des écoles communes pour 1856, est de £5883 11s. 5d.—et celle des terres des écoles de grammaire, pour la même année, de £766 14s. 9d. seulement;—Que cette dernière somme, lorsqu'elle sera divisée entre les différents townships d'où elle provient, sera d'une valeur insignifiante pour les améliorations publiques, mais qu'elle serait d'une très grande valeur pour aider les écoles de grammaires sous plusieurs rapports, par exemple, en procurant les services de maîtres pour les écoles classiques, de nombreuses demandes de nouvelles écoles



de grammaire ayant été faites;—Et recommandant qu'à l'avenir aucune partie des produits des ventes de terres des écoles de grammaire dans le Haut-Canada ne soit détournée du but auquel ils étaient primitivement destinés, sauf la proportion des ventes jusqu'au 31 décembre 1855, dont il est question plus haut.

Le comité recommande que les fonds provenant des terres des écoles de grammaire soient réservés comme le suggère le ministre de l'agriculture.

29 Octobre 1858, approuvé par Son Excellence le 30 Octobre 1858.

Sur un mémoire daté du 24 septembre 1858, de l'hon. ministre de l'agriculture, soumettant que le "fonds d'amélioration" perçu en vertu de la 14e clause de l'acte 16 Vict. ch. 150, s'élève [outre la proportion de ce fonds afférente aux écoles de grammaire] à la somme de \$54,266 85cts, et que les demandes des municipalités qui ont droit à une partie de ce fonds en vertu de l'ordre en conseil du 28 juillet 1856, ont été très-nombreuses et très-pressantes, plusieurs d'entre elles ayant même donné des contrats en comptant sur ce fonds du depuis longtemps:—

Le comité recommande que le "fonds d'amélioration" pour 1856 [moins le montant provenant de la vente des terres des écoles de grammaire] soit distribué aux municipalités de la manière pourvu par l'ordre du 28 juillet 1856.

24 Novembre 1858, approuvé par Son Excellence le 25 Novembre 1858.

Sur une requête datée du 5 novembre 1858, du commissaire de la Compagnie du Canada—demandant qu'une balance de £60 8s. 4d. restant entre les mains de la compagnie sur le fonds d'amélioration qui lui a été confié pour en faire la distribution, soit remise par elle au trésorier du township de Bosanquet, et que le reçu de cet officier soit accepté comme décharge finale de l'obligation souscrite par la compagnie envers la couronne pour l'emploi du dit fonds d'amélioration,—laquelle demande est soumise à la considération favorable du comité par l'hon. ministre de l'agriculture:—

Le comité recommande que la Compagnie soit autorisée à disposer de la balance en question de la manière suggérée, et que son obligation envers la couronne soit considérée comme remplie sur productions de pièces justificatives du paiement de cette somme et d'une autre somme de £305 15s. mentionnée dans le rapport du député inspecteur général, et que la compagnie dit avoir dûment dépensée.

16 Mars 1859, approuvé par Son Excellence le même jour.

Sur une pétition du Reeve du township de Turnberry et du Reeve suppléant du township d'Howick, exposant qu'il devra y avoir beaucoup de misère et de détresse à cause de l'incapacité où se trouvent les cultivateurs de ces townships de se procurer du blé de semence, et demandant qu'il soit fait des avances au montant de \$1,600 à Turnberry et \$2,700 à Howick, à même le "fonds d'amélioration."

L'hon. inspecteur général recommande que les avances demandées soient octroyées aux montants ci-dessus mentionnés, et qu'il soit émis des mandats pour les montants à compte du "fonds d'amélioration."

Le comité conseille qu'il soit émis des mandats en conséquence.

Certifié,

WM. H. LEE,

Greffier, Conseil Exécutif.

# R É P O N S E

A une Adresse de L'Assemblée Législative, en date du 2 courant, demandant un

Etat relatif aux Emprunts Municipaux du Bas Canada.

Par Ordre.

C. ALLEYN,

Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

Toronto, 7 Mars, 1859.

DEMANDES D'EMPRUNT faites sous les actes du FONDS CONSOLIDÉ D'EMPRUNT MUNICIPAL du BAS CANADA, à compter du 1er Janvier 1858, jusqu'au 2 mars 1859, conformément à l'Adresse de l'Assemblée Législative de la même date.

| NOMS DES MUNICIPALITÉS.                    | Montant du Règlement. |      | Date du Règlement. |          | Date de la demande. |                                 | Montant des débiteurs émis à-compte. |       |
|--------------------------------------------|-----------------------|------|--------------------|----------|---------------------|---------------------------------|--------------------------------------|-------|
|                                            | \$                    | cts. |                    |          |                     |                                 | \$                                   | cts.  |
| Paroisse de Notre Dame des Anges .....     | 12000                 | 00   | Mars               | 3, 1858  | 16, 1858            | Rejeté, 4 Juin, 1858.....       | .....                                | ..... |
| Village de Terrebonne .....                | 10000                 | 00   | do                 | do       | 28, do              | Accordé 14 Mai, 1858.....       | .....                                | ..... |
| Cité de Québec.....                        | 1200000               | 00   | Avril              | 12, do   | 1, do               | do 10 Juin, do .....            | 50000                                | 00    |
| Paroisse de St. Germain de Rimouski.....   | 50000                 | 00   | Mars               | 30, do   | 8, do               | do 14 Mai, do .....             | 50000                                | 00    |
| do de St. Eusébe de Stanford .....         | 2000                  | 00   | Avril              | 22, do   | 15, do              | do 24 Janvier, 1859 .....       | 2000                                 | 00    |
| Village de Beauharnois.....                | 19200                 | 00   | .....              | .....    | 11, do              | Encore sous considération ..... | .....                                | ..... |
| Paroisse de St. Michel de Bellechasse..... | 24000                 | 00   | Juin               | 22, do   | 26, do              | Accordé, 17 Juillet, 1868.....  | 24000                                | 00    |
| Cité des Trois Rivières.....               | 160000                | 00   | do                 | do       | 2, do               | do 10 do .....                  | 12000                                | 00    |
| Paroisse de St. Norbert d'Arthabaska.....  | 20000                 | 00   | .....              | .....    | 26, do              | Encore sous considération.....  | .....                                | ..... |
| Villages de Longueuil et Chambly .....     | 22500                 | 00   | Août               | 14, do   | 20, do              | Accordé 10 Septembre, 1868..... | 32500                                | 00    |
| Township de Stukely (Nord) .....           | 16000                 | 00   | Avril              | 6, 1857  | 14, 1857            | Encore sous considération.....  | .....                                | ..... |
| do do (Sud) .....                          | 10000                 | 00   | .....              | .....    | 22, do              | do do .....                     | .....                                | ..... |
| Village de Princeville .....               | 12000                 | 00   | Septembre          | 13, 1858 | 24, 1858            | do do .....                     | .....                                | ..... |
| Paroisse de St. Evariste de Forsyth .....  | 17000                 | 00   | Août               | 25, do   | 12, do              | do do .....                     | .....                                | ..... |
| Municipalité de la Grande Rivière.....     | 7000                  | 00   | Novembre           | 2, do    | 8, do               | do do .....                     | .....                                | ..... |
| Village de St. Oésaire.....                | 4000                  | 00   | do                 | do       | 6, 1859             | do do .....                     | .....                                | ..... |
| Township d'Inverness .....                 | 40000                 | 00   | Décembre           | 16, do   | 31, do              | do do .....                     | .....                                | ..... |
| Paroisse de St. Nicolas .....              | 32000                 | 00   | Janvier            | 3, 1859  | 22, do              | do do .....                     | .....                                | ..... |
| Total.....                                 | 1657700               | 00   |                    |          |                     | Total.....                      | 160500                               | 00    |

DÉPARTEMENT DU RECEVEUR GÉNÉRAL,  
Toronto, 4 Mars, 1859.

T D. HARINGTON,  
Député Receveur Général.

## REPONSE

A UNE ADRESSE de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée le 14 du courant, le priant de faire mettre devant la Chambre "un état  
" de ce qui a été payé chaque année par les municipalités, tant pour les intérêts que pour le capital  
" d'amortissement des sommes empruntées à même le fonds d'emprunt municipal dans le Haut et dans  
" le Bas-Canada, depuis son établissement; et indiquant séparément ce qui a été payé à même la part  
" revenant aux différentes municipalités sur les deniers provenant du fonds des réserves du clergé."

Par ordre,

C. ALLEYN,  
Secrétaire.

Secrétariat Provincial,  
Toronto, 23 mars 1859.

FONDS D'EMPRUNT MUNI

Etat des sommes payées chaque année par les municipalités, pour l'intérêt à 8 respectifs depuis la création du fonds ci-dessus, avec indication des sommes H.-C.—le tout transmis en conformité d'une adresse de l'assemblée législative

| Municipalités.                                      | Emprunt.        | 1853.                  | 1854.                  | 1855.                  | 1856.                  |                                    |
|-----------------------------------------------------|-----------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------------------|
|                                                     |                 | Payé par le trésorier. | Payé par le trésorier. | Payé par le trésorier. | Payé par le trésorier. | Ret. sur le f. des rés. du clergé. |
| Port Hope . . . . . Ville . . . . .                 | \$860000 00     | .....                  | \$23753 05             | \$39561 65             | \$6167 67              | \$6042 15                          |
| Hope . . . . . Township.                            | 60000 00        | .....                  | 6400 00                | 4800 00                | .....                  | .....                              |
| Niagara . . . . . Ville . . . . .                   | 280000 00       | \$1200 00              | 7627 40                | 16764 93               | 10272 88               | 4323 27                            |
| Cobourg . . . . . Ville . . . . .                   | 500000 00       | .....                  | 26323 28               | .....                  | .....                  | 5920 62                            |
| Chippawa . . . . . Village . . . . .                | 26000 00        | .....                  | 1920 00                | 800 00                 | 1618 00                | 824 49                             |
| Grey . . . . . Comté . . . . .                      | 16000 00        | 734 68                 | 1280 00                | 1299 52                | 1282 20                | .....                              |
| Bertie . . . . . Township.                          | 40000 00        | .....                  | 3866 30                | 3248 50                | 4805 48                | .....                              |
| Brantford . . . . . Township.                       | 50000 00        | 2332 87                | 2000 00                | 4000 00                | 2000 00                | 2067 25                            |
| Brantford . . . . . Ville . . . . .                 | 500000 00       | 5665 75                | 3000 00                | 36923 28               | 20415 27               | 6441 50                            |
| Wainfleet . . . . . Township.                       | 20000 00        | .....                  | 1933 15                | 2407 00                | 1801 00                | 327 15                             |
| Canboro' . . . . . Township.                        | 8000 00         | .....                  | 773 25                 | 960 00                 | 324 10                 | .....                              |
| Huron et Bruce . . . . . Comtés . . . . .           | 308000 00       | .....                  | 33523 38               | 12306 23               | 18000 00               | .....                              |
| Perth . . . . . Comté . . . . .                     | 88000 00        | .....                  | 6181 70                | 7040 00                | 2000 00                | .....                              |
| Perth . . . . . Comté . . . . .                     | 200000 00       | .....                  | 9809 92                | 2000 00                | 2000 00                | .....                              |
| Moulton et Sherbrook . . . . . Township.            | *20000 00       | .....                  | 2733 15                | 1624 50                | 4788 75                | .....                              |
| Paris . . . . . Village . . . . .                   | 40000 00        | 1866 67                | 1600 00                | 3200 00                | 4800 00                | .....                              |
| Oxford . . . . . Comté . . . . .                    | 20000 00        | .....                  | 1902 47                | 800 00                 | 1600 00                | .....                              |
| Ottawa . . . . . Cité . . . . .                     | 200000 00       | .....                  | 11331 50               | .....                  | .....                  | 12362 10                           |
| Prescott . . . . . Ville . . . . .                  | 100000 00       | .....                  | 5358 90                | .....                  | .....                  | 3738 73                            |
| Lincoln . . . . . Comté . . . . .                   | 48000 00        | .....                  | 2719 55                | 3840 00                | 1920 00                | .....                              |
| Lambton . . . . . Comté . . . . .                   | 16000 00        | .....                  | 703 12                 | 1280 00                | 1920 00                | .....                              |
| Middleton . . . . . Township.                       | 45000 00        | .....                  | 239 45                 | 406 10                 | 400 00                 | .....                              |
| St. Catharines . . . . . Ville . . . . .            | 190000 00       | .....                  | 2832 87                | 12000 00               | 7437 80                | 7818 92                            |
| Woodstock . . . . . Ville . . . . .                 | 100000 00       | .....                  | 3441 10                | 4043 40                | 8000 00                | 3964 43                            |
| Stanley . . . . . Township.                         | 10000 00        | .....                  | 498 63                 | 800 00                 | 1200 00                | .....                              |
| Woodhouse . . . . . Township.                       | 80000 00        | .....                  | 2963 25                | 3234 72                | 6400 00                | 3188 92                            |
| Norwich . . . . . Township.                         | 200000 00       | .....                  | 7408 22                | 8086 78                | 16000 00               | 5602 30                            |
| Cornwall . . . . . Ville . . . . .                  | 12000 00        | .....                  | 326 13                 | 480 00                 | 960 00                 | .....                              |
| Belleville . . . . . Ville . . . . .                | 20000 00        | .....                  | .....                  | 1187 93                | 1600 00                | 847 20                             |
| Northumberland et Durham . . . . . Comtés . . . . . | 460000 00       | .....                  | 2419 72                | 9600 00                | 35871 57               | .....                              |
| Ops . . . . . Township.                             | 80000 00        | .....                  | 3200 00                | 6689 32                | .....                  | 3397 27                            |
| Elgin . . . . . Comté . . . . .                     | 80000 00        | .....                  | .....                  | 7460 82                | 6400 00                | .....                              |
| London . . . . . Cité . . . . .                     | 375400 00       | .....                  | .....                  | 15232 88               | 8000 00                | 16476 87                           |
| Windham . . . . . Township.                         | 100000 00       | .....                  | .....                  | 2636 52                | 8000 00                | 2864 82                            |
| Simcoe . . . . . Ville . . . . .                    | 100000 00       | .....                  | .....                  | 2636 52                | 8000 00                | 1927 23                            |
| Lanark et Renfrew . . . . . Comtés . . . . .        | 800000 00       | .....                  | .....                  | 14653 33               | 20524 15               | .....                              |
| Brockville . . . . . Ville . . . . .                | 400000 00       | .....                  | .....                  | 5866 67                | 11758 07               | .....                              |
| Elizabethtown . . . . . Township.                   | 154000 00       | .....                  | .....                  | 2933 33                | 3932 37                | 2238 23                            |
| Stratford . . . . . Village . . . . .               | 100000 00       | .....                  | .....                  | 2980 82                | .....                  | 1383 22                            |
| Goderieh . . . . . Ville . . . . .                  | 100000 00       | .....                  | .....                  | .....                  | .....                  | 2749 07                            |
| Hastings . . . . . Comté . . . . .                  | 157600 00       | .....                  | .....                  | .....                  | 6314 95                | .....                              |
| Essex . . . . . Comté . . . . .                     | 32000 00        | .....                  | .....                  | .....                  | 2970 30                | .....                              |
| Barrie . . . . . Ville . . . . .                    | 12000 00        | .....                  | .....                  | .....                  | 1104 98                | .....                              |
| Chatham . . . . . Ville . . . . .                   | 100000 00       | .....                  | .....                  | .....                  | 12342 48               | .....                              |
| Dundas . . . . . Ville . . . . .                    | 52000 00        | .....                  | .....                  | 2330 75                | .....                  | 2087 10                            |
| Guelph . . . . . Ville . . . . .                    | 80000 00        | .....                  | .....                  | .....                  | 1963 83                | 2749 07                            |
| Peterboro' . . . . . Ville . . . . .                | 100000 00       | .....                  | .....                  | .....                  | .....                  | .....                              |
| <b>\$7300000 00</b>                                 | <b>12299 97</b> | <b>178069 52</b>       | <b>246115 80</b>       | <b>252395 85</b>       | <b>99341 82</b>        |                                    |

\* Sur cette somme, \$3,200 ont été versées dans le fonds d'amortissement.  
 † Sur cette somme, \$2,000 ont été versées dans le fonds d'amortissement.

Bureau du receveur général,  
 Toronto, 22 mars 1859.

CIPAL, HAUT-CANADA.

pour cent, l'intérêt de cet intérêt, et pour les frais se rattachant à leurs emprunts retenues à chaque municipalité sur sa part du fonds des réserves du clergé du tive en date du 16 mars 1859.

| Municipalités.   | 1857.                  |                                    | 1858.                  |                                    | 1859.                  |                                    | Totals.                |                                    | Grand total. |
|------------------|------------------------|------------------------------------|------------------------|------------------------------------|------------------------|------------------------------------|------------------------|------------------------------------|--------------|
|                  | Payé par le trésorier. | Payé par le f. des rés. du clergé. | Payé par le trésorier. | Ret. sur le f. des rés. du clergé. | Payé par le trésorier. | Ret. sur le f. des rés. du clergé. | Payé par le trésorier. | Ret. sur le f. des rés. du clergé. |              |
| .....            | .....                  | \$2044 13                          | .....                  | \$1149 54                          | .....                  | .....                              | \$69482 37             | \$9235 82                          | \$78718 19   |
| .....            | .....                  | 5752 23                            | .....                  | 1132 98                            | .....                  | .....                              | 11200 00               | 6885 26                            | 18085 26     |
| .....            | .....                  | 1128 15                            | .....                  | 781 08                             | .....                  | .....                              | 35865 21               | 6232 50                            | 42097 71     |
| \$12000 00       | .....                  | 1847 48                            | .....                  | 1709 82                            | .....                  | .....                              | 38323 28               | 9477 92                            | 47801 20     |
| 408 00           | .....                  | 558 90                             | .....                  | 385 02                             | .....                  | .....                              | 4744 00                | 1768 32                            | 6512 32      |
| 642 73           | .....                  | 640 00                             | .....                  | 656 84                             | \$640 00               | .....                              | 6519 13                | 656 84                             | 7175 97      |
| 1606 82          | .....                  | .....                              | .....                  | 568 56                             | .....                  | .....                              | 13527 40               | 568 56                             | 14095 96     |
| 4000 00          | .....                  | 8 52                               | .....                  | 1316 52                            | .....                  | .....                              | 14832 87               | 3392 29                            | 18225 16     |
| 26161 87         | .....                  | 16666 06                           | .....                  | 1956 84                            | .....                  | .....                              | 108832 23              | 8398 34                            | 117230 57    |
| 1607 35          | .....                  | 1127 00                            | .....                  | 481 62                             | .....                  | .....                              | 8375 50                | 808 77                             | 9184 27      |
| 320 00           | .....                  | 12 23                              | .....                  | 982 04                             | .....                  | 325 00                             | 3684 39                | 12 23                              | 3696 62      |
| 47361 32         | .....                  | .....                              | .....                  | 15701 64                           | .....                  | .....                              | 109190 93              | 15701 64                           | 124392 57    |
| 12395 95         | .....                  | .....                              | .....                  | 6709 56                            | .....                  | .....                              | 31137 65               | 6709 56                            | 37847 21     |
| .....            | .....                  | .....                              | .....                  | .....                              | .....                  | .....                              | 13809 92               | .....                              | 13809 92     |
| 1361 42          | .....                  | .....                              | .....                  | 672 00                             | .....                  | .....                              | 11179 82               | 689 88                             | 11869 70     |
| .....            | .....                  | 61 10                              | .....                  | 937 02                             | .....                  | .....                              | 11466 67               | 998 12                             | 12464 79     |
| 1600 00          | .....                  | 2430 57                            | .....                  | .....                              | .....                  | .....                              | 8333 04                | .....                              | 8333 04      |
| .....            | .....                  | 3268 87                            | .....                  | 2938 02                            | .....                  | .....                              | 11331 50               | 18568 99                           | 29900 49     |
| .....            | .....                  | 1047 07                            | .....                  | 705 18                             | .....                  | .....                              | 5358 90                | 5490 98                            | 10849 88     |
| 3798 95          | .....                  | 2154 98                            | .....                  | 9 05                               | 3919 20                | 1920 00                            | 14207 55               | 6074 18                            | 20281 73     |
| 1304 47          | .....                  | .....                              | .....                  | 646 88                             | .....                  | 640 00                             | 6494 47                | .....                              | 6494 47      |
| 2636 52          | .....                  | .....                              | .....                  | 328 00                             | .....                  | 120 00                             | 4130 07                | .....                              | 4130 07      |
| .....            | .....                  | 2273 55                            | .....                  | 1751 22                            | .....                  | .....                              | 22270 67               | 11843 69                           | 34114 36     |
| .....            | .....                  | 1407 60                            | .....                  | 1105 38                            | .....                  | .....                              | 15484 50               | 6477 41                            | 21961 91     |
| .....            | .....                  | 15 28                              | .....                  | 786 60                             | .....                  | .....                              | 2498 63                | 801 88                             | 3300 51      |
| .....            | .....                  | .....                              | .....                  | 868 02                             | .....                  | .....                              | 12598 00               | 4056 94                            | 16654 94     |
| .....            | .....                  | 1621 50                            | .....                  | 1299 96                            | .....                  | .....                              | 31495 00               | 8523 76                            | 40018 76     |
| .....            | .....                  | 508 18                             | .....                  | 480 00                             | 437 29                 | 549 24                             | 2711 60                | 1029 24                            | 3740 84      |
| .....            | .....                  | 815 42                             | .....                  | .....                              | .....                  | .....                              | 2787 93                | 3344 84                            | 6132 77      |
| 17328 63         | .....                  | .....                              | .....                  | 18776 54                           | 857 21                 | .....                              | 66075 13               | 13776 54                           | 79851 67     |
| .....            | .....                  | 1069 50                            | .....                  | 941 16                             | .....                  | .....                              | 9889 32                | 5407 93                            | 15297 25     |
| 6594 47          | .....                  | 6530 72                            | .....                  | .....                              | 3210 12                | .....                              | 30196 13               | .....                              | 30196 13     |
| 15016 00         | .....                  | 358 08                             | .....                  | 10051 92                           | .....                  | .....                              | 38248 88               | 26886 87                           | 65135 75     |
| .....            | .....                  | 972 90                             | .....                  | 787 98                             | .....                  | .....                              | 10636 52               | 4625 70                            | 15262 22     |
| .....            | .....                  | 653 77                             | .....                  | 514 74                             | .....                  | .....                              | 10636 52               | 3095 74                            | 13732 26     |
| 26200 00         | 10979 60               | .....                              | .....                  | 9573 95                            | .....                  | .....                              | 61377 48               | 20553 55                           | 81931 03     |
| .....            | 1750 88                | .....                              | .....                  | 1509 72                            | .....                  | .....                              | 17624 74               | 3260 60                            | 20885 34     |
| .....            | 1566 30                | .....                              | .....                  | 1179 90                            | .....                  | .....                              | 6865 70                | 4984 43                            | 11850 13     |
| .....            | 900 70                 | .....                              | .....                  | 400 20                             | .....                  | .....                              | 2980 82                | 2684 12                            | 5664 94      |
| 15955 00         | 960 83                 | .....                              | .....                  | 894 24                             | .....                  | .....                              | 15955 00               | 4604 14                            | 20559 14     |
| .....            | 9658 53                | .....                              | .....                  | 7279 50                            | .....                  | .....                              | 6314 95                | 16938 03                           | 23252 98     |
| 1280 00          | .....                  | 2569 85                            | .....                  | 1395 54                            | .....                  | .....                              | 6820 15                | 1395 54                            | 8215 69      |
| 962 07           | .....                  | 965 15                             | .....                  | .....                              | .....                  | .....                              | 3032 20                | .....                              | 3032 20      |
| .....            | .....                  | 17 02                              | .....                  | 1041 90                            | .....                  | .....                              | 12342 48               | 1058 92                            | 13401 40     |
| 2080 00          | .....                  | 8 85                               | .....                  | 1235 10                            | .....                  | .....                              | 4410 75                | 3331 05                            | 7741 80      |
| .....            | 3627 72                | .....                              | .....                  | 894 24                             | .....                  | .....                              | 1963 83                | 7271 03                            | 49234 86     |
| .....            | .....                  | .....                              | .....                  | 1001 88                            | .....                  | .....                              | .....                  | 1001 88                            | 1001 88      |
| <b>208125 75</b> | <b>57021 74</b>        | <b>37524 61</b>                    | <b>102260 47</b>       | <b>7712 83</b>                     | <b>.. ..</b>           | <b>937243 83</b>                   | <b>258624 03</b>       | <b>1195867 86</b>                  |              |

† Payé depuis par le trésorier, à compte d'intérêt, \$3,200.

T. D. HARRINGTON,  
 Sous-rec. gén.

## FONDS D'EMPRUNT MUNICIPAL, BAS-CANADA.

ÉTAT des sommes payées chaque année par les municipalités, pour l'intérêt à 8 pour cent, l'intérêt de cet intérêt, et pour les frais se rattachant à leurs emprunts depuis la création du fonds ci-dessus—le tout transmis en conformité d'une adresse de l'assemblée législative en date du 16 mars 1859.

| Municipalités.                  | Emprunt. | 1855.   | 1856.    | 1857.    | 1858.    | 1859.  | Total.   |
|---------------------------------|----------|---------|----------|----------|----------|--------|----------|
|                                 | \$       | \$      | c.       | \$       | c.       | \$     | c.       |
| Stanstead .....                 | Comté    | 6800    | 346 52   | .....    | .....    | .....  | 346 52   |
| Shefford .....                  | do       | 100000  | 1230 68  | .....    | .....    | .....  | 1230 68  |
| Terrebonne .....                | do       | 94000   | .....    | .....    | .....    | .....  | .....    |
| Ottawa (Division No. 2) ..      | do       | 131600  | .....    | .....    | .....    | .....  | .....    |
| Mégantic (Division No. 1) ..    | do       | 5600    | .....    | .....    | .....    | .....  | .....    |
| Montréal .....                  | Cité     | 800000  | 24000 00 | 49440 00 | 10695 90 | .....  | 84135 90 |
| Acton .....                     | Township | 24000   | .....    | .....    | .....    | .....  | .....    |
| St. Hyacinthe .....             | Ville    | 16000   | .....    | .....    | .....    | .....  | .....    |
| Sherbrooke .....                | do       | 80000   | .....    | .....    | 889 50   | .....  | *889 50  |
| Varenes .....                   | Village  | 2000    | .....    | .....    | 148 87   | 240 00 | 388 87   |
| Huntingdon .....                | do       | 7000    | .....    | .....    | .....    | .....  | .....    |
| Roxton .....                    | Township | 30000   | .....    | .....    | .....    | .....  | .....    |
| Lingwick .....                  | do       | 10000   | .....    | .....    | .....    | .....  | .....    |
| St. Jean .....                  | Ville    | 20000   | .....    | 749 58   | .....    | .....  | 749 58   |
| Laprairie .....                 | Village  | 4000    | .....    | 213 47   | .....    | .....  | †213 47  |
| Tring .....                     | Township | 20000   | .....    | .....    | .....    | .....  | .....    |
| Ste. Marie de Monnoir .....     | Paroisse | 4000    | .....    | .....    | .....    | .....  | .....    |
| St. Romuald de Farnham .....    | do       | 30000   | .....    | .....    | .....    | .....  | .....    |
| Shefford .....                  | Township | 57500   | .....    | .....    | .....    | .....  | .....    |
| Trois-Rivières .....            | Ville    | 72000   | .....    | .....    | .....    | .....  | .....    |
| St. Romuald d'Etchemin .....    | Paroisse | 20000   | .....    | .....    | .....    | .....  | .....    |
| Granby .....                    | Township | 30000   | .....    | .....    | .....    | .....  | .....    |
| William Henry .....             | Ville    | 20000   | .....    | .....    | .....    | .....  | .....    |
| Ascot et Westbury .....         | Township | 8000    | .....    | .....    | .....    | .....  | .....    |
| St. Jean Isle d'Orléans .....   | Paroisse | 8000    | .....    | .....    | .....    | .....  | .....    |
| Somerset (Nord) .....           | Township | 16000   | .....    | .....    | .....    | .....  | .....    |
| St. Germain de Rimouski .....   | Paroisse | 50000   | .....    | .....    | .....    | .....  | .....    |
| St. Michel de Bellechasse ..... | do       | 24000   | .....    | .....    | .....    | .....  | .....    |
| Longueuil .....                 | Village  | 12000   | .....    | .....    | .....    | .....  | .....    |
| Basin de Chambly .....          | do       | 10500   | .....    | .....    | .....    | .....  | .....    |
| Québec .....                    | Cité     | 50000   | .....    | .....    | .....    | .....  | .....    |
| Stanford .....                  | Township | 2000    | .....    | .....    | .....    | .....  | .....    |
|                                 | \$       | 1765000 | 25577 20 | 50403 05 | 11734 27 | 240 00 | 87954 52 |

\* Payé depuis, \$12477 50 cts. † Payé depuis, \$169 60 cts. ‡ Pas d'intérêt dû.

Aucun argent provenant du fonds des réserves du clergé du Bas-Canada, n'est disponible à cette fin.

Cet état embrasse la période expirée le 1er mars courant.

T. D. HARINGTON,

Bureau du receveur général,  
Toronto, 22 mars 1859.

Sous-rec. gén.

# RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative, datée du 7 juillet 1858, pour un état relatif aux personnes qui ont été malades dans les prisons de Québec et Montréal, depuis 1849.

Par Ordre,

C. ALLEYN,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 21 février 1859.

---

*[En conformité de la recommandation du comité permanent des impressions, la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.]*

---

---

IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, RUE BAY, TORONTO.

---



---

(COPIE CONDENSÉE.)

**Message du Gouverneur Général, relatif au Traité de Réciprocité avec les Etats-Unis.**

---

**EDMUND HEAD.**

Le Gouverneur Général transmet pour l'information de l'Assemblée Législative, copie d'une correspondance entre le gouvernement provincial et le ministre de Sa Majesté britannique à Washington, sur des sujets en rapport avec l'opération du traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,  
Toronto, Février 1859.

---

[Conformément à la recommandation du comité permanent des impressions, la correspondance de ce document n'est imprimée que sous forme de sommaire.]

---

**No. 1.**

Lettre de Sir Edmund Head à Lord Napier, du 15 mars 1858, transmettant la minute du conseil sur le mémorial de certaines personnes réclamant contre l'honoraire de deux piastres exigés par les consuls américains.

---

**No. 2.**

Lettre de Lord Napier à Sir Edmund Head, en date du 20 mars 1858, accusant réception de celle qui précède.

---

**No. 3.**

Lettre de Lord Napier à Sir Edmund Head, en date du 15 avril 1858, l'informant qu'il a soumis les documents au gouvernement des Etats-Unis.

---

**No. 4.**

Lettre de Sir Edmund Head à Lord Napier, du 18 mai 1858, accusant réception de sa dépêche du 12.

---

No. 5.

WASHINGTON, 3 juin 1858.

Monsieur,—J'ai l'honneur de transmettre ci-inclus à Votre Excellence, copie d'une lettre adressée par le secrétaire de la trésorerie au secrétaire d'état relativement aux honoraires demandés par le consul général des Etats-Unis en Canada, pour la signature de certificats et autres documents officiels.

La réponse du secrétaire de la trésorerie ne permet pas beaucoup d'espérer une diminution des charges imposées, mais si Votre Excellence veut bien me faire part de ses vues et m'expliquer de quelle manière les honoraires pourraient être réduits, le plus avantageusement pour le commerce des provinces, je m'adresserai de nouveau au général Cass à ce sujet.

J'ai, etc.,

(Signé,)

NAPIER.

Son Excellence Sir EDMUND HEAD.

No. 6.

DÉPARTEMENT DE LA TRÉSORERIE, 28 Mai 1858.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre communication du 25 Mars dernier, enfermant copie d'une lettre à vous adressée par Lord Napier, en date du 24 du même mois, avec aussi copie d'une communication du Gouverneur Général du Canada et un rapport du Conseil Exécutif relativement aux honoraires demandés par les officiers consulaires des Etats-Unis dans l'exercice de leurs fonctions par rapport au trafic entre les Etats-Unis et les Provinces de l'Amérique Britannique du Nord, dans lesquels on exprime la crainte que ces charges ne soient un embarras sérieux à l'opération du Traité de Réciprocité et au commerce de transit par les Etats-Unis.

Je dois dire, en réponse, que des officiers consulaires des Etats-Unis sont maintenant établis, en vertu de la loi, dans les Provinces Anglaises aux endroits les plus commodes pour le commerce destiné aux marchés des Etats-Unis. La loi générale relative aux importations dans les Etats-Unis aussi bien que l'exécution fidèle du traité soumettent ces officiers à certains devoirs que ce département est obligé de prescrire, et auxquels la loi a attaché une compensation.

Ces honoraires dont on se plaint sont pour des certificats d'origine donnés par les consuls dans le cas de marchandises réclamant l'entrée en franchise dans les Etats-Unis en vertu du traité de réciprocité du 5 juin 1854, et pour des certificats dont l'effet est de rendre authentiques les déclarations sous serment faites par des propriétaires non résidents sur la fidélité de leurs factures, déclarations exigées par la loi relative à la perception passé le 1er mars 1823.

Le traité de réciprocité du 5 juin 1854, particularise les articles qui devront être admise en franchise de droit dans les Etats-Unis " s'ils sont du cru et de la " provenance des provinces." Il faut en conséquence exiger quelque preuve de cette provenance. Les relations commerciales entre les Etats-Unis et les provinces sont si intimes et si fréquentes, la longue frontière qui les sépare, si faiblement gardée par les officiers du revenu, et il est si difficile de distinguer les produits provinciaux qui ont droit d'entrer en franchise en vertu du traité des produits d'autres pays, qui pourraient être importés par les provinces dans Etats-Unis, qu'il importe d'établir aussi correctement que possible l'origine des marchandises qui réclament l'entrée en franchise.

Cette preuve, le département a exigé qu'elle fût fournie de la manière la moins néreuse au commerce en ayant soin toutefois quelle ne fût pas incompatible

avec la protection due au revenu public; c'est-à-dire, qu'il requiert un affidavit constatant le lieu de provenance de la marchandise, par quelque personne au fait de la chose en présence d'un magistrat de l'endroit, et rendre authentique par un certificat du consul, comme certificat du consul seulement; et cela n'est même exigé que pour les importations dont la valeur dépasse cent dollars. Le commerce de la frontière en articles de peu de valeur est exempt des dépenses occasionnées par ces certificats consulaires, les collecteurs des différents ports d'entrée étant autorisés à admettre en franchise de droit sur toute preuve qui leur paraîtra satisfaisante toutes importations de la valeur de cent dollars et au-dessous.

Quant aux autres services consulaires pour lesquels la loi accorde des honoraires, c'est-à-dire la forme authentique donnée aux serments des propriétaires non-résidents expressément requis par la loi relative à la perception du 1er mars 1823, ce département ne peut comme de raison en dispenser, mais pour obvier aux frais de deux certificats, l'un pour rendre les serments authentique, et l'autre constatant l'origine de la marchandise, on a combiné les deux en un seul de manière à n'exiger que la dépense d'un seul honoraire consulaire.

Ce sont là en substance les réglemens adoptés par le département, conformément à la loi. Il ne pouvaient être moins rigoureux, sans être incompatibles avec la protection due au revenu public, et la fidèle exécution du traité. Tous les efforts qu'on pouvait attendre de la puissance officielle ont été faits, comme vous le verrez, pour délivrer le commerce de tous fardeaux inutiles, et je suis convaincu que les intérêts légitimes du commerce entre les deux pays tireront un avantage de la stricte mise en force des nouveaux réglemens.

J'ai, etc.,

(Signé,)

HOWELL COBB,

Secrétaire de la Trésorerie.

L'honorable LEWIS CASS,  
etc., etc., etc.

—  
No. 7.

Lettre de Sir Edmund Head à Lord Napier, du 9 juin 1858, accusant réception de la précédente.

—  
No. 8.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Toronto, 1er décembre 1858.

Milord,—Relativement au sujet de la correspondance indiquée à la marge, j'ai cru désirable d'obtenir du commissaire des douanes en Canada des réponses aux questions suivantes :—

- 1.—Où sont pris les honoraires pour certificats de conseils?
- 2.—Par qui ils sont pris et à qui va l'argent?
- 3.—Le montant de l'honoraire demandé pour chaque certificat?
- 4.—Si les honoraires exigés maintenant sont les mêmes qu'auparavant, ou s'il y a eu augmentation, et par qui cette augmentation a été imposée?
- 5.—Comment l'émission de certificats pourrait être simplifiée ou consolidée de manière à ce qu'un acte put embrasser plus d'articles?
- 6.—Si les honoraires prélevés par les consuls anglais sur les certificats sont moins élevés que ceux qu'exigent les consuls américains, et jusqu'à quel montant?
- 7.—S'il serait possible d'obtenir une réduction des honoraires américains qui pût satisfaire le peuple canadien?

Les réponses sont annexées à la présente dépêche, et j'espère que votre seigneurie pourra faire comprendre au gouvernement des Etats-Unis que la ligne

de conduite qu'il suit actuellement devra avoir l'effet de faire naître chez le peuple du Canada des doutes sur l'avantage du traité de réciprocité, et lui faire mettre en question la justice d'ouvrir nos canaux et nos pêcheries aux citoyens des Etats-Unis.

J'ai, etc.,

(Signé,) EDMUND HEAD.

Son Excellence Lord NAPIER,  
Etc., etc., etc., Washington.

RAPPORT motivé par une lettre du ministre de Sa Majesté à Washington, datée du 16 novembre 1858, et relatif aux honoraires exigés par les agents consulaires des Etats-Unis.

Le soussigné a l'honneur de soumettre les réponses suivantes aux diverses questions qui ont été renvoyées à son département :—

1.—Il est à présumer que ces honoraires sont perçus au bureau des agents consulaires dans les principales cités du Canada, et sur certains points de la frontière où l'on a le plus de relations avec les Etats-Unis.

2.—Les agents consulaires sont les dépositaires immédiats de ces honoraires, mais le soussigné ne sait nullement de quelle manière il en est disposé après leur perception.

3.—L'honoraire sur ces certificats est de \$2, mais il paraît qu'il en coûte \$1 de plus pour la préparation de documents, qui est probablement payée au courtier ou à l'agent chargé d'obtenir le certificat consulaire.

4.—Avant l'ordre émané de la trésorerie américaine, le 12 février dernier, l'on n'exigeait pas en vertu du traité de réciprocité des certificats, et l'on ne demandait pas non plus d'honoraires consulaires à l'égard des exportations canadiennes.

5.—La plupart des articles mentionnés dans la cédule du traité de réciprocité sont d'un gros volume, et comme il arrive quelque fois qu'il n'en peut-être fait que des expéditions partielles, soit par eau ou en chemin de fer, l'expéditeur est obligé de prendre un certificat pour chaque envoi partiel, et pour lequel il lui faut payer chaque fois l'honoraire ordinaire de \$2.

6.—Le soussigné n'est pas en mesure de dire quels sont les honoraires exigés en pareil cas par les agents consulaires anglais dans les ports américains.

7.—En réponse à la dernière question, le soussigné déclare respectueusement qu'à son avis les mesures adoptées par le gouvernement du Canada quant à l'admission, en vertu du traité de réciprocité, des produits américains, suffisent pour empêcher la fraude. D'après le traité de réciprocité, l'importateur de n'importe quel article des Etats-Unis est tenu de faire, en regard de l'entrée sur le registre de la douane, une déclaration, équivalant dans ses conséquences à un serment légalement prêté, que les articles pour lesquels il réclame l'exemption sont *bonâ fide* du crû et de la provenance des Etats-Unis. Dans la plupart des cas, il est facile de constater ce fait par les articles mêmes, et il n'est résulté, si toutefois il en a été commis, que peu de fraudes des facilités ainsi accordées pour l'introduction en Canada, des marchandises exemptes de droits par le traité de réciprocité.

Le tout humblement soumis,  
(Signé,)

R. S. M. BOUCHETTE,  
Commissaire des douanes.

29 novembre 1858.

---

---

# MESSAGE.

---

EDMUND HEAD.

LE GOUVERNEUR GENERAL transmet, pour l'information de l'Honorable Assemblée Législative, copies de Dépêches du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, et autres documents concernant le service des Malles.

Hôtel du Gouvernement,  
Toronto, 22 Février, 1859.

---

(COPIE.)

DEPARTEMENT GENERAL DES POSTES,  
*Toronto, 6 Avril 1858.*

A l'égard de la proposition faite par les autorités impériales, avec, à ce qu'il paraît, le concours des Etats-Unis, savoir, qu'il devrait y avoir un échange des malles entre Portland et Liverpool avec les paquebots canadiens dans leurs voyages d'hiver entre ces ports, le maître général des postes à l'honneur de représenter : Qu'il est certainement très à désirer que les paquebots canadiens soient employés pour la transmission de la correspondance entre les Etats-Unis et la Grande Bretagne, et qu'il a été pourvu à un tel arrangement par le nouveau contrat pour le service hebdomadaire qui doit entrer en opération dans le printemps de 1859,—mais que l'arrangement devrait embrasser plus qu'il n'y est proposé par les autorités impériales,—et qu'en vue des facilités supérieures qu'offre la route par chemin de fer depuis Chicago et Détroit jusqu'à Québec pour communiquer entre les Etats du nord-ouest et les ports de mer, le projet devrait être fait de manière à permettre la transmission par les paquebots canadiens entre l'Europe et l'Amérique tout le long de l'année, de la correspondance que le public de la Grande Bretagne et des Etats-Unis pourrait désirer de transmettre par ces paquebots.

En hiver, un échange des malles entre Portland et Liverpool pourrait convenablement avoir lieu, lequel comprendrait toute la correspondance entre l'Europe et tous les Etats-Unis ; mais en été, pour donner effet à l'ar-

rangement suggéré par le soussigné, il deviendrait nécessaire de nommer d'autres places dans les Etats Unis comme points d'échange. Détroit, Chicago et Buffalo seraient probablement celles qui conviendraient le mieux sur la frontière ouest, et le maître général des postes des Etats-Unis serait sans doute en état de choisir d'autres endroits convenables pour la correspondance des sections est de l'Union. Je prends la liberté de suggérer que le Canada devrait exiger pour les lettres transportées entre Liverpool et les Etats Unis le même port océanique que pour les lettres canadiennes, savoir : 4d sterling par  $\frac{1}{2}$  oz : et pour les journaux, 2 cents chacun. Le revenu postal qui serait ainsi créé au profit du Canada par les échanges des malles entre l'Angleterre et les Etats-Unis devrait être porté par le département impérial au crédit du Canada dans le compte tenu entre le département impérial et celui du Canada, car il serait à propos d'éviter la création d'un compte de cette nature avec les Etats Unis, dépendant qu'il serait du règlement des items qui concerneraient les départements de Liverpool et des Etats-Unis.

(Signé,)

SIDNEY SMITH.

Son Excellence

LE GOUVERNEUR GENERAL.

---

*Mr. Rowland Hill à Mr. Merivale.*

(Copie.)

DEPARTEMENT GENERAL DES POSTES,  
7 Mai 1858.

MONSIEUR,

Ayant mis devant le maître général des postes votre lettre du 30 ultimo, contenant copie d'une dépêche du gouverneur du Canada, relative à la transmission projetée des malles entre Liverpool et Portland par les paquebots subventionnés par le gouvernement canadien, j'ai maintenant à vous dire de la part de sa seigneurie, pour l'information de Lord Stanley, qu'en autant que ce département y est concerné, sa seigneurie voit point d'objection à la proposition pour la transmission des lettres entre l'Angleterre et les Etats-Unis, en été, par les paquebots canadiens, lorsque les gens d'affaire désirent que leur correspondance soit dépêchée par ces bâtimens.

Une suggestion semblable a déjà été soumise à la considération du maître général des postes, et, par des lettres datées du 20 ultimo, sa seigneurie a demandé aux chefs des départements des postes du Canada et des Etats Unis quelles étaient leurs vues à cet égard.

Il n'est plus besoin que du concours des Etats Unis à cette partie de l'arrangement pour mettre la mesure à exécution.

Le gouvernement du Canada consent à accepter 4d. par demi-once pour le port océanique des lettres des Etats Unis par ces paquebots, mais dans la dépêche du gouverneur il n'est pas fait mention de la somme additionnelle qui doit être imposée pour le transport à l'intérieur de la colonie, des lettres envoyées en été, *via* le Canada. Sur ce point donc il est besoin d'autres informations.

Dans le projet d'un nouveau traité postal soumis par ce département depuis plus d'un an au département des postes des Etats Unis, on proposait que le port de transit à payer par le département anglais au département des Etats Unis, pour les lettres transmises par les Etats Unis, et par le département des postes des Etats Unis au département anglais pour les lettres envoyées par le Royaume-Uni, fût uniformément d'un denier par lettre n'excedant pas une demi-once, ou quatre deniers par once pour les lettres pesées en lots, à l'option du pays qui aura à les payer, et le maître général des postes est d'avis que le port de transit canadien pour la correspondance transmise entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis pourrait être convenablement mis sur le même pied.

Comme, suivant les vœux exprimés par le gouvernement canadien, le règlement du compte pour le port de transit doit être laissé à ce département, et que l'Angleterre serait alors la partie payante, le maître général des postes serait en faveur de la fixation d'un denier par lettre d'une demi-once pour le port de transit.

Le Canada aurait droit en conséquence à 4d. pour chaque lettre d'une demi-once transportée par ses paquebots entre Liverpool et Portland, et à 5d. pour chaque lettre d'une demi-once transportée par ses dits paquebots entre Liverpool et Québec, et, à travers le territoire canadien, entre le Canada et les Etats Unis.

Par le traité postal actuel avec les Etats Unis, un port intérieur de 2½d., aux Etats Unis, et de 1½d. dans le Royaume-Uni, est établi pour les lettres échangées entre les deux pays, et quoique le traité ne s'applique point aux lettres transportées par d'autres paquebots que ceux d'Angleterre ou des Etats Unis, les lettres transportées par un paquebot canadien seraient comme de raison sujettes au même port intérieur, aussi longtemps que ce traité sera en vigueur.

Le montant total d'après ce calcul serait donc :

En hiver, lorsque les paquebots s'arrêtent à Portland :

|                          |      |
|--------------------------|------|
| Port intérieur anglais   | 1½d. |
| Port océanique canadien  | 4 d. |
| Port intérieur américain | 2½d. |
|                          |      |
| Total                    | 8 d. |

En été, lorsque les paquebots se rendent jusqu'à Québec :

|                          |      |
|--------------------------|------|
| Port intérieur anglais   | 1½d. |
| Port océanique canadien  | 4 d. |
| Port de transit canadien | 1 d. |
| Port intérieur américain | 2½d. |
|                          |      |
| Total                    | 9 d. |

Comme je l'ai déjà mentionné, il a été fait, il y a quelque temps, au département des postes des Etats Unis, des propositions pour un nouveau traité, et il y a lieu d'espérer qu'avant longtemps il sera pris des arrangements par lesquels les frais de port actuels seront considérablement réduits, mais d'ici à ce temps là il ne conviendrait pas de prélever sur le public pour les lettres transportées entre Liverpool et les Etats Unis par des paquebots

canadiens un port différent de celui qui est exigé pour les lettres transmises par les paquebots subventionnés par le gouvernement anglais et celui des Etats Unis, et conséquemment il sera nécessaire que le port soit uniformément fixé à un chelin par demi-once pour les lettres transportées par aucune des trois lignes de paquebots.

La somme de quatre deniers sur les lettres transportées entre Liverpool et Portland, et celle de trois deniers sur les lettres transportées entre Liverpool et Québec, restcront alors à être partagées, et le maître-général des postes propose comme un arrangement qui ne peut manquer d'être considéré comme juste pour toutes les parties, que jusqu'à ce que les négociations entamées au sujet de la réduction du port total des lettres soient terminées, ces sommes de 4d. et de 3d., respectivement, soient également divisées entre l'Angleterre, les Etats Unis et le Canada.

J'aimerais que Lord Stanley eût la complaisance de s'assurer aussitôt que possible si le gouvernement du Canada consent aux propositions qui précèdent. Dans ce cas, le maître-général des postes entrera immédiatement en communication avec le maître-général des Postes des Etats Unis et l'invitera à accepter ces propositions.

J'ai, etc.,

(Signé,) ROWLAND HILL.

H. MERIVALE, ECR.

Etc., etc., etc.

(Copie.)

DOWNING STREET,  
15 Mai 1858.

MONSIEUR,

Ayant soumis à la considération du maître général des postes votre dépêche, No. 44, du 12 ultimo, relative à la communication postale entre ce pays, le Canada et les Etats Unis, j'ai à vous transmettre maintenant, pour votre information, la copie d'une lettre du secrétaire de sa seigneurie, et à vous prier de vouloir bien me faire parvenir les renseignements demandés pour qu'ils soient communiqués à sa seigneurie.

J'ai etc.,

(Signé,) STANLEY.

Au très-honorable,  
SIR EDMUND HEAD, Baronnet,  
Canada.

(Copie.)

DEPARTEMENT DES POSTES,  
Toronto, 21 Juin 1858.

MONSIEUR,

A l'égard de votre lettre du 7 du courant, contenant copie d'une dépêche du Secrétaire d'Etat, relative à des arrangements postaux entre l'An-



gleterre, le Canada et les Etats Unis, j'ai l'honneur de recommander l'adoption de la suggestion du Département Impérial des Postes, savoir, qu'il soit payé sur les lettres des Etats Unis en transit un denier sterling par lettre d'une demi-once comme port canadien à l'intérieur.

Quant à la seconde proposition contenue dans la lettre de M. Rowland Hill, savoir, que le prix de transmission d'une lettre entre les Etats Unis et la Grande Bretagne, par les steamers canadiens, devrait être, non de la somme collective des montants qui représentent les taux des Etats Unis à l'intérieur, des paquebots Canadiens et de la Grande Bretagne à l'intérieur, nommément, *viâ* le Canada, en été, 9d., et *viâ* Portland, en hiver, 8d. sterling, par demi-once, mais une somme arbitraire d'un chelin par demi-once, l'excédant étant ajouté pour porter la somme collective au niveau du port exigé par les autres lignes, j'ai l'honneur de vous dire qu'il me répugnerait beaucoup d'imposer au public un droit postal plus élevé que celui qui existe maintenant, et que je préférerais m'adresser aux autorités impériales pour leur demander de ne pas presser cette proposition.

Si toutefois le département des postes anglais ne voulait point céder sur ce point, l'excédant du droit postal devrait dans tous les cas être placé entièrement au crédit du Canada, qui fournit les moyens de transport océanique, vu que cet excédant se rapporte à la partie océanique de la route.

En d'autres termes la proposition impériale est que le Canada, au lieu de mettre à effet son intention de se faire payer pour les lettres d'Angleterre et des Etats Unis un port océanique de 4d. par demi-once comme pour les siennes, devrait exiger 7d. par demi-once en été, et 8d. en hiver; et quoique je sois plutôt en faveur du port réduit, je ne vois pas clairement comment, si l'on insiste sur le port océanique le plus élevé, on puisse prétendre qu'aucune partie en puisse appartenir au département des postes, soit de la Grande Bretagne, soit des Etats Unis.

J'ai, etc.,

(Signé,) SIDNEY SMITH,  
Maître Gén. des Postes.

R. T. PENNEFATHER, écuyer,  
Secrétaire du Gouverneur,  
Toronto.

*Mr. Tilley à Mr. Merivale.*

(Copie.)

DÉPARTEMENT GÉNÉRAL DES POSTES,  
30 Juillet 1858.

MONSIEUR,

J'ai remis à lord Colchester votre lettre du 21 du courant, contenant la copie d'une dépêche du gouverneur du Canada, et d'une lettre du maître général des postes de cette colonie, et je suis chargé par sa seigneurie de vous prier de vouloir bien soumettre au secrétaire Sir E. Bulwer Lytton les observations qui suivent touchant ces papiers :

J'ai à vous dire, en premier lieu, que depuis que je vous ai adressé ma lettre du 7 mai dernier, le maître général des postes des Etats Unis a reçu une communication par laquelle il paraît que, bien qu'il désire qu'il se fasse un échange des malles entre Liverpool et Portland avec les paquebots canadiens, lorsque ceux-ci ne seront point en concurrence avec les paquebots réguliers anglais et américains, il n'est pas prêt à entrer en arrangement pour la transmission de la correspondance entre les deux pays en été, *viâ* le Canada.

A l'égard des malles entre Liverpool et Portland, le maître général des postes des Etats Unis observe que la correspondance ainsi transmise devrait être " le sujet d'un compte entre les deux départements, conformément aux dispositions du traité postal existant, et que le port océanique " devrait être réglé de manière à satisfaire chaque département."

Lord Colchester est d'avis que l'arrangement proposé par ma lettre du 7 mai dernier, est le seul qui puisse convenir dans les circonstances.

Comme je l'ai expliqué dans cette lettre, il a été fait des propositions au département des postes des Etats Unis pour la conclusion d'un nouveau traité ; et si, comme sa seigneurie l'espère, la réduction désirée par lord Colchester peut être effectuée, il sera établi un port total de six deniers, dont quatre représenteront le port océanique, pour toute la correspondance qui sera transmise entre le Royaume Uni et les Etats Unis par les paquebots des deux pays.

Sous ces circonstances, sa seigneurie sera bien aise d'appliquer le port réduit aux lettres qui seront transmises par les paquebots canadiens. Mais tant que le taux actuel d'un chelin pour les lettres transportées par les paquebots anglais et américains sera en vigueur, sa seigneurie ne pourrait point proposer au département des postes des Etats Unis un port moins élevé pour les lettres qui pourront être transmises par les paquebots canadiens, ni consentir à un tel port.

Un pareil arrangement prêterait à objection par les inconvénients qui résulteraient de l'existence de ports qui ne seraient point uniformes pour les trois pays, et de plus parce que cela aurait indubitablement l'effet de diriger vers la ligne des paquebots canadiens des lettres qui, si le port était uniforme, seraient avantageusement transmises par les paquebots subventionnés par les gouvernements anglais et américain.

Il ne faut pas oublier que le contrat pour le service de la malle de l'Amérique du Nord (qui vient d'être renouvelé à un prix extrêmement élevé) fait subir à ce pays une perte considérable, et que pour cette raison il ne serait pas juste d'adopter des arrangements d'après lesquels les lettres seraient détournées des paquebots anglais, non parce que leur transmission serait alors accélérée, mais uniquement par la concurrence qui résulterait de l'établissement d'un port moins élevé dans un cas que dans l'autre.

Voyant donc que ni le gouvernement anglais, ni celui des Etats Unis, ne voudraient consentir à présent à la fixation d'une somme moindre qu'un chelin par lettre n'excédant point  $\frac{1}{2}$  once, pour les lettres transportées entre le Royaume Uni et les Etats Unis par les paquebots canadiens, lord Colchester espère que le gouvernement du Canada n'insistera point sur sa proposition.

Quant à la distribution de cette somme, sa seigneurie ne peut admettre que le département des postes du Canada ait droit à plus qu'à son port océanique ajouté à un tiers de la somme additionnelle proposée pour

maintenir l'uniformité, et elle ne pourrait non plus consentir à aucune autre distribution, ni en proposer d'autre au département des postes des Etats Unis.

Je suis en conséquence chargé d'exprimer l'espoir de sa seigneurie que Sir Edward Lytton-partagera ces vues, et fera tous ses efforts pour engager le gouvernement du Canada à accepter la proposition contenue dans ma lettre du 7 mai ci dessus mentionnée.

Et comme le temps n'est pas éloigné où les paquebots auront à recommencer le service entre Liverpool et Portland, sa seigneurie serait bien aise qu'on en vint le plus tôt possible à une décision, afin de pouvoir être en état de correspondre avec le maître général des postes des Etats Unis avant cette période.

J'ai, etc.,

(Signé,) J. TILLEY.

H. MERIVALE, Ecuyer,  
etc., etc., etc.  
Bureau colonial.

(Copie.)  
No. 37.

DOWNING STREET,  
10 Août 1858.

MONSIEUR,

Je vous transmets, en rapport avec votre dépêche, No. 83, du 25 juin dernier, la copie d'une lettre du département général des postes, se rattachant à la question de la transmission de la correspondance entre  
30 juillet l'Angleterre et les Etats Unis, *viâ* le Canada.

J'ai l'espoir que le sujet de cette lettre sera soigneusement pris en considération par le gouvernement provincial.

J'ai, etc.,

(Signé,) E. B. LYTTON.

Au Gouverneur,  
l'Honorable  
SIR EDMUND HEAD, Baronnet,  
etc., etc., etc.

3 CHARLES STREET, ST. JAMES,  
Londres, 20 Octobre 1858.

MONSIEUR,

A propos de l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous le 18 du courant, au sujet du prix océanique qui devra être accordé au Canada pour la transmission des malles par les paquebots canadiens entre Liverpool et Portland, Etats Unis, j'ai à vous dire que j'ai informé mes collègues

qui sont en Angleterre en ce moment, de la décision du département impérial des postes, et qui est mentionnée dans la correspondance qui a eu lieu à ce sujet, savoir, que le port qui sera exigé du public ne sera pas moindre que celui qui est perçu par les paquebots anglais et américains, au lieu du port réduit proposé par le Canada, et que celui qui sera alloué au Canada sera limité à 4d. par demi-once, tandis que la somme additionnelle de 3d. par once qu'il y aura à prélever sur le public, ne retournera point au Canada seul, par les vaisseaux de qui le service est accompli, mais devra être partagée également entre le département impérial des postes, celui des Etats Unis et celui du Canada. Bien que nous ne soyons pas d'avis qu'il convienne d'imposer au public un droit plus élevé qu'il n'est considéré nécessaire par la partie qui doit faire le service postal, cependant, vu qu'il a été, dit-on, entamé une négociation avec le département des postes des Etats Unis, ayant pour objet une réduction générale du port océanique, le gouvernement du Canada a déjà signifié, quoiqu'avec hésitation, son consentement à l'imposition d'un droit plus élevé; mais nous ne pouvons, mes collègues et moi, admettre le principe d'après lequel le département impérial des postes réclame le droit pour lui-même et pour celui des Etats Unis de prendre les deux tiers de la somme additionnelle à prélever ainsi sur les lettres transportées par les paquebots canadiens, lorsque le gouvernement canadien seul fait les frais de ce service, et nos objections en cela sont d'autant plus raisonnables qu'il y a lieu de croire que le département des postes des Etats Unis n'a point posé de telles conditions, lorsqu'il a consenti au transport des malles entre Liverpool et Portland par les paquebots canadiens. Sous ces circonstances, je crois donc de mon devoir de vous informer que nous avons l'intention de porter de nouveau ce sujet à l'attention du gouvernement impérial par l'entremise du Secrétaire d'état pour les colonies, persuadés que la décision à laquelle on en est venu à cet égard, sera modifiée.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A. T. GALT,  
Insp. Gén. du Canada.

3 RUE CHARLES, ST. JAMES,  
*Londres, 11 Novembre 1858.*

MILORD,

Relativement à l'entrevue que j'eus l'honneur d'avoir avec votre seigneurie au sujet des arrangements postaux, entre le Royaume-Uni et le Canada, et en conformité aux instructions dont m'a chargé le gouvernement canadien, je prendrai la liberté de soumettre à la considération du gouvernement de Sa Majesté, certains points sur lesquels les intérêts de cette province se trouvent gravement affectés.

Les efforts et les ressources du Canada ont été depuis biens des années dirigés avec le plus grand soin vers le développement du commerce du St. Laurent, qui est le débouché naturel non seulement de la province, mais encore des états américains qui avoisinent les grands lacs. La dette publique directe, qui s'élève à £7,000,000, a été créée presque en entier dans ce but, et nous avons envisagé avec confiance l'achèvement de notre

système de canalisation et de chemins de fer, comme devant procurer à ce commerce une telle part de bénéfices, qu'elle pourra rendre nos travaux publics d'un bon rapport, et débarasser notre revenu de la lourde charge de payer intérêt sur ces dépenses.

Au moyen du déboursement susdit, nous avons pu réduire le taux du fret de l'intérieur, des grands lacs, à Montréal et à Québec, de près de moitié moins qu'à aller à New York, mais le fret océanique de ces ports respectifs à Liverpool, se trouve être en faveur de New York, dans une proportion bien plus grande, et conséquemment, le commerce continue à se diriger vers cette voie. L'objet du gouvernement canadien est donc de trouver le meilleur moyen de réduire le fret océanique au pair de celui de New York, et il est établi d'une manière décisive d'après des témoignages rendus devant des comités parlementaires en Canada, que les grosses subventions faites aux lignes respectives de bateaux à vapeur par les gouvernements anglais et américains, ont eu l'effet de primes directes en faveur des ports de New York et de Boston, réduisant les frets qui vont et viennent de ces ports, et par cela même détruisant l'intention du gouvernement canadien et attirant le commerce provincial en grande partie dans des voies américaines.

Lors de l'établissement du service postal au continent américain, il existait sans doute de fortes raisons pour le choix de certains ports des états unis, comme destination dernière des bateaux à vapeur anglais, et le Canada ne se plaignit jamais de ce que ses intérêts eussent été négligés dans cette circonstance. Mais depuis quelques années le public de cette province est arrivé à la pénible conclusion que la continuation du système de payer de grosses subventions aux vaisseaux qui vont et reviennent de New York et de Boston, leur était au dernier point préjudiciable et l'emportait de beaucoup sur les avantages qu'il dérive du service postal. Ce sentiment devint tel que le gouvernement du Canada se vit obligé d'entreprendre un service postal direct à Liverpool, par le St Laurent, tous les quinze jours en été, et une fois par mois en hiver, à Portland (E. U.) le terminus du chemin de fer du grand tronç. Cette ligne a été en opération pendant une couple d'années, et est devenue si avantageuse que le gouvernement a contracté pour un service hebdomadaire durant tout le cours de l'année aux frais très élevés de £55,000, annuellement. Ces faits sont déjà parvenus, je n'en doute pas, à la connaissance du gouvernement de Sa Majesté.

L'efficacité de la ligne de bateaux à vapeur canadiens, a établi d'une manière décisive que le St. Laurent offrait la route la plus courte et la plus directe au Canada et aux états de l'ouest, et le Canada avait certainement lieu d'espérer que lorsque le temps serait venu de considérer la prolongation du contrat pour le service postal rempli par la ligne Cunard, la colonie aurait communication de tout ce qui se rattache à ce sujet, surtout lorsque nos actes venaient de démontrer que les arrangements existants ne satisfaisaient ni pour le service postal, ni pour le commerce de cette partie importante de l'empire. On considéra de plus qu'en vue de la ligne directe que le Canada avait établie à des frais considérables, bien que moindres d'un quart à peu près de ce que coûte la ligne Cunard au gouvernement britannique, pour pareil service, le contrat ne serait pas renouvelé avant qu'il y eut des négociations auxquelles le Canada serait appelé à prendre part.

Le public canadien apprendra donc avec regret qu'il a plu au gouvernement de Sa Majesté de renouveler le contrat en question d'ici à 1867, sans que le gouvernement canadien ait eu l'occasion de faire valoir les moyens qui auraient contribué pour beaucoup à la prospérité de la colonie. Quoique a ligne maintenant subventionnée par le gouvernement britannique relâche tous les quinze jours à Halifax, elle est néanmoins essentiellement américaine et porte un préjudice direct aux intérêts du Canada, dans le fait, elle est entièrement dévouée au commerce entre le Royaume Uni et les Etats Unis, offrant une prime directe aux ports américains de New York et de Boston sur les ports coloniaux anglais sur le St. Laurent, et plaçant ainsi la mère patrie dans une position peu enviable, celle de promouvoir les intérêts étrangers au détriment de ceux de ses propres sujets coloniaux. Dans le cas même où l'octroi n'aurait été accordé que pour le transport pur et simple de la correspondance des Etats Unis, le Canada aurait pu prouver que le St. Laurent possédait des moyens meilleurs et plus expéditifs pour le transport de ces malles ; mais il est à craindre maintenant que de pareilles représentations ne demeurent sans effet d'ici à plusieurs années. Toutefois, en rapport avec ce sujet et touchant particulièrement sur la question de savoir si le St. Laurent offre réellement une voie plus expéditive pour le transport de la correspondance des Etats Unis, il s'est élevé un point sur lequel il est encore au pouvoir du gouvernement britannique de venir en aide au Canada, et il n'y a pas à douter qu'il ne le fasse avec plaisir.

Une correspondance a eu lieu entre le gouvernement provincial et le principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté, pour les colonies, au sujet de la transmission des lettres aux Etats Unis et *vice versa* par bateaux à vapeur canadiens. Il paraît que le maître de poste général ne veut consentir à ce que ces malles soient préparées qu'à deux conditions. 1<sup>ère</sup>. Que le taux qui sera chargé sera égal à celui du bureau de poste impérial, tandis que le Canada se proposait de transporter les lettres pour 4d de moins par demi oz. : et 2<sup>me</sup>. Que les 4d additionnels ainsi chargés au public, seraient divisés également entre la Grande Bretagne, les Etats Unis et le Canada, quoique ce dernier fasse tout le service en entier.

Le gouvernement provincial a consenti, quoiqu'à regret, à la première de ces conditions, sur le rapport qui lui vint de négociations qui seraient sur pied pour opérer une réduction générale sur le taux océanique au continent d'Amérique. Mais il lui est impossible de connaître sur quel principe de justice peut se fonder la demande que fait le bureau de poste impérial de toucher une partie du taux océanique (sea rate) prélevé sur les lettres transportées par des vaisseaux canadiens aux frais uniques du Canada. La demande est d'autant moins raisonnable qu'elle a été faite non seulement pour le bureau de poste impérial mais aussi pour celui des Etats Unis, qui, croit-on, n'a pas attaché de pareille condition à son consentement d'expédier des malles par la ligne canadienne.

Le Canada demande simplement à être mis sur le même pied que l'Angleterre et les Etats Unis qui retiennent respectivement le taux océanique prélevé par leurs vaisseaux, et il semble bien injuste que la politique du gouvernement anglais non contente de nous obliger à maintenir, à raison d'une somme annuelle très considérable, une ligne de bateaux à vapeur au St. Laurent, pour protéger notre commerce contre les effets injurieux de la ligne impériale aux Etats Unis, qu'elle subventionne si largement, ne

soustraie par le nouvel arrangement une part notable des moyens qui nous faisaient espérer de pouvoir soutenir la ligne canadienne.

Le gouvernement canadien ne saurait croire que le gouvernement de Sa Majesté ait donné à cette question toute la considération qu'elle mérite. Il n'a entretenu aucun doute que dans le cas même où les intérêts impériaux exigeraient l'adoption de mesures plus à l'avantage des Etats Unis qu'à celui du Canada, la province pourrait néanmoins compter avec une entière confiance sur le désir de la mère patrie de lui accorder une protection raisonnable et que les autorités impériales, loin de vouloir adopter un moyen qui devra réduire au *minimum* les bénéfices de la ligne canadienne concourraient avec empressement à toute négociation avec les Etats Unis qui tendrait à augmenter les profits de l'entreprise canadienne. Le gouvernement provincial est convaincu qu'il ne peut s'être trompé sous ce rapport, et il demande en conséquence qu'il plaise au gouvernement de Sa Majesté de vouloir bien considérer de nouveau la décision qui a été transmise dans la dépêche de Sir E. B. Lytton au gouverneur général du Canada, en date du 10 Août, 1858.

J'ose de plus vous demander de vouloir bien me faire tenir une copie du contrat qui vient d'être renouvelé avec la ligne Cunard, car j'ose encore me flatter que les conditions en sont telles que je pourrai suggérer en faveur du Canada, quelque moyen qui en diminuera les effets préjudiciables.

J'ai, etc.,

(Signé,) A. T. GALT,  
Inspecteur Général du Canada.

## MALLES DE L'AMERIQUE DU NORD ET DE BAHAMA.

CONTRAT PASSÉ le vingt-quatrième jour de Juin, mil huit cent cinquante-huit, entre les commissaires remplissant la charge de Lord Haut Amiral du Royaume-uni de la Grande Bretagne et d'Irlande (au nom de Sa Majesté,) d'une part, et Samuel Cunard, de Bush Hill Edmonton, dans le comté de Middlesex, marchand, George Burns, de Glasgow, dans cette partie de la Grande Bretagne, appelée Ecosse, marchand, et Charles McIver, de Liverpool, dans le comté de Lancaster, marchand, dénommés plus bas "les Entrepreneurs," d'autre part.

Considérant qu'en vertu d'un contrat, en date du 1er Avril, 1850, ou vers cette époque, passé entre les dits commissaires, au nom de Sa Majesté, d'une part, et les dits Samuel Cunard, George Burns et Charles McIver, de l'autre part, pour le transport des malles de Sa Majesté entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord, les dits Samuel Cunard, George Burns et Charles McIver, ont convenu et stipulé avec les dits commissaires, qu'ils transporteraient les dites malles tel que mentionné. Et considérant que par un autre contrat, en date du 1er

Citation du  
contrat du 1er  
Avril, 1850.

Citation du

contrat du 1er  
Janvier, 1852.

jour de janvier, 1852, ou vers cette époque, et passé entre les dits commissaires, au nom de Sa Majesté, d'une part, et les dits Samuel Cunard, George Burns et Charles McIver, de l'autre part, les dits entrepreneurs ont, pour la considération y mentionnée, consenti à de nouveaux arrangements pour transporter les dites malles entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord, tels que stipulés dans le dit contrat en dernier lieu mentionné.

Les entrepre-  
neurs devront  
transporter les  
malles.

Et considérant que les dits commissaires, de la part de Sa Majesté, ont résolu de devenir partie à ce nouveau contrat avec les dits entrepreneurs, ces présentes font foi qu'en considération des paiements ci-dessous stipulés en faveur des entrepreneurs, les entrepreneurs, pour eux-mêmes, leurs successeurs et administrateurs, et chacun d'eux pour lui-même, ses exécuteurs et administrateurs, s'engagent et conviennent avec les dits commissaires, qu'eux, les entrepreneurs, leurs exécuteurs et administrateurs transporteront, durant l'existence du présent contrat, avec diligence, fidélité et à la satisfaction des dits commissaires pour le temps d'alors, et avec toute la célérité possible, les malles de Sa Majesté (y compris toutes les dépêches et sacs de lettres) que les dits commissaires, le maître général des postes de Sa Majesté, ou aucun des officiers ou agents des dits commissaires ou du dit maître général des postes, désireront en tout temps, ou de temps à autre, faire transporter entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord, et entre New York, dans les États Unis d'Amérique et Nassau, dans l'Isle de Nouvelle Providence, Bahama, tel que ci-dessous mentionné, au moyen d'un nombre suffisant de bateaux à vapeur, bons, solides et capables.

Pas moins de 8  
bateaux à  
vapeur entre  
l'Angleterre et  
l'Amérique du  
Nord, de la force  
de pas moins de  
400 chevaux  
chacun, et un  
bateau à  
vapeur entre  
New-York et  
Nassau, de la  
force de pas  
moins de 50  
chevaux.

Les vaisseaux  
devront être  
munis de grée-  
ments, etc.

Que les entrepreneurs, leurs exécuteurs ou administrateurs fourniront, pour l'accomplissement du service entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord, en tout temps, à leurs propres frais, et tiendront en bon état de navigation et en réparations complètes, du jour de la date des présentes, et durant l'existence de ce contrat, un nombre suffisant (pas moins de 8) de bateaux à vapeur, bons, solides et capables, de la force de pas moins de 400 chevaux chacun, et pour le service entre New York et Nassau, mentionné plus haut, un bateau à vapeur, bon, solide et capable, du port de pas moins de 400 tonneaux, et de la force de pas moins de 50 chevaux, et aux mêmes frais; qu'ils fourniront également tous et chacun les vaisseaux qui devront être employés à l'accomplissement de ce contrat, avec tous les gréements, munitions, huile, suif, combustible, provisions, mécanismes, engins, ancres, câbles, deux bons canots, des pompes à feu, et toutes autres choses propres à éteindre le feu, des paratonnerres sur le principe de Sir Snow Harris, des cartes marines, chronomètres, instruments nautiques convenables, et toutes autres fournitures et tous autres appareils, et toutes autres choses qui pourront être nécessaires pour équiper les dits vaisseaux, et pour les rendre constamment propres aux dits services.



Et que chacun des dits vaisseaux sera aussi, aux mêmes frais, manœuvré par des officiers habiles, porteurs de certificats, octroyés d'après l'acte 17 et 18 V., c. 100, ou d'après l'acte ou les actes en vigueur à cette époque, relatifs à l'octroi de certificats aux officiers de la marine marchande, et muni d'un chirurgien et d'ingénieurs habiles, et d'un équipage suffisant de marins experts et d'autres hommes, lesquels vaisseaux, équipements et équipages seront sujets en tout temps, et de temps à autre, à l'approbation des dits commissaires, ou de telle autre personne ou personnes qu'ils nommeront de temps à autre à cette fin, et les chirurgiens seront aussi sujets à l'approbation du directeur général du département médical de la marine.

Et manœuvrés par des officiers porteurs de certificats, etc.

Officier médical.

Les vaisseaux et les équipages sujets à l'approbation de l'amirauté.

Et que depuis et après la date du présent contrat, l'un de ces vaisseaux, de la force de pas moins de 400 chevaux, ainsi équipé et manœuvré, et ayant les malles de Sa Majesté à bord, laissera chaque samedi alternatif, durant chaque mois de chaque année, à l'heure que les dits commissaires fixeront, en tout temps ou de temps à autre, Liverpool susdit, sans perte de temps, faisant route en droite ligne vers Halifax, dans la Nouvelle Ecosse, et de là, directement vers Boston, dans les Etats Unis d'Amérique, et l'un de ces vaisseaux partira aussi chaque mercredi alternatif durant chaque mois de chaque année, à l'heure que les dits commissaires fixeront en aucun temps ou de temps à autre, de Boston pour Halifax, et de là, sans perte de temps, se rendra directement à Liverpool susdit avec les malles de Sa Majesté à bord.

Quand un vaisseau devra laisser Liverpool pour Halifax et Boston.

Quand un vaisseau devra laisser Boston pour Halifax et Liverpool.

Que depuis et après la date de ce contrat, l'un de ces vaisseaux, ainsi équipé et manœuvré, avec les malles de Sa Majesté à bord, à chaque samedi alternant, avec le samedi que le vaisseau devra laisser Liverpool pour Halifax et Boston, dans l'accomplissement de ce contrat, durant chaque mois de chaque année, à l'heure que les dits commissaires fixeront, partira de Liverpool susdit, sans perte de temps, et se rendra à New York, dans les dits Etats-Unis d'Amérique, soit directement soit *via* Halifax, selon que les dits commissaires ou le dit maître général des postes l'arrêteront en aucun temps, ou de temps à autre, et un autre de ces vaisseaux, avec les malles de Sa Majesté à bord, à chaque autre mercredi alternatif, durant chaque mois de chaque année, à l'heure que les dits commissaires fixeront en aucun temps ou de temps à autre, partira directement de New York susdit, ou s'il en est requis, en aucun temps ou de temps en temps par les dits commissaires, de New York *via* Halifax, et se rendra à Liverpool susdit.

Quand un vaisseau devra laisser Liverpool pour New York.

Quand un vaisseau devra laisser New York pour Liverpool.

Que chacun des dits vaisseaux, partant ou revenant de Liverpool, arrêtera à Holy Head, dans le Chenal Irlandais, et y prendra et délivrera les malles, s'il en est requis par les dits commissaires, et par écrit signé par le secrétaire de l'amirauté.

Les vaisseaux arrêteront à Holy Head, s'ils en sont requis par l'amirauté.

Où seront débarquées les malles si le vaisseau ne peut atteindre Liverpool.

Que si en aucun temps, à raison de l'inclémence du temps, ou d'autres circonstances inévitables, le vaisseau transportant les dites malles de Halifax à New York, tel que susdit, se trouvait incapable, dans l'opinion de l'officier de marine, ou autre personne autorisée par les dits commissaires à prendre soin des malles à bord, d'atteindre la Rivière Mersey à Liverpool susdit, ou le port ou l'endroit dans le Royaume Uni où les malles doivent être débarquées, sans une grande perte de temps, alors et dans chaque semblable cas, les malles de Sa Majesté, sous la garde de l'officier ou de la personne qui en a la charge, seront débarquées à l'un des endroits ci-dessous mentionnés, à la discrétion de tel officier de marine ou autre personne ainsi autorisée comme susdit, savoir: Bristol, Falmouth, Plymouth, Southampton, Portsmouth, Dover ou Deal.

Le vaisseau fera un voyage d'aller et de retour à chaque mois de calendrier, entre New-York et Nassau.

Si le vaisseau est perdu, etc., les entrepreneurs devront le remplacer.

Que le vaisseau de la force de pas moins de 50 chevaux, qui devra être employé au transport des malles de Sa Majesté, une fois de chaque côté, à chaque mois de calendrier entre New York et Nassau susdits, commencera ce service le plus à bonne heure possible, mais pas plus tard que le 1er Avril 1859, et dans le cas où le dit vaisseau serait, durant l'existence de ce contrat, perdu ou détruit par le feu ou par la tempête, ou par tout accident, ou exigerait des réparations, alors et en chaque semblable cas, les entrepreneurs, sans délai inutile et inévitable, et dans un temps raisonnable qui pourra être fixé par le commandant en chef de la marine, ou le plus ancien officier de marine de la station de l'Amérique du Nord, feront remplacer le dit vaisseau par un autre de la même force et de la même description, et dans l'intervalle les malles seront transportées dans de bons et solides voiliers qui seront fournis par les entrepreneurs et à leurs frais, du port de pas moins de 120 tonneaux (ancienne jauge) et en la manière qui sera approuvée par le commandant en chef de la marine ou le plus ancien officier de marine de station de l'Amérique du Nord.

Et dans l'intervalle les malles seront transportées par des voiliers.

L'amirauté pourra changer le port d'embarquement et de débarquement dans le Royaume-Uni.

Et changer les heures de départ.

Et retarder le départ du vaisseau du port, pendant une période n'excédant pas 24 heures.

Que les dits commissaires pour le temps d'alors auront la liberté et le pouvoir de temps à autre de substituer à Liverpool comme port d'embarquement et de débarquement des malles dans le Royaume Uni, tout autre port dans le Royaume Uni de la Grande Bretagne ou d'Irlande, sans payer d'indemnité aux entrepreneurs, et aussi de changer le jour et l'heure de départ des dits vaisseaux de toutes et de chacune des dites places d'où les dites malles doivent être transportées, en donnant trois mois d'avis par écrit sous leurs seings ou sous le sein de leur secrétaire, aux entrepreneurs, leurs exécuteurs ou administrateurs. Il est néanmoins expressément entendu que les dits commissaires ou aucun de leurs officiers ou agents auront la liberté et le plein pouvoir en tout temps, durant l'existence de ce contrat, d'ordonner qu'un ou plus de ces vaisseaux transportant ainsi les malles de Sa Majesté de quelqu'un des dits ports ou des dites places, retardera ou retarderont son ou leur départ pour toute période

n'excédant pas 24 heures au-delà de la date qui pourra avoir été auparavant fixée pour le départ de ce vaisseau ou de ces vaisseaux, et une lettre adressée au commandant du vaisseau ainsi retardé, sera une autorité suffisante pour justifier ce retard.

Que les entrepreneurs, leurs exécuteurs ou administrateurs, recevront à bord de tous et chacun les vaisseaux qui devront être employés à l'accomplissement de ce contrat, tant qu'ils seront ainsi employés, et tout le temps qu'ils resteront à aucun des dits ports ou des dites places pour échanger les malles, tout officier de la marine de Sa Majesté ou toute autre personne qui sera nommée par les dits commissaires, ainsi que le serviteur du dit officier ou autre personne comme susdit, s'il en est besoin, et que chaque tel officier, ou autre personne, sera reconnu et considéré par les entrepreneurs, leurs exécuteurs et administrateurs, et par leurs officiers, agents et matelots, comme l'agent des dits commissaires ayant charge des malles de Sa Majesté, et comme ayant pleine autorité dans tous les cas, d'exiger la stricte exécution des conditions de ce contrat, de la part des entrepreneurs, leurs exécuteurs et administrateurs, leurs officiers, serviteurs et agents, et de décider quand il sera opportun de se mettre en mer, ou de mouiller dans quelque rade, ou nécessaire d'arrêter pour porter des secours à quelque vaisseau en péril, ou pour sauver quelqu'un, et que la décision de tel officier, ou autre personne, comme susdit, sera dans tout et chaque cas finale et obligatoire pour les entrepreneurs, leurs exécuteurs et administrateurs, à moins que les dits commissaires, sur appel interjeté par les entrepreneurs, leurs exécuteurs ou administrateurs, ne jugent à propos de renverser pareille décision.

L'Officier nommé par l'Amirauté et son serviteur seront reçus à bord, et le premier sera considéré comme l'Agent de l'Amirauté avec autorité de faire exécuter le contrat, et de décider sur l'opportunité de mettre le vaisseau en mer ou de le mouiller dans une rade, etc.

La décision de l'officier sera finale, à moins que sur appel, l'Amirauté n'en décide autrement.

Qu'une cabine convenable de première classe, avec lits, garnitures de lit et meubles suffisants, sera, aux frais des entrepreneurs, leurs exécuteurs et administrateurs, fournie par les entrepreneurs pour et à l'usage exclusif et pour le logement uniquement de chacun de ces officiers de marine ou autres personnes autorisées comme susdit, ainsi qu'une chambre convenable fermant à clef pour recevoir les malles de Sa Majesté; et que chacun des dits officiers ou autres personnes comme susdit seront nourris par les entrepreneurs, leurs exécuteurs et administrateurs comme un passager de cabine de première classe doit l'être, sans qu'il ne soit rien exigé, soit pour son passage, soit pour ses vivres, et que dans le cas où quelqu'un de ces officiers ou autres personnes aurait besoin d'un serviteur, ce serviteur devra avoir un lit convenable et être nourri par les entrepreneurs, leurs exécuteurs et administrateurs, sans qu'il soit rien exigé pour cela.

Cabine de première classe pour l'officier, avec une place pour déposer les malles.

L'Officier sera nourri et son serviteur logé par les entrepreneurs.

Et que si les dits commissaires jugent à propos, en aucun temps, durant l'existence de ce contrat, de confier la charge et la garde des malles de Sa Majesté au commandant ou aux

L'Amirauté pourra confier les malles au commandant

du vaisseau, qui devra faire la déclaration ordinaire, recevoir et délivrer les malles, &c.

commandants de tous les vaisseaux ou de quelqu'un des vaisseaux qui seront employés à l'accomplissement de ce contrat, que tel commandant ou tels commandants devront en prendre un soin particulier, et faire les déclarations ordinairement requises, ou qui pourront, à l'avenir, de temps à autre, ou en tout temps, être requises par le maître général des postes de Sa Majesté, en pareils cas ou dans des cas de même nature, et tel commandant ou tels commandants ayant la charge de ces malles, délivrera lui-même, immédiatement après l'arrivée à l'un des dits ports ou des dites places, d'un vaisseau transportant ainsi les dites malles de Sa Majesté, entre les mains du maître de poste du port ou de la place où ces malles doivent être délivrées, ou entre les mains de telle autre personne que les dits commissaires autoriseront à les recevoir.

A tous les endroits où ira le vaisseau, l'officier sera transporté au rivage et ramené, ses ordres seront exécutés, etc.

Qu'à chacun des dits ports ou des dites places où aucun des dits vaisseaux doit se rendre, le dit officier de marine ou telle autre personne ayant ou étant autorisé à avoir la charge des dites malles, sera chaque fois et aussi souvent qu'il le jugera possible ou nécessaire, transporté à terre, et de la terre au bateau à vapeur employé alors à l'accomplissement de ce contrat, avec ou (si le devoir de tel officier ou de telle personne le rend nécessaire) sans les malles de Sa Majesté, dans une embarcation convenable ne portant pas moins de quatre rames, devant être fournie, manœuvrée et équipée par les entrepreneurs et que les ordres du dit officier de marine ou de telle autre personne ayant ou étant autorisé à avoir la charge des dites malles, seront dans tous les cas écoutés en ce qui se rapportera au mode de recevoir et délivrer les dites malles.

Pénalité pour déviation, retard, etc.

Que si un vaisseau portant les malles de Sa Majesté s'arrête, retarde ou dévie de la ligne directe de son voyage, ou ne part pas à l'heure exacte, ou rentre dans un port après en être sorti, sans la sanction dans chaque cas de tel officier ou autre personne autorisée à avoir la charge des dites malles, comme susdit, ou rentre au port avec pareille sanction, ne part pas de nouveau et ne procède pas directement en vue de l'exécution du service stipulé dans le présent, lorsque et aussitôt qu'il en sera requis par le dit officier ou autre personne autorisée à avoir la charge des dites malles, alors et en chaque semblable cas, et aussi souvent que la chose se répètera, les entrepreneurs, leurs exécuteurs et administrateurs paieront à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, la somme de 100*l.*, et que si un vaisseau qui devrait laisser Liverpool pour Halifax, Boston ou New York, en vue de l'accomplissement du présent contrat, ne procède pas à son voyage dans les 12 heures après le temps fixé, les entrepreneurs, leurs exécuteurs et administrateurs paieront, chaque fois qu'une semblable omission aura lieu, à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, la somme de 500*l.*, ainsi qu'une autre somme de 500*l.* pour chaque période suc-

cessive de 12 heures qui s'écoulera jusqu'à ce que ce vaisseau procède à son voyage dans l'exécution de ce contrat.

Que les entrepreneurs, leurs exécuteurs et administrateurs feront de temps à autre et en tout temps, durant l'existence de ce contrat, les modifications ou améliorations dans la construction, l'équipement ou le mécanisme de chacun des dits vaisseaux qu'ils emploieront à l'accomplissement de ce contrat que les perfectionnements de la science pourront suggérer et les commissaires ordonner.

Les entrepreneurs devront faire les améliorations dans la construction, etc., des vaisseaux.

Que tout officier de marine, ou autre personne autorisée à avoir la charge des malles de Sa Majesté, exercera seul, ou avec telle autre personne qu'il pourra considérer nécessaire, le plein pouvoir et l'autorité chaque fois et aussi souvent qu'il le jugera à propos pour examiner et inspecter en la manière qu'il jugera convenable tous et chacun les vaisseaux employés ou qui devront être employés à l'accomplissement de ce contrat, et la coque, le mécanisme et les équipements de ces vaisseaux, en donnant avis par écrit de son intention au commandant d'alors du vaisseau qui doit subir l'inspection, et s'il y a quelque défaut ou quelque défectuosité de constaté, et s'il en est donné avis par écrit au patron ou commandant du vaisseau dans lequel pareil défaut ou pareille défectuosité aura été constatée, et si le dit maître ou commandant ne fournit pas un autre vaisseau à la place, ou ne le met pas en bon état de réparation immédiatement, ou aussitôt que possible, les entrepreneurs, leurs exécuteurs ou administrateurs paieront, dans chaque semblable cas, à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, la somme de 100*l.*, mais le paiement de pareille amende n'aura pas l'effet de libérer les entrepreneurs, leurs exécuteurs ou administrateurs de l'obligation de remédier au défaut ou à la défectuosité en question, ou de mettre le vaisseau en bon état de réparation.

L'Officier de marine ayant charge des malles pourra inspecter le vaisseau, et on devra le réparer sous une amende de 100*l.*

Et les dits commissaires auront aussi plein pouvoir et pleine liberté, chaque fois et aussi souvent qu'ils le croiront nécessaire, de faire inspecter par aucun autre de leurs officiers ou agents, tous et chacun les vaisseaux employés et qui devront être employés à l'accomplissement de ce contrat, ainsi que les coques, engins, mécanisme, équipement, gréements, appareils et provisions de chaque tel vaisseau, et si l'un de ces vaisseaux, ou quelque partie de ce vaisseau, ou les engins, le mécanisme, l'équipement, les gréements, appareils, embarcations ou provisions sont, lors de telle inspection, déclarés par aucun de ces officiers ou agents, hors d'état de pouvoir tenir la mer, ou impropres au service de ce contrat, ou si ces officiers ou agents jugent nécessaire ou expédient qu'il soit fait des changements ou améliorations à ces vaisseaux, ou à quelque partie de ces vaisseaux, dans la vue d'y introduire les perfectionnements de la science, le vaisseau qui ne sera pas

L'Amirauté, par ses agents, pourra faire inspecter les vaisseaux, etc., s'ils ne sont pas propres à la mer, ils seront réparés à la satisfaction de l'amirauté.

approuvé, ou dans lequel quelque défaut, défectuosité ou besoin d'amélioration se fera sentir, sera réputé impropre au service qui doit être accompli en vertu de ce contrat, et ne sera plus employé au transport des malles de Sa Majesté, avant que l'on ait remédié au défaut ou à la défectuosité, ou que l'on ait fait les changements ou amélioration, selon le cas, à la satisfaction des dits commissaires.

Les entrepreneurs et leurs agents, etc., devront exécuter les ordres de l'amirauté ou des officiers quant au débarquement, etc., des malles.

Que les entrepreneurs et tous officiers commandant et autres des vaisseaux qui devront être employés à l'accomplissement du présent contrat, et tous les agents, matelots et serviteurs des entrepreneurs, obéiront ponctuellement en tout temps, durant l'existence de ce contrat, aux ordres et prescriptions des dits commissaires ou d'aucun de leurs officiers ou agents, en ce qui concerne le débarquement, la remise et la réception des malles de Sa Majesté.

Les sommes qui seront payées par les entrepreneurs seront censées des dommages stipulés.

Que toutes et chacune les sommes d'argent dont le paiement est stipulé en vertu du présent contrat, par les entrepreneurs, leurs exécuteurs ou administrateurs, en faveur de Sa Majesté, Ses Héritiers et Successeurs, seront considérées comme des dommages stipulés ou arrêtés, et si ces sommes ou aucune d'elles devenaient dues, et qu'elles ne fussent pas payées incontinent, sur la demande des dits commissaires ou de leurs agents, chacune de ces sommes d'argent pourront être déduites et retenues par les dits commissaires sur les deniers payables aux entrepreneurs, leurs exécuteurs ou administrateurs en vertu de ce contrat, ou le paiement pourra en être exigé avec les frais de la poursuite, à la discrétion des dits commissaires.

Quand le demandera l'amirauté, un nombre limité d'officiers de la marine, de l'armée ou du service civil, avec femmes, etc., seront reçus à bord, comme passagers de cabine de première classe.

Que les entrepreneurs, chaque fois et aussi souvent qu'eux ou les patrons de leurs vaisseaux respectifs seront requis de le faire par un écrit des commissaires, des officiers de marine ou autres, ou des agents agissant sous leur autorité (pareil écrit devant indiquer le rang ou la qualité de la personne ou des personnes qui devront être transportées, et le logement qu'elles devront avoir,) recevront, logeront, nourriront et transporteront à bord de chacun des vaisseaux qui devront être employés à l'accomplissement du présent contrat (en sus de l'officier de marine, ou autre personne autorisée à avoir la charge des malles de Sa Majesté) tous officiers de l'armée, de la marine ou du service civil de Sa Majesté, n'excédant pas le nombre de quatre par vaisseau, comme passagers de cabine de première classe, avec leurs femmes et leurs familles, et toutes personnes n'excédant pas le nombre de quatre par vaisseau, comme passagers de cabine de l'avant, avec leurs femmes et leurs familles, et les serviteurs tant des passagers de cabine de première classe que de ceux des passagers de cabine de l'avant, et tout nombre de matelots, marins, soldats ou mécaniciens n'excédant pas le nombre de dix par vaisseau, avec leurs femmes et leurs familles, comme passagers d'entre-pont, lesquels devront être conve-

Passagers de cabine de l'avant avec femmes, etc. Et les matelots, marins, soldats, ou mécaniciens, etc., comme passagers, avec abris contre la pluie, etc.

nablement à l'abri de la pluie, du soleil et du mauvais temps, ne devant pas être exposés sur le pont sans pareil abri, avis aussi long que possible étant donné aux entrepreneurs chaque fois que l'on exigera des logements pour les femmes et les enfants de ces officiers ou autres personnes.

Que les officiers, leurs femmes et leurs familles, seront considérés comme passagers de cabine de première classe—les sous-officiers, leurs femmes et leurs familles, comme passagers de cabine de l'avant—et les matelots, marins, soldats, mécaniciens, et leurs femmes et leurs familles comme passagers d'entre-pont—et les dits serviteurs (en ce qui concerne le logement) comme les serviteurs des passagers de cabine de première classe.

A quelle classe de passagers ils appartiendront.

Que chaque officier supérieur et chaque officier de marine d'un rang égal ou plus élevé aura quatre-vingt-dix pieds cubes d'espace pour son bagage, pourvu (excepté pour des ingénieurs royaux) que ce bagage n'excède pas 18 quintaux en poids, et tous les autres officiers au service naval et militaire de Sa Majesté, et les officiers au service civil, 60 pieds cubes chacun, pourvu que (excepté pour des ingénieurs royaux) le bagage n'excède pas 12 quintaux en poids.

Espace pour le bagage des officiers (excepté les ingénieurs royaux.)

Que les ingénieurs royaux auront le même espace, mais le poids sera porté à 27 quintaux pour les officiers supérieurs et à 18 quintaux pour tout autre officier des ingénieurs royaux.

Espace pour le bagage des Ingénieurs Royaux.

Que les soldats de l'artillerie royale, les sapeurs et les mineurs, avec leurs femmes, auront chacun 6 pieds cubes pour leur bagage, et tous les officiers mariés voyageant avec leurs femmes et leurs familles, auront de plus un espace qui n'excèdera pas la moitié de celui indiqué, d'après leur rang et leur corps.

Espace pour le bagage de l'artillerie Royale, etc.

Qu'avec chaque compagnie de l'artillerie royale embarquée, sera transporté gratuitement un nombre raisonnable de pièces de campagne légères, s'il en est besoin, et que tous hamacs et lits qui pourront être expédiés pour l'usage des troupes ou autres personnes embarquées, seront placés sous la charge de l'officier autorisé à avoir la charge des malles de Sa Majesté, et seront rapportés en Angleterre, s'il en est besoin, sans payer de fret.

Transport des pièces de campagne et hamacs.

Que les vivres des officiers, de leurs femmes et de leurs familles, transportés comme passagers de cabine de première classe, seront les mêmes que ceux ordinairement alloués par les entrepreneurs aux passagers de cabine de première classe, à leurs femmes et à leurs familles—les vivres des sous-officiers, leurs femmes et leurs familles, transportés comme passagers de cabine de l'avant, seront les mêmes que ceux alloués au maître d'équipage et au maître charpentier

Nourriture des passagers de l'amirauté.

---

des bateaux à vapeur des entrepreneurs--les vivres des matelots, marins, soldats et mécaniciens, leurs femmes et leurs familles, transportés comme passagers d'entre-pont, seront les mêmes que ceux alloués aux matelots des bateaux à vapeur des entrepreneurs--et les vivres des serviteurs des officiers, passagers de cabine de première classe ou de l'avant, seront les mêmes que ceux alloués aux serviteurs des autres passagers de cabine de première classe ou de l'avant.

Prix de passage  
devant être  
payé en plein,  
pour vins, table,  
&c.

Que le prix du passage avec les frais de la table, y compris une pinte de vin d'Oporto ou de bon vin blanc étranger, et une bouteille de bière par jour, pour chaque officier transporté comme passager de cabine de première classe, et une roquille de spiritueux pour chaque sous-officier, matelot, marin, soldat, mécanicien et serviteur transporté comme passager de la cabine de l'avant ou passager d'entre-pont, sera d'après le tarif mentionné dans le tableau suivant :--



TABEAU DES PRIX DE PASSAGE.

|                                                                                   | Passagers de Cabine de Première Classe. |    |       |    | Passagers de Cabine de l'Avant. |    |                           |    | Passagers d'entre-pont. |    |        |    |                            |    |                           |    |   |   |   |   |   |    |   |   |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|----|-------|----|---------------------------------|----|---------------------------|----|-------------------------|----|--------|----|----------------------------|----|---------------------------|----|---|---|---|---|---|----|---|---|
|                                                                                   | Officier.                               |    | Dame. |    | Enfants entre 8 et 12 ans.      |    | Enfants entre 3 et 8 ans. |    | Homme.                  |    | Femme. |    | Enfants entre 8 et 12 ans. |    | Enfants entre 3 et 8 ans. |    |   |   |   |   |   |    |   |   |
|                                                                                   | £                                       | s. | £     | s. | £                               | s. | £                         | s. | £                       | s. | £      | s. | £                          | s. | £                         | s. |   |   |   |   |   |    |   |   |
| Prix de Liverpool à Halifax.                                                      | 30                                      | 0  | 25    | 0  | 12                              | 10 | 6                         | 5  | 15                      | 0  | 15     | 0  | 7                          | 10 | 3                         | 15 | 4 | 0 | 4 | 0 | 2 | 0  | 1 | 0 |
| Prix d'Halifax à Liverpool ..                                                     | 24                                      | 0  | 24    | 0  | 12                              | 0  | 6                         | 0  | 12                      | 0  | 12     | 0  | 6                          | 0  | 3                         | 0  | 4 | 0 | 4 | 0 | 2 | 0  | 1 | 0 |
| Prix entre Halifax et Boston ou New York .....                                    | 4                                       | 0  | 2     | 0  | 1                               | 0  | 0                         | 10 | 3                       | 0  | 2      | 0  | 1                          | 0  | 0                         | 10 | 2 | 0 | 1 | 0 | 0 | 10 | 0 | 5 |
| Prix de Liverpool à New York ou Boston, ligne directe, ou <i>via</i> Halifax..... | 30                                      | 0  | 25    | 0  | 12                              | 10 | 6                         | 5  | 15                      | 0  | 15     | 0  | 7                          | 10 | 3                         | 15 | 5 | 0 | 5 | 0 | 2 | 10 | 1 | 5 |
| Prix de New York ou Boston à Liverpool.....                                       | 24                                      | 0  | 24    | 0  | 12                              | 0  | 6                         | 0  | 12                      | 0  | 12     | 0  | 6                          | 0  | 3                         | 0  | 5 | 0 | 5 | 0 | 2 | 10 | 1 | 5 |
| New York à Nassau ou Nassau à New York .....                                      | 7                                       | 10 | 7     | 10 | 4                               | 0  | 2                         | 0  | 5                       | 0  | 5      | 0  | 3                          | 0  | 2                         | 0  | 4 | 0 | 4 | 0 | 2 | 0  | 2 | 0 |

MEM.—Il ne sera rien exigé pour les enfants au-dessous de 3 ans, et les serviteurs ne paieront que la moitié, et les servantes que les deux tiers des prix exigés de leurs maîtres.

Certificat du  
prix de passage.

Que le paiement aux frais du public du passage d'une personne n'aura lieu que sur la production d'un ordre à cet effet, et d'un certificat de la personne, dans la forme suivante, savoir :

“ Je certifie par le présent que le je m'em-  
barquai à \_\_\_\_\_ comme passager \_\_\_\_\_ à bord  
le bateau à vapeur de la malle \_\_\_\_\_ en destination  
pour \_\_\_\_\_, et que je débarquai à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.”

A ce certificat devra être, dans chaque cas, annexé les mots suivants quand il s'agira d'un passager de cabine, savoir :

“ Je certifie de plus que le premier repas pris à bord fut le \_\_\_\_\_ et le dernier repas le \_\_\_\_\_”

“ Daté ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_.”

Et l'exactitude des dates devra être corroborée par le maître du vaisseau qui ajoutera sous la signature du passager :

“ Les dates insérées dans ce certificat sont exactes.  
(Signature) Patron du vaisseau.”

Le prix de pas-  
sage pour les  
familles des  
officiers sera  
payé pareux, et  
le taux.

Que le prix du passage pour les familles et les femmes d'officiers sera payé aux entrepreneurs par les officiers eux-mêmes à des taux qui ne devront pas excéder ceux portés au tableau ci-dessus mentionné.

Passagers, à  
l'exclusion des  
hommes, etc.,  
selon la 11 Geo.  
4. c. 20.

Que les passagers ci-dessus mentionnés ne retombent pas dans la catégorie des hommes qui doivent être transportés dans la métropole sous l'autorité des dispositions de l'acte 11 Geo. IV, c. 20, mais que le prix de passage pour ces derniers devra être et sera payé d'accord avec les dispositions de cet acte.

Les soldats,  
passagers de  
pont, seront  
également à  
l'abri de la  
pluie.

Que chaque fois que les entrepreneurs transporteront des soldats comme passagers d'entre-pont, autres que ceux spécialement indiqués dans ce contrat, les entrepreneurs devront également les mettre à l'abri de la pluie, du soleil et du mauvais temps, et ils ne devront pas être exposés sur le pont sans un abri convenable.

Les petits  
paquets seront  
reçus à bord,  
selon que  
l'amirauté  
pourra l'ordon-  
ner.

Que les entrepreneurs, leurs exécuteurs ou administrateurs, recevront et devront recevoir à bord de chacun des dits vaisseaux employés à l'accomplissement de ce contrat, un nombre illimité de petits paquets contenant des instruments astronomiques, cartes marines, médecines, hardes ou autres articles, et les transporter gratuitement entre les dits ports ou les dites places en allant et en revenant, entre lesquels les malles de Sa Majesté doivent être transportées dans l'accomplissement du présent contrat, chaque fois qu'ils en recevront l'ordre des dits commissaires, ou de leur secrétaire, ou agents dûment auto-

risés. Et ils recevront aussi et devront recevoir à bord de chacun des dits vaisseaux et transporter entre tous ou aucun de ces ports ou places, en allant ou en revenant, toutes munitions navales ou autres n'excédant pas le poids de cinq tonneaux, en aucun temps, au taux ordinaire du fret exigé par les entrepreneurs sur les effets de particuliers (mais qui n'excédera jamais 5*l.* par tonneau) en recevant des dits commissaires ou de leur secrétaire pour le temps d'alors, ou d'aucun de leurs officiers ou agents, un avis au préalable de deux jours annonçant leur intention de faire transporter ces munitions.

Quantité limitée de provisions devant être transportée et délivrée aux mêmes taux que les effets privés, à deux jours d'avis.

Et les dits commissaires, en considération de ce que dessus, et tant que les entrepreneurs, leurs exécuteurs et administrateurs et leurs officiers, serviteurs et agents, en tout temps durant l'existence de ce contrat, rempliront strictement et ponctuellement les services dont l'accomplissement est ci-dessus stipulé, et les conditions et arrangements acceptés par eux, les entrepreneurs conviennent, au nom de Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, avec les entrepreneurs, leurs exécuteurs et administrateurs, que les dits commissaires, au nom de Sa Majesté, paieront ou feront payer aux entrepreneurs, leurs exécuteurs et administrateurs, par lettres de change payables par le maître général des postes de Sa Majesté, à sept jours de leurs dates respectives, une somme calculée au taux de 173,340*l.* par année, pour l'accomplissement des services entre Liverpool et New York, (soit en ligne directe ou *via* Halifax, selon qu'ils pourront en être requis comme il est dit plus haut) et une somme calculée au taux de 3000*l.* par année, pour l'accomplissement du service entre New York et Nassau susdit, par paiements trimestriels, et avec une part proportionnée de ces sommes respectives, si ces services respectifs se terminaient à tout autre jour qu'un jour de paiement trimestriel, le premier paiement trimestriel pour l'accomplissement des services entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord, deviendrait dû le premier jour d'octobre 1858, et le premier paiement trimestriel pour l'accomplissement du service entre New York et Nassau susdit, à l'exception de trois mois de calendrier, à compter du jour que le dit vaisseau destiné à ce service commencera son premier voyage de New York ou Nassau, selon le cas, dans l'accomplissement de ce contrat.

Paiements aux entrepreneurs pour services.

Et il est par le présent convenu et déclaré que le présent contrat entrera en vigueur le premier jour de sa date, et continuera à l'être jusqu'au premier jour de janvier 1867, et de là jusqu'à ce qu'un avis, de 12 mois de calendrier par écrit, ait été donné par l'une ou l'autre des parties à l'autre de ces parties, à l'effet que ces services devront cesser à l'expiration de tel avis, qui pourra expirer à n'importe quelle période de l'année, ce contrat cessera d'être en vigueur en conséquence, mais non pas de manière à priver l'une ou l'autre des parties de prendre avantage du présent contrat, pour recouvrer toutes sommes

Ce contrat commencera le 24 Juin, 1858.

d'argent ou tous dommages, s'il était survenu quelque violation de ce contrat avant l'époque où il cessera d'être en vigueur.

Arbitrage—  
règle de la cour  
d'Echiquier.

Et il est convenu par le présent acte que tout renvoi à des arbitres qui pourra être fait conformément à ce contrat, deviendra une règle de la Cour de l'Echiquier de Sa Majesté, d'accord avec le statut en tel cas fait et pourvu, et pourvu que les témoins examinés sur ce renvoi pourront être interrogés sous serment.

Lorsqu'une  
somme additionnelle  
devra être payée pour  
assurance et  
fret.

Et il est convenu par le présent que si en aucun temps, et aussi longtemps que les entrepreneurs feront apercevoir, à la satisfaction des commissaires de la trésorerie de Sa Majesté, pour le temps d'alors (mais non autrement) qu'en conséquence de quelque changement dans les relations entre ce Royaume et quelqu'état étranger, ou de guerre ou autres causes distinctes d'un caractère public et national, au jugement des commissaires, le taux de l'assurance pour les bateaux à vapeur et le fret payable par les entrepreneurs pour le charbon dont on pourra se servir dans l'accomplissement de ce contrat, et le taux d'assurance sur ce charbon ont été élevés au-dessus des taux actuellement payés à la date de ce contrat, les entrepreneurs recevront une somme additionnelle d'argent d'après l'augmentation des dits taux, mais la dite somme additionnelle d'argent pour fret sera payée sur le pied de 40,000 tonneaux par année, et pas plus, et le montant de toute somme additionnelle d'argent qui devra être payée en aucun cas, ou sous aucune circonstance, soit pour assurance et fret ou autrement, n'excédera pas le taux de 40,000*l.* par année, mais une somme additionnelle ne sera jamais payée à moins qu'il n'ait été prouvé à la satisfaction des dits commissaires, que ces dépenses additionnelles, égales au montant réclamé, ont été réellement et *bonâ fide* encourues et payées par les entrepreneurs.

Le contrat ne  
sera pas trans-  
porté, etc.

Et il est de plus convenu que les entrepreneurs, leurs exécuteurs ou administrateurs, ne transporteront pas, ne sous-affirmeront pas, ou n'abandonneront pas autrement ce contrat, en tout ou en partie, et que dans le cas où ce contrat, en tout ou en partie, serait transporté, sous-affirmé ou autrement abandonné, ou que les entrepreneurs, leurs exécuteurs ou administrateurs le violeraient d'une manière quelconque, il sera loisible aux commissaires remplissant la charge de Lord Haut Amiral pour le temps d'alors, s'ils le jugent à propos, et bien qu'il ne puisse y avoir eu ou non quelque violation antérieure de ce contrat par écrit sous leurs seings ou sous le seing de leur Secrétaire, pour le temps d'alors, de mettre fin à ce contrat, sans aucun avis préalable aux entrepreneurs, leurs exécuteurs ou administrateurs, ou leurs agents, et les entrepreneurs, leurs exécuteurs ou administrateurs n'auront pas droit non plus à indemnité en conséquence de telle cessation; mais même si le présent contrat prend ainsi fin, le paiement de la somme d'ar-

Dans le cas de  
transport, etc.,  
l'amirauté  
pourra faire  
cesser le con-  
trat sans avis  
au préalable.

gent dont le paiement est ci-dessous stipulé, sera érigé par action, si les entrepreneurs ne le faisaient pas régulièrement.

Et il est aussi convenu que les avis et les ordres que les commissaires remplissant la charge de Lord Haut Amiral, ou leur secrétaire, officiers ou autres personnes, sont par le présent autorisés à donner aux entrepreneurs, leurs exécuteurs ou administrateurs, officiers, serviteurs ou agents, peuvent, à l'option des dits commissaires, ou de leur secrétaire, officiers ou agents, ou autres personnes, soit être délivrés au patron ou commandant, ou autre officier, agent ou serviteur des entrepreneurs, leurs exécuteurs ou administrateurs, ayant la charge ou l'administration d'un vaisseau employé à l'accomplissement du présent contrat, ou laissés à la dernière place d'affaire connue en Angleterre ou en Ecosse, soit du dit Samuel Cunard ou des dits George Burns ou Charles McIver, leurs exécuteurs ou administrateurs. Et tous ordres ou avis ainsi donnés ou laissés seront aussi obligatoires pour les dits Samuel Cunard, George Burns et Charles McIver, leurs exécuteurs ou administrateurs, que s'ils eussent été régulièrement signifiés à eux personnellement.

De la signification des avis.

Et il est convenu par le présent que si, lorsque le présent contrat, ou une partie de ce contrat, cessera d'être en vigueur, quelque vaisseau était parti ou partait avec les malles, conformément à ce contrat, ce voyage sera continué et accompli, et les malles seront délivrées et reçues durant ce voyage comme si ce contrat restait en vigueur à l'égard de tout tel vaisseau et de tels services, mais les entrepreneurs n'auront pas droit à paiement ou indemnité pour cela.

Si à l'échéance du contrat quelque vaisseau se mettait ou s'était mis en route, il devra faire le service de ce voyage tout comme si le contrat n'était pas expiré, sans que les entrepreneurs aient droit à une indemnité.

Et il est par le présent convenu que les contrats ci-dessus énoncés, portant la date respectivement du 1er jour d'Avril 1850, et du 1er jour de Janvier 1852, seront censés et considérés être et sont par le présent expirés et annulés.

Et conformément aux prescriptions contenues dans un certain acte du parlement, passé en la 29me année du règne du roi George III, intitulé ; "Acte pour empêcher que quelque personne intéressée dans un contrat, une commission, ou un marché quelconque, fait pour le service public, ne soit élue, ou ne siège ou ne vote comme membre de la chambre des communes," il est par le présent expressément déclaré et convenu, et ces présentes sont à cette condition expresse, et les entrepreneurs conviennent pour eux-mêmes, leurs héritiers, exécuteurs et administrateurs, que nul membre de la chambre des communes ne sera admis à prendre aucune action ou part de ce contrat ou marché, ni à aucun bénéfice en résultant.

Aucun membre du parlement n'a le droit de devenir partie à un contrat relatif au service public.

Et enfin, pour l'accomplissement régulier et fidèle de toutes et chacune les conventions, conditions, clauses, inscriptions et

stipulations ci-dessus énoncées, qui, de la part et au nom des entrepreneurs, leurs héritiers, exécuteurs et administrateurs, seront ou devront être observées, accomplies, remplies ou tenues, les dits Samuel Cunard, George Burns, et Charles McIver, s'engagent eux-mêmes, leurs héritiers, exécuteurs et administrateurs, et chacun d'eux s'engage lui-même, ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, en faveur de Notre Souveraine Dame la Reine, en la somme de £36,000/ argent courant d'Angleterre, à être payée à notre dite Dame la Reine, ses héritiers, et successeurs, sous forme de dommages stipulés ou constatés entre les dits commissaires remplissant la dite charge de Lord Haut Amiral et les dits Samuel Cunard, George Burns et Charles McIver, (en sus et au-dessus de toute autre somme ou sommes qui peuvent être payables) dans le cas de défaut par les dits Samuel Cunard, George Burns et Charles McIver, leurs héritiers, exécuteurs ou administrateurs, de ne pas exécuter le présent contrat, en tout ou en partie.

En foi de quoi, les dites parties à ces présentes ont apposé leurs seings et sceaux, les jour et an ci-dessus mentionnés.

Signé, scellé, et délivré en présence de  
JNO. DOUTTY.

ALEXR. MILNE (L.S.)  
LOVAINE (L.S.)  
S. CUNARD (L.S.)  
BURNS (L.S.)  
CHAS. MACIVER (L.S.)

*Mr. Hill à Lord Carnarvon.*

BUREAU DE POSTE GENERAL,  
23 Novembre, 1858.

MILORD,

Le maître de poste général m'a chargé de vous remettre la copie de la lettre ci-incluse, qui vous a été adressée par Mr. Galt, l'inspecteur général du Canada, le 11 du courant, au sujet du taux océanique qui doit être payé au bureau de poste du Canada, sur les lettres qui se transmettront d'Angleterre et des Etats Unis, par le moyen de vaisseaux de malle canadiens.

Quoique Lord Colchester ne voie aucune raison de changer l'opinion qui vous a été communiquée dans mes lettres du 7 mai et 30 juillet derniers, relativement à la division des frais de port qui seront chargés sur la correspondance en question, il m'enjoint de vous informer qu'en vue du désir qu'éprouve Sir Edward Bulwer Lytton, d'accorder la demande du gouvernement canadien de toucher le montant en entier du taux océanique de huit pence par lettre de demi-once, il n'offrira aucune autre

objection à l'arrangement proposé qui devra toutefois être sujet au consentement du maître de poste général des Etats Unis.

Je dois ajouter que Lord Colchester s'attend à ce que l'arrangement qui a été arrêté il y a quelque temps, fixant les jours de départ des vaisseaux de malle canadiens, du consentement mutuel des bureaux de poste anglais et canadiens, sera exécuté à la lettre.

J'ai, etc.,

F. HILL.

Au comte de CARNARVON,  
etc., etc., etc.,  
Bureau Colonial.

DOWNING STREET,  
26 Novembre, 1856.

MONSIEUR,

A l'égard des correspondances qui ont été échangées au sujet des arrangements postaux, entre ce pays, le Canada et les Etats Unis, et particulièrement à l'égard de votre dépêche du 25 juin, et d'une lettre du bureau de poste général du 30 juillet, que je vous ai transmise dans ma dépêche du 10 août, je vous adresse aujourd'hui copie d'une lettre de Mr. Galt, l'inspecteur général du Canada, à ce bureau, et copie de la réponse que j'ai reçue de Lord Colchester sur le sujet.

Je me bornerai à ajouter que j'éprouve beaucoup de satisfaction d'avoir à vous transmettre une communication qui, j'en suis sûr, rencontrera les vues de votre gouvernement, et convaincra la colonie du désir sincère qu'a le gouvernement de Sa Majesté, de protéger et de favoriser autant qu'il est en son pouvoir les intérêts canadiens.

J'ai, etc.,

(Signé) E. B. LYTTON.

Le Très Honorable,  
Sir E. HEAD, Baronnet,  
etc., etc., etc.

---

---

**TORONTO :—Imprimé par STEWART DERBISHIRE et GEORGE DESBARATS,**  
**Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine.**

---

---



---

## RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative, datée du 15 février 1859, pour un état relatif aux soumissions pour la construction de palais de justice dans le Bas-Canada.

Par Ordre,

C. ALLEYN,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 23 février 1859.

---

### Appendice (No. 28.)

---

## RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative, du 21 février 1859, pour un état de la distribution des statuts pour 1857 et 1858.

Par Ordre,

C. ALLEYN,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 24 février 1859.

---

*[En conformité de la recommandation du comité permanent des impressions, les réponses ci-dessus ne sont pas imprimées.]*

---

---

---

IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, RUE BAY, TORONTO.

---

---

# RAPPORT ANNUEL

DU

# PÉNITENCIER PROVINCIAL

POUR

L'ANNÉE 1858.

---

Imprimé par ordre de l'Assemblée Législative.

---



TORONTO :

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, COIN DES RUES YONGE ET MELINDA.

1859.

# RAPPORT DES INSPECTEURS

POUR

1858.

PENITENCIER PROVINCIAL,

Kingston, 19 février 1859.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien soumettre à son excellence le gouverneur général, le rapport ci-joint pour l'année expirée le 31 décembre 1858, sur l'état du pénitencier provincial ; et j'ai l'espoir que, somme toute, il ne sera pas indigne de l'attention de son excellence.

Depuis le mois de juillet dernier, j'ai été privé des services de mon ci-devant collègue, Andrew Dickson, écuyer, auquel a été confiée la surveillance d'une autre institution hautement importante.

Les intérêts du pénitencier provincial n'ont pas été négligés. L'assiduité infatigable du préfet, D. Æ. MacDonell, écr., jointe à ses rares capacités administratives, a comparativement réduit les devoirs des inspecteurs à peu de chose. Ce monsieur est ponctuel dans sa correspondance, et me tient constamment au fait de tout ce qui peut intéresser la prison. Les visites périodiques ont été régulièrement faites, et quand cela a été trouvé nécessaire, d'autres ont aussi eu lieu à des époques différentes.

Je me suis efforcé, d'une manière générale, de faire une peinture du crime, dans ses causes et ses conséquences ; j'ai aussi cherché à établir, par des faits irréfutables, que la société se montre au fond bien peu disposée à arrêter les progrès de ce mal si grand, si criant et dont elle se plaint si amèrement, tandis qu'elle semble ignorer que sans sa coopération cordiale, les lois, le gouvernement et l'institution sont peu puissants pour le bien.

“Faire poser la nature devant le miroir,” s'il m'est permis de me servir de cette expression, tel a été le but sincère que je me suis efforcé d'atteindre, dans la sphère de mes humbles capacités,—et cela dans le but de faire sentir à chaque membre de la société la position qu'il occupe, et les graves obligations auxquelles il est tenu comme homme et comme chrétien.

Je suis, monsieur,

Très respectueusement,

Votre obéissant serviteur,

W<sup>FD</sup>. NELSON, I. P. P.

A l'hon. Chas. Alleyn,  
Secrétaire provincial,  
Toronto.

*A son excellence le très honorable Sir Edmund Walker Head, baronnet, gouverneur général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.*

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

C'est avec le plus profond respect que les inspecteurs ont l'honneur d'exposer dans leur présent rapport sur l'état du pénitencier provincial, qu'ils éprouvent beaucoup de plaisir à se trouver en position de pouvoir dire que le vice et le crime n'ont pas pris en cette province des proportions aussi considérables que le laissaient craindre la dépression qui s'est généralement fait sentir dans toutes les branches du commerce depuis deux ans, et l'augmentation rapide de la population.

La baisse survenue dans la demande de la main-d'œuvre, à la suite de la gêne des temps, a grandement nui aux intérêts pécuniaires de ce vaste établissement, non seulement en empêchant l'emploi de nouveaux bras, mais en diminuant le nombre de ceux déjà employés. En face d'un pareil état de choses, les inspecteurs se virent dans l'obligation, sur les représentations urgentes et plausibles des entrepreneurs, de prier votre excellence d'opérer une réduction non seulement sur les gages, mais aussi sur le nombre de bras, stipulés aux différents contrats. Cette demande fut en partie accordée, ce qui permit aux manufactures de continuer leurs opérations; au cas contraire, une parfaite stagnation aurait succédé aux occupations du travail, les affaires monétaires de l'institution en auraient grandement souffert, tandis qu'un grand nombre des détenus auraient été laissés dans le désœuvrement, ou occupés à des travaux sans valeur; et une fois encore, l'on aurait eu à déplorer le fait de l'impossibilité absolue de remplir les obligations sagement imposées par le statut "de tenir les prisonniers aux travaux forcés."

La cessation des travaux aurait, sous beaucoup de rapports, porté un coup fatal à l'état moral et physique des prisonniers; le manque d'emploi n'eût pas tardé à les jeter dans une mélancolie pénible qui, à son tour, en aurait porté un grand nombre à l'habitude honteuse de l'onanisme et engagé presque chaque individu, plus ou moins, à rechercher les moyens de faire le mal, de causer le trouble et de s'évader.

Malgré les circonstances défavorables dont il vient d'être fait mention, les affaires de l'institution n'ont pas été grandement retardées, car il y eût du travail rémunérateur pour tous; la cour a été macadamisée et nivelée; l'on a construit de nouveaux ateliers dont le besoin se faisait sentir non seulement sous forme d'abris pour la pierre, mais aussi pour permettre de s'y livrer à de nouveaux métiers. Cette vaste bâtisse est presque achevée et sera, sous tous rapports, d'une grande utilité et d'un grand avantage, et permettra d'exercer une surveillance plus parfaite que jamais sur les prisonniers; maintenant la cour ne sera plus encombrée d'embaras, et n'offrira plus de place où le détenu peut se sauver ou se cacher, et toutes les dépendances annonceront l'apparence de l'ordre et de la propreté, et il suffira d'un coup d'œil pour en embrasser toute l'étendue.

Un grand réservoir a été excavé au centre de la cour; il sera voûté sous peu et mis de niveau avec la surface environnante; il contient une immense quantité d'eau, et sera d'une grande utilité dans le cas où le feu prendrait aux édifices. Il y a aussi un autre réservoir spacieux, toujours rempli d'eau, placé près de l'infirmerie et du quartier des femmes, qui pourrait être d'un grand service aussi, s'il survenait un incendie dans ces deux départements importants, et dans les quartiers et les bureaux du préfet.

L'on a eu recours à tous les moyens pour rendre le travail des détenus aussi profitable que possible; néanmoins, d'ici à quelques années encore, il sera impossible que l'institution puisse subvenir à ses dépenses. La rendre directement productive au point de vue monétaire, serait oublier les nobles fins pour lesquelles des établissements de cette nature sont érigés aujourd'hui, non pas uniquement pour le

châtiment, mais mieux encore, pour la réforme des délinquants, tout en débarrassant la société de ses membres les plus pervers qui, s'ils jouissent de la liberté, sont cause de la perte d'un montant bien plus considérable, non seulement sous la forme de propriété pillée et détruite, mais encore sous la forme de violences de toutes espèces commises sur la personne, et poussées fréquemment jusqu'à l'incendie et au meurtre.

Quant aux détails concernant les différents départements, le lecteur est humblement prié de consulter les rapports des officiers annexés au présent; les inspecteurs se tiennent responsables jusqu'à un certain point de leur exactitude.

L'on ne saurait dire qu'il ait existé aucune disposition à l'insubordination; de fait, la conduite générale des prisonniers a dépassé toute attente, et il est très probable que sur tout ce continent il serait bien difficile de trouver une institution de ce genre où les détenus ont montré plus d'obéissance. Le nombre et surtout la sévérité des châtements sont des preuves de ce qui vient d'être avancé. Le nombre des détenus condamnés au pain et à l'eau, à la privation du lit et au cachot, est certainement très grand, mais si l'on songe aux sujets auxquels il faut infliger les punitions, on se convaincra bien vite qu'elles sont moins fréquentes qu'on semblerait le croire. Les châtements corporels sont administrés dans les cas extrêmes et quand il est besoin de laisser une vive impression. Pour que la fréquence n'en diminue pas la terreur, l'on n'y a recours que dans les cas extraordinaires, et de manière à ce que l'idée de dégradation qui s'y rattache ne vienne pas détruire le reste d'amour-propre qui peut encore exister dans le cœur des coupables, et à ne pas réveiller chez eux ces sentiments de haine et de vengeance qui les rendent sombres, indifférents et insoucians.

Rien n'a été négligé pour relever le caractère, inculquer de bons principes et convaincre les malheureux coupables qu'eux seuls sont à blâmer pour la position dégradante qu'ils se sont faite, et que leur bonheur futur ne dépend plus que d'eux-mêmes.

Les inspecteurs sont heureux de pouvoir constater que dans cette tâche si pleine d'humanité, ils se voient habilement secondés par les efforts incessants du préfet, qui, à une grande bonté naturelle et à des manières affables, joint une fermeté et une détermination inflexibles qui le rendent prêt à tout événement; et c'est avec plaisir qu'ils peuvent dire la même chose des autres officiers supérieurs de l'institution qui se montrent toujours bien disposés et déploient une grande activité. Les gardes ont reçu stricte injonction de ne pas abuser de leur autorité mais de traiter les détenus avec bonté et ménagement, tout en se montrant rigides au point de vue du maintien de la discipline, qu'ils peuvent bien faire respecter sans se dépouiller de cette courtoisie et de ces manières aimables, qui ne manquent jamais d'être appréciées, et qui sont très conformes aux règlements de la prison. La rudesse et le ton arrogant éveillent les passions les plus terribles, et engendrent la mélancolie et le mécontentement chez les détenus qui, généralement, trouvent que les officiers subalternes ne valent guère mieux qu'eux-mêmes.

Mais il n'est pas un officier qui puisse faire autant de bien et un bien aussi durable, ramener si vite à lui-même le pauvre mortel égaré, lui faire mieux sentir sa position, qu'un membre du clergé sincère et pieux. Il est le Bon Samaritain; ses visites sont attendues avec anxiété; il est l'ami fidèle, indulgent, compatissant. "Une question affectueuse peut suffire pour faire oublier à ces pauvres êtres les pensées qui les empoisonnent, les rêves qui les torturent, et faire poindre un rayon d'espérance,—quelque faible qu'il puisse être—une parole prononcée avec douceur peut souvent calmer l'angoisse qui les ronge." Plus que tout autre, le chapelain dévoué peut apaiser, subjuguier, adoucir et régénérer le criminel en-

durci. Puisse le ciel récompenser l'homme pieux, l'homme dévoué qui, tout en admonestant, ne manque pas d'instruire, d'encourager, de consoler le pauvre coupable affaîsé, et de lui offrir la perspective de jours meilleurs.

Une faible somme a été placée entre les mains des deux chapelains pour leur permettre de faire à bon marché une collection de livres intéressants et utiles pour l'usage de leurs congrégations respectives, et rien ne sera négligé pour encourager le goût de la lecture et de l'instruction, qui réussit si bien à amuser et à faire passer inaperçues les heures pénibles et tristes que le détenu est condamné à rester dans sa cellule solitaire, surtout le dimanche; la lecture sert à effacer les souvenirs du passé, porte à la réflexion et à la pénitence, et réconcilie le malheureux avec le sort cruel qu'il s'est volontairement fait, et qu'il mérite à si juste titre. L'institution reçoit un certain nombre d'exemplaires du *Journal of Education* du Haut-Canada, ainsi que les deux journaux de l'instruction publiés dans le Bas-Canada, l'un en anglais, et l'autre une traduction française. Ces excellentes feuilles périodiques abondent en matières importantes et instructives, et communiquent, au plus bas prix, toutes les nouvelles du jour qu'il est bon et prudent qu'une pareille société connaisse. La morale, la religion, la sagesse et tout ce qui sert à distraire et nourrir l'esprit d'une manière rationnelle sont représentés sous les plus agréables couleurs dans ces publications importantes, qui, remarquons le en passant, devraient avoir leur place marquée dans l'intérieur de chaque famille.

#### LE QUARTIER DES FEMMES.

Ce quartier est toujours sous la surveillance judicieuse et si habile de Mme Walker, la matrone. Il serait difficile de parler en termes trop élogieux de son dévouement à la charge pleine de responsabilité qu'elle occupe, ainsi que de ses qualités et de ses succès. Cette dame et son adjointe dirigent seules ce département, et d'une manière si parfaite, qu'il est très rare qu'elles se voient dans la nécessité d'appeler l'intervention ou l'autorité du digne préfet, pour maintenir l'ordre ou le décorum; bien que la surveillance qu'il exerce sur ce département soit aussi active que sur les autres. L'on peut dire que cette partie de l'établissement a réussi à faire ses frais, moins à cause du petit nombre des détenus—bien que ce soit un item d'une grande importance dans l'autre section de la prison—qu'en raison du travail fait pour l'institution généralement, et surtout pour les entrepreneurs qui font faire des souliers. De grands succès viennent naturellement couronner les efforts dignes de louange et incessants que fait Mme Walker pour inculquer les sentiments de décence et de convenance,—les seuls principes dont l'on peut attendre la réforme des mœurs.

Au désir spécial de la matrone, une excellente machine à coudre, adaptée à presque tous les genres de couture, a été achetée, et au moyen de cet instrument l'on espère qu'une bien plus grande somme d'ouvrage profitable sera réalisée dans ce département.

L'on ne devrait pas tarder à pourvoir au moyen de loger les détenues, vu que toutes les cellules sont occupées, et qu'il est impossible aujourd'hui d'en ériger de nouvelles dans la prison actuellement destinée aux femmes. En ce moment il y a huit femmes qui se trouvent dans la nécessité de coucher dans le corridor, et c'est là un obstacle sérieux à leur réforme; car l'on n'ignore pas que de toutes les méthodes d'empêcher le mal d'étendre ses racines, l'isolement complet est la meilleure, surtout pendant la nuit. Jusqu'à ce que l'on en soit venu à la détermination de construire une nouvelle prison pour les femmes, rien ne saurait être plus facile, et à si bon marché, que de transférer les nouvelles détenues

dans quelque asile de bienfaisance et de charité dans le Bas-Canada, où il existe plusieurs institutions de cette nature sous les soins de ces bonnes dames, les Sœurs de la Providence. Il y a une de ces nobles institutions, un asile de la Magdeleine, un "asile du Bon Pasteur," comme on la nomme dans la cité de Montréal, établie tout exprès pour recevoir les femmes pénitentes et abandonnées. Là les pauvres femmes perdues et chassées de la société trouvent un asile, des consolations, le confort et la nourriture morale et physique—leur constitution se repose, leurs devoirs de chrétiennes et leurs obligations religieuses leur sont expliqués, et à la discipline est joint l'élément puissant de l'encouragement et de l'espérance. Le travail est réparti entre elles dans la mesure de leurs forces, et dans le double but d'inculquer des habitudes d'industrie, et de soutenir cet asile si important. Toute l'économie de cette maison de refuge est parfaite et admirable; les traitements tendres et maternels subjuguent bientôt les plus endurcies, les portent à des réflexions sérieuses, qui ne tardent pas à amener le repentir et la réforme; et du moment que leur santé mentale et physique est rétablie, il leur est permis de quitter cette douce et hospitalière retraite, et généralement elles sont admises au sein de quelque famille respectable en qualité de gouvernantes ou de domestiques, à une aussi grande distance possible de leurs anciens repaires et de leurs associées, car les bonnes sœurs sont toujours occupées à leur chercher des places respectables. L'auteur de ce rapport a une connaissance personnelle de tout ce qu'il vient de raconter. C'est bien à juste titre que ces anges secourables méritent les éloges que leur adressait le célèbre comte de Carlisle à une assemblée de l'association pour l'avancement de l'éducation sociale le 12 octobre dernier. "Le soin des prisonniers catholiques romains de cette classe est confié aux sœurs de la Providence, à Galder Bridge. Les paroles que je pourrais prononcer ne donneraient certainement pas une idée du dévouement sans bornes et du zèle affectueux avec lesquels la directrice de l'asile, femme de haute naissance et bien accomplie, (mais je dois me contenter de donner son nom de religion, la sœur Marie Magdeleine) aidée de ses compagnes, s'acquitte de cette œuvre toute d'amour. Afin de faire voir que ce n'est pas dans le simple but de distribuer des compliments et faire du sentiment que je dis ces choses, je vais vous faire part des données suivantes qui, je pense, n'ont jamais encore été publiées sous une forme aussi complète. Depuis le moment où fut ouverte la maison de réforme de St. Vincent, en avril 1856, jusqu'au mois actuel, 152 filles ont été admises; 67 y sont logées actuellement, 85 ont été renvoyées—et n'oubliez pas que c'étaient pour la plupart des femmes élevées et plongées dans le crime qui, d'après l'expérience générale, si elles eussent été élargies en la manière ordinaire, n'auraient donné aucune espérance de retour. 21 ont été placées en Irlande, et il a été constaté qu'elles se conduisent toutes bien; 26 sont dans les colonies; 24 sont retournées chez elles; 16 se sont mariées et vivent aujourd'hui d'une manière respectable; 8 ont été accueillies par leurs parents; 5 ont été admises dans un asile; 3 se sont mariées en Irlande, et il a été constaté qu'elles étaient dans la bonne voie; 6 ont été renvoyées en prison; de sorte que sur les 85, il n'y en a que six auxquelles l'on puisse reprocher une mauvaise conduite."

La suggestion de placer les détenues dans des asiles de ce genre n'est pas nouvelle. En Angleterre on les envoie aux maisons de refuge, auxquelles le gouvernement octroie vingt louis pour chaque femme. Et bien que ces établissements soient fondés par des individus, l'on pourrait y exercer une certaine surveillance, dans le but unique de constater si les objets que la loi a en vue sont mis à effet; cependant il ne conviendrait aucunement d'intervenir ni dans les arrangements domestiques ni dans la discipline intérieure; des suggestions faites avec bienveillance suffiraient amplement, car une inspection hautaine et dominatrice ne manquerait pas d'être accueillie avec une juste indignation.



Si un plan de la nature de celui qui vient d'être exposé pouvait être adopté, le pays serait exonéré d'une grande source de dépenses, et le gouvernement de beaucoup de trouble et de responsabilité. La somme qui serait accordée ferait à peine face au coût de leur nourriture, tandis que le montant considérable qu'il faudrait pour l'érection d'édifices aussi vastes serait épargné à l'État.

Les prisons de femmes ne devraient jamais être en dedans des murs des autres prisons. A l'appui de cette opinion nous citons le recorder Hill, de Birmingham, comme autorité : " Les prisonniers de chaque sexe devraient être éloignés les uns des autres. La proximité occupe leur esprit, et de mauvaises conséquences en seront toujours le résultat." Le fait seul de se savoir près les excite à un mauvais penchant, et les portent à faire de continuelles tentatives pour se réunir. M. Hill poursuit ainsi son sujet : " Les avantages que j'attendais de la mesure étaient 1<sup>o</sup> que les prisons des hommes seraient améliorées en en faisant sortir les femmes ; 2<sup>o</sup> que les abus qui se commettent, et que les géoliers et tourne-clefs peuvent à peine empêcher, cesseraient ; 3<sup>o</sup> que des prisons de femmes pourraient être construites à bien moins de frais que les autres ; 4<sup>o</sup> que leur administration coûterait moins, car le salaire des femmes, employées comme tourne-clefs, serait moins élevé ; 5<sup>o</sup> que ce système serait plus propre à réformer les habitudes des prisonniers."

Comme nous en avons fait plus haut la remarque, l'idée de placer cette classe très infortunée de délinquants dans de semblables institutions n'est aucunement nouvelle ; elle a été mise en pratique dans plusieurs autres pays. L'exemple que nous en donne l'Angleterre est bien digne d'être imité en notre pays. Dans une lettre, en date du 22 novembre 1853, le colonel Jebb s'exprime ainsi à ce sujet : " Je n'entrevois nullement qu'il sera difficile d'établir une discipline de réforme propre à la majorité des femmes qui voudront s'adonner à une vie honnête, tout en les occupant à des travaux utiles."—" Lord Palmerston," dit-il ensuite, " a demandé s'il ne serait pas possible d'établir, sans la soumettre à une discipline pénale, une institution dans laquelle ces femmes pourraient être détenues sous un système modéré de discipline, calculé de manière à leur donner l'habitude du travail, et à les aider à trouver de l'emploi lors de leur élargissement." Et un peu plus loin il ajoute : " Je dois maintenant m'occuper des établissements publics ou privés qui ne sont pas sous le contrôle immédiat du gouvernement, et desquels elles pourraient retirer cette assistance, et celui dans lequel j'ai le plus de confiance est le " Refuge," qui, depuis bien des années, et sous des circonstances très difficiles, travaille sans ostentation à des objets d'utilité." Ailleurs, le colonel ajoute : " En 1822, cette institution (*The Royal Female Philanthropic Society*) fut ouverte par Mlle Neave, pour venir en aide aux travaux d'utilité et de bienfaisance de Mme Fry pour la réforme et l'amélioration de la condition des jeunes filles."

Certainement qu'avec de pareils faits pour guides nous serions amplement justifiables de nous adresser à la société de sœurs du " Bon Pasteur" à Montréal, pour faire admettre dans leur asile quelques-unes de nos détenues ; car, avec de très heureux résultats, cette institution fait tous les efforts possibles pour retirer les femmes perdues qui s'adressent à elle pour des secours et des consolations, et aussi pour leur donner cette éducation morale et religieuse qu'elle enseigne avec tant d'efficacité. Dans cet asile, elles ont bientôt acquis une connaissance de tous les travaux d'économie domestique, et lorsque l'on juge à propos de les laisser retourner au milieu de la société, on sait leur trouver de bonnes places ; le but de ces dames charitables n'étant pas seulement de les secourir momentanément, mais bien de les mettre pour toujours dans la bonne voie.

De crainte que des sophistes empressés ne soulèvent à ce sujet des objections malveillantes, il est bon d'ajouter de nouvelles preuves de la practicabilité du projet mis en avant, ainsi que de la réforme qui doit en découler. Dans le dernier

ouvrage de Mayhew, à la page 188, l'on trouve que la gouvernante de la prison des femmes à Buxton, fit la réponse suivante à une des questions qu'on lui adressa : " En tout, nous avons envoyé au-delà de deux cents femmes, auxquelles on avait donné des congés d'absence, et il n'en est revenu que quatre, que nous avons peine à croire coupables. La police est si rigoureuse à l'égard de ces pauvres créatures. Lorsqu'on me les ramène ici, les femmes sont très honteuses d'elles-mêmes, et une d'elles en a montré le plus grand désespoir. Cette personne est mère de deux jumeaux, et depuis ce temps elle a essayé plusieurs fois de s'ôter la vie. Je pense que la police est très sévère à leur endroit, et je ne puis m'empêcher d'avoir pour ces créatures malheureuses la même pitié que j'aurais pour mes enfants."

Les paroles suivantes de cette dame disent pourquoi les femmes sont moins portées au crime que les hommes : " Je les trouve très sensibles en ce qui concerne les liens de la famille, et je suis moi-même touchée lorsque je pense que ces méchantes créatures sont douées d'une aussi grande tendresse."

Il n'y a aucun doute qu'animées du zèle de secourir les infortunés, les dames du " Bon Pasteur " consentiraient volontiers à se charger d'un certain nombre de ces exclus de la société, si on leur donne les moyens de subvenir à leur entretien, etc. ; et l'on peut aussi inférer qu'elles n'auraient aucune objection à ce que les inspecteurs du gouvernement les visitassent de temps à autre ; mais elles s'opposeraient, et avec beaucoup de raison, à toute intervention hautaine et dominante dans l'administration intérieure de leur asile, administration que l'écrivain n'hésite pas à reconnaître au moins comme égale à celle de la prison des femmes du pénitencier provincial, car elle paraît aussi parfaite qu'on peut le désirer.

L'état sanitaire de la prison, comme à l'ordinaire, a été très bon. Il y a eu cependant plusieurs cas de scorbut durant l'hiver, et l'on a craint pendant un temps que cela ne devint très sérieux ; mais le prompt usage d'une plus grande quantité de légumes, d'acides, etc., a arrêté les progrès de cette maladie. Un fait remarquable, c'est que l'hiver dernier plus qu'en aucun autre temps cette maladie s'est rencontrée dans la pratique privée. C'est dans les basses classes de la société qu'elle s'est le plus montrée. Aucune autre cause connue ne pouvant lui être assignée, il y a de bonnes raisons d'attribuer cette maladie à la mauvaise qualité des patates et à leur haut prix, car c'est là un des articles nécessaires à la vie universellement consommé, — et par le pauvre surtout, — et il est plus que tout autre un préventif du scorbut. Une plus grande quantité de cet aliment indispensable fut obtenu, ainsi qu'autant de choux et autres légumes qu'il a été possible d'avoir, que l'on a mêlé aux végétaux acides, etc., etc., etc., et leur usage a bientôt coupé court à la maladie et ramené la santé des détenus de l'institution.

La nourriture est généralement bonne et jusqu'ici il en a été donné en quantité suffisante ; mais dans ces derniers temps quelques détenus se sont plaint qu'on ne leur donnait " pas assez à manger." Dès que ce fait a été connu, il leur en a été donné davantage. Ces plaintes furent faites lorsque les patates formaient une bonne partie des repas, et plus probablement par rapport à leur qualité inférieure provenant de la maladie dont la récolte de ce tubercule a eu à souffrir. Il est très difficile, sinon impossible, d'empêcher ce surcroît d'appétit chez les détenus ou d'en constater la cause ; mais il est juste et charitable d'y satisfaire raisonnablement et avec économie, tout en prenant les précautions qu'il faut pour ne pas s'en faire imposer, et pour ne pas favoriser leurs fantaisies, leurs caprices ou leur gourmandise.

Les changements de diète que les saisons ou les maladies épidémiques peuvent rendre nécessaires, ne peuvent se faire qu'avec de grandes difficultés. Quand les rations sont fournies à l'entreprise, il est sûr qu'il est pris avantage de tout changement suggéré, et que les articles qui les composent ne sont pas fournis avec la

fidélité voulue, soit sous le rapport de la qualité ou de la quantité. Pour prévenir le trouble et les difficultés il n'est pas rare que des articles de qualité inférieure soient acceptés, car le fait de recourir à la loi pour mettre fin à une semblable imposition, tendrait invariablement à nuire aux autorités de la prison. C'est certainement un abus déplorable, mais il n'est pas particulier au pénitencier de Kingston, car les inspecteurs des prisons de l'état de New-York ont aussi à s'en plaindre. A la page 17 de leur rapport de 1857, ils font cette remarque : "L'expérience de tous ceux qui sont attachés à l'administration des prisons a démontré jusqu'à quel point il y avait folie de s'en rapporter aux tribunaux pour le règlement des affaires en litige entre les agents des prisons et les entrepreneurs ; dans chaque cas les résultats ont été désastreux pour les intérêts de l'état." Il semble vraiment que le destin des institutions publiques soit d'être exploitées à merci par toute personne sans scrupule qui fait affaire avec elles.

Il n'y a qu'une manière de remédier à ces abus, c'est que tout ce qu'il faut soit acheté sous la surveillance du préfet ou d'un officier spécialement nommé à cette fin, et que l'on pourrait appeler le pourvoyeur. La nourriture serait ainsi de meilleure qualité et pourrait être changée à volonté. Il est constant aussi qu'il en résulterait de grandes épargnes, car il est notoire que les fournisseurs de prison à l'entreprise font généralement de jolis profits dans leurs "spéculations." Dès que l'asile des aliénés à Rockwood sera terminé, le grand espace sous la salle à manger sera disponible. Une partie sera employée comme cave pour les légumes, et l'autre pourrait être aisément convertie en boulangerie, où tout le pain se ferait, comme dans tous les pénitenciers des Etats-Unis et d'Angleterre, par les détenus ; de cette manière un nombre de prisonniers seraient employés avec profit et l'on serait sûr d'avoir toujours la quantité de pain voulue.

Des légumes de toute espèce et en abondance pourraient être cultivés sur le lot en dehors des murs—s'il était prudent d'employer les détenus à ces travaux—mais il y a toute raison de penser qu'un grand nombre d'entre eux pourraient y être employés. Il faudrait pour cela augmenter le nombre des gardes, et il serait peut-être nécessaire que l'un d'eux fut à cheval, le coutelas en main, pour empêcher toute tentative de désertion et pour rendre la capture certaine dans le cas où elle serait tentée. Pour ce travail il faudrait choisir ceux qui ne sont pas condamnés à un long emprisonnement, ceux dont la durée de la sentence est près d'expirer, et ceux qui portent l'insigne de bonne conduite. Les travaux agricoles et du dehors conviennent à tout homme, et il n'y a aucun doute qu'en les employant ainsi, cela les porterait à bien faire. Ce serait un autre moyen de les pousser à la réforme. Tous ceux qui ne pourraient être employés avec avantage en dedans des murs pourraient l'être au champ, et comme on vient de le dire, quelques uns d'eux pourraient être occupés à la culture tandis que d'autres travailleraient aux carrières à tirer de la pierre qui serait taillée lorsque le mauvais temps les forcerait de travailler à l'abri. L'on aurait ainsi de grandes quantités de pierre à bien moins de frais que lorsqu'elle est taillée par des hommes à la journée. Toute la pierre qu'il faudra pour l'asile projeté pourrait être ainsi obtenue, sans compter que ce serait un travail profitable à bien des détenus qu'il serait peut-être très difficile d'employer avantageusement, tandis que d'un autre côté le but de la loi serait rempli, c'est-à-dire que chaque détenu serait occupé à des travaux forcés, tout en apprenant quelque chose qui pourrait lui être utile par la suite.

L'été suivant, un très grand nombre ne pourrait pas être occupé en dehors des murs, parce qu'il faudra terminer la nouvelle rangée de boutiques, ainsi que la rotonde sur laquelle doit être érigée la coupole. D'ici à ce que ces travaux soient terminés, l'administration et la surveillance ne sauraient être aussi parfaites qu'on se le propose, car alors cet édifice de centre reliera tous les quartiers qui aujourd'hui sont séparés les uns des autres, tandis qu'à présent il est

facile de communiquer de l'un à l'autre. Un seul toit recouvrira le tout, et alors toute évasion sera certainement impossible, à moins d'une négligence ou d'un manque de surveillance impardonnable qui mériterait une sévère punition à ceux qui s'en rendraient coupables.

Pour l'été prochain, il y a encore d'autres travaux à faire : c'est d'exhausser le toit de l'ancienne boutique de forgeron ou fonderie qui est aujourd'hui presque inutile; mais en y ajoutant deux nouveaux étages, elle pourrait être liée à la grande boutique actuelle des cordonniers et donner place à un nouveau nombre de cordonniers et de bottiers. Les entrepreneurs actuels, MM. Ross, pourraient employer un plus grand nombre de bras qu'aujourd'hui. Ces messieurs étant les plus anciens entrepreneurs, et comme ils ont toujours été punctuels à faire leurs paiements et qu'il est très agréable d'avoir à transiger avec eux, il est justé d'aller au-devant de leurs désirs, en autant qu'il y a compatibilité avec les intérêts de l'institution. D'un autre côté, dans ces boutiques il pourrait être concentré un plus grand nombre d'hommes que dans aucune autre, et il faudrait par conséquent moins de gardiens et de gardes pour maintenir le bon ordre et la discipline, et ce sont là des motifs de faire les améliorations qui viennent d'être mentionnées.

#### COUT, DÉPENSES ET CONSTRUCTION DES PRISONS; EMPLOI ET DISPOSITIONS DES PRISONNIERS.

Il a nécessairement fallu encourir une très grande dépense pour l'érection du pénitencier provincial. Son site est un roc solide, d'une surface très irrégulière, tantôt considérablement élevé, et tantôt présentant des dépressions assez profondes. Le nivelage du tout, l'érection du haut et massif mur d'entourage, de onze acres d'étendue, puis les profondes excavations qu'il a fallu faire pour se procurer l'eau nécessaire du lac, aussi bien que la construction de plusieurs égouts, ont été un ouvrage de temps, d'un grand travail et d'une grande dépense. Ces améliorations, avec la construction du corps principal de la prison, les différents départements, l'hôpital, la salle à manger, la cuisine, etc., etc., puis la bâtisse de toutes les boutiques, ont occasionné de très grands déboursés. Il fait cependant plaisir de voir que pour la solidité de l'ouvrage, sa sûreté contre le feu et les évasions, aussi bien que pour sa salubrité et ses facilités de surveillance, cet établissement n'est surpassé nulle part sur ce continent, et peut-être nulle part en Angleterre même. Les bâtiments ont été construits par les prisonniers, et bien que la plupart d'entre eux ne fussent habiles en aucune espèce d'ouvrage, il est encore douteux si le tout aurait pu être érigé à moins de frais par contrat ou par le travail libre. La grande surveillance qui a présidé aux travaux a empêché qu'il y eût autant de paresse et de temps perdu que si l'ouvrage avait été fait par des ouvriers à gages.

Afin de faire des épargnes dans les dépenses ultérieures, dans les changements de plans, et dans la confection des augmentations à faire pour remédier aux défauts imprévus, il faudra tout d'abord exercer la plus grande précaution, bien mûrir les plans et devis et les soumettre à l'opinion de ceux qui devront en avoir le contrôle ou l'exécution, et qui, il faut espérer, auront dévoué beaucoup de temps et d'étude à la considération de ces matières. Autrement, les mêmes erreurs fatales qui ont été commises, surtout à la prison de Millbank, en Angleterre, et presque partout ailleurs, pourront être répétées. Il ne faudrait pas consulter trop à la légère les sentiments écrits d'hommes expérimentés, tels que M. F. Hill, le col. Jebb, et beaucoup d'autres. A propos de l'objet principal, le choix d'un site, M. Hill remarque que : " En fixant la position des prisons, les principaux objets à considérer sont les moyens d'obtenir de

“ l’emploi lucratif, le bon marché des articles de consommation, les facilités de transport et d’accès, la salubrité, et le classement des prisonniers, selon le sexe, l’âge, les genres d’occupation et le caractère ; et dans la construction des édifices, les principaux points à observer sont la sûreté, les meilleurs arrangements pour les principaux genres de travail auxquels on destine les prisonniers, les moyens de séparation individuelle pour une partie des détenus, et une bonne classification pour les autres, les facilités de surveillance, et une stricte économie.” A la page 297, (Hill. *on crime*), il remarque encore : “ Je concours de tout cœur dans le sentiment qui s’élève contre toute dépense pour l’ornement des prisons. Une prison d’un extérieur noble et imposant a cette mauvaise tendance de donner de l’importance aux criminels et de la dignité au crime, que l’homme pauvre mais honnête est porté à regarder comme une sorte d’injustice à son égard. C’est pourquoi je ne puis m’empêcher d’espérer que l’idée qui a conduit à l’érection de prisons telles que celle de Reading et la nouvelle prison de la cité d’Islington, sera bientôt abandonnée, et que nous nous défendrons de cet étrange genre de variété qui nous fait faire parade de la difformité des mœurs, comme trop souvent l’infortunée victime du goût attire l’attention sur ses défauts physiques en se pendant des chaînes et des bijoux autour du cou.

“ Je me rappelle qu’à ma première visite à Cupar, (avant l’érection de la prison actuelle de l’endroit,) étant arrivé tard le soir, et ayant fait une promenade de bonne heure le lendemain matin, avant d’entrer dans mes fonctions officielles, je passai près d’un hôtel qui avait un grand portique et que je pris pour la résidence de quelqu’un des habitants les plus opulents ; mais, après déjeuner, m’étant fait conduire au lieu où je devais faire ma visite officielle, je m’aperçus que cet édifice n’était que la prison.”

Tous ceux qui ont donné quelque sérieuse considération à ce sujet concourent de tout leur cœur dans ces vues. Dans le *London Quarterly Review* du mois d’octobre 1854, nous trouvons ces paroles énergiques : “ Tous les auteurs les mieux informés sur le sujet condamnent la moindre tendance dans le goût actuel de tomber dans des extravagances architecturales dans la construction des édifices publics.” Ces remarques sont surtout très appropriées à l’usage des prisons. En vérité, de si splendides édifices “ donnent de la dignité au crime,” et le dépouillement, en grande mesure, de son affreuse laideur ou de son énormité. La chose n’est bonne qu’à porter l’honnête homme, pauvre et laborieux, à regarder d’un œil de dégoût son humble toit. L’aspect extérieur des prisons devrait avoir quelque homogénéité avec l’objet auquel elles sont destinées. Il est sage et prudent d’empêcher que l’on puisse dire que le sort du malfaiteur est préférable à celui de l’honnête travailleur ; et la société ne devrait pas non plus être taxée un iota de plus qu’il n’est indispensablement nécessaire pour assurer le châtimement mérité des personnes adonnées aux pratiques criminelles, ou pour leur en inspirer de la terreur, aussi bien que pour effectuer leur réforme lorsque la chose est possible.

Mais, d’un autre côté, pour nous servir des expressions du révérend M. Finlay : “ On attache un trop grand prix à l’argent comme moyen de servir les intérêts publics. Il y a quelque chose de dégradant dans l’idée d’une société qui tâche de s’enrichir par le travail du pauvre malheureux condamné.”

A propos de l’assistance à laquelle ont droit les prisonniers mis en liberté, il se fait de grands efforts pour montrer combien malheureusement, pour ne pas dire combien criminellement est négligente la société en général dans ses devoirs envers l’infortunée créature que la justice lance de nouveau dans le monde ; et parlant, quelle somme énorme de responsabilité morale retombe sur nous tous pour une si grande et si manifeste transgression d’une obligation commune.

Maintenant, nous en viendrons à un autre sujet, à peu près de la même nature, qui prouvera seulement jusqu'à quel point les hommes sont aveuglés sur leurs propres intérêts individuels, et combien ils contribuent, sans y penser, à la propagation de l'oisiveté et aux vices affreux de toute sorte qui l'accompagnent.

Les gens ne cessent de se plaindre que le crime va toujours croissant, et que le fardeau public en est presque devenu insupportable ; et cependant on se refuse péremptoirement à prêter la main pour remédier à un si triste état de choses. Bien plus, on va jusqu'à s'en prendre aux autorités de ce que les prisons ne peuvent pas se supporter elles-mêmes, ou même qu'elles ne sont point une source de profit pour l'état ; et puis, aussitôt on s'écrie que le pays est encombré du produit du travail des forçats, et l'on demande la suppression des contrats et des manufactures qu'on leur fait exploiter. En vérité, ces gens sont difficiles à contenter ! Ils s'étudient à trouver faute en tout, ils indiquent du doigt ce qu'ils appellent des erreurs, mais ils se gardent bien de se donner la peine de suggérer quelques remèdes à leurs torts imaginaires. Il ne faut donc pas tant s'étonner de voir quelques fabricants isolés tomber dans une pareille erreur, que toute une société qui se donnerait la main pour formuler de telles dénonciations. Bien certainement, les consommateurs ne sauraient avoir de cause légitime pour faire chorus, vu que, par une concurrence honnête, ils ont une chance d'obtenir de meilleurs articles, et à meilleur marché, que si quelques individus favorisés de la fortune avaient seuls le monopole de tout, et leur fournissaient sans concurrence tous leurs besoins. De tels gens sont protectionnistes jusqu'à la vengeance ! Pour être conséquents, leur prochain mouvement patriotique devrait être, " que toutes les manufactures soient limitées à ce qu'ils conçoivent, de la manière la plus désintéressée et la plus honnête, être les besoins de la société."

---

Au nom du bon sens et de l'humanité, viendra-t-on nous demander, qu'est-ce qu'on va faire de tous nos criminels ? Botany Bay est " trop loin," et en outre les descendants aristocrates de cette classe identique de personnes se refusent résolument à les recevoir quels qu'ils soient. La Baie d'Hudson est " trop proche," bien qu'à une distance de plusieurs mille milles ; ils corrompraient le bon peuple de ce continent, dont ils seraient séparés par de vastes chaînes de montagnes, d'immenses rivières et lacs, des forêts impénétrables qui fourmillent de bêtes féroces, et d'hommes encore plus sauvages et plus dangereux,—où pour prolonger une misérable existence, il leur faut en quelques semaines obtenir par leur travail de quoi se sustenter toute l'année,—une vraie Sibérie—terriblement efficace comme lieu de châtement, et admirablement propre à détourner les autres de la perpétration du crime. Comment, qu'il nous soit permis de le demander, disposerons-nous autrement de nos malheureux concitoyens qui se rendent coupables envers la société ? La seule alternative semblerait alors devoir être, ou de les enfermer entre quatre murs pour les laisser périr de faim, ou pour en faire des enragés à force d'isolement et d'inaction ; ou de les envoyer au gibet aussi vite qu'ils seront appréhendés ! Un peuple civilisé, un peuple chrétien serait-il prêt à donner suite à de telles vues ? Non ; eh bien, qu'il cesse donc ses clameurs déraisonnables, où qu'il avise à de plus sages moyens que ceux qui existent maintenant pour le châtement et la prévention du crime. Tant que cela ne s'accomplira pas, tout ce qu'on pourra faire sera de pourvoir à une plus grande économie dans notre système de prisons, et de les rendre aussi efficaces que possible pour arriver sûrement au but auquel elles sont destinées.

## ASSISTANCE AUX PRISONNIERS ÉLARGIS.

Il résulte comparativement peu de bien des grandes dépenses que l'on encourt pour établir des prisons et des asiles de réforme, s'il n'est adopté quelques moyens pour prévenir les rechutes dans le crime qui, dans l'état actuel de la société, semblent toutes naturelles, sinon presque comme une nécessité. L'individu élargi sort avec le "stigmaté de la prison sur lui." On ne lui sait nullement gré des circonstances malheureuses qui l'ont amené à son premier méfait ; on ne lui tient pas compte du châtement qu'il a subi ! La loi est vengée, mais les préjugés du monde sont plus forts que jamais contre lui. Personne ne vient lui tendre la main, pour l'inviter à suivre dorénavant le sentier de la vertu ; personne pour lui administrer les besoins de la vie les plus ordinaires. Il ne lui reste donc point d'alternative, il faut qu'il meure de faim ou qu'il retourne au crime ; et les préceptes du Tout-Puissant lui disent qu'il doit gagner son pain "à la sueur de son front." L'homme lui dit : "Tu n'aura point d'ouvrage !" La vie de la pauvre créature est vouée à la misère et au crime ; elle est une peste pour la société lorsqu'elle est libre, elle lui est un fardeau en les quatre murs d'une prison. Il est également cruel, méchant et imprudent de dire : "Qui a été criminel une fois, le sera toujours," car il y a des exemples sans nombre où, malgré toutes les obstacles qui pouvaient se rencontrer sur son chemin, un délinquant émancipé s'est toujours conduit ensuite très honnêtement, mais, jusqu'à un certain point, ceux-là font exception. Ecoutez ce que dit un pauvre jeune homme : "Si je réussis à avoir une place, les gamins viennent m'en chasser, et alors il faut que je me remette à voler pour vivre." Un autre : "La dernière fois que je suis sorti de prison, les gamins m'attendaient en dehors." On demande à quelqu'un : Croyez-vous que si les jeunes garçons et les jeunes filles avaient quelqu'un pour prendre soin d'eux, ils viendraient à s'amender et à abandonner le sentier du vice qu'ils suivent ? "Oui, oui, vraiment je le crois," sera sa réponse touchante. C'est ainsi que, abandonnés à leurs propres ressources, ces malheureux sont sans espoir, et partant deviennent les plus violents et les plus indomptables des délinquants ou des criminels." (Antrobus ; *The Prison and School.*)

Pour remédier à cet affreux état de choses, quelques individus de bonne volonté ont faits des efforts isolés ; d'autres ont formé des associations pour éloigner du danger la pauvre créature qui, en sortant de prison, se trouve de nouveau lancée dans le monde. L'une des plus anciennes de ces associations est l'Association des Prisons de New-York, dont les rapports annuels donnent les exemples les plus encourageants de la parfaite réforme qu'ont opérée les nobles efforts de ses membres chez un grand nombre de criminels. Les Suédois ont été les premiers à adopter les mesures éclairées dont nous parlons ; depuis quelques années la France a suivi le bon exemple, comme nous l'apprend M. A. Béranger, dans un excellent ouvrage intitulé : "De la Répression Pénale," où il élabore avec beaucoup de talent, "Un plan qui assure pleinement l'efficacité de la peine sous le double point de vue de l'intimidation et de l'amendement." Ce monsieur soutient avec habileté les vues de ces deux célèbres philanthropes, MM. De Persigny et De Metz, à propos du patronage qu'on doit accorder aux jeunes criminels, et de la nécessité de leur fournir de l'ouvrage pour leur propre maintien, surtout à Paris et dans les autres grandes villes de France. C'est avec beaucoup de justesse qu'ils remarquent que "le patronage est le seul moyen de les faire persévérer dans la bonne voie où ils sont entrés." M. De Béranger nous dit : "Des hommes bien puissants, pairs de France, députés, conseillers d'état, magistrats, citoyens de tout rang et de toutes conditions, se réunissent avec les louables intentions de mettre leurs efforts en commun, pour maintenir dans une vie honnête et laborieuse les enfants sortis de la maison correctionnelle."

L'Angleterre n'est pas en arrière de ses patriotiques voisins. Peut-être qu'une des premières associations qui ait eu cette tendance a été établie à Londres

dès 1803. Ce noble exemple, cependant, n'a été suivi qu'avec lenteur, puisque les deux institutions suivantes n'ont eu lieu que vingt ans plus tard; puis il paraît s'être écoulé encore vingt autres années avant qu'on ait fait de nouveaux efforts, car nous voyons que ce n'est qu'en 1846 qu'a été établie la quatrième institution du genre. Cependant, depuis cette dernière époque, le nombre en a augmenté rapidement à venir jusqu'à 1855, c'est-à-dire là où s'arrêtent nos recherches. Environ deux mille enfants dans la misère et livrés au crime ont par ce moyen été arrachés à un tourbillon menaçant dont, de même que de la mort, il n'y a pour ces pauvres infortunés aucune chance de se sauver.

En justice à un rare mérite nous sommes tenus de dire ici que depuis une vingtaine d'années il a été donné une puissante impulsion à cette œuvre toute céleste en Angleterre, par des particuliers—généralement très pauvres et très humbles—dont les noms de deux doivent être transmis à la postérité. Nous voulons parler du "Vieux John Pomels" et de John Ells, tous deux cordonniers et infirmes. Depuis, le succès étonnant qu'a obtenu cette œuvre samaritaine a attiré l'attention d'hommes plus à l'aise; l'un d'eux est le shérif Watson, d'Aberdeen. Peu après des personnages d'un haut rang l'ont suivi, et aujourd'hui l'œuvre bénie marche bravement.

Comme autre preuve de l'intérêt général que l'on prend à la prévention du crime et à la réforme des prisonniers libérés, c'est avec satisfaction que nous reproduisons les assertions suivantes du Col. Jebb, que nous trouvons dans son rapport pour 1854 :

"Même des particuliers, mus par un sentiment digne des plus grands éloges, ont fait des efforts pour bien cultiver ce champ d'action si utile et si chrétien; celui d'entre eux qui s'est le plus distingué, est M. Wright, de Manchester, qui, seul, a procuré des situations à plus de deux cent cinquante prisonniers après leur mise en liberté; et le fait que sur ce nombre un seul est retombé en faute, prouve jusqu'à quel point ses généreux efforts ont été couronnés de succès."

L'esprit de secte, avec tous ses préjugés et toutes ses prédilections, ne peut que se rendre courageusement à la vérité de cette expression sentimentale d'un écrivain récent: "En pensant que la transformation d'un criminel en un chrétien de quelque dénomination que ce soit, est un miracle de miséricorde, tout homme qui a aidé à sa conversion doit s'en réjouir également, qu'il devienne ou qu'il soit catholique ou protestant, membre de notre église ou dissident."

A l'assemblée de l'Association Nationale pour l'avancement de l'éducation sociale, tenue à Liverpool, et dont nous avons déjà parlé, l'on a vu avec la plus grande joie le profond intérêt qu'on prenait partout à l'amélioration de la condition du pauvre, ainsi que les moyens que l'on avait avisés pour venir au secours de ces misérables créatures qui ont subi des procès en loi pour leurs crimes contre la société. Nous pouvons dire avec vérité que nous entrons dans une ère nouvelle relativement à l'avancement de la moralité, de l'industrie et de l'éducation populaire.

Les sceptiques froids, égoïstes et déraisonnables peuvent douter de la convenance de ces nobles efforts, ils peuvent nier la possibilité d'inculquer la vertu dans l'esprit de la "canaille," et ils peuvent rire de l'idée de courir après l'homme déchu pour le ramener dans la bonne voie; il y aura toujours d'innombrables faits pour soutenir, assurer et encourager par tous les moyens possibles cette œuvre du ciel qui tend à améliorer la condition des classes les plus abjectes de la société. Un seul, entre des milliers que nous pourrions citer, suffit pour fermer la bouche à ces sophistes. A l'assemblée dont nous venons de parler, Lord Carlisle a dit que, "sur soixante prisonniers libérés qui sont maintenant dans la cité de Dublin, pas un seul n'a été sans emploi plus que quelques jours, excepté pour cause de maladie. Dans bien des cas, comme on peut bien le penser, le travail qu'on leur donne n'est pas



“ le plus recherché de ceux qui, par la régularité de leur vie, ont justement droit à un plus grand choix, et on les a employés à faire du vitriol ou autres ouvrages du même genre. Ce bon vouloir cependant, en dit plus que des volumes en faveur de ceux qui préfèrent un pareil travail à la malhonnêteté et au recours au crime ; et certainement, ce n'est pas peu parler en faveur du système qui a ainsi servi à les corriger et à en faire de bons citoyens.” Et cela, qu'on le sache, a lieu au milieu d'une dense population irlandaise, que certaines personnes très libérales et des mieux renseignées disent être la plus dérégulée et la plus incorrigible de toutes les classes.

De semblables efforts ont été pareillement couronnés de succès dernièrement pour empêcher les délinquants de retomber dans leur première mauvaise voie ; même ceux dont on dit le plus de mal, ceux que les plus mauvais préjugés accompagnent partout, donnent une preuve qu'ils sont susceptibles d'amendement, et ce dans une proportion de plus de quatre-vingt pour cent. Mais le malheur est que le monde qui est toujours censeur, est toujours prêt à grossir les choses, et à voir dans tout retour au mal une preuve raisonnable de la parfaite inutilité de faire le moindre effort pour les relever de leur condition déchuë. Cette impression des plus erronées, sinon des plus coupables, existe non seulement en Angleterre, mais sur ce continent, et pour montrer que c'est le cas, nous donnons l'extrait suivant du rapport de la prison du Mont Pleasant pour 1848 :

“ Des ignorants mal-intentionnés ont fait maints efforts pour préjuger l'opinion publique, et surtout les autorités législatives, contre tous les efforts faits par ce bureau, aussi bien que par les philanthropes de tout l'Etat, pour améliorer la discipline de nos prisons, et pour l'assujétir à la suprématie des mêmes influences intellectuelles et morales qui sont d'un si grand avantage dans le gouvernement et dans l'éducation des citoyens libres. De ces sources sont sortis des énoncés pleins de fausseté, d'absurdité et de brutalité, et ils ont passé de bouche en bouche et fini par trouver de l'écho dans l'enceinte de la législature, d'où ils ont été répandus de la manière la plus malheureuse par tout le pays, menaçant de recouvrir du préjugé populaire le plus écrasant tous nos travaux et les efforts de ceux qui ont travaillé sympathiquement avec nous pour l'établissement d'un système pénitentiaire éclairé.”

Voilà, certainement, qui est parler bien fort ; cependant un tel langage est trop souvent justifié ; car il y a bien des gens qui, pour couvrir leur propre tiédeur et insouciance, sinon leur mauvais vouloir bien arrêté, se récrient en accusations contre le gouvernement, les lois et les institutions, pour ne pas avoir à s'acquitter eux-mêmes de leur part des lourdes obligations qui naturellement retombent sur chaque membre de la société. Il ne serait donc pas mal de ménager l'opinion publique et de laisser les gens exprimer librement leurs vues, qu'ils se prononcent en éloges ou en censures ; mais il ne faut pas leur laisser oublier le rôle tout important qu'ils sont appelés à remplir sur le théâtre de la vie. Un écrivain récent remarque à ce sujet : “ Nous voyons les résultats les plus déplorables de la négligence grossière de l'état à remplir ses devoirs de père envers les enfants que notre société laisse dans la misère et l'abandon.” Et M. J. Adshed, dans un pamphlet extrêmement précieux publié tout récemment, dit que : “ Tandis que rien ne devrait être fait pour ralentir les charitables efforts qui se font aujourd'hui pour encourager l'établissement d'institutions de réforme, la position sociale d'un grand nombre de jeunes criminels est telle que l'état est tenu, *in loco parentis*, de prendre soin de leur amendement et de leur avenir, et d'aider dans ce but les charitables efforts qui se font dans les institutions de réforme.” L'obligation qui ainsi retombe si pesamment sur tous, tant directement qu'indirectement, n'est sensible en quelque sorte que lorsque nous en ressentons l'application temporaire dans nos propres personnes. Le plus humble de tous a sa part à faire dans cette œuvre noble, et il devrait s'enorgueillir d'y prêter la main

avec l'aristocratie titrée et parvenue d'Angleterre, dont Henry Mayhew a dit :  
 " Nos princes et nos nobles ont cessé d'encourager les boxeurs de profession pour  
 " patroniser les institutions de bienfaisance. Au lieu des joûtes d'ours et de coqs  
 " qui autrefois étaient en si grande vogue dans toutes les parties de la ville, (Lon-  
 " dres,) notre capitale brille aujourd'hui par ses mille palais destinés à l'indigence  
 " et au malheur."

Il y a lieu de se réjouir quand l'on voit que le Canada, qui est un pays encore nouveau et n'est pas excessivement riche, compte un très grand nombre de mai- sons établies par la bienfaisance de particuliers et par l'association de personnes pieuses et charitables, tant pour donner une instruction gratuite à l'enfant du pauvre que pour assister l'infirme et l'indigent; mais ce que l'on demande à grands cris, c'est la participation de chaque membre de la société à cette œuvre chrétienne de soutenir et protéger le prisonnier élargi. Que ce devoir de chacun ne soit pas laissé à un petit nombre; que chacun le remplisse, et alors le crime diminuera, car il ne faut pas songer à le faire disparaître entièrement: c'est une tâche au-dessus des forces humaines; mais, dans beaucoup de cas, ses consé- quences seront moins désastreuses, et il en résultera comparativement plus de bonheur. Dans l'éloquent discours de lord Shaftesbury à l'assemblée de Liver- pool, nous lisons ces lignes patriotiques et circonstanciées:—" Ce n'est pas la  
 " loi, ce ne sont pas les efforts d'individus, ni les tentatives passagères de quel-  
 " ques personnes charitables qui produiront ces grands résultats. L'opinion pu-  
 " blique seule, dirigée avec bienveillance et sagesse, peut les produire \* \* \* \*  
 " en cela comme en toute chose il faut que l'opinion publique préside, et qu'elle  
 " domine le plus petit qui la craint comme le plus grand qui ne peut se soustraire  
 " à son pouvoir."

L'on ne devrait jamais oublier que lorsqu'un individu a subi les peines éta- blies pour la punition du crime et la protection de la société, il est aux yeux de la loi lavé de ses iniquités et réinstallé dans les droits et immunités de citoyen; mais la société a-t-elle pour lui ces justes égards? Non. Il est au contraire voué à la persécution; il est évité et bafoué, et s'il veut faire ce que le ciel lui ordonne pour subvenir à son existence, il se voit obligé de recourir aux mêmes moyens qui ont été le sujet de sa première faute, moyens que, durant sa réclusion, on lui a enseigné à ne jamais se servir. Sur qui, pourra-t-on demander, cette respon- sabilité accablante doit-elle retomber? Sur la société entière, et cela est évident. Si le refus cruel, inhumain de lui donner de l'ouvrage ou de le secourir ne dépassait pas la porte inhospitalière que l'on referme à sa vue, très souvent ce mal pourrait être réparé; mais non, le colporteur de scandale, le calomniateur sans entrailles et celui qui se mêle des affaires des autres sont là pour s'y opposer. Ils préviennent les gens contre cet infortuné. Avec une apparence de charité ils font connaître le méfait de cet homme, et c'est ce qu'ils appellent rendre un ser- vice à leurs voisins! Mais là encore ne s'arrête pas son malheur. Les créatures de la loi deviennent très zélées; il faut qu'elles prennent part à l'œuvre diabolique de faire tomber souvent dans le désespoir l'homme qui se repent. Il faut qu'il meure de faim, qu'il se suicide, ou qu'il devienne encore coupable. Entre mille exemples que l'on pourrait produire à l'appui de ce que nous venons d'énumérer, l'on ne saurait trouver que nous surpassons notre devoir en citant ici l'esquisse fidèle de la vie d'un homme doué d'un caractère opiniâtre, mais qui, s'il eût été traité avec un peu d'indulgence et de charité chrétienne, serait très probablement devenu un honneur pour ses parents et un membre très utile de la société; mais, hélas! cet être infortuné est aujourd'hui dans une prison des Etats où il ne peut occuper ses rares talents qu'aux travaux les plus communs, et où il devra dans les chaînes terminer une vie de misère et de honte, peut-être sans remords et en accusant le monde d'être la cause de ses malheurs.

La personne dont il est question "avait résolu d'abandonner la carrière du crime et de gagner son pain par un travail honnête. Dans ce but louable, elle chercha de l'emploi et trouva bientôt à engager ses services au propriétaire d'une grande fabrique de machines,—ses connaissances en mécanique la rendant propre au travail qu'elle avait réussi à se procurer. Mais dès ce moment il n'y eut plus de repos pour elle. Les limiers qui surveillaient tous ses mouvements prêtaient de mauvais motifs à tout ce qu'elle pouvait faire. Pensant que sa conduite cachait quelque mauvais dessein, la police renseigna le fabricant sur le caractère de l'ouvrier qu'il avait nouvellement engagé, et Bill fut en conséquence renvoyé sur le champ. Découragé à cet essai de mener une vie honnête, Bill retourna à ses anciennes habitudes. Cependant, nous le retrouvons plus tard dans un petit village du Connecticut, sous un faux nom,—très poli et menant une vie paisible. Bien que peu connu, il était respecté de ses voisins. Il était propriétaire d'un moulin à scies, et tous les jours on pouvait le voir en manches de chemise se livrant au travail avec ardeur comme un bon et honnête ouvrier. Ces travaux l'occupaient et le rendaient heureux. Il se trouvait un tout autre homme, et on l'entendait siffler avec gaieté au milieu du bruit de son moulin. Des semaines et des mois se sont écoulés, et Bill est devenu très au fait de ses occupations; il pense à peine à ses dangers passés ou à de nouveaux crimes. Mais ne voilâ-t-il pas que les limiers sont encore à ses trousses. Le chef de police de New-York avait par hasard appris que Bristol Bill habitait certain village du Connecticut. On envoie de suite un agent de police en cet endroit, qui reconnaît à l'instant sa victime. Il ne peut l'arrêter, mais il apprend aux habitants de ce village quel est celui qui vit au milieu d'eux. Pauvre Bill! c'en est fait; le monde ne voudra plus aujourd'hui te laisser vivre honnêtement, quand même tu le voudrais. Le crime est la seule alternative qui lui reste. Bill est arrêté dans ses affaires; il quitte le village, et retourne encore une fois au milieu de ses amis dans les grandes cités. Voilà un des désavantages de la vigilance et de la justice des officiers de la loi."

Ceux qui ont eu le bonheur de naître sans passions, de n'avoir pas eu de mauvaises compagnies ni d'occasions de faire le mal, et qui, s'ils ne vivent pas dans le luxe, jouissent de tout ce qui est nécessaire à la vie, s'écrieront peut-être que tout ce que nous venons de dire est empreint de sentiments exagérés, et tend à justifier, sinon à tolérer les méfaits et la mauvaise conduite des individus; mais celui qui connaît le monde, qui a eu occasion de juger et les hommes et les choses dans toutes les phases de la vie, reconnaîtra avec chagrin que cette mollesse du cœur, ces viles impulsions et ce manque de charité chrétienne se remarquent partout.

Cependant, il est doux de savoir qu'un meilleur et plus naturel sentiment s'introduit avec rapidité, et cela, comme le fait en a été démontré, par le concours des plus grands de la terre. Mais à ce sujet nous voyons encore de temps en temps émettre des principes plus que curieux. Un journal marquant d'Angleterre, *The Leader*, publiait dans son numéro du 12 juillet 1858, un article éditorial, fait à la légère, et ayant pour titre "Prisonniers libérés," dans lequel nous lisons ces assertions extraordinaires: "Le malheur est que les prisonniers libérés sont la seule classe d'hommes en ce pays que l'on aide systématiquement à obtenir de l'emploi." L'on parle d'eux dans ce journal comme d'une classe spécialement favorisée, tandis qu'il est notoire qu'on ne les regarde qu'avec défiance, voire même avec dégoût, et qu'on leur refuse et secours et travail, et c'est ce qui les porte au désespoir. Et l'on nous dit ensuite avec malice: "S'il existait beaucoup de sociétés à l'effet d'aider ces classes ouvrières à obtenir de l'ouvrage, alors nous comprendrions et applaudirions peut-être à une société qui ferait davantage." Pour compléter cette absurdité, il ne fallait qu'ajouter ces mots: "Que ces sociétés travaillent, et qu'elles donnent ce qu'elles gagneront aux classes ouvrières," afin que ces bonnes

gens vivent dans l'oisiveté ! Un homme sobre, industriel et d'un bon comportement n'est jamais tout à fait sans ouvrage, et s'il est quelque peu prudent, il est sûr de posséder au moins les choses nécessaires à la vie ; il trouvera toujours des amis qui le secourront ; il est recherché comme un homme dont les services sont indispensables, tant pour le grand que pour le petit. Que des sociétés comme celles que l'on vient de désigner s'établissent, et le travailleur considérera sa "vocation comme perdue ;" il ne pourra plus exercer son industrie ou ses facultés ; il perdra la confiance qu'il avait en lui, sa dignité d'homme libre, et deviendra aussi peu soucieux de l'avenir que l'esclave dans les chaînes. Un système aussi étrange dégraderait bientôt un peuple entier, dont il ne ferait que des valets et des esclaves, de simples automates ; c'est-à-dire, qu'ils seraient sans volonté, sans énergie, sans respect pour eux-mêmes, des misérables, enfin, qui seraient menés à droite ou à gauche, selon la volonté de leurs seigneurs et maîtres. En un mot, ils seraient condamnés à une dépendance, à une tutelle et à une infériorité avilissantes.

Il y a cependant un moyen d'améliorer la condition des classes ouvrières—moyen que l'on commence à apprécier aujourd'hui—c'est de les pourvoir d'habitations modestes, propres, confortables, et bien aérées. Retirez-les des caves basses, humides et obscures, et des ruelles renfermées qu'elles habitent depuis longtemps, et où elles vivent au milieu des exhalaisons les plus infectes, selon le tableau qu'en fait Lord Shaftesbury, qui dit que "dans les localités mal drainées, dans les maisons encombrées, et dans tous les lieux où la négligence et la trop grande malpropreté vont de pair, le crime s'y commet beaucoup plus fréquemment qu'ailleurs." De semblables remèdes ont été suggérés par les inspecteurs dans leurs précédents rapports, mais le sujet est d'une si grande importance qu'ils ne sauraient en parler trop souvent, afin de bien faire connaître au public la première source de la pauvreté et du crime.

Ce serait réellement un pauvre système d'économie politique que de chercher et trouver de l'ouvrage pour chaque individu. Ce serait le priver de son droit et de ses devoirs, ou au moins faire retomber sur d'autres cette responsabilité que dans sa sagesse infinie la Providence a imposée à l'humanité entière, et pour le bien de tous.

Dans le récent ouvrage de Mayhew, nous trouvons les remarques suivantes, qui sont d'une incontestable vérité : "Le seul espoir est d'empêcher les jeunes gens de tomber dans le crime. Le choléra même pouvant être éloigné par la ventilation et la propreté—ce fléau est envoyé par Dieu pour punir les nations du peu de soin qu'elles prennent du pauvre—le crime n'est aussi qu'une punition morale ordonnée par le Tout-Puissant pour nous rappeler à nos devoirs envers ces petits orphelins qu'il a, pour une raison que l'on ne doit pas chercher à connaître, voulu faire entrer dans le monde sans appui et jetés parmi nous."

Les hommes sont toujours portés à chercher ailleurs que chez eux le remède aux maux qu'ils ont créés, ou auxquels ils ont contribué, et sont prêts à demander à la loi protection contre leurs propres actes. Les paroles dont s'est servi à cet égard un secrétaire d'état d'Irlande aux propriétaires fonciers irlandais, comportent une importante leçon, et elles méritent bien qu'ici on les reproduise :—"Si la propriété a ses droits, elle a aussi ses obligations." Il aurait pu ajouter : ces obligations emportent une responsabilité des plus grandes. Il ne sera peut-être pas mal à propos de faire suivre ce qui précède des observations faites par le révérend M. Coleman, des États-Unis, sur la société anglaise : "Toutes choses," dit-il, "qui tendent à éloigner davantage le riche du pauvre, le maître du serviteur, et à créer entre eux des intérêts différens, sont nuisibles aux deux partis. Le riche et le pauvre, le maître et le serviteur sont également utiles l'un à l'autre." La citation suivante que nous allons tirer du dernier alinéa d'un article publié dans le *Westminster Review* de juillet 1853, ne saurait être considérée comme déplacée ici. Nous

terminerons avec elle le présent rapport, et peut-être aura t-elle l'effet de faire comprendre à quelques personnes irréfléchies quel est en ce monde la tâche que chacun doit s'efforcer d'accomplir: "Ce jugement pourra paraître sévère, mais quel est celui qui pourra s'appeler chrétien, s'il néglige tous les devoirs de sa religion vit comme si l'argent était son dieu, et s'il fait son paradis des biens de la terre. D'une telle idolâtrie, ainsi que des conséquences qui, vraisemblablement, doivent en résulter, délivrez-nous Seigneur!"

### FINANCES.

(Sommaire.)

L'on verra par le bilan annuel, marqué K, qu'il a été payé, dans le cours de l'année expirée le 31 décembre 1858, la somme de \$90,155.86, suivant les pièces justificatives qui ont été envoyées tous les trois mois à l'auditeur des comptes publics, et les sources de revenu d'où les deniers ainsi dépensés sont provenus, et la balance restant en main ce jour, \$7163.45, jointe à celle rapportée de l'année précédente, 1857, s'élève à \$5450.26.

Le tableau L fera voir que les dettes de l'institution à la fin de 1858, s'élevaient à \$6907.39, et le tableau LL que ses créances s'élevaient à \$19,244.42—les paiements faits depuis des deux côtés sont marqués dans les tableaux en conséquence.

Le bilan montre de plus que les affaires monétaires de l'établissement sont plus prospères qu'on ne pouvait l'espérer, à cause de la dépression continue du commerce,—et cette dépression a le plus lourdement pesé sur les entrepreneurs qui font confectionner des articles en fer, des meubles et des instruments aratoires.

Les demandes de leurs produits ont été beaucoup moindres qu'elles ne l'auraient été autrement, et les prix ont aussi été considérablement plus bas. Pour ces raisons les entrepreneurs n'ont pas été forcés d'employer tous les bras convenus, car si l'on eût voulu faire exécuter strictement les contrats à la lettre, ils auraient été obligés de les abandonner, et le préfet se serait trouvé avec un bien plus grand nombre de détenus qu'il n'aurait pu en employer à d'autres travaux, et en outre cela aurait créé des procès interminables et coûteux.

Par l'estimation marquée N, l'on verra qu'elle excède celle de l'année dernière de \$9253.27, ce que l'on doit attribuer en grande partie à l'item du travail affermé des détenus. L'estimation du revenu probable faite pour 1858 avait été de \$44,000.00, tandis que le montant réalisé n'a été que de \$38,000.00, et en conséquence cette somme est maintenant adoptée comme le revenu probable de cette source pour l'année prochaine. Cependant, bien que l'espoir des inspecteurs n'ait pas été réalisé sous ce rapport, ils sont heureux de montrer par la cédule M, que l'augmentation de la valeur de la propriété foncière pour 1858 n'est pas moindre que \$22,534.73, tandis que d'autres espèces de propriétés ont augmenté en valeur à l'avantage de l'institution. Tout bien considéré, il est évident que le pénitencier n'a pas rétrogradé, soit sous le rapport des affaires pécuniaires, soit sous celui des fins importantes pour lesquelles il a été établi, et il y a tout lieu d'espérer que ses progrès sous ce double rapport continueront à être satisfaisants.

Le tout respectueusement soumis.

WOLFRED NELSON, I. P. P.

Pénitencier provincial,  
19 février 1859.

A.

### RAPPORT DU PRÉFET.

*Aux inspecteurs du pénitencier provincial du Canada.*

MESSIEURS,—Le temps est arrivé où je dois faire, comme préfet du pénitencier provincial, mon rapport annuel au Bureau des inspecteurs pour l'année 1858.

Je suis heureux de pouvoir aujourd'hui remplir ce devoir avec plus de confiance qu'à divers autres époques ; et cela est dû à l'ordre et à la régularité qui règnent dans l'institution depuis quelque temps. Cette régularité évidente est l'effet d'une attention constante aux affaires générales de l'institution, et elle ne peut être maintenue que par l'assistance régulière et le zèle de tous les officiers à remplir les devoirs qui leur sont confiés.

Les détenus sont astreints, dans ce pénitencier, à certains règlements qu'il faut continuer à faire strictement observer. De fait, je ne puis être trop particulier en cherchant à convaincre le Bureau des inspecteurs de la nécessité d'exercer une surveillance continue dans toutes les parties de l'institution où les détenus peuvent avoir accès. J'ai toujours cherché à conduire ce grand établissement avec tranquillité et régularité, et je suis heureux de pouvoir dire que les détenus, dans leur conduite générale, n'ont fait aucune tentative de violence. Mais dans mon rapport des punitions, je tâcherai d'être plus explicite relativement à la conduite des prisonniers et au degré de contrainte auquel j'ai dû les soumettre.

Vous ayant ainsi exprimé mon opinion sur l'état actuel du pénitencier, quant à l'ordre qui y règne, je vais maintenant m'occuper d'autres matières d'une très grande importance pour les intérêts publics liés à cette institution et relativement au travail des détenus.

L'excavation et le nivellement de la cour étant presque terminés, il se présente une question sérieuse, savoir :—Comment pourra-t-on tenir les détenus au travail forcé conformément à l'esprit et à l'intention de leurs sentences ? Jusqu'à présent il en a été employé un certain nombre à tailler de la pierre et à la construction de bâtisses, mais il n'est plus possible aujourd'hui de faire de nouvelles constructions en ce genre, vu que la cour n'est pas du tout trop grande pour les besoins de l'institution, et aussi parce que le coût des matériaux fait une large brèche à ses fonds. Les personnes qui ne connaissent pas cet item de dépense sont généralement portées à le classer parmi les frais d'entretien de l'institution. Pendant que j'en suis sur le sujet des bâtisses, je suis très peiné d'avoir à attirer votre attention sur le fait que toutes les cellules de la prison des femmes sont aujourd'hui occupées ; c'est une question qui doit engager immédiatement votre attention spéciale, car au lieu d'une diminution dans le nombre des détenus, je regrette de dire qu'il y a toute probabilité d'une augmentation dans le nombre des prisonniers des deux sexes. La salle à manger des détenus est aussi trop étroite, et afin de donner la place de passer entre les tables, j'ai été obligé de faire mettre une table de trente-six couverts dans l'aile ouest de la prison.

En examinant comment les hommes sont maintenant employés, vous verrez qu'il est devenu absolument nécessaire d'appliquer leur travail de manière à le rendre plus utile et plus avantageux pour l'intérêt public, ainsi que pour la santé et le bon ordre des détenus, et aussi pour leur bien-être ultérieur.

Les trois contrats pour le travail des détenus qui s'exécutent aujourd'hui dans le pénitencier n'emploient pas plus de 391 détenus, ce qui en laisse 325 que les autorités de l'institution doivent employer à tailler ou casser de la pierre, aux ouvrages de charpentier, et à faire de l'étau ; d'autres nettoient les prisons, les salles à manger, les infirmeries, etc., etc. Il s'agit maintenant de savoir comment on peut employer le plus avantageusement possible les détenus dont le travail n'est pas affirmé.

Les entrepreneurs engagés dans la construction d'instruments aratoires refusent de prendre des hommes, de même que les meubliers et les forgerons, sous prétexte que leurs produits ne se vendent pas facilement, à cause de la gêne commerciale qui pèse sur le pays. Le contrat de cordonnerie va bien, et il existe depuis 1849. Les entrepreneurs, M. Elmore, P. Ross, d'Auburn, et M.

Allan Ross, de Kingston, porteraient immédiatement le nombre de leurs ouvriers à 250 s'ils avaient la place nécessaire dans les boutiques qu'ils occupent à présent. A propos des contrats de fermage du travail des détenus employés à la confection d'instruments aratoires, de meubles et à la forge, il est à regretter que le nombre de détenus qui y sont employés ne soit pas aussi considérable qu'en 1857. Si ces entrepreneurs employaient aujourd'hui autant d'hommes qu'alors, il ne serait pas nécessaire de faire de nouveaux contrats à présent.

L'expérience m'a convaincu que le système de donner à ferme le travail des détenus est incertain; en conséquence je prends la liberté de soumettre à votre considération s'il ne vaudrait pas mieux encourager les contrats rémunératifs et les placer sur un pied tel que les autorités du pénitencier pussent compter sur leur stabilité et sur l'emploi du nombre de détenus stipulé dans ces contrats.

Les quatre contrats qui existent maintenant sont très utiles au public, et peuvent être placés sur une base sûre en les rendant rémunératifs pour les entrepreneurs et utiles aux détenus; et tous ceux que les entrepreneurs introduisent dans le pénitencier comme contre-maîtres devraient être des hommes respectables qui observeraient strictement la discipline de l'institution, c'est-à-dire des artisans sages et discrets en qui on pourrait avoir toute confiance. Afin de faire strictement observer la 36<sup>e</sup> clause de l'acte du pénitencier, je suggérerais qu'il y eut un mode de procédure sommaire contre les personnes employées dans l'institution par les entrepreneurs ou autres, qui enfreindraient la règle ou la loi du pénitencier.

Comme vous savez parfaitement qu'il a été difficile de trouver de l'emploi pour les détenus, surtout depuis la position prise par les entrepreneurs forgerons et meubliers, et en partie par l'entrepreneur des instruments aratoires, en ne remplissant pas les vacances qui survenaient, cette circonstance vous a souvent été soumise; et je prends la liberté de suggérer, comme je l'ai déjà fait, que ceux des détenus dont le travail n'est pas loué, ou tel nombre qui pourrait être enlevé du travail de l'institution, soient amenés à la carrière qui se trouve au nord de l'enceinte du pénitencier, afin de leur faire tirer de la pierre pour les édifices publics, qui pourrait être taillée dans la cour du pénitencier. Cela épargnerait une forte somme au public, car toute la pierre tirée de cette carrière est maintenant payée d'après les stipulations d'un contrat, et durant l'année dernière (1858) cette dépense s'est élevée à \$3254. Cependant, il est vrai que l'emploi des détenus à la carrière ne serait pas aussi profitable que si leur travail était affermé, mais cela n'empêcherait pas que la majorité des détenus fussent employés par des entrepreneurs.

Je ne puis voir aucune objection à ce que la pierre dont on pourra avoir besoin pour construire l'Asile des criminels aliénés à Rockwood, ainsi que pour les bâtisses projetées par la 29<sup>e</sup> clause de l'Acte du pénitencier, soit préparée au pénitencier. Ce serait un grand avantage si le morceau de terre, situé au nord du pénitencier, pouvait être enclos par un bon mur en pierre; ce terrain serait très utile à l'institution, s'il était clôturé, et les quelques arbres forestiers qui y restent seraient protégés contre les déprédations des vagabonds qui aujourd'hui les abattent et détruisent. L'expérience que vous avez des affaires de l'institution vous permettra d'en venir à une conclusion correcte relativement aux observations que j'ai faites à propos de l'emploi des détenus à la carrière au nord du pénitencier, ainsi que par rapport au terrain entre la prison et la carrière.

Il est très important que les criminels aliénés qui sont aujourd'hui enfermés dans le soubassement de la salle à manger des détenus, soient transportés ailleurs. L'espace qu'ils occupent à présent est très nécessaire pour le dépôt des provisions à l'usage des détenus, et, en outre, comme il faut nécessairement tenir les

fenêtres de ce soubassement ouvertes durant l'été, le bruit que font quelques aliénés est contraire à la tranquillité et à l'ordre qui doivent régner dans un pénitencier. Pendant que j'en suis sur ce sujet, j'ai beaucoup de plaisir à mentionner la ponctualité du Dr. Litchfield, surintendant médical des criminels aliénés, à visiter les malades, et je suis convaincu qu'il fait tout en son pouvoir pour maintenir l'ordre ; mais tout le monde sait que l'on ne peut espérer la tranquillité d'une certaine classe d'aliénés. Afin de donner des renseignements d'une nature générale aux inspecteurs, j'ai inclus dans ce rapport un état du nombre de détenus aliénés, ainsi que des criminels aliénés enfermés dans l'asile temporaire dans l'enceinte du pénitencier, et des criminelles confinées à Rockwood.

J'éprouve beaucoup de plaisir à dire que le chirurgien de l'institution, James Sampson, M.D., a été très régulier à visiter les malades tous les jours, et chaque fois que ses services ont été requis dans des cas imprévus, par accident ou maladie soudaine, il est promptement accouru à toute heure. Sa longue expérience dans l'institution et l'attention qu'il porte aux malades sont très précieuses, et il examine soigneusement tous les cas qui lui sont soumis, et en fait rapport d'une manière très satisfaisante.

La propreté et l'ordre qui règnent constamment dans l'infirmerie font grand honneur au chirurgien et au gardien de l'infirmerie. Les décès qui ont eu lieu dans l'infirmerie ont été de 20 durant l'année, dont 19 hommes et 1 femme, outre un homme qui s'est suicidé en prison, sans que l'on pût assigner aucune cause à cet acte, ce détenu n'ayant été soumis à aucun traitement sévère. Le rapport du chirurgien du pénitencier vaudra mieux que les remarques que je pourrais faire au sujet de la santé des détenus, ainsi que pour les précautions qu'il faut prendre pour la conserver.

#### PRISON DES FEMMES.

C'est avec une satisfaction bien sincère que je puis dire que Mme Walker, 1<sup>a</sup> matrone, continue à remplir ses devoirs, dans la prison des femmes, avec la régularité et la constance qui l'ont fait remarquer dès les premiers temps qu'elle a eu la charge de ce département. Réellement, je puis assurer au Bureau qu'en cas de maladie, ou si Mme Walker nous était enlevée, il serait très difficile de trouver une personne aussi apte à remplir sa place, car son infatigable assiduité ne peut être égale. Je dois à Mme Walker de faire connaître son désintéressement et sa bonté pour celles qui sont sous ses soins ; et si le Bureau pouvait faire quelque chose pour cette dame, il ne ferait que remplir un acte de justice envers une personne charitable et bien élevée, tellement attentive aux devoirs de sa charge que je crains qu'il serait impossible de trouver son égale.

#### TRAVAUX DE CONSTRUCTION DURANT L'ANNÉE 1858.

Les travaux de construction faits durant l'année ont consisté en une grande rangée d'ateliers, de 170 pieds de longueur, 50 de largeur, et à trois étages. Cette bâtisse est divisée en plusieurs boutiques. Elle est située bien près de la loge ouest, et de fait elle en est tellement près qu'elle me donne beaucoup d'inquiétude à cause du nombre de détenus qui sont ou qui seront employés si près de la porte ouest, parce que les affaires ordinaires du pénitencier exigent beaucoup d'entrées et de sorties durant le jour. Cependant, je dois dire que ce poste a été fortifié en plaçant deux gardes qui veillent constamment dans la loge durant le jour, et une sentinelle dans la tour au-dessus du poste en question.

Je dois attirer votre attention sur le fait qu'il y a deux écuries dans cette nouvelle bâtisse ; cela est grave, surtout si l'on considère que l'on se propose d'em-



ployer deux ou trois cents détenus dans les divers ateliers de cet édifice. Je vous prie donc de faire placer les écuries plus loin. Je suis heureux de pouvoir dire que la construction d'un réservoir au milieu de l'enceinte de la prison est très avancée, et qu'il sera très utile en cas d'incendie. Pour de plus amples informations au sujet des travaux de construction, je vous renvoie au rapport de l'architecte, M. Horsey, qui a été fait avec beaucoup de soin et d'exactitude. Je dois à M. Horsey de dire combien il est attentif à ses devoirs, et qu'il possède une connaissance parfaite de tout ce qui se rattache à son département dans cette institution ; il est aussi doué d'une grande énergie et d'une application particulière aux affaires. La dépense pour les matériaux de construction a formé un item considérable pour l'année 1858, et vous la trouverez expliquée dans le rapport de M. Horsey.

### REMARQUES SUR L'IMPORTANCE D'ACHEVER LES BATISSES DE LA PRISON.

La prison de l'aile sud, bien que construite la première, n'est pas encore terminée ; il faudra hausser les murs, et faire des arches dans tout l'intérieur, comme dans les ailes est et ouest. Il faudra aussi couvrir l'aile nord en fer-blanc, ainsi que les trois autres ailes successivement. La raison qui me fait dire que l'aile nord devra être couverte en fer-blanc, est que la couverture en bardeaux actuelle n'est pas étanche, et que, par conséquent, la pluie endommage la bâtisse ; en outre, elle est très dangereuse pour le feu. Les toits des quatre prisons étant couverts en bardeaux, ils devraient être changés le plus tôt possible. Une autre chose importante c'est l'achèvement du mur d'enceinte du pénitencier que l'on a déjà négligé trop longtemps, car cet ouvrage ne sera pas coûteux, bien qu'il faudra du temps et du travail pour l'achever.

### REMARQUES SUR LA SURETÉ DE LA PRISON.

J'ai cru de mon devoir de pourvoir, autant que possible, à la sûreté des édifices contre le feu, ainsi que contre les évasions, et d'empêcher les personnes mal-intentionnées d'escalader les murs de l'extérieur durant la nuit, fait dont la facilité nous a été amplement démontrée. Il aurait été très facile pour l'individu qui a fait cette escalade (lequel avait été détenu dans le pénitencier) de mettre le feu aux édifices, car on a trouvé des allumettes sur lui, lorsqu'il a été arrêté. J'ai donc doublé la garde pour la patrouille de nuit dans la cour, et j'ai ordonné à ces gardes de communiquer de temps à autre avec les gardes de l'intérieur, afin d'être sûr de leur vigilance. Voici le nombre des officiers qui font le service de nuit : Un gardien dans la salle contiguë aux prisons, qui a les clés des différentes rangées de cellules et celles des portes de la prison ; un garde dans la salle près des gardiens ; six gardes dans les prisons, c'est-à-dire, deux dans chacune ; un garde dans l'infirmerie ; quatre gardes dans la cour, dont deux font le service durant la première partie de la nuit, et deux durant la seconde partie. En sorte que chaque nuit il veille un gardien et douze gardes, ce qui n'est pas trop, si l'on considère l'importance de la charge, et quelles pourraient être les conséquences s'il survenait du trouble durant la nuit.

J'ai cru important de donner ces explications pour votre information et celle du public ; mais pendant que j'en suis sur ce sujet, je crois qu'il est bon d'ajouter la liste suivante de tous les officiers, et du nombre des gardiens et des gardes du pénitencier : Deux inspecteurs ; un préfet ; deux chapelains ; un chirurgien ; un sous-préfet ; deux commis, dont un en congé pour cause de maladie, etc. ; un architecte ; une matrone ; une sous-matronne ; un garde-magasin ; un garde-cuisine ;

un infirmier ; neuf gardiens ou surveillants du travail des détenus ; trente-neuf gardes, et un messager.

Ci-suit un état du nombre des détenus, hommes et femmes, restant au pénitencier provincial du Canada au 31 décembre 1857, y compris ceux qui ont été incarcérés dans l'institution le 31 janvier au 31 décembre 1858. Aussi, le nombre de ceux qui ont été élargis après avoir subi leur sentence ; le nombre de ceux qui ont été graciés par son excellence le gouverneur général ; le nombre de ceux qui ont été envoyés, par ordre de son excellence, à la Prison de réforme de l'Isle aux Noix ; le nombre de ceux qui ont été envoyés à l'Asile des criminels aliénés, et le nombre de ceux qui sont morts à l'infirmerie, etc.,—le tout pour l'année 1858.

|                                                                                                                         |      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Nombre de détenus au pénitencier le 31 décembre 1857.....                                                               | 683  |
| Nombre de détenues " " " " .....                                                                                        | 50   |
| Total au pénitencier.....                                                                                               |      |
|                                                                                                                         | 733  |
| Nombre de détenus reçus durant l'année 1858.....                                                                        | 271  |
| " détenues reçues " " " " .....                                                                                         | 34   |
| Nombre total.....                                                                                                       |      |
|                                                                                                                         | 1038 |
| Nombre de détenus élargis en 1858 qui avaient subi leur sentence... 153                                                 |      |
| " détenues élargies " " " " .....                                                                                       | 20   |
| " détenus graciés .....                                                                                                 | 13   |
| " détenus envoyés à la Prison de réforme de l'Isle aux Noix, qui ont été reçus dans le pénitencier avant 1858.....      | 30   |
| Nombre de détenus envoyés à la Prison de réforme de l'Isle aux Noix, qui ont été reçus dans le pénitencier en 1858..... | 17   |
| Nombre de détenus envoyés à l'Asile des criminels aliénés.....                                                          | 5    |
| " détenues envoyés " " " " .....                                                                                        | 1    |
| " détenus morts à l'infirmerie en 1858.....                                                                             | 19   |
| " détenues mortes " " " " .....                                                                                         | 1    |
| Détenu qui s'est suicidé.....                                                                                           | 1    |
| -----                                                                                                                   |      |
|                                                                                                                         | 260  |
| Total des détenus, hommes et femmes, dans le pénitencier le 31 décembre 1858.....                                       | 778  |
| Détenus dans le pénitencier le 31 décembre 1858.....                                                                    | 716  |
| Détenues " " " " " " " " .....                                                                                          | 62   |
| -----                                                                                                                   |      |
|                                                                                                                         | 778  |
| Moyenne des détenus durant l'année 1858,—hommes....                                                                     | 715  |
| " " " " " " " " —femmes....                                                                                             | 53   |
| -----                                                                                                                   |      |
| Moyenne des aliénés et criminels aliénés dans le pénitencier. 39                                                        |      |

## REMARQUES SUR L'ACCROISSEMENT DES CRIMES.

En comparant le nombre des condamnés reçus dans le pénitencier pendant les années 1857 et 1858, je suis extrêmement peiné de voir qu'il y a une augmentation de 86 dans les incarcérations de 1858, et bien qu'un grand nombre de détenus aient été élargis après avoir subi leur sentence ou obtenu leur pardon, et que 47 aient été envoyés à la prison de réforme de l'Île aux Noix, il y avait encore dans le pénitencier, le 31 décembre 1858, 45 détenus de plus qu'il n'y en avait à la même époque en 1857. Cela est très grave et porterait à supposer que le crime va en augmentant. En réfléchissant aux causes qui ont porté un grand nombre d'individus à la perpétration de crimes durant les deux dernières années, on peut l'attribuer avec certitude au manque d'emploi, généralement, pour la multitude d'ouvriers qui ont été jetés dans le pays par la cessation des travaux publics, tant en Canada qu'aux États-Unis.

Il y a aussi trop de raison de croire que le jeu et la fréquentation des auberges ont bien souvent mis les individus sur le chemin du pénitencier.

Je crois qu'il est de mon devoir de soumettre à l'attention du bureau des inspecteurs, que dans beaucoup de cas, des hommes forts et bien portants, qui ont eu le malheur d'être incarcérés dans cette institution, éprouvent de la difficulté à obtenir de l'emploi. Il est vrai que parfois ils sont blâmables de rester dans les villes, tandis qu'ils devraient aller dans l'intérieur du pays pour y chercher de l'ouvrage, et tâcher de se faire un avenir paisible et heureux. Je suis heureux, cependant, de pouvoir dire que quelques personnes renvoyées ont très bien fait avec les métiers qu'elles avaient appris dans le pénitencier, particulièrement les tailleurs de pierre, les maçons et les cordonniers.

Les criminels envoyés au pénitencier provincial durant l'année 1858 ont été condamnés dans les districts et comtés suivants de la province du Canada, et le nombre en est comme suit, de chaque district judiciaire :

|                                                           |    |                                    |     |
|-----------------------------------------------------------|----|------------------------------------|-----|
| <i>Districts dans le Bas-Canada.</i>                      |    | Elgin .....                        | 7   |
| Kamouraska .....                                          | 2  | Grey .....                         | 1   |
| Montréal .....                                            | 49 | Halton .....                       | 8   |
| Ottawa .....                                              | 1  | Hastings .....                     | 4   |
| Québec .....                                              | 8  | Haldimand .....                    | 8   |
| St. François .....                                        | 2  | Kent .....                         | 8   |
| Trois-Rivières .....                                      | 6  | Lincoln .....                      | 12  |
|                                                           |    | Lambton .....                      | 3   |
|                                                           |    | Middlesex .....                    | 15  |
| <i>Comtés unis dans le Haut-Canada.</i>                   |    | Norfolk .....                      | 3   |
| Frontenac, Lennox et Addington, et cité de Kingston ..... | 17 | Ontario .....                      | 4   |
| Huron et Bruce .....                                      | 8  | Oxford .....                       | 6   |
| Leeds et Grenville .....                                  | 6  | Perth .....                        | 10  |
| Northumberland et Durham .....                            | 21 | Simcoe .....                       | 12  |
| Peterborough et Victoria .....                            | 6  | Waterloo .....                     | 6   |
| York et Peel et cité de Toronto .....                     | 43 | Wellington .....                   | 2   |
|                                                           |    | Welland .....                      | 3   |
|                                                           |    | Wentworth et cité d'Hamilton ..... | 10  |
| <i>Comtés dans le Haut-Canada.</i>                        |    |                                    |     |
| Brant .....                                               | 5  |                                    |     |
| Carleton .....                                            | 4  |                                    |     |
| Essex .....                                               | 5  |                                    |     |
|                                                           |    | Total .....                        | 305 |

Etat des différents crimes dont les criminels condamnés au pénitencier provincial durant l'année 1858 ont été convaincus, et du nombre des sentences pour chaque crime.

|                                                               |     |                                                             |     |
|---------------------------------------------------------------|-----|-------------------------------------------------------------|-----|
| Incendie par malveillance.....                                | 11  | Larcin et effraction dans un magasin.....                   | 1   |
| Assaut sur un gardien de prison.....                          | 1   | Meurtre involontaire .....                                  | 11  |
| Assaut avec intention de rapt.....                            | 2   | Homicide.....                                               | 7   |
| Assaut avec intention de faire un mal corporel grave.....     | 4   | Coup de feu malicieux.....                                  | 1   |
| Assaut avec intention de ravir.....                           | 1   | Délit et faire des moules .....                             | 1   |
| Assaut avec intention de voler.....                           | 2   | Obtenir de l'argent faussement .....                        | 2   |
| Assaut et coup de poignard.....                               | 1   | Passer de la fausse monnaie.....                            | 1   |
| Tentative de rapt.....                                        | 2   | Rapt.....                                                   | 4   |
| Bigamie .....                                                 | 1   | Vol .....                                                   | 4   |
| Effraction.....                                               | 6   | Vol avec violence.....                                      | 3   |
| Effraction et vol.....                                        | 2   | Recel de marchandises volées.....                           | 2   |
| Effraction, sacrilège et larcin.....                          | 1   | Recel d'argent volé.....                                    | 1   |
| Effraction et larcin.....                                     | 1   | Tumulte et assaut .....                                     | 3   |
| Effraction et larcin dans un magasin.....                     | 1   | Coup de poignard avec intention de faire un mal grave.....  | 1   |
| Effraction et vol dans un magasin.....                        | 1   | Coup de poignard avec intention de mutiler.....             | 1   |
| Do Do Do .....                                                | 2   | Vol.....                                                    | 1   |
| Vol de bestiaux.....                                          | 4   | Vol dans une maison.....                                    | 1   |
| Détournement .....                                            | 1   | Vol de blé .....                                            | 1   |
| Faux prétextes .....                                          | 1   | Vol de mouton.....                                          | 3   |
| Félonie.....                                                  | 13  | Vol d'argent dans un magasin.....                           | 1   |
| Félonie et larcin.....                                        | 1   | Vol d'argent.....                                           | 4   |
| Effraction dans une maison et vol.....                        | 3   | Vol dans la prison.....                                     | 1   |
| Vol dans une prison.....                                      | 1   | Vol dans la prison et assaut.....                           | 2   |
| Fausaires .....                                               | 1   | Coup de feu et homicide involontaire .....                  | 1   |
| Vol de chevaux.....                                           | 14  | Bris de magasin et larcin .....                             | 1   |
| Effraction et larcin .....                                    | 1   | Tourner l'aiguille d'un chemin de fer.....                  | 1   |
| Incendie et lettres menaçantes pour obtenir de l'argent ..... | 1   | Offrir des billets faux .....                               | 2   |
| Larcin.....                                                   | 142 | Offrir des monnaies fausses.....                            | 3   |
| Larcin dans une église.....                                   | 2   | Blessure avec intention de faire un mal corporel grave..... | 1   |
| Larcin dans un entrepôt.....                                  | 2   |                                                             |     |
| Larcin et effraction de magasin.....                          | 1   |                                                             |     |
| Larcin chez son maître.....                                   | 1   |                                                             |     |
|                                                               |     | Total.....                                                  | 305 |

Dans ce catalogue de crimes, dont les condamnés au pénitencier durant l'année 1858 ont été trouvés coupables, il est pénible de voir qu'il y ait onze meurtres. L'horrible crime de meurtre et celui d'incendie sont presque égaux en atrocité, et ils ont augmenté en ce pays durant l'année dernière; de fait ces deux offenses graves ont doublé celles de même nature en 1857. Pour le crime de meurtre, il est souvent commis sans préméditation; mais l'incendie paraît être un crime commis délibérément, et souvent un acte de vengeance, tandis que parfois il se rattache à la fraude. En somme, en examinant la nature des crimes dont les détenus ont été trouvés coupables en 1858, ils semblent être plus atroces que ceux de l'année précédente.

## Etat de la durée des sentences des condamnés au pénitencier en 1858.

|                               |     |                             |     |
|-------------------------------|-----|-----------------------------|-----|
| Deux ans.....                 | 105 | Cinq ans et deux mois ..... | 2   |
| Deux ans et dix jours.....    | 1   | Six ans.....                | 4   |
| Deux ans et un mois.....      | 3   | Sept ans.....               | 14  |
| Deux ans et six mois.....     | 3   | Huit ans.....               | 1   |
| Trois ans.....                | 96  | Neuf ans.....               | 1   |
| Trois ans et deux mois.....   | 3   | Dix ans.....                | 4   |
| Trois ans et trois mois.....  | 2   | Quatorze ans.....           | 5   |
| Trois ans et quatre mois..... | 1   | Pour la vie.....            | 12  |
| Quatre ans.....               | 23  |                             |     |
| Quatre ans et six mois.....   | 2   | Total.....                  | 305 |
| Cinq ans.....                 | 23  |                             |     |

## Les criminels envoyés au pénitencier durant l'année 1858 sont natifs des pays suivants :

|                  |    |                            |     |
|------------------|----|----------------------------|-----|
| Cap Breton.....  | 1  | Province du Canada.....    | 114 |
| Angleterre.....  | 45 | Ecosse.....                | 10  |
| France.....      | 2  | Toscane.....               | 1   |
| Allemagne.....   | 6  | Etats-Unis d'Amérique..... | 49  |
| Irlande.....     | 75 |                            |     |
| Italie.....      | 1  | Total.....                 | 305 |
| Ile de Cuba..... | 1  |                            |     |

## Etat des croyances religieuses des condamnés au pénitencier durant l'année 1858.

|                          |     |                          |     |
|--------------------------|-----|--------------------------|-----|
| Baptistes.....           | 12  | Catholiques Romains..... | 97  |
| Eglise d'Angleterre..... | 120 | Sectaires.....           | 1   |
| Juifs.....               | 2   | Universalistes.....      | 1   |
| Méthodistes.....         | 49  |                          |     |
| Sans religion.....       | 1   | Total.....               | 305 |
| Presbytériens.....       | 22  |                          |     |

## Race des condamnés au pénitencier en 1858.

|             |     |               |     |
|-------------|-----|---------------|-----|
| Blancs..... | 272 | Mulâtres..... | 6   |
| Nègres..... | 27  |               |     |
|             |     | Total.....    | 305 |

## Age des criminels envoyés au pénitencier provincial en 1858.

|                          |    |                            |    |
|--------------------------|----|----------------------------|----|
| Agés de douze ans.....   | 2  | Agés de vingt-six ans..... | 9  |
| Do treize ans.....       | 1  | Do vingt-sept ans.....     | 8  |
| Do quatorze ans.....     | 4  | Do vingt-huit ans.....     | 13 |
| Do quinze ans.....       | 4  | Do vingt-neuf ans.....     | 4  |
| Do seize ans.....        | 8  | Do trente ans.....         | 11 |
| Do dix-sept ans.....     | 6  | Do trente-et-un ans.....   | 5  |
| Do dix-huit ans.....     | 18 | Do trente-deux ans.....    | 8  |
| Do dix-neuf ans.....     | 19 | Do trente-trois ans.....   | 4  |
| Do vingt ans.....        | 17 | Do trente-quatre ans.....  | 1  |
| Do vingt-et-un ans.....  | 20 | Do trente-cinq ans.....    | 9  |
| Do vingt-deux ans.....   | 61 | Do trente-six ans.....     | 5  |
| Do vingt-trois ans.....  | 10 | Do trente-sept ans.....    | 8  |
| Do vingt-quatre ans..... | 18 | Do trente-huit ans.....    | 6  |
| Do vingt-cinq ans.....   | 18 | Do trente-neuf ans.....    | 1  |

## Age des criminels envoyés au pénitencier provincial, 1858.—(Suite.)

|                             |   |                                 |     |
|-----------------------------|---|---------------------------------|-----|
| Agés de quarante ans.....   | 1 | Agés de cinquante-deux ans..... | 2   |
| Do quarante-et-un ans.....  | 3 | Do cinquante-six ans.....       | 1   |
| Do quarante-deux ans.....   | 1 | Do cinquante-sept ans.....      | 1   |
| Do quarante-trois ans.....  | 1 | Do cinquante-huit ans.....      | 2   |
| Do quarante-quatre ans..... | 3 | Do Soixante ans.....            | 1   |
| Do quarante-cinq ans.....   | 7 | Do Soixante-deux ans.....       | 2   |
| Do quarante-six ans.....    | 2 | Do Soixante-six.....            | 1   |
| Do quarante-sept ans.....   | 4 | Do Soixante-sept.....           | 1   |
| Do quarante-huit ans.....   | 4 | Do Soixante-neuf ans.....       | 1   |
| Do quarante-neuf ans.....   | 1 |                                 |     |
| Do cinquante ans.....       | 4 | Total.....                      | 305 |

## Etat des emprisonnements dans le pénitencier provincial, soit du premier, second, troisième ou quatrième emprisonnement, pour l'année 1858.

|                                         |     |                                        |     |
|-----------------------------------------|-----|----------------------------------------|-----|
| Hommes détenus pour 1er emprisonnement. | 250 | Hommes détenus pour 3e emprisonnement. | 2   |
| Femmes " " " "                          | 33  | " " " " 4e " "                         | 4   |
| Hommes " 2nd " "                        | 15  |                                        |     |
| Femmes " " " "                          | 1   | Total.....                             | 305 |

Bien que les emprisonnements dans le pénitencier provincial pour l'année 1858, aient excédé ceux de l'année précédente, néanmoins il est satisfaisant d'observer qu'en 1858 les ré-emprisonnements ont été moins nombreux.

## Aperçu des métiers et de l'occupation des détenus du pénitencier provincial en 1858, tels que donnés par eux à leur entrée.

|                                  |    |                          |     |
|----------------------------------|----|--------------------------|-----|
| Armurier.....                    | 1  | Instituteurs.....        | 3   |
| Arpenteur.....                   | 1  | Jardinier.....           | 1   |
| Barbier.....                     | 1  | Journaliers.....         | 184 |
| Bijoutier.....                   | 1  | Machinistes.....         | 2   |
| Bouchers.....                    | 2  | Maçons.....              | 2   |
| Boulangers.....                  | 2  | Maçon-briqueurs.....     | 1   |
| Carossier.....                   | 1  | Marchand.....            | 1   |
| Charpentiers.....                | 15 | Matslot.....             | 1   |
| Commis.....                      | 6  | Meunier.....             | 1   |
| Constructeurs de chaudières..... | 3  | Mouleur.....             | 1   |
| Constructeur de moulins.....     | 1  | Peintres.....            | 3   |
| Cordonniers.....                 | 12 | Plombier.....            | 1   |
| Coupeur.....                     | 1  | Tailleurs.....           | 2   |
| Couturières.....                 | 34 | Tailleurs de pierre..... | 4   |
| Ebénistes.....                   | 4  | Tisserands.....          | 2   |
| Ferblantiers.....                | 3  | Tonneliers.....          | 2   |
| Forgerons.....                   | 3  |                          |     |
| Imprimeurs.....                  | 2  | Total.....               | 305 |
| Ingénieur.....                   | 1  |                          |     |

## Aperçu des détenus du pénitencier provincial en 1858, indiquant s'ils sont mariés ou non, etc., etc.

|                 |     |             |     |
|-----------------|-----|-------------|-----|
| Mariés.....     | 112 | Veuves..... | 2   |
| Non mariés..... | 182 |             |     |
| Veufs.....      | 9   | Total.....  | 305 |

APERÇU des châtimens infligés aux détenus des deux sexes du pénitencier provincial, durant l'année 1858.

| Mois.           | Nombre de repas au pain et à l'eau administrés au détenus pour chaque châtimement. |     |     |      |      |     | No. de détenus punis par la privation du lit, sur le même rapport que pour les repas au pain et à l'eau. | No. d'emprisonnements des détenus au cachot, étant en général les mêmes que les punitions au pain et à l'eau. | No. d'emprisonnements des détenus aux cachots. | No. de jeunes détenus punis par la housine. | No. de coups de housine infligés. | No. de détenus punis par le fouet. | No. de coups de fouet infligés. | No. de détenus punis par les douches. | No. à la chaîne. | Remarques.                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----|------|------|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                 | 1                                                                                  | 2   | 3   | 4    | 5    | 6   |                                                                                                          |                                                                                                               |                                                |                                             |                                   |                                    |                                 |                                       |                  |                                                                                                                                                                                                                                              |
| Janvier .....   | 45                                                                                 | 261 | 480 | 2569 | 1418 | 325 | 1737                                                                                                     | 382                                                                                                           | 43                                             | 85                                          | 284                               | 8                                  | 174                             | 44                                    | 6                |                                                                                                                                                                                                                                              |
| Février .....   | 1                                                                                  | 4   | 68  | 259  | 123  | 83  | 178                                                                                                      | 16                                                                                                            | 4                                              | 4                                           | 33                                | 1                                  | 24                              | .....                                 | 2                | L'on a recouru à la chaîne comme châtimement et pour contenir les détenus qui sont dangereux pour les gardiens, les gardes et les autres détenus. Deux de ces détenus sont actuellement à la chaîne, bien qu'employés à casser de la pierre. |
| Mars .....      | 2                                                                                  | 75  | 60  | 173  | 98   | 25  | 112                                                                                                      | 28                                                                                                            | 2                                              | .....                                       | .....                             | 2                                  | 66                              | .....                                 | 1                |                                                                                                                                                                                                                                              |
| Avril .....     | 8                                                                                  | 7   | 53  | 211  | 89   | 8   | 121                                                                                                      | 14                                                                                                            | 8                                              | 1                                           | 3                                 | .....                              | .....                           | .....                                 | .....            |                                                                                                                                                                                                                                              |
| Mai .....       | 7                                                                                  | 31  | 46  | 232  | 95   | 10  | 97                                                                                                       | 24                                                                                                            | .....                                          | 2                                           | 16                                | .....                              | .....                           | 10                                    | .....            |                                                                                                                                                                                                                                              |
| Juin .....      | 2                                                                                  | 45  | 48  | 276  | 189  | 34  | 135                                                                                                      | 45                                                                                                            | 6                                              | 2                                           | 48                                | .....                              | .....                           | 7                                     | .....            |                                                                                                                                                                                                                                              |
| Juillet .....   | 1                                                                                  | 16  | 23  | 178  | 236  | 31  | 224                                                                                                      | 51                                                                                                            | 4                                              | 6                                           | 61                                | .....                              | .....                           | 18                                    | .....            |                                                                                                                                                                                                                                              |
| Août .....      | 6                                                                                  | 16  | 23  | 228  | 115  | 35  | 210                                                                                                      | 39                                                                                                            | 8                                              | 8                                           | 28                                | .....                              | 80                              | 13                                    | .....            |                                                                                                                                                                                                                                              |
| Septembre ..... | 5                                                                                  | 11  | 25  | 229  | 104  | 36  | 162                                                                                                      | 46                                                                                                            | 1                                              | 4                                           | 61                                | .....                              | .....                           | 5                                     | .....            |                                                                                                                                                                                                                                              |
| Octobre .....   | 6                                                                                  | 13  | 31  | 222  | 119  | 29  | 163                                                                                                      | 61                                                                                                            | 6                                              | 6                                           | 28                                | .....                              | .....                           | 1                                     | .....            |                                                                                                                                                                                                                                              |
| Novembre .....  | .....                                                                              | 13  | 11  | 186  | 73   | 24  | 114                                                                                                      | 25                                                                                                            | 1                                              | 4                                           | 35                                | .....                              | .....                           | 4                                     | .....            |                                                                                                                                                                                                                                              |
| Décembre .....  | 6                                                                                  | 7   | 25  | 169  | 108  | 25  | 111                                                                                                      | 27                                                                                                            | 3                                              | .....                                       | .....                             | 1                                  | 12                              | 2                                     | .....            |                                                                                                                                                                                                                                              |
| Total .....     | 45                                                                                 | 261 | 480 | 2569 | 1418 | 325 | 1737                                                                                                     | 382                                                                                                           | 43                                             | 85                                          | 284                               | 8                                  | 174                             | 44                                    | 6                |                                                                                                                                                                                                                                              |

L'exposé qui précède des châtimens infligés aux détenus des deux sexes au pénitencier provincial, a été extrait avec précaution du Livre des Châtiments de l'institution, et fait voir d'une manière satisfaisante que la discipline de la prison est bien observée, et que les détenus n'ont pas été traités avec trop de sévérité, mais que l'on s'est efforcé de leur faire sentir la position dans laquelle leurs crimes les a placés.

Je pense qu'il est de mon devoir d'informer le bureau des inspecteurs que la punition que j'ai infligée de deux ou trois repas au pain à l'eau, et d'une ou deux nuits sans lit est fondée sur le même rapport, et ne forme qu'un seul et même châtiment, de même qu'autant de repas au pain et à l'eau et deux ou trois nuits au cachot, selon les rapports de mauvaise conduite faits par le gardien ou le garde.

Il doit être évident aux yeux de toutes les personnes qui ont une idée de la régularité et de l'ordre qui doivent régner dans les prisons où se trouvent réunis un grand nombre de détenus, qu'il est tout-à-fait impossible de maintenir cet ordre et cette régularité sans assujétir les détenus à une stricte obéissance. Un code de règles et réglemens a été adopté dans cette institution pour gouverner les détenus ; ces réglemens leur sont invariablement lus à leur entrée au pénitencier, et il y en a une copie dans chacune de leurs cellules.

C'est le devoir du sous-préfet ainsi que des gardiens et des gardes de veiller à ce que ces réglemens soient observés.

Il m'est agréable de pouvoir informer le bureau que cette année j'ai réussi à faire prévaloir un mode de discipline qui m'a exempté d'avoir recours moins fréquemment que dans les années passées aux châtimens corporels, ou à l'emprisonnement au cachot ou à la punition par l'eau. Ce dernier système de châtier a été emprunté aux prisons des Etats-Unis, et l'on ne doit y avoir recours qu'avec une précaution extrême ; de fait, l'on ne devrait donner les douches qu'aux détenus d'une constitution robuste.

Il me fait peine d'avoir à informer le bureau qu'il y a deux détenus que je me suis vu dans la nécessité de mettre à la chaîne, pour la raison qu'il n'est pas prudent de les laisser sortir ; l'un est condamné à l'emprisonnement pour la vie, l'autre pour une période de sept années ; néanmoins ils sont employés à casser de la pierre. Le grand nombre des détenus enfermés dans cette institution pour la vie, ou pour des périodes de sept à quatorze ans et plus, exigent le plus grand soin et la plus stricte vigilance de la part des officiers.

En terminant mes remarques au sujet des châtimens, je crois qu'il est de mon devoir d'observer que j'ai souvent pris l'occasion de consulter les détenus bien disposés, à leur sortie de prison, sur l'effet des châtimens ; généralement ils étaient d'opinion que l'on ne pouvait se dispenser du fouet, et que sans cela la discipline ne saurait être maintenue, et de plus, que le fait seul de savoir que l'on pouvait y avoir recours suffisait pour ramener ceux qui étaient portés au mal. Je dois aussi observer qu'il y a une classe de détenus qui subissent leur emprisonnement sans presque encourir de châtiment, et quelques-uns sans en recevoir aucun, et il m'est agréable de pouvoir remarquer que pendant les deux derniers mois de l'année, les détenus m'ont paru s'être conduits avec beaucoup de régularité et de tranquillité. Bien que cet état de choses soit très satisfaisant, néanmoins l'expérience nous enseigne que nous ne devons pas nous reposer avec trop de confiance sur les apparences, mais continuer à exercer une surveillance très stricte. Je suis toujours d'avis que si les cellules destinées aux détenus assujétis aux châtimens étaient construites de manière à ce que le condamné n'entende pas les autres détenus et qu'il ne soit pas entendu d'eux, bien aérées et d'un accès facile, elles vaudraient bien mieux que les cellules actuelles, communément appelées cachots, qui sont adjacentes aux cellules où couchent ordinairement les détenus. Les cachots où sont enfermés les condamnés peuvent troubler toute la prison après que les détenus sont logés pour la nuit, et c'est un fait qui se répète fréquemment et qui nuit grandement la discipline.



Aperçu général des crimes des détenus restant dans le pénitencier provincial du Canada, le 31 décembre 1858.

|                                                                         |     |                                                                   |     |
|-------------------------------------------------------------------------|-----|-------------------------------------------------------------------|-----|
| Crime d'incendie .....                                                  | 26  | Larcin sur son maître .....                                       | 1   |
| Crime d'incendie et vol de cheval .....                                 | 1   | Larcin et bris de magasin .....                                   | 1   |
| Complice d'un meurtre d'enfant .....                                    | 1   | Meurtre .....                                                     | 43  |
| Assaut et acte de poignarder .....                                      | 1   | Homicide .....                                                    | 24  |
| Assaut sur le gardien de la prison .....                                | 1   | Blessures faites avec malice .....                                | 1   |
| Assaut avec intention de viol .....                                     | 2   | Coup de feu malicieux .....                                       | 1   |
| Assaut avec intention de tuer .....                                     | 1   | Délit et action de faire des moules .....                         | 1   |
| Assaut avec intention de voler une vache ..                             | 1   | Lettres du bureau de poste obtenues sous de faux prétextes .....  | 1   |
| Assaut avec intention de faire des blessures dangereuses .....          | 5   | Deniers obtenus sous de faux prétextes ..                         | 3   |
| Assaut avec intention de larcin .....                                   | 5   | Effets obtenus sous de faux prétextes et faux .....               | 1   |
| Assaut et vol .....                                                     | 1   | Obstruer un chemin de fer .....                                   | 1   |
| Assaut avec intention d'enlever .....                                   | 1   | Circuler de l'argent contrefait .....                             | 1   |
| Assaut avec intention de voler .....                                    | 2   | Viol .....                                                        | 20  |
| Tentative de meurtre .....                                              | 2   | Vol .....                                                         | 17  |
| Tentative de viol .....                                                 | 4   | Vol et violence .....                                             | 4   |
| Tentative de commettre félonie .....                                    | 1   | Vol sur la personne .....                                         | 2   |
| Tentative d'avortement .....                                            | 1   | Vol dans une boutique .....                                       | 1   |
| Bestialité .....                                                        | 2   | Receler des effets volés .....                                    | 3   |
| Bigamie .....                                                           | 4   | Emeute et assaut .....                                            | 3   |
| Vol avec effraction .....                                               | 23  | Sodomie .....                                                     | 2   |
| Vol avec effraction, sacrilège et larcin ..                             | 1   | Poignarder .....                                                  | 3   |
| Vol avec effraction et larcin .....                                     | 5   | Poignarder avec intention de meurtre ..                           | 2   |
| Vol avec effraction et vol de cheval .....                              | 1   | Poignarder avec intention de causer des blessures sérieuses ..... | 5   |
| Vol avec effraction et larcin dans un magasin .....                     | 1   | Poignarder et blesser .....                                       | 2   |
| Bris et vol de magasin .....                                            | 2   | Poignarder avec intention de blesser ..                           | 1   |
| Bris et vol de magasin .....                                            | 2   | Vol .....                                                         | 1   |
| Vol de bestiaux .....                                                   | 5   | Vol de blé .....                                                  | 1   |
| Détournement .....                                                      | 1   | Vol de moutons .....                                              | 9   |
| Faux prétextes .....                                                    | 1   | Vol de moutons et bris de maison .....                            | 2   |
| Félonie .....                                                           | 47  | Vol de montres .....                                              | 1   |
| Félonie et meurtre .....                                                | 1   | Vol de lettres et d'argent au bur. de poste                       | 2   |
| Félonie et larcin .....                                                 | 2   | Vol d'argent dans un magasin .....                                | 1   |
| Félonie et vol avec effraction .....                                    | 2   | Vol d'argent .....                                                | 8   |
| Bris félonieux d'une habitation et larcin ..                            | 3   | Vol d'argent sur la personne .....                                | 1   |
| Graver félonieusement des billets de banque sans autorité .....         | 1   | Vol sur la personne et assaut .....                               | 2   |
| Circulation félonieuse d'un billet forgé ..                             | 1   | Vol de son maître .....                                           | 1   |
| Vol félonieux sur la personne .....                                     | 1   | Vol dans un comptoir .....                                        | 1   |
| Assaut félonieux .....                                                  | 1   | Vol dans un magasin et une boutique ..                            | 1   |
| Faux .....                                                              | 27  | Vol dans une église .....                                         | 2   |
| Faux et félonie .....                                                   | 3   | Vol dans une boutique .....                                       | 2   |
| Fraude .....                                                            | 1   | Vol dans une boutique .....                                       | 1   |
| Billets forgés en sa possession .....                                   | 1   | Coup de feu et homicide .....                                     | 1   |
| Vol de cheval .....                                                     | 53  | Coup de feu avec intention de meurtre ..                          | 2   |
| Bris de maison .....                                                    | 1   | Coup de feu avec intention de blesser .....                       | 1   |
| Bris de maison et larcin .....                                          | 1   | Coup de feu avec intention de causer des blessures graves .....   | 1   |
| Crimes d'incendie, et lettres de menaces pour obtenir de l'argent ..... | 1   | Bris de maison et larcin .....                                    | 1   |
| Larcin .....                                                            | 321 | Tourner une aiguille sur le chemin de fer ..                      | 1   |
| Larcin dans une église .....                                            | 4   | Circulation de billets forgés .....                               | 4   |
| Larcin dans une boutique .....                                          | 1   | Circulation de monnaie contrefaite .....                          | 3   |
| Larcin dans un magasin .....                                            | 1   | Crime contre la nature .....                                      | 2   |
| Larcin et délit .....                                                   | 1   | Blessures avec intention de causer un mal grave .....             | 2   |
| Larcin et incendie .....                                                | 1   |                                                                   |     |
| Larcin et destruction de lettres .....                                  | 1   |                                                                   |     |
| Larcin et bris de magasin .....                                         | 1   |                                                                   |     |
| Larcin et vol .....                                                     | 1   |                                                                   |     |
|                                                                         |     | Total .....                                                       | 778 |

Aperçu général des districts et comtés desquels ont été envoyés les détenus restant au pénitencier provincial le 31 décembre 1858.

| <i>Des Districts du Canada Est.</i>                       |     | York et Peel, et Cité de Toronto..... | 102 |
|-----------------------------------------------------------|-----|---------------------------------------|-----|
| Gaspé .....                                               | 1   |                                       |     |
| Kamouraska .....                                          | 3   |                                       |     |
| Montréal .....                                            | 109 |                                       |     |
| Ottawa .....                                              | 4   |                                       |     |
| Québec .....                                              | 40  |                                       |     |
| St. François .....                                        | 14  |                                       |     |
| Trois Rivières .....                                      | 14  |                                       |     |
| <i>Des Districts du Haut-Canada.</i>                      |     | <i>Comtés dans le Canada Ouest.</i>   |     |
| Colborne .....                                            | 1   | Brant .....                           | 17  |
| Gore .....                                                | 5   | Carlton .....                         | 5   |
| Home .....                                                | 3   | Essex .....                           | 13  |
| London .....                                              | 1   | Elgin .....                           | 17  |
| Newcastle .....                                           | 1   | Grey .....                            | 2   |
|                                                           |     | Halton .....                          | 11  |
|                                                           |     | Hastings .....                        | 14  |
|                                                           |     | Haldimand .....                       | 16  |
|                                                           |     | Kent .....                            | 22  |
|                                                           |     | Lincoln .....                         | 15  |
|                                                           |     | Lambton .....                         | 12  |
|                                                           |     | Middlesex .....                       | 32  |
|                                                           |     | Norfolk .....                         | 11  |
|                                                           |     | Ontario .....                         | 8   |
|                                                           |     | Oxford .....                          | 17  |
|                                                           |     | Perth .....                           | 20  |
|                                                           |     | Prince Edouard .....                  | 1   |
|                                                           |     | Simcoe .....                          | 16  |
|                                                           |     | Waterloo .....                        | 12  |
|                                                           |     | Wellington .....                      | 8   |
|                                                           |     | Welland .....                         | 5   |
|                                                           |     | Wentworth et Cité d'Hamilton .....    | 53  |
|                                                           |     | Total .....                           | 778 |
| Frontenac, Lennox et Addington, et Cité de Kingston ..... | 60  |                                       |     |
| Huron et Bruce .....                                      | 8   |                                       |     |
| Lincoln et Welland .....                                  | 9   |                                       |     |
| Leeds et Grenville .....                                  | 16  |                                       |     |
| Lanark et Renfrew .....                                   | 4   |                                       |     |
| Northumberland et Durham .....                            | 43  |                                       |     |
| Peterborough et Victoria .....                            | 10  |                                       |     |
| Prescott et Russell .....                                 | 2   |                                       |     |
| Stormont, Dundas et Glengarry .....                       | 1   |                                       |     |

Aperçu de la durée des sentences subies par les détenus restant au pénitencier provincial le 31 décembre 1858.

|                                |     |                           |     |
|--------------------------------|-----|---------------------------|-----|
| Deux ans .....                 | 166 | Six ans .....             | 11  |
| Deux ans et dix jours .....    | 1   | Six ans et six mois ..... | 1   |
| Deux ans et un mois .....      | 2   | Sept ans .....            | 69  |
| Deux ans et six mois .....     | 7   | Huit ans .....            | 4   |
| Trois ans .....                | 229 | Neuf ans .....            | 2   |
| Trois ans et deux mois .....   | 3   | Dix ans .....             | 16  |
| Trois ans et trois mois .....  | 1   | Douze ans .....           | 1   |
| Trois ans et quatre mois ..... | 1   | Quatorze ans .....        | 22  |
| Trois ans et six mois .....    | 3   | Quinze ans .....          | 2   |
| Quatre ans .....               | 64  | Vingt ans .....           | 3   |
| Quatre ans et six mois .....   | 2   | Vingt-huit ans .....      | 1   |
| Cinq ans .....                 | 99  | Pour la vie .....         | 65  |
| Cinq ans et deux mois .....    | 2   |                           |     |
| Cinq ans et six mois .....     | 8   | Total .....               | 778 |

Etat des détenus du pénitencier provincial, le 31 décembre 1858, et qui subissent soit un premier, deuxième, troisième, quatrième ou cinquième emprisonnement.

|                                      |     |                                       |     |
|--------------------------------------|-----|---------------------------------------|-----|
| Prisonniers—1er emprisonnement ..... | 646 | Prisonniers—4ème emprisonnement ..... | 6   |
| Prisonnières do. do. ....            | 58  | Do. cinquième do. ....                | 1   |
| Prisonniers second do. ....          | 50  | Prisonnières do. do. ....             | 1   |
| Prisonnières do. do. ....            | 3   |                                       |     |
| Prisonniers troisième do. ....       | 13  | Total .....                           | 778 |

## Etat de la race des détenus du pénitencier provincial, le 31 décembre 1858.

|                |     |               |     |
|----------------|-----|---------------|-----|
| Blancs .....   | 710 | Indiens ..... | 4   |
| Nègres .....   | 52  |               |     |
| Mulâtres ..... | 12  | Total.....    | 778 |

## Etat des détenus du pénitencier provincial le 31 décembre 1858, mariés ou célibataires, etc., selon la déclaration qu'ils en ont faite à leur entrée.

|                    |     |              |     |
|--------------------|-----|--------------|-----|
| Mariés .....       | 293 | Veuves ..... | 4   |
| Célibataires ..... | 452 |              |     |
| Veufs .....        | 29  | Total.....   | 778 |

## Etat général des métiers et professions des détenus du pénitencier provincial le 31 décembre 1858, et qu'en entrant ils ont dit avoir exercés :—

|                                 |     |                               |     |
|---------------------------------|-----|-------------------------------|-----|
| Pharmacien .....                | 1   | Etudiant en médecine .....    | 1   |
| Barbiers.....                   | 6   | Machinistes .....             | 3   |
| Boulangers .....                | 9   | Marchands .....               | 2   |
| Forgerons .....                 | 27  | Mouleur .....                 | 1   |
| Fabricants de bouilloires ..... | 4   | Constructeur de moulins ..... | 1   |
| Maçons-briqueteurs .....        | 4   | Plombier .....                | 1   |
| Bouchers .....                  | 5   | Peintres .....                | 6   |
| Tonneliers .....                | 2   | Plâtriers .....               | 2   |
| Meubliers .....                 | 16  | Imprimeurs .....              | 2   |
| Charpentiers .....              | 41  | Arpenteur .....               | 1   |
| Carrossier .....                | 1   | Matelots .....                | 2   |
| Décorateur de chars .....       | 1   | Voilier .....                 | 1   |
| Fabricant de chars .....        | 1   | Selliers .....                | 6   |
| Chaisier .....                  | 1   | Cordonniers .....             | 45  |
| Commis .....                    | 13  | Orfèvre .....                 | 1   |
| Pâtissier .....                 | 1   | Tailleurs de pierre .....     | 12  |
| Corroyeur .....                 | 1   | Couturières .....             | 62  |
| Marchand .....                  | 1   | Tanneur .....                 | 1   |
| Médecins .....                  | 2   | Tailleurs .....               | 13  |
| Ingénieurs .....                | 6   | Instituteurs .....            | 5   |
| Cultivateur .....               | 1   | Ferblantiers .....            | 4   |
| Armurier .....                  | 1   | Etameur .....                 | 1   |
| Jardiniers .....                | 2   | Tourneur .....                | 1   |
| Orfèvre .....                   | 1   | Tabacôniste .....             | 1   |
| Journaliers.....                | 434 | Horlogers .....               | 4   |
| Etudiant en droit.....          | 1   | Fabricant de wagon .....      | 1   |
| Meunier .....                   | 1   | Tisserands .....              | 3   |
| Maçons .....                    | 8   |                               |     |
| Marins .....                    | 3   | Total.....                    | 778 |

## Tableau des pays où sont nés les détenus restant dans le pénitencier provincial le 31 décembre 1858 :—

|                    |     |                             |     |
|--------------------|-----|-----------------------------|-----|
| Borneo.....        | 1   | Nouveau Brunswick.....      | 3   |
| Cap Breton .....   | 1   | Sur mer .....               | 1   |
| Angleterre .....   | 100 | Province du Canada .....    | 256 |
| France .....       | 2   | Isle du Prince Edouard..... | 1   |
| Allemagne .....    | 21  | Ecosse .....                | 34  |
| Grèce .....        | 1   | Isle St. Jean.....          | 1   |
| Irlande .....      | 227 | Toscane .....               | 1   |
| Italie .....       | 4   | Etats-Unis d'Amérique.....  | 122 |
| Isle de Cuba ..... | 1   |                             |     |
| Terreneuve .....   | 1   | Total....                   | 778 |

Croyance religieuse des détenus restant dans le pénitencier provincial le 31 décembre 1858 :—

|                                   |     |                           |     |
|-----------------------------------|-----|---------------------------|-----|
| Baptistes.....                    | 22  | Sans religion .....       | 12  |
| Eglise d'Angleterre .....         | 282 | Presbytériens .....       | 60  |
| Eglise réformée de Hollande ..... | 1   | Catholiques romains ..... | 281 |
| Juive .....                       | 2   | Sectaire .....            | 1   |
| Luthériens .....                  | 5   | Universaliste .....       | 1   |
| Méthodistes.....                  | 111 | Total.....                | 778 |

Tableau des différents âges des détenus restant dans le pénitencier provincial le 31 de décembre 1858 :—

|                         |    |                           |     |
|-------------------------|----|---------------------------|-----|
| Douze ans.....          | 1  | Quarante-deux ans.....    | 10  |
| Treize ans.....         | 1  | Quarante-trois ans.....   | 6   |
| Quatorze ans.....       | 3  | Quarante-quatre ans.....  | 7   |
| Quinze ans.....         | 4  | Quarante-cinq ans.....    | 9   |
| Seize ans.....          | 6  | Quarante-six ans.....     | 5   |
| Dix-sept ans.....       | 13 | Quarante-sept ans.....    | 12  |
| Dix-huit ans.....       | 21 | Quarante-huit ans.....    | 5   |
| Dix-neuf ans.....       | 31 | Quarante-neuf ans.....    | 5   |
| Vingt ans.....          | 35 | Cinquante ans.....        | 6   |
| Vingt-et-un ans.....    | 43 | Cinquante-et-un ans.....  | 6   |
| Vingt-deux ans.....     | 36 | Cinquante-deux ans.....   | 3   |
| Vingt-trois ans.....    | 33 | Cinquante-trois ans.....  | 3   |
| Vingt-quatre ans.....   | 42 | Cinquante-quatre ans..... | 2   |
| Vingt-cinq ans.....     | 42 | Cinquante-cinq.....       | 2   |
| Vingt-six ans.....      | 26 | Cinquante-six ans.....    | 2   |
| Vingt-sept ans.....     | 35 | Cinquante-sept ans.....   | 3   |
| Vingt-huit ans.....     | 40 | Cinquante-huit ans.....   | 5   |
| Vingt-neuf ans.....     | 23 | Cinquante-neuf ans.....   | 2   |
| Trente ans.....         | 29 | Soixante ans.....         | 3   |
| Trente-et-un ans.....   | 17 | Soixante-et-un ans.....   | 2   |
| Trente-deux ans.....    | 23 | Soixante-deux ans.....    | 3   |
| Trente-trois ans.....   | 20 | Soixante-trois ans.....   | 1   |
| Trente-quatre ans.....  | 11 | Soixante-six ans.....     | 3   |
| Trente-cinq ans.....    | 18 | Soixante-sept ans.....    | 2   |
| Trente-six ans.....     | 16 | Soixante-huit ans.....    | 1   |
| Trente-sept ans.....    | 26 | Soixante-dix ans.....     | 2   |
| Trente-huit ans.....    | 19 | Quatre-vingt ans.....     | 1   |
| Trente-neuf ans.....    | 15 |                           |     |
| Quarante ans.....       | 19 | Total.....                | 778 |
| Quarante-et-un ans..... | 19 |                           |     |

Etat général du nombre de jours que les détenus ont travaillé dans le pénitencier provincial, durant l'année 1858, soit pour les entrepreneurs ou aux travaux généraux de l'institution :—

*Nombre de jours de travail des détenus occupés aux travaux ordinaires de l'institution.*

|                                                     |        |                                                                             |         |
|-----------------------------------------------------|--------|-----------------------------------------------------------------------------|---------|
| Tailleurs de pierre et maçons.....                  | 18,002 | Travail des détenus à la carrière et dans la cour .....                     | 53,930  |
| Maçons-briqueteurs, charpentiers et tonneliers..... | 5,190  | Do dans la salle à manger, à la cuisine, aux prisons et aux buanderies..... | 11,896  |
| Tailleurs .....                                     | 6,453  |                                                                             |         |
| Travail ordinaire des prisonnières.....             | 11,131 | Total du No. de jours pour le péniten.....                                  | 106,602 |

*Travail à ferme des détenus—nombre de jours.*

|                                          |        |                  |         |
|------------------------------------------|--------|------------------|---------|
| Forgerons.....                           | 20,592 | Cordonniers..... | 59,274  |
| Fabricants d'instruments aratoires ..... | 16,532 | Couturières..... | 4,312   |
| Meubliers.....                           | 17,000 |                  |         |
|                                          |        |                  | 118,710 |

Nombre total des journées de travail des prisonniers des deux sexes du pénitencier provincial, durant l'année 1858..... 225,312

Il me fait peine d'avoir à faire connaître au bureau que le fermage du travail des détenus a considérablement diminué, depuis la fin de 1857 jusqu'à la fin de 1858, et la différence en moins pour cette période s'élève à dix-huit mille deux cents quarante-cinq jours. Cette diminution de travail productif vient de ce que les entrepreneurs ont trouvé que la stagnation des affaires partout le pays se faisait sentir au point de diminuer grandement et la vente et le prix des articles qu'ils font fabriquer. Pourtant, mieux que le fabricant des autres sections de la province, qui paie de forts gages à ses ouvriers, ces entrepreneurs pouvaient faire face à ces derniers temps de pénurie, et il n'y a pas le moindre doute que le travail constant et régulier du détenu et le peu qu'ils paient pour son labeur les met en moyen de soutenir la concurrence. Il y a dans le pénitencier un grand nombre de malheureux ouvriers dont l'habileté ne saurait être surpassée. Dans le fermage du travail du détenu, l'entrepreneur trouve aussi un avantage très important, car il a à son service de vastes ateliers dont l'usage ne lui coûte rien.

Ci-suit le classement général des détenus dans le pénitencier provincial le 31 décembre 1858.

|                                           |     |                                               |     |
|-------------------------------------------|-----|-----------------------------------------------|-----|
| Nombre de détenus dans la cordonnerie ... | 211 | Nettoyeurs des prisons, de la salle à manger, |     |
| Do do dans la meublerie.....              | 55  | de l'infirmerie et de la buanderie .....      | 33  |
| Do do dans la forge.....                  | 63  | Casseurs de pierre, faiseurs d'étoupe, etc.   | 175 |
| Do do dans l'atelier ou se con-           |     | Malades à l'infirmerie .....                  | 19  |
| fectionnement des instruments aratoires.  | 56  |                                               |     |
| Tailleurs de pierre et maçons .....       | 56  |                                               |     |
| Tailleurs .....                           | 18  |                                               |     |
| Charpentiers .....                        | 12  | Total des prisonniers.....                    | 716 |
| Cour à bois.....                          | 18  |                                               |     |

Classement des prisonnières, le 31 décembre 1858.

|                               |    |                             |    |
|-------------------------------|----|-----------------------------|----|
| Dans la salle de travail..... | 51 | Dans l'infirmerie.....      | 3  |
| Travaux de ménage.....        | 8  |                             |    |
|                               |    | Total des prisonnières..... | 62 |

Etat du nombre des criminels aliénés, et des aliénés qu'il est dangereux de laisser libres, qui se trouvent dans l'asile destiné aux criminels aliénés.

|                                                                                                                        |    |                                                                                                 |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Prisonniers aliénés dans l'asile du pénitencier le 31 décembre 1857 .....                                              | 15 | Prisonnières envoyées des prisons de comté et de l'asile provincial à l'asile de Rockwood ..... | 18 |
| Prisonnières envoyées de l'asile provincial des aliénés à celui de Rockwood en 1857.....                               | 2  | Nombre d'aliénés actuellement à l'asile...                                                      | 69 |
| Prisonniers transférés du pénitencier à l'asile en 1858.....                                                           | 5  | <i>Sommaire.</i>                                                                                |    |
| Prisonnières transférés du pénitencier à l'asile de Rockwood en 1858.....                                              | 1  | Nombre total des criminels reçus à l'asile temporaire du pénitencier.....                       | 59 |
| Total des criminels aliénés.....                                                                                       | 23 | Nombre total des prisonnières aliénées reçues à l'asile de Rockwood.....                        | 26 |
| Renvoyés guéris .....                                                                                                  | 4  |                                                                                                 |    |
|                                                                                                                        | 19 | A déduire—13 renvoyés—3 décédés.                                                                | 16 |
| Prisonniers envoyés des prisons de comté et de l'asile provincial des aliénés à l'asile temporaire du pénitencier..... | 32 | Nombre restant, comme plus haut...                                                              | 69 |

Je suis certain que l'on a apporté la plus grande économie dans l'achat des articles indispensables, c'est à dire pour les rations, l'habillement, le combustible, le savon, la chandelle et l'huile pour l'éclairage des prisons. Il a été demandé des soumissions pour la fourniture de tous ces articles, et c'est à l'entreprise qu'ils sont fournis. Il est résulté un surcroît de dépense par suite de ce que les rations des détenus ont été augmentées dans la quantité des légumes ; mais ce surcroît de dépense était nécessaire, car il a été ordonné par l'officier médical de l'institution comme nécessaire à la santé des détenus.

Le seul moyen de rendre l'institution moins dispendieuse pour le gouvernement, c'est de donner à ferme le travail des détenus ; et je regrette de dire que la pénurie actuelle a beaucoup nui aux intérêts de l'institution sous ce rapport. Deux des contrats de fermage du travail des détenus sont à la veille d'expirer, et il est tout probable qu'ils seront mis en adjudication publique. Le temps est mal choisi pour obtenir un prix rémunérateur pour le travail des détenus, mais il sera fait le mieux possible pour prendre des arrangements satisfaisants.

J'ai appris que dans les prisons d'Auburn et de Sing-Sing il existait de sérieuses difficultés touchant l'emploi des détenus. Pendant un certain temps, les détenus de la prison d'Auburn se sont trouvés sans ouvrage. Je suis heureux, toutefois, de pouvoir dire que la localité où se trouve le pénitencier provincial nous donne les moyens d'employer une grande partie des détenus à tailler et à casser de la pierre, mais la vente de ces matériaux est très incertaine. Si ces matériaux pouvaient être en demande ou se faire à l'entreprise, il n'y aurait pas lieu de craindre de voir les détenus insuffisamment occupés, car les carrières du terrain du pénitencier sont inépuisables.

Toute la dépense de l'année vous est maintenant soumise, et si le bureau des inspecteurs peut indiquer quelques moyens de diminuer les dépenses de l'institution pour l'année courante, je serai très heureux de me conformer en tout point à ses instructions.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,)

D. Æ. MACDONNELL,  
Préfet du pénitencier prov.

Pénitencier provincial,  
25 janvier 1859.

## B.

### RAPPORT DU CHAPELAIN PROTESTANT.

*Au bureau des inspecteurs du pénitencier provincial.*

MESSIEURS, — J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport ci-joint pour l'année 1858, relativement aux détenus dont je suis le pasteur et quant à leur instruction religieuse et à leur avancement moral.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

HANNIBAL MULKINS.

Pénitencier provincial,  
31 décembre 1858.

### RAPPORT.

A la fin de l'année dernière, il y avait en cette institution quatre cent trente-six détenus protestants. Durant l'année, et pour diverses causes, cent quarante-

sept en sont sortis, et deux cent-huit autres ont été admis. Le chapelain a donc eu, pendant toute ou partie de l'année, à enseigner la religion au nombre très élevé de six cent quarante-quatre détenus.

A l'avancement moral de ces détenus le chapelain a consacré tout son temps. Des services du matin et du soir ont eu lieu tous les jours de l'année pour offrir à Dieu des prières. Les Saintes Ecritures ont été remises entre les mains de tout détenu capable de lire, et ceux qui ne savaient pas lire ont pour la plupart été mis à l'école. Les détenus ont eu occasion d'avoir des entretiens religieux avec le chapelain dans l'école, dans la salle à manger, dans les ateliers, dans la cour, dans l'infirmerie, dans son bureau, dans les ailes de la bâtisse et même dans leurs cellules. Ces entretiens ont fréquemment eu de bons résultats. De temps à autre, et après la fermeture de la prison pour la nuit, il s'est rendu dans la cellule de chaque détenu sous son contrôle pour s'entretenir avec lui de sujets religieux, et aussi pour lui laisser quelque livre pieux à lire. C'est en allant ainsi la nuit, de cellule en cellule, consoler, admonester ou conseiller les détenus, qu'il est possible de bien connaître leur condition morale et le bien réel que la réclusion a produit chez eux. Des entretiens particuliers ont eu lieu avec les détenus chaque fois qu'ils l'ont désiré, et souvent même sans qu'ils l'aient demandé. Trois fois par semaine il y a eu service public et instruction religieuse. Le chapelain a écrit plus de mille lettres pour les détenus durant l'année. Autant que possible, on leur a donné à lire des livres instructifs. Ces livres ont été lus avec attention et succès, tant sous le rapport moral qu'intellectuel. Le temps du chapelain a été entièrement dévoué à visiter l'école, à écrire des lettres pour les détenus, à visiter les malades, à donner des consolations aux pénitents, à réprimander le rebelle et à préparer de petits sermons convenables à une congrégation de prisonniers, aux affaires de routine et aux services publics.

Avec ce rapport, le chapelain soumet respectueusement les remarques suivantes touchant les détenus qui sont ses administrés en religion, quelques observations et suggestions relative à l'avancement moral des détenus, et une courte revue des tableaux que contient l'appendice.

### I. De l'instruction morale et religieuse des détenus.

Il a été dit déjà que six cent quarante-quatre détenus protestants, durant toute ou partie de l'année avaient été soumis à un enseignement moral et religieux en cette institution. Une partie de ce nombre ne l'a été que pendant peu de temps, car ils ont été retirés de cette prison; d'autres pendant l'année entière, et quelques-uns seulement pour une partie de l'année après leur emprisonnement. Dans ces remarques, il sera nécessaire de les désigner de trois manières, savoir: les détenus transférés, les détenus qui ont resté en cette prison toute l'année, et les détenus admis en 1858.

#### I. Prisonniers élargis et transférés.

Dans le cours de l'année, 147 protestants sont sortis de cette institution à l'expiration de leurs sentences, ou autrement, savoir:—

|                                                       |    |
|-------------------------------------------------------|----|
| Transférés à l'asile des criminels aliénés.....       | 3  |
| Graciés par l'exécutif.....                           | 13 |
| Morts.....                                            | 13 |
| Transférés à la prison de réforme, Isle aux Noix..... | 23 |
| A l'expiration de leurs sentences, femmes .....       | 8  |
| “ “ “ hommes .....                                    | 87 |

Total... .. 147

### 1. Prisonniers transférés à l'asile des criminels aliénés.

Parmi les détenus protestants, il y en a eu trois, dans le cours de l'année, qui sont devenus fous, et ils ont été transportés à l'asile, où ils sont encore sous les soins du gardien. Nous pouvons ajouter ici qu'il a dans cet asile un grand nombre de criminels aliénés, dont 54 sont protestants. Onze d'entre eux avaient été détenus dans le pénitencier. Quarante-trois viennent des prisons de comté. Le chapelain est redevable au surintendant de l'asile pour les états officiels qui ont rapport aux criminels aliénés protestants, et c'est de ces états qu'il s'est servi pour préparer les tableaux relatifs aux aliénés, qui sont à l'appendice et qui contiennent tous les renseignements qu'il soit possible d'obtenir sur leur compte.

### 2. Graciés par l'exécutif.

Treize détenus protestants ont été graciés et libérés, dans le cours de l'année. Il en est donné un état complet au tableau No. 3, relatif aux prisonniers graciés. Ces hommes avaient commis de très grands crimes, et ils disent qu'ils y ont été amenés par l'intempérance et la fréquentation des mauvaises compagnies. Leur conduite ici a été bonne; trois d'entre eux n'ont jamais eu à subir la moindre punition, et les autres presque point ou légèrement. En sortant du pénitencier ils ont dit qu'ils quittaient la prison bien meilleurs.

### 3. Morts.

Le nombre des détenus protestants dans la prison, cette année, a été de 644, dont 13, ou environ 2 sur 100, sont morts. Tous les jours durant leur maladie, ces prisonniers ont été visités par le chapelain dans le but de leur parler de religion, de leur lire les saintes écritures, les exhorter à la mort, les faire prier et leur porter toutes les consolations qu'il était en son pouvoir de leur donner. Ils se sont toujours montrés attentifs à ses exhortations, et se sont dits sincèrement repentants de leurs péchés; et la charité donne à espérer que, bien qu'ils soient morts dans une prison, leurs derniers jours ont été meilleurs que leur vie passée, et que la miséricorde et le pardon de Dieu ne leur ont pas été refusés à l'article de la mort. Le tableau No. 4, relatif aux prisonniers morts en 1858, donne tous les renseignements désirables à leur endroit.

Le chapelain croit devoir attirer ici l'attention du bureau sur le chapitre 28, sec. 30, 20 Victoria, où il est dit: "Nonobstant toute chose contenue dans la trente-neuvième section du dit acte relativement au pénitencier provincial, le cadavre du détenu qui pourra décéder durant son emprisonnement dans le pénitencier et qui ne sera pas réclamé par les parents ou amis du décédé, pourra être livré à un inspecteur d'anatomie dûment nommé en vertu de l'acte du parlement provincial passé dans la septième année du règne de sa majesté, c. 5."

Ainsi, il est établi que les cadavres des détenus qui ne sont pas réclamés par leurs parents ou amis "peuvent être livrés à l'inspecteur d'anatomie." Cette disposition de la loi a eu un déplorable effet sur l'esprit de plus d'un détenu dans la maladie, et dans plusieurs cas elle les a remplis de crainte et de malaise. Un tant soit peu de modification dans le statut, ou même quelque règlement ou ordre du bureau, ferait disparaître, il semble, tout ce qui peut être sujet à objection dans son opération, sans porter préjudice à l'objet, bon en lui-même, que la loi a en vue dans ce chapitre,—l'avancement de la science médicale. Si les inspecteurs adoptaient quelque règle par rapport aux cas particuliers où les corps des détenus "peuvent être livrés (le statut ne dit pas qu'ils "seront livrés") à un inspecteur d'anatomie," l'humanité et la science seraient également servies. Une pareille règle pourrait pourvoir, d'abord, à ce que les cadavres de tous déte-



nus, dont la sentence aurait été la condamnation à mort ou l'emprisonnement à vie, fussent ainsi livrés par le préfet. La même chose à l'égard de tous les grands crimes qui font horreur, tels que les viols, les homicides, et autres semblables. Qu'en cas de mort, les cadavres de tous ces criminels "devraient être livrés à l'inspecteur d'anatomie," avec la réserve, cependant, que lorsque leur conduite aurait été extraordinairement bonne et qu'ils seraient parfaitement amendés, il fut permis au bureau des inspecteurs d'intervenir et de donner au moribond la consolation d'être enterré en terre sainte. Secondement, que dans tous les autres cas, les cadavres des détenus fussent livrés à l'inspecteur d'anatomie, sauf lorsque, pour leur bonne conduite, le bureau jugerait à propos d'intervenir pour empêcher la chose, ou lorsque les parents ou les amis viendraient les réclamer, ou lorsque, à la seule pensée du sort qui l'attend après sa mort, le moribond aurait exprimé les plus vifs sentiments de crainte d'être ainsi livré à l'inspecteur d'anatomie.

#### 4. *Transférés à la prison de réforme de l'Isle aux Noix.*

Depuis plusieurs années l'établissement de prisons pour la meilleure discipline morale et la réforme plus effective des jeunes délinquants a été le sujet d'un profond intérêt dans la province. Toutes les personnes d'expérience dans le gouvernement des pénitenciers ont senti qu'en l'absence de tous moyens de pouvoir classer convenablement les détenus, et vu l'impossibilité de pouvoir la plupart du temps séparer les jeunes d'avec les vieux criminels endurcis, ces institutions n'étaient, sous aucun rapport, aussi bien adaptées à l'instruction, à l'éducation et à la réforme des jeunes délinquants, qu'un établissement spécialement consacré à cet objet où ils pourraient être tenus à l'écart, hors de la présence des hommes méchants et loin des influences pernicieuses. L'inauguration de nos deux prisons pour la jeunesse criminelle est un fait qui mérite d'être noté; c'est une ère nouvelle dans l'histoire des institutions pénales du Canada; un nouveau triomphe de l'intelligence et du christianisme sur la méchanceté et la barbarie du monde. C'est avec raison qu'on doit attendre de grands résultats de ces institutions, et chaque section de la province doit s'enorgueillir aujourd'hui d'en posséder une.

Vingt-trois détenus protestants, âgés de moins de vingt ans, ont été transférés du pénitencier à l'Isle aux Noix, et placés là sous la garde et le contrôle du préfet, A. Dickson, écuyer. Il en reste cependant encore dans le pénitencier provincial pas moins de quarante-huit, tous protestants, ce qui fait plus que le double du nombre de ceux qui ont été transférés. Mais il faut espérer qu'avant la fin d'une autre année, l'on aura pourvu dans l'une de ces nouvelles et utiles institutions, au logement de tous les criminels qui n'ont pas encore atteint l'âge de vingt ans. Le tableau 5, qui a rapport aux vingt-trois prisonniers qui ont été transférés à l'Isle aux Noix, contient tous les renseignements qui les concernent.

Tous ces jeunes gens avaient déjà beaucoup profité ici de l'instruction scolaire et de l'éducation morale qu'on leur a données. Plusieurs d'entre eux ont appris à lire, quelques-uns à écrire; d'autres ont étudié le calcul, la grammaire, la géographie, etc., et tous avaient considérablement augmenté la somme de leurs connaissances générales et religieuses. Plusieurs de ces jeunes détenus, après avoir été dûment instruits, ont aussi reçu, d'après leur propre désir, le sacrement du baptême. Leurs dispositions étaient sincèrement bonnes, et ils paraissent trouver beaucoup de délices à assister aux services religieux, à suivre les instructions chrétiennes, et à lire de bons livres. Il n'y en a eu qu'un ou deux dont on pourrait douter de l'amélioration morale, mais dans leur nouvelle position, avec des avantages si supérieurs, on ne saurait en entretenir de trop grandes espérances, ni en prévoir de trop grands progrès, tant sous le rapport intellectuel que moral.

### 5. *Détenues protestantes élargies en 1858.*

Durant l'année, les sentences de huit détenues sont expirées, et par conséquent elles ont été élargies de la prison. Elles ont eu ici plusieurs avantages d'apprendre la morale et la religion tels que la lecture des Ecritures, les prières de tous les jours, et l'usage fréquent de la bible et autres livres religieux. Le chapelain, en allant souvent dans ce département, leur a toujours fourni, lors de ses visites, l'occasion de converser de religion, et elles ont généralement profité de ce privilège. Elles ont assisté à des services religieux deux ou trois fois toutes les semaines. Elles savaient toutes lire, et sept d'entre elles pouvaient écrire; elles sont toutes parties avec la ferme résolution de mener une meilleure vie à l'avenir. Elles ne peuvent être en peine de gagner leur vie honnêtement, car elles peuvent toutes faire les ouvrages ordinaires du ménage; la plupart savent coudre, tricoter et border; plusieurs peuvent travailler aux robes, aux chapeaux et aux broderies. Il y a tout lieu d'espérer que la plupart de ces femmes vont s'abstenir de recourir au crime, mais il y en a une ou deux dont le penchant au vice est si fort, qu'il est probable que nous les reverrons encore ici. Il est très difficile d'opérer la réforme des femmes criminelles, car il arrive souvent que chez elles le crime est le résultat d'une longue carrière passée dans la dépravation et le vice. Les états contenus au "tableau 6, relatif aux détenues élargies," contiennent tous les faits statistiques connus sur leur compte, et font voir qu'il n'y en a que peu qui sont revenues ici une seconde fois.

### 6. *Détenus protestants élargis en 1858.*

Quatre-vingt-sept détenus protestants ont subi la peine attachée à leurs crimes et ont été élargis cette année. Le "tableau 7, relatif aux détenus élargis en 1858" donne un état complet de ce qui concerne ces prisonniers. Leur conduite en prison a été bonne, et dans quelques cas tout-à-fait exemplaire. Treize seulement ont été soumis à de légères punitions, très légères, et c'est à peine si l'on peut dire que les autres en ont subi aucune. Une pareille conduite est digne de grands éloges, et elle a été due indubitablement à un désir de bien faire. Vingt-sept avaient perdu le sentier de la vertu par la boisson; vingt-un, par les mauvaises compagnies et par les mauvais compagnons. Trente avaient été entraînés dans le crime par l'intempérance, et quinze par des associés adonnés au vice.

Il peut se faire qu'à la fin tout espoir de réforme chez ces hommes soit illusoire, mais le chapelain croit que pour la majorité d'entre eux le but de leur emprisonnement a été atteint en grande mesure, et que cette majorité formera au moins de bons citoyens, sinon de bons chrétiens. Plusieurs ont appris ici à lire, à écrire et à chiffrer; ils ont acquis beaucoup de connaissances utiles; quelques-uns ont appris des métiers; et tous se sont plus ou moins instruits en général et en matières de religion, et se sont amendés sous bien des rapports. Plusieurs de ces détenus ont été admis au baptême, à leur propre sollicitation, et après s'être fait convenablement instruire. Quelques-uns de ceux-ci ont dit ouvertement que leur emprisonnement, l'expérience et les plus grandes connaissances qu'ils ont acquises, et le changement qui s'est opéré en eux, était pour eux un grand bienfait, et qu'ils s'en retournaient de nouveau dans le monde plus tristes, il est vrai, mais bien plus sages et meilleurs. Ces quatre-vingt-sept prisonniers, en sortant de prison, en réponse à la question, "s'ils croyaient eux-mêmes s'être amendés moralement et religieusement durant leur emprisonnement," ont répondu comme suit :—

|                                               |    |
|-----------------------------------------------|----|
| Sort de prison pire.....                      | 1  |
| Sort de prison pas pire .....                 | 1  |
| Sortent de prison pas meilleurs.....          | 4  |
| Sortent de prison ni meilleurs ni pires.....  | 4  |
| Sortent meilleurs sous tous les rapports..... | 5  |
| Sortent de prison bien meilleurs.....         | 3  |
| Sortent de prison meilleurs citoyens.....     | 69 |
|                                               | 87 |
| Total.....                                    | 87 |

Or, sur les prisonniers élargis cette année, il s'en trouve un par hasard qui pourra probablement nous revenir pour quelque nouveau crime, pour en subir la peine; sur le tout, cependant, il semble y avoir de bonnes raisons pour conclure que dorénavant ils marcheront dans une voie plus droite, et que Dieu, dans sa bonté, a bien voulu couvrir de sa grâce ceux que sa providence avait frappés à cause de leurs péchés.

### II. *Détenus protestants restant en prison toute l'année 1858.*

Le nombre de détenus appartenant aux diverses dénominations protestantes qui ont passé toute l'année en prison, est de 301. Sur ce nombre, il y a 14 femmes et 287 hommes. Quatre sont sauvages, 27 nègres et 270 blancs. Le "tableau No. 8, relatif aux détenus protestants restés en prison toute l'année 1858," contient tous les renseignements concernant ces prisonniers que les registres officiels peuvent fournir. Tous les agents possibles ont été mis en réquisition ici pour leur amendement. Plusieurs, qui avait été élevés dans l'ignorance, ont reçu ici presque leur première et leur seule instruction religieuse et intellectuelle; d'autres, élevés dans le besoin et la misère ont été nourris, et ont été fournis de tous leurs besoins corporels probablement mieux qu'ils ne l'avaient jamais été auparavant; d'autres, comparativement habitués à la nudité, ont été habillés. Quelques-uns sont venus ici faibles et malades, et ils ont été rendus à la santé. Quelques-uns, élevés dans l'ignorance du travail, ont appris des métiers utiles et contracté des habitudes d'industrie. Et tous, après avoir porté le stigmate du péché et du crime, ont vu les besoins de leurs âmes soulagés. Pour un grand nombre d'entre eux cette institution a été une maison de refuge, un asile de repos, une école d'instruction, et une église de réforme. Tout en les tenant sous son frein, et en protégeant la société de leurs déprédations, elle a fait son possible pour leur conserver une santé robuste et leur montrer à être industriels, et pour munir leurs esprits des connaissances séculières les plus saines, pour humaniser leurs sentiments et pour évangéliser leurs âmes.

### III. *Détenus protestants reçus en 1858.*

Cette année a vu entrer dans cette prison un grand nombre de personnes. Pas moins de 206 protestants y ont été admis dans les douze mois,—dont 20 femmes,—le plus grand nombre qui ait jamais été reçu depuis longtemps dans une seule année. Quarante étaient au-dessous de l'âge de 20 ans, et il en a été transférés 10 à l'Isle aux Noix. Il a été reçu 15 femmes et 47 hommes de plus qu'en 1857. L'augmentation totale, sur l'année dernière, est de 77. Il en reste environ 196, dont environ 30 sont au-dessous de l'âge de 20 ans. De ces 208 détenus, ceux qui avaient le plus besoin d'instruction, surtout parmi les jeunes gens, ont été mis à l'école, et tous ont joui des mêmes privilèges et des mêmes enseignements religieux que les autres prisonniers protestants. Le "tableau No. 9,

relatif aux prisonniers protestants admis durant l'année," donne un état statistique complet de ces détenus.

En terminant cette partie du rapport, au sujet des condamnés transférés, restant ou admis en 1858, le chapelain ne fera qu'ajouter qu'il en reste encore sous sa charge 497. Ils prennent part à tous les avantages moraux et religieux que l'institution peut fournir, et il n'est épargné aucune peine, non plus qu'aucun moyen à sa disposition, pour les ramener tous, avec la grâce de Dieu, à une parfaite réforme de leurs habitudes. Sur les 208 prisonniers qui ont été écroués cette année, il n'y en a que 13 qui étaient déjà venus ici auparavant, ce qui fait environ un repris sur seize détenus ; c'est une très faible proportion. Le "tableau No. 10, relatif à tous les détenus protestants actuellement en prison," contient au complet tous les renseignements que l'on a sur leur race, leur âge, leur occupation avant leur condamnation, leur origine, leur religion, leur crime, et autres particularités.

#### IV. *Remarques et suggestions au sujet de l'amélioration morale des détenus.*

De la signification du mot "pénitencier," qui veut dire un lieu de pénitence, et de la nature même de son institution, l'on doit inévitablement conclure que quelque mineurs ou subordonnés que soient les objets qu'on y a en vue, le grand, le principal but, auquel il faut tendre avant tout, est la réforme morale et religieuse des détenus. Il faut y employer tous les moyens disponibles pour parvenir à leur instruction et à leur avancement moral, et tous ces moyens doivent être aussi parfaits que possible. C'est de ces moyens seuls que l'on peut attendre quelque bien, et de leur application dépendent tous les résultats.

##### 1. *L'école séculière.*

Elle est toujours en opération, mais il serait à souhaiter que chaque détenu, jeune ou vieux en profitât, au moins au point d'y apprendre à lire. Dans l'état où les choses en sont aujourd'hui, cela est impossible ; l'emploi des hommes par les entrepreneurs devient un obstacle qui les empêche de s'instruire, tellement que plusieurs n'ont pu apprendre même à lire ; et tandis qu'un grand nombre ont appris à lire, à écrire et même acquis d'autres connaissances, d'autres sont sortis sans savoir lire leur propre langue, en dépit du grand désir des officiers à les aider sous ce rapport. Dans un établissement, dont le but avéré est de réformer les coupables, il semble que chaque détenu a droit au moins de se faire instruire suffisamment pour pouvoir lire la parole de Dieu.

##### 2. *La bibliothèque de la prison.*

La bibliothèque continue d'opérer avec satisfaction et succès. Il se distribue environ 500 volumes tous les mois entre les détenus de toutes classes et de toutes croyances. L'année dernière il en a été reçu environ 150 du dépôt de livres et d'objets d'enseignement à Toronto, et cette année 250. Le surintendant en chef a montré la meilleure disposition et a fait tout en son pouvoir pour aider à former une bibliothèque pour les prisonniers. Les livres que nous mettons à présent en circulation parmi eux sont d'un caractère très utile et instructifs, et ils les lisent avec beaucoup d'intérêt. Après les repas, et le jeudi avant que le service divin commence dans la chapelle, vous pouvez voir presque tous les prisonniers avec un livre à la main. Ces volumes embrassent une grande variété de sujets : ils traitent de science, d'art, de littérature, d'histoire, de philosophie morale, de physique, et de diverses autres branches de connaissances, et sont d'un caractère tel qu'ils peuvent, en toute sûreté, être mis en circulation parmi les détenus, quelle que soit leur origine

et leur religion. Il faut espérer que les inspecteurs nous en feront un nouvel octroi en 1859, afin d'augmenter encore la bibliothèque de la prison.

Voici maintenant quelques faits qui donneront une idée de ce qui se fait de lecture et de ce qui doit s'acquérir de connaissances parmi les détenus : Il sort et rentre environ 500 volumes de la bibliothèque tous les mois, de sorte que chaque prisonnier, l'un portant l'autre, a l'usage d'un volume par mois, ou de douze volumes par année, ce qui, entre eux tous, équivaut à près de 7000 volumes par année. Il est impossible, il est vrai, de dire la somme de connaissances utiles qui s'acquiert ainsi, non plus que la somme de bien qui peut résulter d'un cours de lecture équivalent à douze volumes par chaque détenu ; mais la science ainsi acquise et le bien qui en résulte doivent indubitablement être très considérables, et avoir un effet très avantageux sur l'esprit, la moralité et la vie des condamnés.

Il y a actuellement 34 prisonnières protestantes dans la prison ; 14 y ont passé toute l'année ; 20 sont de nouvelles venues en 1858 ; quelques-unes de celles-ci n'y ont été que très peu de temps ; cependant elles ont lu des livres de la bibliothèque, comme suit :

|                    |          |                                                    |                              |
|--------------------|----------|----------------------------------------------------|------------------------------|
| 1 prisonnière a lu | 28 vols. | 2 prisonnières ont lu                              | 8 vols.                      |
| 1 Do do            | 37 "     | 1 Do do                                            | 7 "                          |
| 1 Do do            | 24 "     | 2 Do do                                            | 5 "                          |
| 1 Do do            | 20 "     | 1 Do do                                            | 4 "                          |
| 1 Do do            | 19 "     | 2 Do do                                            | 3 "                          |
| 1 Do do            | 15 "     | 2 Do do                                            | 1 "                          |
| 1 Do do            | 14 "     | 3 Do do                                            | la bible seulement.          |
| 1 Do do            | 13 "     | 4 Do do                                            | le syllabaire seulement.     |
| 2 Do do            | 10 "     | 2 Do do                                            | point de livres de la bibli- |
| 2 Do do            | 9 "      | Les autres ne savaient pas lire du tout. [othèque. |                              |

Celles des prisonnières qui savaient lire ont lu 26 volumes de la bibliothèque de la prison par mois, dans le cours de l'année, ou en moyenne, 14 volumes chacune. La lecture de tant de livres précieux, bien certainement, n'a pu manquer d'avoir une influence bien salutaire sur leurs esprits, tant sous le rapport moral et religieux, que sous celui de l'intelligence.

Tandis que nous en sommes sur ce point, il ne peut pas être déplacé de suggérer de nouveau l'utilité d'éclairer au gaz, ou autrement, les aîles de la prison, durant les soirées, afin de donner de la lumière aux détenus, pour qu'ils puissent lire dans leurs cellules. La dépense ne serait que peu de chose, et il en résulterait un grand avantage pour les prisonniers ; ce serait de plus pour eux une satisfaction et une occasion d'améliorer davantage leur condition. Pendant près de six mois de l'année, on les renferme à 5 h. p. m., mais leurs cellules sont si obscures qu'ils ne peuvent voir pour lire. Ils se trouvent ainsi là des heures entières en proie aux réflexions les plus amères. En éclairant les aîles, ils pourraient tous les jours consacrer quelques heures à quelque lecture utile, et changer ces moments, qu'ils regardent naturellement comme les plus affreux de leur réclusion, en des heures de jouissance, tout en cultivant leur esprit et en réformant leurs mœurs.

### 3. Les évasions.

L'on peut dire que les évasions de cette prison ont été bien rares, mais il s'en est effectué assez fréquemment, cependant, pour faire voir que, malgré la plus grande vigilance, il peut s'en opérer de temps à autre. Il faut, de toute nécessité, pour parvenir à amender des détenus qu'ils se sachent en lieu sûr. Du moment qu'ils ont le moindre espoir de pouvoir s'échapper, il arrive le plus souvent qu'ils ne s'occupent que de l'idée de s'évader, et alors il y a bien moins de chance de les amener à se réformer. Quelques becs de gaz dans la cour la nuit, — par exemple, un à chaque coin de la cour, — ou même des lampes pendues à des

distances convenables, éclaireraient assez la cour et suffiraient pour empêcher les prisonniers de s'en échapper, s'ils ôsaient tenter une évasion ; et si, en outre de cela, on avait la précaution d'y poster quelques soldats en sentinelle la nuit, ou encore sur les murs le jour, les détenus abandonneraient bientôt toute idée d'évasion. Ils se résigneraient à leur sort, et ils tourneraient plus volontiers leur attention aux choses qui seules peuvent procurer le bien-être de leurs âmes et la sûreté et le bonheur de la société.

#### 4. *Du fermage du travail et de l'effet moral qui en résulte pour les détenus.*

Le chapelain a souvent exprimé son opinion quant à l'effet moral que produit sur les détenus le système de donner à ferme leur travail, système qui se pratique dans l'institution. Voici ce qu'il en disait en 1857 :—“ Il est à craindre que le système d'affermir le travail des prisonniers soit défavorable à leur amélioration morale, bien qu'il ait été établi dans un bon but. Dans quelques ateliers les prisonniers ruinent leur santé ; de plus, ce système ne leur assure pas toujours un métier ; c'est tellement le cas, que souvent au bout de trois années ou plus d'apprentissage, ils sont élargis, et alors ils sont obligés de s'engager à la journée pour gagner leur vie, comme s'ils n'eussent fait aucun apprentissage. Ce système prive les prisonniers ignorants et jeunes de recevoir cette instruction, qu'autrement ils pourraient se procurer ; il produit plus ou moins la démoralisation, en ce que les serviteurs des entrepreneurs encouragent les prisonniers à s'évertuer au travail, en leur donnant du tabac et d'autres choses défendues ; et il leur enseigne à tromper, à déguiser, à être faux et à mépriser les règles de la prison. De cette manière plusieurs prisonniers se familiarisent avec la déception et la fraude, et ces mauvaises qualités les suivent partout. Il se peut que cela favorise les intérêts des entrepreneurs ; mais très certainement que ce n'est pas juste, surtout si leurs intérêts sont favorisés au détriment de la réforme des prisonniers, et si ces pratiques tendent à les démoraliser. Il est possible qu'il y ait des cas où ce système ait soulevé les plus mauvaises passions des prisonniers, et les ait conduit à l'infraction de la discipline, et la chose peut encore arriver. Ce système favorise les relations entre les prisonniers, en les amenant ensemble de toutes les ailes de la prison ; il a l'effet d'associer les jeunes avec les vieux, les plus méchants sujets avec les moins coupables, le jeune homme sans expérience avec le criminel le plus endurci, et, en leur permettant de parler de choses qui ont rapport à leur ouvrage, il leur donne l'occasion et le prétexte de converser sur d'autres sujets ; il donne en outre aux serviteurs des entrepreneurs l'occasion de dire aux prisonniers ce qui leur plaît et d'apporter à ceux-ci une correspondance secrète. Les métiers que les prisonniers peuvent avoir appris dans les ateliers des entrepreneurs, quoique utiles en eux-mêmes comme moyen de leur faire gagner leur vie, ne sont que bien indirectement, en vérité, d'un avantage moral pour eux. En outre, la division du travail dans l'atelier doit empêcher le prisonnier même d'apprendre un métier, et le laisser absolument sans avantage aucun, après toutes ses fatigues et ses souffrances endurées au service de l'entrepreneur. Le système dont nous parlons est probablement profitable à l'institution au point de vue des finances, et peut-être n'est-il pas un empêchement à l'avancement moral des prisonniers, si on le considère dans tous ses rapports ; mais après six années d'expérience et d'observation, le chapelain a des doutes sérieux, s'il est propre à conduire à la vertu et à la moralité. Ne serait-il pas possible de faire apprendre aux prisonniers des métiers, d'après un système qui tendrait plutôt à les éclairer et à développer leur intelligence qu'à les dépraver ? ”

Deux autres années d'expérience le portent à confirmer ce qu'il disait alors de ce système, qui ne s'est aucunement amélioré depuis. Dans la cordon-

nerie surtout, où plus de deux cents détenus sont occupés, les prisonniers travaillent par bandes, et chacun d'eux travaille à une sorte d'ouvrage. Jamais il ne confectionne tout un soulier ou une botte. Son travail se borne à une partie de l'article qui se confectionne, et voilà tout. Il peut, par conséquent, passer tout le temps de son emprisonnement—soit deux, soit dix années—dans la cordonnerie, et être libéré ensuite sans savoir faire un soulier, et aussi ignorant du métier que lorsqu'il est entré. Dix années de travail ne l'auront rendu habile que dans une partie de la confection d'une chaussure, comme le chevillage, par exemple. Une fois sorti il ne peut exercer ce métier. Il est incapable de tailler un soulier ni non plus de le faire si on le lui taille. Il se rencontre parfois des exceptions, mais comme les visites des anges, elles sont rares. Les pratiques démoralisatrices sont les mêmes qu'autrefois. Il est même très difficile de répandre des livres de la bibliothèque dans cette boutique. Les agents de l'entrepreneur s'y sont opposés. Ils se sont opposés à ce que l'attention du détenu fut détournée de son ouvrage, même pour prendre le temps de mettre un livre à ses côtés. Ils vont plus loin, car ils ne lui permettent pas d'avoir la vue ailleurs que sur son ouvrage.

#### 5. *Services du matin et du soir dans les ailes.*

Ces services ont eu lieu durant toute l'année, mais le chapelain est d'avis qu'ils ne sont pas d'une grande utilité pour les détenus. Etant dans leurs cellules durant le service, ils ne peuvent le voir ni même l'entendre qu'avec difficulté. Le matin les ailes sont remplies d'air vicié, qui a été respiré et exhalé mainte et mainte fois durant la nuit par deux ou trois cents hommes. La ventilation est loin d'y être parfaite, et le chapelain n'en est jamais revenu sans s'apercevoir que sa santé devait en souffrir. À cette heure, personne ne peut aller dans les ailes et y rester à entendre les prières sans que ses poumons absorbent cet air impur plus ou moins chargé des particules de matière exhalées durant la nuit par les poumons de trois cents détenus. Il est regrettable que les détenus n'aient pas un air plus pur à respirer, que les officiers préposés à leur garde aient aussi à en souffrir, et que les chapelains soient obligés de célébrer les services religieux dans un lieu où l'atmosphère est si vicié.

Mais à part de cet inconvénient, il y a aussi celui de voir les officiers inspecter les détenus pendant que se font les prières. Quelques-uns rangent leurs lits, d'autres balayent leurs cellules, parlent, rient, toussent ou font quelque autre bruit capable de distraire l'attention. Il y en a qui se lavent ou qui se servent de leur vase de nuit, et lorsque ces bruits se font entendre de partout à la fois, il est impossible pour les gardes de service d'y mettre fin ou de reconnaître ceux qui causent ce désordre. Le soir les ailes sont nettoyées et bien aérées—deux choses dont les inspecteurs se sont occupés avec beaucoup de sollicitude—mais le même désordre règne, et il n'y a aucun moyen de l'arrêter.

Vu ce qui vient d'être dit et en guise des services religieux, le chapelain suggère très respectueusement au bureau qu'un service quotidien devrait être célébré après dîner dans la chapelle, où il sera possible de faire observer la discipline et d'empêcher tout bruit. Ce lieu, qui est propre et bien aéré, conviendrait parfaitement à cette fin, et il se pourrait que là les détenus recevraient de bonnes impressions. Ce serait un service régulier, et il y a tout lieu de croire qu'il en résulterait beaucoup de bien.

#### 6. *Baptêmes et confirmations—Fin.*

En somme, il y a lieu de se réjouir du bien qui semble avoir été fait durant l'année. Il est un jour qui ne sera oublié que par un bien petit nombre de ceux

qui assistaient à la cérémonie dont je vais rendre compte. Plusieurs détenus avaient manifesté au chapelain le désir d'être baptisés, après s'être préparés et instruits pour cela, et après leur promesse de devenir pieux, un grand nombre a reçu le baptême. Pour rendre plus imposante cette cérémonie, l'évêque de Toronto fut invité à venir baptiser ces détenus repentants. L'assistance se composait d'un des inspecteurs—l'autre était absent par nécessité—du préfet, du vénérable archidiacre, de plusieurs membres du clergé et de laïques. Devant l'évêque étaient réunis des hommes de race et d'origine différentes, au nombre de *soixante-et-quinze*, qui désiraient recevoir le saint sacrement du baptême. Jamais pareille scène n'avait été vue par aucun des assistants. Il est rare de voir 75 personnes admises ensemble à recevoir le baptême, mais voir 75 criminels repentants demander et recevoir ce sacrement est un fait peut-être inconnu jusqu'ici et bien capable de toucher le cœur. Le vénérable prélat, dont les cheveux sont blanchis par l'âge—car il est dans sa quatre-vingt-deuxième année—était évidemment ému et réjoui à la vue d'un aussi grand nombre de criminels pénitents. Il les baptisa tous, et confirma ensuite ceux des détenus qui étaient membres de l'église d'Angleterre. Pendant son allocution qui devait terminer la cérémonie, plusieurs détenus fondaient en larmes. Après la cérémonie, un ancien membre du clergé a dit que jamais de sa vie il n'avait vu rien de plus solennel ni de plus attendrissant. Depuis, les détenus ont fréquemment parlé de cette solennité, qu'ils n'oublieront jamais, et il en est parmi eux qui font dater de ce jour-là leur première impression profonde en matière de religion. Il est douteux que dans l'histoire des institutions pénales il soit fait mention qu'une solennité plus imposante sous le rapport des vrais sentiments religieux ait été vue dans une prison. Depuis ce temps, beaucoup de ces détenus ont demandé à être admis à la sainte table, et il est à espérer que ces prisonniers sincèrement pénitents qui, par ce baptême, sont devenus ce jour-là des enfants de l'église militante recevront aussi cette grâce spirituelle qui prépare l'âme des chrétiens pour l'église triomphante du Christ.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,)

HANNIBAL MULKINS,

Chapelain.

Pénitencier provincial,  
31 décembre 1858.

(Sur la recommandation du comité permanent des impressions, les tableaux se rattachant à ce rapport ne sont pas imprimés.)

## RAPPORT DU CHAPELAIN CATHOLIQUE.

*Aux inspecteurs du pénitencier provincial :*

MESSIEURS,—Au commencement de 1858, le pénitencier comptait deux cent quatre-vingt-dix-sept détenus catholiques, et à la fin de cette année, 281. Parmi eux se trouvent 28 femmes. En consultant les statistiques ci-jointes, l'on verra que dans le nombre ci-dessus, 219 hommes et 26 femmes sont emprisonnés pour la première fois ; 23 hommes et une femme pour la deuxième fois ; 7 hommes pour la troisième fois ; 3 hommes pour la quatrième, et un homme et une femme pour la cinquième fois ; et que durant cette dernière année aucun des détenus catholiques n'a été gracié. L'on verra aussi, en consultant ces statistiques, qu'au commencement de l'année, les détenus comptaient au nombre de 278 blancs et 3 noirs. En élevant à 1,200,000 la population blanche catholique, nous aurons un détenu de cette race par 4,321 de cette population catholique du Canada. Le Bas-Canada renfermant environ 700,000 catholiques d'origine française, et le nombre de détenus Canadiens-français n'excédant pas 50, nous avons en moyenne



un Canadien-français par 14,000, et la moyenne des détenus catholiques de toutes les autres nations sera d'un par 1,112. Si seulement nous comparons les détenus catholiques admis l'année dernière avec toute la population catholique du Canada, nous trouverons une moyenne d'un par 12,352; mais si nous comparons le nombre de prisonniers Canadiens-français reçus l'année dernière, avec la population catholique de cette origine, nous trouverons que la moyenne annuelle ne s'élève pas à un par 80,000.

En comparant les faits ci-dessus avec quelques-uns des Etats-Unis, je trouve qu'ils parlent grandement en faveur du Canada, en ce qui concerne sa population catholique, si on la compare avec la population de ces Etats; car, pour le Maryland, je trouve que la moyenne annuelle des détenus pour toute cette population est d'un par 5,000; en Pennsylvanie, un environ par 5,000; dans le New-Jersey, un par 3000; dans le Connecticut, un par 4,000; et dans la Virginie il y a dans le pénitencier une personne par 2000 de la population de cet Etat.

Il n'y a pas de doute que le crime fait beaucoup de progrès en Canada, mais pas plus qu'il fallait s'y attendre, si l'on considère l'augmentation de la population et l'aversion que le public semble entretenir contre la peine capitale, et le nombre de ceux qui ne sont envoyés au pénitencier que pour deux ans. Dans quelques-uns des Etats de l'Union, je crois que le crime se propage et s'accroît dans une proportion énormément au-delà de la population. En Virginie, par exemple, durant les dix dernières années, cette augmentation a été de 111 pour 100, tandis que celle de la population n'a pas été de plus de 15 pour 100.

Dans le cours de l'année dernière, les exercices religieux ont été régulièrement accomplis, soit par moi ou par un substitut digne des fonctions, quand il m'est arrivé d'être malade, ou que pour d'autres causes inévitables je me suis trouvé dans l'impossibilité d'officier en personne. Comme règle générale, les détenus se conduisent avec convenance à ces exercices, et ils sont très ponctuels à s'acquitter de leurs devoirs de religion. Il y en a cependant quelques-uns, mais en petit nombre, qui se montrent parfaitement insensibles à tous sentiments religieux et insoucians au point de ne ressentir aucun remords de leurs habitudes vicieuses, comme si la dernière étincelle de la lumière divine et le dernier sentiment de vertu s'étaient éteints de leurs âmes, et ils vivent en apparence sans remords et sans songer au sort qui les attend dans l'autre vie, ou sans la moindre préparation pour l'éternité.

Je demeure, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

ANGUS MACDONELL,

Chapelain catholique, P. P.

Pénitencier provincial,

Kingston, 10 février 1859.

*(Sur la recommandation du comité permanent des impressions, les tableaux qui se rattachent à ce rapport ne sont pas imprimés.)*

### C.

#### RAPPORT DU CHIRURGIEN.

PÉNITENCIER PROVINCIAL,

Kingston, 1er janvier 1859.

*Aux inspecteurs du pénitencier provincial.*

MESSIEURS,—Ci-joint se trouve un rapport des maladies des détenus soignés à l'infirmerie durant l'année dernière, par lequel vous verrez que le nombre restant

à la fin de l'année précédente était de 28,—ce qui, avec le nombre admis depuis, fait en tout 572. Il y a eu 20 décès durant cette période, ce qui fait environ deux pour cent sur 1058, nombre total des détenus durant les douze mois.

Sur 949 détenus de race blanche, il y a eu 17 décès, ce qui donne une moyenne de mortalité parmi eux d'environ  $1\frac{7}{8}$ ; et sur 84 prisonniers de race Africaine, pure et mêlée, il y a eu trois décès, ce qui fait une moyenne d'environ  $3\frac{7}{8}$ . Parmi les détenus de race Indienne, qui n'ont été que de 5 durant l'année, il n'y a pas eu de décès.

Comme cela a déjà eu lieu, l'on verra qu'à part un seul cas tous les décès ont été causés ou accompagnés de la maladie du thorax. Ainsi que le fera voir le rapport, une maladie d'une nature épidémique s'est déclarée dans la prison cette année, constituant ce que l'on appelle le *Purpura Hæmorrhagica*, ou le scorbut de terre; et il est digne de remarque que cette affection s'est déclarée au milieu de mars et vers la fin de l'hiver. De ceux qui en ont été atteints, quatre sont morts, et la convalescence de ceux qui en sont revenus a été longue et accompagnée de faiblesse aux extrémités inférieures, causée par une tuméfaction obstinée et un durcissement des membres, occasionnés par un épanchement séreux et sanguinolant dans la substance intermédiaire cellulaire des mollets, des jarrets, et des parties postérieures des cuisses, avec des contractions obstinées. Ces parties devenaient d'une couleur violette foncée, qui s'étendaient parfois depuis le talon jusqu'à la fesse, accompagnée de débilité et de perte de ton dans le système. Outre cette apparence d'ecchymose, la peau était dans tous les cas plus ou moins tachetée de pétéchiés de différentes formes et grandeurs. Des gencives spongieuses et saignantes, et une urine sanguinolante étaient aussi des symptômes communs. J'ai trouvé que l'hémorrhagie interne était la cause immédiate de la mort de ceux qui ont succombé à la maladie. L'épidémie se propageait avec une telle rapidité, pendant quelque temps, qu'il y avait de justes raisons de craindre qu'elle ne fit de beaucoup plus grands ravages que ceux qu'elle a réellement faits. Il y a eu quelques autres cas de maladies que j'ai soignés en dehors de l'infirmierie, parce qu'ils étaient si peu graves qu'il n'était pas nécessaire de faire tenir la chambre aux malades.

Après cette courte description des symptômes de la maladie, je crois qu'il est de mon devoir de soumettre à votre bureau ce que je suppose en être les principales causes. Et d'abord l'on remarquera qu'elle s'est déclarée à la suite d'une période de temps durant laquelle les prisonniers avaient été enfermés dans leurs cellules pendant plusieurs mois, au moins quatorze heures sur les vingt-quatre, à cause du peu de longueur des jours de travail, et cela dans un temps où il était impossible d'ouvrir les fenêtres, comme dans l'été, pour renouveler l'air. En conséquence la concentration d'exhalaisons malsaines, survenant de différentes sources animales, était telle qu'elle incommodait les personnes qui entraient dans les dortoirs avant le lever des prisonniers.

Il appartient aux architectes, et non pas à moi, de dire si la ventilation de la prison peut ou non être améliorée. Cependant, c'est un principe hygiénique bien établi, que pour être salubre il faut que l'air soit constamment renouvelé pour suppléer à l'inhalation continuelle de ses qualités vivifiantes, et pour dissiper cet air infect qui sort constamment des poumons, de la peau et d'autres sources incidentes à la condition d'une pareille agglomération de personnes. Le mémorable cas du pénitencier de Milbanks, en 1818, lorsqu'il fallut transporter aux pontons de Woolwich ses 850 détenus, afin de purifier l'édifice, est un exemple frappant de l'étendue que peuvent prendre de pareilles épidémies.

Il est possible que ces circonstances seules n'auraient pas produit la mala-

die qui a eu lieu, mais si on les ajoute à une autre que je vais rapporter, la combinaison paraîtra suffisante pour expliquer ce phénomène.

Le manque de légumes pour la nourriture des détenus, durant les premiers mois d'hiver, a été plus grand que d'ordinaire, tellement qu'il a été impossible de se procurer la provision de patates nécessaire. Celles que l'on pouvait se procurer étaient non seulement défectueuses sous le rapport des qualités nutritives, mais encore tellement gâtées qu'elles en étaient malsaines, et il n'était pas facile de se procurer d'autres légumes d'une espèce plus succulente. La nourriture se composait donc de viandes et de substances farineuses; et comme tous les auteurs que j'ai pu consulter s'accordent à dire qu'une longue habitude d'une pareille nourriture, sous certaines circonstances, exposent le système aux maladies scorbutiques, je ne puis douter de son influence dans cette occasion. J'en trouve un exemple frappant mentionné par le Dr. Lind, qui s'est beaucoup occupé de ces maladies, et qui dit :

“ Un exemple remarquable de ceci (l'absence d'aliments légumineux) s'est présenté au siège de Thorn, où nous voyons que cinq à six mille hommes de la garnison, outre un grand nombre d'habitants de la ville, furent emportés par la maladie (le scorbut de terre), pendant que les Suédois qui étaient assiégeants, en furent tout à fait exempts; et il est de plus remarquable qu'aussitôt qu'ils eurent des légumes la mortalité diminua et la maladie disparut.” D'après ce rapport il paraît que les moyens de prévention et de guérison sont les mêmes, et notre expérience à l'occasion du pénitencier a parfaitement confirmé cette proposition. De plus, c'est un fait bien connu que depuis que les navires de la marine anglaise, royale et marchande, sont amplement approvisionnés de légumes, acides et substances fraîches, le scorbut, autrefois le fléau du service, est presque entièrement disparu.

M. l'inspecteur Dickson découvrit heureusement qu'une quantité de légumes pressés se trouvait en disponibilité dans les magasins du commissariat, et le préfet se hâta de se procurer une bonne provision de cette substance alimentaire extrêmement bien conservée et fraîche, qui fut ensuite libéralement distribuée aux détenus dans leur soupe ou autrement. On donna des légumes et du breuvage en abondance aux repas, et la ration bi-hebdomadaire de lard salé avec sa soupe, qui, bien que convenant parfaitement aux travailleurs libres, n'est pas propre à des hommes soumis au régime de la prison,—fut discontinuée, et l'on y substitua de la viande fraîche. Avec ces améliorations et quelques autres de moindre importance, l'épidémie, qui avait déjà pris un caractère alarmant, disparut vers le mois de mai, et il ne resta à l'infirmerie que quelques convalescents.

Il est digne de remarque que pendant cette épidémie il n'y eut pas un seul cas de maladie dans la prison des femmes.

Au sujet de l'approvisionnement de légumes, il peut vous souvenir que j'ai déjà suggéré combien il serait avantageux de cultiver en légumes une partie du grand terrain qui appartient à cette institution. Cela donnerait un salutaire emploi à beaucoup de détenus qui ne peuvent être employés aux travaux forcés à cause de leur âge ou de leurs infirmités, et, ce qui est encore plus important, cela pourrait nous procurer une quantité suffisante de légumes pour nous rendre indépendants de l'approvisionnement du dehors. La difficulté de se procurer de bonnes patates est aussi grande cette année qu'elle ne l'était l'année dernière; mais j'apprends que le préfet a fait une bonne provision de choux, carottes, oignons, etc., dont les premiers, lorsqu'ils sont conservés en choucroute, forment un des meilleurs aliments anti-scorbutiques que l'on puisse avoir.

Je crains que ce rapport ne vous paraisse trop long, mais je ne pouvais me renfermer dans des bornes plus étroites et en même temps vous soumettre mes

opinions sur un sujet que je regarde comme étant d'une importance vitale pour l'institution placée sous mes soins professionnels.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,  
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) JAMES SAMPSON,  
Chirurgien du pénitencier provincial.

[Sur la recommandation du comité permanent des impressions, les tableaux se rattachant à ce rapport ne sont pas imprimés.]

*Aux inspecteurs du pénitencier provincial :*

MESSIEURS,—Je vous transmets ci-joint le rapport annuel du produit du travail des femmes détenues durant l'année dernière.

PRODUIT TOTAL.

|                                       |           |
|---------------------------------------|-----------|
| Par contrats et divers .....          | \$ 846 44 |
| Hardes livrées au garde-magasin ..... | 1006 23   |
| Hardes raccommo­dées .....            | 955 70    |
|                                       | \$2808 37 |

J'ai l'honneur d'être, messieurs,  
Votre humble servante,

(Signé,) MARTHA WALKER,  
Matrone.

Pénitencier provincial,  
31 décembre 1858.

[Sur la recommandation du comité permanent des impressions, les tableaux se rattachant à ce rapport ne sont pas imprimés.]

*Aux inspecteurs du pénitencier provincial :*

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous soumettre un état de l'emploi des détenus dans le département de la construction durant l'année 1858.

Les principaux ouvrages exécutés durant l'année sont les nouveaux ateliers dont les fondations et les murs ont été terminés, le toit posé et prêt à couvrir en fer-blanc. Ces ateliers sont situés dans la partie sud-ouest de la cour du pénitencier. Ils ont 170 pieds de longueur, 50 de largeur, et trois étages de hauteur. Le rez-de-chaussée de ces ateliers est destiné aux tailleurs de pierre, maçons, casseurs de pierre, et faiseurs d'étope; et les deux autres étages sont pour les charpentiers, entrepreneurs, etc. Ces ateliers ajouteront beaucoup aux facilités de travail de l'institution.

Il a été fait beaucoup d'autres ouvrages, comme des excavations dans le roc et la terre, le nivellement de la cour, et les réparations générales de la prison.

J'ai soumis un bilan, indiquant le nombre de détenus employés dans leurs diverses occupations, et aussi la somme payée pour les matériaux de construction chaque mois et pour l'année. L'on verra par les déboursés généraux pour les matériaux, et en évaluant le travail de chaque détenu durant l'année à 35 centins par jour, que la valeur de la propriété foncière de l'institution a été considérablement augmentée durant l'année dernière.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,) EDWARD HORSEY,  
Architecte et maître constructeur.

Pénitencier provincial,  
31 décembre 1858.

Tableau résumé des constructions faites au pénitencier provincial, indiquant le nombre d'ouvriers et de journaliers dans chaque département, les déboursés ou coût des matériaux, ainsi que le montant—le travail des détenus étant évalués à 35 centins par jour—chaque article placé dans son chapitre respectif pour chaque mois, et la somme pour l'année 1858.

|                       | No. de jours à casser de la pierre, à excaver, hommes de carrière et journaliers ordinaires. | No. de jours des tailleurs de pierre, des maçons-briqueurs et des plâtriers. | No. de jours des charpentiers, peintres, vitriers, tonneliers, et ferblantiers. | No. total de jours par mois. | Montant de travail par mois et par jour, à 35 centins. | Montant payé pour pierre brute par mois. | Montant payé par matériaux divers pour ferronnerie. | Montant payé par mois pour chaux vive. | Montant payé par mois pour sable, bois, charbon, briques, etc. | Montant total de matériaux et de matériaux pour l'année. |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------------------|-----------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Janvier               | 3950                                                                                         | 1330                                                                         | 377                                                                             | 5057                         | \$1979 95                                              | \$259 15                                 | \$1640 34                                           | .. ..                                  | .. ..                                                          | \$3879 44                                                |
| Février               | 3602                                                                                         | 850                                                                          | 348                                                                             | 4800                         | 1680 00                                                | 167 43                                   | 207 21                                              | .. ..                                  | 64 00                                                          | 2178 64                                                  |
| Mars                  | 4444                                                                                         | 987                                                                          | 339                                                                             | 5740                         | 2009 00                                                | 166 56                                   | 105 40                                              | .. ..                                  | 329 38                                                         | 2610 34                                                  |
| Avril                 | 3792                                                                                         | 801                                                                          | 360                                                                             | 4953                         | 1733 55                                                | 377 78                                   | 111 85                                              | .. ..                                  | .. ..                                                          | 2223 18                                                  |
| Mai                   | 5073                                                                                         | 1077                                                                         | 490                                                                             | 6640                         | 2324 00                                                | 183 42½                                  | .. ..                                               | .. ..                                  | .. ..                                                          | 2507 42½                                                 |
| Juin                  | 3954                                                                                         | 870                                                                          | 429                                                                             | 5253                         | 1838 55                                                | 308 65                                   | 190 10                                              | 6 25                                   | 380 00                                                         | 2723 46                                                  |
| Juillet               | 3888                                                                                         | 1332                                                                         | 529                                                                             | 5749                         | 2012 15                                                | 253 57                                   | 304 34                                              | 12 80                                  | 1713 71                                                        | 4206 57                                                  |
| Août                  | 4533                                                                                         | 868                                                                          | 440                                                                             | 5841                         | 2044 35                                                | 275 68                                   | 552 62½                                             | 7 80                                   | .. ..                                                          | 2880 45½                                                 |
| Septembre             | 3925                                                                                         | 817                                                                          | 450                                                                             | 5192                         | 1817 20                                                | 304 07                                   | 245 83                                              | .. ..                                  | 375 00                                                         | 2742 10                                                  |
| Octobre               | 4013                                                                                         | 895                                                                          | 589                                                                             | 5497                         | 1923 95                                                | 375 02                                   | 196 34                                              | .. ..                                  | 205 00                                                         | 2700 31                                                  |
| Novembre              | 5507                                                                                         | 1159                                                                         | 450                                                                             | 7116                         | 2490 60                                                | 365 21½                                  | 413 86                                              | .. ..                                  | 3218 10                                                        | 6487 77½                                                 |
| Décembre              | 4128                                                                                         | 873                                                                          | 521                                                                             | 5522                         | 1932 70                                                | 217 48                                   | 132 93                                              | .. ..                                  | .. ..                                                          | 2283 11                                                  |
| Total pour l'année... | 50809                                                                                        | 11829                                                                        | 5322                                                                            | 67960                        | 23786 00                                               | 3254 02½                                 | 4160 72½                                            | 26 85                                  | 6285 19                                                        | 37612 80½                                                |

(Signé,) EDWARD HORSEY,  
Architecte et maître constructeur.

Pénitencier provincial,  
31 décembre, 1858.

*Au bureau des inspecteurs du pénitencier provincial, etc., etc. :*

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous soumettre le septième rapport annuel de l'école attachée à cette institution, qui est peut être plus court que quelques uns de mes rapports antérieurs, à cause du transport de la plupart des jeunes gens audessous de 21 ans à la prison de réforme de l'île aux Noix en octobre dernier; et comme il n'est peut-être pas nécessaire d'entrer dans de longs détails sur les progrès qu'ils ont faits sous ma direction, je m'abstiendrai d'en parler aussi au long que je l'aurais fait s'ils fussent restés dans l'institution. Il n'est peut-être pas hors de propos, cependant, de dire que presque tous les enfants qui ont assisté à l'école avaient en partant d'ici ce qu'on peut appeler une bonne éducation ordinaire, suffisante, si elle est cultivée, pour leur permettre de transiger toutes les affaires que des personnes placées dans leur sphère peuvent avoir à faire, tandis que d'autres, qui avaient des talents supérieurs, ont plus appris dans cette institution que beaucoup de personnes pour lesquelles il a été dépensé des centaines de louis par leurs parents pour leur procurer une éducation de collège.

Ceci peut s'appliquer plus particulièrement à un enfant dont j'ai déjà parlé dans d'autres rapports, et dont j'ai fait remarquer les talents à quelques messieurs, qui ont été si satisfaits de ses progrès qu'ils m'ont promis qu'ils chercheraient à engager d'autres amis à l'envoyer au collège lorsque le terme de son emprisonnement expirerait. Il y a cinq ans j'enseignai l'alphabet anglais à cet enfant, aujourd'hui il écrit très bien, est bon arithméticien, excellent grammairien anglais et français, il lit et traduit bien l'allemand, a appris une bonne partie des mathématiques, et avant de partir il avait commencé à lire et traduire l'hébreu. Je crois que cet enfant ferait un jour l'ornement de la société s'il était placé dans un collège où ses talents pourraient se développer plus complètement.

Il y en a d'autres qui ont été transportés à la prison de réforme qui avaient fait des progrès remarquables pendant qu'ils étaient ici, et qui, s'ils continuent leurs études là comme ils l'ont fait ici, devront être considérablement réformés à l'expiration de leur sentence.

Il est malheureux que l'on n'ait rien fait pour placer les enfants méritants qui n'ont ni parents ni amis dans une position à gagner honnêtement leur vie, sans être jetés dans le monde sans amis et sans le sou, comme beaucoup d'entre eux le seront à l'expiration de leur peine. Il est à craindre que tout le trouble et les frais que l'on aura faits pour essayer de les réformer soient perdus; la nécessité sera suivie de la tentation, et beaucoup succomberont. Et je n'ai aucun doute que chacun d'entre eux serait heureux de pouvoir gagner sa vie honnêtement, de préférence à tout autre moyen, si on le mettait en état de le faire.

Le gouvernement a sans doute beaucoup fait, et fait encore beaucoup pour ces malheureux, en mettant l'instruction à leur portée; mais il me semble que la chose n'est pas encore complète et ne le sera pas tant que l'on ne fera rien pour aider ces jeunes gens à trouver de l'emploi à leur sortie de prison.

Prenons, par exemple, un cas parmi ceux qui sont venus à notre connaissance personnelle, et il faudra, je pense, avoir le cœur bien dur pour n'en pas être ému de pitié. Un petit orphelin d'environ neuf ans fut trouvé coupable de quelque petit larcin à Montréal et condamné à trois ans de pénitencier. Lorsqu'il fut placé sous mes soins, à l'école, je trouvai que c'était un enfant très intelligent qui apprenait remarquablement bien, tout en faisant beaucoup d'espégleries. Je m'aperçus aussi qu'à mesure que le terme de son emprisonnement tirait à sa fin, il devenait de plus en plus mélancolique. Enfin je lui demandai pourquoi il paraissait si sombre, et je lui dit qu'il devait plutôt être gai à l'idée de recouvrer encore une fois sa liberté. "Ah! monsieur, me dit-il, je serais gai en effet si je savais que faire après être parti d'ici! Vous savez, continua-t-il, que ma sentence expire dans le mois de février; je n'ai personne qui puisse rien faire pour moi, et

le peu d'argent que chaque prisonnier reçoit pour l'aider à retourner chez lui ne suffira pas pour payer mon passage jusqu'à Montréal, où demeure ma sœur, et je ne sais que faire ; c'est là ce qui me rend si triste." Je fis connaître la position de cet enfant à un monsieur, pensant qu'il ferait quelque chose pour lui, mais au lieu de cela il me répondit que si les officiers de l'institution devaient s'occuper de tous les cas semblables ils ne seraient jamais tranquilles. Cela est certainement vrai, mais c'est peu philanthropique. Cependant, le jour de son élargissement étant enfin arrivé, — un jour d'hiver froid et orageux, — cet enfant se vit en dehors des murs de la prison, libre encore une fois, il est vrai, mais ne sachant où diriger ses pas ; et bien qu'il avait le choix de rester dans l'institution, l'amour de la liberté était tellement fort qu'il préféra partir à tout risque. Quoique je ne le lui eusse pas dit, j'étais décidé à veiller sur lui. En conséquence, je lui dis d'aller chez moi et de m'y attendre jusqu'à mon retour. Je le gardai pendant trois jours, au bout desquels je rencontrai heureusement un monsieur de Montréal qui s'offrit généreusement non seulement à le descendre, mais encore à payer ses dépenses de nourriture, etc., sur la route.

Je pourrais mentionner un autre cas semblable d'un enfant qui est arrivé ici pour trois ans, à l'âge de neuf à dix ans. Quelque temps avant l'expiration de sa peine, il tomba malade et fut envoyé à l'infirmerie, et tout le monde était sous l'impression qu'il n'en sortirait pas vivant ; mais grâce aux bons soins du Dr. Sampson, il prit du mieux et continua ainsi jusqu'au terme de son emprisonnement. Les parents de cet enfant étaient aussi à Montréal, dans une grande pauvreté. Son père était marin, et avait passé l'hiver sans ouvrage, ainsi que l'apprirent des dames qui écrivirent à ce sujet à leurs amies de la société bienveillante de Montréal, et il se trouvait dans un état de dénuement complet. Que serait devenu ce pauvre enfant, je puis dire cet orphelin, si ces charitables dames ne s'étaient pas intéressées à lui, car il était encore bien faible lorsqu'il sortit d'ici ? Je puis répondre qu'en toute probabilité il serait mort, mais il n'en fut pas ainsi, car ces personnes le firent soigner et pourvurent à tous ses besoins.

Si c'étaient là les seuls cas de misère abjecte des jeunes gens et des enfants envoyés au pénitencier, et s'il n'y en avait pas beaucoup d'autres qui seront envoyés aux prisons de réforme dans une semblable condition, nous pourrions ne pas nous en occuper ; mais tant qu'il n'y aura pas de mesures publiques pour aider les orphelins à trouver à gagner leur vie en sortant du pénitencier ou des prisons de réforme, nous craignons qu'on ne dépense en vain beaucoup d'argent pour maintenir ces dernières institutions. Il n'y a aucun doute que les prisons de réforme ont été établies pour les meilleures et les plus charitables motifs ; mais si on ne prend des moyens pour atteindre complètement le but qu'on s'est proposé, je répète que c'est dépenser de l'argent inutilement.

Ces remarques peuvent paraître étrangères à mon sujet, mais je suis naturellement porté à y attirer votre attention, en voyant que votre inspection s'étend non seulement au pénitencier, mais aussi à toutes les prisons de la province ; et j'espère que vous pourrez faire remédier à un mal qui demande une attention immédiate, surtout de la part de ceux qui sont chargés de trouver un moyen de réformer les jeunes délinquants ; et ce n'est qu'alors que ces prisons seront réellement des institutions de réforme.

Les funestes et dangereux effets de lancer des enfants dans le monde, après plusieurs années d'emprisonnement, sans aucune protection quelconque, doivent frapper tous ceux qui s'occuperont le moindrement de ce sujet ; et malgré toute la bonne volonté des particuliers à leur venir en aide, ou ce que les officiers dépensent de leur propre bourse, comme je sais que la chose a souvent eu lieu dans le pénitencier, tout cela ne peut remédier au mal.

Si ce n'est pas une trop longue digression, je rapporterai ce que j'ai vu à Montréal, dans le mois de juillet dernier, et ce qui ne rejallit pas peu, s'il n'y ajoute pas, sur le mérite du principal officier de cette institution, et ce qui est en même temps une preuve frappante qu'il devrait être fait quelque chose en faveur de ces infortunés, et ne pas les laisser à charge à la charité privée.

Une personne d'un extérieur respectable, et que je croyais reconnaître, m'accosta dans la rue, et après une courte conversation, me demanda des nouvelles du monsieur que je viens de nommer, et en même temps exprima la plus profonde gratitude envers lui pour la raison suivante :—“ Lorsque le terme de mon emprisonnement au pénitencier fut expiré, me dit cette personne, les trois piastres auxquelles j'avais droit en sortant n'étaient pas suffisantes pour me permettre de me rendre à Montréal, afin d'y rejoindre ma famille; voyant cela, le préfet mit généreusement la main à sa bourse et me donna ce qu'il me fallait, et ce que j'aurais dû lui remettre depuis longtemps par lettre, mais je me propose, si c'est possible, d'aller à Kingston dans le seul but de voir mon bienfaiteur personnellement, et de lui montrer la reconnaissance que je ne puis vous exprimer.” Comme j'avais déjà appris d'autres actes de charité de la part de ce monsieur envers des malheureux placés dans de semblables circonstances, la chose ne me surprit pas; mais j'admira certainement la chaleur avec laquelle cette personne exprimait sa gratitude, ainsi que l'admiration qu'elle paraissait avoir pour le fonctionnement de tout l'établissement. Cette personne fait maintenant de bonnes affaires à Montréal, et d'après ce que j'ai pu voir elle est bien respectée. Mon but en parlant de cela aux inspecteurs est de montrer la nécessité de pourvoir à quelques moyens d'introduire les personnes méritantes, et surtout les orphelins et les enfants abandonnés, quelque part où ils puissent gagner leur vie honnêtement, sans être forcés de retomber dans leurs anciennes habitudes; et je crois que rien ne serait plus facile à accomplir, et sans qu'il en coûte rien de plus au gouvernement.

D'abord, l'on devrait enseigner à chaque enfant, non pas une partie d'un métier seulement, mais le métier dans toutes ses branches, autant que possible, et s'il était réellement amendé, l'on devrait le présenter à quelque personne qui aurait besoin de ses services, ce qui pourrait se faire facilement en annonçant dans les journaux de temps à autre; et en faisant cela l'on gagnerait trois points très importants pour le pays. Premièrement, l'on saurait jusqu'à quel degré ces institutions réussiraient à réformer les délinquants, d'après le nombre que les différents préfets pourraient annoncer comme réellement réformés, et il n'y aurait pas de difficulté à leur trouver de l'emploi, si les gages demandés pour les six premiers mois n'excédaient pas les deux tiers de ce que les patrons auraient l'habitude de donner à d'autres. Et je ne pense pas non plus que les patrons éprouveraient de la répugnance à les admettre dans leurs établissements, s'ils avaient la garantie du préfet qu'on pourrait se fier à eux, autant qu'il aurait pu en juger par leur conduite et leur disposition à bien faire dans l'avenir; en un mot, qu'il les considérerait comme réformés; et s'il ne pouvait pas donner cette garantie, à quoi servirait de supporter des institutions de réforme où il ne se ferait pas de réforme?

La seconde chose de gagnée serait le surcroît de dépense qu'occasionnerait la réincarcération et le soutien pendant un second terme d'années, qui dans tous les cas devrait être plus long que le premier, et ce qui en lui-même ne serait pas un petit item.

Troisièmement, les services de beaucoup de ces personnes pourraient, dans plusieurs cas, être d'une plus grande valeur pour le pays que toutes les autres économies réunies, si on les mettait sur le bon chemin à leur sortie de l'institution; mais si on ne le fait pas, si on les laisse à trouver leur subsistance comme elles le pourront, par l'industrie ou par le vol, je n'hésite pas à dire que dans neuf



cas sur dix ce sera par le vol. Je parle ici des orphelins qui n'ont ni parents, ni amis, ni personne qui puisse quelque chose pour eux. Je ne parle pas de ces enfants qui, dans un moment d'irréflexion, ont commis un crime suffisant pour les faire incarcérer dans la prison de réforme pendant quelques années, et qui ont des parents, peut-être respectables, et des amis qui peuvent les recevoir chez eux à l'expiration de leur peine. Non, je veux parler de ces petits abandonnés qui n'ont personne pour s'occuper d'eux, et qui, dans bien des cas, sont tellement endurcis par la souffrance qu'ils ne s'occupent de personne. Ce sont eux qui sont à craindre, et auxquels il faudrait faire bien attention afin de leur trouver de l'emploi,—et je crois que cela devrait être sérieusement considéré par tous ceux qui ont l'intérêt de leur pays à cœur.

Il peut sembler à quelques-uns que le transport des enfants aux prisons de réforme doit diminuer considérablement les devoirs de l'instituteur, tandis qu'en réalité ils se sont accrus, car il y en avait tant à une certaine époque qu'il dut leur donner toute son attention; en conséquence les adultes, qui avaient plus besoin d'instruction qu'eux, furent privés de ses services jusqu'à un certain point, car il était absolument impossible à un seul homme d'instruire tant de personnes à la fois; mais depuis qu'ils sont partis, il a pu s'occuper beaucoup plus des besoins de ces pauvres ignorants qui ont été élevés et qui ont vécu, jusqu'à ce qu'ils fussent envoyés ici, dans la plus profonde ignorance.

Ma ronde dans les aîles, le soir, est la même que je mentionnais dans mes rapports antérieurs, et pour les détails je prends la liberté de vous renvoyer à mes rapports de 1856-57.

Il y a beaucoup de choses intéressantes relativement à l'instruction des détenus dans leurs cellules, qu'il n'est pas nécessaire de rapporter en détail; il suffira donc pour le moment de dire qu'à présent j'instruis cinquante adultes dans la langue anglaise, trois en allemand, deux en italien et un en espagnol.

Sur les trois qui apprennent l'allemand il y a un Polonais de naissance, qui a passé la plus grande partie de sa jeunesse à Berlin (Prusse), où il apprit à parler l'allemand, mais il ne pouvait pas lire un mot, ni en Allemand ni en Polonais. Aussitôt qu'il apprit que je comprenais l'allemand il me demanda de lui procurer un livre dans cette langue et de lui donner une leçon de temps à autre dans sa cellule; ce que je fis, et il n'y a pas encore trois mois qu'il a commencé à apprendre l'alphabet, et il peut lire presque aussi bien que n'importe quel Allemand dans l'institution.

Lucuri Martinelli, un Italien, a été envoyé ici pour deux ans, vers le 1er novembre dernier. Il y a à peine deux mois, il ne connaissait presque pas une lettre, et aujourd'hui il lit assez bien sa propre langue, et je n'ai aucun doute que s'il persévère pendant quelques mois comme il a commencé, il pourra lire n'importe quel livre dans cette langue. Et cet homme n'a jamais été dans la salle de classe, et n'a reçu aucune leçon à part ce que je lui ai appris dans sa cellule après qu'il était enfermé pour la nuit.

Je pourrais citer de nombreux exemples de personnes qui ont réussi même au-delà de leurs espérances, mais je m'abstiendrai de le faire pour le moment, car la longueur de ce rapport a déjà dépassé les limites que je m'étais prescrites en commençant. Je vais donc maintenant dire quelques mots de la

#### *Bibliothèque.*

Personne ne peut douter un seul instant que la lecture soit le plus puissant moyen de prévenir le profond ennui que fait éprouver la réclusion, et il suffit de voir, pour s'en convaincre, l'ardeur avec laquelle les détenus cherchent des livres, et s'exposent à des punitions en les prêtant, échangeant et troquant les uns avec les autres, ce qui est strictement défendu, et pour juger de l'estime qu'ils en font.

A cause de cela, il a été très difficile de suivre la trace des livres de la bibliothèque, et de les faire rendre dans le même état qu'ils avaient été donnés; mais je crois avoir trouvé un moyen par lequel les plus subtiles ne pourront rapporter aucun autre livre que celui qu'ils auront reçu du bibliothécaire.

Le récent octroi de nouveaux livres nous a donné beaucoup de nouvelle lecture, mais je regrette de dire qu'à la dernière distribution, j'ai été obligé de laisser près de cent hommes dans l'atelier de cordonnerie sans un seul livre, après que tous les autres ateliers, les hangars, l'infirmerie, les ailes, la cuisine et le département des femmes eussent été servis; et afin de donner à chacun un livre de l'espèce la plus ordinaire, il nous faudrait encore environ une centaine de volumes. Alors nous pourrions réaliser le désir de prêter un livre à chaque détenu, qui lui aiderait à passer les longues heures qu'il passe dans sa cellule; ce qui est de la plus grande importance sous plusieurs rapports, outre que cela seconderait les efforts que l'on fait maintenant pour leur inculquer des connaissances religieuses et profanes, et pour les réformer par une discipline salutaire et rigide, mais humaine.

Que ces moyens réussissent à atteindre le grand but que l'on a en vue, et que le pays, et la société en général, ainsi que les prisonniers eux-mêmes, en retirent des avantages réels et permanents, est le sincère désir,

Messieurs,

De votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé,) JAMES T. GARDINER.

Pénitencier provincial,  
31 décembre 1858.

*(Sur la recommandation du comité permanent des impressions, les tableaux se rattachant à ce rapport ne sont pas imprimés.)*

## L.

## ETAT des dettes du pénitencier provincial le 31 décembre 1858.

|                                                 | \$   | Cts. | \$               | Cts.    |
|-------------------------------------------------|------|------|------------------|---------|
| John Ramage .....                               | 0    | 12   |                  |         |
| William Wilson .....                            | 56   | 27   |                  |         |
| J. D. et J. Ramage .....                        | 0    | 75   |                  |         |
| David Donoghue .....                            | 182  | 30   |                  |         |
| E. B. Eyre et Cie. ....                         | 0    | 60   |                  |         |
| E. Horsey .....                                 | 285  | 71   |                  |         |
| William Anglir .....                            | 0    | 40   |                  |         |
| Horsey et Smith .....                           | 12   | 00   |                  |         |
| Société horticole de Kingston .....             | 1    | 80   |                  |         |
| E. W. Palmer .....                              | 176  | 03   |                  |         |
| J. Molloy .....                                 | 2400 | 80   | Payées depuis    |         |
| Fraser et George .....                          | 573  | 66   |                  |         |
| MacNee et Waddell .....                         | 706  | 29   | Payées depuis    |         |
| P. Hylard .....                                 | 26   | 50   |                  |         |
| G. M. Wilkison .....                            | 46   | 76   |                  |         |
| G. M. Kinghorn .....                            | 29   | 50   |                  |         |
| S. Muckleston et Cie. ....                      | 1285 | 96   |                  |         |
| James Hickey .....                              | 326  | 93   | Payées depuis    |         |
| William Beroy .....                             | 582  | 69   |                  |         |
| Choson et Cunningham .....                      | 36   | 50   |                  |         |
| Wm. Ford, junior .....                          | 75   | 60   |                  |         |
| William Rudston .....                           | 21   | 30   |                  |         |
| G. F. Laserre .....                             | 33   | 51   |                  |         |
| Peter Delary .....                              | 28   | 12   |                  |         |
| Compagnie du gaz de Kingston .....              | 9    | 50   |                  |         |
| Compagnie du grand tronç de chemin de fer ..... | 7    | 79   |                  |         |
| William Breden .....                            | 00   | 00   | Compte non réglé |         |
|                                                 |      |      |                  | 6907 39 |

## L L.

## ETAT des créances du pénitencier provincial le 31 décembre 1858.

|                                             |      |    |               |            |
|---------------------------------------------|------|----|---------------|------------|
| James Hopkirk .....                         | 313  | 08 |               |            |
| L'Hon. J. Hamilton .....                    | 54   | 50 |               |            |
| Rév. M. Anderson .....                      | 20   | 00 |               |            |
| Alexander Campbell .....                    | 6    | 00 |               |            |
| E. T. Wilson .....                          | 14   | 15 |               |            |
| Henry Smith .....                           | 3    | 00 |               |            |
| Société agricole de Frontenac .....         | 106  | 66 |               |            |
| David Roblin .....                          | 140  | 56 |               |            |
| Révd. M. Timlin .....                       | 14   | 90 |               |            |
| Edward Bescoby .....                        | 9    | 00 |               |            |
| Williams et Belgea .....                    | 5    | 95 |               |            |
| Silvester Skinner .....                     | 20   | 00 |               |            |
| John Ault .....                             | 36   | 27 |               |            |
| M. Strange .....                            | 14   | 40 |               |            |
| B. Ramsay .....                             | 6    | 50 |               |            |
| Robert Brush .....                          | 9    | 25 |               |            |
| John Brown .....                            | 12   | 30 |               |            |
| James Eccles .....                          | 14   | 50 |               |            |
| James Ranton .....                          | 3    | 40 |               |            |
| Wm. H. Sweetman .....                       | 2    | 20 |               |            |
| Robert Channonhouse .....                   | 0    | 60 |               |            |
| John Stephenson .....                       | 6    | 02 |               |            |
| Compagnie du cimetière de Cataraquoui ..... | 13   | 60 |               |            |
| Banque du Haut-Canada .....                 | 7125 | 08 | Depôt de      |            |
| James Farquhar .....                        | 12   | 50 |               |            |
| E. P. et A. Ross .....                      | 1671 | 17 | Payées depuis |            |
| J. P. Miller et Cie. ....                   | 468  | 79 |               |            |
| McCunniffe et Finkle .....                  | 22   | 89 |               |            |
| James Gleeson .....                         | 431  | 29 |               |            |
| A reporter .....                            |      |    |               | \$10558 45 |

## ETAT des créances du pénitencier provincial, etc.—(Suite.)

|                                      | \$   | Cts. | \$    | Cts. |
|--------------------------------------|------|------|-------|------|
| Report.....                          |      |      | 10558 | 45   |
| E. H. Smith .....                    | 95   | 13   |       |      |
| James Delary.....                    | 9    | 57   |       |      |
| Thomas Overend.....                  | 310  | 17   |       |      |
| Lunatic Asylum.....                  | 1614 | 29   |       |      |
| Conseil du township de Kingston..... | 108  | 00   |       |      |
| Prison de réforme du Bas-Canada..... | 57   | 92   |       |      |
| Thomas Drummond et Cie.....          | 676  | 12   |       |      |
| James Morton.....                    | 5783 | 72   |       |      |
| Diverses petites ventes.....         | 31   | 05   |       |      |
|                                      |      |      | 19244 | 42   |

## N.

## ESTIMATION de la somme requise pour l'entretien du pénitencier provincial pour l'année 1858.

## OFFICIERS.

|                            | \$    | Cts. | \$    | Cts. |
|----------------------------|-------|------|-------|------|
| 2 inspecteurs.....         | 3200  | 00   |       |      |
| 1 préfet.....              | 2240  | 00   |       |      |
| 2 commis.....              | 1458  | 20   |       |      |
| 1 sous-préfet.....         | 1060  | 00   |       |      |
| 1 chirurgien.....          | 1200  | 00   |       |      |
| 2 chapelains.....          | 2400  | 00   |       |      |
| 1 matrone et son aide..... | 625   | 00   |       |      |
| 1 garde-magasin.....       | 625   | 00   |       |      |
| 1 commis de cuisine.....   | 625   | 00   |       |      |
| 1 instituteur.....         | 750   | 00   |       |      |
| 1 maître constructeur..... | 1000  | 00   |       |      |
| 7 surveillants.....        | 3937  | 00   |       |      |
| 13 Gardiens.....           | 1350  | 00   |       |      |
| 40 Gardes.....             | 16000 | 00   |       |      |
|                            |       |      | 36410 | 20   |

## PROVISIONS ET COMBUSTIBLE.

|                              |                        |       |       |    |
|------------------------------|------------------------|-------|-------|----|
| 300,000 rations.....         | @ \$0 09 $\frac{1}{4}$ | 27750 | 00    |    |
| 1500 cordes bois dur.....    | 3.20.                  | 4800  | 00    |    |
| 200 cordes bois mou.....     | 1.25.                  | 250   | 00    |    |
| 10 chaudrons de charbon..... | 15.00.                 | 150   | 00    |    |
|                              |                        |       | 32950 | 00 |

## USTENSILES DE CUISINE.

|                                          |           |     |     |    |
|------------------------------------------|-----------|-----|-----|----|
| 600 tasses.....                          | @ \$0.08. | 48  | 00  |    |
| 600 assiettes.....                       | 0.10.     | 60  | 00  |    |
| 600 plats.....                           | 0.20.     | 120 | 00  |    |
| 24 douzaines de couteaux.....            | 1.20.     | 28  | 80  |    |
| 12 douzaines de cuillers.....            | 0.36.     | 4   | 32  |    |
| 6 grands plats de fer blanc.....         | 0.20.     | 1   | 20  |    |
| 12 petits do do.....                     | 0.15.     | 1   | 80  |    |
| 12 corbeilles à pain.....                | 0.25.     | 3   | 00  |    |
| 3 douzaines pinceaux à barbe.....        | 2.40.     | 7   | 20  |    |
| 2 douzaines paires de ciseaux.....       | 3.60.     | 7   | 20  |    |
| 2 pierres à rasoir.....                  | 0.50.     | 1   | 00  |    |
| 2 douzaines de blaireaux.....            | 9.00.     | 18  | 00  |    |
| 1 douzaine de balais de crin.....        |           | 12  | 00  |    |
| 6 douzaines de balais de blé-d'Inde..... | @ \$2.40. | 14  | 40  |    |
| 25 douzaines de peignes fins.....        | 0.75.     | 18  | 00  |    |
| 25 douzaines de démêloirs.....           |           | 25  | 00  |    |
| 12 lbs. de ficelle.....                  | @ 25 Cts. | 3   | 00  |    |
|                                          |           |     | 372 | 92 |

A reporter ..... \$69733 12

## ESTIMATION pour 1859.—(Suite.)

| HABILLEMENT.                                                 |                          | \$    | Cts. | \$       | Cts. |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------|-------|------|----------|------|
| Report.....                                                  |                          |       |      | \$69733  | 12   |
| 1500 paires de chaussettes.....                              | @ \$0.25.                | 375   | 00   |          |      |
| 800 vêtements d'hiver.....                                   | 5.00.                    | 4000  | 00   |          |      |
| 800 vêtements d'été.....                                     | 3.00.                    | 2400  | 00   |          |      |
| 1000 paires caleçons de flanelle.....                        | 1.50.                    | 1400  | 00   |          |      |
| 1000 paires souliers.....                                    | 1.25.                    | 1250  | 00   |          |      |
| 500 paires pantoufles.....                                   | 0.75.                    | 375   | 00   |          |      |
| 700 bonnets et bas.....                                      | 0.50.                    | 350   | 00   |          |      |
| 6000 verges Coton.....                                       | 0.10.                    | 600   | 00   |          |      |
| 700 chemises de flanelle.....                                | 1.60.                    | 1120  | 00   |          |      |
| 1000 mouchoirs.....                                          | 0.05.                    | 50    | 00   |          |      |
| 800 paires bretelles.....                                    | 0.06.                    | 4     | 00   |          |      |
| 6 lbs. fil à coudre.....                                     | 0.70.                    | 4     | 20   |          |      |
| 6 douzaines d'aiguilles.....                                 | 0.05.                    | 0     | 30   |          |      |
|                                                              |                          |       |      | 12012    | 50   |
| LITERIE.                                                     |                          |       |      |          |      |
| 700 Essuie-mains.....                                        | @ \$0.08.                | 56    | 00   |          |      |
| 800 taies d'oreiller.....                                    | 0.71.                    | 77    | 00   |          |      |
| 600 grosses couvertures.....                                 | 0.80.                    | 480   | 00   |          |      |
| 400 paires de couvertures de laine.....                      | 3.40.                    | 1360  | 00   |          |      |
| 500 traversins.....                                          | 1.40.                    | 700   | 00   |          |      |
| 500 oreillers.....                                           | 0.25.                    | 125   | 00   |          |      |
| 40 tonneaux de paille.....                                   | 7.20.                    | 288   | 00   |          |      |
|                                                              |                          |       |      | 3086     | 00   |
| HUILE, SAVON ET CHANDELLES.                                  |                          |       |      |          |      |
| 1600 lbs. de chandelles.....                                 | @ \$0.12 $\frac{3}{4}$ . | 204   | 00   |          |      |
| 500 lbs. de savon.....                                       | 0.03 $\frac{3}{4}$ .     | 187   | 50   |          |      |
| 600 gallons huile de veau marin.....                         | 0.85.                    | 510   | 00   |          |      |
| 20 gallons huile d'olive.....                                | 1.30.                    | 26    | 00   |          |      |
|                                                              |                          |       |      | 927      | 50   |
| ECURIE.                                                      |                          |       |      |          |      |
| 900 minots d'avoine.....                                     | @ \$0.45.                | 405   | 00   |          |      |
| 30 tonneaux de foin.....                                     | 8.50.                    | 255   | 00   |          |      |
| 3 tonneaux de paille.....                                    | 7.20.                    | 21    | 60   |          |      |
|                                                              |                          |       |      | 681      | 60   |
| ARMES.                                                       |                          |       |      |          |      |
| 8 carabines.....                                             | @ \$40.0.                |       |      | 320      | 00   |
| OBJETS GÉNÉRAUX.                                             |                          |       |      |          |      |
| Outils pour les détenus.....                                 |                          | 120   | 00   |          |      |
| Papeterie.....                                               |                          | 150   | 00   |          |      |
| Allocations et vêtements des détenus qui seront élargis..... |                          | 1500  | 00   |          |      |
| Matériaux de construction.....                               |                          | 9856  | 00   |          |      |
| Asile des aliénés.....                                       |                          | 7400  | 00   |          |      |
| Bibliothèque.....                                            |                          | 50    | 00   |          |      |
|                                                              |                          |       |      | 19056    | 00   |
|                                                              |                          |       |      | \$115816 | 72   |
| MOINS:                                                       |                          |       |      |          |      |
| En caisse.....                                               |                          | 7163  | 45   |          |      |
| Créances.....                                                |                          | 9000  | 00   |          |      |
| Fermage du travail des détenus.....                          |                          | 38000 | 00   |          |      |
| Travaux généraux et dépenses contingentes.....               |                          | 4400  | 00   |          |      |
|                                                              |                          |       |      | 58563    | 45   |
|                                                              |                          |       |      | \$57253  | 27   |

Cette estimation est des inspecteurs.

D. Æ. MacDONELL, Préfet, P. P.



---

TORONTO:

IMPRIME PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.

---

# RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative, datée du 5 juillet 1858, pour les documents relatifs à la réclamation des héritiers pour le Castle Garden, Québec.

Par Ordre,

C. ALLEYN,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 28 février 1859.

---

Appendice (No. 31.)

---

# RAPPORT

Des baptêmes, mariages et sépultures, dans certains districts du Bas-Canada, pour l'année 1858.

---



---

---

# RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative, à Son Excellence le Gouverneur Général, datée du 21 ultimo, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre " la correspondance et autres documents " relatifs à la destitution de Charles E. Chadwick, écuyer, comme " maître de poste à Ingersoll."

Par Ordre,

C. ALLEYN,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 3 mars 1859.

---

---

## Appendice (No. 33.)

---

---

# RÉPONSE

A une Adresse du 26 avril 1858, pour un état indiquant à qui il a été avancé de l'argent, en vertu de l'acte 18 Vict., chap. 75, pour l'achat de grain de semence ; quelle somme a été remise, et qui sont ceux qui ont remboursé.

---

---

*[En conformité de la recommandation du comité permanent des impressions, les réponse ci-dessus ne sont pas imprimées.]*

---

---

---

## RÉPONSE

A UNE ADRESSE de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 23 ultimo, le priant de faire mettre devant cette chambre " toute la " correspondance, les ordres ou minutes en conseil, " documents et autres papiers concernant le paiement " de certains deniers fait dernièrement à des membres " du clergé de l'église anglicane en cette province, ou " à la société de la dite église, pour prétendus arrérages " de salaires, ou pour compensation due à des membres " de cette église pour prétendus services passés; aussi, " pour copie de toute convention ou autorisation en " vertu de laquelle le dit paiement a été ou doit être " fait, et pour un état du dit paiement, indiquant com- " bien il a été ou il doit être payé à ces ministres res- " pectivement."

Par ordre,

C. ALLEYN,

Secrétariat provincial,  
Toronto, 10 mars 1859.

---

*(Conformément à la recommandation du comité permanent des impressions les requêtes des divers membres du clergé de l'église d'Angleterre, demandant les arrérages de leurs subventions, etc., à même le fonds des réserves du clergé, ne sont pas imprimées.)*

# RAPPORT

D'UN

## COMITÉ DE L'HONORABLE CONSEIL EXÉCUTIF,

EN DATE DU 24 JANVIER 1859 :

*Approuvé en conseil le même jour par Son Excellence le Gouverneur Général.*

Le comité a eu occasion de s'occuper des réclamations de différents membres du clergé de l'église d'Angleterre, et des veuves et orphelins de certains membres du clergé de cette église, relativement à des arrrages de subventions faites à même le fonds des réserves du clergé.

L'hon. procureur général du Haut-Canada, auquel ont été renvoyées les réclamations ci-dessus, a soumis son premier rapport à ce sujet, dont la teneur est comme suit :—

1 Que les membres du clergé dont les noms suivent ont reçu la subvention annuelle de £200 sterling jusqu'en juillet 1833, époque où, par suite du retrait de l'octroi en faveur des missions, leurs appointements ont été réduits à £170 par année.

Que lors de cette diminution, il fut promis à ces messieurs que dès que le fonds des réserves du clergé rapporterait un surplus suffisant, ils recevraient le même salaire qu'avant.

Qu'il est (le procureur général) d'avis qu'en équité ils ont droit à leurs réclamations, et il recommande en conséquence que la somme de £30 sterling par année leur soit payée, à eux ou à leurs représentants, du 1er juillet 1833 au 1er juillet 1855—date où la commutation a eu lieu en vertu du statut 18 Vic., c. 2—avec les intérêts depuis le 1er janvier 1855.

Que quant aux réclamations pour la perte de la prime de change résultant du nouveau mode de paiement, il ne peut recommander qu'il y soit fait droit.

Les noms des membres du clergé de la classe ci-dessus mentionnée, sont :

|     |                     |         |      |
|-----|---------------------|---------|------|
| 1.  | Rév. A. N. Bethune, | 21½ ans | £645 |
| 2.  | “ R. Blakey,        | “       | 645  |
| 3.  | “ F. Evans,         | “       | 645  |
| 4.  | “ E. J. Boswell,    | “       | 645  |
| 5.  | “ M. Burnham,       | “       | 645  |
| 6.  | “ Thomas Creen,     | “       | 645  |
| 7.  | “ S. Givins,        | “       | 645  |
| 8.  | “ W. Leeming,       | “       | 645  |
| 9.  | “ H. Patton,        | “       | 645  |
| 10. | “ R. Ro'ph,         | “       | 645  |
| 11. | “ John Greer,       | “       | 645  |
| 12. | “ W. Macaulay,      | “       | 645  |

2. Que le rév. Michael Harris, dont la réclamation est semblable à celles des ministres plus haut nommés, mais qui s'est retiré de son ministère, a droit à ses arrrages jusqu'à l'époque où il s'est retiré,—disons 19½ ans—ou à £585 sterling, avec les intérêts à compter du 1er janvier 1855.

3. Que les représentants des membres du clergé aujourd'hui décédés et plus bas nommés, et dont les réclamations sont les mêmes que celles de ceux plus haut mentionnés, ont droit aux mêmes arrérages de £30 par année, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'à six mois après la date de leur décès respectif, avec les intérêts à compter du 1er janvier 1855.

|    |                                                                |      |
|----|----------------------------------------------------------------|------|
| 1. | Le rév. John Anderson, jusqu'au 1er juillet 1849, 16 ans ..... | £450 |
| 2. | “ Geo. Archbold, jusqu'au 1er janv. 1841, 7½ ans .....         | 225  |
| 3. | “ Samuel Armour, jusqu'au 1er juillet 1853, 20 ans .....       | 600  |
| 4. | “ Job Deacon, jusqu'au 1er juillet 1850, 17 ans .....          | 510  |
| 5. | “ George Grant, jusqu'au 1er janvier 1849, 15½ ans.....        | 465  |
| 6. | “ J. G. B. Lindsay, jusqu'au 1er janv. 1846, 12½ ans.....      | 375  |
| 7. | “ John Stoughton, jusqu'au 1er juillet 1836, 3 ans.....        | 90   |
| 8. | “ Thos. Campbell, jusqu'au 1er janv. 1836, 2½ ans.....         | 75   |

4. Que les membres du clergé dont les noms suivent n'ont jamais reçu les £200 sterling par année, mais qu'ils sont devenus ministres avec l'espoir et la promesse de toucher cette subvention. Qu'ils n'ont reçu que £100 sterling par année et qu'il est (le procureur général) d'opinion que puisque en vertu de divers ordres en conseil, le gouvernement a payé aux révérends messieurs Palmer, Cronyn, Blake, Denroche et Atkinson, qui se trouvaient dans le même cas, l'augmentation de salaire de £170 sterling, avec les arrérages, la même justice devrait être rendue à ces ministres, et qu'ils devraient recevoir £70 sterling par année, du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1855, avec les intérêts à compter de cette dernière date.

Les noms de ces ministres sont :

|    |                                 |       |
|----|---------------------------------|-------|
| 1. | Rév. Dr. McMurray, 21½ ans..... | £1505 |
| 2. | “ Jonathan Shortt, “ .....      | 1505  |
| 3. | “ Richard Flood, “ .....        | 1505  |
| 4. | “ C. C. Brough, “ .....         | 1505  |
| 5. | “ T. B. Fuller, “ .....         | 1505  |
| 6. | “ James Padfield, “ .....       | 1505  |
| 7. | “ Wm. Bettridge, “ .....        | 1505  |

5. Que le révérend J. Gamble Geddes, dont la réclamation est semblable à celles des ministres en dernier lieu mentionnés, devrait recevoir les arrérages depuis le 1er juillet 1835 jusqu'au 1er janvier 1855,—disons 19½ ans,—£1,365, avec les intérêts à compter de la date en dernier lieu mentionnée.

6. Que le rév rend James Magrath, décédé, a reçu une subvention de £150 sterling à venir au 1er juillet 1833, époque où elle fut réduite à £127 10s., et que ses représentants ont droit aux arrérages depuis cette date à venir jusqu'au 1er janvier 1852, temps où expire la période de six mois après son décès—18½ ans—£416 5s., avec les intérêts à compter du 1er janvier 1855.

7. Que le révérend Hannibal Mulkins a reçu £100 sterling depuis 1841 jusqu'à sa nomination comme chapelain du pénitencier provincial, époque où ce salaire lui fut retiré. Que M. Mulkins, pour réclamer cette subvention, s'appuie sur la promesse qui lui a été faite de la recevoir lorsqu'il est devenu ministre, et que depuis il n'a pas cessé d'y avoir droit. Que la rémunération qu'il reçoit pour ses services au pénitencier n'est pas considérée par lui comme devant le priver de ce droit, et il cite d'autres membres du clergé qui se sont trouvés dans le même cas ou qui ont été chapelains du militaire sans perdre leurs subventions. Que lui, le procureur général, considère la réclamation de M. Mulkins pour arrérages bien fondée, et il recommande que la somme de £100 sterling par année lui soit payée, à compter de l'époque où la subvention lui a été retirée, jusqu'au 1er janvier 1855, avec les intérêts depuis cette dernière date.

8. Il conclut en dernier lieu en recommandant qu'il ne soit rien payé à aucune des personnes mentionnées dans les sections 1ère, 2me, 3me et 6me, sans

---

recevoir la reconnaissance écrite du dépositaire que tel paiement est pour le règlement de toutes ses réclamations contre le fonds des réserves du clergé et le gouvernement.

Le comité est d'avis que les diverses recommandations du procureur général du Haut-Canada ci-dessus énumérées soient adoptées—que les différentes sommes désignées soient tirées du fonds destiné aux veuves des membres du clergé et qu'il soit émis des mandats en faveur de chacune des personnes y mentionnées, payable le premier jour de juillet prochain.

Certifié.

(Signé.)

WM. H. LEE,  
G. C. E.

---

TORONTO :

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, COIN DES RUES YONGE ET MELINDA.

---

# R A P P O R T

Du Collège de Bytown, pour les années scolaires 1858-9.

---

[En conformité de la recommandation du comité permanent des impressions, la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.]

---

---

IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, RUE BAY, TORONTO,

---